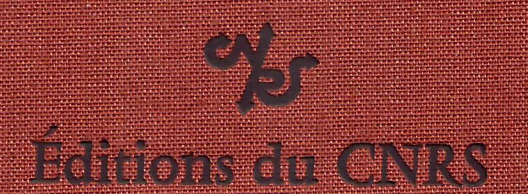
LES LANGUES
DANS LE MONDE ANCIEN ET MODERNE

LANGUES CHAMITO-SÉMITIQUES



Éditions du CNRS

LES LANGUES

DANS

LE MONDE ANCIEN ET MODERNE

LES LANGUES
DANS
LE MONDE ANCIEN ET MODERNE

Ouvrage publié sous la direction de

Jean PERROT

TROISIÈME PARTIE

LES LANGUES CHAMITO-SÉMITIQUES

Textes réunis par David COHEN

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole-France, 75700 PARIS
1988

LES LANGUES CHAMITO-SÉMITIQUES

par David COHEN

avec la collaboration de :

Felice ISRAEL (Ammonite, Edomite);
Michel MASSON (Hébreu);
Maxime RODINSON (Guèze);
Olga KAPELIUK (Amharique);
Pascal VERNUS (Égypto-copte);
Lionel GALAND (Berbère);
Robert HETZRON (Sud-agaw).

Les textes non signés sont de David Cohen.

ISBN 2-222-04057-4

AVERTISSEMENT

Avec la publication de ce volume consacré aux langues chamito-sémitiques se poursuit le programme inauguré par la parution en 1981 du volume relatif aux langues de l'Afrique subsaharienne et aux pidgins et créoles.

L'entreprise qu'a assumée le C.N.R.S. se poursuit donc, à un rythme qui peut paraître lent, mais qu'expliquent assez les difficultés inhérentes à l'élaboration de toute publication collective de ce type ainsi que les problèmes matériels entraînés par le coût élevé de sa réalisation. L'étalement dans le temps de la préparation d'un gros volume, avec des inégalités selon les parties, ne va pas sans inconvénients pour les auteurs des textes composés les premiers. On s'est efforcé de limiter ces inconvénients (en les signalant le cas échéant dans le texte) par les mises à jour indispensables des textes et des bibliographies, celles-ci restant, en tout état de cause, sélectives.

Les principes adoptés pour l'ensemble de l'ouvrage, auquel il importe d'assurer une homogénéité suffisante, ont été d'une manière générale respectés dans cette troisième partie. Cette exigence ne peut cependant pas exclure des disparités rendues inévitables par la nature même des entités linguistiques à décrire et de la documentation sur laquelle repose la connaissance que nous en avons. Les auteurs ont été laissés libres, dans le respect du cadre général préalablement fixé, de présenter leurs domaines de la façon qui leur a paru la plus adéquate.

La transcription varie légèrement d'une section à l'autre, en fonction des nécessités et des habitudes des spécialistes, mais les renseignements utiles de ce point de vue sont fournis dans les divers tableaux phonologiques. La transcription des termes géographiques et des noms de langues est soit phonologique, soit conforme à l'orthographe établie ou courante (en français).

Consacré à une vaste famille, ce volume en fait d'abord une présentation d'ensemble, apporte une caractérisation générale et une analyse des traits linguistiques communs, mais ne cherche pas à présenter une grammaire comparée des langues qui constituent cette famille.

Le traitement descriptif des différents secteurs appelle quelques commentaires.

a) Pour le sémitique, on donne une analyse sommaire des traits communs, suivie d'une description rapide pour un spécimen de chaque type ; dans le cas particulier de l'araméen, de brèves notes sur les états récents, très différents des «classiques».

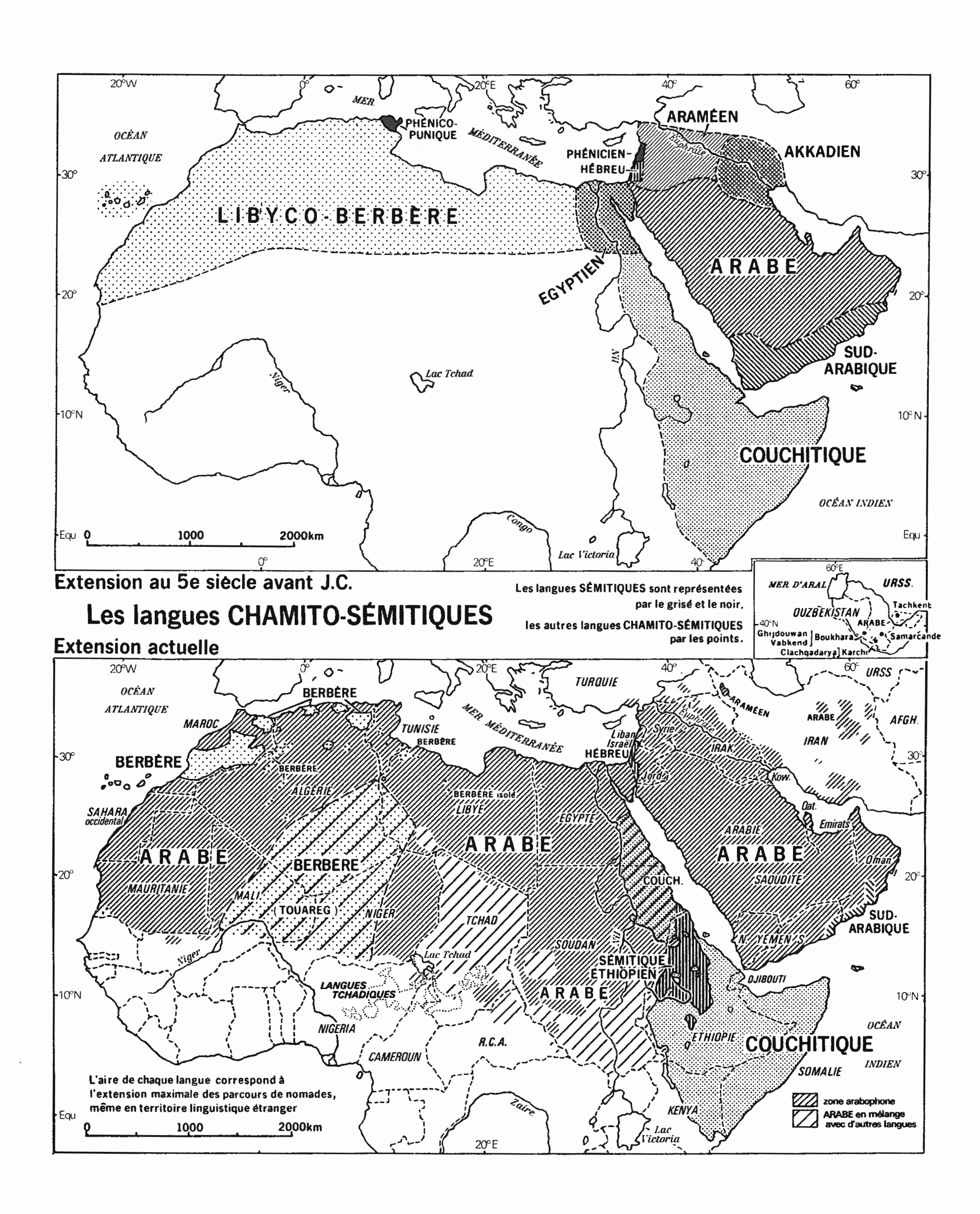
b) Pour le couchitique, l'ambition était analogue, mais on a dû tenir compte des possibilités restreintes que laisse l'état actuel des connaissances, d'où une sélection beaucoup plus pauvre.

c) L'égyptien, attesté sur près de quatre millénaires, a été présenté dans ses états successifs.

d) Le berbère ne pouvait pas être placé dans une perspective historique profonde. Par ailleurs la disparité des matériaux disponibles ne permet ni un classement dialectal rigoureux, ni la réalisation, sur des bases comparables, de descriptions distinctes de manière suffisamment significative. Le parti a été pris de décrire de façon relativement détaillée un dialecte particulier comme type, avec, chaque fois qu'il était possible et utile de le faire, référence aux autres pour mettre en relief des différences intéressantes.

L'index, qui rassemble en une liste alphabétique unique les références de tous ordres, a été conçu de façon à faciliter la consultation de l'ouvrage pour les linguistes qui, non spécialistes du domaine, voudront y puiser des informations utiles à des recherches de linguistique générale. C'est à cette fin que des termes linguistiques prennent place à la fois à leur rang alphabétique dans l'index et dans la suite des références données pour chaque langue.

David Cohen Jean Perrot.


Extension au 5e siècle avant J.C.
Les langues CHAMITO-SÉMITIQUES
Extension actuelle
Les langues SÉMITIQUES sont représentées par le grisé et le noir, les autres langues CHAMITO-SÉMITIQUES par les points.
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
PHÉNICO-PUNIQUE
ARAMÉEN
AKKADIEN
PHÉNICIEN-HÉBREU
LIBYCO-BERBÈRE
EGYPTIEN
ARABE
SUD-ARABIQUE
COUCHITIQUE
OCÉAN INDIEN
Lac Tchad
Lac Victoria
Niger
Nil
Congo
Euphrate
0 1000 2000km
MER D'ARAL
URSS
OUZBEKISTAN
Tachkent
ARABE
Ghijdouwan
Vabkend
Boukhara
Samarcande
Clachqadarya
Karchi
BERBÈRE
MAROC
TUNISIE
ALGÉRIE
SAHARA occidental
MAURITANIE
MALI
(TOUAREG)
NIGER
LIBYE
BERBÈRE isolé
EGYPTE
TCHAD
SOUDAN
TURQUIE
Liban
Israël
HÉBREU
Syrie
IRAK
Jorda.
Kow.
Qat.
Emirats
ARABIE SAOUDITE
Oman
N. YEMEN S.
IRAN
AFGH.
COUCH.
SÉMITIQUE ÉTHIOPIEN
DJIBOUTI
ETHIOPIE
SOMALIE
KENYA
LANGUES TCHADIQUES
NIGERIA
CAMEROUN
R.C.A.
Zaïre
L'aire de chaque langue correspond à l'extension maximale des parcours de nomades, même en territoire linguistique étranger
zone arabophone
ARABE en mélange avec d'autres langues

INTRODUCTION

1. Les noms du « chamito-sémitique ».

Le terme de *sémitique* est apparu à la fin du XVIIIe siècle, sous la plume de l'orientaliste allemand Schlözer (1781) pour distinguer certaines langues de l'ensemble de celles qu'on qualifiait indistinctement d'orientales. Le nom dérive de celui de Sem, fils de Noé, ancêtre éponyme selon la Bible (*Genèse*, ch. X) de la plupart des peuples qui parlaient les langues en question. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, Ernest Renan (1855) et R. Lepsius (1863) firent admettre le terme de *chamitique* d'après le nom d'un autre fils de Noé, Ham en hébreu, transcrit Xam dans la version grecque dite des Septante et Cham (prononcé Kam) dans la vulgate latine. Il nommait d'autres langues, attestées dans la partie septentrionale de l'Afrique (Berbère, Égyptien ancien et Copte), qui, en raison des nombreux traits linguistiques qu'elles partageaient avec les langues sémitiques, paraissaient leur être apparentées. Puisant à la même source biblique, les mêmes orientalistes (E. Renan, 1855 ; R. Lepsius, 1880) utilisaient pour désigner des langues parlées en Éthiopie et dans la corne orientale de l'Afrique le terme de *couchitique*, utilisant ainsi le nom de Couch (Kush), fils de Cham et qui semble avoir désigné dans la Bible l'ancienne Nubie (comme *k'š* en égyptien ancien, *ku:šo* en assyrien, *ku:su* en babylonien, *ku:ša* en vieux-perse), mais que la Septante traduit en général par Éthiopie.

Le nom de *chamito-sémitique* a été utilisé pour désigner l'ensemble de ces langues comme constituant une famille par Th. Benfey (1869). Il a été admis par tous les spécialistes, soit sous cette forme, soit sous la forme sémito-hamitique jusqu'à ces dernières décennies. L'avantage qu'il offre est dans son arbitraire même. Il n'engage dans aucune localisation géographique comme d'autres noms de groupes de langues. Il présente cependant, en raison de la composition double du terme, l'inconvénient d'induire à l'erreur qui consisterait à considérer toutes les langues non sémitiques de la famille comme formant une unité chamitique. En fait *chamito-sémitique* ne doit être entendu que comme le nom d'un ensemble où entrent sur un pied d'égalité le sémitique et d'autres groupes apparentés, distincts du sémitique, mais non moins distincts l'un de l'autre dans l'état actuel de nos connaissances.

C'est ce risque d'erreur qui a poussé divers auteurs à souhaiter une autre dénomination. Le nom d'« érythréen », proposé sans succès dès le XIXe siècle (Reinisch, 1873), a été repris plus récemment par des auteurs anglais sous la forme *Erythraic* (A. N. Tucker, M. A. Bryan, 1966). Par ailleurs, dans l'usage américain surtout, prévaut actuellement le terme d'*Afro-Asiatic* (J. Greenberg, 1952) ou d'*Afro-Asian* (Albright, Lambdin, 1970). Mais l'un et l'autre n'échappent pas à l'inconvénient signalé plus haut d'une localisation figée, trop large dans un cas, trop étroite dans l'autre et qui peut conduire à des méprises. En raison de quoi, dans les dernières années, un spécialiste a forgé à partir de racines appartenant à des langues chamito-sémitiques le terme de *Lisramic* (C. T. Hodge, 1972), dont jusqu'ici l'usage semble être resté propre à son auteur.

2. Le domaine chamito-sémitique.

Les premiers documents écrits dans l'histoire de l'humanité semblent l'avoir été au moyen de hiéroglyphes dans une langue chamito-sémitique : l'égyptien. Un peu plus tard sans doute, les tablettes de cunéiformes révèlent une autre langue chamito-sémitique : l'akkadien. Ainsi sans solution de continuité, puisque des langues chamito-sémitiques sont encore parlées de nos jours, cet

ensemble de langues est attesté tout au long de quelque cinq millénaires. Il est remarquable qu'il le soit sur un domaine géographique continu et qui paraît n'avoir pas changé dans ses limites extérieures au cours de l'histoire : l'Égypte avec l'égypto-copte, l'Afrique du Nord de la Libye au Maroc avec le berbère, le punique puis l'arabe, la corne orientale de l'Afrique avec les langues couchitiques, le Proche-Orient avec des langues sémitiques diverses. Autrement dit, aussi loin que nous puissions remonter, les langues chamito-sémitiques sont les langues de la bordure méridionale et orientale du bassin méditerranéen. L'histoire des langues tchadiques et de leur localisation n'est pas connue avec précision.

Mais cette apparente stabilité globale recouvre en fait de grands bouleversements et d'incessants brassages. Quelques-unes des langues dont le rôle a été fondamental dans l'histoire des civilisations ont disparu sans postérité : l'égyptien, l'akkadien, le phénico-punique. D'humbles idiomes de nomades comme l'araméen ou l'arabe ont pris en quelques siècles une extension qui leur a fait assumer d'immenses héritages culturels. Des langues ont subi une sorte de déplacement d'un point à un autre du domaine; ainsi en est-il du sudarabique émigré en Éthiopie. On peut même enregistrer un cas de résurrection linguistique avec l'hébreu en Israël. Quoique fort complexes dans le détail, ces changements peuvent cependant être suffisamment caractérisés par le double mouvement d'extension du sémitique aux dépens des autres groupes de l'ensemble, et à l'intérieur du sémitique, par le dynamisme de l'arabe.

Dès les premiers textes dans lesquels il apparaît, l'akkadien, l'idiome sémitique le plus anciennement attesté porte dans ses structures les marques de sa longue concurrence avec le sumérien non sémitique. Celui-ci est probablement responsable de certaines des particularités de l'akkadien, par exemple la réduction du consonantisme postérieur ou la position du prédicat en fin de phrases. Mais les autres contacts qu'il devait avoir ultérieurement avec le hittite, le khalde, le hourrite, ne devaient pas rester entièrement sans effet. L'importance politique de l'empire assyro-babylonien et la diffusion de l'écriture cunéiforme devaient faire de l'akkadien un instrument de communication à travers tout le Proche-Orient ancien, tantôt réservé à des castes de spécialistes, tantôt d'un usage moins limité. Sa coexistence avec l'égyptien, l'ougaritique, le cananéen, les langues anatoliennes et iraniennes lui a conféré des aspects divers selon les lieux d'utilisation. Avec l'accession des Achéménides sur le trône de Perse, c'est une autre langue sémitique, l'araméen, qui se voit promue au rôle de grande langue de relation. Mais l'araméen ne devait pas rester comme l'akkadien, en dehors de son domaine propre, confiné aux correspondances diplomatiques et commerciales. Il fut aussi langue parlée, souvent seule langue parlée, dans de vastes secteurs de l'Orient méditerranéen. Arrêté par le grec en Égypte, dans son expansion vers l'Occident, il devait vers l'Orient recouvrir tout le domaine akkadien, après avoir, dès le IVe siècle avant J.-C., pratiquement remplacé l'ensemble des langues cananéennes, supplantant en particulier l'hébreu ou tout au moins en réduisant très considérablement les usages parlés.

L'arabe, apparu hors de son domaine vers le milieu du VIIe siècle, avec les conquêtes du calife Omar et de ses successeurs, devait recouvrir à son tour tout le domaine sudarabique d'abord puis araméen dont il ne reste que quelques îlots. Mais débordant le territoire propre du sémitique (en dehors de l'Éthiopie), il devait supplanter presque complètement les autres branches du chamito-sémitique, en s'étendant d'ailleurs par-delà les confins de l'Afrique noire. En Égypte la vieille langue, qui s'était maintenue dans des groupes réduits jusqu'au XVIIe siècle (et probablement dans quelques villages encore au XIXe siècle) ne survit plus aujourd'hui que dans l'usage liturgique du copte, parmi les éléments restés chrétiens.

Le berbère qui couvrait l'Afrique du Nord jusqu'au désert égyptien n'a opposé de véritable résistance que dans la région occidentale : en Algérie le tiers de la population, au Maroc la moitié, occupant surtout les régions montagneuses et les déserts du Sud. Il est purement résiduel, à l'est de son domaine, dans quelques oasis égyptiennes et libyques et dans le sud tunisien et tripolitain; à l'ouest du domaine, au nord de la Mauritanie, le zenaga semble occuper une aire très réduite.

Coupées les unes des autres, les langues berbères reculent en maint endroit encore de nos jours devant l'arabe (tout en ayant gagné en certains points sur des langues africaines). Là où elles existent, l'influence arabe s'y marque par une abondance d'emprunts lexicaux qui peut, dans certains cas extrêmes, comme celui du parler de l'oasis de Siwa (Égypte), constituer plus de la moitié du vocabulaire total.

Dans l'ensemble du domaine, le bilinguisme est très largement répandu chez les berbérophones, pratiquement inexistant chez les arabophones. Voir pour le détail le chapitre IV.

L'arabe, bien qu'il soit représenté en plusieurs endroits parmi les populations de confession islamique, n'a pas rencontré le même succès en Éthiopie. Mais ici c'est une autre langue sémitique,

importée également d'Arabie, le sudarabique, qui a fait grandement reculer les langues indigènes. Cette langue, après l'islamisation, ne devait plus subsister en Arabie même que dans quelques communautés réduites (§ III 2b).

En Éthiopie elle a subi des évolutions divergentes selon les lieux, mais qui témoignent en général de l'influence des langues couchitiques auxquelles elle est venue se superposer. En gros l'avance du sémitique par rapport au couchitique y est constante, sans exclure cependant des reculs sporadiques comme celui du tigré sémitique devant le bilin couchitique. La concurrence sémito-couchitique est constante à travers toute la région. Mais, le statut privilégié de l'amharique, langue officielle de l'administration et que le gouvernement cherche à ériger en véritable langue nationale et de l'enseignement, tend à développer des bilinguismes, souvent des multilinguismes, dans une grande partie du pays.

3. Constitution et division du chamito-sémitique.

En dépit de nombreux et importants progrès réalisés ces dernières années, l'étude comparative du chamito-sémitique n'est pas encore très avancée. La connaissance des différents groupes qui le constituent demeure encore très inégale et ne favorise pas les mises en rapport d'un groupe à l'autre.

Le sémitique a bénéficié de l'intérêt traditionnel pour de grandes langues de civilisation qui, surtout, ont été le véhicule de grandes religions prévalant dans le monde occidental et le Proche-Orient. Mais bien que nous disposions maintenant d'analyses très développées pour la plupart des langues, la grammaire comparée du sémitique, comme l'indiquait déjà Marcel Cohen il y a plus de 30 ans (M. Cohen, 1952), n'a pas encore atteint aujourd'hui le degré de perfection que connaît la grammaire comparée de l'indo-européen (faute, peut-être, d'avoir élaboré de manière autonome des outils adaptés aux spécificités du sémitique). En particulier, les études lexicales sont encore fort insuffisantes.

L'étude de l'égyptien qui en raison aussi du prestige historique de la civilisation dont il a été l'instrument, a fait l'objet d'une attention soutenue depuis plus d'un siècle, ne peut surmonter entièrement les difficultés inhérentes à l'écriture hyéroglyphique que les données coptes ne suffisent pas toujours à résoudre.

L'étude du libyque n'a pas livré jusqu'ici des renseignements importants sur ce qui est tenu pour l'état ancien du berbère.

Celui-ci, dans ses formes modernes, a donné lieu à d'utiles descriptions, mais qui malheureusement ne sont pas toujours complètes. Les analyses phonologiques de systèmes particuliers sont encore rares, et la comparaison interne est pratiquement inexistante.

Les études couchitiques ont fait récemment des progrès aussi bien sur le plan des descriptions que sur celui de la comparaison interne. Mais des dizaines de langues ne sont connues que par un nom parfois douteux et les limites du domaine ainsi que sa constitution interne restent objets de discussion.

Il convient de faire ici une observation qui peut éclairer les faits. La comparaison de l'ougaritique dans ses formes du 2e millénaire avant J.-C. ou même de l'akkadien du 3e millénaire avec une autre langue du groupe sémitique, mais parlée de nos jours, l'arabe par exemple dans ses réalisations dialectales modernes, révèle de si grandes ressemblances que l'appartenance à une même famille linguistique paraît immédiatement évidente. Or l'ougaritique ou l'akkadien sémitiques comparés à l'égyptien non sémitique de la même époque semble, à première vue, en différer étrangement. De même le berbère et les langues couchitiques diffèrent considérablement entre eux et ne sont pas plus proches de l'égyptien ou du sémitique. Cette dissemblance frappante entre les groupes, qui peuvent être eux-mêmes d'une très forte cohésion interne, et dont l'histoire, quand elle est connue, atteste au moins pour certaines d'entre elles, une grande stabilité, a conduit à émettre des réserves sur l'unité génétique des langues chamito-sémitiques, reconnue, au moins partiellement, par Theodor Benfey dès la première partie du XIXe siècle (Benfey, 1844) et admise depuis par la majorité des égyptologues et des sémitisants. Certains comme Carl Brockelmann (1932) ont préféré substituer à la notion de parenté celle d'une sorte de contagion entre langues géographiquement voisines et ayant entretenu des rapports historiques constants. D'autres ont pensé à une expansion du sémitique sur des substrats divers (F. Müller, 1867 et plus récemment G. Garbini, 1984).

Ce scepticisme est peut-être excessif et il se manifeste d'ailleurs de moins en moins. En fait, il existe entre les langues sémitiques, l'égyptien, le berbère et les langues couchitiques, des correspondances dans les structures générales, dans les détails du fonctionnement et dans la

réalisation des formes qui réclament peut-être des analyses plus poussées mais qui semblent tout de même pouvoir fonder la thèse de l'unité génétique.

On est donc conduit à admettre, en raison de ces correspondances, que les grandes différences constatées ne devraient contraindre qu'à faire reporter à une époque éloignée la période d'unité éventuelle.

4. Les limites du chamito-sémitique.

Quoi qu'il en soit, les limites du chamito-sémitique et sa constitution interne posent des problèmes qui «dynamisent» la recherche actuelle. On a pris en considération les quatre groupes qui traditionnellement sont donnés comme constituant la famille : le sémitique, l'égypto-copte, le libyco-berbère et le couchitique. Mais sont-ils les seuls? Un problème est celui des langues tchadiques et de leur rapport avec le chamito-sémitique. Un autre est celui du couchitique dont l'unité est mise en cause par divers spécialistes. Pour certains le terme traditionnel de couchitique couvre en fait deux, trois ou même quatre groupes distincts : le couchitique proprement dit, le bédja, les langues du Sud-Ouest et l'omotique (que certains d'ailleurs tendent à éliminer du chamito-sémitique, voir par exemple H. J. Sasse d'après A. Zaborski, 1976, 81 ; P. Newman, 1980).

Chamito-sémitique à quatre branches, comme l'avait posé Marcel Cohen ou à cinq, six, sept ou huit branches ?

Les faits concernant les langues traditionnellement définies comme couchitiques seront examinés plus loin (ch. V). Ici, il faut prendre en considération le problème du tchadique.

L'hypothèse de l'appartenance de cet important groupe de langues au chamito-sémitique a été formulée dès la première partie du XIXe siècle, en 1844, par T. N. Newman, reprise ensuite par R. Lepsius (1863), Friedrich Müller (1867), etc. Elle a été reprise en 1950 par J. Greenberg. Elle a séduit certains, d'autres l'ont refusée. M. Cohen fut de ceux que l'argumentation produite alors ne convainquit pas, comme il apparaît dans la première édition des *Langues du Monde*. Par la suite il adopta une attitude réservée, reconnaissant l'existence de ressemblances frappantes avec le chamito-sémitique. En 1974, peu de temps avant sa mort, parlant de l'organisation du présent ouvrage, il indiquait qu'on y faisait une place à part au tchadique «en le détachant suffisamment des langues africaines sans l'inclure dans le chamito-sémitique» (voir D. Cohen, 1984).

Aussi l'étude des langues tchadiques figure-t-elle au tome I du présent ouvrage *(Afrique subsaharienne)* où leur appartenance au chamito-sémitique est néanmoins affirmée. Il paraît donc utile de fournir ici les éléments qui fondent cette hypothèse.

1. Le trait le plus anciennement reconnu concerne les marques personnelles. La ressemblance de ces marques avec celles qui sont utilisées comme suffixes dans toutes les branches du chamito-sémitique est indéniable.

Voici à titre d'exemple la série des formes pronominales préverbales et celle des «pronoms non-sujets», telles qu'elles ont été reconstruites, la première pour le «proto-haoussa» (P. Newman - R. G. Schuh, 1974, p. 9) et la seconde pour le «vieux haoussa»(?) (P. Newman, 1980, p. 15).

		Pronoms préverbaux	«Pronoms non-sujets»
Sing.	1........	nì	wa, ni
	2m......	kà	ka
	f.......	kì	kim
	3m......	sì	ši
	f.......	tà	ta
Plur.	1........	mù	na, mun
	2........	kù	kun
	3........	sù	sun

On constatera que les mêmes distinctions de genre sont faites aux 2e et 3e personnes et selon des procédés largement attestés en chamito-sémitique : opposition de la voyelle seulement : *(a: i)* pour la 2e personne du singulier, opposition de la forme pronominale tout entière pour la 3e *(ši : ta)*, voir ch. I, n°s 46, 56.

Autre point remarquable : la présence d'une marque désinentielle *-m* pour le féminin des

pronoms de 2e personne, marque que connaissent le berbère et l'égyptien, mais dont le sémitique ne présente pas de traces.

Il faut néanmoins remarquer que l'ensemble du paradigme haoussa présente un trait de distribution qui lui est propre. Alors que les formes du pluriel et les deux premières personnes du singulier ressemblent aux pronoms personnels suffixés en sémitique, berbère et couchitique, la 3e personne du féminin singulier est analogue à la marque personnelle de la conjugaison préfixale du sémitique, du berbère et du couchitique. Il faut noter en particulier que *ta-* comme 3e personne du féminin singulier n'appartient nulle part en chamito-sémitique au même système que *ka* ou *su* par exemple.

Pour cette troisième personne du singulier, le haoussa présente comme pronom personnel verbal un contraste masculin *ya-* : féminin *ta-* qui est caractéristique du chamito-sémitique, mais seulement pour les marques personnelles de la conjugaison préfixée. Les autres langues ont pour le masculin des formes diverses, souvent en rapport avec celles de la 3e personne du pluriel dont elles ne diffèrent que pour la voyelle (sing. *sa*, plur. *su* par exemple). En haoussa même, *ya* ne se trouve que dans la série des pronoms sujets de verbe ; dans les autres paradigmes, la forme est *sa* et *ši*.

Donc, si la ressemblance avec le chamito-sémitique est frappante sur ce point, le système n'est comparable dans sa structure d'ensemble à aucun des systèmes distincts (autonomes et enclitiques) que toutes les branches du chamito-sémitique ont en commun (sauf l'égyptien qui se tient à part sur ce point sans en être plus proche du haoussa). Le problème serait alors de savoir si avec *ya*, le haoussa a innové de son côté ou si, au contraire, il conserve ici, avec une fonction délimitée, un élément vestigiel (ancien démonstratif devenu pronom autonome, avant d'aboutir en sémitique, en berbère et en couchitique à une simple marque de conjugaison). La solution de ce problème serait d'un intérêt considérable.

2. Alors que le haoussa oppose, dans sa conjugaison verbale, les différents paradigmes d'aspect et de mode, par la forme d'éléments pré-thématiques, on a signalé dans quelques langues tchadiques (en mubi, J. Lukas, 1937, en ron, H. Jungraithmayr, 1968, 1970), une opposition aspectuelle mettant en jeu des modifications internes du thème : par exemple en mubi, prétérit *wèčík*, présent *wìča:k* « danser » ; de même *be:ni* : *binná:* « construire » ; *tì:* : *túwà* « manger ».

Des modifications apophoniques se trouvent dans diverses langues, notamment en haoussa, pour opposer un nom verbal à la forme finie du verbe : *kʔé:ʀa:* « forger », *kʔiʀa:* « action de forger ».

Un autre aspect de ces alternances vocaliques apparaît dans l'opposition de nombre : haoussa *kʔirgi* « peau de bête », pluriel *kʔiraga*, *fuska* « visage », pluriel *fusaka*.

Il serait utile de grouper l'ensemble des phénomènes de ce genre apparaissant en tchadique pour définir la nature d'une éventuelle flexion interne, son origine présumable et les limites dans lesquelles elle s'exerce et surtout si elle peut être mise en relation avec le fonctionnement par racines et schèmes caractéristique du sémitique, du berbère et de l'égyptien, mais non, semble-t-il, du couchitique et de l'omotique.

3. Les thèmes verbaux connaissent en tchadique un certain nombre de procédés de dérivation. Deux de ces procédés doivent être cités.

Le premier est le redoublement par lequel une forme dérivée de valeur intensive est tirée d'une forme simple : *du:bà:* « regarder » *duddù:ba:* « regarder partout » ; *tàmbayà:* « demander » *tàntànbayà:* « demander continuellement ».

Le second est la suffixation de *(-a)s, -(a)r, -(a)d,* les deux dernières formes pouvant remonter étymologiquement à la première. Les formes verbales dérivées au moyen de ce suffixe sont des causatifs : *yá: fita* « il est sorti », *yá: fít-ás (da)* « il a fait sortir ».

Ces deux procédés de dérivation sont attestés en chamito-sémitique (ch. I, nos 38, 40). Mais l'un et l'autre se rencontrent aussi ailleurs. Le redoublement intensif (ou itératif) est un phénomène répandu dans les langues les plus diverses, aussi bien en indo-européen par exemple (Meillet, 1964, 179, 277 ; Brugman, 1905, 303, 510-2, 522, 538), que dans les langues négro-africaines.

Les causatifs en *-s* se retrouvent en Afrique bien ailleurs qu'en tchadique et en chamito-sémitique : par exemple en nuba *aŋ* « vivre » *aŋis* « susciter », etc. (C. H. Armbruster, 1960, p. 193), dans des langues khoin (en hottentot p. e., A. Meillet, M. Cohen, 1952, p. 920) ou dans des langues bantoues (zoulou). Mais le problème essentiel est que la dérivation verbale ne présente pas en tchadique le même système ni du point de vue formel (en dehors de *-(a)s*, les morphèmes de dérivation sont totalement différents de ceux du chamito-sémitique), ni du point de vue des valeurs (ch. I, nos 39-42).

4. Les langues tchadiques connaissent un système d'éléments déictiques qui opposent une marque de féminin *t* à une marque de masculin *n*. Ces marques caractérisent des formes pronominales, personnelles, démonstratives, relatives, etc. En masa p.e. le démonstratif est *nǎ(a)mnà* au masculin, *naʔta* au féminin.

Dans certaines langues qui connaissent le genre grammatical, Ø masculin s'oppose à *t* féminin : en bachama, *ɓʷa:rá* «un homme», *ɓʷà:ràtò* «une femme», *sàkéy* «un chien», *sàktó* «une chienne»; le même suffixe est utilisé pour l'accord de l'adjectif au féminin : *wànítú sə̀mwé* «un chanteur différent», *wàhítú sə̀mtó* «une chanteuse différente» (J. Carnochan, 1970, 81 sq.).

Comparer aussi en musey *dina* «chien», *dira (<*di-ta)* «chienne», *gwona* «fils», *gwora (<*gwo-ta)* «fille».

On relève dans ces derniers exemples, une opposition suffixale : *-na* masculin, *-ta* féminin présente aussi en masa dans les formes définies : *sa-na* «l'homme», *ča-ta* «la femme», *bum-na* «le père», *sum-da* «la mère». La marque est absente à la forme indéfinie : *čaʔa* «une femme», *saʔa* «un homme».

L'élément *t* peut marquer, outre le féminin, un singulatif comme en masa : *tlapta* «feuille» : *tlápnà* «feuilles, feuillage» ou un diminutif comme dans *kè:kè:tá* «voiture» : *ké:ké:ná* «camion»; *zùttà* «petit trou», *zùlla* «grand trou» (Th. Schuman, 1981). En bachama : *kə:mbéy* «la pirogue» au sens général : *kè:mbə́tò* «une pirogue» en particulier (J. Carnochan, 1970, 81 sq.).

Ces éléments *n* et *t* sont largement représentés en chamito-sémitique avec des usages analogues.

5. En tchadique un pluriel par insertion de *a* (avec parfois une suffixation de *n*?) est fréquent : haoussa *dò:ki* «cheval», pluriel *dàwà:ki*, comme dans diverses langues chamito-sémitiques.

6. Y a-t-il un rapport entre ces suffixes et l'élément connectif masculin *n* et féminin *t>r* : *gida-n sarki:* «la maison du chef», *gona-r ùba* «le champ du père»? Si *t* peut être rapproché de la marque *-(a)t* du féminin en chamito-sémitique, le *n* connectif évoque un morphème analogue en berbère. Mais en berbère, la distinction de genre ne se marque pas dans l'élément connectif qui est invariablement *n*. De plus *n* berbère n'a pas d'autre fonction que la connexion de deux noms, alors qu'en haoussa par exemple *n/r* marque aussi le rapport entre le nom et l'adjectif : *bàbba-n gida* «la grande maison».

7. Les langues tchadiques connaissent, comme toutes les branches du chamito-sémitique, un préfixe *ma-* utilisé dans la formation de noms déverbatifs. Voici quelques exemples en daffo (dialecte appartenant au groupe ron, voir Jungraithmayr, 1981) : noms verbaux : *fis* «sauter», *ma-fis* «le fait de sauter»; noms de lieu : *wet* «se cacher», *ma-wet* «cachette»; noms d'agent : *lol* «battre», *mà-lwa:l-án* «batteur», etc.

Exemple haoussa : radical verbal : *ǰe:m* «tanner», *yá:ǰé:m-à(:)* «il a tanné», nom d'agent : *má-ǰè:m-í:* «tanneur», nom de lieu : *má-ǰé:m-á:* «tannerie», nom d'instrument : *má-ǰe:m-í:* (voir J. Greenberg, 1963).

8. On a observé que les langues tchadiques connaissaient pour le verbe «venir», un impératif supplétif : **(-)sə* «venir» : **ya* «viens». Sur le phénomène dans des langues chamito-sémitiques, voir ch. I, § 57.

9. Sur le plan lexical, des rapprochements nombreux ont été faits. Ils semblent souvent peu probants. Le tchadisant P. Newman en admet 28 qui lui semblent relever du stock proto-chamito-sémitique (P. Newman, 1980, 25). En voici quelques-uns :

	tchadique	égyptien	couchitique	berbère	sémitique
«corps»	**zi*	*ǰ.t*	*is* «soi-même» (rendille)		
«os»	**'jašu*	*ḳs*	*ga:s* «corne» (?) (rendille)	*ixṣ*	
«construire»	**bən*		*min* «maison»		*banah* (hébreu)
«enfant»	**wəlo*			*ult* «fille»	*walad* (arabe)
«nom»	**šəm*		*sim* (bédja)	*isəm*	*šem* (hébreu)

*
**

Des traits indiqués, certains sont significatifs. D'autres doivent être discutés (voir D. Cohen, 1984). Des études ultérieures sont nécessaires pour confirmer pleinement l'hypothèse[1]. Quoi qu'il en soit, on ne doit pas séparer les problèmes posés par le tchadique — et aussi certaines des langues considérées comme couchitiques — de celui, très peu pris en considération jusqu'ici, des contacts du chamito-sémitique en Afrique avec les autres langues africaines (voir J. Tubiana, 1974, p. 79-103; voir aussi K. Petraček, 1972; P. Marrassini, 1981).

Les langues tchadiques ne sont pas les seules à avoir incité aux rapprochements. D'autres groupes négro-africains ont fait l'objet d'études de ce point de vue. En 1952, M. Cohen (p. 82) rappelait :

«C. Meinhof avec une partie de son école réunit au 'chamitique' toutes les langues qui présentent une opposition masculin-féminin, ce qui l'a conduit jusqu'au hottentot (nama) [C. Meinhof, 1912, 1930].

»En laissant de côté ce critère (et en même temps le nama), il reste que les comparaisons tentées peuvent s'appuyer sur divers faits intéressants : en particulier quelques ressemblances de structure dans le verbe (opposition de l'accompli et de l'inaccompli; certains thèmes dérivés au moyen de répétitions et d'affixes); présence en certaines langues de consonnes buccales avec accompagnement d'occlusion glottale; rapprochements vraisemblables de vocabulaire. (On a vu que de tels faits pouvaient être invoqués pour les langues tchadiques.) Mais les ressemblances de phonétique et de structure ne prouvent pas la parenté, tant qu'on ne peut pas montrer l'identité d'éléments morphologiques; pour le vocabulaire, on peut avoir à tenir compte d'emprunts massifs anciens (il faut naturellement mettre à part l'expansion du vocabulaire arabe).

»Pour l'Est, on avait cherché précédemment à déceler une transition entre le couchitique et le nilotique (L. Reinisch, 1911)».

Plus récemment se sont posés les problèmes des rapports avec le «saharien central» ou «oriental» (H. Jungraithmayr, 197; J. Tubiana, 1974; voir aussi Ch. Kuentz, 1935; D. Cohen, 1984).

On a aussi cherché à établir des rapports avec le méroïtique (E. Zyhlarz, 1930), avec les langues indo-européennes, caucasiennes, le basque, les langues océaniennes; voir en particulier A. Cuny, 1924 et récemment V. M. Illič-Svityč, 1971.

Ici résident les aspects les moins assurés de la définition du chamito-sémitique. Des questions se posent qui ne reçoivent pas encore de réponses. Il n'est nul besoin de prendre position par conviction subjective. La recherche doit être menée avec rigueur et sans précipitation. Pour que l'appartenance d'une langue quelconque au chamito-sémitique puisse permettre le développement de nos connaissances, il est nécessaire qu'elle soit solidement assurée.

(1) Signalons un seul point à titre d'illustration. M. Delafosse (dans A. Meillet, M. Cohen, 1952, 790-5), interprète certains morphèmes tchadiques comme des vestiges d'anciennes marques de classe. Même une comparaison lexicale, tenue pour l'une des plus significatives, celle de haoussa, etc. *mu:t*, sémitique (akkadien) *mutum*, serait frappé de nullité si on admettait que *mu-* est un préfixe de la classe humaine; comparer mandingue *mu-so* «femme» (voir P. Alexandre, 1967, p. 69).

RÉFÉRENCES POUR L'INTRODUCTION

Albright, W. F., Lambdin, T. O., 1970 : «The Evidence of Language» dans I. E. S. Edwards, C. J. Gadd, N. G. L. Hammond (eds) *Cambridge Ancient History*, 3[e] éd.

Alexandre, P., 1967 : *Langues et langage en Afrique Noire*, Paris.

Armbruster, C. H., 1960 : *Dongolese Nubian. A Grammar*, Cambridge.

Benfey, Th., 1844 : *Ueber das Verhältniss der ägyptischen Sprache zum Semitischen Sprachstamm.*

— 1869 : *Geschichte der Sprachwissenschaft und orientalischen Philologie in Deutschland*, Munich.

Brockelmann, C., 1932 : «Gibt es einen hamitischen Sprachstamm?» dans *Anthropos*, XXVII, 797-818.

Brugmann, K., 1905 : *Abrégé de grammaire comparée*, Paris.

Carnochan, J., 1970 : «Grammatical Categories of the verbal piece in Bachama», *African Language Studies*, 11, 81-112.

Cohen, D., 1984 : Compte rendu de P. Newman, 1980, dans *Bulletin de la Société de Linguistique*, LXXIX, 2, 334-345.

Cohen, M., 1952 : «Langues chamito-sémitiques» dans A. Meillet et M. Cohen, *Les langues du monde*, Paris, 81-181.

— 1974 : dans A. Caquot et D. Cohen, *Actes du 1[er] congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique*, 11-18.

Cuny, A., 1924 : *Études prégrammaticales sur le domaine des langues indo-europérennes et chamito-sémitiques*, Paris.

Garbini, G., 1984 : *Le lingue semitiche, studi di storia linguistica*, 2[e] éd., Naples.

Greenberg, J., 1952 : «The Afro-Asiatic (Hamito-Semitic) Present», *Journal of the American Oriental Society*, 72, 1-9.

— 1955 : *Studies in African Linguistic Classification*, New Haven.

— 1963 : *The Languages of Africa*, Bloomington.

Hodge, C. T., 1972 : «Lisramic», dans *Language Sciences*, 20, 13-16.

Illič-Svitijč, V. M., 1971 : *Opyt sravnenja nostratičeskix jazykov*, Moscou.

Jungraithmayr, H., 1968 : «Ancient Hamito-Semitic Remnants in the Central Sudan», dans *Comptes rendus du G.L.E.C.S.*, XII-XIII, 76-83.

— 1970 : *Die Ron-Sprachen. Tschadohamitischen Studien in Nordnigerien*, Hambourg.

— 1981 : «Le daffo (ron)», dans *Les langues dans le monde ancien et moderne, Afrique subsaharienne, pidgins et créoles*, Paris, 429-433.

Kuentz, C., 1935 : dans *Bulletin de la Société de Linguistique*, 79-89.

Lepsius, R., 1863 : *Standard Alphabet*, 2[e] éd.

— 1880 : *Nubische Grammatik*, Berlin.

Lukas, J., 1937 : *Zentralsudanische Studien*, Hambourg.

Marrassini, P., 1981 : «Nota sul passagio a $>$ e in accadico», dans *Egitto e Vicino Oriente*, IV, 349-55.

Meillet, A., 1937 : *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 8[e] éd., citée ici suivant la réimpression faite en 1964 par University Alabama Press.

Meinhof, K., 1912 : *Die Sprachen der Hamiten*, Hambourg.

— 1930 : Das Verhältnis der Buchmannsprache zum Hottentotischen», *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, XXXVII, 219-229.

Müller, F., 1867 : «Linguistischer Theil» dans *Reize der österreichischen Fregatte Novarra um die Erde in den Jahren 1857, 1858, 1859.*

Newman, P., 1980 : *The Classification of Chadic within Afroasiatic*, Leyde.

— , Schuh, R. G., 1974 : «The Hausa Aspect System» dans *Afroasiatic Linguistics* I/1.

Newman, T. N. : «Remarks on the Hausa language» dans J. C. Prichard, *Researches into the physical History of Mankind*, 3[e] éd., t. IV, Appendice 2, 617-626.

Petraček, K., 1972 : «Die Grenzen des Semitohamitischen», dans *Archiv Orientální*, XL, 6-50.

Reinisch, L., 1873 : *Der einheitliche Ursprung der Sprachen der alten Welt*, t. I.

— 1911 : *Die sprachliche Stellung des Nuba*, Vienne.

Renan, E., 1855 : *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, Paris.

Schumann, Th., 1981 : dans *Marburger Studien zur Afrika- und Asienkunde*, Berlin.

Tubiana, J., 1974 : «Le chamito-sémitique et les langues africaines» dans *IV[o] Congresso Internazionale di Studi Etiopici*, Rome.

Tucker, A. N., Bryan, M. A., 1956 : *Linguistic Analysis : The non-Bantu languages of North-Eastern Africa*, Londres.

Zaborski, A., 1976 : «Cushitic Overview» dans L. M. Bender, 1976 (éd.) : *The Non-Semitic Languages of Ethiopia*, East Lansing, Michigan.

Zyhlarz, E., 1930 : «Das meroïtische Sprachproblem», dans *Anthropos*, XXV, 409-463.

CHAPITRE PREMIER

LE CHAMITO-SÉMITIQUE

Des traits répandus dans l'ensemble des groupes chamito-sémitiques sont examinés brièvement ici. Les uns représentent clairement des conservations d'un état unitaire ancien et constituent des preuves de la parenté de ces groupes entre eux. D'autres apparaissent comme des innovations mais résultant de développements parallèles, ce qui peut être aussi l'indice d'une origine commune. Mais de tels développements peuvent aussi illustrer des tendances «aréales» traversant des vastes zones dans lesquelles des langues d'origines diverses se trouvent en contact. Ils peuvent aussi manifester une dynamique générale à laquelle sont soumis tous les idiomes présentant certains aspects communs qu'ils soient ou non apparentés.

Les développements qui suivent ne sont donc pas destinés à fournir l'image d'une sorte de proto-chamito-sémitique. On y a certes essayé, lorsque cela a été possible, d'indiquer un état commun. Mais le but poursuivi est purement descriptif : il s'agit de dégager des phénomènes qui se trouvent largement représentés dans l'ensemble chamito-sémitique.

1. La syllabe. Dans l'ensemble la syllabe est soumise à de fortes restrictions sur les groupements de consonnes. Celles-ci sont très étroites en sémitique ancien et en couchitique où aucun groupement n'est en principe toléré. Les formes dominantes peuvent être représentées dans la formule suivante :

$$\left[\mathrm{cv} \begin{matrix} (\mathrm{v}) \\ \\ (\mathrm{c}) \end{matrix} \right]$$

Mais des restrictions supplémentaires pèsent sur le système de certaines langues couchitiques (v. ch. V) tandis que l'affaiblissement des voyelles brèves en syllabe ouverte allant dans certains cas jusqu'à leur disparition, a conduit certaines langues sémitiques à accepter des groupements de consonnes (ch. II).

L'état de l'égyptien ancien ne peut pas être caractérisé en raison du caractère défectif de l'écriture, mais le copte présente une structure syllabique proche de celles des langues sémitiques à vocalisme bref affaibli dont il vient d'être question. La formule en serait : (c) (c) v (c) (c). Voir ch. III.

Pour le berbère on peut supposer, comme pour certains dialectes maghrébins, une disparition quasi complète ou complète selon les cas, du vocalisme bref commun (voir ci-dessous). Il en résulte un état syllabique très particulier où ne se marquent plus les restrictions sur les groupements consonantiques. Voir ch. IV.

2. Consonantisme et vocalisme. La prévalence numérique des consonnes sur les voyelles est un phénomène qui semble relever de l'état le plus ancien. Les langues chamito-sémitiques présentent en général un vocalisme pauvre et un consonantisme riche. Le tableau suivant fournit des indications partielles :

		Consonnes	Voyelles
Sémitique	: sudarabique ancien	29	? (3 ?)
	: ougaritique	28	3 ?
	: arabe classique	28	3
	: hébreu biblique	22	5
	: akkadien	17	4
Berbère	: kabyle	31	3
	: touareg	25/24	7
Égyptien	: copte	20	6
Couchitique	: oromo	25	5
	: dasenech	24	5
	: bédja	21	5
	: ʿafar	17	4
«omotique»	: kullo	25	5
	: kafa	22	5

Comme on le verra par la suite, les langues chamito-sémitiques qui présentent le consonantisme le moins riche, semblent en général l'avoir réduit au cours de leur histoire.

(Pour le tchadique, il faut signaler, à titre d'exemple, que le haoussa possède 32 consonnes contre 5 voyelles.)

3. Les voyelles. Le sémitique semble bien avoir connu, dans ses états les plus anciens, un système triangulaire à trois phonèmes, doublé par une corrélation de quantité :

u(u:) : i(i:)
a(a:)

Le système se trouve représenté sous cette forme simple en arabe classique et, selon toute vraisemblance, en ougaritique (et peut être supposé pour le sudarabique ancien). Partout ailleurs, les structures sont différentes, mais apparaissent clairement comme résultant d'évolutions ultérieures. L'akkadien par exemple connaît un phonème *e* sous les formes brève et longue. Il correspond en général, aux places où il se présente, soit à *i* soit à *a* anciens. Dans ce dernier cas en particulier, *e* apparaît comme une ancienne variante au contact de consonnes pharyngales dont la disparition l'a secondairement phonologisé : p.e. **baʕlu(m) > be:lu(m)* «maître» s'opposant à *ba:lu(m)* «implorer».

En arabe sur divers points, les plus nombreux du domaine oriental, on relève l'existence d'un *e:/e* et d'un *o:/o* comme aboutissements respectifs des diphtongues anciennes *aw* et *ay*. Peut-être en était-il de même déjà en ougaritique (voir ch. II § III 1 B 2.2). Ailleurs, sur le domaine arabe, en maltais, *e* et *o* ont pris place dans le système par suite de l'invasion des emprunts romans, mais aussi en raison d'un transfert de distinctivité des consonnes emphatiques aux voyelles adjacentes : */ *ṣayf / [ṣayf] > sayf : / *sayf / [seyf] > seyf.*

L'hébreu, par un processus compliqué dans lequel ont joué le timbre des voyelles, la présence ou l'absence de l'accent, la forme de la syllabe, a enrichi considérablement son système vocalique (voir ch. II § III 1 C a α).

Par ailleurs le système des voyelles brèves a pu s'appauvrir dans de nombreux cas. En général deux facteurs d'affaiblissement ont opéré : la position inaccentuelle, l'appartenance à une syllabe ouverte. Les évolutions ont abouti d'une part à la réduction du nombre de phonèmes de trois à deux, soit par la confusion de *u* et *i* par exemple en éthiopien et dans de nombreux dialectes arabes, soit par la confusion de *a* et *i*, aussi dans des dialectes arabes. D'autres part les voyelles brèves peuvent tomber partiellement ou totalement en syllabes ouvertes. Le phénomène est illustré dans presque toutes les langues sémitiques.

L'ensemble berbère, à la seule exception, semble-t-il, de quelques langues méridionales, ne paraît accorder d'existence phonologique qu'à trois voyelles *a* : *i* : *u* sans distinction quantitative. Mais les mots ne contiennent pas obligatoirement l'une de ces voyelles. Dans un grand nombre de formes, le point vocalique est déterminé automatiquement par la structure phonique (voir ch. IV § 2.2.1). Un tel état semble bien résulter de la disparition des voyelles anciennement brèves, avec persistance des seules voyelles anciennement longues. Certains dialectes arabes, surtout au Maroc, tendent vers un tel état. Par ailleurs une langue berbère comme le touareg de l'Aïr, avec une opposition de quantité et l'existence de phonèmes brefs *ä* : *ə* semble bien attester l'étape intermédiaire que représentent de nombreux dialectes arabes du Maghreb.

Pour l'égyptien dont l'écriture ne note pas les voyelles, nous ne disposons que du témoignage du copte (voir ch. III § IV). On y décèle sous l'accent un système à 4 voyelles longues *(e:, i:, o:, u:)* et à deux voyelles brèves *ă* : *ŏ*, où *ă* (avec son allophone *e*) pourrait bien représenter l'aboutissement d'un processus d'unification de **ă* et **ĭ*. En dehors de l'accent le vocalisme est réduit à une seule voyelle neutre.

Le système dominant en couchitique est un système triangulaire à cinq phonèmes doublés parfois par une corrélation de quantité. Aucun indice clair ne permet d'en affirmer le caractère secondaire et qu'il résulte d'un système à trois voyelles.

On peut seulement souligner que les langues couchitiques ont très souvent réduit un stock consonantique anciennement plus considérable. Il n'est pas impossible que cette réduction se soit accompagnée d'un accroissement du nombre des voyelles, selon les processus analysés plus haut.

4. Les consonnes. Ordres et séries. Par leurs divers aspects, les systèmes consonantiques semblent bien orienter vers un état commun. En tout cas, les mêmes ordres, définis par les zones d'articulation, les mêmes séries, définies par les modes d'articulation, se retrouvent à peu d'exceptions près dans tous les groupes chamito-sémitiques. On peut sans excès d'invraisemblance poser pour l'ensemble de la famille au moins les ordres suivants : 1. labial, 2. dental, 3. sifflant, 4. palatal antérieur, 5. palatal postérieur, 6. vélaire, 7. pharyngal, 8. laryngal, 9. latéral, à quoi il faut ajouter 10. «la liquide vibrante». Les dentales, sifflantes, postpalatales sont disposées selon trois séries : sourdes, sonores, «emphatiques». Cette dernière série n'existe pas dans les ordres d'arrière (vélaires, pharyngales, laryngales); pour les labiales, voir ci-dessous.

5. Aperture. Les consonnes sont occlusives ou fricatives; les affriquées qui se présentent sporadiquement procèdent de développements secondaires. Les occlusives chamito-sémitiques témoignent au cours de leur évolution d'une certaine faiblesse d'articulation.

Les langues sémitiques semblent avoir connu pour ces occlusives une articulation à glotte ouverte, aboutissant à une réalisation «aspirée». Les transcriptions grecques de l'akkadien rendant les sourdes par *φ*, *θ*, *χ*, les transcriptions latines du punique de *k* par *ch* (*chen* «ainsi» [*Poenulus* 935]), de *t* par *th* (*thyfel* «tu fais» [*ibid.*]), de *p* par *ph* (*pho* «ici» [*ibid.* 932]) en portent témoignage. Parmi les langues vivantes, les dialectes sémitiques d'Éthiopie, l'amharique par exemple, connaissent une réalisation aspirée des occlusives aboutissant à une spirantisation de *b* en *ƀ* et à la perte de l'occlusive elle-même dans le cas de *k* passant à *h*. Les phénomènes de spirantisation sont fréquents. En arabe comme dans l'ensemble du sémitique méridional, *p* a abouti inconditionnellement à *f*; dialectalement *g* est passé à *ž* par l'intermédiaire de *ǰ*, *k* à *č* et *š*, etc.

En hébreu et en araméen (peut-être aussi partiellement en punique), toutes les consonnes originellement occlusives présentent deux allophones, l'un occlusif, l'autre spirant, en distribution complémentaire : par exemple hébreu : *kaθaβ* «il a écrit», *yi-χtoβ* «il écrira».

La tendance à l'ouverture des consonnes aboutissant à des réalisations spirantes, conditionnées ou non, se manifeste dans une grande partie du berbère, notamment dans les dialectes du centre et du nord du Maroc, et en Algérie, dans ceux du Chélif, de la Kabylie, du pays Chaouia. L'aboutissement est souvent un *ƀ* (spirante bilabiale), peut-être sporadiquement *v* (labio-dentale) pour *b*, des interdentales pour *t, d, ḍ*; *š* et *y* pour *k* et *g*. Dans une partie des dialectes chleuhs, *t* et *d* aboutissent respectivement à *s* et *z*.

Les faits égyptiens sont difficiles à cerner de façon précise. Il semble cependant qu'on puisse postuler une corrélation d'aspiration opposant des occlusives sourdes aspirées à des sourdes non aspirées procédant des anciennes sonores aspirées.

Pour les phénomènes d'ouverture des consonnes en couchitique, voir ci-dessous p. 252.

6. Labiales. L'ordre labial ne distingue pas fondamentalement bilabiales et labiodentales. Partout */v/* manque. Le sémitique oriental et septentrional oppose *p* et *b*, avec, pour l'hébreu et l'araméen, des variantes conditionnées [p] > [f] et [b] > [v]. En sémitique méridional *p* est passé inconditionnellement à *f*, tandis que *b* restait occlusif. La même situation se retrouve en berbère où les seuls phonèmes labiaux sont *f* et *b*. Le couchitique oppose dans la plupart des langues *b* soit à *p* soit à *f*.

Cependant l'égyptien (comme d'ailleurs certaines langues couchitiques, voir ch. V, § I) pourrait conduire à supposer un état plus compliqué.

En égyptien en effet à la labiale sourde du sémitique, correspondent tantôt *p*, tantôt *f* sans qu'il soit possible d'expliquer cette variation par des conditionnements particuliers. Peut-être cependant faut-il relever le fait suivant. La sourde sémitique peut sporadiquement correspondre à *b* des autres

groupes, mais pas, semble-t-il, lorsque le correspondant égyptien est *f*. Les exemples sûrs sont malheureusement trop peu nombreux. S'ils devaient se multiplier, on pourrait penser à un ordre ancien de labiales plus complet, avec une opposition d'emphatique à non emphatique (sourdes) évoluant respectivement à *p* et *f* en égyptien (et dans certaines langues couchitiques?), mais sporadiquement et dans des conditions à déterminer, à *b* et *f* ailleurs.

Signalons qu'en raison des faits tchadiques, J. Greenberg a proposé de distinguer deux labiales sonores, *b1* et *b2*, celle-ci réalisée probablement comme une labio-nasale **mb*.

7. Dentales. Deux séries, l'une de dentales occlusives, l'autre de sifflantes sont représentées partout. Pour ces dernières, des réalisations affriquées sont attestées au moins pour l'«emphatique» (dans certaines traditions de lecture de l'hébreu, aussi en éthiopien) et pour la sonore (le signe akkadien notant ce phonème a été utilisé par les scribes hittites pour noter une affriquée); de plus, le couchitique semble avoir, dans l'ensemble, des réalisations affriquées pour ces deux phonèmes.

8. Prépalatales. La série des palatales antérieures est représentée par deux spirantes *(š, ž)* en berbère, deux affriquées *(č, ǰ)* en égyptien ancien, une seule spirante *(š)* en sémitique; en couchitique, là où ces phonèmes sont présents, ils sont historiquement secondaires.

9. Palatales. L'ordre palatal est représenté dans toutes les branches par une triade *k, g, ḳ*. Des évolutions de *g* en *ǰ* ou *ž* sont à signaler en arabe. Une alternance, dans certaines conditions, de *ḳ* (qui est dans de nombreuses langues réalisé comme une post-uvulaire *q*) avec la spirante vélaire *γ* est fréquente en berbère et en arabe (dialectal).

10. Vélaires. L'ordre vélaire comprend deux phonèmes : *χ* et *γ* dans une partie du sémitique et en berbère. Mais la sonore est absente ailleurs. L'akkadien, l'hébreu, l'araméen, l'éthiopien pour le sémitique, le couchitique et l'égyptien ne la connaissent pas. En berbère, il n'est pas possible d'affirmer que *γ* ne soit pas en fait la forme simple (non tendue) de *q*. De ce fait, des sémitisants ont été conduits à considérer *γ* comme une variante de la pharyngale *ʕ* (voir ci-dessous) phonologisée secondairement. L'hypothèse reste à démontrer.

11. Pharyngales. L'ordre pharyngal, *ħ* (sourde), *ʕ* (sonore) semble avoir disparu du berbère. Il est représenté partout ailleurs.

12. Laryngales. L'existence d'une occlusive glottale *ʔ* à côté de la laryngale fricative *h* n'est assurée avec un statut de phonème de plein exercice que dans une partie du sémitique; *h* est présent partout.

13. Latérales. L'ordre latéral est représenté dans toutes les langues par un phonème oral *l*. Dans de nombreuses langues, *n* (qui peut avoir ailleurs une réalisation dentale) semble devoir être également définie comme une latérale (nasale). Pour d'autres phonèmes latéraux *λ* et *λ̣* attestés en sémitique (voir ch. II § 2), leur existence dans le reste du chamito-sémitique n'a pas pu jusqu'ici être mise en évidence à moins de rapprocher la latérale emphatique du sémitique de la cacuminale couchitique (ci-dessous p. 250). Il n'a pas été possible non plus d'établir des correspondances vraisemblables, pour les phonèmes de la série dentale haute entre le sémitique et les autres branches.

14. Labio-vélaires. On ne peut que signaler ici l'existence d'un problème des labiovélaires. De tels phonèmes existent dans une partie du couchitique et du sémitique d'Éthiopie ainsi qu'en berbère. Mais dans la plupart des cas, il s'agit de formations secondaires par contraction d'un groupe de deux phonèmes. On ne peut cependant pas négliger entièrement les exemples de lexèmes, peu nombreux au demeurant, où la comparaison chamito-sémitique suggère des correspondances analogues à celles qu'on pose en indo-européen. Il convient donc de ne pas exclure *a priori* la possibilité d'une corrélation de timbre au stade commun, sans pour autant la considérer comme probable.

Il faut signaler, en tout cas, qu'une langue tchadique comme le haoussa connaît une série de labiovélaires k^w, g^w, k'^w (symétrique d'ailleurs de celle des palatales), qui ne se présentent pas toujours, ainsi qu'on l'a soutenu, comme des réalisations conditionnées par l'environnement vocalique.

15. «Emphatiques». La corrélation d'«emphase», caractéristique des langues chamito-sémitiques, est présente en sémitique, en berbère et en couchitique; pour l'égyptien, voir ci-dessous.

Deux observations doivent être faites à propos de ces phonèmes.

a) La première concerne leur réalisation. Celle-ci n'est pas uniforme dans toutes les langues

vivantes. Dans certaines d'entre elles, les consonnes comportent essentiellement une constriction pharyngale. Ailleurs, il s'agit d'une post-glottalisation : l'articulation comporte deux occlusions, l'une spécifique et l'autre au niveau de la glotte.

C'est sans doute, pour une grande part, l'expansion actuelle de l'arabe ou le caractère général de conservatisme qu'on a voulu lui reconnaître traditionnellement, qui a entraîné à poser l'articulation pharyngo-vélaire comme l'articulation originale au moins pour le proto-sémitique. L'articulation éthiopienne est expliquée en général par l'influence des langues couchitiques. Certaines de ces langues connaissent en effet une série de glottalisées. Mais il est loin d'être sûr que les langues sémitiques d'Éthiopie aient évolué partout au contact de langues couchitiques à «emphatiques» glottalisées : l'agaw, dans l'ambiance duquel a évolué l'amharique, ne semble pas en faire usage. L'oromo et le somali, autres langues couchitiques voisines semblent connaître une articulation proche de celle de l'arabe pour la dentale «emphatique» (et aussi pour la post-palatale en somali). Ces langues couchitiques auraient-elles subi l'influence de l'arabe? C'est possible. Ce qui est remarquable en tout cas, c'est qu'aucune langue sémitique d'Éthiopie ne semble connaître ce type d'articulation. Par ailleurs, la rétroflexe (fréquemment implosive) qui constitue la réalisation de la sonore emphatique dans la plupart des langues non sémitiques d'Éthiopie (voir p. 250) est inconnue des langues sémitiques. L'hypothèse fondée sur le substrat couchitique est donc insuffisante.

Mais il y a des arguments positifs en faveur d'une réalisation glottale primitive. L'emphase de type arabe a pour trait caractéristique de déborder le phonème qu'elle marque. C'est qu'elle met en jeu une tension nécessairement plus durable que la seule articulation de ce phonème. En général la voyelle voisine au moins en est affectée.

Les glottales au contraire n'exercent aucune influence de ce genre. Or les langues anciennes dans leur ensemble, ne semblent pas témoigner d'une contagion quelconque d'emphase.

Au reste, le passage d'une glottalisée à une pharyngalisée s'explique phonétiquement de façon claire alors que le mouvement inverse serait difficile à justifier (voir A.G. Haudricourt 1950, A. Martinet 1953).

Le relâchement de l'occlusion laryngale qui, dans la glottalisée, se produit au moment de l'explosion de la consonne, est quelque peu anticipé et se réalise pendant l'implosion, sonorisant du même coup la consonne qui, en raison de la fermeture de la glotte, est nécessairement sourde. Par la suite, un phénomène de remontée dans l'appareil phonatoire de la marque de l'emphase en fait une vélaro-pharyngalisation qui peut s'accompagner secondairement d'un assourdissement. Ainsi l'emphase du type arabe se serait réalisée à partir de la glottalisation sémitique en deux phases successives :

I. **t' > *'d*   **ŧ' > *'đ*   **s' > *'z*   **k' > *'g*
II. **'d > ṭ*   **'đ > ḍ*   *'z > ṣ*   *'g > ḳ*

Il est frappant de constater que les emphatiques arabes qui sont réalisées aujourd'hui comme sourdes, semblent toutes avoir connu un stade sonore. Le *ṭ* est décrit par les grammairiens comme une sonore et apparaît encore comme tel dans certains dialectes arabes (J. Cantineau, 1960, p. 32); des traces d'une réalisation également sonore de *ṣ* ont été relevées dans des dialectes anciens (C. Rabin, 1951, p. 195); quant au *ḳ* il connaît en arabe un double aboutissement, soit selon les dialectes *q* ou *g* (D. Cohen, 1970b, p. 113).

Les arguments qui valent pour le sémitique valent de manière générale pour le chamito-sémitique. Si en berbère, l'emphase est nettement du type arabe, avec deux phonèmes sonores fondamentaux : *ḍ* et *ẓ*, il est intéressant de constater que l'alphabet libyque de Dougga, dans les transcriptions puniques, ne connaît que des sourdes *ṭ* et *ṣ* (L. Galand, 1973a, p. 161-8 et 1973b, p. 464). Le fait peut être dû à l'absence de signes dans l'alphabet punique correspondant à des emphatiques sonores. Mais on aurait pu s'attendre plutôt à une notation par les représentants des sonores *d* et *z* non emphatiques, phonétiquement plus proches. Il n'est donc pas impossible que le berbère ait développé les réalisations pharyngalisées sous l'influence de l'arabe subie depuis plus d'un millénaire. Voir aussi ci-dessous p. 210.

Le couchitique, comme on l'a vu, connaît essentiellement une emphase du type glottal. Quant à l'égyptien, rien ne permet d'affirmer avec certitude qu'il ait possédé des phonèmes «emphatiques».

b) L'organisation du consonantisme n'est pas demeurée partout fondée sur la double corrélation décrite plus haut. En fait, si les langues ayant conservé l'articulation glottale des emphatiques présentent généralement un système ternaire, il n'en est pas toujours de même pour celles où l'emphase est pharyngale ou pharyngo-vélaire. Ce type d'emphase, comme il a été indiqué, est

remarquable par son aptitude à s'étendre aux phonèmes jouxtant le phonème marqué. Elle suscite ainsi des variantes emphatiques de consonnes qui ne le sont pas fondamentalement. Dans des circonstances particulières, réalisées dans certains dialectes, ces variantes ont pu être utilisées à des fins différenciatives. Dans de tels dialectes, le consonantisme peut être alors disposé selon des faisceaux, non plus de trois, mais de quatre phonèmes.

Ainsi en judéo-arabe de Tunis ou dans le parler berbère des Ait Youssi de la région de Fez, une emphatique correspond à chacune des dentales sourdes ou sonores :

t	*d*	*s*	*z*
ṭ	*ḍ*	*ṣ*	*ẓ*

En suivant une évolution plus complexe sans doute, provoquée essentiellement par l'intégration d'un phonème anciennement hors système *(ḍ)*, la hassânîya de Mauritanie a abouti à l'organisation suivante :

t	*θ*	*s*
ṭ		*ṣ*
d	*δ*	*z*
ḍ	*δ̣*	*ẓ*

Voici un tableau des phonèmes consonantiques fondamentaux attestés dans les diverses branches du chamito-sémitique (les lettres avec un point souscrit marquent les emphatiques quelle qu'en soit la nature) :

	sémitique	berbère	égyptien	couchitique
labiales	*p b m w*	*f b m w*	*p b m w*	*f b m w*
			f	
dentales	*t d*	*t d*	*t d*	*t d*
	ṭ	*ṭ ḍ*		*ṭ*
interdentales	*θ δ*			
	θ̣			
sifflantes	*s z*	*s z*	*s (z)*	*s dz*
	ṣ	*ẓ*		*c̣*
prépalatales	*š y*	*š (ž?) y*	*š y*	*š y*
			č ǰ	
latérales	*λ l*	*l*	*l (?)*	*l*
	λ̣			
nasale	*n*	*n*	*n*	*n*
rétroflexe				*ḍ*
vibrante	*r*	*r*	*r*	*r*
palatales	*k g*	*k g*	*k g ç*	*k g*
	ḳ	*ḳ*	*ḳ (?)*	*ḳ*
vélaires	*χ γ*	*χ γ*	*ç*[1] *χ*	
pharyngales	*ħ ʕ*		*ħ ʕ*	*ħ ʕ*
laryngales	*h ʔ*	*h*	*h ʔ*	*h ʔ(?)*

On peut à titre indicatif et sans le tenir pour une reconstruction rigoureuse, proposer un tableau du stock commun, sinon du système phonologique, du chamito-sémitique.

p	*t*	*s*		*š*	*k*	*χ*	*ħ*	*h*	*ʔ*
b	*d*	*z*	*l r*		*g*	*γ*	*ʔ*		
	ṭ	*ṣ*	*λ̣*		*ḳ*				
m			*n*						
w					*y*				

16. Quantité consonantique. Toutes les branches du chamito-sémitique accordent à la quantité consonantique une valeur significative. La gémination fait partie de la définition phonologique d'une forme linguistique. Elle peut suffire pour différencier des significations : sémitique (akkadien) *apu* «roseaux» : *appu* «nez»; berbère (kabyle) *qqar* «dire, lire» : *qar* «avouer»; (touareg) *əzəl* «payer» : *əzzəl* «être droit»; couchitique (hadiyya) : *ile* «manger» : *ille* «aimer»; (ometo) *bola* «corps» : *bolla* «ciel»; (kafa) *qabo:* «guêpe» : *qabbo:* «ancien, notable».

(1) Sur la localisation de *ç*, ci-dessous p. 164.

La gémination constitue souvent un morphème dérivationnel. En sémitique entre autres exemples, la gémination de la deuxième consonne radicale du thème verbal est la marque d'un intensif ou d'un factitif : c'est en égyptien celle d'un thème dit «emphatique», et en berbère celle d'un inaccompli («aoriste») «intensif» : kabyle *bənnu* (accompli *bnu*) «bâtir»; Ait seghrouchni : *šərrəž* (accompli *šrəž*) «labourer».

17. Quantité vocalique. De la même façon, on l'a vu ci-dessus (n° 3), la quantité (ou gémination) vocalique est significative dans la plupart des langues chamito-sémitiques, au moins dans leurs états les plus anciens. Elle peut être distinctive sur le plan lexical et constituer une marque morphologique. De manière générale, les langues berbères ne présentent pas d'oppositions de quantité vocalique. Mais le témoignage du touareg où de telles oppositions se manifestent dans certaines conditions (comparer les formes notées par Foucauld *âhâr* «figue» : *ahăr* «lion»; *insa* [aoriste] : *insâ* [aoriste intensif] «se coucher») peut appuyer l'hypothèse du caractère secondairement réduit du vocalisme dans les autres langues berbères (voir n° 3).

18. Gémination et longueur. Il est peut-être utile de signaler à propos du trait de quantité, l'équivalence constatée fréquemment aussi bien dans des faits d'évolution historique que de variation synchronique entre les groupes *vcc* et *v:c* (ainsi en akkadien par exemple des suffixes nominaux apparaissent selon les états historiques comme *-annu* ou *a:nu, -uttu* ou *u:tu*; en ometo *eríkke* «je ne sais pas» alterne avec *eri:ke*, etc.).

19. Accent. La nature de l'accent et son fonctionnement sont encore insuffisamment connus, même dans les langues chamito-sémitiques encore parlées de nos jours. Un certain nombre de traits communs peuvent néanmoins être dégagés.

a) Dans aucun cas, l'accent n'est distinctif, sauf, fortuitement, en conséquence d'accidents évolutifs.

b) De manière générale en effet l'accent n'a qu'un rôle démarcatif et la place en est déterminée par la structure de la forme. De ce point de vue, deux critères doivent être pris en considération : «le groupe lourd» constitué par la séquence *vcc* ou *v:c* et la position par rapport à la syllabe finale. L'accent est de manière générale attiré par le groupe lourd le plus proche de la syllabe finale.

A partir de ce fait qui paraît la base historique commune, les langues ont abouti à des systèmes variés. Dans une partie du sémitique (hébreu p.e.) l'accent est le plus souvent final, ou parfois pénultième si un groupe lourd *v:c* se trouve en cette position. En arabe, comme semble-t-il en akkadien, la position finale est exclue et c'est le premier groupe lourd à partir de la pénultième qui est le lieu de l'accent. En éthiopien la finale est privilégiée pour le nom, la pénultième pour le verbe.

En égyptien, les rares données concernant les états anciens, de même que les indications fournies par la tradition copte, orientent vers un accent final ou pénultième (peut-être remontant dans certains dialectes jusqu'à l'antépénultième en fonction de la structure du mot).

En berbère, nous ne possédons de renseignements relativement nombreux que pour le touareg. Il semble, à en juger par les données les plus fréquentes, que, comme dans une partie du sémitique, la distribution est entre la pénultième et l'antépénultième en fonction de la constitution syllabique.

Il y a peu à dire sur le couchitique, le fonctionnement de l'accent y est difficile à déceler. Il coexiste parfois avec un système tonal (voir ci-dessous p. 253) auquel cas, il semble en général lié au ton haut.

c) Dans la plus grande partie du domaine, l'accent semble faible et plutôt mélodique. Les développements de systèmes tonaux en couchitique ont pu en être facilités. Le type expiratoire y apparaît secondaire, ainsi probablement en hébreu et dans une partie du domaine arabe.

20. La phrase. La phrase peut être constituée dans la plupart des langues chamito-sémitiques, soit par deux termes à centres nominaux soit par un terme à centre nominal et un terme à centre verbal, celui-ci constituant le prédicat, soit par un seul terme à centre verbal :

phrase nominale: syntagme nominal — syntagme nominal;
phrase verbale : (syntagme nominal) — syntagme verbal.

Si, dans certains états récents, seule la phrase verbale est admise, il est presque toujours possible d'y déceler, souvent à travers la morphogenèse du verbe lui-même, les traces de l'existence ancienne de la phrase nominale.

21. Phrase nominale. La phrase nominale présente en général l'ordre non marqué : sujet-prédicat pour le prédicat attributif, prédicat-sujet pour le prédicat existentiel-locatif :

arabe : *ar-rağulu mari:ḍun* «l'homme (1) (est) malade (2)»;
fil-bayti rağulun «(il y a) un homme (2) dans la maison (1-2)».

22. Phrase verbale. Dans la phrase verbale, la disposition des termes est relativement libre, avec de très larges possibilités de thématisation. Cependant l'ordre prédominant et manifestement le plus ancien est V(erbe), S(ujet), O(bjet), ainsi qu'en témoignent le sémitique, le berbère et l'égyptien. En sémitique, l'akkadien, dont la syntaxe est sur ce point influencée par le substrat sumérien, et les langues modernes d'Éthiopie, marquées par un substrat couchitique, dérogent à cet ordre. Mais dans le premier cas, de nombreux faits archaïques attestent l'ordre ancien VSO. Dans le second cas, le guèze qui est la langue éthiopienne la plus anciennement attestée, la structure de la phrase verbale est bien VSO.

Pour l'égyptien, le néo-égyptien et surtout le copte ont modifié l'ordre VSO qui est celui des états les plus anciens en SVO, en même temps qu'il a été procédé à une réfection totale de la morphologie verbale.

La seule branche où cet ordre ne semble pas attesté est celle des langues couchitiques dont les phrases se construisent en général selon l'ordre SOV. Parallèlement, alors que les autres branches placent en général le déterminé avant le déterminant, indiquent les fonctions par des morphèmes préposés et utilisent des préformantes pour la construction des thèmes verbaux dérivés, le couchitique présente l'ordre déterminant-déterminé, et a tendance à favoriser les postpositions pour les indicateurs de fonction et la suffixation pour les morphèmes de dérivation verbale.

Il semble cependant que cet ordre — inverse de celui des autres branches — est le résultat d'une évolution propre.

23. Le mot. La phrase en chamito-sémitique est constituée en général d'unités autonomes et indépendantes de l'aspect phonétique des unités environnantes. Elle est constituée d'une forme-base à laquelle s'adjoignent des marques diverses, exprimant des modifications secondaires ou la fonction de l'unité dans la phrase. Cette unité est ainsi analysable en une séquence de morphèmes nettement distincts. Une forme autonome arabe par exemple comme *yataḍa:rabu:na* «ils se battent» s'analyse séquentiellement en *ya-* (marque de 3ᵉ personne du masculin de l'inaccompli), *ta-* (marque de «réfléchi»), *-ḍa:rab-* (thème radical indiquant en combinaison avec *ta-* la «réciprocité»), *-u:-* (marque du pluriel des 2ᵉ et 3ᵉ personnes du masculin, *-na* (marque de «l'indicatif»). Sur des limites de cette représentation structurale, voir ci-dessous.

24. Le schème. Dans une grande partie des langues chamito-sémitiques, une forme-base se présente comme la réalisation d'un des modèles offerts par la langue, constitués par une succession définie d'éléments stables et d'éléments variables. Des mots arabes comme *ṣarra:f-* «quelqu'un qui fait profession de changer (la monnaie), changeur» ou *mifta:ḥ-* «l'instrument qui sert à ouvrir, clef» sont les réalisations respectives des modèles R1*a*R2R2*a:*R3 et *mi-*R1R2*a:*R3 dans lesquels les éléments R peuvent être représentés par d'autres séquences que *ṢRF* et *FTḤ* ; ainsi *ṬBX* à la place de *ṢRF* fournirait *ṭabba:χ-* «quelqu'un qui fait profession de cuisiner, cuisinier» et *NŠR* à la place de *FTḤ* donnerait *minša:r-* «instrument à scier, scie». Les significations de *ṣarra:f-* et *mifta:ḥ-* sont donc partagées en quelque sorte entre deux entités abstraites : les modèles qu'on appelle ordinairement «schèmes» (ici R1*a*R2R2*a:*R3 ou *mi-*R1R2*a:*R3) et les éléments qui actualisent ce schème : *ṢRF*, fondement, entre autres, du verbe *ṣarrafa* «changer (la monnaie)» et *FTḤ*, qu'on trouve, par exemple, dans le verbe *fataḥa* «ouvrir». C'est ce qu'on appelle traditionnellement, dans les études chamito-sémitiques, la racine.

Comme on a pu l'apercevoir par les quelques exemples qui précèdent, le schème constitue bien un véritable morphème porteur de signification. Ainsi le premier entre en général dans la constitution des noms de métier, le second dans celle des noms d'instrument. Mais la valeur d'un schème peut être, est souvent, beaucoup moins précise. A la limite un schème peut se définir simplement comme un schème nominal par opposition à des schèmes verbaux.

Voici un tableau de formes arabes, illustrant la structure morphologique qui vient d'être définie :

Formes de la racine *ĦML* (v. *ħamala* «il a porté»)	Schèmes	Formes d'autres racines	Autres racines
ĦaMMala «il a fait porter»	R1*a*R2R2*a*R3(a)	*KaTTaBa* «il a fait écrire»	*KTB* (*kataba* «il a écrit»)
ĦaML- «portage»	R1*a*R2R3-	*ǰaHD-* «application, effort»	*ǰHD* (*ǰahada* «il s'est appliqué»)
ĦiML- «charge»	R1*i*R2R3-	*Ħibs* «barrage»	*ĦBS* (*ħabasa* «il a retenu»)
ĦaMaL- «nuage chargé d'eau»	R1*a*R2*a*R3-	*DaXaL* «(soupçon) qui entre dans l'esprit»	*DXL* (*daχala* «il est entré»)
ĦiMa:L-at- «profession de portefaix»	R1*i*R2*a:*R3-*at-*	*Tiǰa:R-at-* «commerce»	*TǰR* (*taǰara* «il a exercé le commerce»)
ĦaMMa:L «portefaix»	R1*a*R2R2*a:*R3	*ǰaZZa:R* «boucher»	*ǰZR* (*ǰazara* «il a égorgé»)
maĦMiL «utérus»	*ma*-R1R2*i*R3	*maNZiL-* «gîte d'étape»	*NZL* (*nazala* «il a mis pied à terre»)

Le schème, comme on peut le voir, peut être caractérisé, comme dans *ħaml-, ħiml-* ou *ħamal-*, par une ou plusieurs voyelles de timbres définis à des places définies. Mais ce jeu de voyelles n'est pas exclusif d'autres marques comme la gémination de l'une des consonnes, voir par exemple *ħamma:l-* ou l'adjonction d'afformantes comme dans *maħmil-* ou *hima:lat-.*

Morphogénétiquement, les unités lexicales sont donc le produit du croisement d'un schème et d'une racine. Mais ce croisement met en jeu deux éléments qui ne sont pas parfaitement symétriques en ce sens que la série des racines est ouverte tandis que celle des schèmes est en principe fermée. L'inventaire complet des schèmes peut être fait. Il ne dépasse guère deux cents dans les langues comme l'akkadien ou l'arabe. Le nombre des racines est lié à celui des lexèmes, il suit l'évolution numérique de ces derniers. Un emprunt à une langue étrangère par exemple n'est parfaitement intégré que dans la mesure où il est réduit à un des schèmes de la langue. Mais il s'analyse alors en un schème et une racine laquelle peut se révéler prégnante et donner naissance à d'autres mots de schèmes différents. Ainsi le mot «nickel» emprunté par l'arabe, et interprété selon un des modèles possibles dans la langue, est comme *nikl-* à l'origine d'une racine NKL qui a fondé le verbe *nakkala* «nickeler» et le nom abstrait *tanki:l* «nickelage».

Cependant cette notion de schème, en arabe même, ne peut pas rendre entièrement compte de tout le vocabulaire. Ainsi les emprunts ne sont intégrés que fort lentement et chacun des états de langue saisis présente de nombreux vocables qui ne sont assimilables à aucun modèle existant et qui, de ce fait d'ailleurs, se dénoncent comme emprunts.

Mais il y a d'autres faits, plus importants à observer pour la caractérisation structurale. Le premier est dans la différence qui existe entre le nom et le verbe de ce point de vue. Dans les schèmes nominaux à marques externes, les préformantes ne sont pas seules caractéristiques. Elles sélectionnent en général des bases thématiques particulières qui ne constituent jamais par elles-mêmes des bases autonomes. Ainsi *maħmil* n'est pas fondé sur une base *ħmil*, laquelle n'a aucune réalité dans la langue. Un schème *ta*-C1C2*i:*C3 peut bien fonctionner comme l'infinitif d'une forme verbale en C1*a*C2C2*a*C3*(a)* (*ʕallama* «enseigner», *taʕli:m* «enseignement»), mais il est constitué formellement non pas par l'accolement d'un préfixe à la base verbale, mais par l'insertion de trois radicales dans un schème sans rapport formel direct avec le verbe. Il s'agit d'une dérivation radicale. La dérivation verbale en revanche peut être directe, constituant à partir d'une base réelle, une forme secondaire à préfixe : *ʕallama* «enseigner» *taʕallama* «apprendre». Pour les noms, la notion de schème trouve aussi sa limite, en arabe, dans les formes à suffixes. Des morphèmes comme *-at-* (marque du «féminin» voir ci-dessous) ou *-iyy-* (marque d'adjectif) s'affixent directement à d'autres formes nominales et constituent par conséquent des dérivés directs.

Ainsi même pour l'arabe classique, que nous avons pris ici comme exemple, pour la grande pureté avec laquelle s'y manifestent les phénomènes caractéristiques, on ne peut accorder une valeur

absolue à la notion de schème que les grammairiens arabes eux-mêmes avaient mise à la base de leur analyse du lexème.

Dans les dialectes arabes, comme dans les autres langues sémitiques, la part du vocabulaire qui échappe à une telle caractérisation est plus grande encore mais sans être jamais prévalente.

En fait, dans l'ensemble, et si on met à part les phénomènes structuraux qui viennent d'être définis, il semble bien que dans les langues autres que l'arabe classique, la situation actuelle résulte de l'altération d'une situation plus ancienne où l'organisation était plus nette. Ceci vaut non seulement pour le sémitique, mais aussi pour le berbère. Ici, du fait surtout de l'injection massive d'un vocabulaire étranger, la valeur des schèmes s'est quelque peu estompée. Mais l'essentiel du lexique demeure motivé par son appartenance à une famille radicale et sa conformité à des modèles qui peuvent être plus ou moins signifiants (L. Galand dans A. Caquot - D. Cohen, 1974, p. 90-101 et ci-dessous ch. IV § 5.3.).

Pour l'égyptien ancien, en raison du système d'écriture, il n'est pas possible de différencier suffisamment les formes de manière à établir avec rigueur un fonctionnement mettant en œuvre des schèmes. Cependant les données coptes ont conduit des égyptologues à poser un tel fonctionnement pour l'ensemble égypto-copte et, par comparaison avec le sémitique, à proposer une restitution des formes anciennes dont n'est positivement connu que le squelette consonantique. Ainsi on pourrait reconstruire un schème R*a*R2R2*a:*R3 analogue à celui qui en sémitique caractérise en particulier des noms de métier et interpréter la graphie *ħkʔy* «magicien» (copte *akho:*) comme **ħakka:y*; de même un schème R1*i*R2R2*i:*R3 permet de donner à l'égyptien démotique *grg* «chasseur», une forme *girri:g* qui expliquerait du même coup le copte *cere:c* (J. Vergote, dans A. Caquot - D. Cohen, 1974, p. 49-54).

C'est seulement dans une partie du couchitique où la dérivation paraît fondée sur l'affixation pure et simple, qu'il semble difficile de ramener les bases lexématiques à des schèmes fixes.

25. La racine. On a appelé «racine» dans ce qui précède, la séquence des éléments phoniques qui varient dans un schème donné. Ainsi la comparaison de deux mots de même schème comme *maħmil* «utérus, lieu où est porté l'embryon» et *manzil* «auberge, lieu où on descend», où se retrouve la valeur du schème du «nom de lieu», permet de dégager les deux racines ĦML et NZL qui constituent les variantes commutables au sein du schème *ma*R1R2*i*R3. Chacune de ces racines peut, en principe, entrer dans tout schème existant et constituer donc la base d'une «famille», comme on l'a vu pour HML. Ainsi la racine n'est pas à considérer comme une donnée historique, mais comme un fait de structure. Ceci a des conséquences pour la caractérisation de la racine en chamito-sémitique. D'un point de vue historique en effet, dans l'exemple donné plus haut du mot «nickel» emprunté par l'arabe sous la forme *nikl*, il est clair que c'est celle-ci tout entière qui constitue la base étymologique de *nakkala* «nickeler» et *tanki:l* «nickelage». Mais le processus de dérivation ne tient pas compte de l'ensemble de la forme; *nikl* fournit *nakkal*, comme *tra:n* (du français «train») fournit *tarran* dans un dialecte vivant. La voyelle de la base, *i* dans le premier cas, *a:* dans le second, n'a donc joué aucun rôle.

La comparaison sémitique et chamito-sémitique permet de poser un certain nombre de bases étymologiques avec un vocalisme propre : on peut poser pour le sémitique **bukr* «premier né» ou **kalb* «chien», mais l'ensemble des formes qui sont reliées aux deux mots n'en retiennent que les consonnes BKR et KLB respectivement. La racine, dans le sens où elle est envisagée ici, peut être définie comme un ensemble de consonnes.

26. Triconsonnes et biconsonnes. Le nombre des consonnes radicales n'est pas indéterminé. Le sémitique témoigne d'une prédominance extrêmement nette de racines triconsonantiques. Dans une langue comme l'arabe, les lexèmes de racines biconsonantiques sont de l'ordre d'une quarantaine pour un lexique d'une centaine de milliers de mots. Les racines quadriconsonantiques n'ont pas été dénombrées dans le dictionnaire, mais dans le Coran, pris comme texte témoin, 15 racines verbales sur 1 175, soit à peine plus de 1 %, comprennent quatre consonnes. Certes, dans d'autres langues sémitiques, et surtout en berbère et en égyptien, les racines quadriconsonantiques sont plus nombreuses. Mais elles paraissent en général secondaires. Pour les biconsonnes, elles caractérisent en sémitique quelques rares noms primaires comme *dam* (rac. DM) «sang» *sap-at* (rac. SP) «lèvre», etc.

Cependant d'un point de vue diachronique, celui de la formation historique des racines elles-mêmes, les biconsonnes semblent avoir joué un rôle important. C'est ainsi que parmi les quadriconsonnes de formation secondaire, nombreux sont ceux qui peuvent être ramenés à des biconsonnes redoublés. Ainsi la racine GLGL (idée de «rond», «rouler»), sémantiquement reliée à une racine GW/YL par exemple, est fondée sur une base GL qui a été étoffée de diverses façons. Des élargissements peuvent également être invoqués pour expliquer l'existence de racines de sens très

voisins et ne différant entre elles que par une consonne sur trois. En arabe par exemple, BTT, BTR, BTK, BTʕ, BTL, etc., nomment toutes avec des nuances diverses, l'idée de «couper», «trancher», «retrancher». Elles paraissent toutes fondées sur une base biconsonantique BT, alors que celle-ci ne se présente pas indépendamment.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que des racines dites ' faibles ', dont l'une des radicales est une semi-voyelle, procèdent également de racines courtes. Certaines d'entre elles pourraient être représentées dans des états archaïques comme celui qui est attesté à Ebla (voir G. Conti dans P. Fronzaroli, 1984, 159-172).

Au total les données les plus claires dont nous disposons semblent orienter vers un état proto-historique du sémitique comportant des racines de deux types, à deux ou trois consonnes, avec vraisemblablement une prédominance du deuxième type.

Pour le berbère, si des racines triconsonantiques sont en majorité, le nombre des biconsonnes est relativement élevé. Dans le parler kabyle des Irjen par exemple, un sondage partiel portant sur 600 racines fournit 35 % de biconsonnes contre 52 % de triconsonnes, le reste étant constitué par des racines à une consonne (4,8 %) et à quatre consonnes (7,5 %). Mais dans les radicaux courts, on reconnaît souvent le résultat de l'usure phonétique considérable dont témoigne le système berbère. Ainsi un verbe kabyle comme *əffəg* de racine apparente FG, suppose en fait un état ancien WFG qui justifierait le thème de causatif *sufəg* avec voyelle thématique *u*. Il faut tenir compte, en outre, de la disparition en berbère de certaines des consonnes d'arrière qu'on peut restituer au système commun, faisant aboutir à des biconsonnes des racines plus étoffées comportant l'un de ces phonèmes.

De la même façon, les processus évolutifs qui ont amené dans diverses positions, des consonnes labiales et palatales à des réalisations semi-vocaliques ou vocaliques, soit *w/u*, *y/i*, peuvent expliquer la formation de certaines des bases verbales en CVC (consonne + voyelle + consonne) fréquentes en berbère. Mais, il faut le souligner, de telles explications ne peuvent rendre compte que d'une partie des formes.

La situation en couchitique se rapproche de celle du berbère. Mais les bases verbales du type CVC, donc de racines biconsonantiques, y sont très largement prédominantes. les racines triconsonantiques provenant le plus souvent d'emprunts au sémitique (voir ci-dessous ch. V § 2.3.).

Ici aussi cependant, la restitution à un certain nombre de ces biconsonnes, d'une forme étymologique ternaire est possible. Une racine, par exemple, qui dans la plus grande partie du couchitique se présente sous une forme biconsonantique : saho *bol*, ʿafar *bolu*, ghimira *bal* «cent» procède en fait d'une racine à trois consonnes BQʷL attestée dans le somali *boqol* (voir E. Cerulli dans G. Levi Della Vida, 1961, p. 141).

L'égyptien ancien est plus proche du sémitique de ce point de vue. Sur quelque 3 200 racines (fondant 16 000 mots), 2 100 (soit plus de 65 %) sont des triconsonnes. Les autres sont surtout bi- et quadri-consonantiques (voir M. A. Korostovtsev, 1961, p. 23). Mais le copte, qui en est l'état le plus récent, présente des analogies avec celui du couchitique, illustrant ainsi les mêmes phénomènes évolutifs qu'on peut supposer pour le berbère et le couchitique.

D'ailleurs, le sémitique lui-même, qui marque, au cours de toute son histoire, une tendance à la ' triconsonantisation ', n'en connaît pas moins dans certains de ces états, l'évolution inverse. Ainsi, alors que les dialectes arabes tendent à des allongements radicaux (*dam* «sang» > *damm* p.e.), les langues éthiopiennes modernes opèrent des réductions, en conséquence de la perte ou de la vocalisation de certaines consonnes (*hali:b* «lait» > *əb* dans certains dialectes gouragué).

Tout conduit donc à poser pour l'état commun la coexistence des deux types de racines, les biconsonnes et les triconsonnes (auxquelles pouvaient s'ajouter des racines secondaires expressives de quatre consonnes). C'est au cours de l'évolution ultérieure que divers processus de réfection ont entraîné la quasi-généralisation de l'un ou l'autre de ces deux types en sémitique et dans des langues couchitiques.

27. Éléments morphologiques. Les formants de schèmes, ainsi que les préfixes et suffixes de plein statut qui s'adjoignent aux radicales pour constituer le lexème, sont fondés sur une série limitée de phonèmes, commune à toutes les branches du chamito-sémitique. Il s'agit des consonnes laryngales *ʔ* et *h*, de la chuintante *š*, de la sifflante *s*, de la dentale *t* et des nasales *n* et *m* auxquelles il faut ajouter les voyelles *a, u, i* et les semi-voyelles *w* et *y*. Le sémitique, le berbère et l'égyptien ancien n'en utilisent pas d'autres, sauf cas particuliers dus à des évolutions secondaires. Le couchitique en ajoute sporadiquement quelques-unes, comme *k, d, b* ou *l*.

Sur la base de ces éléments phoniques, sont constitués plusieurs morphèmes communs, dont :

ʔ morphème de dérivation verbale, § 41
marque (personnelle) de conjugaison, §§ 46, 47
h morphème de dérivation verbale, § 41
š morphème de dérivation verbale, § 41
s morphème de dérivation verbale, § 41
t marque de «genre», § 31
morphème de dérivation verbale, §§ 40, 42
marque (personnelle) de conjugaison, §§ 46, 47
n morphème de dérivation verbale, §§ 40, 42
marque (personnelle) de conjugaison, §§ 46, 47
morphème de dérivation nominale, § 49
marque de nombre, § 33
m morphème de dérivation déverbative, § 51
marque de nombre, § 33
morphème de dérivation verbale, §§ 40, 42
y morphème de dérivation nominale, § 51
marque (personnelle) de conjugaison, §§ 46, 47
marque de nombre, §§ 32, 33
w morphème de dérivation verbale, ch. III § 2.3.1.
marque de pluriel, §§ 32, 33

28. Classes morphologiques. Du point de vue morpho-syntaxique, les langues chamito-sémitiques connaissent toutes une classe de verbes opposée à une classe de noms (substantifs ou adjectifs, les deux catégories n'étant pas caractérisées formellement l'une par rapport à l'autre). Ces classes sont morphologiquement marquées comme telles.

29. Le nom. La forme nominale est variable. Elle est constituée par une base augmentée de morphèmes divers. Le substantif commande des accords avec les déterminants qui se rapportent à lui.

30. Le genre. Les noms connaissent en général une opposition de genre. Ils peuvent être groupés en deux classes, l'une contenant ceux qui désignent des être sexués mâles ainsi que divers autres noms, l'autre ceux des êtres sexués femelles et d'autres noms. Mais dans des états récents, l'opposition de genre peut n'être plus représentée du tout. On constate aussi que la marque utilisée dans cette opposition fonctionne souvent comme une pure marque différenciatrice, de valeur non définie, dont le rôle est de permettre une caractérisation particulière de la notion exprimée par le mot-base.

31. La marque de genre. La marque a fondamentalement la forme *-(a)t*. Elle est suffixée en sémitique, en égyptien et en couchitique. Exemples : sémitique (guèze) : *bəʔəsi* «homme» : *bəʔəsit* «femme»; égyptien *sn* «frère» : *snt* «sœur»; couchitique (sidamo) *oso* «petit garçon» : *oso:te* «petite fille»; sémitique (tigré) : *fəħam* «charbon», *fæħmæl* «morceau de charbon», *fæħmætit (< fəħam + at + at)* «petit morceau de charbon», *mæṭbəʔ* «sceau», *matbəʔæt* «presse à imprimer». Dans une partie du sémitique et en égyptien où la marque était employée le plus souvent sous la forme *-at*, elle s'est réduite à *-ah* ou même a disparu en ne laissant que la voyelle, dans les formes à l'état absolu; mais elle reparaît à l'état construit : hébreu : *bəra:ka(h)* «bénédiction» : *birkat abra:ha:m* «la bénédiction d'Abraham».

En berbère, les formes féminines comportant un suffixe *-t* ont aussi un *t-* initial; mais celui-ci peut constituer la marque à lui seul : (Beni Mgild) *imiššu* «chat», *timiššut* «chatte», (kabyle) *tafunast* «vache», *tagma* «cuisse». Ce *t-* initial représente peut-être un ancien article féminin.

Le couchitique n'a conservé que des traces de ce morphème. Mais le bédja utilise régulièrement dans les noms et les adjectifs féminin *-t* suffixé pour marquer l'indéfini et *t-* préfixé pour marquer le défini. *ya:s* «chien», *yast* «une chienne», *u:ya:s* «le chien», *tu:ya:s* «la chienne», *win-t kam* «une grande chamelle». Le somali connaît une forme d'article suffixé qui au féminin est *-ta/i:/u* (masc. *-ka/i:/u*). D'autres suffixes marquant le genre, existent dans divers dialectes. Ils constituent en général des innovations.

32. Le nombre. Une opposition de nombre est partout marquée. En sémitique et en égyptien, elle oppose un singulier, un pluriel et un duel. Mais ni le berbère ni le couchitique ne semblent présenter des traces du duel.

Celui-ci était marqué par une désinence en *-y (*ay)* : masc. *-w-y*, fém. *-t-y* en égyptien, masc. *-ay(n-)*, fém. *-t-ay(n)* en sémitique.

33. Formes du pluriel. Deux sortes de formation du pluriel sont répandues à travers le chamito-sémitique.

La première est réalisée par la suffixation d'une désinence constituée par les marques simples ou combinées *u:(w)*, et *-n* (alternant sporadiquement avec *-m*), qui peuvent s'adjoindre à *t* pour le féminin ; un élément *a:-* peut entrer en combinaison avec *-n* ou *-t*. Ce type de formation ' externe ' est représenté dans toutes les branches.

La seconde formation (' interne ') met en jeu des modifications de schèmes, avec des alternances vocaliques (introduisant en particulier un *a*) et des redoublements partiels ou totaux, se combinant éventuellement avec les suffixes *w* et *n*. Elle est représentée en berbère, en couchitique et en sémitique méridional.

Le couchitique utilise sporadiquement d'autres désinences, voir ci-dessous ch. V § I 7.4.

34. Flexion nominale. La flexion du nom comporte des indications de cas en sémitique seulement (voir ci-dessous ch. II § 2.4.). Mais dans de nombreux dialectes appartenant à toutes les branches le nom distingue un état «construit» de l'état «indépendant».

L'état construit est la forme que prend un nom lorsqu'il se trouve en «annexion», c'est-à-dire en contact direct avec un complément ou un pronom suffixe. Les deux formes sont alors réunies par un accent unique qui en fait un ' composé occasionnel ' (selon l'expression de Marcel Cohen).

En dehors de ce changement d'accentuation, les deux termes peuvent ne subir aucune modification : harari (sémitique) : *gey gigol* «(le) mur (2) (de la) ville (1)», oromo (couchitique) : *mánni mo:ti* «(la) maison (du) roi».

Mais le plus souvent, leur juxtaposition s'accompagne de modifications du premier terme :

— Simplification, abrègement, modification de timbres vocaliques : hébreu (sémitique) *be:t hammélek* «(la) maison du roi» (état indépendant *báyit*), copte (égyptien) : *neb-ei* «maître de maison» (état indépendant *nib*).

— Chute de désinences : arabe (sémitique) *mušriku: ahli makkata* «les polythéistes de la population de la Mecque» (état indépendant *mušriku:na*), hébreu (sémitique) *dibre: ʔemet* «paroles de vérité» (état indépendant *dəbari:m*).

— Adjonction d'un élément désinentiel : guèze (sémitique) *mangəšta sama:ya:t* «le royaume des cieux» (état indépendant *mangəšt*), arabe (sémitique) *madi:natu bagda:da* «la ville de Baghdad» (état indépendant *madi:na(h)*), ʕafar (couchitique *nugúsi ʕa:ri* «(La) maison (2) (du) roi (1)» (état indépendant : *nugús*).

En berbère, la juxtaposition pure et simple est possible pour certaines formes : kabyle *azal ikərri* «la valeur d'un mouton». Mais souvent le terme régi est changé dans sa syllabe initiale (*afriwn uzəmmur* «feuilles d'olivier» (état indépendant *azəmmur*)) et non le régissant comme dans le reste du chamito-sémitique. De plus, les emplois ne sont pas identiques à ceux des autres branches (ch. IV § 4.11.).

Il faut noter enfin que l'annexion par pure juxtaposition a tendance à laisser la place à des tournures analytiques mettant en œuvre des particules de liaison.

35. Le verbe. Comme la forme nominale, la forme verbale est variable. Elle est dimorphématique, constituée par une base thématique conjointe à une marque de personne représentant le terme sujet. Celui-ci se trouve ainsi posé automatiquement par la forme verbale même. Par contre la conjugaison n'introduit aucune référence à l'objet ou au terme du procès, à la différence de celle des langues caucasiques, amérindiennes ou autres qui connaissent la construction ergative.

36. Formes verbales. L'organisation du paradigme verbal est fondée sur l'opposition d'un thème simple à des dérivés (qui peuvent fonder eux-mêmes des surdérivés). Cette organisation formelle correspond à un fonctionnement sémantique constitué.

37. Dérivation verbale. Le thème simple est formé par la base radicale (racine + voyelle(s) thématique(s)).

Les thèmes dérivés sont formés selon deux procédés différents : le premier consiste en l'augmentation intrinsèque du thème de base par l'allongement d'un de ses éléments phoniques, consonne ou voyelle, ou par un redoublement total ou partiel du radical.

Le second consiste en l'adjonction par préfixation, suffixation (ou rarement infixation) d'un morphème de dérivation.

Ces deux procédés sont représentés simultanément — sauf exception — dans chacune des langues. A ces deux procédés différents correspondent deux sortes distinctes de modifications sémantiques.

38. Augmentation radicale. *a)* Le renforcement interne du radical se traduit par un renforcement de l'expressivité : accroissement de la fréquence, de l'intensité, de l'amplitude ou de la durée ou au contraire (beaucoup plus rarement) atténuation ou fragmentation du procès. La modification se rapporte donc au procès en tant que tel sans référence à aucun de ses pôles.

On peut noter comme principaux types :

— la répétition totale du radical : (berbère) touareg *bədəgbədəg* «humecter çà et là» de *əbdəg* «mouiller», *gəbəlgəbəl* «couper en plusieurs morceaux» de *əgbəl* «couper»; (couchitique) somali *gab* «casser», *gabgab* «casser en petits morceaux»; égyptien *nǰnǰ* «prendre conseil de» de *nǰ* «interroger»; (sémitique) amharique *gäfa gäfa adärrägä* «pousser doucement» de *gäffa* «pousser»;

— la répétition partielle : (berbère) touareg *rəbənbən* «être barbouillé» de *ərbən* «maculer», *kərəfrəf* «être brisé en mille morceaux» de *kərəff(əl)* «être brisé»; (couchitique) sidamo *quqqub* «sautiller» de *qub-* «sauter», somali *dabdabar* «enchaîner en rangs» de *dabar* «enchaîner»;

— la gémination d'une radicale est représentée essentiellement en sémitique : arabe *qattala* «tuer net, massacrer» de *qatala* «tuer»;

— l'allongement d'une voyelle *a* du thème est aussi sémitique : arabe (avec nuance extensive) *qa:tala* «combattre, chercher à tuer».

Des langues couchitiques connaissent une alternance voyelle thématique *e/a*, comme en bédja : *delib* «conclure une transaction», *dalib* «commercer».

39. Adjonction de morphèmes. *b)* Les modifications exprimées par l'adjonction de morphèmes dérivatifs concernent le mode de participation du sujet au procès. Ces morphèmes constituent deux séries dont chacune est représentée par au moins un de ses membres dans chaque langue. La première marque l'orientation interne : réfléchi, moyen ou passif, la seconde l'orientation externe; elle fournit des marques de causatifs et factitifs.

40. Suffixes d'orientation interne. La première série est constituée par les morphèmes affixes *t(tt/d/ḍ)*, *n* et *m*.

L'affixe *t* (*d* et *ḍ* dans une partie du couchitique, *tt* en berbère et dans des dialectes arabes) est représenté partout sauf en égyptien.

L'affixe *n*, qui apparaît fréquemment comme élément expressif dans la constitution des verbes, partage sporadiquement avec *t* l'expression du moyen avec des emplois de réfléchi et de passif proprement dit.

En berbère et en couchitique, on rencontre avec des valeurs voisines, en particulier de réciproque ou sociatif, un affixe *m*, qui n'est peut-être qu'une variante de *n*.

41. Affixes d'orientation externe. La deuxième série de morphèmes de dérivation comprend *s/ss* utilisé par toutes les branches, *ʔ*, *h* et *š* qui semblent propres au sémitique. Certaines langues utilisent simultanément, pour la formation des causatifs factitifs, plusieurs de ces éléments.

De façon générale, les morphèmes des deux séries sont préfixés à la base verbale. Dans une partie du couchitique et en omotique elles sont suffixées. En sémitique le morphème *t* peut, dans certains thèmes dérivés, être infixé après la première radicale : arabe *raʕaba* «effrayer» *ʔir-ta-ʕaba* «avoir peur». Il semble qu'on ait trace en berbère méridional, d'une position suffixale pour ce même morphème (remarque de C. Gouffé, communication personnelle, non encore publiée en juillet 1985).

	sémitique	berbère	égyptien	couchitique	omotique
t	(guèze) *kadana* «couvrir» *ta-kadna* «se couvrir»	(chleuh) *γəz* «creuser» *ttu-γəz* «être creusé»		(ʕafar) *bala* «voir» *ta-bala* «se voir»	(ometo) *doy* «ouvrir» *doy-et* «être ouvert»

	sémitique	berbère	égyptien	couchitique	omotique
n	(hébreu) *maʔas* «rejeter» *ni-mʔas* «être rejeté»		*kʔ(y)* «penser» *n-kʔ* «réfléchir»		
m		(kabyle) *dəggər* «pousser» *m-dəggər* «se bousculer»		(sidamo) *ga:d* «combattre» *ga:d-am* «se combattre»	
s	(amharique) *näggärä* «dire» *as-näggärä* «faire parler»	(tamazight) *nəw* «être cuit» *ss-nəw* «cuire»	*ʕnχ* «vivre» *s-ʕnχ* «faire vivre»	(bédja) *debil* «s'assembler» *se-debil* «assembler»	(djandjero) *beʔ* «voir» *be:-s* «montrer»

Ces morphèmes peuvent dans certaines langues se combiner diversement. Ainsi en touareg, *s* + *m* : *s-əmm-əkləw* «faire prendre le repas de midi» (de *əkəl*); *t* + *s* : *tw-s-əmyər* «être considéré comme grand»; *s* + *m* + *s* : *s-əmm-əs-skər* littéralement «faire être fait se déposer = déposer sur sa base l'un à côté de l'autre» (de *əskər*), etc.

42. Voix moyenne. Certains faits donnent à penser que le chamito-sémitique a pu, à un stade ancien, caractériser formellement les verbes à valeur «moyenne» (au sens large, avec des usages empiétant sur ceux des statifs et des passifs). Le phénomène apparaît de manière évidente surtout dans certaines langues sémitiques, akkadien, arabe, sudarabique, guèze.

La marque est en général constituée par une voyelle thématique *a* s'opposant à *u* pour les autres verbes. Ainsi en arabe : *yašrabu* «il boit», *yatbaʕu* «il suit», *yaqbalu* «il reçoit».

Mais dans de nombreux cas, les deux marques *a* et *u* peuvent opposer deux thèmes distincts du même verbe et fonder ainsi des paires diathétiques : *yalbasu* «il se revêt de», *yalbusu* «il revêt», *yaħzanu* «il s'attriste», *yaħzunu* «il attriste», *yabtaru* «il est coupé», *yabturu* «il coupe», *yanqaḏu* «il est sauvé», *yanquḏu* «il sauve».

Des traces d'un tel état semblent se trouver ailleurs. C'est ainsi qu'en bédja (couchitique) l'accompli des verbes à valeur moyenne par eux-mêmes est marqué par une voyelle thématique *a* qui, dans les verbes dissyllabiques, se trouve entre les deux dernières radicales : ainsi *ʔam* «chevaucher», *kan* «savoir», *gam* «ignorer», *kaš* «être avare», *lag* «danser», *ʔagag* «s'accroupir», *libas* «voyager de nuit», *sibar* «s'enfuir».

Mais en bédja aussi, comme en arabe, des thèmes distincts du même verbe, s'opposent comme un «moyen» (marqué par *a*) à un «actif» : *fif* «verser», *faf* «déborder», *rimid* «venger», *rimad* «se venger», *ginif* «faire s'agenouiller», *ginaf* «s'agenouiller», *sikit* «étouffer», *sikat* «s'étouffer», *šibib* «voir», *šibab* «se voir», etc.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette voyelle *a* qui caractérise le thème de «moyen» au «passé», alterne avec *-t-* au «présent» qui est une forme récente *(a-faf, e:tfi:f)*. Comme on l'a vu précédemment, le morphème *-t-* est aussi en chamito-sémitique un thème de moyen réfléchi.

On peut aussi peut-être invoquer des faits berbères. En kabyle par exemple, les formes verbales dérivées à formant *m(y)-*/ou *n-* qui sont de valeur moyenne, réfléchie, passive ou réciproque, comportent très fréquemment une voyelle *a* avant la dernière radicale : *əffər* «cacher», *myuffar* «se cacher réciproquement», *əžməʕ* «réunir», *nəžmaʕ* «se rassembler», *wət* «frapper», *myuwat* «se donner des coups».

Par ailleurs, il a été signalé, pour le parler de Siwa, une marque *a* pour les verbes «intransitifs» et «passifs», laquelle se présente il est vrai, comme marque externe suffixée et accompagnant une voyelle intra-radicale *i* : *yutina* «il est malade», *yuzina* «il a été envoyé» (*yuzən* «il a envoyé»).

Nous n'avons certes pas la preuve que cette voyelle thématique *a* ait réellement fonctionné comme un morphème de plein statut pour marquer l'orientation du prédicat, ni donc qu'elle ait pu

participer à l'expression régulière d'une diathèse moyen actif. Les quelques faits signalés ici permettent de le proposer à titre d'hypothèse.

43. Aspects. Dans les systèmes verbaux des langues chamito-sémitiques, le temps situé par rapport au moment de l'énonciation n'a pas d'expression morphologique, sinon de façon associée ou historiquement secondaire. De manière générale ce qui est indiqué, ce sont des aspects sous lesquels le procès est considéré, soit dans son déroulement, soit comme événement ou bien encore selon qu'il est général ou habituel ou envisagé dans son unicité.

44. Conjugaisons. Ces oppositions aspectives, dans les formes que nous leurs connaissons actuellement, semblent constituer des aboutissements distincts. La reconstruction d'un système primitif pose des problèmes non encore résolus. Ce qui peut être, sans excès d'invraisemblance, supposé commun, c'est l'existence de deux types de conjugaisons fléchies à l'aide de marques personnelles, suffixées dans l'une, préfixées dans l'autre, la première représentant un statif (forme verbo-nominale conjuguée), la seconde un processif (conjugaison verbale proprement dite).

45. Conjugaison à suffixe. La conjugaison à suffixes se présente sous une forme morphogénétiquement transparente en sémitique oriental (akkadien). Le statif verbal y est constitué, pour la forme de base la plus commune, par l'adjonction à un thème verbo-nominal spécifique (pour les triconsonnes : R1*a*R2*i*R3, devant voyelle R1*a*R2R3-) de marques personnelles subjectives (verbe *bala:ṭu* «guérir») : *baliṭ* «il est sain» (marque personnelle *Ø*), *balṭ-a:ku* «je suis sain» (marque personnelle *a:-ku*).

De telles formes sont fondées historiquement sur des propositions nominales dont les termes sont intégrés de manière à constituer un syntagme lié. La désinence *-a:ku* dans *balṭ-a:ku* par exemple est l'élément discriminant de *an-a:ku* qui est le pronom personnel (sujet) de 1re personne (comparer **an-ta:* > *atta:* 2e personne du masculin, **an-ti:* > *atti:* 2e personne du féminin, etc. (ch. II § I A 4.5.).

En sémitique occidental, le paradigme a subi des transformations qui en rendent la morphogénèse moins évidente (voir ci-dessous ch. III § III).

En dehors des langues sémitiques, la forme à suffixes est représentée sporadiquement en berbère. Quelques dialectes en effet possèdent une conjugaison spéciale pour les verbes qualitatifs qui semble proche par la construction et la forme (au singulier) de celle que présente l'akkadien. Exemple kabyle : *hnin* «il est compatissant», *hnin-əγ* «je suis compatissant».

L'égyptien présente un paradigme archaïque, dit «pseudo-participe» dans lequel de nombreux égyptologues pensent reconnaître une forme analogue (mais voir § 47).

La construction ne semble pas connue ailleurs en chamito-sémitique.

46. Conjugaison à préfixe. La conjugaison à préfixe est représentée dans toutes les langues sémitiques à l'exception de quelques dialectes néo-araméens, dans l'ensemble du berbère et en couchitique. Les langues omotiques ainsi que l'égyptien présentent des systèmes qui leur sont propres.

Cette forme est caractérisée par une série de marques personnelles spécifiques distinctes de toutes les autres séries pronominales. La conjugaison met aussi en œuvre des suffixes exprimant pour certaines personnes, les distinctions de genre et de nombre.

La série des marques personnelles de conjugaison, pratiquement identique dans toutes les langues qui l'utilisent, est la suivante :

	singulier	pluriel
1	*ʔ-*	*n-*
2	*t-*	*t-*
3 masculin	*y-*	*y-*
féminin	*t-*	

On notera dans ce tableau l'existence de trois faits d'asymétrie remarquables et caractéristiques.

a) Seule la première personne différencie le singulier et le pluriel par des préfixes différents.

b) Seule la 3e personne du singulier distingue les genres par les préfixes.

c) La 2e personne masculine ou commune selon les langues est identique à la 3e personne du féminin sing. Le phénomène est dû à une homonymie accidentelle, mais il est présent dans toutes les branches du chamito-sémitique.

47. Préfixes et suffixes personnels. La forme verbale est constituée, dans toutes les branches, par le thème précédé d'une marque de personne et suivi d'une désinence de genre et/ou de nombre.

Voici comment se présente la conjugaison verbale dans les différentes branches. Pour le couchitique deux paradigmes sont fournis. Dans le premier, qui n'est représenté que dans quelques langues, les marques sont, comme en sémitique et en berbère préposées au thème verbal. Dans le second qui existe, seul ou en concurrence avec le premier, dans toutes les langues couchitiques, le thème verbal est suivi, en guise de désinences personnelles, d'un verbe auxiliaire très court (composé souvent d'une seule voyelle *a*/*i*, voir ci-dessous ch. V § I 4), conjugué lui-même au moyen de préfixes.

On a fait figurer dans le tableau, la conjugaison du pseudo-participe égyptien en raison d'une hypothèse selon laquelle il s'agit, comme en couchitique, d'une forme à auxiliaire court conjugué par préfixes et postposé au thème verbal. Cependant, il n'est pas exclu que ce pseudo-participe soit à rapprocher plutôt des formes à suffixes (voir § 45).

Il faut signaler enfin que le berbère seul possède un suffixe de 1[re] personne du singulier (-*γ*, sporadiquement -*χ*, -*ʕ*) et qu'un suffixe de 2[e] personne (-*d*, -*ḍ*, -*ṭ*) est propre à certaines langues de ce groupe.

Ces désinences doivent vraisemblablement leur présence dans ce paradigme à l'influence de la conjugaison qualitative. Dans cette dernière, les éléments suffixés -*γ* et -*d* sont les marques normales (et non redondantes) des personnes. Étymologiquement, ils ne sont peut-être pas sans rapports avec les marques attestées par l'akkadien. Ce transfert analogique à la conjugaison préfixale a pu être sinon provoqué du moins facilité par l'amuïssement de la laryngale *ʔ*, qui est en chamito-sémitique la marque de la 1[re] personne.

	sémitique (arabe d'Iraq)	berbère (touareg)	couchitique (bédja)		égyptien
Sing. 1	*a-γsil*	*krəs-äγ*	*a-dif*	*tam + an*	*sǰm-kwy*
2 m	*ti-γsil*	*tə-krəs-äd*	*ti-dif-a*	*tam + t-a*	*sǰm-ty*
f	*ti-γsil-i:n*	*tə-krəs-äd*	*ti-dif-i*	*tam + t-a-i*	*sǰm-ty*
3 m	*yi-γsil*	*yəkrəs*	*yi-dif*	*tam + y-a*	*sǰm-y(-w)*
f	*ti-γsil*	*tə-krəs*	*ti-dif*	*tam + t-a*	*sǰm-ty*
Plur. 1	*ni-γsil*	*nə-krəs*	*ni-dif*	*tam + n-a*	*sǰm-wyn*
2 m	*ti-γsil-u:n*	*təkrəs-äm*	*ti-dif-na*	*tam + t-a:-na*	*sǰm-tywny*
f	*ti-γsil-u:n*	*təkrəs-mät*	*ti-dif-na*	*tam + t-a:-na*	*sǰm-tywny*
3 m	*yi-γsil-u:n*	*krəs-än*	*yi-dif-na*	*tam + y-a:-n*	*sǰm-w*
f	*yi-γsil-u:n*	*krəs-nät*	*yi-dif-na*	*tam + y-a:-n*	*sǰm-ty*
	(«laver»)	(«nouer»)	(«aller»)	(«manger»)	(«entendre»)

48. «Modal». Le verbe distingue très fréquemment, et ceci dans toutes les branches du chamito-sémitique, une forme de modal, utilisé comme subordinatif, et souvent aussi comme jussif, d'une forme principale. Souvent — mais pas toujours — la forme modale apparaît comme une forme plus simple de l'inaccompli. Parfois il existe un modal pour chacun des aspects.

Exemples :

	«modal»	«non-modal»
sémitique : occidental	**yaktub*	**yaktubu*
arabe égyptien	*yekteb*	*byekteb*
néo-syriaque	*ga:riš*	*ki: ga:riš*
berbère : kabyle	*ad yəχdəm*	*iχəddəm*
couchitique : oromo	*be:k-a*	*be:k-u*
omotique : ometo (accompli)	*er-idi*	*er-id-es*, etc.

(Pour le sémitique oriental, voir ci-dessous ch. II § I A 4.2.)

49. Dérivation nominale. *A)* **Suffixe en -*n*.** Un élément *n* se présentant en général en position suffixale, est attesté dans la plus grande partie du chamito-sémitique, dans des morphèmes de dérivation nominale, avec deux fonctions essentielles.

a) Comme post-formant de schèmes de noms abstraits, noms d'action ou infinitifs, il est fréquent en sémitique sous la forme -*a:n* (> hébreu -*o:n*) : arabe *ṭayara:n* «voler» (*ṭa:ra* «il a volé), syriaque *ṭaʕwa:na:* «erreur, fait de se tromper» (*ṭaʕa:* «il s'est trompé»), hébreu *ḥizzayo:n* «vision» (*ḥa:za:* «il a rêvé, eu des visions»).

En couchitique, on relève par exemple, en somali, sous la forme *-an(-ka)* (masculin) et *-a:n(-ta)* (féminin) : *fu:l-an-ka* «équitation» de *fu:l* «monter, aller à cheval», *ḍe:r-a:n-ta* «longueur, hauteur», de *ḍe:r* «long, haut».

En dullay aussi la dérivation nominale par *-an* semble bien représentée : *ačč-án-ko* : l'action d'«aller», de *ačč-* «aller», *piʕʕ-an-o* «blancheur», de *piʕʕ-a* «blanc», etc.

b) Un suffixe en *-n* est bien représenté en couchitique comme formant de nom d'agent. En bédja, il permet de constituer des noms désignant celui qui réalise fréquemment, habituellement ou particulièrement bien, un procès défini : *tam* «manger», *tam-ana* «bon mangeur», *bis-* «enterrer», *bos-ana* «fossoyeur», *dibil* «collecter», *da:b(i)l-ana* «collecteur»; de même en sidamo : *rosis-a:n-čo* «enseignant» (*rosis-* «enseigner»), *daddal-a:n-čo* «commerçant» de *daddal-* «faire du commerce».

En sémitique, *-a:n* apparaît fréquemment aussi comme élément de noms d'agent. En syriaque, il caractérise surtout les formes constituées à partir de thèmes verbaux dérivés : mais en néo-syriaque, il constitue le nom d'agent du thème simple : *da:mχa:na:* «dormeur, dormant». En akkadien, suffixé souvent au participe, il désigne un agent déterminé du procès nommé par le verbe : *na:din-a:n* «le donateur dans un cas particulier» de *nada:nu* «donner», *murabbi-a:n-* «celui qui élève l'enfant en question, son beau-père».

c) Le formant *-a:n* est utilisé partout en sémitique pour constituer des adjectifs qualitatifs : arabe *ǰawʕa:n-* «affamé», *γaḍba:n-* «qui est en colère», *ʕurya:n-* «nu», en gafat *ṭakura:n* «noir», en syriaque *garba:n* «galeux», etc.

Dans de nombreux dialectes arabes, un schème en *-a:n* tend à remplacer le participe dit «actif» (de schème R1*a:*R2*i*R3) pour les verbes d'état et au moins une partie des verbes intransitifs : omani : *rohba:n* «qui a peur» de *rhub* «il a eu peur», *δohla:n* «qui oublie, a oublié», de *δhil* «il a oublié», etc.

En kabyle, les adjectifs tirés de verbes d'état présentent souvent une post-formante *-an* : *ibrik* «être noir», *abrkan* «noir», *ifsus* «être léger», *afsasan* «léger».

d) Il faut noter que dans l'ensemble du berbère, la forme dite de «participe» (voir ci-dessous ch. IV § 4.39) est également affectée d'un élément suffixé *-n*.

e) La post-formante *-n* peut marquer en sémitique comme en berbère, des formes de diminutif hypocoristique : akkadien *mi:ra:n-* «petit chien», hébreu *ʔi:s-o:n* «petit homme = pupille (de l'œil)», syriaque *bᵉr-o:na:* hypocoristique pour «fils»; mehri *γa:y-e:n* «jeune homme», *ṭayr-e:n* «petit oiseau», etc.

Cet usage serait connu du berbère (selon W. Vycichl, 1961), au moins du touareg (selon K. G. Prasse, 1974, IV-V, p. 112).

50. *B)* Suffixe en *-y*.

Un suffixe en *-y* est représenté avec une grande fréquence dans l'ensemble du sémitique (où il est attesté sous les formes *-i:y, -a:y, -a:wi:*) et en égyptien (*-y*, féminin *-ty*).

a) La fonction essentielle en est de fonder des adjectifs sur des bases nominales (et prépositionnelles en égyptien) : arabe *ʔiṣfaha:ni:y* «(originaire) d'Ispahan», *layli:y* «nocturne» (*layl-* «nuit»), syriaque *neššа:y* «féminin» (*nešše:* «femmes»), guèze *dəngələnna:wi* «virginal» (*dəngələnna* «virginité»), égyptien *nčry* «divin» (*nčr* «dieu»), *χnty* «qui est devant» (*χnt* «devant»).

b) En guèze et dans d'autres langues éthiopiennes, s'est développé un usage de *-i* suffixé à des schèmes d'adjectifs ou de participes pour la constitution de noms d'agent : *maftəḥi* «celui qui ouvre», *maʕʕa:wi* «chasseur», etc. Cet usage est proche de celui qui a été signalé pour des suffixes en *-n* (§ 49).

De même, la fonction particularisante est également présente dans certaines langues éthiopiennes où un suffixe *-ay* permet de tirer de certains noms collectifs des noms d'unité masculins, *-at* (voir § 31) étant utilisé pour le féminin (D. Cohen, 1970 b, pp. 43-45) : tigré *ʔəbbən* «pierres», *ʔəbbænay* «(une) pierre»; *fəḥam* «charbon», *fæḥmæt* «(un) morceau de charbon».

Enfin, dans ces mêmes langues, les suffixes en *-i* peuvent avoir comme ceux en *-n* des usages hypocoristiques : tigré *ʕaseṭay* «petit poisson» (*ʕasa* «poisson»).

c) Dans leur fonction propre d'adjectiveur, les suffixes en *-i* ne semblent connus du berbère que dans des mots empruntés à l'arabe (peut-être aussi, d'après W. Vycichl, 1956, pp. 341-346, à l'état de traces dans quelques formes d'ethniques et autres). Mais le berbère, le touareg tout au moins utilise des formations en *-i* pour les usages de diminutif et d'hypocoristique, surtout dans des noms propres d'animaux domestiques : *ăbăladi* nom propre de chèvre est formé sur *ăbălad* «enfant».

d) En couchitique, le suffixe adjectiveur en *-i* ne semble nulle part attesté de manière indubitable en dehors d'emprunts au sémitique. On peut signaler cependant le fonctionnement en bédja, d'un suffixe d'adjectif dénominal en *-i:ay* que E. M. Roper (p. 20) définit comme le moyen «le plus commun» permettant «d'utiliser les noms adjectivalement» : *(kam) eribaiyi:ai* «(chameau) de colline» (*riba-* «colline»).

51. Préfixe en *m-*. Un élément morphématique répandu en chamito-sémitique (à l'exception de l'omotique) est la préformante de schèmes nominaux déverbatifs *m-*. En sémitique, elle entre dans des formes de noms d'action ou d'infinitifs, de participes ou noms d'agent, de noms de lieux, d'instruments, etc., toujours reliés à des racines verbales (voir des exemples ci-dessus § 24).

En égyptien, les mêmes valeurs sont représentées dans de nombreux noms : *mswr* «endroit où l'on boit» (*swr* «boire»), *mnhs* «veilleur» (*nhsy* «veiller»), *mʔr* «misère» (*ʔr* «opprimer»), etc.

La préformante est présente dans de nombreuses langues berbères avec des fonctions également déverbantes. Entre autres en kabyle, où elle entre dans la construction de noms d'agent : *amksa* «berger» de *ks* «faire paître», de noms d'action : *ṫimənna* «fait de dire» de *ini* «dire» et aussi d'adjectifs statifs *amuḍin* «malade» de *aḍən* «être malade»; voir aussi chleuh *amsuṫər* «celui qui fait la demande en mariage» de *suṫər* «demander», *midir* «vivant» de *ddər* «vivre», mzabite *amnay* «cavalier» de *əni* «monter à cheval», etc.

En couchitique, le préfixe est présent en ʕafar (*abba* «entendre», nom verbal : *ma:bó:* ; *bala* «voir», *mabúlu* «vue») et en bédja (*firi* «enfanter»; *mefrei* «naissance», *dir* «tuer», *mádar* «meurtre»).

En tchadique, un préfixe *ma-* est attesté dans des usages analogues.

52. Interrogatifs en *m*. Un élément *m* fournit dans l'ensemble du chamito-sémitique, une base à des morphèmes interrogatifs. Il fonde souvent des formes pronominales («qui ?» «quoi ?»), parfois une simple marque de l'interrogation de phrase.

	sémitique	égyptien	berbère	couchitique	omotique
«qui ?»	arabe *man* hébreu *mi:*	*m*	touareg *mi* chleuh *ma*	darasa *má:ya*	
«quoi ?»	arabe *ma:* hébreu *ma:(h)*	*m*	touareg *ma* chleuh *miṫ*	darasa *mé:ṫṫi* dullay *moʔo*	kafa *a:mo:*

Les formations pronominales diverses en *m* sont fréquentes en berbère et en couchitique.

En tamazight (berbère) : *m-ay* «qui ?» «quoi ?», *m-ilmi* «quand ?», *m-ani* «où ?», etc. Les formes touarègues dans le tableau sont vraisemblablement, du point de vue étymologique, **m-i* et **m-a*. En dullay (couchitique) : *móʔo* «qui ?», *mo-ʔonu* «pourquoi ?», *má-le* «comment ?», etc. En kabyle (berbère), *ma* en tête de phrase est une marque de l'interrogation; elle correspond à peu près au français «est-ce que ?». Il en est de même en kəmant (agaw couchitique) où le *ma* interrogatif est postposé au terme sur lequel porte l'interrogation.

53. Interrogatif *ʔayy. Un autre morphème pronominal interrogatif est à reconstruire comme **ʔayy* «quel ? quelle ?» pour le sémitique. En berbère il apparaît en tamazight par exemple sous la forme *ay* «qui», ou en composition avec *m-* dans *m-ay* «qui ?» dans divers autres dialectes. En ometo (omotique) *ay* signifie «quoi ?». En couchitique le sidamo présente la forme *ay(e)*, le ʕafar la forme *i:ya:* «qui ?», mais le bédja et l'agaw (kemant) ont respectivement, avec ce dernier sens, *aw* et *aw-ni:*, formes sans doute liées aux précédentes.

54. Pronoms personnels. Comme on l'a vu sous le nº 35, dans les langues chamito-sémitiques, une forme verbale comporte normalement, comme l'un de ses constituants, une marque de personne, soit préfixale, soit suffixale, faisant fonction de sujet. En dehors de telles marques, la modalité de personne est exprimée, dans toutes les langues, sauf celles qui constituent l'omotique, par deux séries principales de formes distinctes. Certaines langues utilisent en outre des séries qui leur sont propres.

L'une est enclitique et constitue ce qu'on peut appeler la déclinaison pronominale des verbes et des noms. Un complément pronominal, qui désigne l'objet avec le verbe et le possesseur avec le nom, s'adjoint au terme complété comme une véritable désinence variable en personne, en genre (aux 2ᵉ et 3ᵉ personnes) et en nombre. Ces désinences s'emploient aussi en suffixes avec des prépositions. Le nom subit par l'adjonction de suffixes des modifications analogues à celles de l'état construit.

L'autre série est celle des pronoms autonomes qui peuvent doubler, pour la mise en relief, les autres marques personnelles et aussi constituer le sujet, parfois le prédicat, dans une phrase nominale.

55. Pronoms suffixes.

	sémitique (akkadien)	berbère (zenata)	couchitique (bédja)	couchitique (sidamo)	égyptien
Sing. 1	*bel-i*	*fus-iw*	*san-u:*	*rodó-ʔya*	*pr-y*
2 m	*bel-ka*	*fus-k*	*san-u:k(a)*	*rodó-kki*	*-k*
f	*bel-ki*	*fus-m*	*san-u:k(i)*		*-č*
3 m	*bel-šu*	*fus-s*	*sans-u:s*	*rodó:-si*	*-f*
f	*bel-ša*			*rodó:-se*	*-s*
Plur. 1	*bel-ni*	*fus-nγ*	*san-u:n*	*rodó-nke*	*-n*
2 m	*bel-kunu*	*fus-km*	*san-u:kna*	*rodó-nʔe*	*-tn*
f	*bel-kina*	*fus-kmt*			
3 m	*bel-šunu*	*fus-sn*	*san-u:sna*	*rodó-nsa*	*-sn*
f	*bel-šina*	*fus-snt*			
	(«maître»)	(«main»)	(«frère»)	(«frère»	(«maison»)

Le système pronominal des langues tchadiques présente des formes proches de celles-ci, en haoussa par exemple (*ya:rò* «garçon») :

ya:rò-n-a	*ya:rò-m-mù*
ya:rò-n-kà	*ya:rò-n-kù*
ya:rò-n-ki	
ya:rò-n-sà	*ya:rò-n-sù*
yà:rò-n-tà	

56. Pronoms autonomes. Les pronoms autonomes ont en partie les mêmes formes que les pronoms suffixes, mais allongées ou adjointes à d'autres éléments pronominaux. Pour les deuxièmes personnes, l'élément caractéristique *k/č* se retrouve en berbère et en égyptien ; le sémitique et le couchitique connaissent des formes en *t* :

	sémitique (akkadien)	sémitique (arabe)	couchitique (gollango)	berbère (touareg)	égyptien (ancien)
Sing. 1	*ana:ku*	*ʔana:*	*àno*	*næk*	*ynk*
2 m	*atta:*	*ʔanta*	*áto*	*kay*	*čwt*
f	*atti:*	*ʔanti*		*kæm*	*čmt*
3 m	*šu:*	*huwa*	*úso*	*nta*	*śwt*
f	*ši:*	*hiya*	*íse*		*śtt*
Plur. 1 m	*ni:nu*	*naħnu*	*íne*	*nækkaniḍ*	
f				*nækkănætiḍ*	
2 m	*attunu*	*ʔantum*	*húne*	*kăwăniḍ*	*ntčn*
f	*attina*	*ʔantunna*		*kămătiḍ*	
3 m	*šunu*	*hum*	*úsun(dʔ)e*	*əntăniḍ*	*ntśn*
f	*šina*	*hunna*		*əntănætiḍ*	

57. Formes verbales supplétives. Selon une remarque faite par différents auteurs (voir en particulier, C. A. Ferguson dans L. Bender, 1976, 74-75, J. Tubiana, 1982, P. Newman, 1980) dans de nombreuses langues chamito-sémitiques, l'impératif du verbe «venir» est exprimé par une forme supplétive :

	«venir»	«viens»
berbère	*as*	*yya*
égyptien	*yy*	*my*
couchitique : bédja	*yiʔ*	*laʔa*
saho	*mit*	*amo*
sémitique : amharique	*mәṭṭa*	*na*, etc.

Les langues tchadiques connaissent pour ce verbe, le même phénomène. Mais le verbe «venir», s'il est le plus fréquent à connaître un tel traitement, n'est pas le seul : pour bien des langues, on peut citer aussi «tenir», «prendre», «donner», «aller», etc. (D. Cohen, 1984).

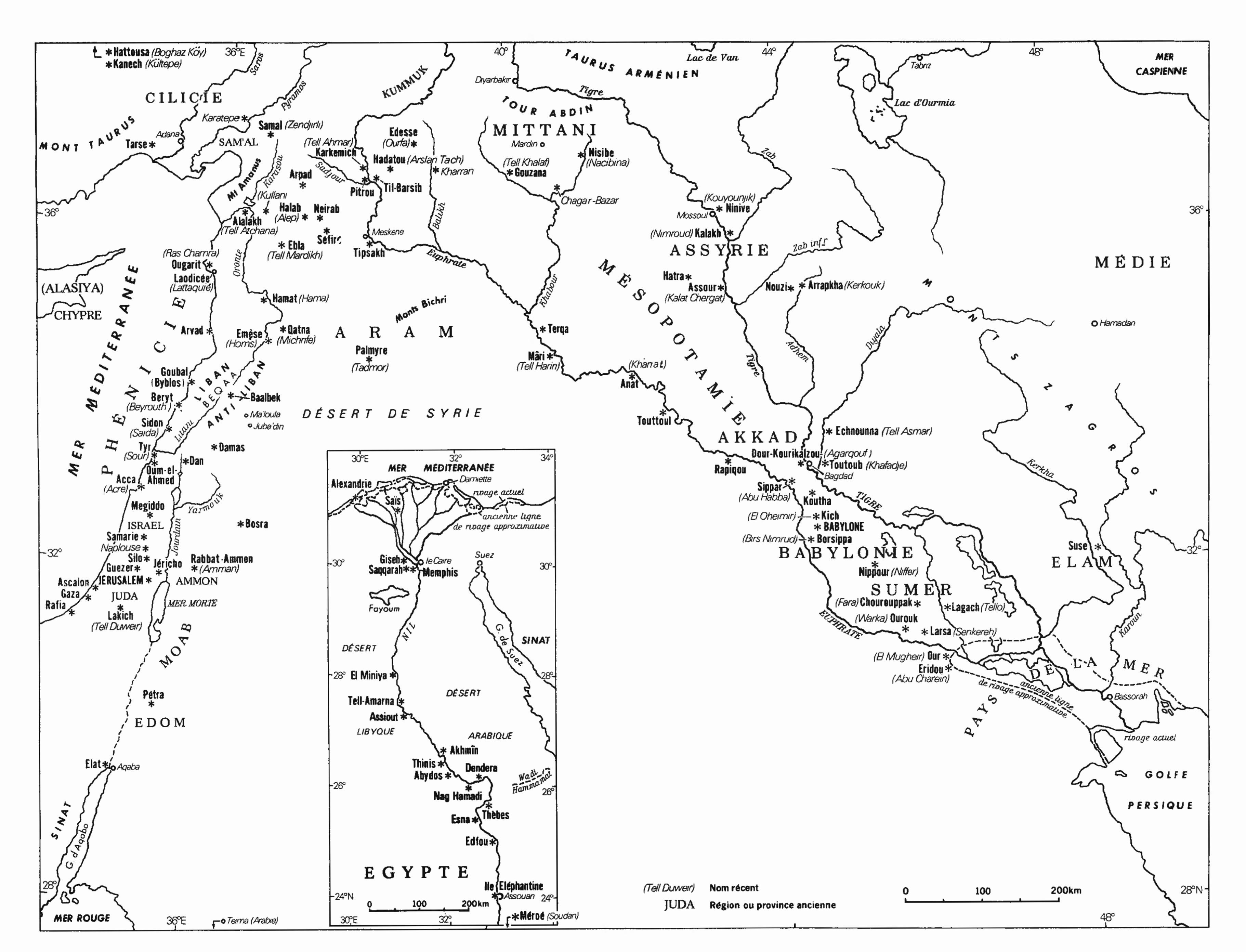
*
**

Rappelons en conclusion ce qui a été dit au début de ce chapitre. Il s'agit ici de traits particuliers ou de faits de structure dont chacun se trouve représenté dans la majeure partie des langues chamito-sémitiques ; en tout cas dans la plupart des branches, souvent dans toutes. Ils n'ont pas tous été considérés sous l'aspect génétique, comme les caractéristiques d'un état unitaire ancien. Cet inventaire (certainement très incomplet) ne doit pas être tenu pour un essai de grammaire comparée. Une telle grammaire, au sens propre du terme, n'existe pas encore. Mais il n'est pas exclu que des constatations comme celles qui sont faites dans ce chapitre puissent aider à en poser la problématique.

RÉFÉRENCES

Les références complètes sont données pour les documents qui ne figurent pas dans la Bibliographie chamito-sémitique et sémitique à la fin du volume. Pour les autres, une lettre et éventuellement un chiffre renvoient au paragraphe de la Bibliographie dans lequel il figure selon l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

BENDER, L. (éd.), 1976 : *The Non-Semitic Languages of Ethiopia*, East Lansing, Michigan.
CANTINEAU, J., 1960 : v. 01.
CAQUOT, A., COHEN, D., 1974 : *Actes du premier congrès de linguistique sémitique et chamito-sémitique*, Paris-La Haye.
COHEN, D., 1970b : v. B.
— 1984 : dans *Bulletin de la Société de Linguistique*, LXXIX/2, 334-345.
FRONZAROLI, P., 1984 : v. D.
GALAND, L., 1973a : «L'alphabet libyque de Dougga», dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, XIII-XIV, 361-362.
— 1973b : *Comptes rendus du G.L.E.C.S.*, XVII-XXIII, 3, 464.
HAUDRICOURT, A.G. : dans *C.R. du G.L.E.C.S.* V (1950), p. 49.
KOROSTOVTSEV, M., 1961 : *Egipetskij jazyk*, Moscou.
LEVI DELLA VIDA, G. (éd.), 1961 : *Linguistica semitica : presente e futuro*, Rome.
MARTINET, A. : dans *Bulletin de la Société de Linguistique* XLIX (1953), 67-78.
NEWMAN, P., 1980 : *The Classification of Chadic within Afroasiatic*, Leyde.
PRASSE, K.-G., 1974 : *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague.
RABIN, C., 1951 : v. 01.
ROPER, E.M., 1928 : v. p. 307.
TUBIANA, J., 1982 : «Le chamito-sémitique et les langues africaines», dans *IV° Congresso Internazionale di Studi Etiopici* (*Roma, 10-15 aprile*, Rome, 1972).
VYCICHL, 1961 : dans *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, CXI/2 NF 36, 243-253.



*Hattousa (Boghaz Köy)
*Kanech (Kültepe)
36°E
40°
44°
48°
CILICIE
MONT TAURUS
Adana
Tarse
Karatepe
Samal (Zendjirli)
SAM'AL
Saros
Pyramos
KUMMUK
Mt Amanus
Karasou
Arpad
(Tell Ahmar)
Karkemich
Sadjour
Pitrou
Til-Barsib
Edesse
(Ourfa)
Hadatou (Arslan Tach)
Kharran
Balikh
(Kullani)
Halab
(Alep)
Neirab
Alalakh
(Tell Atchana)
Sefiré
Ebla
(Tell Mardikh)
Meskene
Tipsakh
Euphrate
Diyarbakir
TAURUS ARMÉNIEN
Lac de Van
Tigre
TOUR ABDIN
MITTANI
Mardin
(Tell Khalaf)
Gouzana
Nisibe
(Nacibina)
Chagar-Bazar
Khabour
Tabriz
Lac d'Ourmia
MER CASPIENNE
Zab
(Kouyounjik)
Mossoul
Ninive
(Nimroud) Kalakh
ASSYRIE
Zab inf.
MÉDIE
36°
(ALASIYA)
CHYPRE
(Ras Chamra)
Ougarit
Laodicée
(Lattaquié)
Oronte
Hamat (Hama)
Monts Bichri
Arvad
Emèse
(Homs)
Qatna
(Michrifé)
ARAM
Palmyre
(Tadmor)
Terqa
Mâri
(Tell Hariri)
(Khanat)
Anat
MÉSOPOTAMIE
Hatra
Assour
(Kalat Chergat)
Nouzi
Arrapkha (Kerkouk)
MONTS ZAGROS
Hamadan
Adhem
Diyala
Tigre
MER MÉDITERRANÉE
PHÉNICIE
Goubal
(Byblos)
Beryt
(Beyrouth)
LIBAN
BEQAA
ANTI-LIBAN
Baalbek
Ma'loula
Jube'din
Sidon
(Saïda)
Litani
DÉSERT DE SYRIE
Touttoul
Tyr
(Sour)
Damas
Dan
Oum-el-Ahmed
Acca
(Acre)
Megiddo
Yarmouk
ISRAEL
Bosra
Samarie
Naplouse
Silo
Jéricho
Jourdain
Rabbat-Ammon
(Amman)
AMMON
Guezer
JÉRUSALEM
Ascalon
Gaza
JUDA
Rafia
MER MORTE
Lakich
(Tell Duweir)
MOAB
Pétra
EDOM
Elat
Aqaba
SINAI
G. d'Aqaba
MER ROUGE
Teima (Arabie)
32°
28°
AKKAD
Echnounna (Tell Asmar)
Dour-Kourigalzou (Agarqouf)
Toutoub (Khafadje)
Bagdad
Rapiqou
Sippar
(Abu Habba)
Koutha
TIGRE
Kerkha
(El Oheimir)
Kich
BABYLONE
(Birs Nimrud)
Borsippa
BABYLONIE
Nippour (Niffer)
SUMER
Suse
ELAM
(Fara) Chourouppak
Lagach (Tello)
(Warka) Ourouk
EUPHRATE
Larsa (Senkereh)
Karoun
(El Mugheir) Our
Eridou
(Abu Charein)
PAYS DE LA MER
ancienne ligne de rivage approximative
Bassorah
rivage actuel
GOLFE PERSIQUE
30°E
32°
34°
MER MÉDITERRANÉE
Alexandrie
Damiette
Saïs
rivage actuel
ancienne ligne de rivage approximative
30°
Giseh
Saqqarah
le Caire
Memphis
Suez
Fayoum
NIL
DÉSERT
G. de Suez
SINAI
28°
El Miniya
Tell-Amarna
DÉSERT
Assiout
LIBYQUE
ARABIQUE
Akhmîn
Thinis
Abydos
Dendera
Wadi Hammamat
26°
Nag Hamadi
Thèbes
Esna
Edfou
EGYPTE
Ile Eléphantine
Assouan
24°N
24°
0 100 200km
Méroé (Soudan)
(Tell Duweir) Nom récent
JUDA Région ou province ancienne
0 100 200km
28°N
48°

CHAPITRE II

LE SÉMITIQUE*

1. Écritures.

1.1. La plus anciennement attestée est celle qui a été utilisée pour la notation de l'akkadien et qui, en raison des tracés qui la constituaient a été appelée «cunéiforme». Empruntée au sumérien, elle a largement changé de caractère en s'adaptant à une langue totalement différente. Dans sa forme primitive, elle était surtout de nature pictographique et logographique. Il s'agissait de dessins plus ou moins stylisés représentant des objets et exprimant par là les mots qui les nommaient. Ces signes pouvaient eux-mêmes symboliser par convention un autre objet ou une notion peu susceptibles d'être représentés. La tête d'un animal pouvait valoir pour l'animal lui-même ou le sexe féminin, pour la femme, et l'image d'un œuf près d'un oiseau indiquait la notion d'enfantement. Ces dessins pouvaient d'ailleurs être très symboliques ; ainsi deux traits parallèles signifient l'amitié et deux traits croisés l'hostilité. Mais ces dessins étaient lus et possédaient donc une valeur phonétique qui, au cours de l'histoire, a pu prendre une relative autonomie. Un signe représentant une étoile se lisait *dingir* «dieu» ou *ana* «étoile», mais aussi notait phonétiquement la syllabe *an*.

En empruntant cette écriture au sumérien, les akkadiens accentuèrent fortement cette tendance à la phonétisation. En effet, la valeur conceptuelle des signes sumériens se dédoublait. Le signe pouvait être interprété symboliquement par un terme akkadien, mais en même temps le terme sumérien lui-même devenait une pure valeur phonétique. Ainsi le signe représentant originellement la bouche, se lit «idéographiquement» en akkadien *pu:* «bouche» et phonétiquement *ka* qui est le mot sumérien pour «bouche». Ce dédoublement n'est naturellement pas propre aux mots sumériens. Des mots akkadiens peuvent aussi avoir la valeur phonétique de certains signes qui les représentent idéographiquement. Ainsi le signe qui, d'après le sumérien, est, en tant qu'idéogramme, *dingir* «dieu», a également la valeur phonétique *ìl* «dieu» en akkadien. La complication du système est aggravée par d'autres traits. D'une part, de par sa nature même, l'écriture sumérienne était fortement polyphonique. Un même signe pouvait en effet représenter plusieurs notions voisines, mais lexicalement différentes, ce qui lui donnait par là-même plusieurs valeurs phonétiques différentes en akkadien. D'autre part, certains signes ajoutent à leurs valeurs phonétiques et idéographiques, celle de déterminatif, c'est-à-dire d'une sorte de clef sémantique. Ces signes peuvent, placés devant ou derrière un mot écrit phonétiquement en spécifier la nature pour lever quelque possible ambiguïté. De plus, certains signes sont employés à titre de complément phonétiques pour préciser la consonne finale du mot et déterminer la lecture du signe polyphonique précédent.

Du point de vue de la représentation phonétique, l'écriture akkadienne est syllabique. Elle doit ce trait au caractère essentiellement monosyllabique des mots sumériens. Chaque signe représentant un mot représentait du même coup une syllabe et une seule. Ces syllabes sont de toutes les formes nécessaires à la notation de l'akkadien : voyelle, consonne + voyelle, voyelle + consonne, consonne + voyelle + consonne. Les voyelles longues peuvent être notées par un dédoublement de la représentation de la voyelle. Le mot *ṭa:bu* s'écrira par exemple *ṭa-a-bu*.

C'est selon un système dérivé de ces systèmes mésopotamiens que sont écrits les textes éblaïtes découverts récemment en Syrie. Les valeurs logographiques y dominent numériquement sur les

* Cartographie : voir p. 127 et pochette en fin de volume.

valeurs phonétiques. Pour ces dernières, leur utilisation semble souvent imprécise. Dans de nombreux cas, le même signe peut noter des consonnes distinctes qui n'ont en commun que leur point d'articulation : ainsi *da-pù-um* note le mot *ṭa:bum* «bon».

1.2. L'écriture ougaritique, qu'on écrit généralement de gauche à droite, est également, du point de vue de la graphie, une écriture cunéiforme. Les signes sont représentés par des sortes de «coins» incisés sur des tablettes d'argile. Mais le principe en est fondamentalement différent. L'écriture ougaritique est en effet une écriture alphabétique. En principe seules les consonnes sont représentées, mais la consonne *ʔ* apparaît sous une triple forme syllabique à lire en principe *ʔa*, *ʔi* et *ʔu*. L'alphabet comprend ainsi trente lettres représentant vingt-huit consonnes différentes. Dans la transcription qu'on en fait traditionnellement, on restitue des vélaires x et γ et des interdentales θ, δ et $\underset{.}{\theta}$, absentes de l'akkadien et des langues septentrionales, mais présentes dans une partie du sémitique méridional.

Il est remarquable de constater qu'une écriture *alphabétique* est attestée, sous cet aspect cunéiforme dès le XIVᵉ siècle avant J.-C., c'est-à-dire deux siècles au moins avant les premiers documents connus, écrits au moyen de l'alphabet phénicien dont sont sortis tous ceux qui sont en usage de nos jours.

1.3. Les rapports de ces deux alphabets antiques ne sont pas évidents. Il reste difficile en particulier d'établir une relation entre les *formes* utilisées dans les deux systèmes. L'analyse en phonèmes qu'implique ce type d'écritures a pu être facilitée par les structures des langues sémitiques qui, dans la morphogénèse, font varier les voyelles à l'intérieur d'un ensemble consonantique constant pour une famille de mots. Mais cette analyse a-t-elle été faite indépendamment plus d'une fois dans des régions sémitophones distinctes? Ou y a-t-il eu simplement modification des formes pour des raisons techniques à partir du même prototype?

Des documents sont à prendre en considération de ce point de vue.

D'abord les inscriptions non hiéroglyphiques de Serabit al-Khadim dans le Sinaï qui semblent présenter un stock alphabétique d'une trentaine de signes où on pense voir une écriture sémitique. L'un des mots qu'il est possible de lire dans ces inscriptions est le nom de *baʕalat*, forme féminine de Baʕal. On a proposé pour ces documents, les termes de «proto-sinaïtique» ou de «proto-sémitique». Certaines des inscriptions étant datées de la fin de la XIIᵉ dynastie, vers 1800 av. J.-C., il s'agirait là d'une des premières formes d'écriture alphabétique attestées au Proche-Orient.

Il faut tenir compte aussi des inscriptions dites «hiéroglyphiques» trouvées à Byblos, en plein domaine de l'écriture phénicienne et qui semblent dater du début du 2ᵉ millénaire (vers le XVIIIᵉ siècle) : cent quatorze signes différents dont les uns ressemblent aux hiéroglyphes égyptiens et d'autres aux lettres phéniciennes. Le déchiffrement de ces inscriptions, apporterait sans doute des clartés considérables à l'histoire de l'écriture alphabétique.

1.4. L'écriture phénicienne proprement dite nous est connue à partir de la fin du 2ᵉ millénaire. Elle comporte 22 lettres notant exclusivement des consonnes.

Dès les premiers siècles du 1ᵉʳ millénaire, elle est utilisée, sous une forme légèrement distincte, dans les inscriptions araméennes de Syrie. Elle apparaît au Vᵉ siècle, en Égypte, dans les documents araméens d'Éléphantine et d'ailleurs. La forme est analogue à celle que nous connaissons sous le nom d'hébreu carré (voir § III C a α). A Palmyre, l'écriture, assez proche de celle d'Égypte, introduit un point diacritique suscrit pour distinguer le *r* du *d* dont les tracés étaient devenus identiques. Dans les inscriptions nabatéennes, pour la première fois dans une écriture sémitique épigraphique, certaines lettres sont liées.

Une des formes prises par l'écriture araméenne est celle dans laquelle a été notée la littérature syriaque. C'est une cursive, écrite de droite à gauche, qui lie la plupart des lettres dans le mot. Comme en palmyrénien, le *r* se distingue du *d* par un point suscrit. La variété la plus ancienne dite *estranghelo* a été conservée par les jacobites. Dans cette variété, les voyelles n'ont d'abord été notées que par des «matres lectionis», des points diacritiques permettant de distinguer des formes qui pourraient être confondues. Plus tard, vers le VIIIᵉ siècle, des voyelles grecques ont été placées au-dessus ou au-dessous des lignes. Les nestoriens qui utilisent une variété très légèrement différente ont adopté, pour la notation des voyelles, un système de signes sur ou sous les lettres. Le *karšuni* est une forme de l'écriture syriaque utilisée en particulier pour noter l'arabe dans des régions araméophones.

1.5. L'écriture arabe est aussi dérivée d'une des formes araméennes de l'alphabet. Elle continue en fait l'écriture nabatéenne, mais dès le VIIᵉ siècle, probablement sous l'influence du syriaque, elle

apparaît sous une forme de cursive, liant la plupart des lettres dans les mots. Par ailleurs, le consonantisme plus riche en arabe qu'en araméen a conduit à multiplier les points diacritiques pour noter les phonèmes supplémentaires. Des points diacritiques ont servi aussi à distinguer des lettres qui s'étaient confondues dans le tracé. Le nombre des lettres est de 28. De manière générale, seules les voyelles longues sont notées au moyen de «matres lectionis» : la lettre *wâw* correspond à *w* et *u:*, la lettre *yâʔ* à *y et i:*, mais le *ʔalif* n'a qu'une valeur vocalique *a:*, sauf quand il sert, dans certains cas, de support au *hamza*, nouvelle lettre créée pour la notation de l'occlusive glottale *ʔ*. Depuis le xᵉ siècle, le texte du Coran est toujours muni de nouveaux signes souscrits et suscrits pour noter les voyelles brèves et les désinences flexionnelles, ainsi que diverses indications pour la lecture. Mais cette notation n'apparaît qu'exceptionnellement dans la production écrite, manuscrite ou imprimée.

Cette écriture, en raison de l'expansion de l'Islam a été adoptée pour la notation d'autres langues : le persan, le turc jusqu'à une période récente, l'hindoustani, etc. On trouve des documents écrits en caractères arabes, en malgache, en malais, etc.

1.6. L'écriture sudarabique n'est connue que sous une forme épigraphique, souvent monumentale. C'est une écriture géométrique, sans ligatures, et qui ne semble pas directement liée à l'une des formes septentrionales que nous connaissons. Elle note les 29 consonnes de la langue, n'usant que très occasionnellement de certaines d'entre elles *(w, y, ʔ)* pour les voyelles. Les inscriptions, normalement dirigées de droite à gauche, sont parfois en boustrophédon.

C'est de cette écriture sudarabique, mais, semble-t-il, d'un tracé cursif que nous ne connaissons pas, qu'est dérivée l'écriture éthiopienne. Elle apparaît, en concurrence avec les écritures grecque et sudarabique, au IIIᵉ siècle. Mais dès le IVᵉ siècle, une importante innovation se produit : l'alphabet consonantique de 26 lettres est transformé en syllabaire, par l'adjonction à chaque lettre d'un élément complémentaire notant la vocalisation : ainsi à partir de la lettre représentant *l* et lue désormais *la*, sont constituées six nouvelles variétés : *lu:, li:, la:, le:, lə/l, lo:*.

L'éthiopien s'écrit de gauche à droite.

2. Caractéristiques linguistiques.

2. De nombreux traits du sémitique ont été définis au chapitre I dans la mesure où ils étaient communs à l'ensemble ou à plus d'une branche du chamito-sémitique. On ne trouvera donc ci-dessous que quelques données propres au sémitique ou qui permettent d'éclairer les faits sémitiques.

2.1. Les caractéristiques phonologiques chamito-sémitiques ont été, dans leur ensemble, examinées plus haut (chapitre I). Voici pour ce qui concerne spécialement le sémitique, un tableau des correspondances consonantiques entre les principales langues, dans l'ordre suivant : akkadien (Ak.), ougaritique (Oug.), hébreu (biblique : Hb), araméen (d'empire : Ae), arabe (classique : Ac), sudarabique (épigraphique : Se), éthiopien (classique ou guèze : Ec) :

	Ak.	Oug.	Hb	Ae	Ac	Se	Ec
1	p	p	p	p	f	f	f
2	b	b	b	b	b	b	b
3	š	θ	š	t	θ	θ	s
4	z	δ/d	z	d	δ	δ	z
5	ṣ	θ̣	ṣ	ṭ	δ̣	θ̣/δ̣	ṣ
6	t	t	t	t	t	t	t
7	d	d	d	d	d	d	d
8	ṭ	ṭ	ṭ	ṭ	ṭ	ṭ	ṭ
9	s	s	s	s	s	s (s_3)	s
10	z	z	z	z	z	z	z
11	ṣ	ṣ	ṣ	ṣ	ṣ	ṣ	ṣ
12	š	š	λ/ś	s	š	λ/ś (s_2)	š
13	ṣ	ṣ	ṣ	q/ʕ	λ̣/ḍ/δ̣	λ̣	ṣ
14	š	š	š	š	s	š (s_1)	š
15	k	k	k	k	k	k	k
16	g	g	g	g	ǰ (ž, g)	g	g
17	q	q	q	q	q	q	q

18	x	x	ħ	ħ	x	x	x
19	ʔ	γ	ʕ	ʕ	γ	γ	ʕ
20	ʔ	ħ	ħ	ħ	ħ	ħ	ħ
21	ʔ	ʕ	ʕ	ʕ	ʕ	ʕ	ʕ
22	ʔ	h	h	h	h	h	h
23	ʔ	ʔ	ʔ	ʔ	ʔ	ʔ	ʔ
24	l	l	l	l	l	l	l
25	r	r	r	r	r	r	r
26	m	m	m	m	m	m	m
27	n	n	n	n	n	n	n
28	w/y	w	w/y	w/y	w	w	w
29	y	y	y	y	y	y	y

Les symboles portés dans le tableau sont fondés davantage sur les conventions orthographiques des différentes langues que sur des réalités phoniques qui parfois nous échappent. Les langues envisagées ici sont anciennes et, sauf l'arabe qui semble conservateur en ce domaine, sorties de l'usage vivant. Pour juger des valeurs phonétiques des symboles écrits, nous ne disposons — dans les cas favorables — que de traditions de lecture, lesquelles ne sont d'ailleurs pas toujours concordantes sur tous les points. Pour d'autres langues, à savoir l'akkadien, l'ougaritique et le sudarabique épigraphique, seule une reconstruction comparative nous permet de justifier les transcriptions habituelles.

Remarques.

Ligne 4. En ougaritique, *δ* est rare dans cette ligne de correspondance. Les conditions de sa distribution alternative avec *d* ne sont pas éclaircies.

Ligne 5. Le symbole *θ̣* pour l'ougaritique et le sudarabique est choisi en raison de la reconstruction qu'on fait habituellement du système proto-sémitique (voir ci-dessous). En arabe et en sudarabique moderne, les seules langues où ce phonème a une existence propre, il se présente comme une sonore et non pas une sourde, soit *δ̣*, avec, pour le sudarabique, une variante sourde *θ̣*, d'ailleurs assez rare, semble-t-il. Il faut cependant remarquer qu'en sudarabique épigraphique, la consonne alterne souvent avec *ṣ*, c'est-à-dire précisément avec une sourde (voir Beeston, 1962, 13-14).

Ligne 12. En hébreu, dans toutes les traditions connues, *ś* n'a qu'une existence orthographique. Écrit comme *š* dont il n'est distinct que par la position d'un point diacritique, il est phonétiquement confondu avec *s*. En sudarabique ancien, il est distingué par la graphie à la fois de *s* et de *š*. Il constitue encore dans les dialectes modernes, un phonème autonome de réalisation latérale (d'où la transcription par *λ*, voir § III 2B2.1.).

Ligne 13. La transcription comme *λ̣* du «ḍâd» arabe, ne peut caractériser qu'un stade ancien de la langue où il était articulé comme une latérale. Il est aujourd'hui réalisé comme un *ḍ* ou, chez certains groupes de locuteurs, confondu avec *δ̣*. L'articulation latérale est encore aujourd'hui celle de dialectes sudarabiques modernes. En éthiopien, le souvenir de l'autonomie de ce phonème se marque dans l'orthographe qui distingue par un signe particulier, au moins dans les textes les plus soignés, le phonème correspondant étymologiquement au «ḍâd» arabe et qui est confondu, dans la lecture, avec *ṣ*.

Ligne 16. En arabe, la réalisation *ž* est fréquente, *g* est surtout courant en Égypte et sporadiquement au Yémen. Au Soudan, on relève une articulation palatalisée g^y.

2.2. La reconstruction d'un système consonantique commun rencontre encore des difficultés. En l'absence d'une histoire documentée de certaines langues, toute reconstruction risque de devoir, mécaniquement, poser un phonème autonome pour chaque ligne de correspondances, sans prendre en compte d'éventuelles évolutions secondaires, qui peuvent être accidentelles d'ailleurs, entraînant le scindement en deux, par exemple, de phonèmes uniques dans l'état commun. C'est ainsi qu'on a proposé de voir dans la consonne γ, représentée avec le statut de phonème de plein exercice en arabe, en sudarabique et en ougaritique, le résultat de la phonologisation d'une variante de ʕ (voir R. Ružička, 1954, et pour d'autres hypothèses de ce type, G. Garbini, 1984, 126-8).

Ce n'est donc pas sans réserve qu'est présenté ici, à partir du tableau précédent, l'essai de reconstruction suivant (les numéros correspondent aux lignes du tableau précédent) :

	Sourdes	Sonores	Emphatiques
labiales	1 *p	2 *b	
dentales spirantes	3 *θ	4 *δ	5 *θ̣
occlusives	6 *t	7 *d	8 *ṭ
sifflantes	9 *s	10 *z	11 *ṣ
latérales	12 *λ	24 *l	13 *λ̣
chuintante	14 *š		
palatales	15 *k	16 *g	17 *ḳ
vélaires	18 *χ	19 *γ	
pharyngales	20 *ħ	21 *ʕ	
laryngales	22 *h	23 *ʔ	
nasales labiale	26 *m		
dentale	27 *n		
vibrante	25 *r		
semi-voyelles labiale	28 *w		
palatale	29 *y		

Remarques. *a*. On notera que le sémitique connaît deux séries de consonnes dentales en plus des sifflantes : une occlusive et une fricative. Cette dernière apparaît sous des formes diverses en ougaritique, en sudarabique et en arabe. Dans les autres langues et dans les états modernes de l'arabe, les phonèmes de cette série se sont, de manières diverses, confondus avec d'autres phonèmes de la langue.

b. L'existence d'un ordre latéral *λ* : *l* : *λ̣*, avec les différents traitements qu'il a connus dans les diverses langues, est, également, propre au sémitique.

Sur ces deux séries de phonèmes, voir ch. I, §§ 7, 13.

2.3. Il apparaît clairement que les systèmes vocaliques des diverses langues peuvent tous s'expliquer à partir du tableau triangulaire *u a i* (+ la corrélation de gémination vocalique) qui est encore celui de l'arabe classique (voir § III 2A). Pour les correspondances, il faut tenir compte d'évolutions particulières justifiables par des phénomènes contextuels : influence de l'accent, de la position dans le mot, des contacts avec les consonnes adjacentes, de la réduction des diphtongues à des voyelles longues semi-ouvertes : *o:* et *e:* dans plusieurs langues et dialectes.

Les correspondances sont de ce fait relativement complexes. Voici à titre d'exemples celles qu'on peut établir, dans les conditions les plus fréquentes, entre l'hébreu dont le système vocalique semble être, au moins dans la manière dont le présente le texte massorétique, celui qui a subi l'évolution la plus compliquée, l'arabe et l'éthiopien classique (C = consonne, H = laryngale ou pharyngale, # = coupe syllabique) :

Sémitique	Arabe	Éthiopien	Hébreu	
*a	a	a	a en contexte	áHC
				–aC
			a:	a#
				áC
			e	áCC#
			i	aCC
*u	u	ə	o	úC
			u	uC
			o:	u#
*i	i	ə	e:	íC
				i#
			i	iC–́
			a	iCC
*a:	a:	a:	o:	á:
			a:	id. (dans qques cas)
			u:/o:	a:
*u:	u:	u:	u:	
*i:	i:	i:	i:	
*aw	aw	o:	o:	aw(C)
*ay	ay	e:	e:	ay(C)

2.4. Une flexion du nom (cas sujet, cas de l'objet direct, cas de l'objet indirect ou du complément propositionnel) existe dans des états anciens du sémitique, akkadien, amorite, ougaritique, gloses de Tell Amarna et fonctionne encore pleinement en arabe classique et, en principe, en arabe littéraire moderne. Le système se présente sous la forme suivante :

	Singulier	Duel	Pluriel
Cas sujet	*-u*	*-a:*	*-u:*
Cas direct	*-a*		
		-ay	*-i:*
Cas indirect	*-i*		

D'autres cas ont peut-être été utilisés dans des états archaïques, ainsi que le locatif en *-u(m)* attesté en akkadien. On ne peut cependant pas être assuré qu'ils aient été communs au sémitique.

2.5. Les noms semblent avoir porté en sémitique une désinence *-m* ou *-n* selon une distribution qu'on n'est pas en mesure d'établir clairement. En akkadien *-m* est général au singulier : *šarrum*, *šarram*, *šarrim* ainsi qu'au féminin pluriel : *šarra:tum*, *šarra:tim*, tandis que le duel se caractérise par *-n*. Amorite et ougaritique présentent un *-m* dans des conditions beaucoup plus restreintes qu'en akkadien. En hébreu, *-m* apparaît dans la marque du pluriel masculin, tandis que l'araméen connaît *-n* pour le morphème correspondant. En sudarabique épigraphique, *-m* alterne avec *Ø* au singulier, dans les pluriels internes et au féminin pluriel, mais non au masculin externe ou au duel. Le *n* qui s'attache aux mêmes formes semble fonctionner comme une expression forte de la définitude.

En arabe, la plupart des noms et des adjectifs présentent une désinence *-n* lorsqu'ils ne sont pas définis par l'article. La désinence apparaît ainsi comme une marque de la non définitude. On a fait l'hypothèse à ce propos que la désinence *-m*, qui était une marque nominale sans rôle syntaxique particulier, a acquis en arabe, où elle est passée phonétiquement à *n*, la fonction d'une marque positive de la non définitude, en conséquence de la création d'un article défini, devenu incompatible avec elle (voir S. Moscati, 1964, 100).

2.6. Toutes les branches du sémitique de l'Ouest connaissent des pronoms de 3e personne fondés sur la base *h* et non pas exclusivement *š/s*.

2.7. Les noms de nombre procèdent des mêmes formes dans toutes les langues sémitiques anciennes et contemporaines. Les bases consonantiques comme les règles de formation s'en laissent aisément dégager :

1. **ʔḥd* (sauf l'akkadien : *ʔište:n*, fém. *ʔištiat*, *ištét*), 2. **θn* (sauf l'éthiopien : guèze *kəlʼe:(tu)*), 3. **θlθ*, 4. **ʔrbʕ*, 5. *χmš*, 6. **šdš*, 7. **šbʕ*, 8. **θmn*, 9. **tšʕ*, 10. **ʕśr*. Les noms des nombres de 11 à 19 sont constitués dans la plupart des langues par l'antéposition du nom de l'unité au nom de la dizaine : héb. *šəloša: ʕaśar* «treize». L'éthiopien joint le nom de l'unité à celui de la dizaine placé avant lui par la conjonction *wa* : *ʕašartu wa-ḫaməštu* «quinze».

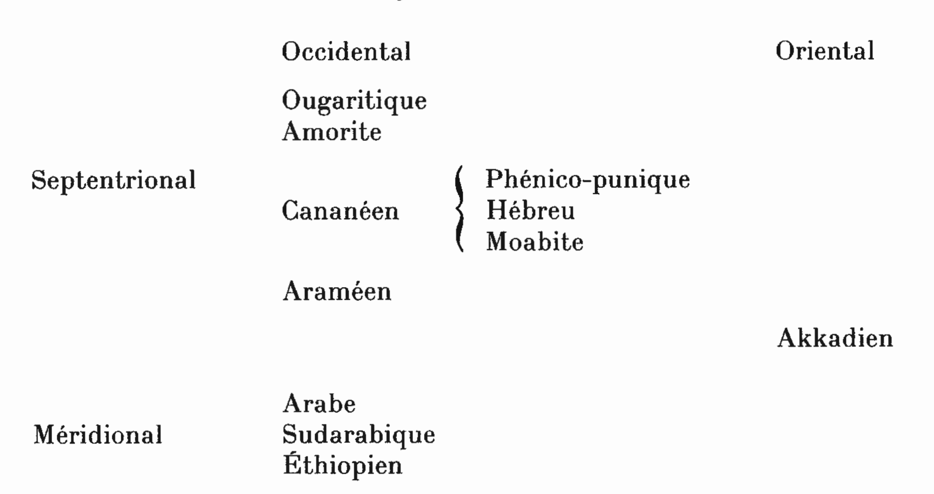
Le nom de «vingt» est constitué par une forme de duel de «dix», les autres noms de dizaines par les pluriels des noms d'unités correspondantes, du moins dans la plus grande partie des langues. En akkadien, sudarabique et éthiopien, la désinence des noms de dizaines à partir de «trente» a la forme d'une désinence de duel, peut-être à l'analogie du nom de «vingt» (Brockelmann, 1908, t. I, 490, mais voir von Soden, 1961, 24-28 qui voit, dans ces formes, des féminins pluriels à l'état absolu).

La syntaxe des noms de nombre constitue un trait commun aux langues sémitiques, du moins dans leurs états anciens. «Un» et «deux» sont traités comme des adjectifs et s'accordent en genre et en nombre avec le nom de l'objet compté. A partir de «trois», les noms sont traités comme des substantifs. En outre ils sont munis de la désinence *-at* dite «de féminin», lorsqu'ils déterminent un nom masculin et en sont dépourvus, lorsque le nom de l'objet compté est du féminin.

Pour d'autres traits, voir ch. I.

3. Le problème du classement.

Dans la présentation qui en est faite traditionnellement, les langues sémitiques sont disposées selon le schéma arborescent suivant :



Une telle division, on le voit, est de nature géographique, mais elle n'en marque pas moins des affinités linguistiques dans la mesure où elle s'appuie sur des traits communs souvent caractéristiques. Elle ne doit cependant pas faire perdre de vue ce que doivent ces traits communs à l'intensité des contacts dans cette région pendant une très longue période historique, aux brassages et aux mélanges qui s'y sont réalisés et aux incessantes migrations dont une riche documentation historique porte témoignage.

3.1. Aussi peut-on relever de nombreux isoglosses qui transcendent le classement traditionnel et qui lient des dialectes par-delà les frontières qu'il trace. En voici quelques exemples :

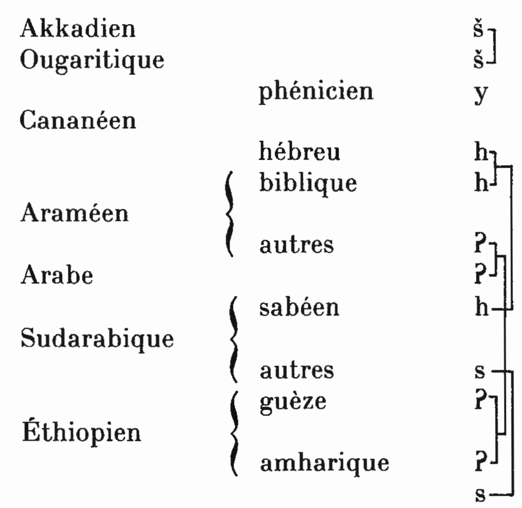
3.1.1. Le passage de *a:ʔ* à *e:ʔ* / *i:ʔ* est attesté en akkadien, en ougaritique et en araméen.

3.1.2. Le pronom de première personne au singulier : une forme avec un élément *-k* (akkadien *ana:ku* par exemple) se trouve en sémitique oriental et aussi dans la plupart des langues du Nord-Ouest, mais non en araméen ; une forme sans *-k* (arabe *'ana:* par exemple) est présente dans une grande partie du sémitique occidental, elle est absente du phénicien ; les deux formes coexistent en hébreu et en ougaritique.

3.1.3. Le relatif est une forme à base *š* en akkadien et en cananéen, *δ* (ou une de ses réalisations phonétiques) dans le reste du sémitique occidental.

3.1.4. L'interrogatif personnel est en *my* en ougaritique et en cananéen, en *mn* en akkadien, araméen et en sémitique méridional.

3.1.5. Le préfixe du thème verbal causatif présente une distribution remarquable de ce point de vue :



3.2. De plus, des distances chronologiques considérables séparent les attestations des diverses langues et des phénomènes semblables que nous constatons à des siècles de distance peuvent s'être réalisés dans des évolutions parallèles mais indépendantes. C'est ainsi qu'en araméen et en amharique, c'est *s* qui représente le sémitique **ś*; mais alors qu'en araméen **ś* a évolué directement en *s*, en amharique, il s'est d'abord confondu avec *š*, et c'est *š* qui s'est ensuite confondu avec *s*.

L'araméen et les dialectes des cités arabes en dehors de l'Arabie et de la Tunisie, ont réduit les consonnes *θ et *δ à *t* et *d*. Mais ils l'ont fait à un millénaire et demi de distance. Il n'est naturellement pas exclu que l'arabe l'ait fait sous l'influence d'un substrat araméen, encore que cela paraisse douteux. Mais cela ne signifierait pas un rapport génétique particulièrement étroit.

Les découvertes du dernier demi-siècle, en enrichissant considérablement notre connaissance des langues sémitiques anciennes, a du même coup compliqué le problème de leurs relations et du classement qu'il convient d'en faire. Ainsi pour ne prendre que cet exemple, la division fondamentale entre un sémitique oriental représenté par l'akkadien et un ensemble occidental représentant toutes les autres langues, paraissait solidement fondée sur ses bases géographiques. Mais la récente découverte d'Ebla et de la langue éblaïte apporte de nouvelles et importantes données qui pourraient conduire à introduire quelques modifications dans cette conception, en tout cas à considérer les faits d'une façon plus nuancée (voir § I B).

Il doit donc être entendu que l'ordre dans lequel sont présentées les études dans ce qui suit, ne doit pas se voir accorder une valeur absolue. Tout simplement, il demeure, aujourd'hui encore, le plus commode pour une présentation élémentaire des données que nous possédons.

I. — Sémitique oriental et sémitique occidental

A. La division entre l'akkadien et le reste du sémitique est fondée sur un certain nombre de traits dont le plus important concerne la structure du système verbal.

La conjugaison de l'akkadien comprend pour l'expression de l'opposition aspective, deux formes conjuguées au moyen de marques personnelles préfixées, différenciées par la structure du thème verbal (soit pour le verbe *kaša:du* «conquérir», 2e personne du masculin singulier : accompli *ta-kšud* : inaccompli *ta-kaššad*). Une forme à suffixes personnels fondée sur une base verbo-nominale caractéristique exprime le «statif» : *kašd-a:-ta* (voir II 4.4.). Les langues sémitiques occidentales opposent un inaccompli conjugué par préfixes à un accompli pourvu de suffixes personnels (soit pour le verbe signifiant «écrire», 2e personne du masculin singulier *ta-ktubu* : *katab-ta*).

L'organisation des modes est également distincte dans les deux branches : l'akkadien oppose, à l'accompli comme à l'inaccompli, un indicatif sans marque désinentielle à un subordinatif en *-u* et à un ventif en *-am*; le sémitique de l'Ouest ne connaît de mode qu'avec la forme à conjugaison préfixale où l'indicatif est en général distinct du jussif. (L'arabe connaît un mode subjonctif en *-a* dont on n'est pas sûr qu'il ait été commun).

L'akkadien possède une forme de parfait par infixation de *-t-* inconnue du sémitique occidental.

Dans les langues occidentales est attestée une forme de passif marqué par la vocalisation du thème, qu'ignore l'akkadien.

La flexion nominale akkadienne présente un cas locatif en *-u(m)* et un cas terminatif en *-iš* absents des langues occidentales.

Des prépositions d'un usage fréquent comme «dans» et «vers, pour» ont des formes différentes dans les deux branches : akkadien *ina* «dans», ailleurs *b(i)-* (et *fi:* en arabe), akkadien *ana* «vers, pour», ailleurs *l(i)-*, **'il(a:)*, etc.

B. Le problème éblaïte.

1. Dans cette division du sémitique en deux branches orientale et occidentale, il y a lieu maintenant de faire intervenir des données nouvelles. La découverte en 1975, sur le site de Tell Mardikh à environ 55 km au sud d'Alep, des archives royales d'Ebla («le plus grand centre urbain de la culture protosyrienne de Syrie intérieure», Paolo Matthiae, 1984), a ramené au jour, avec quelque 17 000 tablettes, une grande langue sémitique oubliée.

Ces tablettes sont du XXIVe siècle, c'est-à-dire contemporaines des documents akkadiens les plus anciens. L'écriture cunéiforme employée, dérivée de celle qui était en usage en Mésopotamie à la même époque, comporte des signes à valeur logographique et phonétique. Le déchiffrement est aujourd'hui, dix ans après la découverte, remarquablement avancé.

2. Mais la connaissance de la langue elle-même demeure encore précaire. On a pu cependant dégager quelques traits importants, surtout dans le domaine morpho-syntaxique d'ailleurs.

2.1. Pour la phonétique en effet, la prédominance des logogrammes dans l'écriture ne permet pas d'en reconnaître le détail. Tout donne à penser néanmoins que l'éblaïte a conservé sur ce point l'essentiel du système commun, avec en particulier l'abondance des consonnes d'arrière (laryngales, pharyngales, vélaires) qui le caractérise. Peut-être des alternances graphiques pour *r* et *l* relèvent-elles d'une interférence ou d'une influence de substrat, le phénomène étant attesté par ailleurs dans la région (P. Fronzaroli, 1977, p. 37-39).

2.2. Pour la morphologie, les faits essentiels signalés (surtout P. Fronzaroli, 1984 b) sont les suivants :

2.2.1. Pronoms personnels. Dans la série des pronoms indépendants, sont connus : Sing. 1 *ʔanʔa*, 2 m. *ʔanta*, 3 m. *šuwa*, 3 f. *šiya*; plur. 2 m. *ʔantanu*, 3 m. *šunu*.

Dans la série des pronoms suffixes en fonction de compléments de verbe, de nom ou en construction prépositionnelle, on connaît au moins au sing. 3 m. *-šu*, 2 m. *-kum* et 1 com. (en fonction de complément d'objet) *-ni*.

2.2.2. Le système verbal. Des formations dérivées connues dans les autres langues sont attestées en éblaïte. On a signalé en particulier l'« intensif » caractérisé par la gémination de la 2[e] consonne radicale et le causatif formé au moyen du préfixe *ša-*, soit pour la racine *ʔxd* « prendre », les deux infinitifs suivants : *ʔaxxuδum* et *šaʔxuδum*. Certaines formes encore obscures sont peut-être à interpréter comme des dérivées à infixe *-t-* (D. O. Edzard, dans Fronzaroli, 1984 a, p. 109).

Pour le fonctionnement aspectif, les faits commencent à se préciser. Une forme est bien représentée : elle est à marques personnelles préfixées et, pour la conjugaison fondamentale du verbe, à thème monosyllabique avec voyelle brève (-R1R2vR3), soit par exemple pour sing. 3 m. : *yi-gmul* « il a eu soin ». Les personnes attestées sont les suivantes (le thème est figuré par le symbole X) :

sing. 1 com. *ʔa* - X, 3 m. *yi* - X, f. *ta* - X
duel 3 m. *yi* - X - *a:*, f. *ta* - X - *a:*
plur. 1 com. *ni* - X, 3 m. *yi* - X - *u:*

La valeur est celle d'un accompli prétérital.

Une autre forme, également à marques personnelles préfixées, mais dont le thème est en R1*a*R2R2*a*R3, semble représentée mais rarement. Elle aurait la valeur d'un inaccompli « présent-futur ».

On relève aussi des formes de type statif (voir § II 4.4.), à conjugaison suffixale, toutes à la 3[e] pers. mas. sing. Ces formes semblent encore d'une interprétation difficile. Pour P. Fronzaroli (1984 b, p. 45), il s'agit d'un parfait : *maxir-a* « il reçoit ». Les modes verbaux représentés sont : l'impératif, le précatif, introduit par la particule *lu*; l'existence d'un subjonctif en *-u* et d'un prohibitif introduit par *ʔay-* semble probable, mais n'est pas démontrée.

Des participes actifs sont attestés. Ils ont les formes sémitiques communes : schème R1*a:*R2*i*R3 pour le verbe simple (exemple : *wa:ṣir-um* « potier », racine *wṣr*, idée de « modeler »), *mu*-R1*a*R2R2*i*R3 pour le verbe 'intensif' (exemple : *muwallit-um* « sage-femme », d'un verbe 'intensif' signifiant « engendrer, faire naître »).

Les infinitifs sont de schème R1*a*R2*a:*R- pour le verbe simple (*naṣa:r-um* « surveiller »), R1*a*R2R2*u*R- pour l''intensif' du verbe (non attesté) signifiant « prendre » *(ʔaxxuδ-um)* et *ša*-R1*u*R2*u*R3- pour le « causatif » *(ša-ʔxuδ-um)*, voir ci-dessus.

2.2.3. Les formes nominales sont fléchies en genre (masculin, féminin), en nombre (singulier, duel, pluriel) et en cas (sujet, objet, déterminant ou prépositionnel, plus des suffixes de datif *-iš* et de locatif *-um*) :

	sing.		duel		plur.	
	mas.	fém.	mas.	fém.	mas.	fém.
sujet	*-u(m)*	*at-u(m)*			*u:*	
objet		*at-a(m)*				
déterminatif	*-i(m)*		*-ay(n)*			*a:t-i(m)*

2.2.4. Les prépositions les plus fréquentes sont : *in* « dans », *sin* « vers », *iški* qui marque l'intention, *al* « sur »; la distribution entre *aštu*, *ašta*, *ašti* des valeurs « avec, de, venant de, à partir de, près de » n'apparaît pas encore en toute clarté.

2.2.5. Quelque deux cents mots ont pu être identifiés jusqu'ici. Dans l'ensemble ils font partie du stock commun (*šaʕrat-um* «cheveux», *bukrum* «premier né», *buʔratum* «puits», *ṭaħa:num* «moudre», etc.). Certains lexèmes ne sont représentés qu'en akkadien (*naya:lum* «être couché», *bara:yum* «passer l'inspection», etc.). Ils sont en moins grand nombre que ceux qui ne se trouvent que dans les langues occidentales (*ʔarzatum* «cèdre», *ʔurbum* «fenêtre», *wala:θum* «filer», etc.).

Le lexique éblaïte contient aussi de nombreux emprunts à des langues non sémitiques, comme le sumérien par exemple (*malla:xum* «marin», etc.).

*
**

Les ressemblances entre l'éblaïte et l'akkadien sont nombreuses et significatives sur le plan morphologique : l'existence d'un accompli ('prétérit') à conjugaison préfixale et d'un inaccompli ('présent') à thème dissyllabique, le pronom de 3e personne en *š*, la déclinaison nominale, la forme de l'infinitif. L'existence d'un statif pourrait aussi constituer un trait commun avec l'akkadien. Mais il est interprété par certains spécialistes comme une sorte de «parfait» comparable à l'accompli occidental. Rien ne permet encore d'en décider avec assurance.

Certes des différences avec l'akkadien existent. L'éblaïte ne connaît pas le passage attesté en akkadien de *a* à *e* qui est concomitant à la réduction des pharyngales, non plus que cette réduction elle-même. La forme du pronom suffixe de 1re personne du pluriel y est *nu:* ou *na:* et non pas *ni*. Le pronom indépendant de 2e personne du pluriel est *antanu* et non *attunu*. Il n'existe pas de pluriel en *-a:nu*, ni de parfait à *-t-* infixé. Mais ces différences semblent le plus souvent relever d'innovations distinctes de part et d'autre plutôt que de conservations. Elles prouveraient simplement que l'éblaïte n'est pas de l'akkadien, mais non pas qu'elles ne fassent pas partie avec lui d'un même groupe par opposition aux autres langues de l'Ouest.

Le problème demeure et, dans l'état actuel, il serait imprudent de risquer quelque affirmation que ce soit. Sa solution n'en sera pas moins déterminante pour la division est-ouest. Ou bien l'éblaïte apparaîtra comme membre d'une branche qui comprendrait l'akkadien et celle-ci ne serait donc pas spécifiquement orientale. Ou bien les ressemblances avec l'akkadien seraient dues au caractère archaïque de l'éblaïte et on aurait alors un état du sémitique du 3e millénaire dont le sémitique occidental serait une forme évoluée. Dans les deux cas, l'histoire du sémitique apparaîtrait sous un jour nouveau.

II. — Sémitique oriental
Akkadien

1. Le sémitique oriental est représenté par un ensemble linguistique auquel on s'accorde aujourd'hui à donner le nom d'akkadien. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les termes de «chaldéen», celui d'assyrien et surtout d'assyro-babylonien ont été aussi utilisés à partir du XIXe siècle, lorsque la reconnaissance de cet ensemble linguistique a été acquise grâce au déchiffrement de l'écriture cunéiforme. En raison de certaines ambiguïtés, ils sont abandonnés aujourd'hui, mais la discipline scientifique qui a pour objet l'akkadien et son domaine n'en continue pas moins à être désignée par le terme d'assyriologie. Au demeurant le terme d'akkadien n'échappe pas lui-même à toute ambiguïté ; il caractérise en effet l'ensemble des états de langues concernés en même temps que l'état le plus ancien de cet ensemble.

Faut-il parler pour l'akkadien, de langues diverses ou de dialectes différents d'une même langue ? Les définitions de termes 'langue' et 'dialecte' ne sont pas assez précises pour qu'il soit possible de répondre de façon assurée. Il faut dire simplement que l'akkadien est attesté sur quelque deux millénaires et demi et dans plusieurs centres culturels. Les différences d'un état à l'autre sont donc nécessairement notables et nécessitent une prise en considération distincte de chacun d'eux.

1.1. Repères historiques.

Le sémitique apparaît en Mésopotamie, «le pays d'entre les deux fleuves» : le Tigre et

l'Euphrate, vers le milieu du 3ᵉ millénaire. Antérieurement, le pays était dominé par une population dont on pense aujourd'hui qu'elle a dû venir de l'Est, mais dont l'origine demeure pour nous fort obscure. La comparaison du sumérien, dont nous avons une connaissance relativement bonne, avec toute sorte de langues, n'a fourni jusqu'ici aucune donnée fiable.

Les premiers Sémites, qu'on appelle précisément Akkadiens, sont des nomades venus du désert arabo-syrien et qui, au terme d'une sédentarisation progressive, se trouvent, vers le milieu du 3ᵉ millénaire en position dominante dans le centre du pays. Ils fondent Akkad (sumérien Agade) un royaume dont la puissance culmine avec la dynastie de Sargon le Grand (ou «l'ancien»). La dynastie dura 2 siècles, de 2350 à 2160, date à laquelle elle céda la place à des rois issus d'une population asianique, les Gutéens, originaires des montagnes du Zagros.

La domination des rois gutéens prit fin, un siècle après, en 2050, au moment où se produisait, sous la troisième dynastie d'Ur, une renaissance sumérienne (2050-1950).

Une autre lente invasion, celle des nomades amorrhéens, de langue sémitique comme les Akkadiens, et venus eux aussi du désert arabo-syrien, aboutit à l'établissement de nouvelles dynasties. L'apogée de leur puissance se situe, de 1830 à 1530 environ, sous la première dynastie de Babylone, centre de leur empire, et dont le représentant le plus illustre est le roi Ḫammurabi.

Au milieu du 2ᵉ millénaire, l'infiltration lente mais continue, d'éléments venus des régions montagneuses au nord et à l'est de la Babylonie, de ce qu'on appelle aujourd'hui le Luristan, aboutit à un changement de dynastie. Ces éléments asianiques, les Kassites (ou Cosséens), accédèrent au pouvoir d'abord dans la partie septentrionale, puis dans l'ensemble de la Babylonie. Cette dynastie non sémitique domina pendant près de quatre siècles.

Sa disparition et son remplacement par quelques dynasties locales ne furent pas de nature à rétablir l'ancienne puissance de Babylone.

C'est à une autre puissance d'origine sémitique, l'Assyrie, que devait échoir la domination de la région et celle d'une grande partie du Proche-Orient.

Le royaume assyrien qui s'était fondé au nord de la Babylonie, avec sa capitale Assur, avait été gouverné, au début du 2ᵉ millénaire d'abord par une dynastie akkadienne puis par une dynastie amorrhéenne. Il avait connu une grande expansion commerciale attestée par les archives assyriennes découvertes à Kültépé en Asie Mineure.

Mais c'est au 1ᵉʳ millénaire, que l'Assyrie apparaît comme une grande puissance politique, étendant son hégémonie, non seulement sur l'ensemble de la Mésopotamie, mais encore sur l'Urartu, la Syrie et même, pour un temps (de 671 à 653), sur l'Égypte. Elle devait succomber à la poussée exercée par les Mèdes, ce qui eut pour contrecoup la résurgence de la Babylonie où avait fini par s'imposer un autre groupe de sémites nomadisant aux confins de la Syrie et de la Mésopotamie, les Araméens. La dynastie «chaldéenne» que ces derniers avaient fondée dura de 625 à 538. C'est elle qui étendit l'influence de la Babylonie jusqu'en Égypte et avec la prise et la destruction de Jérusalem en 586, réduisit la Judée à la vassalité. Elle fut définitivement vaincue avec la prise de Babylone par les Perses de Cyrus.

La langue akkadienne qui a été constamment en usage depuis le milieu du 3ᵉ millénaire, n'a pas survécu longtemps, à la chute de Babylone. Tout au moins en tant que langue parlée. Mais elle est encore attestée dans des documents écrits, de nature religieuse surtout et savante, jusqu'au début de l'ère chrétienne. Il faut ajouter que le domaine d'usage de la langue akkadienne ne s'est pas limité au cours de l'histoire à la seule aire mésopotamienne. Elle a été utilisée d'une part dans diverses régions du proche et moyen orient par des colonies d'immigrants d'origine mésopotamienne, d'autre part comme une sorte de koïné diplomatique dans des documents écrits, échangés entre souverains étrangers parlant des langues différentes.

Ainsi des documents ont été trouvés à Boghas-köy en domaine hittite, à Nuzi et à Alalakh en domaine hourrite, à Amarna en domaine cananéen, à Mari, à Ougarit, à Tell Mardikh, nous renseignant précieusement et sur la dialectologie akkadienne et, par les traces des influences de contact, sur les langues ambiantes.

1.2. Les divisions de l'akkadien.

L'histoire politique de la Mésopotamie, telle qu'elle vient d'être esquissée très sommairement, permet de tracer les grandes divisions de celle de la langue.

La plus ancienne période historique, celle du royaume d'Akkad, au cours de laquelle se reflète dans les documents qui nous sont parvenus, la langue des Sémites installés en Mésopotamie antérieurement à l'arrivée des Amorrhéens (de 2500 à 1950 environ) est faiblement attestée. Nos

sources sont constituées par quelques inscriptions royales, un petit nombre de documents provenant du sud de la Mésopotamie et aussi de la région du moyen Euphrate jusqu'aux monts du Zagros et enfin par de nombreux noms propres relevés dans les textes sumériens aussi bien qu'akkadiens.

Au total, les caractéristiques linguistiques de ce *vieil akkadien* ne nous sont que très imparfaitement connues. On sait néanmoins qu'il utilisait la flexion nominale à trois cas (voir ci-dessous § 4.1. c).

A partir de cette période, il faut distinguer deux variétés fondamentales : l'assyrien du Nord et le babylonien du Sud.

Dans chacune d'elles, on reconnaît des périodes distinctes mais les études qui pourraient conduire à les caractériser avec netteté et rigueur n'ont pas encore été suffisamment poussées (voir E. Reiner, 1966, p. 21). D'abord tripartite pour les deux variétés, la périodisation a été quelque peu raffinée pour le babylonien. De manière générale on reconnaît, outre le vieil akkadien :

Le *vieux babylonien* nomme la langue des documents babyloniens du XXe au XVIIe siècle, de la fin de la 3e dynastie d'Ur à celle de la première dynastie babylonienne. Des textes nombreux et variés illustrent cet état de langue. Ils sont de provenance géographique diverse et offrent certaines différences dialectales. Les documents de Larsa représentent les usages de la Babylonie méridionale. Ceux de Mari manifestent des influences occidentales (signalons qu'à travers les noms propres qui y sont mentionnés, ils permettent d'apercevoir les linéaments de la structure de l'amorite, voir § III 1 A). D'autres viennent de l'Élam, etc.

C'est cette variété, à laquelle se rattachent les textes dits littéraires, hymnes et épopées (qui souvent ne nous sont parvenues que dans des copies plus tardives), qui est considérée comme l'akkadien littéraire ou «standard». Dans ces textes, le vieux babylonien présente des traits archaïques.

Le *moyen babylonien* est contemporain de la domination kassite (du XVIe au XIIe siècle). Il est surtout connu par des documents provenant de Nippur et, en moindre quantité, d'Assyrie. On a recueilli, relevant de cet état de langue, de nombreux *kudurru*, inscriptions sur des bornes de délimitation. C'est vers la fin de cette période que l'usage de la flexion nominale commence à décliner.

Le *babylonien récent*. C'est par ces termes qu'on caractérise parfois des textes littéraires, babyloniens aussi bien qu'assyriens, d'âge plus récent que les textes vieux babyloniens, mais qui utilisent une langue «mimétique», tendant à reproduire les usages vieux babyloniens. La documentation est abondante et diverse. Mais à la même époque, de 1000 à 625 environ, la langue réellement en usage était le néo-babylonien.

En *néo-babylonien* la ruine de la déclinaison est complète. Le langage se caractérise surtout par les très fortes influences araméennes.

Par *babylonien tardif* enfin, on désigne la langue écrite pendant la période de la domination étrangère, alors que la langue parlée était déjà l'araméen. On l'a définie comme une langue mélangée (Mischsprache).

Le *vieil assyrien* dont l'usage s'étend sur deux siècles, de 1950 à 1750 environ, entre la chute de la 3e dynastie d'Ur et les débuts de la dynastie amorrhéenne, est connu surtout par la correspondance et les documentations commerciales d'une colonie assyrienne en Asie Mineure, contenues dans les «Tablettes Cappadociennes» découvertes à Kültépé (anciennement Kaneš). D'autres documents sont constitués par quelques inscriptions d'Assur.

Le *moyen assyrien* est contemporain du moyen babylonien et nous est connu par des textes provenant d'Assur. Il est fortement influencé par le babylonien.

Le *néo-assyrien* (entre 1000 et 600), comme le néo-babylonien, témoigne d'une grande influence araméenne surtout au cours des derniers siècles. L'emploi quelque peu anarchique de la flexion nominale montre qu'elle ne représentait plus qu'un archaïsme mal dominé.

2. Le matériel phonique.

2.1. Types syllabiques.

Des restrictions pèsent sur la constitution des syllabes et leur succession à l'intérieur de la forme linguistique. L'akkadien admet les syllabes fermées (CVC) aussi bien que les syllabes ouvertes (CV). Dans l'un et l'autre cas le sommet de la syllabe peut être simple, assumé par une voyelle brève, ou géminé, assumé par une voyelle longue.

1) Mais d'une part aucun groupe de consonnes n'est toléré au début ni à la fin de la syllabe (voir sur les disjonctions de groupes morphologiques, ci-dessous p. 44, 49). Une succession de deux consonnes à l'intérieur d'un mot implique donc que celles-ci appartiennent à deux syllabes différentes.

2) D'autre part, l'occurrence d'une syllabe, ouverte ou fermée, dépourvue d'une consonne initiale est restreinte au début du mot ; à l'intérieur, toute syllabe est, en principe, à initiale consonantique (voir ci-dessous).

En résumé donc, les syllabes ont les formes suivantes :
à l'initiale (C)V(:)(C)
ailleurs CV(:)(C)
Chacun des éléments entre parenthèses pouvant être absent ou présent.

3) Il faut aussi signaler une restriction sur la succession des syllabes dans le mot. Sous réserves d'exceptions qui seront définies, la base lexicale d'une forme linguistique, si elle n'est pas dissyllabique, ne comporte pas de suite de syllabes ouvertes à voyelle brève. Une telle suite est donc possible dans des mots de deux syllabes : *šumu(m)*, *axu(m)* ; elle est possible aussi à la fin d'une forme, lorsque la désinence flexionnelle est constituée elle-même par une voyelle brève : *sa:kin-u (sa:-ki-nu)* ou lorsque la base est munie de morphèmes personnels suffixés : *tuppa-šunu*.

Une autre exception est liée à la nature des consonnes dans le mot. Devant une syllabe commençant par *r*, on peut relever des successions de 2 syllabes ouvertes à voyelles brèves : *nakarum* existe à côté de *nakrum*, par exemple.

La restriction dont il vient d'être question joue un rôle important dans la morphologie. Lorsque la constitution d'une forme non dissyllabique impose théoriquement une suite CVCV-, la chute d'une voyelle entraîne la fermeture de l'une de ces syllabes. Dans les formes à 3 syllabes, c'est la seconde qui perd sa voyelle, et les 2 syllabes restantes se trouvent ainsi fermées : *paris* + *a:* > *parsa:*. Dans les quadrisyllabes, c'est le plus souvent la 3e voyelle qui tombe.

2.2. Phonèmes à fonction vocalique.

Dans la mesure où l'orthographe cunéiforme permet de le faire, il semble qu'on puisse poser pour l'akkadien, un système vocalique à deux degrés d'aperture et deux classes de localisation :

	antérieures	postérieures
fermées	i	u
ouvertes	e	a

Les quatre voyelles peuvent être longues ou brèves et l'opposition de quantité est distinctive.

Un problème difficile est celui du statut de *e*. Le syllabaire cunéiforme ne distingue qu'à certaines périodes de l'histoire, et seulement pour quelques syllabes, C*e* et C*i*. Là même où elles sont distinctes, l'usage connaît des variations fréquentes où C*e* et C*i* servent toutes deux à noter les mêmes formes. Il y a cependant des cas où l'orthographe est fixée, et il semble possible d'opposer /e/ à /i/ dans certaines formes : *egru* «hostile» : *igru* «salaire».

Pour des voyelles brèves instables en syllabes ouvertes, voir ci-dessus.

Remarque. La voyelle *e* est une innovation de l'akkadien. Dans les formes d'origine sémitique, elle représente essentiellement un ancien *a* au contact soit de certaines consonnes d'arrière, elles-mêmes réduites historiquement à *ʔ* ou *Ø*, soit simultanément de liquides et d'emphatiques, de labiales ou de sifflantes.

2.3. Phonèmes à fonction consonantique.

Le système consonantique est le suivant :

p	*t*	*s*	*š*	*k*	*x*	*(ʔ)*
b	*d*	*z*		*g*		
	ṭ	*ṣ*		*q*		
m	*n*					
	l					
	r					
(w)				*(y)*		

Remarques. 1) Le statut phonémique des éléments consonantiques figurant entre parenthèses dans le tableau est difficile à définir en raison des insuffisances du système graphique. Pour s'en tenir

au babylonien ancien, on constate que *w* y alterne, en position initiale, avec *Ø*, à l'intervocalique avec *Ø* ou *m*, en position postconsonantique, avec *m*; *y* est très rare à l'initiale, il n'apparaît pratiquement que dans quelques pronoms personnels; à l'intervocalique, sauf aussi dans quelques formes, il alterne avec *Ø*; il ne semble se présenter de façon stable que dans le groupement *ayy-*. Il est à noter d'ailleurs qu'en dehors des cas où ils apparaissent sous une forme géminée, *w* et *y* ne se présentent jamais, à quelques exceptions près, entre voyelle et consonne; l'akkadien, dans sa forme de babylonien ancien tout au moins, ne connaît donc pratiquement pas de diphtongues ascendantes de type *ay* ou *aw*. Quant à *ʔ*, il ne se trouve, et de façon fort irrégulière, qu'en position médiale, rarement finale.

Peut-on considérer néanmoins ces éléments comme des phonèmes? Le rendement des oppositions dans lesquelles ils entreraient serait des plus réduits. Dans la plupart des contextes en tout cas, il semble plus adéquat d'y voir des éléments de transition destinés à éviter des rencontres de voyelles à l'intérieur d'une même forme, ce qui a pour conséquence d'assurer une initiale consonantique à toute syllabe intérieure. Il convient cependant de signaler que la situation dans laquelle nous apparaissent ces trois éléments peut être accidentelle et due aux imperfections de l'écriture.

2) Tous les phonèmes consonantiques peuvent se présenter sous une forme géminée à l'intervocalique exclusivement. Mais même dans ce cas, la gémination n'est stable que lorsqu'elle constitue par elle-même une marque morphologique. Ainsi en est-il dans certains thèmes verbaux dérivés. Ailleurs le groupe VCCV semble alterner librement, dans un grand nombre de cas, avec V:CV.

3) La distribution des phonèmes consonantiques est soumise à de multiples limitations. De manière générale, le contact entre deux phonèmes différents de même localisation et de même degré d'aperture est exclu dans un même mot, au moins dans les formes non empruntées. Ainsi sont exclus les groupes constitués par deux labiales, deux dentales occlusives, deux sifflantes, deux liquides orales. Par ailleurs on ne rencontre pas en contact deux phonèmes «emphatiques» quelle que soit la localisation de l'un et de l'autre.

D'autres limitations portent sur le degré d'aperture : deux phonèmes de même localisation mais de degrés d'aperture différents ne se combinent pas librement. Seul est autorisé le groupement du moins fermé au plus fermé : ainsi *st*, mais pas **ts*, *šd* mais pas **dš*, etc. De même la liquide nasale ne peut être groupée avec les orales qu'en deuxième place : *ln, rn* mais pas *nl, nr*.

Ce type de limitation univoque provoque, dans certaines conditions morphologiques, des métathèses qui expliquent des formes comme *qašdu* «pur» dont le féminin (conforme à l'étymologie) est *qadiš-tu* ou la préfixation du morphème au thème, dans des formes verbales à radicale initiale sifflante, alors que l'infixation (après la 1re radicale) est de règle dans les autres formes : *ti-ṣbutu(m)* mais *mi-t-xuṣu(m)*.

2.4. L'accent.

L'accent n'est pas noté en akkadien et nous ne possédons aucune indication sûre concernant sa nature et sa place dans le mot. Le seul fait hautement probable est qu'il n'a pas de fonction différenciative. A partir de quelques aspects de la structure syllabique et de l'évolution de certaines formes, mais surtout sur la base du système accentuel supposé (mais non établi non plus) de l'arabe classique, on a formulé une théorie de l'accent qui reste hypothétique. L'accent de nature purement culminative serait lié à la syllabe longue (CV:, CV/V:C) la plus proche de la fin du mot (la dernière n'étant accentuée si elle est ouverte que dans des conditions définies historiquement). En l'absence d'une telle syllabe dans le mot, l'accent tomberait alors sur la première.

3. Structure de l'énoncé.

3.1. Les constituants.

Un énoncé assertif à un seul terme peut se présenter en akkadien : *ṣu:xum-ma* «(il y a du) rire» (*ṣu:xum* «rire» *-ma* particule de mise en relief, voir ci-dessous). Les énoncés de ce type où l'information fournie porte sur une situation qui, définie par l'acte de parole même, reste implicite, sont cependant exceptionnels. Ici on pourrait normalement, sans changer le sens de la phrase, introduire un démonstratif ou un actualiseur sous forme d'un verbe d'existence. De manière générale, l'énoncé minimal met expressément en relation un sujet et un prédicat. Chacune des deux fonctions peut être assumée par une forme distincte : *ma:ru: ṣexxe:ru:* «les enfants sont trop petits».

Tel est le cas des phrases où le prédicat est non-verbal : nom ou pronom précédés ou non d'une préposition, adjectif, nom de nombre, adverbe, proposition (seules les particules de relation : prépositions, conjonctions, subjonctions ne peuvent pas constituer par elles-mêmes l'ensemble du terme prédicatif).

Une forme nominale (ou verbo-nominale) unique peut, dans d'autres cas, constituer à elle seule, un énoncé complet : *šarra:q* «il est (un) voleur»; *naziq* «il est en mauvais état». Mais dans cette construction, dite stative, la forme nominale participe d'une véritable conjugaison au moyen de marques pronominales dont celle de la 3[e] personne à la forme Ø (voir ci-dessous). *šarra:q* est donc à interpréter comme *šarra:q* + Ø «voleur-(lui)» par opposition à *šarra:q-a:ku* «voleur-moi» = «je suis (un) voleur»; et l'énoncé est parallèle, pour sa structure, à un énoncé verbal.

Dans les énoncés verbaux, la forme verbale elle-même, constituée normalement par un morphème pronominal à fonction de sujet lié à une base verbale à fonction prédicative, assume la totalité de la relation : *ta-prusu* «tu as coupé, décidé». Le sujet peut naturellement être explicité par une forme autonome : *awi:lum šu: idda:k* «Cet homme (homme ce) sera mis à mort».

Par ailleurs la base verbale prédicative peut recevoir, directement ou par l'intermédiaire de prépositions, divers compléments.

Dans les énoncés nominaux assertifs, le sujet précède normalement le prédicat, comme il apparaît dans les exemples précédents. L'inversion de cet ordre constitue une mise en relief du prédicat : *ina qaqqare še:p-šu* «sur la terre (était) son pied».

Dans les énoncés verbaux, le verbe est normalement à la fin de la proposition, précédé, dans cet ordre, du sujet explicite éventuel et des divers compléments, compléments directs d'abord, prépositionnels ensuite : *šumma awi:lum eleppa-šu ana mala:xim ana igrim iddin* «si un homme a donné son bateau à un batelier pour un loyer...» («si un homme bateau-sien à batelier pour loyer a donné»).

Ici aussi cependant l'ordre dépend en grande partie de la mise en relief stylistique. Ainsi dans des textes poétiques, des phrases «parallèles» peuvent s'opposer par l'ordre des termes : *amaxxaṣ dala:ti sikku:ri: ašabbir* «je briserai (1) les portes (2) je casserai (4) les verrous (3)» («je-briserai portes verrous je casserai»).

3.2. L'ORGANISATION DES GROUPES À L'INTÉRIEUR DE L'ÉNONCÉ.

a) Le syntagme nominal peut être constitué par une succession de termes de même statut simplement juxtaposés : *(be:l) šame: erṣetim* «(Seigneur) du ciel et de la terre» («(Seigneur) ciel terre (gen.)»). Le plus souvent cependant la coordination est exprimée par la particule *u* «et», qui n'est pas répétée lorsque il y a plus de deux termes coordonnés, mais placée entre les deux derniers termes de l'énumération : *eqlim kiri:m u bi:šim* «champ, jardin et bien (propriété) (gen.)». Le traitement est analogue pour *u:* «ou», une des particules qui marquent l'alternative *wardam u: amtam* «un esclave ou une esclave», *eqel-šu kera:-šu u: bi:s-su* «son champ, son jardin ou sa maison». On emploie également *lu:* répété devant chaque terme de l'alternative : *lu: wardam lu: amtam* (acc.) «ou bien un esclave ou bien une esclave».

Une succession de noms juxtaposés peut représenter aussi une opposition de termes hiérarchisés l'un définissant l'autre : *bi:t anim u adad ila:ni: rabu:ti be:le:ya:* «La maison d'Anu et d'Adad, les grands dieux, mes seigneurs» («maison Anu (gen.) et Adad (gen.), dieux grands, seigneurs-miens»).

Dans la relation de qualification, les épithètes suivent directement le terme qu'ils qualifient : *šarrum dannum* un roi puissant, *etellu ṣi:ru kaškaššu šurbu* «un prince noble tout puissant, très grand». Souvent cependant le nom est répété devant chaque épithète : *šarru rabu: šarru dannu* «le grand puissant roi (roi grand roi puissant)»; *ekallu: šunu kilallu: šunu* «Ces deux palais (palais ces deux ces)». Comme on le voit par ces exemples, le traitement des adjectifs démonstratifs ne diffère en rien de celui des autres adjectifs.

Dans tous ces cas, l'ordre ordinaire déterminé-déterminant peut être renversé à des fins expressives. Il est au contraire immuable dans le cas de la détermination par un rapport d'annexion. Ici le nom complété, à l'état construit (voir § 3.3.), est toujours en tête, suivi d'un ou de plusieurs compléments au cas indirect (ou «génitif») : *šar kiššati* «roi de l'univers» («roi» - «univers» - génitif); *ilik eqlim kiri:m u bi:tim* «le service du champ, du jardin et de la maison».

Dans de telles constructions, le déterminant peut être lui-même déterminé à son tour par un autre nom ou par un pronom suffixe. Il est alors, lui aussi, à la forme construite : *be:lu:t ma:t Aššu:r* «la domination du pays d'Assur»; *ina qa:t ma:r awi:lim* «dans la main d'un fils de patricien»; *ma:r axa:ti-šu* «le fils de sa sœur (fils sœur-sienne)»; *pagar qura:di:šunu* «les cadavres de leurs guerriers (guerriers-leurs)».

La détermination par des pronoms personnels se fait également par juxtaposition directe, les marques pronominales (constituant une série particulière, v. 4.5.) se suffixant au nom à l'état construit.

Les termes en rapport d'annexion sont en principe juxtaposés immédiatement. Une seule exception : lorsque le 2ᵉ terme est nié, la négation est certes insérée entre les deux termes : *daba:b la: kitti* «discours (de) mensonge (= non vérité); mais *la: kitti* constitue en fait une sorte de composé occasionnel et l'exception n'est qu'apparente. Ainsi une épithète se rapportant au premier terme d'un rapport d'annexion est obligatoirement placée après le second : *ma:r bi:te rabu:* «le fils aîné de la maison (fils maison grand)». Cette nécessité de juxtaposition immédiate provoque des difficultés et des obscurités d'ordres divers qui sont évitées par l'usage d'une construction analytique au moyen du pronom déterminatif *ša* suivi du génitif : *šarrum dannum ša ma:ta:tim* «le roi puissant des pays (roi puissant celui (des) pays (gen.)». Cette construction permet en particulier la mise en relief du déterminant qui peut ici se trouver en tête. Un autre procédé d'emphase consiste à munir le nom régent d'un pronom suffixe renvoyant au nom régi : *ma:r-šu: ša B.* «le fils de B. (fils-sien celui (de) B.)».

Un nom peut être déterminé également par une proposition dans laquelle il se trouve représenté par un élément relatif. Sur ce type de proposition, voir ci-dessous.

b) Le syntagme verbal.

Ainsi qu'il a été indiqué (3.1.), une forme verbale comporte toujours un morphème personnel à fonction de sujet qui peut toujours être explicité par un nom ou un pronom ou un syntagme nominal. Le syntagme verbal peut de son côté être diversement complété. Des compléments pronominaux directs ou indirects (ci-dessous § 4.5.) peuvent se présenter sous forme de marques suffixées au verbe : *ušamqit-šunu:ti* «je les ai renversés (j'ai renversé-eux)», *iddin-šum* «il lui donna (donna - (à) - lui)». Lorsque deux marques pronominales sont suffixées à la même forme verbale, l'indirecte précède toujours la directe : *aṭrudak-ku-šu* «je te l'ai envoyé (j'ai envoyé - (à) toi-lui)». Mais on rencontre souvent aussi des formes pronominales autonomes en fonction de compléments : *qibiam ya:šim* «dis-moi».

Pour l'ordre des compléments nominaux directs ou introduits par une préposition, voir ci-dessus § 3.1.

3.3. Les procédés d'expression.

a) La place d'un terme dans l'énoncé dépend normalement de sa fonction. Le sujet précède le prédicat, les compléments autonomes précèdent le verbe, sauf lorsqu'ils sont pronominaux auquel cas ils peuvent être suffixés, le déterminé précède le déterminant. Mais à des fins de mise en relief de l'un des termes, l'ordre normal peut être renversé, d'autant plus facilement que les fonctions respectives sont de toute manière indiquées par d'autres marques (voir 3.1. et 3.2).

b) L'accord entre les formes dans un énoncé constitue une indication de fonction. Dans les phrases verbales, la relation prédicative impose un accord en genre et en nombre entre la forme verbale et son sujet. La distinction de genre n'est cependant pas marquée à toutes les formes du paradigme verbal (voir ci-dessous) et les formes verbales de duel ayant disparu à partir des états les plus archaïques, à un nom au duel répond un verbe au pluriel. Il faut noter en outre que les formes verbales s'accordent au masculin avec un sujet constitué de noms masculins et féminins et que l'accord avec un collectif désignant des êtres humains est le plus souvent au masculin pluriel.

Dans la relation de qualification, l'accord s'étend au cas. Ici aussi un adjectif pluriel répond à un nom duel.

c) Un nom (substantif ou adjectif) peut présenter jusqu'à trois «états» différents dont le choix est déterminé par certains aspects de son rôle dans l'énoncé. Il est à l'état «construit» lorsqu'il est dans un rapport d'annexion ou suivi d'un pronom suffixe (p.e. mas. sing. *šar*, plur. *šarru:*, *šarra:nu:*), à l'état «absolu» lorsqu'il constitue un prédicat et dans quelques autres contextes très particuliers (sing. *šar*, plur. *šarru:*), à l'état indépendant dans les autres cas (sing. *šarru(m)*, plur. *šarru:*).

d) Il faut tenir compte aussi, pour l'indication des fonctions, de la déclinaison nominale qui oppose, selon le genre et le nombre du nom, (1) soit un cas sujet (marquant aussi le terme de la phrase mis en «exposant», voir ci-dessous), un cas «direct» marquant le complément d'objet du verbe transitif (et aussi les termes spécificatifs à fonction para-adverbiale, et divers compléments de lieu, temps, relation, etc.) et un cas «indirect» (pour le nom dépendant d'un autre nom, d'un pronom déterminatif ou d'une préposition (voir § 3.1.), (2) soit un cas-sujet et un cas non sujet. Il faut noter aussi l'existence de cas «adverbiaux» : «locatif» en *-um* et «terminatif» en *-iš* indiquant la direction.

Le cas sujet est aussi celui du terme de la phrase mis en exposant pour plus de relief. Placé en tête de la phrase, ce terme est repris à la place que lui assigne sa fonction par un pronom de rappel accordé avec lui en personne, en genre et en nombre : *awi:lum šu: šibu:-šu: la: qerbu:* «les témoins de cet homme ne sont pas proches (homme-ce, témoins-ses ne - pas sont - proches)».

e) Les fonctions nominales peuvent enfin être marquées à l'aide de prépositions, voir ci-dessous.

f) Les modalités d'ordre et de souhait sont exprimées au moyen de formes spéciales du verbe qui constituent un paradigme complexe d'optatif-jussif (v. ci-dessous § 4.2.) : *purus* «coupe !», *liprus* «qu'il coupe !».

Pour un prédicat nominal, la forme prédicative («stative», voir ci-dessous) est précédée de la particule *lu:* : *lu: ṭa:b-a:-nu* «soyons amis».

g) La défense met en jeu soit la particule négative *la:* et les formes verbales du présent : *la: tanaddin* «ne donne pas», soit un prohibitif constitué par la préfixation de *ay-*~*-e-* aux formes du «prétérit» : *ayiddin* «qu'il ne donne pas».

La particule *la:* utilisée dans la prohibition n'est pas la seule particule négative. Alors qu'elle est la seule en usage pour nier un élément particulier de la phrase, et aussi la plus fréquente dans les subordonnées, *ul* apparaît le plus souvent dans les propositions principales, mais jamais pour nier un seul mot (un élément particulier) :

ul abi: atta: «tu n'es pas mon père»; *ina la: me:* «par suite du manque d'eau (par suite non eau)».

la:...la: et *ul...ul* «ni...ni» sont utilisés respectivement dans les mêmes contextes que *la:* et *ul*.

La non existence est rendue par la forme nominale *ya:nu* proprement «non existence» ou la forme verbale négative *laššu* «il n'y a pas» : *xubullu ya:nu* «il n'y a pas de tribut».

h) L'interrogation portant sur la phrase ne met pas en œuvre des formes spéciales. L'intonation devait constituer la marque essentielle, si on en juge par les allongements et sans doute déplacements d'accent dans les mots sur lesquels porte l'interrogation : *šarra:nu ... išlimuu* (allongement du *-u* final) : Les rois ... ont-ils conclu la paix ?» «Les rois ... ont conclu la paix».

L'inversion des termes de la proposition, prédicat précédant le sujet, est une autre marque, fréquente mais non générale, de l'interrogation de phrase.

Lorsque la phrase comporte un pronom, un adjectif ou un adverbe interrogatif, celui-ci est le plus souvent en tête de phrase, en tout cas avant le prédicat, sauf si celui-ci est prépositionnel :

ina pa:ni:-ja mannu ina arki:-ja mannu «Qui est devant moi, qui est derrière moi ? (devant-moi qui derrière moi qui ?)».

Interrogatifs déclinables : *mannu(m)* «qui ?», *mi:nu(m)* «quoi ?» *ayyu(m)* (mas. sing.), *ayyi:tu(m)* (fém. sing.), *ayyu:tu(m)* (mas. plur.), *ayya:tu(m)* (fém. plur.) «quel ?».

Quelques indéclinables : *ayyiki:am, ayya:nu(m)* «où ?», *mati* «quand ?», *ki:* «comment ?», *mina:m* «pourquoi ?», etc.

3.4. Les phrases complexes.

Des propositions logiquement reliées l'une à l'autre peuvent être juxtaposées purement et simplement sans marque de coordination : *awi:lum šu: šugi:tam ixxaz ana bi:ti:-šu ušerreb-ši* «Cet homme peut prendre (pour femme) une prêtresse et l'introduire dans sa maison (litt. homme-ce (une-) prêtresse il-prend(ra) dans maison-sienne il introduit/introduira-elle)». La valeur de la coordination peut être très forte et les propositions peuvent apparaître en dépendance logique l'une de l'autre : *awi:lam tappalasi awi:lum šu: iballuṭ* «tu regardes un homme, cet homme guérit, litt. (un) homme tu (fem.) regardes, homme-ce il guérit = Si tu regardes un homme, il guérit»; *šu: li:riš Adad lirxiṣ* «Qu'il laboure et Adad inondera (lui qu'-il-laboure Adad qu'-il inonde); *lu: marṣum iballuṭ* «même s'il est malade, il vivra».

(Pour le discours direct, v. ci-dessous.)

La relation est cependant marquée très fréquemment par la particule postposée *-ma* (voir 4.1.e) qui souligne en particulier l'antériorité chronologique ou logique d'une proposition par rapport à l'autre. Ainsi sont exprimées la succession, la cause, la conséquence, la fin, etc. *apte:-ma bi:t niṣirti-šu kaspu xura:ṣu uše:ṣam-ma šallatiš amnu:* «J'ouvris son trésor, j'en retirai de l'argent et de l'or, que je considérai comme butin (J'ai ouvert - «et» maison - de trésor-sienne argent or j'ai - extrait - pour moi - «et» butin - comme j'ai considéré)»; *ši: limu:t-ma ana:ku lubluṭ* «qu'elle meure afin que je guérisse (Celle-ci qu'elle-meure - «et» moi que-je-guérisse)».

De telles phrases peuvent être considérées souvent comme hypothétiques, malgré l'absence de toute expression directe de la relation hypothétique elle-même. Cependant cette expression existe et dans certaines phrases complexes, l'hypothèse est introduite par la particule *šumma* (*šumma-man,*

šumman, pour l'irréel) : *šumma awi:lum namkur ilim u: e:kallim išriq, awi:lum šu: idda:k* «Si un homme a volé le bien d'un dieu ou d'un temple, cet homme sera mis à mort».

Le verbe de la subordonnée comme celui de la principale est à l'indicatif.

u (voir § 3.2.) est rarement utilisé seul en babylonien pour la coordination de phrase ; après *-ma* il ajoute la nuance «et encore».

La coordination conjonctive, marquée formellement ou non, relie deux phrases de même statut. Mais la phrase complexe peut avoir aussi une structure hiérarchisée, lorsque l'une des propositions mises en relation constitue une expansion de l'un des termes de l'autre. Un cas particulier est celui du discours rapporté (toujours sous la forme de discours «direct», l'akkadien ne connaissant pas de procédés de discours «indirect»). La subordonnée (le «discours») précède alors directement la principale : *eqlam eriš iqbi-šum* «Il lui a dit de labourer le champ (champ - laboure il-dit-à-lui)».

Ici la subordination fonctionnelle n'est pas marquée formellement. Dans tous les autres cas, s'il s'agit de phrases verbales, une forme modale spéciale du verbe, le subjonctif (ou mode relatif), caractérise la proposition dépendante.

Celle-ci peut déterminer un nom dans la principale. Deux constructions sont possibles. Le nom déterminé et la proposition déterminante sont mis en rapport d'annexion (voir ci-dessus) et placées donc en contact direct, le nom étant à l'état construit : *awa:t iqbu:* «la parole qu'il a dite (parole [état construit] il-a-dit [subjonctif])» ; *bi:t i:pusu* «la maison qu'il a construite». Une telle construction est attestée surtout lorsque le nom déterminé par la relative constitue l'objet du verbe de la relative. Il n'est pas représenté, dans ce cas, par un pronom de rappel suffixé au verbe.

La relation entre le nom déterminé et la proposition déterminante peut être aussi assumée par le «pronom déterminatif» *ša* : *awa:lum ša iqbu:* «La parole qu'il a dite (parole [état indépendant] que il-a-dit [subjonctif])». Ici aussi le nom déterminé, étant objet du verbe de la relative n'est pas rappelé par un pronom suffixe. Lorsque la fonction du déterminant par rapport à l'un des termes de la relative est autre, elle est indiquée par la place du pronom de rappel dont la présence est alors nécessaire : *šarru:tum ša išda:-ša šuršuda:* «Un royaume dont le fondement est solide (royaume que base-sienne est solide)».

Les subordonnées circonstancielles de toute nature sont introduites par des ligatures subjonctives : *ašar*, *ema* «où», *inu, inu:ma* «quand», *u:m(u)*, *išlu* «quand, dès que», *adi:* «jusqu'à ce que», *ki:* «comme», *aššu(m)* «parce que», etc. Le verbe de la subordonnée est toujours au subjonctif.

De manière générale, dans les phrases complexes, la proposition subordonnée précède la principale. La relative néanmoins, suivant le terme de la principale qu'elle détermine, s'intercale entre lui et le prédicat de cette principale.

4. Classes de mots et catégories grammaticales.

L'akkadien différencie nettement par la flexion une classe de nominaux et une classe de verbes. Les noms entrent dans des déclinaisons où des morphèmes variables marquent la fonction syntaxique du mot dans la phrase. Le verbe présente des distinctions de personnes. Celles-ci peuvent être également exprimées par une classe de pronoms personnels.

La classe des nominaux comprend des noms et des adjectifs qui sélectionnent respectivement des séries de marques de pluriel différentes, et des déterminants divers (démonstratifs, interrogatifs, numéraux, indéfinis).

Il faut remarquer cependant que, dans certaines conditions syntaxiques, les nominaux peuvent se conjuguer au moyen de marques personnelles (appartenant à une série spéciale) en fonction de sujet (ci-dessous § 4.4.).

Verbes et nominaux connaissent des distinctions de genre et de nombre. D'autres formes (interjections, adverbes, ligatures et particules diverses) sont invariables.

4.1. Le nom.

Le schéma d'une forme nominale est constitué par l'adjonction à une base, de forme variable selon la situation contextuelle du mot, d'une série de marques qui assurent des distinctions de genre, de nombre et de cas. Éventuellement la forme peut être pourvue d'un suffixe personnel à valeur possessive et d'une particule enclitique.

	a	b	c	d	e
	Ø	Ø	u		
		at			
Base		{ Ø / a:n ∼ u:t }	a/i	(suffixe personnel)	(enclitique)
	:	a:t	i		

(: représente l'allongement de la voyelle immédiatement en contact, précédant ou suivant le signe.)

a) La forme de la base lexicale est en dépendance de sa situation dans l'énoncé. Elle est à l'état «absolu», «construit» ou «indépendant» (v. ci-dessus). A l'état absolu (ou prédicatif), le nom est constitué par le thème pur au singulier et ne porte donc pas les marques (c). En outre les consonnes géminées finales se simplifient *(šarr>šar)*. L'état «absolu» est celui du nom à la 3e personne mas. sing. du statif (v. ci-dessus).

Pour le pluriel v. ci-dessous. L'état «construit» ne porte pas non plus les marques (c) au singulier. Mais au pluriel il est semblable à l'état «indépendant». Celui-ci présente au singulier des formes à désinences casuelles. La structure du thème peut témoigner alors de l'absence en certaines positions de voyelles brèves qui se trouveraient en syllabes ouvertes : p.e. état absolu *šakin*, état indépendant *šaknum*. Il faut noter que parfois la forme de l'état construit est fondée sur celle de l'état indépendant. Dans ce cas, la syllabe finale est doublement fermée, une voyelle épenthétique est introduite avant le deuxième terme du rapport d'annexion : *šamaš* ou *šamšu babili* «le soleil de Babylone».

b) Au singulier, le féminin est marqué par *-at* qui se réduit à *-t* dans une succession de syllabes brèves ouvertes : *napšat* à l'état construit, *napištum (<*napišatum)* à l'état indépendant.

Au pluriel, les substantifs masculins peuvent être marqués par *a:n*, les féminins par *a:t*; mais la marque du masculin peut être seulement un allongement des voyelles casuelles *-u* et *-i* : *šarru(m)* plur. *šarru: / šarri:* ou *šarra:nu*, *šarra:ni:*; la marque du féminin pluriel est *-a:t* (*e:t* au voisinage d'un *e*).

Les adjectifs masculins font leur pluriel au moyen de la marque *u:t*.

L'akkadien dans certains de ses états dialectaux connaît des formes de duel en *-a:n / -i:n* qui en babylonien classique sont utilisées avec une valeur de pluriel pour certains noms d'objets allant par paires, essentiellement des parties du corps.

c) La déclinaison est à trois cas pour le singulier à l'état indépendant :

sujet : *-u(m)*
cas direct : *-a(m)*
cas indirect : *-i(m)*.

Elle est à deux cas pour les pluriels :

sujet	mas. : *-u:*	fém. *-um*
non-sujet	mas. : *-i:*	fém. *-im*.

Les formes avec *-m* pour les cas du singulier (*-um, -am, -im* au lieu de *-u, -a, -i*) constituent un archaïsme.

Les noms masculins dont le radical a la forme C1C2V présentent au singulier des désinences longues : *rubu:(m), ruba:m, rubi:/e:(m)* «potentat». Les noms féminins sont en *-a:t*.

d) Pour les formes de suffixes pronominaux à fonction «génitive», voir ci-dessous.

e) Les enclitiques sont surtout : a) *-ma* qui sert, de manière générale, à la mise en relief et qui est utilisée fréquemment pour marquer le prédicat d'une proposition nominale et, comme conjonction de phrase, pour marquer la dépendance logique d'une proposition par rapport à une autre; b) *-mi* qui marque, avec mise en relief, un terme du discours rapporté; c) *-man*, particule de l'hypothèse irréelle.

4.2. Le verbe.

Une forme verbale met en œuvre toujours dans cet ordre une marque personnelle préfixée (a) au thème (b) et des marques suffixées pour l'indication du genre et nombre (c) ainsi que du mode (d); elle peut comporter éventuellement un suffixe personnel en fonction de complément d'objet (e) et aussi une particule enclitique (f).

a	b	c	d	e	f
[Ø/t/n]	Thème	[Ø i:]	[Ø u: a(m)]	(suffixe)	(enclitique)
[t/Ø]		[u: a:]	[Ø ni(m)]		

Pour la structure particulière de l'impératif et du jussif, voir ci-dessous sous *d)*. Pour le statif, v. § 4.4.

a) Les marques personnelles préfixées constituent deux séries différant par la voyelle dont le choix est déterminé par la nature du schème verbal, selon la distribution indiquée ci-dessous sous *b)* : (1) sing. 1. *a*-, 2. *ta*-, 3. *i*- ; plur. 1. *ni*-, 2. *ta*-, 3. *i*- ; (2) *u* à la place de toute autre voyelle.

b) Le thème verbal peut être simple, sans morphème surajouté à la base radicale. Mais il peut être également complexe, dérivé au moyen de marques morphologiques. Les formes dérivées peuvent comporter éventuellement deux de ces marques dont la combinaison est soumise à des restrictions. On peut de ce point de vue les répartir en deux classes chacune contenant les éléments qui s'excluent mutuellement mais qui peuvent se combiner avec ceux de l'autre :

A) 1 *n*- (passif), 2 *š*- (factitif), 3 gémination de la 2e consonne radicale (factitive, traditionnellement désignée par D).

B) -*t*- (moyen, réfléchi interne), -*tan*- (itératif).

Le tableau des thèmes dérivés verbaux est donc le suivant (rac. PRS, formes à la 3e personne masc. sing. du «présent»).

	Ø	n	š	D
Ø	*iparras*	*ipparras* (**inparras*)	*ušapras*	*uparras*
-t-	*iptarras*		*uštaparras*	*uptarras*
-tan-	*iptanarras*	*ittanapras*	*uštanapras*	*uptanarras*
	A	B	C	D

(Quelques formes sont attestées, qui présentent d'autres combinaisons, par exemple *ušparras*. Elles sont très rares.)

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau, ce sont les formes des 2 colonnes A et B qui sélectionnent les marques personnelles préfixées (voir sous *a)*) de la série 1, celles de la série 2 étant utilisées avec celles de C et D.

Chacun des schèmes verbaux, simple ou dérivé, fournit un ensemble paradigmatique qui oppose trois thèmes exprimant chacun un des aspects qui fondent le système verbal : l'accompli (nommé aussi «prétérit»), l'inaccompli (ou «présent») et le parfait. Ce dernier est caractérisé par l'insertion du morphème -*t(a)*- entre la 1re et la 2e radicale du schème de l'accompli pour Ø et D, par sa préfixation au thème radical pour B et C.

Pour les thèmes de la colonne A, l'opposition accompli-inaccompli est marquée par la gémination de la 2e radicale à l'inaccompli : acc. *iplax*, inacc. *ipallax*. Pour les autres, c'est la voyelle thématique (entre la 2e et la 3e radicale) qui est caractéristique : *i* pour l'accompli, *a* pour l'inaccompli : *uparris, uparras*. Il faut noter qu'à la forme de base, la voyelle thématique de l'accompli peut être *u* comme dans *iprus*, mais aussi *i (iqrib)* ou *a (iplax)*. La voyelle de l'inaccompli peut être identique à celle de l'accompli ou en différer. Voici le tableau des correspondances possibles :

accompli		inaccompli	
u	*iprus*	*a*	*iparras*
	ilbur	*i*	*ilabbir*
	ibluṭ	*u*	*iballuṭ*
i	*ipqid*	*i*	*ipaqqid*
a	*iṣbat*	*a*	*iṣabbat*

Dans la très grande majorité des cas, la première voyelle du thème de l'inaccompli est *a*. Il existe cependant un groupe de verbes qui présentent à cette place une voyelle *e* : *ešebbir, tešebbir*. Dans ces verbes, la même voyelle caractérise aussi les préfixes personnels (§ 4.2.a.), les infixes thématiques (§ 4.2.b.), les suffixes du statif (§ 4.5.) et le thème de formes nominales du verbe (§ 4.3.).

Dans la plupart des verbes, les thèmes sont fondés sur des radicaux à trois consonnes comme dans le cas de iPRuS. Cependant l'akkadien connaît quelques verbes à radical quadriconsonantique

comportant de manière générale soit *š* à l'initiale, soit une liquide comme 2ᵉ ou 3ᵉ radicale. Ces verbes sont attestés à diverses formes dérivées.

D'autres verbes peuvent présenter à certains thèmes, notamment à l'accompli du thème fondamental, deux consonnes seulement. Dans ce cas, le thème comporte un élément de longueur soit consonantique soit vocalique : C1C1VC2 *iqqur*, V:C1C2 *i:but*, *u:šib*, C1V:C2 *iku:n*, C1C2V: *ibni:*.

Cet élément de longueur n'est pas stable à travers l'ensemble du paradigme. Selon les cas, allongements consonantique et vocalique peuvent alterner entre eux ou alterner avec une troisième consonne (en particulier *n* ou *ʔ*) ou avec Ø (si le thème est caractérisé par ailleurs par un allongement radical).

Exemples :

accompli	inaccompli
iqqur	*inaqqar*
i:but	*ibbat*
u:šib	*uššab*
iku:n	*ika:n*
ibni:	*ibanni*

c) Genre et nombre.

La 3ᵉ personne du singulier marque le genre au moyen de la marque préfixée : *i-* pour le masculin, *ta-* pour le féminin : *iprus, taprus*. Mais pour la 2ᵉ personne c'est une marque suffixée *-i* : *taprus, taprus-i* qui distingue le féminin du masculin (à marque Ø). Au pluriel, 2ᵉ et 3ᵉ personnes, les formes masculines sont respectivement en *a:* et *u:*, les formes féminines sont en *a:*.

d) Le verbe akkadien oppose à un mode neutre («indicatif») un mode jussif de formation non homogène : 2ᵉˢ personnes constituées par le thème verbal augmenté éventuellement de marques suffixées de genre et de nombre, 1ʳᵉˢ et 3ᵉˢ personnes constituées par des formes verbales à marques personnelles augmentées d'éléments caractéristiques préfixés :

1	*luprus*	*(i)niprus*
2 m	*purus*	*pursa:*
f	*pursi:*	*pursa:*
3 m	*liprus*	*liprusu:*
f	*liprus*	*liprusa:*

Par ailleurs, le morphème *-u* suffixé aux formes verbales (accompli, inaccompli, parfait), lorsque celles-ci ne comportent pas elles-mêmes d'indices de genre ou de nombre, constitue la marque du «subjonctif». Les verbes de mouvement surtout, mais certains autres aussi, connaissent un mode «terminatif» (ou «allatif», «ventif»), constitué à l'aide des suffixes *-a(m)* pour le singulier (sauf la 2ᵉ personne du féminin) et la 1ʳᵉ personne du pluriel, et *-ni(m)* pour les autres : *inaššu:* «ils emportent», *inaššu:nim* «ils apportent».

e) Pour les pronoms suffixes, voir § 4.5.

f) Pour les enclitiques, voir § 4.1.e.

4.3. Formes verbo-nominales.

Pour chacun des schèmes verbaux, simple ou complexe, il existe une forme de participe et une forme d'infinitif. Le participe du schème fondamental a la forme C1a:C2iC3 (soit *pa:ris*); pour les schèmes dérivés, il se forme par la préfixation de *mu-* au thème de l'accompli (acc. *-parris*, part. *muparris-um*). L'infinitif est en CaCa:C *(para:s)* pour le schème fondamental; pour les autres, sa forme est semblable à celle de l'impératif, à la voyelle de la dernière syllabe près, laquelle est toujours *u* à l'infinitif : impératif *pitras*, infinitif *pitrus-um*.

4.4. Le statif.

L'akkadien connaît une construction, le statif, dans laquelle au prédicat est suffixé un élément pronominal en fonction de sujet. Cet élément est représenté par Ø à la 3ᵉ personne. L'opposition de nombre est marquée aux trois personnes, celle de genre seulement à la deuxième et troisième personne. Sing. 1 *šarr-a:-ku*, 2 m *šarr-a:-ta*, f *šarr-a:ti*, 3 m *šar*, f *šarr-at*; plur. 1 *šarr-a:-nu*, 2 m *šarr-a:-tunu*, f *šarr-a:-tina*, 3 m *šarr-u:*, f *šarr-a:*.

Le prédicat peut être un nom ou un adjectif quelconque. Mais en outre, de tout radical verbal, il est possible de tirer un thème particulier de statif. Celui-ci est identique à celui de l'infinitif pour

toutes les formes dérivées; pour la forme fondamentale, le thème du statif est C1aC2iC3 à la 3[e] personne sing. masc. dont la désinence est Ø, C1aC2C3 pour les autres formes qui comportent toujours un suffixe à élément vocalique 3[e] m. s. *paris* 3[e] f. s. *parsat*, etc. La forme du statif à la 3[e] personne est celle du nom à l'état absolu (ci-dessus). La valeur du statif est de manière générale celle d'une proposition nominale : *šarr-a:-ku* «je suis roi». Le statif formé sur un radical verbal de sens actif, exprime le plus souvent un état passif : *paris* «est décidé, tranché». Certains verbes à valeur déponentielle fournissent des statifs à construction transitive : *kullat ma:ta:ti gummura:ta* «tu contrôles toutes les terres».

Le statif, à la 3[e] personne du singulier, peut être muni des désinences modales du subjonctif ou de ventif (ci-dessus 4.2.d.).

4.5. Les pronoms.

a) En dehors des marques personnelles préfixées dans la conjugaison verbale (voir ci-dessus 4.2.a.), l'akkadien dispose de deux séries de pronoms, l'une indépendante, la seconde enclitique suffixée. La première distingue des formes différentes pour les pronoms selon qu'ils ont fonction de sujet (α), de complément d'objet direct (β) ou indirect (γ) (ces deux fonctions sont cependant souvent assumées par β). La seconde série distingue des formes différentes pour les suffixes sujets de statif (α′, ci-dessus 4.4.), compléments d'objet directs (β′) ou indirects (γ′) et compléments de nom, à valeur de «possessif» (δ). Toutes ces formes sont constituées à partir de deux bases, l'une pour les pronoms sujets (I), l'autre pour les pronoms non-sujets (II), avec cependant quelques modifications qui apparaîtront dans le tableau suivant :

I

		α	α′
Sing.	1	*an-a:-ku*	*-a:-ku*
	2 m	*at-ta:*	*-a:-ta*
	f	*at-ti:*	*-a:-ti*
	3 m	*šu:*	Ø
	f	*ši:*	*-at*
Plur.	1	*ni:-nu*	*-a:-nu*
	2 m	*at-tu-nu*	*-a:-tu-nu*
	f	*at-ti-na*	*-a:-ti-na*
	3 m	*šu-nu*	*-u:*
	f	*ši-na*	*-a:*

II

		δ	β	γ	β′	γ′
Sing.	1	*-ya ~ i:*	*ya:-ti*	*ya:ši*	*-ni*	*-a(m) ~ ni(m)*
	2 m	*-ka*	*ka:-ta*	*ka:šim*	*-ka*	*-ku(m)*
	f	*-ki:*	*ka:-ti*	*ka:ši*	*-ki*	*-ki(m)*
	3 m	*-šu*	*šua:ti*	*ša:šu*	*-šu*	*šu(m)*
	f	*-ša*	*šua:ti*	*ša:ši*	*-ši*	*-ši(m)*
Plur.	1	*-ni:*	*nia:ti*	*n(i)a:ši*	*-nia:ti*	*-nia:ši(m)*
	2 m	*-ku-nu*	*kunu:ti*	*kunu:ši(m)*	*-kunu:ti*	*-kunu:ši(m)*
	f	*-ki-na*	*kina:ti*	*kina:ši(m)*	*-kina:ti*	*-kina:ši(m)*
	3 m	*-šu-nu*	*šunu:ti*	*šunu:ši(m)*	*-šunu:ti*	*-šunu:ši(m)*
	f	*-ši-na*	*šina:ti*	*šina:ši(m)*	*-šina:ti*	*-šina:ši(m)*

Remarques. *a)* Dans la série I, les pronoms indépendants sont fixés à un élément *an-* (> *at-* devant *t*); les pronoms suffixes comportent toujours l'élément *-a:-*;

b) pour les marques suffixées de 3[e] personnes, ci-dessus 4.4.;

c) dans II δ, à la 1[re] personne du sing., *-ī* est employé avec un nom sing. au cas sujet ou objet direct; partout ailleurs, c'est la forme *-ya* qui est de règle.

Dans II γ′, la distribution est la suivante : *-a(m)* avec les formes de singulier (sauf si elles se terminent en *-i:*, auquel cas la marque se réduit à *m*); *-ni(m)* avec le duel et le pluriel.

b) Autres pronoms.

Les pronoms personnels de 3[e] personne ont également une fonction anaphorique : *wardum šu:*

«l'esclave en question, cet esclave». L'akkadien connaît en outre deux démonstratifs, l'un pour l'objet rapproché : mas. *annu:(m)*, fém. *anni:tu(m)*, plur. mas. *annu:tum*, fém. *anna:tum*; l'autre pour l'objet éloigné : mas. *ullu:(m)*, fém. *ulli:tu(m)*, plur. mas. *ullu:tu(m)*, fém. *ull(i)a:tu(m)*.

Le pronom déterminatif indéclinable *ša*, toujours suivi du cas indirect : *ša xuṭari* «celui du bâton = le porteur de bâton», est aussi utilisé comme particule génitivale : *šarrum ša ma:tim* «le roi du pays» (voir § 3.2.a.).

Pour l'usage de *ša* en fonction de relatif, voir § 3.4., pour les interrogatifs, § 3.3.h.

Les substantifs : *gimru*, *gabbu*, *kalu:*, *nagbu*, *napxaru*, *sixirtu* (litt. «totalité»), employés comme premiers termes d'un état construit, signifient «tout», «tous» : *gimir ma:ti-šu* «tout son pays». Certaines de ces formes peuvent suivre le terme déterminé; elles sont alors munies d'un pronom suffixe accordé au déterminé : *muši:ta ka:la-ša* «toute la nuit» (litt. «la nuit sa totalité»).

4.6. NOMS DE NOMBRE.

	Cardinaux		Ordinaux	
1	*ište:num*,	fém. (*ište:tum*)	*maxru:m*	fém. *maxri:tu*
2	*šina*, *šena*	*šitta*	*šanu:m*	*šani:tum*
3	*šala:šum*	*šalaštum*	*šalšum*	*šaluštum*
4	*erbu:m*	*erbettum*	*rebu:m*	*rebu:tum*
5	*xamšum*	*xamištum*	*xamšum*	*xamuštum*
6	*šiššum*, *šeššum*	*šedištum*	*šeššum*	
7	*šebu:m*	*šebettum*	*šebu:m*	*šebu:tum*
8	(*šama:nu:m*)	(*šama:nu:tu*)	*šamnum*	*šamuntum*
9	*tišu:m*	*ti-ši:tum*, *teše:tum*	*tišu:m*	
10	*ešrum*	*ešertum*	*ešrum*	
17	*šebe:šer*	(*šebe:šeret*)		
18	*šama:ne:šer*	*šama:ne:šeret*		
20	*ešra:*			
30	*šala:ša:*			
40	*erba:*			
50	*xanša:*			
60	*šu:šum*			

ešra: «20» est une forme de duel de «10»; *šala:ša* «30», *erba:* «40», *xanša:* (de **xamša:*) «50» semblent des formes de pluriel (féminins à l'état absolu) de «3», «4» et «5» (V. W. von Soden, WZKM 57 [1961], pp. 24-28 et ZA 67 [1977], pp. 235-236, mais aussi M. A. Powell, ZA 72 [1982], pp. 89-105).

Pour les grands nombres, il existe deux systèmes l'un à base «100» et l'autre à base «60».

100	*me:tum*	120	*šina šu:ši*
200	*šitta me:tim*	240	*erbet šu:ši*
300	*šalaš meʔa:t*	540	*tišit šu:ši*
1000	*lim*	600	*ne:r*
2000	*šina lim*		

4.7. PARTICULES INDÉCLINABLES.

a) Pour le pronom déterminatif-relatif, ci-dessus.

b) Pour les conjonctions et subjonctions, voir § 3.4.

c) Les prépositions les plus fréquentes sont *ina* «dans, à», *ana* «vers», *ki:(ma)* «comme», *adi* «jusqu'à», *lam* «avant», *e:ma* «à, dans», *itti* «avec», *eli* «sur», *(w)arki:* «derrière, après», *mexret* «vis-à-vis de», *bi:ri*, *bi:rti*, *bi:rit* «entre», *ina libbi*, *ina qereb* «au milieu de», etc. Les prépositions gouvernent le cas indirect.

d) Les adverbes sont de deux sortes :

— les uns sont tirés de noms ou d'adjectifs à l'aide de suffixes adverbiaux comme *-iš*, *-a:niš* qui permettent de former des adverbes de manière : *šallat-iš* «en guise de butin» (*šallat-* «butin»), *ṭa:b-iš* «bien, de bonne façon» (*ṭa:b-* «bon»), *karp-a:niš* «comme des pots» (*karpat-* «pot»);

-um pour des adverbes locatifs : *qerbum* «à l'intérieur»;

-an pour les adverbes de lieu : *ebirt-an* «de l'autre côté»;

-šam pour les distributifs : *(w)arxi-šam* «mensuellement», etc.;

— d'autres adverbes ne comportent pas de désinences spéciales : *anna:num* «ici», *inanna* «maintenant», *ki:a:m* «ainsi»;

— pour les adverbes interrogatifs, voir § 3.3.h., les négations, v. § 3.3.g., les enclitiques, § 4.1.e.

e) Quelques interjections : *e* «eh!», *i*, *gana* «allons!», *u:a* «malheur!».

5. Formation des lexèmes.

En akkadien le lexème est constitué, comme dans le reste du sémitique, par la conjonction de racines et de schèmes (voir ch. I §§ 24, 25).

5.1. Les racines les plus fréquentes sont triconsonantiques. Les quadriconsonnes, assez fréquents, sont parfois des biconsonnes redoublés, du type *gulgull-* «crâne». Quelques racines ne comportent que deux consonnes, mais, dans la conjugaison notamment, elles tendent à fonder des formes de type triconsonantique (voir § 4.2.).

5.2. La formation des schèmes à partir des racines consonantiques met en jeu des procédés divers : distribution des voyelles, allongements vocaliques, gémination ou redoublement consonantique, préfixation, infixation ou suffixation d'éléments morphémiques divers.

Pour le verbe, voir ci-dessus § 4.2.

Pour le nom (substantif et adjectif), les schèmes sans affixes sont les suivants : C1VC2 (*šum-* «nom»), C1VC2C2 (*šarr-* «roi»), C1VC2C3 (*kalb-* «chien», *lubš-* «vêtement», *kibr-* «bord»), C1VC2VC3 (*damiq* «bon», *maruṣ* «malade», etc.), C1VC2V:C3 (*batu:l-* «jeune homme», *zika:r-* «homme», *liša:n-* «langue», etc.), C1V:C2VC3 (*ra:biṣ-* «guetteur»), C1VC2C2VC3 (*zammer* «chanteur», *barrum* «bigarré»), C1VC2C2V:C3 (*šarra:q-* «voleur», *kašša:p-* «magicien», *šakku:r-* «ivrogne»), C1VC2VC3C3 (*xubull-* «tribut», *gimill-* «totalité»). Quelques autres schèmes comportent un redoublement de l'avant-dernière ou de la dernière radicale : C1V1C2V2C2V3:C3 (*zuqaqi:p-* «scorpion»), C1V1C2C3V2:C3 (*kulba:b-* «fourmi»), etc.

Des préformantes entrent dans la constitution de schèmes très divers : *i-* (*ikrib* «bénédiction», *mu-* (*mušpal* «profondeur»), *ma-* (*maškan* «lieu»), *ta-* (*tarbaṣ-* «cour»), *ša-* (*šarba:b-* «affaiblissement»), *šu-* (*šulput* «renversé»). L'élément infixé *-t-* entre dans divers schèmes, p.e. *pitqud-* «très prudent».

Ces éléments préfixés et infixés, à l'exception de *ma-*, sont utilisés également dans la dérivation verbale (voir § 4.2.). En fait les noms qu'ils servent à constituer sont des formes essentiellement verbo-nominales, participes ou infinitifs.

Suffixes :

— Pour *-(a)t*, marque de féminin, voir ci-dessus § 4.1.; *-u:t* entre dans la formation de noms abstraits (*sarru:t* «hostilité», *abbu:t* «paternité»); *-a:n* : *waṭma:n-* «sanctuaire»; *-ay-*, *i:-* permettent de former des noms ethniques. Sur les suffixes adverbiaux, v. § 4.7.d.

5.3. La composition ne constitue pas un procédé réel de formation nominale. Les quelques exemples qu'il est possible de citer sont constitués par la fusion des deux termes d'un état construit : *šaman šammim* > *šamaššammum* «sésame».

5.4. Les emprunts sont nombreux surtout au sumérien, mais aussi au hourrite et à l'araméen. Les formes étrangères sont reconnaissables à leur structure lorsqu'elles ne peuvent être analysées en une racine tri- ou quadri- consonantique et un schème normal de la langue. Cependant l'akkadien est parvenu à en intégrer un certain nombre en les ramenant aux formes canoniques. On note en particulier, dans les emprunts au sumérien, des allongements de voyelles finales : sum. *sangu* > *šangu:* «prêtre», ou des consonnes finales : sum. *é-gal* > akk. *ekall-*, des assourdissements de sonores et des «emphatisations» de consonnes non emphatiques.

TEXTE

Translittération :

... nêšum immerâtim^{ḫá} ša Ḫa-ab-du-^{d}A-mi i-na ta-ar-ba-ṣí-im i-ka-al-ma i-na ta-ar-ba-ṣí-šu i-na Bît-Ak-ka-ka^{ki} sa-ḫa-tam ip-te-ma nêšum i-na ḫa-ṭí-šu a-na ta-ar-ba-ṣí-im a-na s[a]-ḫa-tim im-qú-ut ù Ḫa-ab-du-[^{d}A-mi] i-na Dûr^{ki}-Ia-aḫ-du-Lim nêšum a-na e-li-im pa-nam iš-ku-un-ma ^{awîl}rê'û^{meš} iṣṣi^{ḫá} ú-pa-ḫi-ru-ma sa-ḫa-tam ú-ma-al-lu-ma i-ša-tam a-na <sa>-ḫa-tim id-du-ú-ma nêšum šu-ú i-ša-tam iš-wi! {ma}...

(Texte tiré de M. Birot, *Lettres de Yaqqim-Addu, gouverneur de Sagarâtum* [= *Archives royales de Mari*, t. XIV], Paris 1974, pp. 20 et 22.)

Transcription :

... ne:šum	*immera:tim*	*ša Xabdu-Ami*	*ina tarbaṣim*	*ikkal- ma*	*ina tarbaṣi-šu*
lion	brebis	de H.	dans enclos	il-mangeait	dans enclos-sien

ina	*Bi:t-Akkaka*	*saxatam ipte-ma*	*ne:šum*	*ina xa:ṭi-šu*	*ana tarbaṣim*	*ana*
dans	B.	fosse il creusa-	lion	dans explorer-sien	vers enclos	dans

saxatim	*imqut u Xabdu-Ami*	*ina Du:r-Yaxdun-Lim*	*ne:šum ana eli:m pa:nam*
fosse	il tomba et H.	dans D.	lion pour monter face

iškun-ma re:ʔu:	*iṣṣi upaxxiru:*	*saxatam*	*umallu:-ma išatam*	*ana*
il-plaça bergers	bois ils assemblèrent	fosse	ils emplirent feu	vers

saxatim	*iddu:-ma*	*ne:šum šu: išatam*	*išwi:-ma*
fosse	ils-jetèrent	lion celui-ci feu	il-fut grillé ...

Un lion mangeait les brebis de Xabdu-Ami dans l'enclos. Celui-ci creusa alors, dans son enclos à Bît-Akkaka, une fosse. Le lion en cherchant (à entrer) dans l'enclos, tomba dans la fosse. Xabdu-Ami était alors à Dûr-Yaxdun-Lim. Comme le lion essayait de remonter, les bergers ont assemblé du bois, ils en ont empli la fosse.

Ce lion a été grillé par le feu ...

ne:šum «lion» : sing., cas sujet.
immera:tim «brebis» : plur., cas objet.
ša particule déterminative-relative; ici marque le rapport de possession = «de».
ina préposition : «dans».
tarbaṣim «enclos»; nom formé sur la racine *rbṣ* (verbe *raba:ṣum* «se poser, s'étendre»).
ikkal-ma présent (= inaccompli), 3[e] sing. du verbe *aka:lu* «manger» (+ *ma*, voir ci-dessous).
-ma particule enclitique de valeur complexe, elle marque en particulier la relation logique (de conséquence ou adversative), entre les propositions.
saxatam «fosse, fosse-piège», sing., cas objet.
ipte-ma prétérit, 3 sing. du verbe *petu:m* «creuser» (+ *ma*, v. ci-dessus).
xa:ṭi-šu verbe *xa:ṭum* «examiner, surveiller, discerner, explorer», infinitif au cas «indirect» après la préposition *ina* (+ *šu*, voir ci-dessous).
-šu pronom suffixé 3 mas. sing., marquant ici la possession.
ina xa:ṭi-šu : litt. «dans son (fait d')examiner, explorer».
imqut prétérit, 3 sing. du verbe *maqa:tu* «tomber».
u conjonction copulative «et, aussi».
eli:m verbe *elu:m* «monter», infinitif au cas «indirect» après la préposition *ana*;
ana eli:m «pour monter».
pa:nam «face» sing., cas objet.
iškun-ma prétérit 3 mas. sing. du verbe *šaka:num* «placer» (+ *ma*, voir ci-dessus).
pa:nam šaka:num litt. «placer la face = être disposé à, se préparer à, avoir l'intention de».
re:ʔu: «bergers», plur., cas sujet.
upaxxiru: prétérit 3 plur. du verbe *puxxurum* «rassembler, entasser» forme factitive à gémination de la deuxième radicale du verbe *paxa:rum* «se rassembler».
umallu:-ma prétérit, 3 plur. du verbe *mullu:m* «emplir» (forme factitive à gémination de la deuxième radicale de *malu:m* «être plein») (+ *ma*, voir ci-dessus).
iddu:-ma prétérit 3 plur. de *nadu:m* «jeter» (+ *ma*, voir ci-dessus).
iša:tam «feu», sing. cas objet.
šu: pronom personnel de 3[e] pers. mas. sing. en fonction anaphorique.
išwi-ma prétérit, 3 sing. du verbe *šawu:m* «être grillé» (+ *ma*, voir ci-dessus).

III. — Sémitique occidental

Le sémitique occidental présente un tableau différencié et complexe. Notre documentation est elle-même diverse, rare dans certains cas (amorite, moabite, phénicien par exemple) surabondante dans d'autres (araméen, arabe, guèze...). Surtout les langues sont attestées à des époques très différentes. Compte non tenu provisoirement des récentes découvertes de Tell Mardikh (Ebla, voir § I B), les plus anciens documents connus remontent au 2e millénaire avant J.-C. avec les gloses de Tell el Amarna, les noms propres «amorites», surtout l'ougaritique. D'autres sont attestées au premier millénaire avant J.-C. : le phénicien, l'hébreu, le moabite, l'araméen, le sudarabique épigraphique. Les premières attestations de l'arabe et du guèze qui importent pour l'étude linguistique sont de la seconde moitié du premier millénaire après J.-C., tandis que les langues éthiopiennes (en dehors du guèze) et le sudarabique non épigraphique ne nous sont connus que sous leurs formes contemporaines.

Dans l'ensemble occidental, l'arabe, le sudarabique et l'éthiopien présentent un certain nombre de caractéristiques propres dues à des conservations ou des innovations qui semblent témoigner d'une période d'évolution commune. L'éthiopien d'ailleurs est considéré en général comme une projection du sudarabique en Afrique orientale. C'est pourquoi, traditionnellement, on distingue dans le sémitique de l'Ouest, une branche méridionale (arabe et sudarabique avec l'éthiopien) opposée à l'ensemble des autres langues.

Les traits qui caractérisent les deux ensembles l'un par rapport à l'autre, sont pour l'essentiel :

a) Les réalisations différentes de la labiale sourde du sémitique : */p/* (avec éventuellement une variante [f]) au Nord, */f/* au Sud ; arabe *faʕala*, hébreu *pa:ʕal* «faire».

b) La confusion en *y-* des deux semi-voyelles (*w* et *y*) à l'initiale des racines dans les langues septentrionales ; comparer arabe *yabiṣa* «devenir sec», *walad-* «garçon», hébreu *ya:be:š, yeled.*

c) L'usage (très fréquent), dans les langues méridionales, des pluriels dits «internes», conjointement avec les pluriels à suffixes : guèze *zanb* «queue», pluriel *ʔazna:b*, araméen : *danba:, danba:yya:*.

1. SÉMITIQUE (OCCIDENTAL) DU NORD

Pour les langues septentrionales, la distinction traditionnelle est entre le cananéen, qui comprend le phénicien, l'hébreu et le moabite d'une part et l'araméen avec ses différentes divisions. Cananéen et araméen sont tous deux attestés au début du premier millénaire. Une complication est apparue avec l'ougaritique attesté dans la deuxième partie du deuxième millénaire, au XIVe siècle (voir § B). D'autres documents nous ramènent aussi au 2e millénaire, les gloses de Tell al Armana (§ C), également du XIVe siècle, et les noms propres «amorites», attestés dans des documents akkadiens du XVIIIe siècle. Comment s'organisait le domaine à cette haute époque ? En particulier à partir de quelle époque, les différences qui individualisaient les deux grands ensembles ultérieurement attestés, à savoir l'araméen et le cananéen, étaient-elles suffisamment marquées pour les opposer de manière significative ?

La réponse traditionnelle à cette question est celle que Z. S. Harris par exemple formule en ces termes :

«Les langues de Syrie-Palestine, avant leur pénétration dans cette région, avaient eu toutes la même histoire quelques différences dialectales mises à part. Elles étaient toutes dérivées d'une subdivision, qu'on peut appeler le cananéen, du sémitique du Nord-Ouest. Cette division semble avoir déjà été distincte de l'araméen, bien que nous ne puissions pas dire dans quelle mesure ; la plupart des traits qui différenciaient le cananéen de l'araméen se sont probablement développés dans la région de Syrie-Palestine ...» (Z.S. Harris, 1939, p. 10).

Plus récemment est apparu le point de vue qu'au deuxième millénaire le sémitique de l'Ouest manifestait un plus grand degré d'unité que dans les formes très distinctes qu'il devait prendre ultérieurement (voir en particulier S. Moscati, 1964, pp. 7-8 et G. Garbini, 1984).

La question est compliquée, comme on le verra ci-dessous. Dans l'état actuel de notre documentation, fragmentaire sur bien des points, toute réponse demeurera hautement hypothétique. Il suffira, pour ce qui nous concerne ici, de donner une idée des faits dont nous disposons, tels qu'ils se présentent.

A. L'AMORITE

1. La documentation la plus ancienne à laquelle nous puissions atteindre pour le sémitique du Nord-Ouest, concerne ce qu'on a appelé conventionnellement l'«amorite» (ou «amorrhéen»).

L'Ancien Testament cite à plusieurs reprises le nom *ʔᵉmo:ri* pour désigner soit l'une des populations cananéennes qu'Israël avait eu à combattre lors de son installation en Palestine (p.e. Exode 3/8/) ou l'ensemble de ces populations (Genèse 15/16); dans Genèse 10/16, l'amorite est un fils de Canaan.

Les textes mésopotamiens désignent par Amurru (sumérien MAR.TU), une région de l'ouest de l'Euphrate, comprenant sans doute au moins partiellement la Syrie et la Palestine; des dynasties babyloniennes qui ont régné à la fin du 3ᵉ et au début du 1ᵉʳ millénaire sont issues de groupes originaires de cette région.

Nous ne possédons pas de textes amorites et nous ne connaissons pas directement de langue amorite. En fait c'est par une convention (fondée sur une hypothèse vraisemblable) qu'on qualifie d'amorites des noms propres non akkadiens, mais qui apparaissent dans des documents akkadiens, et en grand nombre notamment à Mari, mais aussi dans d'autres textes vieux babyloniens, d'Alalakh, de Harmal, de Khafaya. D'autres noms présentant les mêmes structures que les précédents sont présents dans les textes d'exécration égyptiens.

Or comme selon une caractéristique de l'anthroponymie sémitique, les noms propres constituent souvent des syntagmes ou même de petites phrases, il n'est pas impossible d'y reconnaître un certain nombre d'éléments grammaticaux et lexicaux. On accède ainsi à un état de langue des débuts du 2ᵉ millénaire, bien que l'écriture mal adaptée à la phonétique de la langue, ne permette pas toujours une analyse très fine.

2. Les caractères qui ressortent de l'étude relèvent du type occidental :

a) Le système verbal semble fondé sur une forme d'inaccompli à préfixes (*Yantin-Dagan* «(le dieu) Dagan donne(ra)») et une forme d'accompli à suffixes (*Raṣa-Dagan* «Dagan a été satisfait»).

Les formes préfixées à thème dissyllabique (comme *Yabanni-Il* «(le dieu) Il crée») peuvent être interprétées comme des formes dérivées (à 2ᵉ radicale géminée) et non pas nécessairement comme des «présents» du type akkadien (voir M.B. Huffmon, 1965, 83-5). L'accompli, si on se fonde sur des exemples comme *Raṣa-Dagan*, semble comporter une désinence *-a* à la 3ᵉ personne, ce qui le différencierait formellement du statif akkadien.

Le parfait akkadien à *-t-* infixé ne semble pas avoir de parallèle en amorite.

La forme verbale causative est marquée par un préfixe *h-* ou *ʔ-* et non *š-* comme en akkadien.

b) Selon I. Gelb, 1958, les pronoms suffixes sont aux 3ᵉˢ personnes du sing. *-hu* (masculin) et *ha:* (féminin), et non *-šu* et *-ša* comme à l'Est; à la 1ʳᵉ personne du pluriel *-na* et non *-ni* comme en akkadien.

En outre, les marques personnelles de l'accompli sont, pour les 1ʳᵉˢ personnes de l'accompli, au singulier *-ti* et non *-tu*/*-ku* comme dans les dialectes méridionaux (ou *-a:ku* comme dans le statif akkadien, voir § II 4.4.), au pluriel *-nu* et non *-na:*.

Il apparaît par ailleurs des traits archaïques comme la déclinaison nominale par exemple (cas sujet en *-u*, direct en *-a*, indirect ou déterminatif en *-i*, avec usage de la désinence *-m* § 4.1.C.) ou la voyelle préfixale *a* dans la conjugaison de l'inaccompli *(yaqtul)*, comme en arabe classique et partiellement en akkadien, et non *i (yiqtul)* comme en hébreu ou en araméen.

Mais certains autres, comme le passage à *y* de la première radicale *w*, attestent déjà des évolutions que présentent les langues occidentales connues à des époques ultérieures.

Rien en apparence ne permet donc de voir dans «l'amorite», tel qu'il a été défini ici, autre chose qu'un état occidental ancien.

3. L'interprétation des données «amorites» sur le plan de l'histoire du sémitique a donné lieu à de nombreux travaux. La langue qu'elles reflètent a pu être considérée comme un dialecte faisant groupe avec le cananéen et l'ougaritique par opposition à l'araméen (voir entre autres G. Levi Della Vida, 1961 ; J. Greenfield, 1969, p. 93) ou au contraire comme faisant groupe avec l'araméen (v. M. Noth, 1961), ou encore comme différente du cananéen mais proche de l'ougaritique. De son côté G. Garbini, 1984, dans un grand effort de synthèse assimile l'amorite à l'ensemble du sémitique occidental (avec une place à part faite au sudarabique) sous lequel peuvent se déceler des influences de substrat de langues sémitiques du 3e millénaire. Le problème est difficile et la documentation devra s'enrichir grandement avant qu'il soit possible de substituer avec assurance un tableau clair de l'histoire du sémitique de l'Ouest, à la vision traditionnelle fondée sur un arbre généalogique très simplificateur.

B. L'OUGARITIQUE

1. L'ougaritique constitue aussi un état ancien. Mais il semble présenter, à côté de traits archaïques, normaux pour un dialecte du Nord-Ouest du 2e millénaire, un certain nombre de caractéristiques propres qui ne permettent pas de le rattacher exclusivement à l'un des groupes attestés postérieurement.

1.1. Le nom d'Ougarit apparaît à plusieurs reprises dans une documentation fort ancienne, puisqu'il s'agit des tablettes en cunéiformes akkadiens trouvées à Tell el Amarna (en Égypte) et qu'on peut dater de la seconde moitié du 2e millénaire avant J.-C. Mais c'est en 1928, grâce à une découverte fortuite (un laboureur met au jour une tombe sous le soc de sa charrue) que le site de la ville devait être repéré. Il se trouve à un endroit appelé *Ras Šamra* «cap du fenouil» (d'où le nom de langue de Ras Chamra ou Shamra donné d'abord à l'ougaritique) situé sur la Côte syrienne à 12 km au Nord du port de Lattaquié (ancienne Laodicée), au voisinage immédiat de Minat-al-Bayḏa (le «Port blanc»). Les fouilles menées systématiquement à partir de 1929 allaient exhumer en même temps que des monuments architecturaux considérables (vastes palais royaux, temples, demeures d'habitation, etc.) de très nombreux objets d'art locaux (et aussi égyptiens) et surtout, pour ce qui nous concerne, une très grande quantité de tablettes de terre cuite couvertes de signes cunéiformes. Certains de ces textes illustraient des écritures et des langues connues, akkadien et hourrite en particulier. D'autres, de loin les plus nombreux, devaient nous révéler une langue sémitique ignorée jusqu'alors. Les vestiges archéologiques pouvant être datés de l'époque de Tell el Amarna (XIVe siècle avant J.-C.), nous avons donc là l'attestation à haute époque d'une population de langue sémitique dans un domaine qui fut dominé pendant une longue période par les Hittites. Les textes dans leur réalisation matérielle peuvent être rapportés au moment de la floraison de la cité d'Ougarit du XIVe au XIIIe siècle, mais il paraît assuré pour certains d'entre eux tout au moins, que la composition en est bien antérieure.

Ceux-là sont essentiellement des poèmes mythologiques et des textes cultuels, qui constituent une source précieuse pour l'étude de l'histoire religieuse du Proche-Orient ancien. En particulier ils complètent notre connaissance du panthéon cananéen sur lequel la documentation phénicienne ou relative à la Phénicie ne nous livrait que des renseignements insuffisants. Mais la découverte d'Ougarit nous mettait aussi en présence d'un grand nombre de documents administratifs ou économiques et de lettres officielles ou privées par lesquels a été considérablement enrichie l'histoire de la Syrie et de ses relations extérieures au 2e millénaire.

Le déchiffrement des textes a été réalisé avec une exceptionnelle rapidité. Alors que les premières tablettes étaient exhumées en mai 1929, dès 1930, trois savants, travaillant séparément, pouvaient presque simultanément livrer la clef du système graphique. L'hypothèse commune à tous trois qu'il s'agissait d'une langue sémitique, les avait conduits rapidement à reconnaître dans cette écriture cunéiforme, non pas un syllabaire comme pour l'akkadien, mais un véritable alphabet de 30 caractères.

1.2. La place de l'ougaritique dans le groupe sémitique n'est pas encore établie sans conteste. Les traits linguistiques qui s'y manifestent ont conduit à le rattacher aux ensembles les plus divers : au sémitique oriental à côté de l'akkadien, au sémitique méridional en le rapprochant particulièrement de l'arabe, au cananéen dont il n'aurait été qu'un état ancien. Aucune de ces hypothèses ne semble cependant échapper à la critique, pour la raison surtout qu'elles fondent

souvent les rapprochements sur des faits de conservation, lesquels ne peuvent avoir aucune valeur critique.

1.2.1. Des rapports spéciaux entre l'ougaritique et l'akkadien ont été postulés essentiellement sur la base du système verbal. L'ougaritique, spécialement dans les textes poétiques, utilise une forme verbale à marques personnelles préfixées de thème monosyllabique (C1C2VC3) avec une valeur de passé narratif. Cette valeur se retrouve aussi dans la forme akkadienne de constitution analogue. Mais il ne s'agit là que d'un archaïsme dont on retrouve des vestiges aussi bien en arabe qu'en hébreu. En fait la caractéristique fondamentale du système aspectif akkadien est d'opposer cette forme préfixale à thème monosyllabique en fonction d'accompli à une autre forme préfixale à thème dissyllabique (C1VC2C2VC3) en fonction d'inaccompli (§ II 4.2.). Or l'ougaritique ne semble avoir fourni jusqu'ici aucune attestation vraisemblable de cette dernière forme alors que celle qui est utilisée pour le narratif est dans l'ensemble de ses usages un véritable inaccompli (§ III 1.4.10.). Ses états les moins archaïques (et littéraires) tels qu'ils apparaissent dans les textes en prose présentent une opposition aspective rigoureusement parallèle à celle des langues occidentales avec un inaccompli à préfixes personnels et un accompli à suffixes. Cette forme à suffixes au demeurant ne peut pas être assimilée dans ses emplois au statif de l'akkadien (voir § III 1.4.4.).

On a aussi fait valoir que l'ougaritique partage avec l'akkadien une forme de causatif à préformante *š*-. La préformante est *y*- en phénicien, *h*- en hébreu, et dans une partie du sudarabique, généralement *ʔ*- en araméen, en arabe et sporadiquement en sudarabique. En éthiopien *ʔ* et *s* sont attestés concurremment. Mais le minéen, le qatabanique et le hadramoutique ont un causatif en *š*- (S1), et *š*- se rencontre fréquemment en araméen où il ne caractérise pas uniquement, comme on a pu le penser, des emprunts à l'akkadien. Il s'agit donc ici vraisemblablement plutôt de la conservation commune à deux langues archaïques d'un trait protosémitique que de l'indice d'une unité particulière.

Aucun autre fait caractéristique ne semble relier spécialement l'ougaritique à l'akkadien. Il faut en particulier éliminer l'indication purement négative de l'absence dans les deux langues de la préposition **min* «de» qui est répandue dans tout le reste du sémitique. L'aspect accidentel du phénomène est souligné par l'usage de formes différentes : *b*- en ougaritique, *išlu* en akkadien.

1.2.2. Les caractères communs sont plus nombreux et plus nets avec les langues de l'Ouest. Mais ici aussi, si l'on veut définir de manière plus précise l'appartenance de l'ougaritique, il convient de distinguer les faits de conservation, dans l'ensemble peu significatifs, des phénomènes d'innovation que l'ougaritique partage avec certaines seulement des langues occidentales. Il apparaît alors tout à fait artificiel de privilégier, comme on l'a fait, les rapports avec le sémitique méridional.

Ceux-ci portent d'abord sur le système phonologique. Celui de l'ougaritique est, avec celui du sudarabique et de l'arabe, le plus proche sans doute de celui qu'on peut restituer pour le sémitique commun. Nous nous trouvons donc devant des systèmes archaïques et offrant de ce fait même de fortes ressemblances. Ainsi l'ougaritique présente, comme l'arabe, une double série d'apico-dentales (outre la série des sifflantes) ainsi qu'une série de spirantes vélaires. La réalisation de ces phonèmes qu'on décrit souvent, par convention, comme les phonèmes arabes correspondants, a dû cependant présenter des particularités qu'on ne peut encore soupçonner. Par ailleurs, l'ougaritique avait déjà réalisé un certain nombre de mutations phoniques (**ḷ̣* > *ṣ*, *δ* > *d* dans la plupart des cas) que ne connaissait pas l'arabe ancien. (Pour le passage **ś (λ)* > *š* que l'akkadien avait déjà réalisé comme l'ougaritique, il semble bien qu'il n'a eu lieu en arabe qu'à une époque très postérieure (peut-être au milieu du premier millénaire de l'ère chrétienne.)

D'autres ressemblances avec l'arabe ont pu paraître frappantes. Ainsi le verbe ougaritique, comme le verbe arabe, semble présenter des formes modales en *-a* et en *-n*. Or de telles formes sont attestées en cananéen avec des usages qui semblent proches de ceux de l'ougaritique. Les usages arabes, relativement différents, sont probablement le fruit d'une évolution systématisatrice.

On ne peut pas fonder davantage sur l'existence dans les deux langues, à côté de la déclinaison nominale à trois cas, d'une déclinaison à deux cas pour certaines formes (§ III 2 A.4.1.). Le fait est probablement proto-sémitique et l'araméen ancien semble en avoir gardé des traces. Certains des aspects de cette flexion «diptote» sont d'ailleurs dus à une innovation particulière à l'arabe et ne sont pas connus de l'ougaritique.

C'est avec le sémitique du Nord-Ouest que l'ougaritique semble partager le plus d'innovations particulières. Les plus intéressantes à considérer sont les suivantes :

a. **w* - > *y* -. Le passage à *y* de **w* première radicale (par exemple **wld* > *yld* «mettre au monde») est une innovation propre à l'ougaritique et au sémitique du Nord-Ouest.

b. Le pronom interrogatif *m- (= mi:)* est commun seulement à l'ougaritique et au cananéen.

L'ensemble des faits paraît suggérer des conclusions assez claires. Les rapports spéciaux qu'on a cru pouvoir établir avec l'akkadien sont fondés sur une extrapolation que rien ne semble confirmer : l'existence de deux formes à préfixes. Avec le sud-sémitique, l'ougaritique ne présente que des conservations communes. Mais des innovations caractéristiques, attestées dans les documents les plus anciens permettent d'assigner à l'ougaritique une place au sein des langues du Nord-Ouest. Il ne peut cependant être question non plus d'en faire une sorte d'état archaïque du cananéen. Pour ne citer qu'un trait, mais fort significatif, l'ougaritique témoigne d'un passage *aʔ > *iʔ que le cananéen ne présente, postérieurement, qu'en syllabe non accentuée. Ainsi le sémitique *raʔš «tête» est *riʔš* en ougaritique, *ro:(ʔ)š* en cananéen. Or il ne peut être question de poser une évolution *raʔs > *riʔs > *ro:(ʔ)š* et on est contraint de supposer ici deux évolutions différentes *raʔš > oug. *riʔs* et *raʔš > can. *ro:(ʔ)š*.

L'ougaritique apparaît donc comme une langue du Nord-Ouest, proche certes du cananéen, mais qu'on ne saurait présenter simplement comme du cananéen ancien.

Sur les problèmes concernant l'ougaritique, voir C. Gordon 1965.

2. Malgré l'abondance de la documentation et la relative facilité du déchiffrement, l'étude de l'ougaritique en est encore à un stade initial. Il ne pourra être donné ici, sous une forme succincte, que les renseignements essentiels.

2.1. L'alphabet ougaritique note 28 consonnes différentes que, par comparaison avec les autres langues sémitiques, on peut hypothétiquement classer dans le tableau suivant :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	p	t	θ	s, ṡ	š	k	χ	ḥ	h
II	b	d	δ	z		g	γ	ʕ	ʔ
III		ṭ	θ̣ (ẓ)	ṣ		ḳ (q)			
IV	m		n						
			l						
			r						
	(w)				(y)				

Pour ce qui concerne les réalisations, on peut postuler sans aucune invraisemblance l'existence de séries labiale (1), dentale (2), sifflante (4), palatale (6), vélaire (7), pharyngale (8), laryngale (9). Une corrélation de sonorité s'étend à travers la plus grande partie du système et une corrélation d'emphase (pharyngalisation? glottalisation?, voir ch. I § 15) intéresse les dentales et les palatales. La série placée ici en 3 est peut-être interdentale, comme en arabe; mais on ne peut exclure absolument une réalisation pré-palatale. On a l'habitude, comme on le fait (à tort) pour l'arabe, de transcrire la sonore «emphatique» par ẓ. Pour les semi-voyelles, il ne semble pas possible de les opposer aux voyelles correspondantes.

L'écriture ougaritique ne note pas la gémination des consonnes (dont on peut cependant postuler qu'elle joue un grand rôle dans la morphologie sans qu'il soit possible d'affirmer qu'elle peut affecter n'importe quelles consonnes, gutturales comprises).

2.2. Pour les voyelles, l'existence de trois signes distincts pour la consonne *ʔ*, correspondant à *ʔi*, *ʔa*, *ʔu*, permet de poser trois phonèmes vocaliques. Trois seulement? Divers aspects de la structure morphologique et la comparaison avec le reste du sémitique établissent de la manière la plus hautement probable l'existence d'une corrélation de quantité pour ces trois phonèmes. Mais des notations comme *bt* et *mt*, correspondant à des formes étymologiques **bayt* et **mawt*, semblent impliquer le passage en ougaritique des anciennes diphtongues à des voyelles longues. Sans doute il n'est pas totalement impossible que les voyelles résultantes soient *u: (< *aw)* et *i: (< *ay)*. Mais d'une part le traitement **aw* > *o:*, **ay* > *e:* est normal en sémitique (seuls quelques dialectes arabes modernes ont *u:* et *i:* pour les anciennes diphtongues). D'autre part on doit sans doute reconnaître l'existence de formes duelles se différenciant des plurielles par l'opposition *e:m (*aym) : i:m* (§ 4.3.2.). L'existence symétrique de voyelles intermédiaires dans le système des phonèmes brefs ne peut cependant pas être affirmée. Dans l'état actuel de la documentation, on est donc conduit à poser pour le vocalisme le tableau suivant :



3. Structure de l'énoncé.

3.1. Un énoncé fini en ougaritique comporte un terme sujet et un terme prédicat. Le terme sujet (ou son noyau) est constitué par un nom ou un substitut du nom qui peut être la marque personnelle

d'une forme verbale. Le prédicat (ou le noyau du prédicat) peut être constitué par une base verbale, mais aussi par n'importe quel syntagme susceptible d'être autonome ; nom : *ʕbdk ʔan* « je suis ton esclave » (esclave - tien moi ») ; adjectif : *ʔatm bštm* « vous êtes lents (lents vous) » ; nom de nombre : *mθbt ʔilm θmn* « Les sièges des dieux sont au nombre de huit (les sièges [des] dieux huit) » ; adverbe : *θm θmq.* « *θmq* était là, il y avait θ. (litt. là θ.) », etc.

Dans le cas où le prédicat asserte tout simplement l'existence du sujet, l'ougaritique utilise également une forme non verbale, la particule invariable *ʔiθ* dont la forme négative est *ʔin* : *ʔiθ zbl bʕl ʔarṣ* « il y a (1) un prince (2), seigneur (3) de la terre (4) », *ʔiθ šmt* « il y a (1) de la graisse » ; *ʔin bt* « il n'y a pas de demeure ». Un emploi particulier de cette construction est celui par lequel est exprimée normalement la possession. *ʔiθ* est alors accompagné de la préposition *l-* « à » (§ 4.15.) préfixé au nom du possesseur : *ʔiθ bn lh* « il a un fils (litt. « il-y-a fils à-lui »). Pour la négation, c'est la particule *ʔin* qui est utilisée dans la même construction *ʔin bn lh km ʔaχh* « il n'a pas de fils comme ses frères (litt. il n'y a pas fils à - lui comme frères - siens) *ʔin bt lbʕl* « Baʕal n'a pas de maison (il n'y a pas de maison à B.) ».

Un énoncé complet peut être constitué par une seule forme verbale. Celle-ci en effet est, aux formes personnelles, toujours di-morphématique comportant une marque de personne remplissant la fonction de sujet, liée indissolublement au radical qui constitue le prédicat proprement dit : *ydʕt* « je sais » est formé par la base *ydʕ-* « savoir » + la marque de 1[re] personne sing. (accompli) *-t*.

Cet indice pronominal peut naturellement être spécifié par un sujet explicite : *hyn tb ʕl-mšknt-h* « Hyn (1) partit (2) de (3) ses (5) demeures (4) ».

De même, le radical verbal peut, de son côté, être complété diversement par adjonction directe ou bien indirecte au moyen d'une préposition (voir ci-dessous § 3.3.).

3.2. Le syntagme nominal peut être caractérisé par plusieurs termes de même statut. Lorsque ceux-ci sont coordonnés dans une énumération, ils peuvent se succéder sans élément connectif : *(ṯbχ) ... ʕglm dt šnt, ʔimr...* « (Il a égorgé) des veaux de l'année, des agneaux ... ». Cependant, c'est généralement la particule *w/ʔu* qui lie les formes coordonnées : *ʔalp ksp w-rbt χrṣ* « mille sicles d'argent et une myriade d'or ». *ʔap* constitue une expression renforcée de la coordination avec la valeur « et aussi, et même » : *ʔalpm ʔap ṣiʔn* « du gros bétail et aussi du petit bétail ». Deux termes peuvent être également reliés par la particule *ʔu* devant chacun d'eux : *ʔu ymn ʔu šm'al* « et à droite et à gauche ».

C'est aussi une particule notée *ʔu* (mais probablement réalisée *ʔo:*), qui sert à noter l'alternative : « ou bien ».

Mais le syntagme peut être constitué par des nominaux en relation de détermination. Dans ce cas, les formes nominales sont juxtaposées sans admettre entre elles d'élément de coordination.

L'apposition met en contact des formes substantivales ou des groupes à noyau substantival : *btlt ʕnt* « La vierge 'Anat », *nrt ʔilm špš* « la lampe des dieux, Šapaš », *kθrm hbrk w-χss dʕt-k* « Kθr ton associé et χss ton intime ».

Une forme adjectivale en fonction d'épithète suit le substantif qu'elle détermine : *kš qdš* « coupe sacrée », *ʔallm lbnm* « manteaux blancs ».

Le rapport d'annexion nominale qui fonde ce qu'on appelle l'état construit, se marque également par la juxtaposition de l'annexé et de l'annexant : *mbk nhrm* « litt. source-fleuves = la source des fleuves ». Une suite de plus de deux termes est possible : *ʔušn ʔab ʔdm* « litt. don-père-hommes = un don du père des hommes ». Dans une séquence comme *qrš mlk ʔb šnm* « la demeure de roi du père des ans », on peut voir une juxtaposition de deux états construits constituant eux-mêmes les termes d'un troisième. Un terme annexé, lorsqu'il est à la forme du pluriel ou du duel, est dépourvu de la désinence *-m* : *nsk ksp* « fondeurs d'argent = orfèvres ».

Les termes de l'état construit ne peuvent être disjoints par quelque autre élément que ce soit, à l'exception du suffixe enclitique de mise en relief *-m*. En principe, toute épithète, qu'elle porte sur l'un ou l'autre terme, est placée après le deuxième terme : *šd bn χrmln θn* « litt. champs fils χrmln deuxième = un deuxième champ des fils de χrmln ». Mais les exemples sont peu nombreux et un exemple poétique comme *ysmsm bmt pħl* « litt. décoré dos âne = le dos décoré de l'âne », attesterait la possibilité d'une inversion si *ysmsm* est bien un adjectif.

Un substantif peut être déterminé aussi par une proposition, qui peut être en construction parataxique, que le terme déterminé soit le référent du sujet ou de l'objet du verbe : *yd mχṣt ʔaqht* « la main *qui* frappa 'Aqht », *y-bn ʔašld* « ô fils *que* j'ai engendrés ».

Mais fréquemment, la proposition déterminante est introduite par l'élément relatif *d* qui peut être invariable ou s'accorder (voir § 4.7.) : *ʔil mlk d knnh* « Il le roi *qui* l'a fait être », *θlħn ʔil d mlʔa* « une table divine (litt. [d']Il) *qu*'il a chargée ».

3.3. Le syntagme verbal peut comprendre outre la base verbale elle-même des compléments directs et des compléments prépositionnels. Une construction remarquable est celle qui unit, pour une expression insistante, le verbe avec son propre infinitif à la forme absolue placé surtout avant mais quelquefois après lui : *škr tškr* «elle se louera = elle sera réduite à se louer», *γmʔu tγmʔu* «vous avez (vraiment) soif». L'infinitif est souvent renforcé encore par le suffixe *-m* : *brk-m ybrk* «il bénit (véritablement)».

Les verbes *qm* «se lever», et peut-être, selon certaines interprétations, d'autres verbes comme *ndd*, *ʔaχd*, entrent en construction avec les autres verbes pour l'expression de l'inchoativité. Généralement ces verbes sont employés à la conjugaison suffixale tandis que le verbe principal est à la conjugaison préfixale : *qm* ... *yšr* «il commença ... à chanter».

3.4. Les textes ougaritiques ne laissent pas apercevoir un usage développé de la subordination. Les propositions sont généralement disposées en séquence sans aucune marque de dépendance de l'une par rapport à l'autre. C'est du moins l'état de choses perceptible. L'existence d'un mode verbal de la subordination, marqué par une désinence vocalique, n'est pas impossible. Mais l'écriture défective ne permet ni d'en être assuré ni d'en étudier le fonctionnement.

Les propositions sont soit en séquence parataxique soit liées par des conjonctions qui donnent une expression à leur relation logique : *ṭbχ ʔimr wʔilḥm* «Égorge un agneau et je mangerai (= afin que je puisse manger)» *tšmχ ht ʕaθrt* ... *k-mt ʔalʔiyn bʕl* «Que se réjouisse maintenant 'Athirat ... car le Très Puissant Baʕal est mort»; *ʔaχr mγy kθr wχss št ʔalp qdmh* «après que fut arrivé Kothar-Khasis, il place un bœuf devant lui».

Il faut cependant signaler les constructions infinitives circonstancielles qui permettent d'exprimer au moyen de prépositions, soit la concomitance entre deux procès (*b-* «dans» + infinitif), soit la finalité (*l* + infinitif) : *bnšʔi ʕnh w-tphn* «en levant les yeux, elle voit (litt. par le lever de ses yeux et elle voit)»; *npšh llḥm tpth* «elle ouvre sa gorge pour la nourriture (litt. pour se nourrir)».

4. Classes de mots et catégories grammaticales. On peut opposer par la morphologie comme par le fonctionnement syntaxique deux grandes classes de mots : selon qu'ils sont «variables» (c'est-à-dire participant aux oppositions de genre et de nombre) et ceux qui sont «invariables». Chacune de ces classes couvre plusieurs catégories grammaticales.

4.1. Les formes «variables». Ce sont des nominaux ou des verbes. Le critère est à la fois morphologique : nominaux et verbes constituent des paradigmes différents, et syntaxique : une forme nominale peut être sujet *ou* prédicat, une forme verbale synthétise en elle les deux fonctions.

4.2. Dans la plupart des cas, les adjectifs ne sont pas distincts des substantifs par une marque spéciale. Mais certains nominaux n'apparaissent que comme épithète d'un autre nominal, leur fonction étant marquée normalement par leur position après le nominal auquel ils se rapportent : *ḥrb mlḥt* «bon (2) sabre (1)», *šmk mlʔat rʔumm* «Šamak pleine de buffles».

4.3. L'ougaritique oppose deux genres : masculin et féminin et trois nombres : singulier, duel et pluriel.

4.3.1. De manière générale, dans l'opposition de genre, c'est le féminin seul qui est marqué par une désinence *-at* ou *-t* selon une distribution qui ne peut pas encore être établie rigoureusement, la présence ou l'absence de la voyelle n'apparaissant que dans quelques formes à dernière radicale *ʔ* : *ṣʔat* «sortie, apparition (du soleil)», *lbʔit* «lionne», *ʔalmnt* «veuve». Cependant un certain nombre de formes ont un accord du féminin sans être affectées pourtant de la marque *-t*. Ainsi *ʔum* «mère», *ʔuz* «oie», *ʕṣr* «oiseau», *npš* «âme», ainsi que des noms des parties doubles du corps et de quelques objets.

4.3.2. Pour les noms masculins, le duel semble être utilisé non seulement pour les objets constituant des paires, mais aussi dans d'autres cas pour désigner des objets au nombre de deux : *qrn-m* «les (deux) cornes», *θlḥn-m* «deux tables». Comme on le voit par ces exemples, la marque du duel est notée *-m* dans l'alphabet consonantique; mais *-m* marque aussi le pluriel masculin[1] et la distinction devait porter sur les voyelles précédant ces consonnes. L'existence d'une opposition duel-pluriel est assurée cependant : d'une part, des formes en *-m* sans déterminant numéral sont utilisées pour indiquer que les objets désignés sont au nombre de 2; d'autre part, des noms de «paires» en *-m*, ont un pluriel féminin en *t* : *qrn-m* «(deux) cornes», *qrn-t* «(plusieurs) cornes». Le pluriel féminin noté

(1) Il est probable que certaines formes avaient un pluriel à modification vocalique : *riʔš* «tête», plur. *raʔšm*.

ici *-t* ne se distingue pas dans l'écriture du singulier noté également *-t*. Ici aussi cependant la comparaison permet de poser avec une grande vraisemblance une opposition de nature vocalique : sing. *(a)t*, plur. *a:t*. Il convient de noter que plusieurs noms ont deux pluriels, l'un masculin en *-m* et un féminin en *-t* : *kbk-m* et *kbk-t* «étoiles».

4.4. Outre les distinctions de genre et de nombre, les formes nominales connaissent des distinctions de cas. Au masculin singulier de manière générale, l'opposition est ternaire : cas sujet, cas direct, cas à la fois adnominal et prépositionnel. Il n'est pas impossible qu'au moins pour quelques noms propres, celui d'Ougarit en particulier, peut-être aussi celui du dieu Baʕal, l'opposition soit binaire opposant au cas sujet un cas non-sujet. C'est aussi selon une déclinaison binaire de ce type que sont fléchis les pluriels masculins. Les marques sont les suivantes :

	Singulier		Pluriel	
cas				cas
	à trois cas	à deux cas		
sujet	*-u*	*-u*	*u: -m*	sujet
direct	*-a*		*i: -m*	non-sujet
		-a		
non direct	*-i*			

Ces marques qui sont celles du masculin n'apparaissent dans l'écriture que dans les formes à dernière radicale *ʔ*. Pour le féminin, les formes étant au singulier comme au pluriel marquées par un suffixe *-t-*, une désinence vocalique éventuelle ne pouvait pas être notée. Par ailleurs, les textes ne semblent pas attester de formes duelles aux cas obliques. (Pour des «cas adverbiaux», voir § 4.15.)

4.5. Les formes nominales connaissent certainement une opposition d'état : l'état absolu et l'état construit (§ 3). L'état construit cependant ne nous apparaît marqué qu'au duel et au pluriel masculin où la forme est dépourvue du suffixe *-m*.

4.6. Les noms de nombre sont ceux qui sont attestés dans l'ensemble du sémitique :

1. *ʔaħd/t*, 2. *θn/t*, 3. *θlθ (-t)*, 4. *ʔarbʕ (-t)*, 5. *χmš (-t)*, 6. *θθ (-t)*, 7. *šbʕ (-t)*, 8. *θmn (-t)*, 9. *tšʕ (-t)*, 10. *ʕšr(t)*, 11. *ʕšt ʕšr (h)*, 12. *θn ʕšr(h)*, 20. *ʕšrm*, 25. *ʕšrm χmš* ou *χmš l- ʕšrm*, 30. *θltm*, 100. *mʔit*, pl. *mʔat*, 1 000. *ʔalp*, 10 000. *rbt*.

Employé avec un nom, «1» s'accorde en genre avec lui, la forme féminine étant la forme en *-t*. Pour 2, la forme *θt* est fréquente mais non générale avec un nom au féminin. Le nom est au duel. Pour les formes de 3 à 9, les formes les plus usitées sont les formes sans *-t*. Celles avec *-t* sont utilisées comme noms de nombres indépendants et parfois lorsqu'elles se rapportent à un nom masculin. L'accord d'un nombre est le plus souvent pluriel pour les numéraux de 3 à 10, le plus souvent au singulier pour les autres.

Les ordinaux sont attestés de 2 à 6 pour le masculin ; les formes de 7 et 8 ne sont connues que pour le féminin. Ils sont identiques graphiquement aux cardinaux. On peut supposer qu'ils s'en différenciaient en fait par le vocalisme interne, ou/et par un suffixe vocalique.

4.7. Les substituts pronominaux. Les plus importants sont *a)* *d* (probablement *du:*) qui peut être employé pour tous les genres et nombres, mais qui peut aussi être remplacé au féminin et au pluriel par *dt* ; c'est un relatif et un déterminatif ; *b)* le démonstratif *hnd*, *c)* les interrogatifs *my* «qui ?», *mh* «quoi ? que ?», *d)* les indéfinis *kl* «tout, chaque» qui peut s'adjoindre les pronoms suffixes pluriels : *kl-hm* «eux (1) tous (2)», *mnk*, plur. *mnk-m* «quiconque», *ay* «quelconque».

4.8. Les pronoms personnels constituent deux séries, l'une liée, utilisée comme complément de verbe (marquant l'objet direct) ou de nom (exprimant la «possession»), l'autre autonome employée comme sujet ou prédicat de proposition nominale ou, dans la phrase verbale, pour la mise en relief du sujet et éventuellement du complément d'objet exprimés par d'autres marques personnelles. Voici les formes attestées dans les deux séries :

	Indépendants cas sujet	Suffixes
Sing. 1	*ʔan, ʔank*	*-y* ~ **i:* / *-n*
2	*ʔat*	*-k*
3 m	*hw*	*-h*
f	*hy*	*-h*

Duel 1		*(-ny)*
2		
3		*(-hm)*
Plur. 1		*-n*
2 m........	*ʔatm*	*-km*
f.........		*-kn*
3 m........	*hm*	*-hm*
f.........	*hn*	*-hn*

L'existence des formes duelles est douteuse, fondée sur des attestations rares et qui ne paraissent pas contraignantes. La série indépendante présente pour les 3[es] personnes des formes à désinence *-t* pour le cas non-sujet. Dans la série des pronoms suffixes, la première personne est *-y* après une forme nominale ou une préposition, *-n* après une forme verbale. D'autre part *-y* alterne (graphiquement) avec zéro, ce qui s'explique sans doute par la nature semi-vocalique du suffixe qui dans certains contextes doit être réalisé comme une voyelle *-i:* et ne peut donc être noté graphiquement. La distribution *-y* / *-Ø* peut être définie : *-Ø* lorsque la forme affectée est au cas sujet et au singulier ou au féminin pluriel (c'est-à-dire lorsque la voyelle flexionnelle devait être *-u*, voir § 4.4.), *-y* en toute autre circonstance : *ʔat ʔaχ = ʔaχi:* «tu es mon frère»; *ʔat mt tn aχ-y* «Toi, Môt, donne(-moi) mon frère».

4.9. Une forme verbale comporte toujours un thème radical et une marque personnelle. Le thème peut être simple ou complexe (pourvu d'un morphème de dérivation, § 4.14.). Chaque verbe oppose à l'indicatif une forme conjuguée au moyen de marques personnelles suffixées et une forme conjuguée au moyen de marques préfixées différentes des précédentes. Ces formes nous sont imparfaitement connues, les éléments vocaliques demeurant insaisissables dans la plupart des cas. On peut cependant rassembler un certain nombre de données.

Les marques personnelles suffixées sont : — au singulier, *-t* pour les 1[re] et 2[e] personnes (avec certainement une différenciation vocalique non notée); la 3[e] à en juger par les formes à dernière radicale *ʔ*, est à désinence *-a* pour le masculin, *-at* pour le féminin : *mlʔa* «il a été, est plein», *yṣʔat* «elle est sortie»; — au pluriel, la 1[re] personne n'est pas attestée, les 2[es] personnes sont en *-tm* au masculin, *tn* au féminin; la 3[e] personne est notée *-u* (= *u:* sans doute) au masculin, le féminin n'est pas attesté pour les racines à dernière radicale *ʔ*. Des formes spéciales de duel, différentes du pluriel, ont été relevées, pour la 2[e] personne du féminin qui est en *-t*, et pour la 1[re] personne qui semble être en *-ny*.

Les marques préfixées sont pour la 1[re] personne, au singulier *ʔa-* (*ʔi-* lorsque la voyelle thématique est *a*), au pluriel *n-*; aux 2[es] personnes, la marque personnelle est *t-*, une désinence *-n* différenciant les nombres, et au singulier les genres, si bien que le féminin singulier est noté de la même façon que le pluriel. Orthographiquement au moins, le duel ne se distingue pas du pluriel.

Voici le tableau des deux séries de marques (les marques préfixées sont accompagnées des désinences qui, suffixées au thème verbal, expriment le genre et le nombre) :

	Suffixes	Préfixes
Sing. 1	*-t*	*a-* / *i-*
2 m........	*-t*	*t-*
f.........	*-t*	*t- -n*
3 m........	*(-a)*	*y-*
f.........	*(-a)t*	*t-*
Duel 1	*-ny*	
2 m........		
f.........		
3 m........		
f.........	*-t*	
Plur. 1		*r-*
2 m........	*-tm*	*t- (-n)*
f.........	*-tn*	*t- -n*
3 m........	*(-u)*	*y/t- (-n)*
f.........		

Les thèmes verbaux auxquels s'adjoignent les éléments des deux séries manifestent sans doute des différences qui n'apparaissent généralement pas dans l'écriture lorsque les radicaux ne

comportent pas de *ʔ*. Mais les verbes dont la deuxième radicale est *ʔ* témoignent d'une opposition de la voyelle thématique : *šʔil, yšʔal* («demander»). Par ailleurs la comparaison interne permet de poser pour la conjugaison fondamentale à suffixes, un thème dissyllabique en C1V1C2V2C3 — et pour la conjugaison à préfixes, très vraisemblablement, un thème monosyllabique en C1C2VC3.

4.10. Si on prend en considération d'une part les parties dialoguées des poèmes, d'autres part les textes en prose, il paraît manifeste que cette opposition morphologique correspond, sur le plan des valeurs, à une opposition purement aspective. La forme à suffixes est un accompli, marquant essentiellement l'état achevé : *bhty bnt dt ksp* «tu as bâti (2) mes demeures (1) en (3) argent (4)». Le plus souvent, comme ici, l'accompli situe le procès dans le passé. Cependant il est apte aussi à exprimer normalement le présent (ou plus exactement le parfait présent : procès réalisé mais dont l'effet est actuel). *tbšr bʕl bšrtk yblt* «Reçois une bonne nouvelle (1), Baʕal (2), je t'apporte (4) une bonne nouvelle (3), (litt. j'ai apporté ta bonne nouvelle)». Proche de cette valeur est celle de pseudo-statif que l'accompli peut avoir dans les verbes exprimant un procès interne : *šmχ* «il s'est réjoui, il est joyeux» *ydʕt* «j'ai appris, je sais», *rγbt* «j'ai faim», etc. Il ne faut pas confondre ce type de «statif» normal dans toutes les langues sémitiques, avec le statif akkadien. En ougaritique en effet, l'état n'apparaît que comme le résultat d'un procès achevé. En particulier, on ne trouve pas d'exemples du permansif-statif à sens passif pour des verbes actifs qui est caractéristique de l'akkadien.

La forme à préfixes est un inaccompli, marquant essentiellement l'action inachevée.

Dans les récits poétiques cependant, l'utilisation de la conjugaison préfixale comme narratif est fréquente. L'opposition entre conjugaison suffixale et conjugaison préfixale relève dans ce contexte de traitements stylistiques.

4.11. L'ougaritique connaît un impératif marqué par le thème nu au masculin singulier, les désinences *-i* au féminin (singulier) et *-u* au pluriel. De plus, on peut distinguer, pour la conjugaison à préfixes, des formes caractérisées (dans les verbes à dernière radicale *ʔ*), au singulier et à la 1re personne du pluriel par la désinence vocalique *-u* et des formes qui ne comportent pas de désinence. L'opposition semble, dans certains cas, celle d'un indicatif à un jussif. Il est beaucoup plus difficile de déterminer la valeur de formes à désinences *-a* qu'on définit souvent comme subjonctives, alors que leur usage est parfois celui d'un indicatif ou d'un jussif : *yqrʔa mt bnpšh* «Môt criera de tout son souffle *ou* que Môt crie...».

Il faut signaler enfin que les formes de la conjugaison à préfixes peuvent être affectées d'une désinence représentée graphiquement par *n-* et qui, par comparaison avec l'arabe, a été interprétée comme la marque d'un «énergique». En fait le plus souvent toutes ces diverses formes apparaissent en variation libre. Dans l'état actuel de l'étude, le problème des modes demeure obscur.

4.12. L'ougaritique connaissait probablement une forme de passif marquée par le vocalisme interne du thème verbal : *ytn bt l-bʕl* «que soit donnée (1) une maison (2) à Baʕal (3). La forme *ytn*, interprétée ici comme un passif, est identique graphiquement à la forme active. Dans de nombreux cas, elle serait aussi identique graphiquement à une autre forme de passif, celle qui est marquée par un préfixe *n-*. Du fait de ces graphies défectives, il est difficile de mesurer l'extension du passif vocalique.

4.13. Le verbe possède un participe actif et un infinitif dont les formes graphiques ne se distinguent de celles de la 3e personne de l'accompli que lorsque le radical est à finale *ʔ*. Ils sont donc caractérisés aussi par leur vocalisme. Sur les emplois de l'infinitif v. § 3.3.

4.14. Le thème verbal peut être simple, c'est-à-dire ne comporter que les consonnes radicales. Mais l'ougaritique connaît le double procédé de dérivation pan-sémitique : l'augmentation interne et l'augmentation par affixe.

L'augmentation interne : l'existence de formes à 2e radicale géminée est difficile à mettre en lumière, sauf cependant au participe qui est ici en *m-* à la différence du participe sans affixe du verbe de thème simple. Celle d'une forme à reduplication de la dernière radicale apparaît clairement : *rmm* (= *rvmvm*, racine *RW/YM*) «ériger». La dérivation externe permet de marquer (ou de convertir) l'orientation du prédicat par rapport au sujet. Le préfixe *š-* indique l'orientation externe *š-lḥm* «nourrir, donner à manger», de *lḥm* «manger». Le morphème *-t-*, infixé au radical après la première consonne, marque l'orientation interne et permet d'exprimer le réfléchi : *yr-t-χṣ* «il se lave». Le préfixe *n-* permet de constituer une forme à valeur de réfléchi-passif : *n-lqḥ* «être pris», *lqḥ* «prendre». Un préfixe complexe *št-* apparaît dans la forme *t-št-ḥwy* «elle se prosterne».

4.15. Particules invariables.

Les particules *y* et *l* antéposées au nom, ainsi apparemment que *m* post-posé, permettent de former des vocatifs : *y mt* «ô époux!», *l btlt ʕnt* «ô vierge ʕAnat!», *bʕl-m* «ô Baʕal!».

ʔan est une particule optative : *ʔan bṣql ynpʕ* «Puisse la jeune pousse croître».

Une série de formes fondées sur la base *h* fournit des interjections déictiques : *hn*, *hl*, *hlm* «voici!» (qui sont aussi utilisées comme adverbes, voir ci-dessous).

Les principales *prépositions*, toutes connues dans le reste du sémitique, sont : *b* «dans», *l* «à, pour, de», *ʕm* «avec, auprès de», *yd* «avec», *ʕd* «jusqu'à», *qdm* «devant», *bʕd* «derrière», *btk* «dans, au milieu, à l'intérieur de».

Pour les *adverbes*, on peut citer : *p*, *θm(n/y)* «ici», *ʔid(k)* «alors, ensuite», *ʔaxr*, *bʔaxr* «après, ensuite», *ht* «maintenant», *miʔd* «beaucoup». Un suffixe *-m* permet de former des adverbes de manière sur la base de nominaux ou de verbes : *bkm* en «pleurant» (*bky* «pleurer»), *gm* «à haute voix» (*g* «voix»); *-h* a une valeur directionnelle : *šmmh* «vers le ciel», *ʔrṣh* «vers la terre»; on relève aussi la présence d'un élément en *-n-* dans des fonctions similaires. Ces suffixes semblent aussi servir de marques de mise en relief.

Les adverbes interrogatifs les plus fréquents sont *ʔiy*, *ʔan* «où?», *ʔik* «comment? pourquoi?», *lm* «pourquoi?».

Un élément *l*, différent de *l* préposition et de *l* vocatif, apparaît pour exprimer la négation (sans doute *la:*), mais aussi l'affirmation énergique (*la:*?, *lu:*?). Il en est de même pour *bl(t)* et aussi pour *ʔal* qui est utilisé comme négation prohibitive avec l'impératif ou le jussif et aussi comme marque de l'affirmation. On ne sait si cette opposition de valeurs implique la confusion graphique de deux formes phonétique distinctes ou dépend d'une distribution syntaxique différente.

La particule d'existence *ʔiθ* «il y a» a pour correspondant négatif *ʔyn* «il n'y a pas».

Les *conjonctions* les plus fréquentes sont *w* «et», *p* également «et», mais peut-être avec une valeur adversative plus marquée, *ʔap* «aussi, et même», *ʔu* «ou», *hm* ... *hm* «ou ... ou», *kd* «si», *km* «que».

5.1. Si on exclut les noms propres, le lexique ougaritique connu se réduit à quelque 2000 mots dont près d'un dixième reste inexpliqué. C'est dire que nous ne connaissons sans doute qu'une petite partie du stock verbal. Mais elle est constituée, dans l'ensemble, par des vocables communs au sémitique. Les emprunts avérés surtout au hittite et au hourrite y sont relativement peu nombreux et appartiennent à des lexiques particuliers : terminologie hippique, noms de fonctionnaires ou de dignitaires.

Comme dans le reste du sémitique, les mots sont le produit de la conjonction d'une racine et d'un schème. Les radicaux sont dans leur grande majorité constitués par trois consonnes (ou deux consonnes + une voyelle longue). Quelques formes cependant, d'un usage très courant sont écrites au moyen d'un seul signe consonantique, mais devaient comporter une voyelle longue non notée : *g* «voix», *p* «bouche», *š* «tête de (petit) bétail»; *d* dans la construction *b-d* «dans *ou* de la main de» (= *bi:d*?). Les formes biconsonantiques, communes d'ailleurs à l'ensemble du sémitique (ch. I § 26), sont un peu plus nombreuses : *ʔab* «père», *ʔaχ* «frère», *bn* «fils», *ʔir-t* «poitrine», *dm* «sang», *yd* «main», *šp-t* «lèvre», *θd* «sein», *šm* «nom», etc. Certains biconsonnes graphiques correspondent très vraisemblablement à des formes à voyelles longues et renvoient à des racines à semi-voyelle : *dn* (= **di:n* rac. *dyn*) «jugement». Quelques racines sont quadriconsonantiques *χnzr* «porc», souvent par reduplication d'une biconsonne (*kbkb* «étoile»). Des radicaux à cinq consonnes sont formés par la reduplication des 2 dernières (*ysmsm* «beau»). Les schèmes nominaux devaient admettre des séquences diverses de voyelles brèves et longues, se combinant avec des radicales dont la 2e au moins pouvait être géminée. Mais l'ougaritique connaît aussi les schèmes à préformantes : *m-* : *mʕrb-t* «coucher du soleil», *mrkb-t* «chariot»; *t-* : *tgmr* «accomplissement, total», *ʔa/i/u-* : *ʔudmʕt* «larmes», etc., et des schèmes à suffixes : *-n* : *ʕrbn* «gage, otage»; le suffixe *-t*, employé pour marquer le féminin, entre dans la constitution des noms abstraits : *ʔabynt* «misère»; par ailleurs, le suffixe «ethnique» *-y* est utilisé fréquemment pour les «noms d'origine» : *ʔugrty* «habitant, originaire d'Ougarit».

Pas plus que les autres langues sémitiques, l'ougaritique ne fait usage de la composition.

Texte

... k-lb ʔarx
comme-cœur vache

l-ʕgl-h k-lb θʔat
pour-veau-sien comme-cœur brebis

l-ʔimr-h km lb ʕnt
pour-agneau-sien ainsi cœur ʕAnat

ʔaθr bʕl tʔixd mt
après Bʕl elle-prend Môt

b-sʔin lpš tšṣqn-h
par-bas (?) vêtement elle-serre-lui

b-qṣ ʔall tšʔu g-h w-tṣ-
par-extrémité vêtement elle-élève voix-sienne et s'éc-

-ħ ʔat mt tn ʔax-y
-rie toi Môt donne frère-mien

w-ʕn bn ʔilm mt mh
et-répondit fils dieux Môt que

tʔarš-n l-btlt ʕnt
tu-veux-moi ô-vierge ʕAnat

ʔan ʔitlk w-ʔaṣd kl
moi je vais et-parcours toute

γr l-kbd ʔarṣ ...
montagne à-intérieur terre ...

... npš xsrt
... gorge manquait

bn nšm ...
fils hommes

... ngš ʔank ʔalʔiyn bʕl ...
... rencontrer moi très-puissant B'l ...

... xtʔu hw
... il-a-disparu lui

(Transcription de A. Herdner, *Corpus des tablettes en cunéiformes alphabétiques découvertes à Ras Shamra-Ugarit de 1929 à 1939*, Paris 1963, *Textes mythologiques* 6, col. II, 5.)

Traduction

Comme le cœur d'une vache pour son veau, comme le cœur d'une brebis pour son agneau, ainsi est le cœur de ʕAnat à la recherche de Baʕal. Elle saisit Môt par le bas (?) du vêtement, elle le tient par le bord du manteau. Elle élève la voix et crie : « Toi, Môt, rends-moi mon frère ! » Et le divin Môt répondit : « Que me veux-tu, ô vierge ʕAnat ? Moi, je vais parcourant toutes les montagnes jusqu'au fond de la terre ... Ma gorge avait faim d'humains ... J'ai rencontré le Très-Puissant Baʕal ... Il a disparu ».

C. LE CANANÉEN

KənaՙSan (Canaan, dans l'usage français) est le nom par lequel les auteurs bibliques désignent la région côtière à l'est de la Méditerranée, jusqu'au Jourdain et comprenant la Palestine et la Phénicie (soit quelque 80 000 km²). Il est à l'origine du terme cananéen par lequel on désigne l'ensemble des langues sémitiques qui ont été en usage dans la région, soit essentiellement l'hébreu et le phénicien (avec son extension punique) et, pour ceux qui y reconnaissent une langue autonome, le moabite.

Le cananéen d'El Amarna.

Ces langues sont attestées à partir du Ier millénaire. Mais il nous est possible d'avoir une idée partielle certes, mais précise sur un certain nombre de points, de la physionomie du cananéen, plusieurs siècles auparavant. Ceci grâce à une documentation indirecte qui est d'ailleurs d'une interprétation délicate et pas toujours parfaitement sûre.

Il s'agit des correspondances en langues akkadienne et en caractères cunéiformes, mais comportant des gloses non akkadiennes, émanant de princes cananéens et adressées aux pharaons égyptiens Aménophis III (1408-1372 environ) et Aménophis IV (Akhenaton, 1369-1353). Ces textes ont été trouvés à Tell el Amarna en Égypte, sur l'emplacement de la capitale d'Akhenaton.

Les auteurs cananéens ont, par des gloses et aussi par certains de leurs usages de l'akkadien même, laissé un témoignage sur la langue qui se parlait dans la région au milieu du 2e millénaire. On y relève des phénomènes qu'attestent aussi des langues cananéennes comme le phénicien ou l'hébreu, qui n'apparaissent dans nos documents qu'un demi-millénaire plus tard, par exemple :

— le passage de *a:* à une voyelle postérieure fermée (le participe actif est en CuCiC correspondant à Ca:CiC ailleurs : *u-bi-il* «portant»; comparer aussi *a-nu-ki* «moi», hébreu *ano:ki:*, akkadien *ana:ku*);
— la présence de *i* et non *a* dans les préfixes personnels de l'inaccompli;
— le passage de *w* première radicale à *y*;
— la première personne de l'accompli en *-ti (kašdati)*, et non en *-tu* comme en arabe ou en *-ku* comme en sudarabique et en éthiopien; comparer le permansif akkadien : *kašda:ku*.

a. L'HÉBREU, par M. Masson

α. L'HÉBREU BIBLIQUE

Présentation.

L'histoire de l'hébreu s'étend sur trois millénaires. On peut distinguer trois périodes principales :

1° Celle où l'hébreu était écrit et parlé dans le pays de Canaan et qui comprend une époque ancienne et époque plus récente; l'époque ancienne est surtout connue par le texte biblique dont la partie la plus ancienne (Cantique de Deborah = Juges 5) doit remonter au xe siècle avant J.-C. et par quelques brefs documents («Calendrier» de Gézer : ixe siècle avant J.-C. (?), l'inscription du Siloé : viiie siècle avant J.-C., les Lettres de Lakhish (vie siècle avant J.-C.); l'époque récente est connue par les textes de la Michna rédigés dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans une langue distincte mais non fondamentalement différente de l'hébreu biblique.

2° L'époque où l'hébreu cessa d'être parlé (probablement vers le iiie siècle après J.-C.) pour devenir une langue uniquement écrite, réservée essentiellement à la théologie, la philosophie, la littérature (hébreu médiéval surtout représenté en Espagne et dans les pays arabes, hébreu de la Haskala au xixe siècle en Europe centrale).

3° De la fin du xixe siècle à nos jours, époque où l'hébreu est redevenu langue parlée (et écrite) : on peut le nommer hébreu contemporain ou hébreu israélien.

1. Graphie.

Les plus anciens textes hébreux sont notés dans des variétés de l'alphabet paléohébraïque dérivé de l'alphabet phénicien : le document le plus ancien est le «Calendrier» de Gézer (IXe siècle av. J.-C. ?) ; on trouve encore des traces de cette écriture (inscriptions de monnaies) jusqu'à l'époque de Bar Kokhba († 135). Mais dès le début de l'ère chrétienne et jusqu'à nos jours, l'hébreu s'est écrit au moyen des caractères dits carrés dérivés de l'écriture araméenne. Les écritures d'imprimeries et cursives actuellement en usage ainsi que l'écriture rabbinique (de Rashi) en sont les variétés les plus connues.

Les alphabets paléohébraïques et carrés comprennent vingt-deux consonnes ; les voyelles ne sont pas notées. Cependant 1° dès l'antiquité (inscription du Siloé, VIIIe siècle av. J.-C.), certaines voyelles sont signalées dans des proportions variables au moyen de consonnes, en particulier *y* et *w* (matres lectionis) ; de nos jours, elles sont abondamment et régulièrement utilisées ; 2° le texte biblique est entièrement vocalisé au moyen d'un système de points ; il existe trois systèmes de ponctuation : la palestinienne, la babylonienne, la tibérienne. La ponctuation tibérienne, ainsi nommée parce qu'elle a été établie dans la région de Tibériade (entre le + VIIe et le + Xe siècle) est la seule qui note le texte complet de la Bible ; en outre, elle indique la gémination des consonnes, l'accent tonique et la cantillation. De nos jours, elle est aussi utilisée dans les livres de poésies et les manuels pour hébraïsants débutants ; les systèmes babyloniens et palestiniens ne sont plus utilisés depuis la décadence du judaïsme oriental (époque des invasions arabes et turques).

2. Phonologie.

Tous ces signes correspondent à une réalité phonique dont nous pouvons nous faire quelque idée par :

1° *Les traditions.*

Les juifs lisent la Bible à haute voix, mais, suivant les communautés, la lecture varie. On compte de nombreuses traditions (yéménite, sefarade, achkenaze, etc., presque toutes fondées sur la notation tibérienne, mais différant les unes des autres sur des points importants.

2° *La grammaire historique.*

Elle permet d'établir des correspondances entre les graphèmes de l'hébreu, leur réalisation dans les traditions et des phonèmes d'autres langues sémitiques.

Elle affine les résultats que fournit l'observation des traditions en particulier en permettant de reconnaître que certains de leurs traits sont dus à des influences étrangères (par exemple la prononciation [ž] pour *gimel* est clairement due à l'arabe).

3° *Les transcriptions grecques et latines.*

Il s'agit de la transcription des noms propres dans les traductions de la Bible (Septante, Vulgate) et de transcription de quelques autres mots chez des auteurs comme Origène ou Jérôme.

Mais ces transcriptions correspondent à des synchronies différentes entre elles (Septante : — IIIe s. environ et Vulgate : + IVe) et bien antérieure à l'époque massorétique. En outre, elles sont effectuées au moyen d'alphabets fort peu convenables à la notation d'une langue sémitique.

Cependant, elles pourront dans de nombreux cas confirmer les interprétations que suggèrent les traditions et la grammaire comparée.

Mais ces informations hétéroclites ne permettent pas d'établir le système phonologique de l'hébreu biblique de façon absolument satisfaisante. En effet, on peut faire une étude phonétique de chacune des traditions (tibériennes) de lecture qui nous sont parvenues et en tirer le système phonologique. Mais ces descriptions rendront compte d'une réalité *moderne* : depuis l'époque biblique et massorétique des évolutions se sont produites (ordinairement dues à l'influence de la langue parlée par les lecteurs). En outre, il n'est pas exclu que certains traits de certaines traditions soient des vestiges de traditions non tibériennes. Aucune description d'une tradition ne peut donc refléter exactement la réalité ancienne.

Pour saisir plus sûrement cette réalité on doit se référer aux documents anciens, c'est-à-dire à la graphie : signes alphabétiques et points.

Or ces deux séries de signes appartiennent à deux époques différentes :

— les signes alphabétiques notent des textes qui s'échelonnent du Xe siècle au IIe siècle av. J.-C. (environ) ;

— les points sont postérieurs à l'ère chrétienne (ceux de l'école massorétique datent du IIe siècle ap. J.-C. environ). Or ils s'adjoignent aux textes alphabétiques intangibles puisqu'ils sont sacrés.

Dans ces conditions, deux types d'études sont possibles :

1° *Celle des textes alphabétiques* (abstraction faite des points).

Ils fournissent des graphèmes dont on peut essayer de cerner le mode d'articulation grâce aux traditions, aux transcriptions et à la grammaire comparée. La réalisation phonétique de ces graphèmes reste fort indécise : tout ce qu'on peut représenter, c'est un jeu d'oppositions abstrait (graphophonèmes).

Mais ces instruments révèlent que les graphèmes sont uniquement consonantiques. Nous ne saurons donc rien des voyelles.

2° *Celle des textes ponctués.*

Les traditions, les transcriptions et la grammaire historique prouvent que les points servent à noter des voyelles, à préciser la prononciation des consonnes ou indiquer l'accent tonique.

En admettant que chaque signe est distinctif, on pourra réaliser ici aussi une description graphophonémique plus riche que la précédente mais problématique.

En effet, la prononciation du texte sacré que les Massorètes veulent fixer a pu évoluer — aussi bien celle des voyelles que celle des consonnes. Mais puisqu'ils ne touchent pas aux consonnes, les signes alphabétiques représentent une réalité phonique antérieure de plusieurs siècles. Au contraire, ce que note leurs points correspond à une réalité que les Massorètes perçoivent à leur époque et qui est le point d'aboutissement d'une évolution. Le système graphophonémique décrit est donc hétérogène.

D'autre part, à l'intérieur du système des points tout n'est pas clair car il semble bien que certains signes aient pu servir à noter deux réalités différentes : ainsi, le point nommé *dageš* note le redoublement de la consonne mais, dans le cas de *b, g, d, k, p, t* — qui selon leur position sont occlusives ou spirantes — il n'indique que l'articulation occlusive. De même le signe nommé *šəwɔ'* (sheva) correspond à une voyelle de disjonction phonétique (de timbre neutre) mais indique aussi l'absence de voyelle.

Enfin, bien qu'étant tous fonctionnels, les graphèmes consonantiques ne correspondent pas toujours à des phonèmes. En particulier s'il est vrai que le *h* final note parfois une aspirée, le plus souvent ce n'est qu'une «mère de lecture» indiquant que la consonne qui précède est suivie d'une voyelle. (Dans la graphie ponctuée, le *h* aspiré final est affecté d'un point.)

Le linguiste se trouve donc en porte à faux entre deux fonctionalités : celle du système consonantique et celle du système ponctué.

Dans le présent article, nous avons choisi de ne transcrire le *h* final que lorsqu'il est affecté d'un point. Donc : *širɔ* «chant», mais *širɔh* «son chant à elle».

Du point de vue pratique, cette hétérogénéité et ce flou n'empêchent pas de saisir globalement et empiriquement la réalité de l'hébreu biblique mais, du point de vue théorique, la notation de cet état de langue ne peut jamais donner entière satisfaction. On devra donc tenir compte de ces limitations en examinant la description graphophonémique de l'hébreu biblique (tibérien) proposée ci-dessous.

1) *Les consonnes.*

occlusives : simples	p	t	k	
	b	d	g	
emphatiques		ṭ	ḳ (= q)	
sifflantes : simples		s, ś		
		z		
emphatiques		ṣ		
chuintantes................................		š		
sonantes	m, n ; l, r ; w, y			
pharyngales	ʕ, ħ			
laryngales	ʔ, h			

N.B. a) Les consonnes peuvent être redoublées sauf les laryngales et les pharyngales.

b) Les occlusives simples sont spirantisées après voyelle. L'opposition occlusive/spirante n'est, semble-t-il, pas fonctionnelle.

2) Onze graphèmes notent des voyelles. Nous les transcrivons ainsi :

ɔ, e, a, ɛ, i, o, u, ə, ä, ɛ̈, ö

Il est difficile de savoir quelle est la nature précise de ces voyelles et, en particulier, si certaines d'entre elles se différencient par la longueur ou seulement par le timbre.

3) L'accent tonique est presque toujours final. Les exceptions (toujours des paroxytons) se groupent en quelques séries de mots très caractéristiques, en particulier les noms dits «ségolés» de structure Cɛ́CɛC, CóCɛC (C = consonne).

3. Morphologie.

Les morphèmes peuvent être soit continus, soit discontinus. Les morphèmes continus sont constitués par une séquence ininterrompue de phonèmes (ou de graphèmes). Ex. : *ʔor* «lumière», *yom* «jour» *-im* «marque du pluriel» (dans *sus-im* «chevaux» p. ex.). Au contraire, un morphème discontinu entrecroise ses phonèmes avec ceux d'un autre discontinu, ex. : *ḳəṭol* «tue»!» (*ḳ-ṭ-l* «tuer» + *-ə-o-* «impératif»), *ḳɔṭalti* «je tuais» (*ḳ-ṭ-l* «tuer» + *-ɔ-a-* «accompli» + *ti* «1re pers. du sing.» — morphème continu).

Un morphème discontinu uniquement formé de consonnes se nomme racine. Ex. : *ḳ-ṭ-l* «tuer». Les racines bibliques comportent, en majorité, trois consonnes, parfois deux (verbes «concaves» du type *ḳɔm* «il se leva» étymologiquement trilittères, mais fonctionnellement bilittères). Les racines quadrilittères sont exceptionnelles.

Le thème des noms[1] et des verbes est accompagné de morphèmes caractéristiques, de nature et de formes différentes. La forme du thème peut varier en fonction de la nature des morphèmes voisins ; ex. : *dɔbɔr* «parole», *dəbɔr-im* «paroles», *dəbar -kɛm* «votre parole» (*-kɛm* suffixe possessif), *dibrey-kɛm* «vos paroles».

Morphèmes inhérents aux noms.

Le thème d'un nom peut être accompagné d'un morphème de définition (l'article défini *ha-* antéposé ; son absence peut avoir valeur d'article indéfini) et d'un morphème de nombre (sing. : thème nu ; plur. *-im* ou *-ot* ; duel -rare : *-ayim*).

Il n'existe pas de déclinaison proprement dite (pour la «déclinaison» possessive, voir plus loin) ; on trouve parfois une désinence *-h* à valeur de locatif directionnel ; ex. : *miṣrɔ́ymɔ* «vers l'Égypte».

Morphèmes inhérents aux verbes.

1) «mode» : indicatif, impératif, infinitif, gérondif (infinitif absolu), participe ;

2) pour l'indicatif : «aspect-temps» : l'accompli s'oppose à l'inaccompli, voir ci-dessus pp. 24-25 ;

3) pour l'indicatif et l'impératif : «personne-nombre» (précède le thème à l'inaccompli, suit le thème à l'accompli et à l'impératif).

	accompli	*inaccompli*	*impératif*
sing. 1	*ḳɔṭalti*	*ʔɛḳṭol*	
2 m	*ḳɔṭalt*	*tiḳṭol*	*ḳəṭol*
f	*ḳɔṭalt*	*tiḳṭəli*	*ḳiṭəli*
3 m	*ḳɔṭal*	*yiḳṭol*	
f	*ḳɔṭəlɔh*	*tiḳṭol*	
plur. 1	*ḳɔṭalnu*	*niḳṭol*	
2 m	*ḳəṭaltɛm*	*tiḳṭəlu*	*ḳiṭəlu*
f	*ḳəṭaltɛn*	*tiḳṭólnɔ*	*ḳəṭólnɔ*
3 m	*ḳɔṭəlu*	*yiḳṭəlu*	
f		*tiḳṭolnɔ*	

N.B. L'inaccompli peut aussi se manifester sous la forme du jussif distinct seulement à la 2e masc. et 3e fém. et masc.) et du cohortatif (1re pers. : suffixe *-ɔ*).

(1) Du point de vue de l'hébreu il est pratiquement impossible de distinguer entre substantifs et adjectifs.

En outre, tout verbe appartient à un modèle de conjugaison ; il en existe sept principaux qui pour les verbes triconsonantiques (C = consonne) présentent les formes suivantes (3[e] pers. sing. de l'accompli) :

1) CɔCaC	2) niCCaC
3) $C_1iC_2C_2eC_3$	4) $C_1uC_2C_2aC_3$
5) hiCCiC	6) hɔCCaC
7) hitCaCCeC	

Les modèles de flexion peuvent être fonctionnels : en particulier, à des verbes de modèle 2, 4, 6 correspondent ordinairement des verbes de forme 1, 3, 5, les premiers constituant les passifs, les seconds les actifs correspondants.

Il subsiste des traces d'anciens modèles de conjugaison : hitCɔCaC, hitaCCeC, CuCaC.

Il n'existe pas de verbes irréguliers proprement dits : mais, lorsque la racine d'un verbe est biconsonantique ou comporte certaines consonnes dans certaines positions, les modèles de conjugaison ci-dessus se présentent sous une forme un peu différente mais toujours prévisible.

Dans un cas — celui des suffixes personnels (à valeur de complément) — certains morphèmes propres aux verbes sont identiques ou voisins de morphèmes propres aux noms (et aux prépositions). Ex. :

	Verbe		Nom	
1...........	*ḳṭɔl-ani*	«il me tua»	*sus-i*	«mon cheval»
2 m.........	*-ə-kɔ*	- te -	*susə -kɔ*	«ton cheval»
f..........	*-ek*	- te -	*sus-ek*	«ton cheval»
3 m.........	*-o*	- le -	*sus-o*	«son cheval»
f..........	*-ɔ*	- la -	*sus-ɔh*	«son cheval»
1...........	*-ɔnu*	- nous -	*suse-nu*	«notre cheval»
2 m.........	*ə-kɛm*	- vous -	*susə- kɛm*	«votre cheval»
f..........	*ə-kɛn*	- vous -	*susə- kɛn*	«votre cheval»
3 m.........	*-ɔm*	- les -	*sus-ɔm*	«leur cheval»
f..........	*-ɔn*	- les -	*sus-ɔn*	«leur cheval»

4. Types de phrases.

Il existe deux types de phrases : la phrase nominale et la phrase verbale.

Dans la *phrase nominale*, le sujet et le prédicat sont juxtaposés ou bien unis par un pronom de 3[e] pers. (sing. m. *huʔ*, f. *hiʔ*, plur. m. *hem*, f. *hen*), par le verbe *hɔyɔ* («être») ; ou par la particule *yeš* («il y a») :

ʔăni yosep «Je suis Joseph» (Gen. 45.3).
yosep huʔ ha-ššalliṭ «Or, c'était Joseph qui était gouverneur» (Gen. 42.6).
w.hɔ-ʔɔ́rɛṣ hɔyətɔ tóhu wabóhu «Et la terre était informe et vide (tohu bohu)».
ʔulay yeš ħamiššim ṣaddiqim bə-tok hɔ-ʕir «Peut-être y-a-t-il cinquante justes dans la ville».

L'ordre des mots est habituellement «sujet + prédicat», mais peut être aussi inversé (pour des raisons stylistiques, semble-t-il).

Dans la *phrase verbale* («sujet + prédicat comportant un verbe avec ou sans complément direct») l'ordre des mots peut être «sujet + verbe (+ complément)» mais aussi, surtout lorsque la phrase est introduite par une particule, cas fréquent, «verbe + sujet (+ complément)». On trouve aussi l'ordre «complément + verbe + sujet». Ex. :

ʔeš ʔɛlohim nɔpəlɔ (Job 1, 16) «Le feu de Dieu est tombé».
ʔim yukal ʔiš limnot (Gen. 13.16) «Si quelqu'un peut compter».
ʔim ʕɛ́bed yiggaħ ha-ššor (Ex. 21.32) «Si c'est un esclave que le bœuf frappe».

Dans la phrase nominale comme dans la phrase verbale, on rencontre souvent la construction dite à «casus pendens». Ex. :

yəhowɔ b.supɔ u.bi.səʕɔrɔ darko (Nahum 1.3) littéralement : «Jéhovah, dans l'ouragan et la tempête est sa voie».

hɔ-ʔɔ́rɛṣ ʔašɛr ʔattɔ šokeb ʕɔlɛyɔ ləkɔ ʔɛttənénnɔh (Gen. 28.13) «La terre sur laquelle tu dors, je la donnerai à toi et ta race».

La relation déterminé-déterminant est souvent exprimée par la simple juxtaposition (le déterminé étant en première position), en particulier dans les trois constructions suivantes, très fréquentes :

1° L'état construit (voir ci-dessus p. 21, n° 34), de structure : nom déterminé (+ article) + nom déterminant; ex. :

kokəbey haššɔmáyim «les étoiles du ciel» (littéralement : «étoiles le-ciel»).

Seul le deuxième nom peut être affecté de l'article.

2° La flexion possessive, très voisine de l'état construit : un suffixe possessif est adjoint à un allomorphe du nom; ex. :

sus «cheval», *sus-i* «mon cheval».

3° La construction relative du type : *binyɔmin zəʔeb yiṭrop* littér. «Benjamin (est) (un) loup il déchire» c'est-à-dire «Benjamin est un loup qui déchire»; *məqom loʔ — yɔdaʕ ʔel* «le lieu de celui qui n'a pas connu Dieu» (littér. : «lieu ne pas – a connu Dieu»).

Lorsqu'un complément d'objet direct est déterminé, il est introduit par la particule *ʔel*; ex. :

w-lɔqáħtɔ 'et hɔ-ʔóyil «et tu prendras le bélier» (*N.B. wə-ləqáħtɔ ʔóyil* signifierait «et tu prendras un bélier»).

Enfin, il importe de mentionner la construction curieuse — historiquement explicable — dite du «vav conversif». Dans un nombre considérable de phrases, un verbe préfixé de la particule enclitique *wa-* prend une valeur d'inaccompli s'il est à l'accompli. Inversement, un accompli préfixé de la particule *w* (et non *wa*!) fonctionne comme un inaccompli.

En outre, dans certaines formes, l'accentuation est bouleversé; ex. :

ʕɔmádt.i	«je me tenais»,	*w-ʕɔmadt.í*	«(et) je me tiendrai»
yədabber	«il parlera»,	*wa-yyədabber*	«(et) il parla»

5. Matériel lexical.

On décèle un grand nombre de couples motivés de structure A + x / A de même structure que d'autres couples B + x / B, N + x / N; cf. p. ex. : *ḳéṭel* «meurtre» / *kɔṭal* «tuer» *zérɛm* «flot» / *zɔram* «couler», etc. On nomme schème l'élément x. Il existe deux types de schèmes :

1° schèmes à variation vocalique interne :

a) sans afformantes; ex. : CɔCiC : *nɔbiʔ* «prophète», CaCCiC : *ṣaddiq* «juste»; CéCɛC : *ħélɛq* «part», etc.,

b) avec afformantes; ex. : maCCeCɔ : *madmenɔ* «fumier», miCCoC : *mizmor* «hymne», maCCuC : *manʕul* «loquet», etc.;

2° suffixes (plus rares) ex. : ɔ- : *susɔ* «jument», -i : *yəhudi* «Judéen»; il n'existe ni préfixes, ni composés.

Emprunts.

On n'a repéré qu'un faible nombre d'emprunts en hébreu biblique; ils désignent presque uniquement des réalités exotiques; ils proviennent le plus souvent de l'égyptien (*'ɔħu* «pré», *yəʔor* «fleuve»), du sumérien (*šəbo* «agate»), des langues de l'Inde (*qop* «singe», *tukki* «paon»), du persan (*gizbɔr* «trésorier», *ʔaħašdarpɔn* «satrape», *rɔz* «secret»), du grec (*sumponəyɔ* «nom d'un instrument de musique»).

Par rapport à celle de la langue-source, la forme des mots d'emprunt subit souvent une forte altération : on observe une tendance à l'hébraïsation mais, par leur configuration, ces mots tranchent sur les autres mots hébreux (présence fréquente de quatre consonnes, vocalisme insolite).

(Texte d'hébreu biblique)

Genèse chap. 18.1.2.3 (transcription graphémique)

1	wa -yyerɔʔ[1]	ʔelɔyw[2]	yəhowɔ	bə-ʔeloney[3]	mamreʔ	w -huʔ	yošeb[4]
	et il fut vu	à lui	Jéhovah	dans chênes	Mamré	et il	étant-assis
	pétaħ[5]	hɔ-ʔóhɛl[6]	kə-ħom	ha-yyom[6].			
	entrée	la tente	comme chaleur	le jour			

2	wa-yyiśśɔʔ[7]	ʕeynɔyw[8]	wa-yyarə[7]	w-hinne	šəlošɔ	'änɔšim	niṣṣɔbim
	et il leva	ses yeux	et il vit	et voici	trois	hommes	se-tenant
	ʕɔlɔyw[2]	wa-yyarə	wa-yyɔ́rɔṣ[7]	liqrɔʕtɔm	mi-ppέtaħ	hɔ́-'óhεl	wa-yyištáħw[9]
	sur lui	et il vit	et il court	vers eux	de l'entrée	la tente	et il s'inclina
	ʔɔrṣɔ[10].						
	vers la terre						

3	wa-yyoʔmar[7]	ʔädonɔy	im-nɔʔ[11]	mɔṣɔʔti	ħen	b.ʕeynέykɔ[8]	ʔal-nɔʔ[11]
	et il dit	Seigneur	si	j'ai trouvé	grâce	dans tes yeux	ne-pas donc
	taʕäbor	meʕal	ʕabdέkɔ[8].				
	tu passeras	de sur	ton serviteur				

Traduction

1. Et Jéhovah lui apparut dans les chênes de Mamré alors qu'il était assis à l'entrée de la tente pendant la chaleur du jour.

2. Et il leva les yeux et vit que trois hommes se tenaient près de lui il les vit et courut vers eux depuis l'entrée de la tente et se prosterna.

3. Et il dit : « Mon Seigneur si j'ai trouvé grâce à tes yeux, ne passe pas, je t'en prie, loin de ton serviteur. »

Remarques

1) vav conversif + inaccompli équivaut à l'accompli.
2) *'elɔyw: 'el* « vers » + - « suff. personnel masc. sing. » ; cf. plus loin *'ɔlɔyw* (*al* « sur »).
3) État construit : *ʔelon* « chêne » ; *-ey* « suff. de plur. à l'état construit ».
4) Participe présent : valeur de comitatif.
5) Le complément de lieu des verbes de mouvement et d'état est souvent construit directement, sans préposition.
6) État construit.
7) vav conversif.
8) *ʕeynɔyw* « ses yeux » (*ʕayn* « œil » + suff. poss. plur. masc. 3ᵉ pers. *-yw*) ; cf. plus loin *ʕeynέykɔ* (*-έykɔ* : suff. poss. plur. masc. 2ᵉ pers.) « tes yeux » ; et *ʕabdέkɔ* (*ʕέbεd* « serviteur » + *kɔ* : suff. poss. sing. masc. 2ᵉ pers.).
9) La racine est š.ħ.w/š.ħ.h ; phénomène de métathèse au modèle de conjugaison nº 7, avec les verbes à première consonne chuintante ou sifflante.
10) *ʔɔrṣɔ* : *ʔέrεṣ* « terre » + *-ɔ* de direction.
11) *nɔ* : particule de politesse « s'il te plaît, si comme je le souhaite ».
12) *ʔal* : négation exprimant la défense, suivie de l'inaccompli (*taʕäbor* : l'accompli est *ʕɔbar*).

On trouvera ci-dessous le texte transcrit dans le système phonémique de l'hébreu moderne (« dialecte » des Israéliens d'origine européenne).

1) vayera elav adonay bᵉeloney mamre vᵉ-hu yošev pétax ha-óhel ke-xom ha-yom.
2) va-yisa enav va-yar vᵉ-hine šloša anašim nicavim alav va-yar va-yaroc likratam.
3) va-yomar adonay im-na macáti xen bᵉ-eynéxa al-na taavor meal avdéxa.

β. L'HÉBREU ISRAÉLIEN

Dans les années 1880, sous l'impulsion d'Eliézer Ben Yehouda (1858-1923) quelques Juifs décidèrent d'utiliser pour toutes les activités de communication écrites ou parlées l'hébreu, langue alors morte parfois pratiquée par une minorité d'hommes instruits et seulement sous sa forme écrite. Elle était représentée par un ensemble de documents relativement limité composé de la littérature biblique et post-biblique (hébreu michnique et médiéval, hébreu de la Haskala).

La renaissance de l'hébreu, inspirée par des mobiles nationalistes cristallisa les aspirations sionistes des Juifs et finit par réussir malgré l'hostilité des Juifs orthodoxes et des partisans de l'allemand, malgré les difficultés matérielles des pionniers et les obstacles techniques dus à la nature de l'hébreu classique : états de langue variés, traditions de prononciation différentes et surtout pauvreté et inadaptation à l'expression des réalités modernes.

Maintenant l'hébreu israélien est la langue ordinairement utilisée par la totalité des Israéliens

d'origine juive nés en Israël (500 000 personnes) pour toutes les activités de communication écrites ou parlées. C'est leur langue maternelle. Elle est aussi parlée dans des circonstances variables et plus ou moins correctement par la majorité des Israéliens d'origine juive qui ont immigré en Israël et par quelques Israéliens d'origine non juive, mais à titre de langue seconde.

Pour les locuteurs modernes, la langue classique constitue une valeur ; la langue écrite et surtout la langue littéraire cherchent à l'imiter ; la langue parlée tend à s'en éloigner et les puristes s'en offusquent.

La langue des hébréophones nés en Israël est assez homogène ; cependant la moitié des locuteurs environ, d'origine arabophone, utilise deux phonèmes de plus que les autres locuteurs, d'origine européenne : /ʕ/ et /ħ/.

Le système phonologique de l'hébreu israélien est fondé sur le système graphémique classique, mais on notera qu'il ne comporte ni gémination, ni emphatiques, ni opposition entre *s* et *ś*, ni distinction entre voyelles 'longues' et 'brèves' ; l'accent tonique presque toujours final peut être phonémique dans certains cas précis : (*dvorá* «abeille»/*dvóra* «Déborah» ; *táam* «goût»/*taám* «il goûta»).

La liste des phonèmes est donc pour tous les locuteurs :

e, i, a, o, u,

m, n, r, r, l, y
b, d, g, p, t, k,
v, z, f, s, x,
š,
c

accent tonique

(+ /ʕ/ et /ħ/ pour les Israéliens d'origine arabophone).

N.B. L'ancienne variation occlusive/spirante du biblique a acquis en hébreu israélien le statut d'une opposition phonologique. Ex. : *safa* «langue»/*sapa* «canapé».

Le système morphologique est très strictement classique : la langue moderne a exclu certains traits classiques (jussif, *nun* 'démonstratif', *-ɔh* cohortatif, suff. *-na* du fém. plur.), et a fortement tendance à en éliminer d'autres (état construit, suffixes possessifs du nom). Le système verbal repose sur des oppositions temporelles et non aspectuelles (*šamar* «il garda, il gardait», *yišmor* «il gardera», *hu šomer* «il garde») ; dans la langue parlée, la tournure redondante *ani šamárti* «je gardais» tend à supplanter la forme classique *(šamárti)*. Le plus souvent ces choix sont inspirés par des influences européennes (les pionniers parlaient le yidiche et/ou le russe et/ou l'allemand). Cependant, on notera que le duel n'a pas disparu (cf. le néologisme *nkudatáym* : «deux points»), non plus que la distinction des genres à la 2e et 3e personne des verbes ni le suffixe *-a* de direction.

Plus proche de la Mishna que de celle de la Bible, la syntaxe porte la marque d'influences européennes. Ordinairement le substantif sujet précède le verbe ; si le complément d'objet est un substantif défini, il est introduit par la particule *et*, si c'est un pronom personnel par la particule *ot-* affectée d'un affixe pronominal. Dans la langue parlée les suffixes pronominaux des verbes ne s'emploient plus et l'état construit n'est conservé que dans des formules figées (*roš a-memšala* «chef de gouvernement») : on lui préfère la tournure avec *šel* («de») ou la tournure adjectivale (*mélax šulxani* «sel de table»). Le style périodique de type européen s'est imposé ; au contraire, le système à vav conversif a complètement disparu.

Le vocabulaire de l'hébreu israélien est composé : 1° surtout de mots classiques 'réactivés' dont la forme est maintenue mais le sémantisme est plus ou moins modifié, 2° d'emprunts au judéo-araméen (souvent hébraïsés), 3° d'emprunts à d'autres langues surtout de termes paneuropéens (mots 'internationaux') et, dans la langue familière, yidiches, arabes, anglais ; ces mots d'emprunt conservant leur accentuation originelle, une quantité de paroxytons et proparoxytons se sont introduits dans la langue, 4° de néologismes formés au moyen de schèmes dérivationnels (à variation vocalique interne ou à suffixes) ; ces schèmes peuvent être de forme et de sens classique (suff. *-it*, *-a* des féminins animés) ; mais souvent sur des formes classiques sont projetées des valeurs européennes (diminutifs, adjectifs en CaCiC = «-able») ; enfin, quelques schèmes sont empruntés soit au yidiche *(-nik, -tšik, -le)*, soit au paneuropéen (*-ist*, structure composée : *karnaf* «rhinocéros»/*kéren* «corne» + *af* «nez» ; *xadcdadi* «unilatéral»/*exad* «un» + *cad* «côté»).

L'hébreu israélien est donc constitué par le mélange de traits appartenant à tous les états antérieurs de l'hébreu, l'extrapolation à partir de ces traits en fonction des habitudes européennes des locuteurs ou en fonction de tendances nouvelles, et les emprunts aux langues d'Europe et parfois à l'arabe.

Cependant les emprunts restent relativement limités et l'essentiel des signifiants est classique ; même leur distribution et leur sémantisme sont le plus souvent nouveaux de telle sorte que tout en restant distinct de chacun des états antérieurs de l'hébreu, l'hébreu israélien conserve une apparence toute classique.

Texte d'hébreu contemporain (langue parlée familière)

...

ha-av	ma	hu	asa[1]	l^{e}xa,	zaxáriale[2]?				
le père	quoi	il	fit	à toi	Zacharie				
ha-yéled	tafas	li	b.a.ózen!						
l'enfant	il-prit	à-moi	dans-l'oreille						
ha-av	ata	tofes[3]	oznaym[4]	l^{e}-y^{e}ladim	ktanim?				
	tu	prends	les-oreilles	à-enfants	petits				
ha-saxen	lo	adoni,	ani	racíti[1]	li-šʔol	oto...			
le voisin	non	monsieur,	je	voulais	demander	lui			
ha-av	az	bišvil	li-sʔol	oto,	ata[5]	carix[6]	li-tfos[7]	lo	ba-ozen?
	alors	pour	demander	lui	tu	obligé	prendre	à lui	dans-l'oreille
ha-saxen	ma	yeš,	ata	a-ába[8]	šelo[9]?				
	quoi	il y a	toi	le-père	de-lui?				
ha-av	ata	lo	roe[3]?						
	toi	non	vois						
ha-saxen	lo,	ki	ata	kcat	bahir[6]	v^{e}-hu...			
	non	parce-que	toi	un-peu	clair	et-lui			
ha-av	ma	hu[6],	ma	hu,	šamen?				
	quoi	lui	quoi	lui	gras				
ha-saxen	lo,	lo,	hu...						
	non	non	lui						
ha-av	raze?								
	maigre								
ha-saxen	lo,	hu	kcat	šxarxar[10].					
	non	lui	un-peu	noirâtre					
ha-av	v-ata	lvanvan[10]!	ma	ixpat	l^{e}xa	im	hu	šxarxar?	
	et toi	blanchâtre	quoi	importe	à-toi	si	lui	noirâtre	

(Extrait d'un sketch d'Efraym Kišon. Publié p. 59 dans : Ha-gǎsaš ha-ḫiver / Séfer zahav. Tel Aviv 1975)

Traduction

...

Le père	Zacharie, qu'est-ce qu'il t'a fait, mon petit?
L'enfant	Il m'a tiré l'oreille !
Le père	Vous tirez les oreilles aux petits enfants ?
Le voisin	Non, monsieur, je voulais lui demander...
P	Alors, pour lui demander, il faut que vous lui tiriez l'oreille ?
V	Qu'est-ce qui se passe, vous êtes son père ?
P	Vous ne le voyez pas ?
V	Non, parce que vous êtes un peu clair et lui...
P	Quoi, lui, quoi, lui ? Il est gras ?
V	Non, non, il est...
P	Maigre ?

V Non, il est un tout petit peu noir.

P Et vous, vous êtes comme un cachet d'aspirine! Quest-ce que ça peut vous faire qu'il soit un petit peu noir?

...

Remarques

1) En hébreu classique (comme en latin) le pronom personnel exprime l'insistance («lui, il a fait»). En hébreu moderne (comme en français), cette valeur a disparu.

2) *zaxáriale* : hypocoristique de *zaxária*. Le suffixe *-le* est d'origine yidiche.

3) *ata tofes*, littéralement «tu (es) prenant». Ce qui constitue un participe actif en hébreu biblique, fonctionne comme la base d'un présent. Cet usage est d'origine mishnique.

Plus loin, cf. de même *ata roe* «tu (es) voyant».

4) *oznaym* : duel de *ozen* «oreille».

5) Si l'on s'adresse à une seule personne on utilise la 2e pers. du singulier.

6) *ata carix* et, plus loin, *ata bahie* : phrases nominales.

7) D'après les règles de l'hébreu classique, on attendrait *li-tpas-* prononciation rare et pédante.

8) *ába* «papa» — mot très fréquent, d'origine araméenne.

9) Noter la tournure analytique avec *šel*.

10) *šxarxar* adj. diminutif de *saxar* «noir». C'est un néologisme comme *lvanvan*, formé sur *lavan* «blanc».

M. Masson.

b. PHÉNICIEN ET PUNIQUE

1. *Phoiníkos* et *punicus*, formes grecque et latine du même mot, sont à la base d'une terminologie qui distingue les variétés orientale et occidentale d'une même langue. Le *phénicien* était parlé à l'est de la Méditerranée, dans la région côtière au nord de la Palestine entre Tyr et Byblos. Le *punique* est la forme qu'il a revêtue à Carthage.

Les phéniciens appelaient eux-mêmes leur pays *knʕn* (Canaan), et encore au temps de saint Augustin, les paysans parlant le punique se disaient 'chanani'.

Des anciennes inscriptions phéniciennes, aucune n'est datée explicitement. L'inscription du tombeau d'Aḥîrôm de Byblos semble pouvoir être située aux environs de l'an 1000 av. J.-C., peu avant d'autres inscriptions royales, celles de Jehîmilk, d'Abîbaʕal, d'Elibaʕal, de Šipitbaʕal I, qui vont de la première partie du xe siècle au début du ixe (entre 975 et 880 environ). Des fragments, attribués par certains à des siècles antérieurs, sont probablement à situer à l'époque d'Aḥîrôm, malgré les quelques particularités de leur écriture.

A Byblos même, d'autres inscriptions, plus tardives, s'échelonnent de la deuxième moitié du viiie siècle (celle de Šipitbaʕal II) au ier siècle avant J.-C. (celle de ʕbd ʔšmn l'architecte) en passant par l'inscription royale de Jeḥawmilk et l'inscription funéraire de Batnoʕam.

En dehors de Byblos, peu d'inscriptions très anciennes viennent de Phénicie même. Mais les longues inscriptions trouvées à Karatepe (en Cilicie) semblent pouvoir être datées du viiie siècle; celle de Kilamuwa provenant de Zendjirli est des environs de 825; d'Arslan Taş comme d'Ur proviennent des documents du viie siècle.

Parmi les inscriptions qui proviennent des importantes colonies phéniciennes, on peut citer une stèle funéraire de localisation inconnue datant de 900 av. J.-C. à peu près, une dédicace d'un *skn* (ministre?) de *Qrtḥdšt* (Kition?) à Baʕal du Liban datable de la 2e moitié du viiie siècle, une double inscription portant un compte des dépenses tenu par l'administration du temple d'Astarté de Kition, qui peut être daté du début du ive siècle av. J.-C.

Les inscriptions phéniciennes les plus nombreuses sont à situer à partir du ve siècle, les plus récentes devant être datées du ier siècle avant J.-C. A cette époque la langue n'était sans doute déjà plus parlée en Phénicie où l'araméen s'était substitué à elle. Elle subsistera cependant pendant plusieurs siècles sous la forme qu'elle avait revêtue en occident, le punique.

C'est à Carthage (phénicien *qrt ḥdšt* «ville nouvelle»), le plus important des comptoirs puniques en Méditerranée, que s'était constitué le centre de diffusion du punique. La présence des Phéniciens

dans cette région remonte au début du premier millénaire avant l'ère chrétienne et les inscriptions puniques qui nous sont parvenues, quelques milliers, s'échelonnent du IXᵉ siècle au Iᵉʳ siècle avant J.-C. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du millénaire qu'elles se font nombreuses. Elles ne proviennent d'ailleurs pas uniquement de Carthage et ses environs. On en a trouvé en Italie, dans le sanctuaire étrusque de Pyrgi au nord de Rome, dans le sud de la France, à Marseille et Avignon, en Espagne (Séville), en Sicile (Motya), en Sardaigne, à Malte, à Gozo, etc.

En dehors de ces inscriptions en écriture phénico-punique, nous disposons aussi de documents en écriture grecque (inscription votive d'El Hofra près de Constantine) et latine (inscriptions «latino-libyques» ou «latino-puniques» de Tripolitaine). De plus un petit texte punique d'une dizaine de lignes nous a été transmis en transcription latine par Plaute au 5ᵉ acte de sa comédie *Poenulus* «le Carthaginois» (IIIᵉ siècle av. J.-C.). Le texte, difficile à lire en raison d'une transcription très imprécise, aggravée par la transmission manuscrite qui a brouillé la segmentation en mots, est rendu interprétable grâce à la traduction latine qui l'accompagne. Ces documents ont pour nous le grand intérêt, entre autres, de nous fournir des données concernant les voyelles (que l'écriture phénico-punique ne note pas).

La conquête de Carthage par les Romains et sa destruction en 146 av. J.-C., ne fait pas disparaître le punique. Les inscriptions qui datent de la période romaine nous montrent une langue et une écriture évoluées justifiant le terme de *néo-punique* par lequel on les caractérise.

L'absence de textes écrits à partir des débuts du christianisme n'implique pas que l'usage oral de la langue ait disparu. On sait par différents témoignages qu'il a persisté au moins jusqu'au IVᵉ siècle et peut-être dans certaines régions jusqu'à la conquête arabe au VIIᵉ siècle.

Les auteurs grecs et latins témoignent de l'existence d'une littérature en langue phénicienne, mais il n'en demeure aucune trace. Notre connaissance de la langue repose pour l'essentiel, en dehors de quelques noms propres fournis par des sources étrangères, sur les données épigraphiques énumérées ci-dessus.

Le contenu en est assez peu varié et de par leur nature même, elles ne nous offrent qu'un aspect très partiel des usages. Elles permettent cependant nettement de classer le phénico-punique parmi les langues cananéennes et à la fois de le particulariser par rapport à elles.

2. Voici les traits principaux qui différencient le phénicien de l'hébreu :

— Dans un certain nombre de cas, c'est un *ó:* qui correspond à *á:* de l'hébreu : **labo:n* (transcription grecque *labon*) «blanc», hébreu : *laba:n*.

Historiquement, l'ensemble du cananéen avait connu le passage du sémitique *á:* à *ó:* au cours d'une première période. Mais d'autres *a:* étaient apparus secondairement par la suite. L'hébreu, et aussi, semble-t-il, le moabite les avaient conservés, mais non le phénicien.

— *š* phénicien correspond aussi bien à *š* qu'à *ś* de l'hébreu.

— Le phénicien ne connaît pas le processus de disjonction des groupes consonantiques finaux par lequel les noms monosyllabiques du type CVCC ont pris la forme CV́CVC en hébreu : phén. *ʕabd*, héb. *ʕébed* «serviteur».

— La forme verbale à valeur causative à pour marque le préfixe *y-* en phénicien, *ʔ-* en punique contre l'hébreu *h-*.

— Les noms féminins portent le suffixe *-t* que l'hébreu ne présente qu'à l'état construit.

— Le pronom suffixe de 3ᵉ pers. mas. et fém. est *-y* en phénicien (sauf dans d'anciens textes de Byblos), *-ʔ* en punique, mais *(h)w* pour le mas., *(h)a:* pour le fém. en hébreu.

— Le pronom relatif est *(ʔ)š*; le phénicien ne connaît pas la forme *ʔšr* que l'hébreu utilise conjointement avec *š-*.

— Le phénicien connaît un pronom indéfini *mnm* «quiconque» (comparer akk. *minumma*, oug. *mnm*) qui est absent de l'hébreu.

— Les particules de négation sont *ʔi-* et *bal* contre *lo:ʔ* en hébreu.

— En phénicien est attestée une construction accompli + verbe «être» en fonction de plus-que-parfait.

— La construction dite «conversive» très fréquente en hébreu biblique, par laquelle l'adjonction de la conjonction *w-* «et» à une forme verbale, 'convertit' l'inaccompli en accompli et inversement, semble bien inconnue du phénicien (voir § III 1 C a α 4).

— Le verbe signifiant «donner» est *ytn* en phénicien, *ntn* en hébreu.

— «Être» : phénicien *kn* (v. arabe *kana*) : hébreu *hyh*.

— «Faire» : phénicien *pʕl* (v. arabe *faʕala*) : hébreu (et moabite) *ʕa:śa:h* (avec usage poétique rare de *pʕl*).

— «Or» : phénicien *ḥrṣ*, hébreu *za:ha:b* (poétique rare : *ḥaru:ṣ*).

Texte

1 ʔnk tbnt khn ʕštrt mlk ṣdnm bn
Moi Tbnt prêtre ʕAstart roi sidoniens fils

2 ʔšmnʕzr khn ʕstrt mlk ṣdnm škb b-ʔrn
ʔŠmnʔzr prêtre ʕAstrt roi sidoniens couché dans-sarcophage

3 z my ʔt kl ʔdm ʔš tfq ʔyt h-ʔrn z
ce qui toi tout homme que tu-enlèves le-sarcophage ce
ʔl ʔl t-
ne ne tu-

4 -ptħ ʕlt-y w-ʔl trgz-n k ʔy ʔd/rl-n (?)
-ouvres sur-moi et-ne tu-troubles-moi car il-n'y-a-pas avec-moi (?)
ksp ʔy ʔd/rl-n (?)
argent il-n'y-a-pas avec-moi (?)

5 ħrṣ w-kl mnm mšd blt ʔnk škb b-ʔrn z ʔl
or et-tout quoi ... seulement moi couché dans-sarcophage ce ne
ʔl tpt-
ne tu-ou-

6 -ħ ʕlt-y w-ʔl trgz-n k tʕbt ʕštrt h-
-vres sur-moi et-ne tu-troubles-moi car abomination ʕAštart la-
dbr hʔ w-ʔm pt-
chose elle et-si ouv-

7 -ħ tpth ʕlt-y w-rgz trgz-n ʔl y<k>n l<k>
-rir tu-ouvres sur-moi et-troubler tu troubles-moi ne il-soit pour-toi
zrʕ b-ħym tħt šm
semence dans-vivants sous so-

8 -š w-mškb ʔt rpʔm
-leil et-couche avec ombres

Traduction

1 Moi Tbnt, prêtre de ʕAštart, roi des Sidoniens, fils

2 de ʔŠmnʔzr, prêtre de ʕŠtrt, roi des Sidoniens, suis couché dans ce sarcophage. Qui que tu sois, tout homme qui enlèves ce sarcophage, non n'ou-

4 -vre pas au-dessus de moi et ne me trouble pas. Car il n'y a pas avec moi (?) de l'argent, il n'y a pas avec moi (?)

5 de l'or ou quoi que ce soit... Seulement moi suis couché dans ce sarcophage, non, n'ou-

6 -vre pas au-dessus de moi et ne me trouble pas, car cet acte est en abomination à ʕAštart et si tu ou-

7 vres au-dessus de moi et que tu me troubles, qu'il n'y ait pas pour toi de semence parmi les vivants sous le so-

8 -leil ni de couche avec les ombres (?).

(Inscription de Sidon, fin du VIe siècle av. J.-C.).

c. LE MOABITE

1. Le nom de Moab désigne le plateau transjordanien qui surplombe la mer Morte à l'Est, bordé au Nord par le Wadi Majib (Arnon dans la Bible) et le Wadi el-Hesa au Sud (Zered dans la Bible) ; il confine au désert syrien. Il a constitué jusqu'aux environs du VIIe siècle avant J.-C. un royaume autonome dont la Bible nous rapporte les démêlés avec Israël.

C'est précisément sur ces démêlés que porte le seul document important concernant l'usage linguistique de ce pays dans l'Antiquité. Il s'agit d'une stèle royale (écrite dans l'alphabet phénicien) érigée au IXe siècle par un roi nommé Meša pour célébrer une victoire remportée sur le roi d'Israël. Outre cette stèle, le moabite n'est attesté que par quelques inscriptions fragmentaires et une trentaine de sceaux dont l'origine moabite est probable.

Malgré ses dimensions (33 lignes conservées), la stèle de Mesa ne permet pas d'aboutir à une conclusion sûre au sujet du statut de l'idiome dans lequel elle est rédigée. Langue cananéenne particulière ? Simple variété dialectale de l'hébreu ? Il faut noter en tout état de cause que la langue parlée par la population de Moab était peut-être différente de celle de la stèle.

2. Le moabite partage avec l'hébreu ancien des caractéristiques importantes, comme l'usage du relatif *ʔšr* (en hébreu massorétique *^{a}šer*), de la particule *ʔt* (héb. mass. *ʔet*) et surtout de la construction dite du *wâw* conversif (v. § III 1 C a α 4).

Mais il s'en différencie par d'autres qui n'en sont pas moins significatives : le maintien de la désinence *-t* dans les noms féminins, même en dehors de l'état construit (*bmt* « haut-lieu », hébreu *ba:ma:*, *qryt* « ville », hébreu *qirya:*) ; constitution du duel et du pluriel masculins au moyen d'une désinence en *-n* et non en *-m* comme en hébreu (*mlkn* « rois », hébreu *m^{e}laki:m* ; existence d'une forme verbale dérivée avec *-t-* infixé qui n'est pas représentée en hébreu [*w-ʔ-L-t-ḤM* « et j'ai mené combat »]).

Texte

La stèle de Meša (début)

1 ʔnk mšʕ bn kmš.. mlk mʔb h-dy-
Moi Mšʕ fils Kmš.. roi Mʔb le-Di -

2 -bny ʔb-y mlk ʕl mʔb šlšn št w-ʔnk mlk-
-bonite père-mien régna sur MʔB trente années et-moi régnai-

3 -ty ʔḥr ʔb-y w-ʔʕš h-bmt zʔt l-kmš b-
-je après père-mien et-j'ai-fait le-haut-lieu celui-ci pour-Kmš à-
Qrḥh ...
Qrḥh ...

4 ... ky hšʕ-ny m-kl h-šlkn w-ky
... car il-a-délivré-moi de-tous les-assaillants et-car
hrʔ-ny b-kl šnʔ-y ʕmr-
il-a-fait-triompher-moi de-tous ennemis-miens ʕmr-

5 -y mlk ysrʔl w-yʕnw ʔt mʔb ymn rbn ky
-Y roi- Ysrʔl et- ils opprimèrent Mʔb jours nombreux car
yʔnf kmš b-ʔr-
s'était-irrité Kmš contre ter-

6 -ṣ-h w-yḥlp-h bn-h w-yʔmr gm hʔ ʔʕnw
-re-sienne et-succéda-à-lui fils-sien et-dit aussi lui j'opprime
ʔt mʔb
Mʔb ...

N.B. *ʔt* est une particule introduisant l'objet direct défini.

Traduction

1 Je suis Meša fils de Kemoš[..] roi de Mo'ab le Di-
2 -bonite. Mon père a régné sur Mo'ab trente ans et moi je suis devenu
3 roi après lui et j'ai fait ce haut-lieu pour Kemoš à Qrh̆h...
4 ...Car il m'a délivré de tous mes assaillants et il m'a fait triompher de tous mes ennemis. ʕOmr-
5 -y roi d'Israël opprima Mo'ab pendant longtemps, car Kemoš s'était irrité contre sa ter-
6 -re. Son fils lui succéda et lui aussi dit : j'opprimerai Mo'ab...

d. **L'ÉDOMITE**, par F. Israel

1. L'édomite est le dialecte de la population ancienne, appelée Édom dans l'Ancien Testament, et qui se situait à l'ouest du Jourdain entre la mer Morte et le golfe d'Aqaba.

Il nous est connu par une documentation épigraphique restreinte.

2. Du point de vue linguistique, il s'agit d'un dialecte cananéen qui, à la lumière de la géographie linguistique, peut être considéré comme latéral.

Parmi les données limitées qu'on peut tirer de la documentation, on notera :

— l'évolution de type cananéen des consonnes interdentales;
— la terminaison *t* du féminin singulier (trait archaïque);
— l'article préfixé *h-* pour exprimer la définitude;
— l'assimilation de la préposition *mn* «de, à partir de» à la première consonne du mot suivant.

Du point de vue épigraphique, on notera des formes particulières pour les lettres *M, N, Q*.

3. On peut considérer l'écriture édomite comme l'une des écritures nationales de la Palestine au 1er millénaire av. J.-C. Aux alentours du VIe siècle, l'écriture édomite devient de type araméen et on retrouve une telle araméisation dans les ostraca de Beersheba. Mais dans les mêmes documents, sont présents des éléments onomastiques arabes comme *whbʔ* «(le dieu X) a donné», *qwswhb* «Qos a donné, *qwsʕwt* «Qos a secouru»; on remarquera aussi l'article défini dans le nom *ʕbdʔ bʕly* «le serviteur de *Bʕly*, la terminaison hypocoristique *w* dans les noms *zydw* «accroissement (du dieu X)», *hdlw* «le perpétuel», *zbydw* «le donné», *ntynw* «le donné», *ʔwtw* «le secours» et aussi le terme arabe *tgr* «marchand».

Dans ces textes, on retrouve aussi, dans le domaine de la phonétique, un certain processus d'aramaïsation dans les noms *sdrʔl* «El a aidé», *qwsnhr* «Qos est lumière» et *qwsʔdr* «Qos a aidé».

Texte

ʔmr	lmlk	ʔmr	l-blbl
a-dit	Lmlk	dis	à-Blbl

h-šlm ʔt	w-hbrkt-k
(interrog.)-bien toi	et-j'ai-béni-toi

l-qws	w-ʔt	tn	ʔt	h-ʔkl
devant-Qos	et-maintenant	donne		le-grain

ʔšr	ʕmd	ʔh̆ʔmh
que	a-placé	ʔh̆ʔmh

w-hrm	ʔ[z]ʔl	ʕl	mz[w/h]m
et-institue	'zʔl	sur	le(s)-grenier(s)

...	h̆mr	h-ʔkl
..	fermentation	les-grains

e. L'AMMONITE, par F. Israel

1. Un fragment de stèle du IXe siècle avant J.-C., découvert dans les ruines de la citadelle d'Amman en 1961, une bouteille de bronze du VIIe-VIe siècle, portant une inscription de huit lignes, découverte à Tell Sîrân en 1972, une centaine de sceaux et quelques ostraca, sont les documents les plus importants qu'on puisse attribuer aux ' ammonites ', les ' fils de ʕammon ' de la Bible dont l'État s'étendait à l'est du Jourdain entre les fleuves de Nahr ez-Zerqa et Wadi Majib.

Ce corpus fort réduit et mal conservé est difficile à interpréter. Les quelques éléments reconnaissables ont conduit à situer l'idiome à l'intérieur du cananéen.

2. Quelques traits linguistiques.

a) Phonologie. La voyelle *o:* ne représente l'ancien **a:* (comme en hébreu et en phénicien) que de manière fluctuante. C'est un trait commun à l'ensemble de l'aire linguistique transjordanienne. Mais *y* représente régulièrement le sémitique **w* en position initiale, comme dans l'ensemble des langues du Nord-Ouest. Comparer les noms propres *ʔl-yšʕ* et *hwšʕ-ʔl* signifiant tous deux «El a sauvé» (*y* à l'initiale, *w* en position médiale).

Les consonnes interdentales proto-sémitiques connaissent la même évolution que dans les langues cananéennes : *θ > š (*dθn > dšn* «herbe»*), δ > z (*δkr > zkr* «souvenir»*), θ̣ > ṣ (*θ̣ʔn > ṣʔn* «petit bétail»*).*

b) Morphologie. Le féminin nominal est noté *-h* dans *ʕlyh* «élevé», ce qui indiquerait une évolution -**at* > *-ah*, mais d'autres noms, comme *ʔšḥt* «citerne», qui semblent bien au singulier et non au pluriel ont une désinence *-at*. Le pluriel est également marqué *-t (*a:t? -*o:t?)*. Le pluriel masculin externe est en *-m* (sans doute à vocaliser -**i:m* : *ʔlm* «les dieux», *bʕrm* «chameaux», etc.

Il existe un article défini préfixé *h-* (*h-ʔtḥr* «le tunnel», *h-krm* «la vigne», *h-nss* «le porteur de piquet»), mais qui semble avoir une distribution différente de celle que connaissent l'hébreu et le moabite : ainsi *ʕbd mlk* «ministre du roi», *Ntn kbš* «Ntn le foulon».

La seule forme pronominale attestée d'une manière importante est celle du pronom relatif avec la variante graphique *ʔš*.

Dans les verbes à première radicale *n-*, celle-ci s'assimile à la seconde radicale : *hṣl-'l* < **hnṣl-'l* «El a délivré». Les verbes à troisième radicale *-y* ont, dès le IXe siècle subi les modifications qui seront caractéristiques de l'hébreu et de l'araméen, comme le montre la forme *bnh* 2 mas. sing. de l'imp.

c) Lexique. Les documents fournissent des mots et des radicaux typiquement cananéens : *bn* «fils», *bt* «fille», ou propres au sémitique du Nord-Ouest : *ntn* «donner». Il faut signaler l'usage de *ʕbd* pour «faire», comme en araméen, et non *ʕśh*, comme en hébreu et en moabite.

Texte

1	mʕbd	ʕmndb	mlk	bn	ʕmn
	travaux	ʕMndb	roi	fils	ʕMn
2	bn	hṣlʔl	mlk	bn	ʕmn
	fils	HṣlʔI	roi	fils	ʕMn
3	bn	ʕmndb	mlk	bn	ʕmn
	fils	ʕMndb	roi	fils	ʕMn
4	h-krm	w-h-gnt	w-h-ʔtḥr		
	la-vigne	et-le(s)-jardin(s)	et-le-tunnel		
5	w-ʔšḥt				
	et-citerne				
6	ygl	w-yšmḥ			
	(qu')il-se-réjouisse	et-(qu')il-jubile			

7	b-ywmt	rbm	w-b-šnt
	en-jours	nombreux	et-en-années
8	rḣqt		
	prolongées		

TRADUCTION

1 Travaux d'Aminadab roi des Ammonites
2 fils de Hissil-El roi des Ammonites
3 fils d'Aminadab roi des Ammonites
4 la vigne, le(s) jardin(s), le tunnel [sorte d'ouvrage hydraulique],
5 (la) citerne.
6 Qu'il se réjouisse et qu'il jubile
7 en des jours nombreux et des années
8 prolongées.

F. ISRAEL.

D. LE YAʔUDI

Pour l'essentiel, notre documentation est constituée par deux grandes inscriptions sur des statues trouvées à Zendjirli en 1888 et 1890. L'une des statues, érigée par Pnmw, fils de Qrl «roi de Yaʔudi» en l'honneur du dieu Hadad, date du milieu du VIIIe siècle av. J.-C.; la seconde, c'est Br Rkb qui l'a dressée «pour son père Pnmw fils de Br Ṣr, roi de (Yaʔudi)...», dans la 2e moitié du VIIIe siècle av. J.-C.

Les textes, assez longs, constituent un corpus suffisant pour dégager les lignes essentielles de cet état de langue. Ils ont posé cependant un problème de classement difficile. Devant la coexistence de traits propres à l'araméen et d'autres au cananéen, on a pensé que le yaʔudi pouvait constituer une langue à part, rameau du sémitique du Nord-Ouest, séparé de ce qui allait devenir respectivement le cananéen et l'araméen, avant que cette différenciation ne soit réalisée. Mais une étude détaillée récente (voir P. E. Dion, 1974) semble montrer que les caractéristiques essentielles du yaʔudi lui sont communes avec l'araméen ancien : 22 traits linguistiques sur les 37 qui ne sont pas communs à l'ensemble du sémitique du Nord-Ouest à l'époque où est attesté le yaʔudi. Par exemple *br* «fils», ailleurs *bn* sauf en sudarabique, pronom interrogatif «qui» = *mn*, et non *my* comme en cananéen, 3e personne fém. sing. de l'accompli, comportant le suffixe *t*, préfixe *y-* pour la 3e personne fém. plur. de l'inaccompli, etc. Parmi les traits communs, un grand nombre, au moins une dizaine, sont des innovations. En revanche sur les sept isoglosses qu'il partage avec le cananéen, comme sur les traits qui lui sont propres, la plupart sont des conservations ou, pour quelques-unes, des innovations qui allaient atteindre le reste de l'araméen un peu plus tardivement.

La conclusion qui est tirée de ces constatations rejoint des intuitions d'auteurs antérieurs qui ont proposé de voir dans le yaʔudi une branche de l'araméen au même titre que l'araméen antique, évoluée indépendamment de lui[1].

(1) G. Garbini (1984, p. 126), dans la logique de sa synthèse de l'histoire du sémitique, considère «le ya'udi comme un dialecte de l'amorite septentrional, mais avec des caractères encore relativement archaïques qui nous reportent à l'ougaritique».

E. L'ARAMÉEN

Le nom d'Aram est mentionné dans la Bible (*Genèse* 10/22-23) comme celui de l'un des fils de Sem et les araméens y sont nommés à maintes reprises. Mais il est difficile de tirer de l'ensemble de ces mentions une idée précise de la localisation du territoire qui est attribué à ce peuple et qui porte aussi le nom d'Aram. Le terme semble s'appliquer en fait non pas à un pays constitué mais à l'ensemble de la région désertique autour du «Croissant fertile» du Jourdain et des confins de la Palestine au Nord-Est à la haute vallée du Tigre et de l'Euphrate, région dans laquelle nomadisaient les populations désignées comme araméennes.

Vers le milieu du 2e millénaire avant l'ère chrétienne, les Araméens apparaissent dans des textes akkadiens et hittites sous les traits de tribus dynamiques exerçant une forte pression, à l'Est et à l'Ouest, sur les royaumes établis dans la région. Les luttes menées contre les invasions nomades sont attestées par des documents assyriens et babyloniens. Elles eurent des issues diverses, mais elles n'empêchèrent ni l'installation de dynasties araméennes en Mésopotamie (voir ci-dessus II 1.1.), ni leur sédentarisation sur plusieurs points et la constitution de petits États : à l'Est dans les vallées du Balikh et du Khabur, au Sud dans la région d'Anat et de Rapiqu ; à l'Ouest, la résistance des Hittites ne parvint pas à interdire l'installation en Syrie de royaumes araméens de Samʔal (Zendjirli actuel), de Hamat, d'Arpad, de Damas. Les conflits avec les Hébreux furent fréquents et nous connaissons par des récits bibliques les guerres menées par les rois d'Israël contre «les Araméens de Bêt-Reḥôb et les Araméens de Soba» (2 *Samuel* 8/3-10, 10/6-19).

Cependant l'existence de ces anciens états araméens de Syrie comme de ceux de Mésopotamie fut précaire. Dès le IXe siècle av. J.-C. en Mésopotamie, le VIIIe en Syrie, ils avaient disparu définitivement en tant qu'entités politiques.

Mais la langue araméenne, loin de disparaître avec ces États, a connu par la suite une extraordinaire expansion à travers tout le Proche-Orient.

Dès la fin du VIIe siècle avant J.-C. avec la dynastie babylonienne en Mésopotamie, elle connaît un usage important comme langue diplomatique. Au VIe siècle, elle devient avec les achéménides la langue officielle de l'administration impériale perse. En même temps son usage parlé d'étend dans de nombreuses régions. Quelques siècles avant la naissance du christianisme, la Syrie, la Phénicie et la Mésopotamie sont aramaïsées. En Palestine, l'araméen a presque partout remplacé l'hébreu au Ier siècle de l'ère chrétienne. C'est ce type d'araméen, plus ou moins unifié au moins dans l'usage écrit, qu'on désigne sous le nom d'araméen «impérial» ou «classique».

Les conquêtes d'Alexandre, en brisant l'hégémonie perse, eurent pour effet d'introduire, dans l'ancien empire achéménide, le grec comme langue de relation. L'araméen, en tant que langue écrite pour l'administration comme pour la littérature, n'en disparut pas pour autant. En fait s'il y eut recul, ce fut celui de la langue «classique» qui progressivement se trouva remplacée dans des usages non strictement officiels par les variétés qui s'étaient développées dans les différentes régions du domaine araméophone. Ces variétés, dés les débuts de l'être chrétienne, paraissent devoir être classées selon deux types : l'araméen occidental pour l'ensemble syro-palestinien, l'araméen oriental pour la Mésopotamie. L'usage de ces deux types d'araméen se prolongea jusqu'au VIIe siècle de l'ère chrétienne. A partir de cette époque l'expansion de l'Islam devait leur substituer progressivement l'usage de l'arabe, sans aboutir cependant à leur disparition totale. L'araméen survit encore de nos jours dans quelques petits groupes disséminés, l'occidental dans trois villages syriens de l'Anti-Liban (Maʕlûla, Baxʕa et Jubb-ʕadin), l'oriental dans des communautés chrétiennes, juives et mandéennes en Irak et en Iran.

a. L'ARAMÉEN ANCIEN

1. De la période historique la plus ancienne, celle des royaumes mésopotamiens et syriens, notre documentation linguistique se réduit à un très petit nombre de textes : une douzaine d'inscriptions se répartissant sur le cours des IXe-VIIIe siècles. Ce que nous savons de l'araméen ancien nous vient essentiellement de la stèle de Zakir (IXe siècle av. J.-C.), découverte à Afis près de Hamat en Syrie, et

celles, trouvées à Sefiré - Soudjin, près d'Alep, qui constituent le texte de pactes entre Bar Gayah, roi de Kâtka et MattiʔeI, roi d'Arpad (VIIIe siècle av. J.-C.).

Par ailleurs on a des traces d'emploi de l'araméen dès le IXe siècle en dehors du domaine proprement araméen. Au VIIIe siècle les courts documents (surtout des titres araméens de tablettes dont le texte est écrit en akkadien) sont nombreux ; une inscription suivie sur un ostracon qu'on peut dater des environs de 650 av. J.-C. (lettre d'un fonctionnaire assyrien à un autre) a été retrouvée à Assur. Le papyrus trouvé à Saqqarah en Égypte et datant de la fin du VIIe siècle, fournit une lettre en araméen, envoyée au roi d'Égypte par un prince phénicien ou palestinien. Voir aussi le récit rapporté dans le 2e livre des *Rois* (18/26) et dans *Ésaïe* (36/11) où des fonctionnaires du roi Ézéchias (716-687) demandent à des envoyés du roi d'Assyrie de leur parler en araméen.

2. Caractéristiques.

Sans s'attacher à quelques particularités propres à des états archaïques, parfois difficiles encore à interpréter, on peut relever, pour l'araméen, des traits propres qui permettent de le caractériser comme un ensemble à l'intérieur du sémitique occidental. Par exemple : — la confusion, ultérieurement aux plus anciennes inscriptions, des anciennes dentales spirantes (*θ, *δ, *$\underset{.}{\theta}$) avec les occlusives correspondantes ; ces consonnes sont conservées en arabe classique et dans une grande partie des dialectes modernes (§ III 2 A 2.22.), elles sont passées respectivement à *š*, *z* et *ṣ* en cananéen ; — l'aboutissement de l'ancienne latérale emphatique *$\underset{.}{\lambda}$ à ʕ et aussi dans les stades anciens à un phonème noté *q* et qui était peut-être réalisé γ (*$\underset{.}{\lambda}$ est représenté par *ṣ* en cananéen, par *ẟ*/*ḍ* en arabe) ; — emploi dans les noms d'une forme déterminée, avec un suffixe *-a:*, qui contraste avec les articles préposés de l'hébreu d'une part, de l'arabe de l'autre ; — sur le plan lexical, les formes *bar* «fils», *bərat* «fille» sont caractéristiques ; — un trait négatif est l'absence du thème verbal à préfixe *n-*, présent dans tous les autres groupes du sémitique.

b. L'ARAMÉEN CLASSIQUE OU IMPÉRIAL

A l'époque perse, l'araméen se répandant est attesté, pour la région orientale, en Babylonie (Babylone, Uruk, Nippur, Larsa) par des textes sur des tablettes (ve siècle av. J.-C.). Il se retrouve aussi dans des domaines excentriques : en Perse (Send-qaleh, Persépolis), en Afghanistan (Pul-i-Daruteh), au Pakistan (Taxila) ; à l'Ouest, des inscriptions diverses attestent l'expansion de l'araméen en Asie Mineure (en Cilicie, en Lydie, en Mysie), en Arabie du Nord, en Palestine. On a trouvé en Égypte de nombreux documents araméens datant de la fin du VIIe au IVe siècle av. J.-C. Une lettre adressée par un roi cananéen au roi d'Égypte a été retrouvée à Saqqarah en Basse-Égypte. Elle est en araméen comme toute une correspondance écrite par Aršama, le satrape d'Égypte.

A Éléphantine (près d'Assouan) et dans d'autres localités égyptiennes, des papyrus et des ostraca contiennent — outre une version araméenne du livre d'Ahiqar — des correspondances et des contrats qui nous font pénétrer dans la vie quotidienne d'une petite colonie juive établie en ce lieu au ve siècle av. J.-C., utilisant l'araméen, au moins (mais sans doute pas seulement) comme langue écrite. D'autres documents de même nature émanant d'éléments syriens, perses ou mêmes égyptiens, proviennent de différents endroits de la vallée du Nil : Memphis, Touna, Akhmîm, Abydos, Wâdî Hammamât, Thèbes, Edfou, Assouan, Tomas (en Nubie).

Le caractère officiel de l'araméen dans l'empire perse se manifeste clairement dans l'envoi, fait à toutes les satrapies de l'empire, d'une version araméenne de l'inscription dite de Behistoun, rédigée pour célébrer les hauts faits d'armes de Darius Ier (521-486 av. J.-C.), en perse, en élamite et en akkadien.

C'est aussi l'araméen classique qu'attestent les parties araméennes du livre biblique d'*Esdras* (4/8-6/18 et 7/12-26 ; IVe siècle av. J.-C.) et du livre de *Daniel* (2/4 à 7/28) ; probablement milieu du IIe siècle). En dehors de ces deux collections, l'araméen n'est représenté dans la Bible que par deux mots dans la *Genèse* (31/47) et un verset dans *Jérémie* (10/11).

Ce qu'on appelle l'araméen biblique n'est pas d'une homogénéité parfaite. Entre le livre d'*Esdras* et celui de *Daniel* apparaissent des différences dues sans doute en partie à la différence de nature des textes eux-mêmes. *Esdras* qui est constitué par une narration historique autour de correspondances officielles et de décrets royaux est une illustration de la langue de chancellerie. *Daniel* relève quant à lui, en grande partie de la littérature apocalyptique. En outre les dates de composition des deux textes sont distantes d'au moins deux siècles. *Daniel* qu'on croit pouvoir dater

du 2ᵉ quart du IIᵉ siècle relève d'un état tardif de l'araméen d'Empire où probablement se manifestent déjà les prémices de ce qui allait constituer par la suite l'araméen occidental, sous sa forme palestinienne.

Dès cette époque et jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, ce type d'araméen impérial concurrence l'hébreu comme langue littéraire. L'hébreu reste essentiellement la langue des compositions sacrées ; l'araméen devient le véhicule privilégié d'une littérature moins proprement rituelle, qui a fleuri dès le IIᵉ siècle avant J.-C. : celle de ce qu'on appelle les apocryphes et les pseudépigraphes. Les documents découverts à Qoumran, au bord de la mer Morte ont fourni un abondant échantillonnage de cette littérature.

α. LE PALMYRÉNIEN

La ville de Palmyre (ainsi en période hellénistique, mais mentionnée dans des documents assyriens du 2ᵉ millénaire sous le nom de Tadmor) est une oasis du désert syrien à 190 km au nord-est de Damas. Étape dans le trafic caravanier de la Mésopotamie et de l'orient asiatique vers la Méditerranée, elle a connu une grande prospérité à partir du Iᵉʳ siècle avant l'ère chrétienne ; alliée, puis colonie, de Rome juqu'au IIIᵉ siècle, elle fut détruite, après une révolte, par les légions d'Aurélien.

Les inscriptions en provenance de Palmyre sont très nombreuses, en grec, en latin et en araméen. Certaines ont été trouvées hors de la région, dans le nord de l'Arabie, et jusqu'en Asie Centrale, dans l'oasis de Merv et en Europe (en Angleterre). Un fragment de papyrus écrit en palmyrénien a été découvert à Doura-Europos. La documentation connue s'étend du milieu du Iᵉʳ siècle av. J.-C. au IIIᵉ siècle après.

La variété d'araméen utilisée par les Palmyréniens est proche de celle qui nous est connue par les documents palestiniens. Les derniers textes présentent quelques particularités ' orientales ' dues à l'influence mésopotamienne. On y décèle aussi des influences arabes, une partie de la population, sans doute l'aristocratie, était arabe ou arabisée dès la période romaine.

β. LE NABATÉEN

Le royaume nabatéen dont la capitale était Pétra (arabe *al-Batrâ*), s'étendait à l'époque hellénistique du nord du Hedjaz jusqu'aux confins méridionaux de la Syrie. Sa situation lui a permis de jouer un rôle important, comme nœud du transit caravanier et maritime, dans les relations entre l'Arabie et le monde méditerranéen. Ce fait explique l'adoption par les Nabatéens dont la langue vernaculaire était sans doute l'arabe, de l'araméen comme langue écrite. Il nous est parvenu d'eux un nombre considérable d'inscriptions — surtout votives et funéraires — trouvées à Pétra, Basra, dans les oasis du nord de l'Arabie surtout à Taymâ et El-Hijr, et dans le Negev à Halutsa, Avdat et Nitsanah, à quoi il faut ajouter des milliers de graffiti dans le Sinaï. Quelques-unes ont été découvertes en Phénicie, en Égypte et même à Rome et à Pouzzoles. En 1961, des archives trouvées dans la grotte de Nahal Hever dans le désert de Juda, contenaient des textes sur papyrus écrits dans cette même variété et datant de 93-132. L'ensemble de la documentation s'échelonne de 100 av. J.-C. à 300 après.

Le nabatéen trahit des influences arabes surtout dans le lexique, mais aussi dans la syntaxe.

γ. AUTRES DOCUMENTS

L'extension de l'usage de l'araméen impérial ne s'est pas limitée aux régions qui viennent d'être énumérées. En fait, des documents dans cette langue ont été trouvés bien au-delà en Asie Mineure, En Égypte (avec en particulier un papyrus découvert à Saqqârah), en Afghanistan, au Pakistan, en Arménie soviétique, en Géorgie.

Un effet particulier de l'expansion de l'araméen dans l'empire perse est l'utilisation dans des inscriptions moyen-perses et parthes de mots araméens en fonction d'idéogrammes. Ces idéogrammes constituent une source utile pour l'étude de l'araméen impérial.

δ. L'ARAMÉEN BIBLIQUE

Description

1. L'esquisse suivante est fondée sur l'analyse des parties araméennes du livre de Daniel. Des indications sont données sur certaines divergences avec l'araméen du livre d'Esdras.

2. Le matériel phonique.

2.1. La syllabe. Toute syllabe comporte une consonne initiale et une seule, elle peut être ouverte ou fermée par une consonne unique. Le schéma en est donc : CV(C).

2.2. L'accent est final sauf :

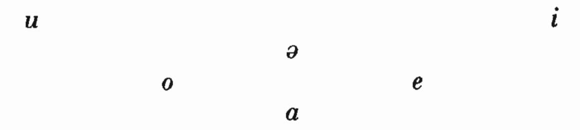
a) dans des mots dissyllabiques provenant d'anciennes monosyllabes en *CVCC ayant subi une disjonction du groupe de consonnes final : **qarn* > *qéren* «corne»;

b) devant certains suffixes pronominaux : *ʔĕla:há:-na:* «notre dieu», les désinences de conjugaison : *yədáʕ-ta* «tu appris», et la désinence adverbiale *-a:* : *kóll-a:* «entièrement»;

c) dans des formes pronominales : *ʔanáħna:* «nous»;

d) dans quelques formes isolées : *kəné:ma:* «ainsi», *ʔé:lleh* «ceux-ci».

2.3. Phonèmes à fonction vocalique. Les deux types de notations, la 'tibérienne' et la 'babylonienne', transmis par la tradition, divergent sur un certain nombre de points. On peut poser par une hypothèse vraisemblable un système de base de six voyelles :



ə pouvant se colorer en *ă*, *ɔ̆* ou *ĕ* dans des contextes particuliers.

Une corrélation de quantité s'est muée, au moins dans certaines traditions, en une corrélation de timbre pour *e* - *e:* représentée par *ε* - *e* et peut-être pour *a* - *a:* réalisée *a* - *ɔ̆*.

Quantité vocalique, forme syllabique et accent sont partiellement liés. En syllabe ouverte, une voyelle accentuée est en général longue ; en syllabe fermée, une voyelle non accentuée est en général brève. Les schèmes sont donc en principe les suivants :

	syllabes			
	ouvertes		fermées	
accentuées	CV́:		CV́:C	CV́C
non accentuées	CV	CV:	CVC	

2.4. Phonèmes à fonction consonantique. Les consonnes sont les suivantes :

sourdes	*p*	*t*	*s*	*(ś)*	*š*	*k*	*ħ*	*h*	
									ʔ
sonores	*b*	*d*	*z*			*g*	*ʕ*		
emphatiques		*ṭ*	*ṣ*			*q*			
nasales	*m*	*n*							
liquides orales		*l*							
		r							
semi-voyelles	*w*				*y*				

Toutes les consonnes sauf *ʔ* et *r* peuvent être géminées.

Les occlusives simples non emphatiques présentent toutes des variantes spirantes (notées ici par des lettres grecques). Ces variantes sont liées dans leur conditionnement à la position après voyelle (laquelle peut être *ə*) : *malka:* «le roi», mais *maləχi:n* «rois».

3. Structure de l'énoncé.

Le prédicat d'une proposition peut être un verbe à conjugaison personnelle : *da:niyye:l ħe:lem ħăza:* «Daniel (1) eut (= vit) (3) (un) songe (2)», ou une forme nominale ou pronominale : *yaṣṣi:b ħelma:* «véridique (est) le songe». Dans ce dernier type de construction, le sujet peut être lié au prédicat par un pronom personnel, toujours à la 3e personne, même s'il est constitué lui-même par un pronom de 1re ou de 2e personne : *ʔĕla:hăχo:n hu: ʔĕla:h ʔĕla:hi:n* «Votre dieu (1) est [litt. «lui»] (2) le dieu (3) des dieux (4)» (2/47); *ʔant hu: re:ša: di: δahăβa:* «Tu es la tête en or» (2/38).

Dans les deux types d'énoncé, le sujet précède le prédicat au moins pour le degré de relief neutre. Dans l'énoncé à prédicat verbal, l'ordre habituel place le verbe entre le sujet et les divers compléments. Mais on relève des exemples d'antéposition de l'objet au verbe : *ħezwe: re:ši: ʕal miškəβi: ħa:ze: hăwe:θ* «j'étais à (6) regarder (5) les visions (1) de ma tête (2) sur (3) ma couche (4)» (4/7).

Les seuls cas où le verbe apparaît en tête de phrase, selon la vieille construction sémitique, sont ceux où il appartient à une proposition subordonnée ou bien lorsqu'il est précédé de certaines particules comme *kəʕan* «maintenant», *be:δayin* «alors».

Les constructions topicalisées sont fréquentes, dans lesquelles un terme mis en tête est représenté dans la suite de l'énoncé, à la place où le situe sa fonction, par un morphème pronominal : *guβrayya: ʔille:χ ... qaṭṭil himmo:n šəβi:βa: di: nu:ra:* «ces (2) hommes (1) ... une flamme (5) de (6) feu (7) les (4) tua (3)» (3/22).

De même dans les énoncés à prédicat non verbal : *hu: ṣalma: re:še:h di: dəhaβ* «cette statue, sa tête est or (5)» (2/32).

Les phrases nominales à copule *hu:* (voir plus haut) offrent des exemples de thématisation : *ʔant hu: re-ša: ...* serait à traduire «c'est toi (qui es) la tête ...».

De manière générale, mais sans rigueur absolue, adjectifs prédicatifs et verbes s'accordent en genre et en nombre avec le sujet. Lorsque celui-ci est constitué par plusieurs noms de genres différents, l'accord est en général au masculin pluriel : *wə-ʔant wə-raβrəβa:na:χ še:γla:θa:χ u-lħe:na:θa:χ ħamra: ša:θayin bəho:n* «et toi et tes grands, tes femmes et des concubines (1-2-3-4) vous y buvez du vin (litt. vous buvez du vin en elles)» (5/23); mais il peut se faire aussi avec le nom le plus proche : *u-malχu:θa: wə-šalṭa:na: u-rəβu:θa: ... yəhi:βaθ ...* «et le règne (1, fém.) et la domination (2, masc.) et la grandeur (3, fém.) ... est donnée (4, fém. sing.) ...» (7/27). Dans quelques cas, un sujet au pluriel, est précédé ou suivi d'un verbe au singulier : *tənuδ ħe:wθa: ... wə-ṣiprayya:* «que s'enfuient (1, sing.) les bêtes (2)... et les oiseaux (3)» (4/11).

Le complément d'objet du verbe peut être introduit directement : *malka: ʕabaδ ləħem raβ* «le roi (1) fit (2) un grand (4) festin (3)» (5/1).

Mais souvent, surtout après une forme infinitive ou participiale, le complément est précédé de la particule *lə-* (§ 6.1.) : *lə-ħakki:me: βa:βel ʔal təho:βe:δ* «Ne (3) fais pas périr (4) les sages (1) de Babylone (2)» (2/24).

Dans le groupe nominal le déterminé précède en général le déterminant, que celui-ci soit un adjectif qualificatif ou un substantif. L'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qualifié : *ṭu:r raβ* «une grande (2) montagne (1)» (2/35).

Le numéral *ħaδ*, fém. *ħaδa:* «un, une», utilisé comme numéral cardinal ou, occasionnellement, comme article indéfini, est aussi postposé au nom déterminé, et s'accorde avec lui : *ṣəle:m ħaδ śaggi:* «une (2) grande (3) statue (1)» (2/31). La place des autres numéraux par rapport à l'objet est variable : *guβri:n ʔarbəʕa:* «quatre (2) hommes (1)», (3/25) *ʔarbəʕa: maləχi:n* «quatre (1) rois (2)» (7/17). Le nom compté est au pluriel. Sur l'accord en genre, voir ci-dessous.

Les démonstratifs en fonction adjectivales sont le plus souvent post-posés au nom : *kəθa:βa: δəna:* «cette (2) écriture (1)» (5/7), *γuβrayya: ʔille:χ* «ces hommes (1)» (6/12), mais l'ordre inverse, beaucoup plus rare, n'en est pas moins attesté : *dəna: ħelma:* «ce (1) songe (2)» (4/15), *ʔille:n ħe:wa:θa:* «ces (1) animaux (2)» (7/17).

La détermination au moyen d'un substantif peut être exprimée par la simple juxtaposition des éléments déterminés et du déterminant dans cet ordre, le déterminé est alors à 'l'état construit' (§ 4.1.) : *ħakki:me: βa:βel* «les sages (1) de Babylone (2)» (2/12); *ʕaβi:δaθ məδi:naθ ba:βel* «l'administration (1) de la ville (2) de Babylone (3)» (3/12). Les 'formes absolues' sont *ħakki:mi:n*, *εaβi:δa:*, *məδi:na:*. Seul le deuxième terme porte éventuellement la marque du déterminé *-a:* (§ 4.1.). Si le groupe est tout entier indéfini, aucun des deux termes ne porte une telle marque : *bar ʔela:hi:n* «(un) fils (de) dieux = un être divin» (5/22); *yad ʔĕna:š* «main (1) d'homme» (5/5).

Si le déterminant est un pronom personnel, il prend alors une forme enclitique particulière et se suffixe au nom déterminé : *δaθə-χo:n* «votre projet (litt. projet [de] vous)» (2/9).

Ce type de construction ne peut pas être disjoint par l'insertion d'un terme quelconque entre le déterminé et le déterminant. Lorsque le déterminant est qualifié par un adjectif, celui-ci est normalement postposé : *lə-γo: ʔattu:n nu:ra: yaqiδla:* «à l'intérieur (1) d'une fournaise (2) de feu (3) brûlant (4)» (3/6). Lorsque c'est le déterminé qui est qualifié, un exemple comme *be:θ ʔela:ha: δəna:* «cette (3) maison (1) de Dieu (2)» (*Esdras* 6/16) montre que l'adjectif se place aussi après le déterminant. Mais cet exemple d'Esdras ne semble pas avoir d'analogue dans Daniel.

La construction parataxique n'est pas la seule utilisée pour exprimer une relation génitivale.

Une autre, aussi fréquente, fait usage de la particule relative *di:* entre les deux termes. Une telle particule permet d'éviter les accumulations de termes juxtaposés se déterminant successivement et les ambiguïtés qui peuvent en résulter ; elle est employée régulièrement dans de tels cas : *ʕal gi:ra: di: χəθal he:χla: di: malka:* «sur le plâtre du *(di:)* mur (du) palais du *(di:)* roi» (5/5). Mais elle l'est aussi pour des constructions simples et on trouve concurremment : *goβ ʔarya:wa:θa:* (6/8) et *gubba: di: ʔarya:wa:θa:* (6/20) «la fosse des lions» ; de même *pas yəδa:* (5/5) et *passa: di: yəδa:* (5/24) «paume de la main», *ṣelem dahaβa:* (3/5) et *ṣəle:m di: δəhaβ* (3/1) «une statue d'or».

Une autre construction réfère par un pronom suffixé de 3ᵉ personne, de manière pléonastique, le déterminant au déterminé qu'elle relie par le relateur *di:* : *šəme:-h di: ʔela:ha:* «le nom de Dieu», litt. (le) nom-(de)-lui de Dieu», *ʕaβəδo:hi: di: ʔela:ha: ʕilla:ʔa:* «serviteurs du Dieu très haut (serviteurs-de lui de ...)» (3/26).

C'est ce même élément *di:* qui introduit une proposition qualificative qu'elle soit à prédicat verbal ou non verbal : *ʔi:la:na: ... di: rəβa: u-θəqiφ* «l'arbre ... qui grandit et devint puissant» (4/17); *he:χəla: di: biyru:šəlem* «le temple qui (est) à Jérusalem» (5/2). Cet élément invariable ne fonctionne pas comme un véritable pronom substitut et le terme qualifié est normalement représenté dans la phrase qualificative par un pronom personnel muni des indices de sa fonction dans la phrase : *di: ru:aħ ʔela:hi:n qaddi:ši:n ba:χ* «toi en qui est l'esprit des dieux saints (litt. que l'esprit ... est en toi)» (4/15); *di: da:niyye:l ħaδ minnəho:n* «dont Daniel était l'un (litt. que D. était un d'entre eux»)» (6/3); *ba:βel rabbəθa: di: ʔăna: βĕnayθa:h* «Babylone la grande que moi j'ai construite (litt. que moi je l'ai construite)» (4/27). Souvent cependant, lorsque le qualifié est l'objet du verbe de la proposition qualificative, il n'est pas autrement exprimé dans celle-ci : *ʔela:ha:na: di: ʔănaħna: pa:lħi:n* «notre Dieu que nous servons» (3/17).

La proposition qualificative peut comme un simple adjectif, constituer le prédicat d'une phrase nominale : *u-maləχuθeh di: la: θiθħabbal* «et son règne est impérissable (litt. [est] qui ne périt pas)» (6/27).

Dans quelques exemples, la proposition qualificative est simplement juxtaposée à la principale (sans relateur *di:*) : *malka: ʕăβaδ ṣəle:m ... ru:me:h ʔammi:n šitti:n* «le roi fit une statue dont la hauteur (litt. sa hauteur) (était) de soixante coudées» (3/1).

Dans les phrases complexes, la subordonnée suit la principale. Elle est introduite par *di:* lorsqu'elle est fonctionnellement une complétive, après les verbes signifiant «savoir», «voir», «entendre», «ordonner», etc. : *... ya:daʕ ʔăna: di: ʕidda:na: ʔantu:n za:β ni:n ...* «je (2) sais (1) que (3) vous (5) êtes en train de gagner (6) du temps (4)» (2/8). De même les propositions finales ou causales peuvent être introduites par *di:* : *ħaθəma:h malka: ... di: la: θišne: ṣəβu:* «le roi (2) la scella (1) ... (pour) que (3) la chose (6) ne (4) soit pas changée (5)» (6/18).

De manière générale les différentes valeurs de subordination sont introduites par des locutions conjonctives composées avec l'élément *di: ʕaδ di:* «jusqu'à ce que», etc. (voir § 6.2.).

Les propositions coordonnées le sont au moyen de conjonctions comme *w-/u-* «et», *ʔĕδayin, be:δayin* «alors, et alors», etc. (voir § 6.2.). Quelquefois, elles sont simplement juxtaposées : *... ʕăβaδ ṣəle:m ... ʔăqi:me:h bəβiqʕat du:ra:* «Il fit une statue ... la dressa dans la plaine de Doura» (3/1).

4. Classes de mots et catégories grammaticales.

4.1. Les nominaux. Tout substantif relève d'un des deux genres : masculin et féminin et commande l'accord en genre de l'adjectif qui le qualifie et du verbe dont il est le sujet. Le féminin présente en général une marque désinentielle propre. Quelques formes non marquées s'accordent au féminin : *yaδ* «main», *ʕáyin* «œil», *qéren* «corne», *ʔéβen* «pierre», *ʔarʕa:* «terre», *rúăħ* «esprit, vent», etc. et des noms de villes ou de pays. Certains mots comme *nu:r* «feu», *ṣippar* «oiseau» ont un accord des deux genres.

L'araméen distingue en principe trois nombres, le singulier, le duel et le pluriel. Mais l'usage du duel est limité à très peu de formes, surtout quelques noms de parties doubles du corps (où le duel peut d'ailleurs être utilisé comme pluriel : par exemple *qarnayin ʕašar* «dix cornes» (7/7) où *qarnayin* a une forme de duel). Un nom de nombre duel, *ma:θayin* «deux cents», est attesté dans *Esdras* 6/17).

Masculin ou féminin, singulier ou pluriel, chaque nom peut se présenter sous des formes différentes selon son statut dans la proposition. Ces ' états ' du nom sont au nombre de trois. L'état ' absolu ' est celui du nom indéfini ou qui remplit la fonction de prédicat. L'état ' déterminé ' est celui du nom défini et de l'adjectif qui s'y rapporte. Il s'emploie également pour le vocatif. L'état construit caractérise le nom déterminé par un autre nom ou muni d'un suffixe pronominal.

Le tableau suivant illustre, par l'exemple de l'adjectif signifiant «bon», cette flexion nominale avec les diverses désinences de genre et de cas (les formes sont reconstruites, car les textes ne fournissent pas de noms ou d'adjectifs à toutes les formes d'état).

	singulier		pluriel	
	masculin	féminin	masculin	féminin
absolu	*ṭa:b*	*ṭa:b-a:*	*ṭa:bi-i:n*	*ṭa:b-a:n*
déterminé	*ṭa:b-a:*	*ṭa:b-ta:*	*ṭa:b-ayya:*	*ṭa:b-a:ta:*
construit	*ṭa:b*	*ṭa:b-at*	*ṭa:b-e:*	*ṭa:b-a:t*

Différentes modifications internes peuvent intervenir selon la structure phonique de la forme.

Exemples : *ʔant malka: meleχ maləχayya:* «Toi (1) ô roi (2, état déterminé) (tu es) le roi (3, état construit) des rois (4, état déterminé pluriel)» (2/37) ; *məha:qe:m maləχi:n* «il établit (1) des rois (2, état absolu pluriel)» (2/21) ; *meleχ ... milla: χiδəna: la: šəʔe:l* «un roi (1) ... ne (4) demande (5) pas une chose (2, état absolu féminin) comme celle-ci (3)» (2/10) ; *millaθ malka:* «la chose (1, état construit féminin) du roi (2)» (2/10) ; *dəna: pəšar milləθa:* «Ceci (1) (est) l'explication (2) de la chose (3, état déterminé féminin)» (5/26).

4.2. Les pronoms.

4.2.1. *Les pronoms personnels.* L'araméen connaît les deux séries de pronoms personnels attestées dans le reste du sémitique. La première (A) est celle des formes autonomes en fonction de sujet ou de prédicat de proposition nominale ou en position topique ; la seconde (B), celle des formes suffixales est utilisée avec les formes verbales en fonction d'objet, avec les formes nominales en fonction de possessifs. Les formes des 2[es] personnes du féminin ne sont pas attestées dans la Bible.

A. *Les pronoms autonomes.*

Sing. 1	*ʔana:*	Plur.	*ʔanaḥna:*
2 m	*ʔant(a:)*		*ʔantu:n*
f	*(ʔanti:)*		*(ʔante:n)*
3 m	*hu:*		*ʔinnu:n, himmo:n (himmo:)*
f	*hi:*		*ʔinni:n*

Au singulier la 2[e] personne du masculin est lue *ʔant* par les massorètes. Au pluriel la forme *himmo:* est propre à Esdras, elle est absente du livre de Daniel.

Sur l'usage des 3[es] personnes comme copules, voir § 3.1. *innu:n* apparaît dans 7/17 comme substitut d'un nom féminin, mais il est lu traditionnellement au féminin *inni:n*.

Les 3[es] personnes sont aussi attestées en fonction de démonstratifs : *hu: ṣalma:* «cette statue» (2/32), *maləχayya: ʔinnu:n* «ces rois» (2/44). Voir aussi § 4.2.2.

B. *Les pronoms suffixes.*

Sing. 1	*-i: / -ni:*	Plur.	*-na:*
2 m	*-k*		*-ko:n, -kom*
f	*(-ki:)*		*(-ke:n)*
3 m	*-e:h / -hi:*		*-ho:n, hom*
f	*-ah*		*-he:n* (*-hwn* ?)

A la première personne du singulier, *-i:* est la forme suffixée aux noms, *-ni:* celle qui se suffixe aux verbes.

A la 3[e] personne du féminin pluriel, le texte écrit porte *-hwn*, mais la lecture traditionnelle est *-he:n*.

4.2.2. *Les démonstratifs.* Le système dans Daniel oppose, pour le singulier seulement, un démonstratif 'proche', avec distinction de genre, à un démonstratif 'éloigné', sans distinction de genre. Le pluriel ne connaît qu'une forme masculine et une forme commune.

	'proche'		'éloigné'
Sing. masc.	*dəna:*		*dikke:n*
fém.	*da:*		
Plur. masc.		*ille:χ*	
commun		*ille:n*	

Pour les pronoms personnels de 3es personnes, voir § 4.2.1.

*** Le système présenté par Esdras est différent de celui de Daniel :

		'proche'	commun
Sing.	masc.	*dəna:*	*de:k*
	fém.		*da:k*
Plur.	masc.		*ille:k*
	commun		*e:l(le)*

La forme écrite *ʔe:lle* est à lire *ʔel*, d'après la tradition, dans *Esdras* 5/15, mais non dans *Jérémie* 10/11 où elle est aussi présente.

Pour les démonstratifs, il n'y a pas de distinction entre formes pronominales et adjectivales, les mêmes sont utilisées dans tous les cas : *ra:za: dəna:* «ce (2) mystère (1)» (2/18), *baʔ:θar dəna:* «après (1) cela (2)» (7/6).

4.2.3. Le *relateur* est *di:* invariable. Sur la proposition relative, voir § 3.

4.2.4. Les *pronoms interrogatifs* sont *man* «qui?» pour les êtres animés, *ma:h* «quoi?» pour le non-animé.

4.2.5. Ces mêmes formes suivies de *di:* constituent des *pronoms indéfinis relatifs* : *man di:* «quiconque» *ma:h di:* (ou aussi, simplement, *ma:h*) «quoi que ce soit qui...».

4.3. Le verbe. Un même radical peut se présenter dans divers thèmes verbaux, caractérisés soit par leur vocalisme, soit par des augmentations internes (gémination de la 2e radicale), soit par des augmentations externes. Les relations sémantiques entre ces différents termes portent pour l'essentiel sur l'expression des 'voix' : causatif, passif, réfléchi; la gémination radicale peut avoir aussi une valeur de renforcement du procès nommé par le verbe.

Les formes thématiques sont les suivantes (R représentant une consonne radicale) :

		réfléchies-passives	passives
simple	R1əR2*a*R3	*h/ʔit*-R1əR2*e:*R3	*R1ə*R2*i:*R3
causative	*ha*-R1R2*e:*R3		*hu*-R1R2*a*R3
intensive	R1*a*R2R2*i*R3	*h/ʔit*-R1*a*R2R2*a*R3	

La conjugaison est fondée, comme dans l'ensemble du sémitique occidental, sur l'opposition d'une conjugaison à marques personnelles préfixées à une autre dont les marques sont suffixales. Il s'y ajoute l'emploi des formes participiales en fonction prédicative et de constructions développées au moyen de l'auxiliaire *hăwa:* «être».

Les marques personnelles sont les suivantes :

		Préfixées	Suffixées
Sing.	1	*ʔ-*	*-e:t*
	2 m	*t-*	*-t(a:)*
	f	*t-...i:n*	*(-ti:)*
	3 m	*y-*	*-Ø*
	f	*t-*	*-at*
Plur.	1	*n-*	*-na:*
	2 m	*t-...u:n*	*-tu:n*
	f	*t-...a:n*	*(-te:n)*
	3 m	*y-...u:n*	*-u:*
	f	*y-...a:n*	*(-a:)*

Un préfixe *l-* est utilisé au lieu de *y-* aux 3es personnes, avec le verbe *hăwa:* «être».

Les participes ont les formes suivantes pour la forme simple : actif : sing. masc. R1*a:*R2*e:*R3, fém. R1*a:*R2R3*a:*, plur. masc. R1*a:*R2R3*i:n*, fém. R1*a:*R2R3*a:n*; passif : sing. masc. R1əR2*i:*R3, fém. R1əR2*i:*R3*a:*, plur. masc. R1əR2*i:*R3*i:n*, fém. R1əR2*i:*R3*a:n*. Les participes des thèmes augmentés comportent tous un préfixe *m-*.

La conjugaison préfixale fonctionne dans l'ensemble comme un futur, la conjugaison suffixale comme un passé, le participe accompagné de pronoms personnels sujets comme un présent, accompagné de la conjugaison suffixale du verbe auxiliaire *hăwa:* (ou de la forme *ʔiθay* «il y a» munie de pronoms suffixes) comme un imparfait.

Le participe fonctionne également dans les récits, comme un présent de narration.

Le livre de Daniel n'est cependant homogène ni historiquement ni du point de vue des genres littéraires. Dans certaines parties du texte se révèle un système plus ancien où les conjugaisons à marques préfixales et suffixales s'opposent simplement comme un inaccompli à un accompli.

6. Les particules.

6.1. Les propositions : *bə* «dans, avec (instrumental)», *kə* «comme», *lə* «vers, à, pour», *min* «de (marquant la provenance; partitif)», *ʕad* «jusqu'à», *ʕal* «sur», *ʕim* «avec (accompagnement)», *ʔaħare:, ba:θar* «après», *be:n* «entre», *go:* «à l'intérieur de», *ləwa:θ* «chez», *neγeδ* «vers», *qoda:m* «devant», etc.

6.2. Les principales conjonctions sont *w-* «et», *la:he:n, bəram* «mais», *ʔeδayin, beʔδayin* «alors»; plusieurs des subjonctions les plus usitées sont constituées au moyen de *di:* seul ou construit avec diverses prépositions : *di:* «que, pour que, parce que», *kə-di:* «lorsque», *min di:* «après que, aussitôt que», *kol qoβe:l di:* «bien que», *ʕaδ di:* «jusqu'à ce que». On relève aussi *he:n* «si».

Quelques adverbes : *ʕo:δ* «encore», *ka:h* «ici», *ṭamma:h* «là», *ke:n, kəne:ma, kiδəna:h* «ainsi», *wə-ʔaφ* «aussi».

La négation est *la:* sauf dans les ordres négatifs où elle est exprimée par *ʔal* (+ le verbe au jussif).

L'interrogation met en jeu un élément enclitique *ha* en tête du groupe sur lequel porte l'interrogation : la forme négative en est *hăla:*.

7. Les numéraux.

Nombres cardinaux :

	A		B
1	*ħaδ*		*haδa:*
2	*(təre:n)*		*ṭarṭe:n*
3	*ṭəla:θa:*		*ṭəla:θ*
4	*ʔarbəʕa:*		*ʔarbaʕ*
5	*(ħamša:)*		*(ħăme:š)*
6	*(šiṭṭa:)*		*šiθ (še:θ)*
7	*šiβʕa:*		*(šəβaʕ)*
8	*(təma:nya:)*		*(təma:ne:)*
9	*(tišʕa:)*		*(təšaʕ)*
10	*ʕašra:*		*ʕăšar*
12	*təre: ʕašar*		
20		*ʕeśri:n*	
30		*ṭəla:θi:n*	
100		*məʔa:*	
200		*ma:ʔθayin*	
400		*ʔarbaʕ məʔa:*	
1 000		*ʔălaφ*	
10 000		*ribbo:*	

Les formes de la colonne A sont utilisées pour nombrer les noms masculins, ceux de la colonne B pour les noms féminins. On constatera que, de trois à dix, la marque *-a:* (marque du féminin nominal) caractérise les formes à accord du *masculin*, comme dans la plus grande partie du sémitique, ch. II § 2.7.

On ne rencontre pas dans Daniel de formes à l'état construit pour ces noms (mais il y a un exemple dans Esdras 7/14 avec *šiβʕat-* pour «7».

Nombres ordinaux. «1er» **qaδma:y*, «2e» **ṭinya:n*. A partir de 3, l'ordinal de même radical que le cardinal, est un adjectif de schème CəC*i:*C- muni du suffixe *-a:y* : **ṭəli:θa:y*.

8. Le lexique des textes araméens de la Bible est pénétré, à un degré remarquable, d'éléments empruntés à des langues sémitiques et non sémitiques. L'influence hébraïque se marque surtout dans les termes en rapport avec les concepts religieux juifs et les activités cultuelles : *minħa:* «offrande», **nəsaχ* «libation», *ħarṭom* «mage» (emprunté à l'égyptien (?) par l'hébreu biblique), etc.

L'akkadien aussi a fourni des emprunts : *peħa:* «gouverneur de province», *səγan* «préfet», *bi:rta:* «forteresse», *pəre:s* «demi-mine», *še:zib* «délivrer», *ħăšaħ* «être nécessaire», etc.

Mais, dans le livre de Daniel tout au moins, c'est l'iranien qui a fourni le plus d'emprunts,

relatifs à la langue politique, administrative et culturelle : *ʔăħašdarpənayya:* «satrapes», *sa:rəχi:n* «ministres», *da:θ* «loi», *piθəγa:m* «décret», *ʔazda:* «publié (édit)», *haməwniχa:* (lire *haməni:χa:*) «collier», *sarba:l* «pantalon», *ra:za:* «secret», etc.

Des emprunts au grec dans Daniel, concernent surtout des termes musicaux : *pəsanṭe:ri:n* «psaltêrion», *su:mponəya:*, *si:pponyəya:* «symphonie», *qaytro:s* «cithare».

TEXTE

ba:(')θar	dəna:	ħa:ze:	hăwe:θ	bə-ħezwe:	le:ləya:	wa-
après	cela	regardant	j'étais	dans-visions	la-nuit	et-

ʔăru:	ħe:wa:	rəbi:ʕa:ya:	dəħi:la:	wə-ʔe:məθa:ni:	wə-θaqqi:φa:
voici	bête	quatrième	redoutable	et-terrifiante	et-vigoureuse

yatti:ra:	wə-šinnayin	di:	φarzel	la-h	raβrəβa:n	ʔa:xla:	u-madděqa:
extrême	et-dents	de	fer	à-elle	énormes	mangeant	et-broyant

u-šəʔa:ra:	bə-raγlaya-h	ra:φśa:	wə-hi:	məšsannəya:	min
et-le-reste	avec-les-pieds-siens	foulant	et-elle	différant	de

ka:l	ħe:wa:θa:	di:	qŏδa:may-h	w qarnayin	ʕăśar	la-h
toutes	les-bêtes	de	avant-elle	et-cornes	dix	à-elle

miśtakkal	hăwe:θ	bə-qarnayya:	wa-ʔălu:	qeren	ʔaħŏri:
examinant	j'étais	dans-les cornes	et-voici	corne	autre

zəʕe:ra:	silqa:θ	be:ne:-he:n	u-θlaθ	min	qarnayya:
petite	sortit	entre-elles	et-trois	de	les-cornes

qaδma:ya:θa:	ʔeθʕăqara:	min	qŏδa:may-h	wa-ʔălu:	ʕayni:n
les-précédentes	furent-déracinées	de	devant-elle	et-voici	yeux

kə-ʕayne:	ʔăna:ša:	bə-qarna:	δa:	u-φum	məmallil	raβrəβa:n
comme-yeux	l'homme	dans-corne	cette	et-bouche	parlant	hautaines

ha:ze:	hăwe:θ
regardant	j'étais

ʕad	di:	χa:rsa:wa:n	rəmi:w	wə-ʕatti:q	yo:mi:n	yəθiβ
jusqu'à	que	trônes	furent-placés	et vieux	jours	s'assit

ləβu:še:-h	ki-θəlaγ	ħiwwa:r	u-śʕar	re:ʔše:-h
vêtements-siens	comme-neige	blanche	et-cheveux	tête-sienne

ka-ʕămar	neqe:'
comme-laine	purifiée

ka:rsəye:-h	šəβi:βi:n	di:	nu:r	galgillo:-hi:	nu:r	da:liq
trône-sien	flammes	de	feu	roues-siennes	feu	ardent

nəhar	di:	nu:r	na:γe:δ	wə-na:φeq	min	qŏda:mo:-hi:
fleuve	de	feu	coulant	et-jaillissant	de	devant-lui

ʔelef	ʔaləφi:m	yəšamməsu:nne:-h	wə-ribbo:	riβwa:n	qŏda:mo:-hi:
mille	mille	servent-lui	et-myriade	myriades	devant-lui

yəqu:mu:n
sont debout

di:na:	yəθiβ	wə-siφri:n	pəθi:ħu:.
le-tribunal	s'assit	et-livres	furent-ouverts

(Daniel, 7/7-10)

Traduction

Après cela, je regardais dans les visions de la nuit et voici : une quatrième bête redoutable, terrifiante et extrêmement vigoureuse. Elle avait des dents de fer énormes. Elle mangeait, broyait et de ses pieds foulait ce qui restait. Elle différait de toutes les bêtes avant elle et elle avait dix cornes. J'examinais les cornes et voici : une autre corne, petite, sortit entre elles et trois des cornes précédentes furent déracinées de devant elle. Et voici : des yeux comme des yeux d'homme étaient sur cette corne, et une bouche parlant avec hauteur. Je regardais

jusqu'à ce que des trônes furent placés et un vieux pour les jours s'assit.
Son vêtement était comme la neige blanche, la chevelure de sa tête comme de la laine nettoyée ;
son trône, des flammes de feu, ses roues, du feu ardent.
Un fleuve de feu coulait et jaillissait de devant lui.
Mille milliers le servaient et une myriade de myriades étaient debout devant lui.
Le tribunal s'assit et des livres furent ouverts.

L'ARAMÉEN OCCIDENTAL ET L'ARAMÉEN ORIENTAL

Les documents qui ont été énumérés ci-dessus relèvent tous de l'araméen impérial. Mais si cet état de langue prédominait — de manière relativement unitaire — dans les usages officiels et littéraires, les dialectes qui se formaient au cours de la même période ont développé progressivement des caractéristiques régionales qui devaient s'accuser fortement au cours de l'histoire ultérieure. En fait des documents du IIe siècle, comme la correspondance de Bar Kokhba (132-135) d'une part, comme par exemple les inscriptions de Hatra d'autre part, manifestent des particularités qui caractériseront par la suite respectivement deux types dialectaux, l'occidental et l'oriental. A partir du IIIe siècle au moins, il faut considérer les états de l'araméen selon cette division devenue fondamentale.

c. L'ARAMÉEN OCCIDENTAL

α. **Judéo-palestinien.** — L'abondante littérature juive composée en Palestine est constituée essentiellement par :

1) la recension talmudique dite de Jérusalem (mais qui est le produit de l'activité des écoles de Tibériade, de Césarée et de Sephoris) ;

2) des *midrashim* exégétiques dont les plus importants concernent la Genèse et le Lévitique ;

3) un corpus de traductions du Pentateuque et des Hagiographes dites *targum* (du mot araméen signifiant «traduction») ;

4) une série d'inscriptions funéraires (Joppa, Beth-Shearim, Zoar), synagogales (En-Gedi, Jericho, Beth-Shan, Umm el Amad, etc.), allant du IIIe au VIe siècle ;

5) on peut sans doute tenir pour une attestation de l'araméen parlé dans la Judée au IIe siècle de l'ère chrétienne des lettres de Bar Kokhba trouvées dans la grotte de Nahal Hever.

Pour la langue, on peut distinguer dans cette littérature des sources judéennes (en particulier les textes targumiques) et des sources galiléennes (surtout le Talmud, mais aussi des inscriptions comme celles de Beth Shan et Umm el Amad).

β. **Samaritain.** — Un autre aspect de l'araméen occidental est représenté par le samaritain. Les Samaritains, restes de la population de l'ancien royaume d'Israël, ne constituent plus aujourd'hui qu'une petite communauté de quelques centaines de personnes dont la plupart se trouvent à

Naplouse et à Holon ; ils ne parlent plus l'araméen, remplacé par l'arabe, depuis le IXe siècle. Mais ils conservent une littérature dans une variété d'araméen, qui a été écrite au moins jusqu'au XIIe siècle, et qui a continué, dans une certaine mesure, à s'accroître au moins jusqu'au XIXe siècle.

Cette littérature comprend un *targum* complet du Pentateuque, qui est vraisemblablement antérieur aux débuts de l'ère chrétienne, un commentaire de certains passages du Pentateuque : le *Memar Marqa*, une abondante poésie religieuse, des œuvres grammaticales et lexicographiques datant du moyen âge et des chroniques historiques dont plusieurs, commencées au moyen âge, ont été poursuivies jusqu'au XIXe siècle.

Il faut ajouter quelques inscriptions difficiles à dater, mais dont certaines remonteraient à l'époque romaine, ainsi que des calendriers dont le plus ancien concerne les années 1141-1380 de l'ère chrétienne.

γ. **Christo-palestinien.** — Nous ne possédons aucun texte émanant des premiers chrétiens palestiniens. Les seules traces de la variété galiléenne sont quelques mots transcrits en grec et insérés dans l'Évangile.

Le christo-palestinien est représenté pour nous par des traductions de la Bible et de l'Évangile faites au Ve-VIe siècle par des Chrétiens melkites soucieux de remplacer la version syriaque, liée pour eux à l'hérésie monophysite des jacobites.

Parmi les découvertes de la mer Morte, on note un document trouvé à Khirbet Mird, écrit dans ce dialecte.

δ. LE NÉO-ARAMÉEN OCCIDENTAL

1. L'araméen occidental ne résista pas en Palestine à l'expansion de l'arabe après les conquêtes islamiques. Dès le IXe siècle, il semble entièrement sorti de l'usage. On ne connaît pas de littérature ultérieurement.

C'est en Syrie, dans les montagnes du Liban et de l'Antiliban, que l'usage s'en est prolongé. Au Liban, il était encore parlé dans quelques villages au XVIIe siècle. Les seules traces qui en demeurent aujourd'hui se décèlent dans certaines particularités des dialectes arabes de cette région. En Syrie, en revanche, l'araméen occidental a persisté, limité à trois villages de l'Antiliban : le village chrétien de Maʕlûla et les villages musulmans de Bakhʕa et Djub ʕAdin.

2. Le dialecte de *Maʕlûla.*

Le stade le plus récent de l'araméen occidental que représentent ces parlers attestent des évolutions caractéristiques. En prenant pour exemple la variété en usage à Maʕlûla, on peut relever divers phénomènes significatifs.

2.1. SUR LE PLAN PHONOLOGIQUE : une évolution importante concerne le rapport des occlusives *p, t, k, b, d, g* et des spirantes correspondantes qui, dans les états antérieurs, étaient conditionnées par le contexte (§ b.δ.2.4.). L'alternance ne joue plus à Maʕlûla. En ne tenant compte d'abord que des formes d'origine (ou empruntées à date ancienne), on constate :

a) la généralisation, à l'initiale, dans la série des labiales orales, de la variante spirante pour la sourde, de la variante occlusive pour la sonore ; ailleurs *p* aboutit à *f*, mais *b* est *b* ou *p* en finale ;
b) la généralisation, à l'initiale de mot, des variantes spirantes pour les autres consonnes ;
c) une double mutation des occlusives, en tout autre position qu'à l'initiale : assourdissement des sonores et palatalisation des sourdes (pour *p*, voir sous *a*).

Cette évolution aboutit à la disparition des anciennes occlusives sonores. Mais l'invasion massive d'emprunts arabes est venue renouveler cette série en introduisant simultanément d'ailleurs plusieurs phonèmes nouveaux. Le système consonantique, numériquement accru et réorganisé est le suivant (les phonèmes entre parenthèses sont ceux qui sont propres, en général, aux formes empruntées) :

p	*t*			*č*		*kʸ*	*k*		*ʔ*
b	*(d)*			*(ǰ)*			*g*		
	ṭ						*q*		
f		*s*		*š*			*x*	*ḥ*	*h*
		z		*(ž)*			*γ*	*ʕ*	
		ṣ							
		(δ̣)		*(ẓ)*					
m			*l*		*r*				
	n								
w				*y*					

Il faut noter en outre l'affaiblissement des «emphatiques» souvent confondues avec les simples correspondances et des laryngales qui ne sont pas réalisées partout et en toute position.

Le vocalisme se caractérise essentiellement par l'abrègement des voyelles non accentuées et le passage de *a* à *o* en position accentuelle ou pré-accentuelle.

2.2. Sur le plan morphologique, divers traits sont à relever :

a) Le système des pronoms personnels indépendants connaît certaines réfections formelles, notamment pour les 2[es] personnes du pluriel qui sont constituées sur celles des singuliers augmentées des pronoms suffixes correspondants :

		suffixes	indépendants
Sing.	1	*-i*	*ana*
	2 m	*-x*	*hačč*
	f	*-š*	*haš*
	3 m	*-e*	*hu:*
	f	*-a*	*hi:*
Plur.	1.............	*-(n)aḥ*	*anaḥ*
	2 m	*-xun*	*hačxun*
	f	*-xen*	*hačxen*
	3 m	*-(h)un*	*hinn(un)*
	f	*-(h)en*	*hinn(en)*

b) Le verbe connaît outre un impératif, l'opposition héritée d'une conjugaison à marques personnelles préfixées à une conjugaison à marques personnelles suffixées. Ces dernières marques en particulier ont subi quelques transformations sous l'influence des formes pronominales :

		conjugaison suffixale	conjugaison préfixale
Sing.	1	*-i*	*n-*
	2 m	*-ič*	*č-*
	f	*-iš*	*š-*
	3 m	*Ø*	*y-*
	f	*-a*	*č-* ou *š-*
Plur.	1	*-innaḥ*	*n-*
	2 m	*-ičxun*	*č-...-un*
	f	*-ičxen*	*č-...-an*
	3	*Ø*	m *y-...-un* f *y-......-an*

2.3. Mais l'innovation essentielle en ce domaine est dans la conjugaison, au moyen de formes réduites des pronoms personnels autonomes, de bases participiales. Le participe actif ainsi conjugué fournit un inaccompli 'progressif' (*č-oxel* «tu es/étais en train de manger»), le participe passif, un parfait (*n-isqel* «j'ai apporté»). Parallèlement les anciennes conjugaisons ont été réduites à des fonctionnements modaux.

Cette conjugaison préfixale peut même affecter des formes purement nominales (en fonction prédicative).

c) Divers auxiliaires permettent l'expression de nombreuses nuances verbales.

d) Le parler de Maʕlûla ne distingue pas les états du nom (§ b.δ.4.1.) de la même façon que dans les stades les plus anciens de l'araméen occidental. La forme en *-a* de l'ancien «état déterminé» s'est généralisée. La forme sans désinence n'est plus maintenue que dans un nombre restreint de cas : noms propres, noms pluriels après un numéral, adjectifs et participes prédicatifs.

e) On ne relève plus que quelques vestiges d'«état construit». De manière générale le rapport d'annexion met en œuvre des particules, le relatif *ti* ou la préposition *l-*.

f) Sur le plan syntaxique, on note essentiellement l'existence de phrases nominales sans copules disparues des dialectes néo-araméens orientaux.

Texte

Maʕlu:la blo:ta mn blato:y l-Suri:ya. mabʕδa qi:mč-l-ħimš wšobʕa ki:lome:tr maʕa δemseq, maṣi:fa m-ʔaħsan maṣifo:y l-manṭaqθ l-Su:ri:ya. blo:ta θaqqi:na bwe:tya mo:ħeṭ ba: su:ra ʔm-šenna ʕalya ʔirčifo:ʕe ču mo:qel mʕaʔemʕa wħimš mičr. sakkano:ya no:fqin ʔeθlaθ o:lef nasman. maħkyin loγθ l-siryo:n, laiyifilla mʕaθiδaihun. ču qo:ryin w-xoθpin ba:, la:kin maħkyilla zʕuro: ʔeχml mahkyilla rappo:. mafhmilla kaiyes. maħkyin ʕemma ʕarabe loγθa ʕarabo:yθa loγθ l-blato:.

(Extrait de A. Spitaler, «Neue Materialen zum aramäischen Dialekt von Ma'lûla», *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 107, 2 [1957], p. 314.)

Traduction

Maʕlûla est un des villages de Syrie. Il est distant en tout de 57 kilomètres de Damas, une des plus belles villégiatures d'été de Syrie. Le village se trouve dans une vallée qu'entoure un mur de hautes pierres, qui n'ont pas moins de 150 mètres de hauteur. Ses habitants atteignent le nombre de 3 000 âmes. Ils parlent la langue syriaque, ils l'ont apprise de leurs parents. Ils ne la lisent ni ne l'écrivent, mais les enfants la parlent comme les adultes et la comprennent bien. En outre, ils parlent l'arabe, la langue arabe, la langue du pays.

d. L'ARAMÉEN ORIENTAL

La présence de l'araméen dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate a abouti à la constitution, à côté de l'araméen impérial officiel, de dialectes propres à cette région, dont certains connurent très tôt des usages littéraires. Cet araméen oriental ne resta pas confiné à la région mésopotamienne. Dans le cours de l'histoire, il pénétra les montagnes du Kurdistan et s'étendit vers l'Est jusqu'en Afghanistan. Dans l'ensemble, il céda dès les premiers siècles de l'Islam à l'expansion de l'arabe pour ne subsister que sur quelques points du domaine, parmi des populations non islamisées.

α. **Le judéo-babylonien ou araméen talmudique.** — C'est avec le syriaque (voir ci-dessous), l'un des dialectes les plus considérables, par les témoignages littéraires qu'il nous a laissés, de l'araméen d'Orient. Les plus importants sont :

— d'une part les commentaires araméens dans le Talmud dit de Babylone *(talmu:d ba:bli)*, émanant des écoles de Nehardea, Soura, Mahouza et Poumpedita en Babylonie, rédigé pour l'essentiel au IVe-Ve siècle et complété jusqu'au VIe siècle ;

— d'autre part des traductions (targum) de la Bible. Des écrits de Anan ben David (VIIIe siècle), fondateur du karaïsme, de même que ceux des Gaonim, utilisent une langue proche de celle des écrits talmudiques.

β. **Le mandéen.** — *Manda:yya* est le nom que se donnent à eux-mêmes des communautés religieuses qui sont connues par ailleurs sous le nom de Chrétiens de Saint-Jean ou parfois de Sabiens, Sabéens, par confusion avec une autre secte. Ces communautés en voie de disparition ont

préservé leur littérature religieuse dont les témoins importants sont le *Ginza:* («trésor») ou *Sidra: rabba:* («Grand livre») ou *livre d'Adam*, le *Qolasta:* («Quintessence»), le *Sidra: de Yaḥya:* («Livre de Jean»), etc. Les dates de composition ne sont pas connues avec précision : on peut les situer sans doute vers le IIIe siècle pour les quelques poèmes liturgiques et entre les IVe et VIIe siècles pour le reste.

On compte quelques milliers de mandéens en Iraq, à Sûq ech-Chyûkh, à Nasreya, Chatra, Safha, Qarna, Amâra. En Iran, les villes de Ahwâz et de Khoramchahr, dans le Khuzistan, possèdent des quartiers mandéens où le dialecte parlé est encore vivant.

L'araméen de la littérature mandéenne est proche de celui du talmud babylonien.

γ. **Le syriaque.** — Le syriaque est une variété d'araméen qui a pris forme dans la ville d'Édesse (aujourd'hui Ourfa), sans doute dès la période alexandrine, avant la colonisation par Rome en 216. Quelques inscriptions très fragmentaires témoignent de son usage dès le Ier siècle. Mais c'est à partir du IIe siècle, avec l'expansion du christianisme, que, sous l'impulsion de la prestigieuse école de théologie qui s'y était constituée, le syriaque devint une langue écrite, et pendant plus d'un millénaire, l'une des langues littéraires les plus importantes du christianisme oriental. Avec le christianisme, elle se répandit dès le IIIe-IVe siècle dans l'ensemble de la Mésopotamie. Après la condamnation du monophysisme au concile de Chalcédoine en 451, une grande partie de l'Orient chrétien se trouva séparée de l'Église grecque et de la langue grecque elle-même. Le syriaque connut alors, au moins en tant que langue littéraire et liturgique, un grand développement dans l'ensemble de l'Orient, d'Antioche, le centre même de l'hellénisme, jusqu'aux montagnes d'Arménie et au golfe Persique, et même dans les régions occidentales du domaine araméen, en Palestine et en Syrie.

La scission entre jacobites et nestoriens, à partir du Concile d'Éphèse en 431, et l'installation des nestoriens à Nisibe, devait être le point de départ d'une nouvelle avancée du syriaque vers l'Orient dont on trouve des traces jusqu'en Inde et en Chine. Mais elle fut aussi à l'origine de différenciations entre les usages linguistiques des uns et des autres, surtout sur le plan de la phonétique. On connaît donc une variété de prononciation (et une forme d'écriture) jacobite et une nestorienne.

L'essor du syriaque fut bloqué à partir du VIIe siècle avec la conquête islamique. Désormais le syriaque aura tendance à se réfugier dans les écrits savants théologiques. Mais, comme langue savante, l'usage s'en prolongea jusqu'au XIVe siècle où il céda définitivement la place à l'arabe.

Cependant il est encore utilisé en tant que langue liturgique dans diverses communautés chrétiennes d'Orient, dans les Églises syriennes catholique et jacobite, dans les Églises nestoriennes dites chaldéennes et chez les maronites.

δ. Le néo-araméen oriental

1. Des dialectes apparentés au syriaque s'étaient maintenus, parlés par des chrétiens et des juifs, dans des villages situés dans l'ensemble aux confins de l'Azerbaïdjan iranien de la Turquie et de l'Iraq, à l'est et au sud du lac d'Ourmia, au sud de Van dans la plaine de Mossoul. De forts courants migratoires ont affecté ces populations à partir du XIXe siècle. A la suite de la guerre entre la Perse et la Russie (1827-1828), de nombreux araméophones passèrent en Transcaucasie pour se fixer surtout en Arménie (où ils furent désignés par le nom d'Aysors, mot arménien signifiant «assyrien»). Le mouvement s'intensifia après la guerre de 1914-1918 et on compte actuellement des aysors non seulement dans différentes régions de l'Union Soviétique, mais aussi en Europe occidentale et en Amérique. Les juifs ont depuis la seconde guerre mondiale émigré en Israël. Les chrétiens demeurés en Iran ont pour la plupart abandonné leurs villages pour de grandes villes comme Téhéran, la capitale ou Ahwâz, dans le Khuzistan. Seuls quelques villages dans la plaine de Rezayeh, l'ancien Ourmia, ne se sont pas vidés de leurs populations.

En Iraq, les villages du Kurdistan ont été aussi pour la plupart désertés et les chrétiens araméophones sont regroupés dans la ville de Zakho et dans quelques gros bourgs comme Manguesh. Baghdad a vu affluer un grand nombre d'entre eux. Mais la population est restée stable dans la plaine de Mossoul entre le Tigre et le Grand Zab.

Les premiers documents écrits sont en néo-syriaque de la région d'Ourmia. Ce sont des *midrachim* juifs ou des poèmes religieux chrétiens datant du XVIe siècle. Le néo-syriaque est écrit aujourd'hui par les aysors au moyen de l'alphabet latin et par les chrétiens d'Iraq au moyen de l'écriture syriaque.

Cet ensemble de dialectes issus de variétés ‘nestoriennes’ du syriaque s’oppose par plusieurs traits au dialecte jacobite (parlé par quelque 20 000 locuteurs) plus à l’Ouest, dans la région de Tûr ʕAbdîn, entre Mardin et Djéziré au sud-est de la Turquie. Ce parler est désigné par le terme de *ṭûroyô* ou *ṭûrânî* ; on trouve aussi dans quelques études l’expression ‘néo-syriaque occidental’.

Dans l’ensemble, les locuteurs du néo-syriaque peuvent être estimés à quelque 40 000 individus.

Les notes qui suivent sont fondées sur les données recueillies pour les parlers originaires de la région d’Ourmia (voir *Bibliographie*, p. 300).

2. Le matériel phonique.

2.1. Une syllabe peut être à initiale ou à finale vocalique ou consonantique, avec éventuellement des groupes de deux consonnes. Le schéma est le suivant : (C)(C)V(C)(C). Il y a cependant une tendance à simplifier les groupes soit par prothèse à l’initiale soit par disjonction interne au moyen d’une voyelle brève dont le timbre est déterminé par l’environnement phonique.

2.2. L’accent est généralement pénultième. Mais dans les formes verbales composées (voir ci-dessous § 3.1.1.), l’élément auxiliaire est enclitique et ne compte pas pour la détermination de la place de l’accent : *párqin-va* «je finissais», *bi-ktáve-vin-va* «j’étais en train d’écrire». Autres exceptions : l’accent est final sur le suffixe *a:y* (provenant historiquement de *a:ti* ou de *a:yi*) et sur le suffixe (d’origine turque *-či* (§ 4.1.).

Sous l’accent, les voyelles en syllabe ouverte sont en général longues. En toute autre position, les voyelles accentuées ou non sont généralement brèves. On n’a pas relevé de cas où l’opposition soit pertinente.

2.3. Le fonctionnement du système vocalique est dominé par un phénomène de synharmonie. Le tableau peut être disposé en trois séries parallèles de cinq éléments chacune qui se différencient par le timbre : une série palatale, une série vélaire et une série centrale :

æ		a		å	
ɛ	ø	e	ɔ	œ	o
i	y	ı	ʉ	i̊	u

Dans les limites d’une seule forme linguistique, toutes les voyelles appartiennent à la même série.

La relation des formes avec les différentes séries est complexe. Dans le cas de la série centrale, cette relation est motivée en synchronie. Elle est imposée par la nature de l’environnement consonantique, la présence d’une consonne d’arrière, laryngale, vélaire ou glottalisée.

La distribution entre les deux autres séries est de nature historique. Des consonnes issues des ‘emphatiques’, dont la réalisation ancienne comportait un trait pharyngal ou vélaire, ont conféré un timbre ‘vélarisé’ aux voyelles adjacentes. Mais ces consonnes ont ultérieurement perdu ce trait et se sont confondues avec les non emphatiques correspondantes sans que les voyelles aient subi une évolution parallèle. Les formes qui ne contenaient pas d’anciennes emphatiques n’ont pas connu ce phénomène de vélarisation des voyelles. Celles-ci ont au contraire pris une teinte palatale.

Des oppositions entre des formes des deux derniers types sont possibles : *mætæ* «village», *ma:la* «bourgeon», *tæ:læ* «piège», *ta:la* «renard». Ces oppositions illustrent un trait distinctif suprasegmental.

Les voyelles de la série moyenne sont conditionnées synchroniquement et ne peuvent pas s’opposer aux autres.

2.4. Le système consonantique est fondé sur deux corrélations fondamentales. La corrélation de voix dispose la plus grande partie des phonèmes en deux séries : les sourdes réalisées tendues et soufflées et les sonores relâchées et voisées. A ces deux séries s’opposent, pour certains points d’articulation, une série de sourdes glottalisées. Les laryngales, les liquides orales et nasales et la semi-voyelle sont neutres du point de vue de ces deux corrélations.

p	f	t		s	č	š	k	q	x	h	ʔ
b	v	d		z	ǰ	ž	g		ɣ		
p’		t’ (= ṭ)			č’		k’				
m			n								
					y						
			l								
			r								

REMARQUES. L'articulation du *q* est uvulaire ; il semble que dans certains usages, elle est accompagnée d'un élément glottal.

L'occlusive glottale apparaît à l'initiale et à l'intervocalique. A l'initiale au moins, elle semble alterner avec ø.

Des deux 'emphatiques' dentales anciennes, seule l'occlusive subsiste sous forme d'une glottalisée *t'* (notée ici *ṭ*). La sifflante 'emphatique' et la simple correspondante se sont confondues. Mais comme on l'a vu ci-dessus, la perte de l'emphase en tant que vélaro-pharyngalisation, est responsable en partie du phénomène de synharmonie. En effet, la présence dans l'état ancien d'un mot, d'une 'emphatique', comme aussi d'un *ʕ*, sélectionne pour ce mot la série des voyelles vélarisées, qui entraîne à son tour une articulation vélarisée de toutes les consonnes du mot, même si elles sont étymologiquement non 'emphatiques'.

En dehors de *t'*, les consonnes glottalisées semblent caractériser des formes empruntées à certaines des langues en contact.

Le phénomène de spirantisation conditionnée des occlusives, caractéristique de l'araméen, n'est plus opérant ici. Mais les variantes spirantisées dans l'état ancien se sont fixées, dans certains cas, et ont accédé ainsi au statut de phonèmes. C'est le cas de *f* (< *p*), *v* (< *b*), *x* (< *k*), *γ* (< *g*).

Par ailleurs, *w*, dans certaines positions, a aussi abouti à *v*, tandis que l'articulation de l'ancienne pharyngale *ħ* a été avancée et elle s'est confondue avec celle de la vélaire *x*, issue de l'ancienne variante spirante de *k*.

La vélaire sonore *γ*, ancienne variante spirante de *g*, n'est représentée que dans un petit nombre de formes.

Du point de vue morpho-phonologique, il faut souligner l'alternance *v*/*o* et *y*/*e*, selon la règle : C*av*C > CoC, C*ay*C > CeC, *xla:va* «traire», *xlota* < **xlavta* «action de traire», etc. On relève cependant des exceptions : *klavta* «écriture», etc.

3. Classes de mots et catégories grammaticales.

3.1. LE SYSTÈME VERBAL du néo-syriaque est totalement renouvelé par rapport à celui de l'araméen classique, exception faite de l'impératif.

Les formes nouvelles sont construites sur des bases thématiques différentes et conjuguées au moyen de marques différentes.

Les marques des conjugaisons simples sont les suivantes :

	Singulier		Pluriel
	Masculin	Féminin	Commun
(a)			
1	-in	-an	-ax
2	-it	-at	-itun
3	-Ø	-a	-iy
(b)			
1	-liy	-liy	-lan
2	-lux	-lax	-loxun
3	-li	-la	-lun

Chacune de ces séries s'attache, de manière spécifique, à certains thèmes particuliers.

Étymologiquement, la série (a) est constituée, pour les deux premières personnes, par des formes réduites des pronoms personnels autonomes (§ 8.4.1.). Les troisièmes personnes sont marquées par des désinences issues de l'ancien état absolu du nom (§ 8.4.2.), les bases étant elles-mêmes d'origine nominale. La série (b) est constituée par les pronoms suffixes attachés à la préposition *l(ə)* «à».

3.1.1. Outre les conjugaisons simples qui se construisent au moyen de ces deux séries de marques adjointes directement aux bases verbales, le système comprend des formes composées avec des auxiliaires. Pour l'actif, il s'agit des verbes *havi* et *ili* «être». De ces deux auxiliaires, le premier se conjugue lui-même avec les marques de la série (a) sur deux thèmes : *hav-* pour le masculin, *hoy-* pour le féminin, et avec la série (b) sur le thème *(h)we* (voir ci-dessous pour la valeur de ces conjugaisons). Mais *ili* offre une conjugaison limitée au présent et au passé qui lui est propre :

	Présent	Passé
Sing. 1 m	ivin	ivinva
f	ivan	ivanva
2 m	ivit	ivitva
f	ivat	ivatva
3 m	ili	iva
f	ilæi:	iva
Plur. 1	ivax	ivaxva
2	itun	itunva
3	ina	iva

3.1.2. A ces divers procédés de conjugaison correspondent des bases différentes. Les séries des marques (a) et (b) s'adjoignent à des bases issues respectivement des anciens états absolus du participe actif pour (a) et du participe passif pour (b). Soit par exemple, pour le verbe qui signifie «ouvrir» : *patix-* et *ptix-*.

Les auxiliaires conjugués s'adjoignent soit à une base issue de l'ancien état emphatique du participe passif : *ptix(a)*, soit à une forme d'infinitif précédée en principe de la préposition *b(i/ə)* «dans» *bi-ptax(a)*.

3.1.4. Diverses particules entrent aussi en jeu : *-va* suffixé est l'indice du passé; *bit-* préfixé, celui du futur; *qam* marque une forme de parfait; *ki* préposé est une marque distinctive de mode.

Sur la base de ces données, le système oppose un subjonctif (I) à un indicatif (II). Ce dernier s'organise selon une opposition aspective inaccompli (A) : accompli (B), chacun des deux termes se dédoublant pour exprimer un procès général et un procès relatif. En outre, dans chaque aspect, des marques particulières distinguent les moments du procès par rapport à celui de l'énonciation : présent (1), passé (2), futur (3) et un passé du futur qui fonctionne surtout comme conditionnel (4). Le subjonctif n'oppose qu'un passé et un présent.

Soit pour le verbe *patix-* «ouvrir» :

		A	B
I	1	patix	
	2	patix-va	
		α	α
II	1	ki patix	
	2	ki patix-va	ptixli
	3	bit patix	
	4	bit patix-va	
		β	β
	1	bi-ptax-eli	ptix-ili / qam patix
		ki havi bi-ptaxa	ki havi ptixa
	2	bi-ptax-iva	ki havi-va ptixa
	3	bit-havi bi-ptaxa	bit-havi ptixa
	4	bit-havi-va bi-ptaxa	bit-havi-va ptixa

Les formes en I sont utilisées en subordination.

Les formes en IIα correspondent à des inaccomplis généraux :

«il ouvre» (1), «il ouvrait» (2), «il ouvrira» (3), «il ouvrirait» (4).

En AIIβ, ce sont des inaccomplis relatifs, exprimant le déroulement du procès non achevé à un moment de référence («être en train de») :

«il est (1), était (2), sera (3), serait (4) en train d'ouvrir».

En B ce sont des accomplis :

IIα est un prétérit narratif «il ouvrit»;

IIβ exprime le parfait aux différents temps :

«il a (1), avait (2), aura (3), aurait (4) ouvert».

Toutes ces formes ne sont pas également documentées. Certaines des constructions avec *havi* paraissent théoriques, mais elles sont fournies par les grammaires.

Le tableau du système verbal doit être complété par le paradigme de l'impératif qui ne connaît que des deuxièmes personnes :

Sing : *plux* Plur. : *pluxun*

3.2. Les pronoms.

Pour les pronoms personnels, le néo-syriaque, comme l'ensemble des langues sémitiques, présente des formes autonomes et des formes enclitiques suffixées.

Les formes autonomes sont utilisées en fonction de sujet thématisé. Ce sont : sing. 1 *ana*, 2 *al*, 3 m *av*, f. *ay* ; plur. 1 *axnan*, 2 *axtun*, 3 *aniy*.

Les formes enclitiques sont les suivantes : sing. 1 *-iy*, 2 m. *-ux*, f. *-ox*, 3 m. *-u*, f. *-o* ; plur. 1 *-an*, 2 *-oxun*, 3 *-e*.

Ces pronoms suffixés au nom fonctionnent comme des possessifs *bet-ux* «ta maison» (possesseur masculin), *bet-an* «notre maison», etc. Mais la possession peut être aussi exprimée par les mêmes suffixes attachés au relatif *di(y)* : *diy-an* «nos», *diy-u* «son (masculin)», etc. Suffixés aux prépositions, ces pronoms en constituent les compléments : *qat-ux* «pour toi», *min-iy* «(venant) de moi», etc.

Ils peuvent aussi s'attacher à certaines formes verbales pour en représenter le complément direct. Ce sont les formes fondées sur *b* + infinitif (type *bi-plax(a)* ou sur l'ancien «état emphatique» du participe passif (type *plixa*), voir ci-dessus.

Pour les bases verbales du type *patix*, le pronom objet est introduit au moyen de la préposition *l(ə)* suivie de pronoms suffixes qui diffèrent des précédents à certaines personnes : 2 f. *l-ax*, 3 m. *l-i*, f. *l-a*, plur. *l-un*.

Les formes à base *ptix* ont pour compléments des suffixes semblables aux marques qui servent de sujet à la base *patix*, voir § 3.1.

Exemples : *ki-sq̌al-it-lun* «tu *(-it)* les *(l-un)* prends *(ki šqal)*» : *šqil-it-lun* («ils *[l-un]* te *[-it]* prirent *[šqil]*, *bi-šqal-ux ili* ; «il te prend», litt. *bi-šqal[a]* «dans [le procès de] prendre» *-ux* «toi» *ili* «il est») : *šqilux ivin* «je t'ai pris» (litt. *sqil[a]* «pris» *-ux* «toi» *ivin* «j'ai»).

On emploie souvent, dans ce cas, à la place de cette forme, la construction *qam patix*, dont l'objet est marqué de la même façon que pour *patix*, voir ci-dessus.

Le relatif est *d(ə)* invariable; il sert à relier les propositions ou les noms en rapport de détermination : *daptar də xizbuna* «livre de calcul», *ktava də bayyən-va* «le livre que je voulais».

Pronoms démonstratifs : *aha* «ce, cette, celui-ci, celle-ci», *ani* «ces, ceux-ci», *o* «ce, celui-là», *e* «cette, celle-là», *aniy* «ces, ceux-là».

Pronoms interrogatifs : *man, maniy* «qui ?», *mu, mudiy* «quoi ?», *qamu(diy), bimu(diy)* «pourquoi ?», *eniy* «quel ? lequel ?», *kma* «combien ?».

Indéfinis : *xa naša* «quiconque», *xa mindiy* «quoi que ce soit», *hič naša* «personne», *hič mindiy* «rien».

3.3. Le nom.

On distingue deux genres (masculin et féminin) et deux nombres (singulier et pluriel). Pour quelques noms d'êtres animés, le genre naturel est exprimé par des formes radicalement différentes *naša* «homme», *baxṭa* «femme», *urza* «mâle», *niqva* «femelle». Les noms de mers, de villes, de nations et quelques autres s'accordent au féminin quelle que soit leur forme ; d'autres, dont les noms de cours d'eau, de pays, de saisons, de mois, de jours, etc., s'accordent au masculin. Mais, dans la grande majorité des cas, le féminin est marqué aussi bien pour les substantifs que pour les adjectifs, par le suffixe *-ta* qui remplace éventuellement une désinence *-a*, très fréquente au masculin : *biša* «mauvais», fém. *bišta*. Quelques substantifs et adjectifs en *-i* sont féminins : *irxi* «moulin», *quṭri* «bossue».

Dans la plupart des cas, le pluriel est marqué pour les substantifs et adjectifs masculins, et aussi pour certains adjectifs féminins, par le suffixe *-i* : *miz* «table», plur. *mizi, yala* «enfant», *yali, xvarta* «blanche», *xvari*. Plus rarement, le suffixe a la forme *-ani* : *xamra* (masc.) «vin», plur. *xamrani, dukta* (fém.) «lieu», plur. *dukani*. Dans certains cas, le pluriel se marque par le redoublement de la dernière consonne en plus du suffixe *-i* : *birka* «genou», plur. *birkaki*. Pour les noms et adjectifs féminins, les suffixes comportent en général la finale *-ti*, et, pour les noms sans marque de genre, *-ati* : *ida* «main», plur. *idati* ; *-ati* ou *-yati* pour les noms en *-ta* : *baxṭa* «femme», plur. *baxṭati, šišilta* «chaîne», plur. *šišilyati* ; *-vati* s'ajoute à des féminins non marqués ainsi qu'à quelques masculins : *urxa* «chemin»,

plur. *urxavati, axuna* «frère», plur. *axunavati*. Quelques mots empruntés au turc ont un pluriel en *-lari* formé du suffixe turc *-lar* et du suffixe araméen *-i* : *ada* «île», plur. *adalari*.

Les bases nominales mono- ou bi-consonantiques sont très rares, limitées à quelques noms du vocabulaire fondamental : *yima* «mère», *ida* «main», *šima* «nom», etc.

La plupart des noms sont de racines triconsonantiques, formés sur des schèmes monosyllabiques en CVCC (*malk-a* «roi», *kipn-a* «faim», *qurb-a* «proximité»), en CCVC (*qdal-a* «cou», *smuq-a* «rouge», *ktiv-a* «écrit»), ou dissyllabiques en CVCVC (*xasad-a* «moisson», *qaruv-a* «coq», *lišana* «langue», *šipula* «bordure»).

3.4. Noms de nombre.

A. *Cardinaux.*

1	*xa* (masculin), *γda* (féminin)	11	*xåṭi̊sår*
2	*tre*	12	*tri̊sår*
3	*ṭlå*	13	*ṭålṭåsår*
4	*årpå*	14	*årpåsår*
5	*xamša*	15	*xåmšåsår*
6	*ištæ*	16	*išṭåsår*
7	*šåvå*	17	*šåvåsar*
8	*tmænyæ*	18	*tmåni̊sår*
9	*i̊čå*	19	*i̊čåsår*
10	*i̊srå*	20	*i̊sri̊*

21	*i̊sri̊ xa*		
30	*tlæy*		
40	*årpi̊*		
50	*xamši*		
100	*imæ*	200	*tre ma*
1 000	*ælpæ*	2 000	*tre ælpi*

B. *Ordinaux.*

	Masculin	Féminin
1er	*qadmaya*	*qameta*
2e	*treyana*	*treyanta*
3e	*tlitæyæ*	*tlitetæ*
4e	*rvi̊yaya*	*rvi̊yeta*
5e	*xmišaya*	*xmišeta*
6e	*štitæyæ*	*štiteta*
7e	*švi̊yaya*	*švi̊yeta*
8e	*tminæyæ*	*tminetæ*
9e	*i̊čåyå*	*i̊četa*
10e	*si̊råyå*	*si̊reta*

Le nom du «1er» est formé sur la racine *qdm* «devant, avant». (Noter *qameta* < **qadmayta*.) Le nom du «2e» est directement dérivé du nom de «2». Les autres ordinaux ont pour base la racine des cardinaux au schème CCiC. Le suffixe est *-aya* pour le masculin, *-eta* pour le féminin, à l'exception du nom du «2e» qui est un dérivé en *-ana* pour le masculin. Pour ces suffixes, voir ci-dessus.

4. Le lexique.

4.1. Un certain nombre de noms à racines quadriconsonantiques présentent un redoublement total ou partiel des éléments radicaux : *pirpira* «papillon», *pælgægæ* «part, partie». D'autres comme *prizla* «fer» présentent quatre consonnes différentes.

Les formes nominales peuvent comporter des préfixes et des suffixes.

Les préfixes les plus fréquents sont : *ma-* servant à la formation des noms de lieux : *maškana* «lieu d'habitation», rac. *škn* «demeurer», *ma-*, *mi-* pour des noms d'instruments : *misriqta* «peigne», rac. *srq* «peigner les cheveux» ; *ti-* entre dans la formation de noms abstraits : *tišmištæ* «service», rac. *šmš* «servir».

Les suffixes les plus fréquents sont : *-ana* pour la formation des noms d'agent : *kætvænæ* «écrivain» de *ktv* «écrire», des dérivés adjectivaux : *xelana* «fort» de *xela* «force», etc. ; *-una* est un suffixe de diminutif : *yaluna* «petit enfant» ; *-aya* et *-anaya* permettent de constituer des adjectifs de

relation : *nyslyræyæ* «nestorien», *ṭurånåya* «montagnard» de *ṭura* «montagne»; *-ula* au moyen duquel sont dérivés des noms abstraits : *yarixula* «longueur», de *yarixa* «long»; *-či* suffixe d'origine turque caractérise des noms de métiers : *ṭåxån-či* «meunier», etc.

4.2. Un certain nombre de formes nominales illustrent des procédés de composition divers : *bar* litt. «fils (de)» et *bra* «fille (de)» : *bar-dima* «meurtrier» (litt. «fils de sang»), *bra-sîpå* «dé à coudre» (litt. «fille de doigt»; *mar(i)* «maître, propriétaire (de)» : *mar-šima* (renommé» (litt. «maître de nom»); *bar* «derrière» (différent de *bar* «fils de») : *bar-qdala* «nuque» (litt. derrière de cou»), etc.

Le procédé le plus vivant est celui qui permet par l'antéposition de la négation *la*, d'obtenir l'antonyme de noms et d'adjectifs abstraits : *la-hemanula* «incrédulité» (*hemanula* «croyance»), *la-χoš* «désagréable» (*χoš* «agréable»).

4.3. Les emprunts.

Le néo-syriaque, langue parlée par de petites minorités, a subi, sur le plan lexical surtout, l'influence des langues des majorités ambiantes. Des emprunts nombreux ont souvent débordé l'usage des groupes particuliers qui les avaient adoptés pour s'étendre à des usages littéraires supra-dialectaux. Des mots comme *quvat* «force», *sabr* «patience», *ahval* «situation», etc., sont d'origine arabe. Des langues iraniennes proviennent de très nombreux autres : *rigæ* «domestique», *miz* «table» (persan), *himizmæn* «mot», *qunya* «puits» (kurde); des langues turques ont fourni des mots comme *qula* «esclave», *lîγån* «chaudière» (turc). Des emprunts plus récents concernent des mots internationaux provenant de l'anglais ou du français et, pour les aysors, passés parfois par le russe : *revolusia* «révolution», *parlia* «parti», *qælîğ* «collège», *alam* «atome», etc. Certains emprunts directs au russe se trouvent dans les usages des aysors : *qolxoz* «kolkhoz», *qalándaš* «crayon», (russe *karandaš*), etc. A cela s'ajoutent les nombreux emprunts faits dans les états les plus anciens, à des langues comme l'akkadien, l'hébreu ou le grec.

Texte

be-xədá: qædámta: ka:t malká: pəlítæβá lĕ-ṣé:da: šəmíli lĕ-qá:la: dahá yála: xíšli qurbá: íllu ka:t xezíli uxčax xəddíya uv-uğíble buqérri : qa:mú uxcá: xəddiyæβít, yaléh? có:ban guvíble : qa:mú-la:háβen xəddiyá? up malkeníh lælí ax diyyíh dovlatmánd. malká: merré : miğğít xa: tanæaylíh in basmalúx bĕ-mu:dæylá daviltúx? yálæ ğuvíbli : tanínnux be-mu:dáylæ davíltih. šimšá ki-zάreq ğo: rəqíʔa alléh har ax də-ál malká:. čučá:yi də-ál rummiyá:ti uv-gílla: də-ğó: ra:búli ki-pekxíh uv-ğarvissíh le-maxdúyi qa:tíh har ax də-qa: malká: uv-eydá:tih-zi læ-yavinnún be-alpí tu:má:ni. u:-ayneyzi bu:š má:re:teymána qa-téh men kúlle kipí má:re:-tteymá: də-dúnye. uv-itlíh bássa mixultá: u-ləβíšta:. bas læ-βin ax malká:?

(Extrait de E. Cerulli et F. Pennacchieṭti, *Tesli noe-aramaici dell'Iran sellentrionale*, Naples 1971, pp. 49-50.)

Traduction

Un matin, le roi partant pour la chasse, entendit la voix de ce garçon. Il s'approcha de lui, lorsqu'il vit une si grande joie, il s'étonna et lui demanda : pourquoi es-tu si joyeux, mon fils? Le berger lui répondit : comment ne serais-je pas joyeux? Même notre roi n'est pas aussi riche que moi. Le roi dit : va, dis-moi, si tu veux, de quoi es-tu riche? Le garçon répondit : Je vais te dire de quoi je suis riche. Le soleil se lève dans le ciel sur moi comme sur le roi. Les fleurs sur les collines et l'herbe dans les vallées fleurissent et croissent pour mon plaisir comme pour celui du roi. Mes mains, je ne les donnerais pas pour mille tumanes. Et mes yeux ont pour moi plus de prix que toutes les pierres précieuses du monde. Et j'ai suffisamment de nourriture et de vêtements. Ne suis-je pas comme un roi?

2. SÉMITIQUE MÉRIDIONAL

A. L'ARABE

1. Généralités.

1.1. L'ARABE ANCIEN.

Les premiers documents épigraphiques trouvés dans l'Arabie septentrionale, au nord du Hedjaz, dans les oasis de Teima, Hidjra, al ʕula, ne semblent pas tous relever du même ensemble dialectal. Des inscriptions découvertes dans la région d'al ʕula, près de l'ancien Dedan, d'où le terme de *dédanite* par lequel on les désigne, semblent se rattacher au sudarabique. Elles sont sans doute postérieures au VII[e] siècle av. J.-C. Celles qui paraissent attester des variétés nordarabiques peuvent être classées en plusieurs groupes distincts. Le *liħyanite*, ainsi nommé en raison de mentions des rois des *liħya:n*, populations qui occupaient cette région, comprend des inscriptions datant du II[e] siècle av. au VI[e] ap. J.-C. Dans le ʕAsir et plus au Nord encore, dans les déserts qui confinent à l'Arabie proprement dite, le Sinaï, la Transjordanie, le sud de la Palestine, l'Égypte, des graffiti dits *thamoudéens*, d'après le terme *θamu:d* par lequel le Coran désigne cette région, peuvent être également datés de cette époque. Enfin on assigne aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne un groupe de graffiti *safaïtiques* relevés sur les rochers du Safa et du nord de la Nabatène.

Toutes ces inscriptions, qui sont dans une écriture de type sudarabique, sont en général désignées par le terme de «proto-arabe» qui les distingue d'autres inscriptions auxquelles on réserve le nom d'«arabe ancien». Il s'agit pour l'essentiel des inscriptions de Hidjra (Madâʔin Ṣâliħ), qui peuvent être datées de 267 ap. J.-C. et celle d'Imru-l-Qays «roi des Arabes», trouvée à al-Namara et datée de 328 ap. J.-C. Cette dernière inscription est en écriture nabatéenne. Mais l'écriture arabe apparaît dans une inscription chrétienne (accompagnant deux textes dédicatoires en grec et en syriaque) à Zabad au sud-est d'Alep, datée de 512, dans celle de Harran au sud de Damas, datée de 568, et dans celle d'Umm al-Djimal au sud de Bosra, de la même période ; à quoi il faut ajouter, celle du temple de Ramm dans le Sinaï (300 ap. J.-C.) et une inscription qui ne nous est connue qu'à travers les historiens arabes anciens : celle de l'église de Hind à Hira.

Le terme d'«arabe ancien» ne soulève pas d'objection, mais celui de «proto-arabe» semble à rejeter dans la mesure où il peut faire supposer un état commun primitif dont relèverait aussi l'«arabe ancien». Or il semble bien s'agir de deux ensembles dialectaux différents.

1.2. L'ARABE LITTÉRAIRE ANCIEN.

A la même époque, et longtemps avant, une langue littéraire (mais non encore écrite) était florissante surtout dans l'Arabie centrale. Elle est représentée dans une documentation relativement abondante, des poésies surtout, mais aussi de brèves chroniques en prose. Transmise oralement, cette littérature n'a été fixée (peut-être non sans quelques transformations parfois) qu'aux premiers siècles de l'Islam ; mais elle n'en garde pas moins une grande valeur documentaire sur la forme de la langue littéraire au moment où commence la prédication coranique.

La nature et l'origine de cette langue de la littérature anté-islamique posent des problèmes difficiles.

Une hypothèse traditionnelle est celle d'une origine hidjazienne. On peut se demander si elle ne constitue pas une pétition de principe fondée sur le rôle joué ultérieurement par la prédication coranique dans le développement de la langue littéraire. En fait les données que nous possédons sur les dialectes anciens de l'Arabie de l'Ouest dont le Hidjaz fait partie, ne permettent pas d'affirmer avec vraisemblance qu'ils aient pu fonder la langue littéraire dont ils diffèrent par des traits nombreux et essentiels. Il semble bien au contraire que la koïnè littéraire ancienne ait été essentiellement un usage archaïsant et normatif des dialectes de la région du Nejd et qu'elle ait débordé de bonne heure les limites de cette région, pour devenir par la suite le véhicule du message coranique. Il est bien évident cependant que celui-ci comporte, du fait même de son contenu, des traits propres et qu'il est aussi marqué par l'influence de la langue hidjazienne qui était celle de Muhammad.

1.3. L'ARABE CLASSIQUE ET MODERNE.

Avec la naissance de l'Islam, cette petite langue jusque là sans rayonnement se trouve en peu de temps portée jusqu'aux confins d'un vaste empire couvrant tout le Proche-Orient, l'ensemble de la bordure méditerranéenne de l'Afrique, une partie de l'Espagne, la Sicile, Malte. Intégrant l'héritage des vieilles civilisations proche-orientales, véhiculant les vestiges de la littérature hellénique, l'arabe littéraire devenait la langue écrite d'innombrables écrivains et savants. Cette langue *classique* devait subir une éclipse relative pendant quelques siècles, du XIVe au début du XIXe siècle environ. Mais elle connaît à nouveau aujourd'hui un extraordinaire développement. Ce développement ne va pas sans provoquer des changements dans la langue qui justifient l'appellation d'*arabe moderne* pour en marquer la distance par rapport à la langue classique.

Certes, c'est le lexique qui, en raison des multiples néo-formations et des emprunts qu'imposent les données du monde moderne, paraît le plus considérablement renouvelé. Mais l'usage syntaxique actuel diffère sur des points nombreux et importants de celui de la langue classique : développement des formes analytiques de construction, articulation de la phrase sur la subordination, multiplication des procédés pour l'expression du temps situé, etc. Cette évolution est due en partie aux influences étrangères facilitées par l'abondance des traductions et aussi par la fréquence des bilinguismes anglais-arabe ou français-arabe chez les auteurs. Elle est due aussi à la «diglossie». Pour les intellectuels, l'arabe littéraire moderne n'est que le véhicule de l'expression écrite. Mais chacun d'entre eux a pour instrument de la communication orale ordinaire, un dialecte vernaculaire souvent bien éloigné de la langue littéraire. Il s'y ajoute, de plus en plus fréquemment, un troisième état, intermédiaire entre la langue écrite et le dialecte proprement dit, et qui caractérise les niveaux élevés de la communication orale : on le définit en général comme un *arabe médian*. L'arabe médian et les dialectes ne restent pas sans influence sur les usages écrits.

Les dialectes arabes sont parlés par quelque 150 millions d'hommes sur un immense domaine qui recouvre une grande partie du Proche-Orient asiatique et tout le nord de l'Afrique jusqu'à l'Atlantique avec des projections en Asie centrale, en Méditerranée et en Afrique noire au-delà du Sahara.

On distingue en général les groupements dialectaux suivants :

— dialectes *arabiques* avec des différenciations entre parlers septentrionaux (nomades des confins syro-jordano-irakiens, Chammar, 'Anaza, Nejdis), parlers de la côte orientale (Kuwait, Bahrain, Qatar, Dubai, Abu Dabi, etc.), parlers du Hidjaz (La Mecque, Médine, Djedda), parlers du Sud-Ouest (Yemen, Aden, Hadramout), parlers de l'Oman et de Zanzibar;

— dialectes *mésopotamiens* avec les parlers du haut Irak et d'Anatolie et les parlers du bas Irak, proches des dialectes de la côte orientale d'Arabie;

— dialectes de l'*Asie centrale* soviétique dans les régions de Boukhara et de Qachqa-Darya, probablement reliés aux dialectes mésopotamiens;

— dialectes de *Syrie, Liban, Jordanie, Palestine*;

— dialectes *égyptiens* avec les parlers de haute Égypte, de basse Égypte et des tribus nomades du Nord-Ouest;

— dialectes *soudanais* et *tchadiens*;

— dialectes *libyens* avec des sous-groupes pour la Tripolitaine, la Cyrénaïque et le Fezzan;

— dialectes *tunisiens* avec les parlers des villes (Tunis, Kairouan, Sousse, Sfax), du Sahel, des bédouins du Nord-Est (proches de ceux des bédouins de l'Est algérien), des bédouins du Sud (proches de ceux des nomades de Tripolitaine);

— dialectes *algériens* avec les parlers des villes orientales (Constantine et autres), centrales (Alger, Blida, Cherchel, Médéa, etc.), occidentales (Tlemcen, Nédroma), parlers de la Kabylie septentrionale, des Traras, des nomades telliens, des semi-nomades et sédentarisés du Constantinois, parlers d'Oranie (sauf Tlemcen et Nédroma);

— dialectes *marocains* avec les parlers citadins de Tanger, Tétouan, ceux des grandes villes du centre (Fès, Meknès, Rabat, Salé, etc.), les parlers des Jbala et ceux des bédouins;

— dialecte de *Mauritanie* (ou *hassânîya*);

— le *maltais*, proche des vieux dialectes citadins de Tunisie.

Rappelons qu'au moyen âge, l'arabe avait été également parlé en Espagne et en Sicile.

Malgré les efforts de dialectologues d'abord occidentaux, puis, de plus en plus, depuis quelques décennies, arabophones, l'exploration du domaine est trop insuffisante pour fonder un classement

rigoureux propre à apporter des renseignements substantiels sur l'histoire de l'arabisation. On aperçoit cependant un double clivage opposant d'une part parlers orientaux et parlers occidentaux avec pour frontière les confins égypto-libyques, et d'autre part les parlers de citadins à ceux des nomades. A cette double division, il ne faut cependant pas attribuer une valeur absolue. Sur certains points du domaine oriental, chez les Juifs d'Égypte ou chez les Noirs arabisés du Tchad par exemple, des influences maghrébines se sont exercées. Les mouvements de sédentarisation ont de leur côté introduit des traits caractéristiques des parlers de nomades dans des cités, comme Bagdad ou Tripoli (de Libye) par exemple. Dans les campagnes, surtout au Maghrib, on a reconnu des parlers composites où un fond citadin affleure sous les traits bédouins.

2. Le matériel phonique.

2.1. La syllabe.

A partir de la relation quantitative aperçue par les anciens grammairiens arabes : V: (voyelle longue) = V (voyelle brève) + V ou V + C (consonne), c'est-à-dire que l'élément quantitatif est V ou C, on peut poser la règle suivante : une syllabe arabe commence toujours par une consonne et (sauf quelques exceptions qui seront définies) comporte au minimum deux et au maximum trois éléments. La forme canonique de la syllabe (non pausale) est donc

$$CV \begin{Bmatrix} V \\ C \end{Bmatrix}, \text{ soit CV, CV: } (= \text{CVV}), \text{ CVC}$$

Il en résulte diverses conséquences.

1. Des groupes de consonnes, deux au maximum, ne peuvent se présenter qu'à l'intervocalique où ils doivent être disjoints pour être répartis dans les deux syllabes successives. Ainsi *manzilun* doit s'analyser *man-zi-lun*.

2. Une forme peut présenter un groupe de deux consonnes à l'initiale, mais seulement à l'intérieur d'une phrase où la 1re consonne peut être disjointe pour être rattachée syllabiquement à la voyelle précédente : *ʔanna-ki mraʔatun ʔuxra:* «que tu es une autre femme». On coupe : *ʔan-na-ki m-ra-ʔa-tun*. En début de phrase, le mot comporte toujours une syllabe prosthétique constituée par la consonne *ʔ* + une voyelle : *ʔimraʔatun*.

Les exceptions portent sur les points suivants :

1. Des syllabes de type CV:C se trouvent à la joncture de mots, lorsque le maintien de la longueur vocalique est sémantiquement nécessaire (ainsi *-u:* marquant le pluriel par opposition à *-u* singulier reste long devant la consonne initiale du mot suivant). Dans les autres cas, la voyelle s'abrège, et CV:C est réduit à CVC.

2. Dans de rares exemples ailleurs qu'à la pause, C1V:C2 est possible, lorsque C2 appartient à une géminée. Ainsi la forme *ma:ddat* - est généralement analysée *ma:d-dat* -, la consonne géminée étant morphologiquement équivalente à un groupe de deux consonnes.

3. Certaines formes présentent une initiale *ʔ*v- en début d'énoncé, mais non en contexte : *ʔuktub* «écris !», mais *qa:la-ktub* «il a dit : écris !».

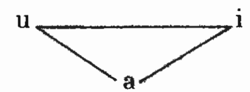
Si une de ces formes est précédée dans l'énoncé par une autre à finale consonantique, il se développe à la jonction une voyelle auxiliaire : *antum-u-ðða:limu:na* «Vous êtes les injustes».

4. A la jonction de deux formes, -v: finale de la première est réduite à -v, lorsque la seconde comporte deux consonnes à l'initiale : *fi:* + *lkita:bi* > *fil-ki-ta:bi* (à moins toutefois que cet abrègement n'entraîne quelque ambiguïté).

5. A la pause, la chute normale de certaines finales (v. § 2.5.) provoque la constitution de syllabes à quatre éléments CV:C ou CVCC : *žadi:d*, forme pausale de *žadi:dun*, *qalb* forme pausale de *qalbun*.

6. Une unité lexicale comporte normalement de une à cinq syllabes (à six, si on tient compte des enclitiques préfixés ou suffixés). Les formes trisyllabiques sont les plus nombreuses. Les proportions dans un texte de plus de 2000 syllabes sont les suivantes (de 1 à 5 syllabes) : 12 %, 28 %, 38 %, 18 %, 3 %.

2.2.1. *Les voyelles.* — Le système vocalique est triangulaire :



dédoublé par une corrélation de quantité *u* - *u:*, *i* - *i:*, *a* - *a:*.

Les réalisations les plus fermées *(u, i)* varient dans des limites relativement étroites avec toutefois une tendance, surtout en Orient, à l'ouverture en *o* et *e*, spécialement au contact des

consonnes pharyngales ou des «emphatiques» (v. ci-dessous). /*a*/ varie plus largement, de [æ], ou [ɛ] à [å], [ɔ] selon l'entourage; la réalisation la plus fréquente de /*a*/ en dehors de toute influence contextuelle est antérieure : *æ*.

La corrélation de longueur est souvent neutralisée en finale absolue; la réalisation est alors en général moyenne.

2.2.2. *Le système consonantique.*

Les consonnes

	labiales	interdentales	dentales	sifflantes	liquides	prépalatales	palatales	vélaires	pharyngales	laryngales
sourdes..................	f	θ	t	s		š	k	x	ħ	
sonores..................	b	δ	d	z		ž/ǰ		γ	ʕ	
emphatiques sourdes.......			ṭ	ṣ			q			
emphatiques sonores.......		δ̣	ḍ							
nasales..................	m									
					l					
					r					
										ʔ
										h

a) La corrélation sourde : sonore traverse la plus grande partie du système. N'y échappent que l'ordre des liquides et celui des laryngales. Pour le premier, constitué uniquement de sonores, le trait différenciateur est dans le mode d'articulation, écoulement latéral pour *l*, vibration de la pointe de la langue pour *r*. Les laryngales sont toutes deux sourdes; mais *ʔ* est une occlusive, tandis que *h* est une continue. Une autre corrélation intéressant spécialement l'ensemble des dentales est celle dite d'«emphase» et qui est caractérisée par le timbre particulier conféré à la consonne «emphatique» par une constriction pharyngale concomitante à l'articulation buccale. La consonne notée ici *q* est tantôt d'articulation uvulaire, tantôt d'articulation post-palatale «emphatique».

b) La série des interdentales n'est pas présente dans l'ensemble du domaine. En Orient elle se confond fréquemment avec celle des sifflantes, *θ* et *δ* passant respectivement à *s* et *z* et *δ̣* devenant *ẓ*. En Occident, la confusion fréquente est avec les occlusives correspondantes *t*, *d* et *ḍ*. Mais *ḍ*, dont la réalisation ancienne était «latéralisée» *(δ̣ˡ)*, est elle-même absente chez certains groupes d'arabophones qui la confondent avec *δ̣*. La chuintante sonore est réalisée affriquée *(ǰ)* dans de grandes aires du domaine aussi bien en Orient (Yemen, Iraq) qu'au Maghreb (l'Algérie en grande partie). En Égypte enfin, c'est une réalisation occlusive palatale qui est la plus fréquente. Ces réalisations sont naturellement liées aux habitudes dialectales, l'ancien phonème **g* ayant évolué diversement dans les divers dialectes.

2.2.3. *Les semi-voyelles.* — *y* et *w* sont en distribution complémentaire avec les voyelles *i* et *u*. Cette distribution est liée aux lois qui régissent la structure de la syllabe. Celle-ci est de forme CV(C/V) (voir § 2.1.). En début de syllabe, c'est donc la forme consonantique *w*/*y* qui est de règle. En 2ᵉ position, c'est la forme vocalique *u*/*i*. Dans les syllabes à 3 éléments CVC ou CVV (= CV:), en 3ᵉ position, le phonème est consonantique après la voyelle ouverte *(a)*; après une des voyelles fermées il est vocalique et assimile la voyelle qui le précède lorsque celle-ci n'est pas de même

timbre : *ay, aw, u: (<uu, iu), i: (<ii, ui)*. Dans la séquence CV/*y*/*w*, V est en position de «faiblesse» et subit des transformations diverses (voir § 5.1.).

2.3. La gémination. Les groupements consonantiques, admis comme on l'a vu à l'intervocalique, peuvent être constitués par deux consonnes identiques, l'une fermant et l'autre ouvrant deux syllabes consécutives. Les deux consonnes identiques sont cependant réalisées en un seul mouvement articulatoire et -CC- ne se distingue phonétiquement de -C- que par le prolongement de la tenue de la consonne. (Morphologiquement, elles restent distinctes).

Sur les incompatibilités radicales, v. § 5.1.

2.4. L'accent. L'écriture arabe ne note pas l'accent et aucune tradition pédagogique ne porte sur la nature ou la place de l'accent. Il en résulte que celui-ci obéit, chez les arabophones, à leurs propres habitudes dialectales. De manière générale cependant on peut indiquer qu'il ne porte jamais sur la finale (sauf dans les formes pausales, voir § 2.5.) et qu'il est attiré par la syllabe longue (CV: ou CVC) la plus proche de la finale. Mais souvent, surtout chez les Orientaux, il ne peut remonter au-delà de l'antépénultième ; chez d'autres, il porte normalement sur la première syllabe si le mot ne comporte pas de longue.

2.5. Les pauses sont marquées par des phénomènes phono-morphologiques spécifiques qui affectent la forme prépausale et dans un cas particulier la forme post-pausale. Celle-ci apparaît dépourvue de la voyelle brève finale qui est généralement une marque flexionnelle. Dans les formes nominales on constate la chute de certains éléments fonctionnels, même consonantiques : *-un* et *-in*, respectivement désinences du cas sujet et du cas indirect pour les formes nominales indéterminées : *-an* désinence, pour les mêmes formes, du cas direct est remplacé par *-a*. Le suffixe de féminin qui a la forme *-at-* lorsqu'il est pré-désinentiel, est à la pause, *-ah*, souvent *-a*. Après la pause, l'article *ʔal-* apparaît sous sa forme pleine, alors qu'à l'intérieur d'un groupe, il est réduit à *-l* (assimilé éventuellement à la 1[re] consonne du nom qu'il détermine, § 3.2.1.).

2.6. De manière générale l'orthographe ne note que les consonnes. Exceptionnellement, des voyelles peuvent être ajoutées au moyen de marques supra- ou infra-linéaires pour lever une ambiguïté. Elles sont de règle pour la notation du Coran ou de la poésie classique.

Chaque phonème est représenté par un signe et un seul. Les exceptions sont constituées par des conventions phono-morphologiques : la première consiste à rendre à un même signe la double réalisation *-t* et *-h* (déterminée contextuellement) de la consonne dans la marque du féminin ; la seconde est la notation dans tous les cas par *l* la consonne de l'article, même lorsque cette consonne se trouve assimilée à une consonne subséquente (§ 3.2.1.).

Les voyelles longues sont représentées, pour *u:* et *i:*, par les signes correspondant à *w* et *y* et pour *a:*, par le signe «alif» (qui peut servir aussi de support graphique au «hamza» qui note la consonne *ʔ*). Convention phono-morphologique : comme marque de pluriel verbal, *u:* est représenté par une succession de deux signes : *w* et «alif».

3. Structure de l'énoncé.

3.1. Si on laisse de côté les phrases de type exclamatif et celle où le contexte peut justifier l'ellipse de l'un des termes, une phrase arabe comporte deux termes remplissant les deux fonctions syntaxiques de sujet et de prédicat. Le sujet est toujours un substantif ou un groupe à centre substantival ou leur substitut déictique. Le prédicat peut être également fondé sur un substantif, mais il peut être aussi fondé sur une base verbale et comprendre éventuellement des compléments divers, objet direct du verbe ou circonstanciels et adverbiaux. La base verbale étant toujours intégrée au sein d'une forme unique avec un indice pronominal en fonction de sujet, il en résulte qu'une forme verbale pose par elle-même la relation prédicative avec ses deux termes et constitue donc une phrase à elle seule. Une forme nominale ou un syntagme à base nominale ne peut remplir que l'une des deux fonctions. La forme canonique de la phrase verbale est donc :

Groupe verbal (– Groupe nominal) (compléments) :

ma:ta (Zaydun) «il est mort» ou «Zayd est mort», *kataba Muħammadun risa:latan li-ʔahli – l-Yaman* «Muhammad (2) écrivit (1) une lettre (3) à la population (4) [du] Yemen».

Celle de la phrase nominale est :

Groupe nominal - Groupe nominal (introduit éventuellement par une préposition) :

al-waladu ṣaγi:run «L'enfant est petit», *ha:δihi -l-farasu farasu-ka* «Cette (1) jument (2, litt.

la-jument) [est] ta jument (3)», *θawbu-hu ħari:run* «son vêtement (1) [est de] soie (2)», *ar-raǰulu fi – d-d:ari* «L'homme [est] dans la maison».

3.1.1. L'ordre neutre dans lequel se présentent les termes constituants dans la proposition autonome est Sujet-Prédicat dans le cas de la phrase non verbale. Dans la phrase verbale, sans relief particulier d'aucun des termes, le verbe est en tête, suivi du sujet et éventuellement des divers compléments, directs et prépositionnels, dans cet ordre.

3.1.2. L'ordre sujet-prédicat, normal dans la phrase nominale, est celui dans lequel se présentent le déterminé et le déterminant dans un groupe nominal. Mais dans une construction phrastique, le prédicat est normalement à la forme indéfinie, le sujet étant défini (ou déterminé à quelque degré), tandis que dans un groupe nominal, il y a un accord de définitude entre le déterminant et le déterminé (§ 3.2.1.) :

ʔal-waladu -l-mari:ḍu «l'enfant malade» (litt. «l'enfant /défini/ le malade /défini/»), *waladun mari:ḍun* «un enfant malade» (litt. «enfant /indéfini/ malade /indéfini/»), mais :

ʔal-waladu mari:ḍun «l'enfant [est] malade» (litt. «l'enfant /défini/ malade /indéfini/»).

Une construction avec un prédicat défini est cependant possible et correspond à une focalisation. Les deux termes de la phrase sont alors le plus souvent mis en rapport par l'intermédiaire d'un pronom personnel :

ʔal-waladu huwa l-mari:ḍu «l'enfant, c'est le malade, c'est l'enfant qui est le malade».

Un type particulier de phrase nominale est celui qui exprime la présence, l'existence localisée; elle correspond aux constructions du type «il y a». Le nom de l'objet dont on affirme la présence est à la forme indéfinie et il est placé après l'indication du lieu :

fi dda:ri raǰulun «il y a un homme dans la maison» (litt. «dans la maison, un homme»).

3.1.3. Il arrive fréquemment que l'un des termes d'une phrase soit topicalisé. L'élément topicalisé, détaché en tête de la phrase, est au cas nominatif, mais il est normalement représenté à la place qui serait la sienne dans l'ordre neutre, par un substitut pronominal.

Exemples : *Zaydun baytu-hu wa:siʕun* litt. «Zayd, sa-maison (maison [de] lui) [est] spacieuse»; *Zaydun raʔayna: ʔaba:-hu* litt. «Zayd, nous avons vu son père (père [de] lui)»; *Zaydun ǰi:ʔa ʔilay-hi bi-kita:bin*, «Zayd, on lui a apporté (on est venu vers lui avec) une lettre».

L'élément topicalisé peut être introduit par le présentatif *ʔinna*, il porte alors la désinence du cas direct :

ʔinna l-walada mari:ḍun «(Certes,) l'enfant est malade».

3.2. Le groupe nominal peut être constitué par la réunion d'éléments de même statut, ou bien organisé de manière hiérarchisée avec un centre nominal déterminé auquel sont subordonnés des éléments déterminants.

Dans le premier cas, l'énumération comme l'alternative mettent en jeu des particules conjonctives : *az-zarʕu wa-z-zaytunu wa-n-naxi:lu wa-l-ʔaʕna:b* «le blé, l'olivier, les palmiers et les raisins», *ʔimruʔun ʔaw ʔimraʔatun* «homme ou femme».

La relation du centre du groupe nominal avec ses déterminants se marque en général de manière asyndétique.

3.2.1. L'arabe connaît l'usage d'un article défini invariable *ʔal-* (*-l* après voyelle, s'assimilant aux consonnes dentales, sifflantes, liquides et à la chuintante *š*) qui se préfixe au nom et qui exclut dans les désinences flexionnelles de ce dernier, l'élément *-n* (§ 4.1.D.) : *waladun* «un enfant», *ʔal-waladu* «l'enfant».

Le déterminant peut être une forme adjectivale : celle-ci s'accorde en genre, en nombre (§ 3.3.), en cas et en définitude avec le déterminé : *ʔal-ʔinsa:ʔu -ṣ-ṣa:liħa:tu* «les femmes vertueuses», *maʔa riǰa:lin ṣa:lihi:na* «avec des hommes vertueux».

Deux substantifs peuvent être en relation de détermination. Lorsque la relation est purement qualificative, ce qui est quelquefois le cas avec des noms abstraits comme déterminants, ceux-ci s'accordent en cas et en définitude avec le déterminé, mais restent invariables quant au nombre et au genre : *riǰa:lun ʕadlun* «des hommes justes», litt. «des hommes justice», *al-xa:timu l-ħadi:du* «la bague de fer».

Mais c'est là un usage peu fréquent. Le rapport de détermination le plus fréquent est celui qui se marque par l'«état d'annexion». Le nom déterminant est au cas indirect, et suit le déterminé.

Lorsque le complexe est défini, c'est le déterminant et lui seul qui est muni de l'article : *sulṭa:nu l-barri wa-l-baħri* «le sultan de la terre et de la mer, litt. «sultan la-terre /cas indirect/ et la-mer /cas indirect/».

Sur la qualification par la proposition relative, v. § 3.5.1.

3.2.2. Dans le groupe verbal, la subordination au verbe se marque soit par la désinence de cas direct que porte le nom complément, soit par l'usage d'une préposition qui introduit des compléments au cas «indirect» : *nuqa:tilu l-ʕaduwwa* «Nous combattrons (1) l'ennemi (2)»; dans *ʔalħaqna:-hu* «nous l'atteignîmes», le complément introduit ici directement peut l'être aussi au moyen de la préposition *bi-* : *ʔalħaqna: bi-hi*. Les compléments de ce dernier type se distinguent des autres compléments prépositionnels adverbiaux par le fait qu'ils ne peuvent pas être topicalisés et placés avant le prédicat.

Certains verbes à valeur causative ou factitive peuvent avoir deux objets directs distincts : *ʕallama l-walada l-qira:ʔata* «il enseigna à lire à l'enfant», litt. «il enseigna l'enfant /accusatif/ la lecture /accusatif/».

Directs ou indirects, les compléments ne nomment pas seulement l'objet du verbe, ils apportent aussi diverses spécifications. La manière dont l'action est réalisée, la cause, le but, l'intention et même le temps et le lieu peuvent être exprimés par un nom au cas direct placé à la suite du verbe :

ḍaraba-hu ḍ̣ulman «il le frappa injustement» (*ḍ̣ulman* = *ḍ̣ulm-* «injustice» au cas direct); *xaraǰa sa:riʕan* «il sortit rapidement», *haraba xawfan* «il s'enfuit par peur», *ṣa:ma yawman* «il jeûna un jour», *ǰalastu maka:na-ka* «je me suis assis à ta place». (Les compléments de ce type peuvent souvent être introduits par des prépositions : *ḍaraba-hu bi-ḍ̣ulmin* au lieu de *ḍaraba-hu ḍ̣ulman*.)

Un cas particulier de cet usage du cas direct à valeur adverbiale est celui qui met en jeu, pour un renforcement expressif du verbe, un «nom d'action» formé sur la racine de ce verbe lui-même : *ḍaraba-hu ḍarban*, litt. «il le frappa (e) frappement», c'est-à-dire «il le frappa fortement».

3.2.3. L'expression adverbiale fournie par ce type de construction ne porte pas uniquement sur le verbe. Elle peut aussi modifier des éléments nominaux de la phrase : *ǰa:ʔa l-waladu ba:kiyan* «L'enfant est venu en pleurant (*ba:kiyan*, cas direct de *ba:kiy-* «pleurant»), *marartu bi zaydin ǰa:lisan* «je passai près de Zayd tandis qu'il s'asseyait» (*ǰa:lisan* cas direct de *ǰa:lis-* «s'asseyant»); *ʔana: ʔaħḍ̣aqu min-ka kita:batan* «je suis plus habile que toi en écriture» (*kita:batan* cas direct de *kita:bat-* «écriture, art d'écrire»).

3.3. L'ACCORD. L'adjectif s'accorde en cas avec le nom auquel il se rapporte.

Lorsque celui-ci est défini par l'article ou déterminé par un autre nom en état d'annexion, l'adjectif en fonction d'épithète est lui-même muni de l'article.

Lorsqu'il constitue le prédicat d'une phrase non verbale, il est à l'état indéterminé (§ 4.1.D.).

Les règles d'accord en genre et en nombre sont fondées pour une part sur une distinction entre *humain* et *non humain* et, dans certains cas, aussi sur une opposition *animé* et *non animé*. Pour les noms désignant des êtres humains, l'accord est strict en genre et en nombre pour le singulier, le duel et le pluriel; pour le collectif, l'accord est surtout au pluriel masculin. Pour les autres noms, l'accord est toujours au féminin singulier pour les noms pluriels et aussi, le plus souvent, pour les noms collectifs d'«espèce» (c'est-à-dire qui ne peuvent fournir de noms d'unité par simple dérivation § 4.1.A.b.), masculin singulier le plus souvent pour les noms collectifs de «groupe» (fournissant des noms d'unité dérivés).

Ces règles d'accord valables pour l'adjectif le sont aussi pour le verbe lorsqu'il est précédé par le sujet. Lorsque le sujet le suit, le verbe reste au singulier, mais s'accorde en genre lorsqu'il s'agit d'un nom d'être humain ou d'animal au singulier; dans les autres cas l'accord prédominant est avec le féminin singulier.

Pour l'accord avec les noms de nombre, § 4.4.e.A.a.

3.4. LA NÉGATION se présente sous des formes diverses. Dans la phrase verbale, l'opposition essentielle est entre deux particules : *ma:* qui nie presque toujours un procès exprimé par un accompli et *la:* qui peut être employé dans tous les autres cas : réponse négative à une question, deuxième élément d'une négation alternative («ni... ni...») quelle que soit la forme du premier, négation d'un terme non verbal, négation d'un verbe au jussif ou d'un verbe à l'inaccompli indicatif. Dans ce dernier cas cependant, il est en concurrence avec d'autres formes. Pour une négation portant sur le passé, *lam* suivi de l'apocopé a tendance à se généraliser dans les usages modernes; *lamma:* «pas encore», fréquent dans la langue classique, est tombé en désuétude. Pour le futur, *lan* avec le subjonctif introduit une nuance d'insistance.

La phrase à prédicat non verbal peut être niée soit par *ma:-* soit par la négation (conjuguée comme un verbe à l'accompli) *laysa*. Avec la première, le terme nié reste au nominatif, avec la seconde, il est au cas direct ; dans les deux cas, le prédicat peut être introduit par la préposition *bi-* et porter, en conséquence, la désinence du cas indirect : *ma: ʔanta kabi:run* ou *bi-kabi:rin, lasta* (2e pers. mas. sing. de *laysa*) *kabi:ran* ou *bi-kabi:rin* «tu n'es pas grand».

L'interrogation ne met en jeu aucune modification de l'ordre des mots. Une phrase interrogative est introduite par les particules *ʔa-* ou *hal*, si elle ne contient pas par ailleurs un pronom, un adjectif ou un adverbe interrogatifs (voir § 4.4.d.).

3.5. La phrase complexe. Une phrase arabe peut être intégrée dans un ensemble plus large et remplir une fonction qui la relie à un terme qui lui est extérieur. Cette relation peut être, selon le cas, marquée ou non de façon explicite.

3.5.1. Une construction asyndétique est normale dans le cas de la proposition qualificative, lorsqu'elle détermine un terme extérieur qui n'est pas autrement défini : *ʔahda: ʔilayya muhran ʔaʕjabani:* «il me donna un poulain (qui) me plut». La structure de la phrase qualificative est celle d'une phrase indépendante : litt. «il me donna un cheval — il me plut»; le terme qualifié y est représenté dans le substitut que constitue la marque personnelle de conjugaison du verbe. Il l'aurait été par un pronom personnel s'il s'était trouvé en fonction de complément (direct ou prépositionnel) dans la phrase qualificative : *ḍarabna: rajulan laqayna:-hu* «nous avons frappé un homme [que] nous avons rencontré» (litt. «nous l'avons rencontré»), *ḍarabna: rajulan mararna: bihi* «nous avons frappé un homme près duquel nous sommes passés» litt. «nous avons frappé un homme — nous sommes passés près de lui».

Lorsque le nom qualifié est déterminé, il est représenté par un relateur variable en genre, en nombre et, au duel exclusivement, en cas avec le terme qualifié. La structure de la phrase qualificative n'en est pas pour autant modifiée, et les exemples précédents seraient valables à condition d'y introduire le relateur : *ḍarabna: -r-rajula llaδi: mararna: bi-hi* «nous avons frappé l'homme près duquel nous sommes passés» litt. «l'homme qui près de lui nous sommes passés».

Une construction asyndétique est fréquente, lorsqu'une proposition constitue le complément direct d'un verbe qui marque une constatation, une opinion, une estimation : *ma: ʔara: ʔamwa:la-kum tasaʕu li-haδihi* «je ne crois pas [que] vos richesses suffiront à cela» ou qu'elle est construite avec un verbe dit «inchoatif» comme *badaʔa, ʔaxaδa, qa:ma* «commencer à, se mettre à» ou un verbe «d'existence» comme *ka:na* «être», *ṣa:ra, ʔaṣbaħa, ʔamsa:, ʔaḍħa:* «devenir», *labiθa, baqiya, da:ma* «rester», etc.

Il en est de même parfois, lorsque la proposition complément indique l'intention dans laquelle est réalisé le procès de la première proposition : *xaraja yatanazzahu* «il sortit se promener».

Une construction asyndétique est aussi possible, dans certains cas, lorsqu'une phrase juxtaposée à un nom en fonction adverbiale, lui fournit une spécification : *yawma δahaba l-maliku* «le jour [où] le roi est parti».

3.5.2. Cependant, lorsqu'une proposition remplit la fonction d'un complément d'une autre proposition, elle est, en général, introduite par un terme indicateur de sa fonction. La phrase complétive est introduite par *ʔan* ou *ʔanna* en distribution partiellement complémentaire : *ʔan* suit des verbes qui marquent l'intention, l'obligation, la crainte, etc. ; il ne peut être suivi lui-même que d'un verbe, lequel est alors à la forme dite subjonctive *ʔuri:du ʔan tanu:ba ʕanni* : «je veux que tu me remplaces ; *ʔanna* suit des verbes de constatation, d'opinion, etc. ; il introduit un nom au cas direct ou un pronom affixe : *ʔiʕlam ʔanna l-ħada:θa la: tadu:mu* «sache que la jeunesse ne dure pas». D'autres verbes nommant des sentiments peuvent être suivis indifféremment de l'une ou l'autre particule.

Les particules *ʔan / ʔanna* peuvent dans certains cas constituer une proposition comme terme sujet ou terme prédicat d'une phrase : *balaγa-hu ʔanna-hu ma:ta* «il lui parvint qu'il était mort». *ʔan* suit aussi certains verbes impersonnels ou certaines locutions non verbales dans des constructions comme *yajibu ʔan, la budda ʔan* «il faut que», *yumkinu ʔan* «il se peut que». Dans des constructions comme *far-r-raʔyu ʔan taγzuwa-hum fi: bila:di-him* «la sagesse [est] que tu les attaques sur leur territoire», la proposition introduite par *ʔan* constitue le terme prédicatif de la phrase.

Toutes ces propositions introduites par *ʔan, ʔanna,* et les locutions qui en sont dérivées, équivalent à des noms d'action et peuvent souvent alterner avec eux ; dans : *raʔayna:-ha: baʕda ʔan daxalat* «nous l'avons vue après qu'elle fut entrée» la seconde proposition peut être rendue par *baʕda duxu:li-ha:* litt. «après son action-d'entrer».

Les propositions remplissant des fonctions de compléments circonstanciels d'autres propositions

sont introduites par les conjonctions appropriées. La forme aspective du verbe est celle qui est exigée par le sens.

3.5.3. Dans la phrase double conditionnelle, les nuances de sens sont fournies non par la forme du verbe, mais par la conjonction utilisée pour introduire l'hypothèse : *ʔiδa:* marque l'hypothèse éventuelle, *ʔin*, la potentialité, *law* l'hypothèse irréelle. L'apodose, dans le cas des deux premiers types de phrases est construite le plus souvent asyndétiquement ; elle est introduite par *fa-*, surtout si le premier terme n'en est pas une forme verbale ; lorsque la condition est introduite par *law*, la seconde proposition commence, en général, par la particule *la-* ; les verbes des deux propositions reliées peuvent être — et sont le plus souvent — tous deux à l'accompli ; mais on relève avec *ʔiδa:* et *law* l'inaccompli, le verbe de l'apodose étant à l'accompli ; dans les phrases avec *ʔin*, les deux verbes peuvent être à l'apocopé (voir § 4.2.D.).

4. Classes de mots et catégories grammaticales.

4.1. Une forme nominale (substantif ou adjectif) comporte outre la base lexicale des marques post-posées de genre, de nombre et de cas et éventuellement un suffixe personnel à valeur « possessive ». Elle constitue une unité accentuelle. Elle peut être munie d'une « préposition » et d'un article proclitiques.

A) Des restrictions rigoureuses pèsent sur la constitution de la base lexicale. Celle-ci doit être conforme à un des schèmes en quantité limitée qui sont admis par la langue (ch. I § n° 24).

Un très petit nombre de noms sont fondés sur des racines biconsonantiques et sont de la forme C V C ou C V V : *ʔab-* « père », *ʔax-* « frère », *ħam-* « beau-père », *dam-* « sang », *yad-* « main », *han-* « chose », *fam-, fu:* « bouche », *ħir-* « vagin », *dad-* « jeu », *liθ-at-* « gencive », *ʔir-at-* « feu », *bur-at-* « anneau de nez », *kur-at-* « boule », *δ̣ub-at-* « pointe », *kib-at-* « fumier », *san-at* « année », *qul-at-* « sorte de jouet », *qiḍ-at* « modèle, exemple », *miʔ-at-* « cent », *ħiδ-at-* « en face de ».

Les noms de racines triconsonantiques peuvent être purement radicaux ; la forme canonique est alors C V C (V) C où V peut être long (V:) et C géminé à condition qu'il n'en résulte pas des groupes C V: C C ou C C C non tolérés par la structure syllabique de la langue (§ 2.1.). Ainsi sont attestés les schèmes C1 V C2 C3 (*qalb-* « cœur »), C1 V1 C2 V2 C3 (*katif-* « épaule »), C1 V: C2 V C3 (*ḥa:kim-* « juge »), C1 V C2 V: C3 (*ḥima:r-* « âne »), C1 V C2 C2 V C3 (*sullam-* « échelle »), C1 V C2 C2 V: C3 (*quddu:s-* « très saint »), C1 V C2 V C3 C3 (*difaqq-* « rapide »). Mais toutes les séquences vocaliques ne sont pas représentées pour tous les schèmes et les séquences immédiates *i-u, u-i* sont incompatibles, en règle générale, dans une même forme.

Les schèmes peuvent comporter plus de trois consonnes.

Certains comportent soit après la première voyelle soit après la deuxième (qui est, dans ce cas, toujours *a*) un *y* ou un *w*. Ainsi C1 V C2 a Y C3 (*zumayl-* « lâche, faible »), C1 a Y C2 V C3 (*baydar-* « aire à battre »), C1 a W C2 V: C3 (*tawra:b-* « poussière »), C1 V C2 C2 a W C3 (*χinnawṣ-* « goret »).

Quelques schèmes sont augmentés par reduplication soit de la 3e consonne radicale : par exemple C1 V C2 C3 V C3 (*duxlul-* « intimité »), C1 V C2 C3 V: C3 (*šimla:l-* « agile »), soit, plus rarement, des deux dernières radicales : C1 V C2 V C3 C2 V C3 (*ħabarbar-* « outardeau »). Plus fréquentes sont les formes quadriconsonantiques à redoublement total d'une base C1 V C2, soit C1 V C2 C1 V C2 (*ṣurṣur-* « grillon », *luʔluʔ-* « perle »), ou C1 V C2 C1 V: C2 (*zurzu:r-* « étourneau », *xalxa:l* « anneau de cheville »).

Mais outre la base radicale, un schème peut comporter des éléments préformants *(a)* et des éléments sufformants *(b)* :

a) Éléments préformants : *ʔ-* surtout dans *ʔa* C1 C2 *a* C3- (élatif : *ʔakbar-* « (le) plus grand » ; adjectifs de couleur *ʔaħmar-* « rouge », ou désignant des qualités corporelles : *ʔaεwar-* « borgne ») et *ʔi* C1 C2 *a:* C3- (infinitif *ʔijma:ʕ-* « accord » de *ʔajmaʕa* « s'accorder »), etc. ; *t-* surtout dans *ta* C1 C2 *i:* C3- (infinitif : *taʕli:m-* « instruction » de *ʕallama* « instruire »), *ti* C1 C2 *a:* C3- (*tilqa:ʔ-* « rencontrer »), etc. ; *m-* dans *ma* C1 C2 *i/a* C3 *(at)-* (noms de lieux : *manzil(at)-* « halte, relais, auberge », *nazala* « mettre pied à terre, faire halte », *maqbar(at)-* « cimetière », *qabara* « enterrer »), *mi* C1 C2 *a:* C3 / *mi* C1 C2 *a* C3 *at-* (noms d'instruments : *mifta:ħ-* « clef », *fataħa* « ouvrir » ; *miknasat-* « balai », *kanasa* « balayer ») ; dans des schèmes divers de participes et de noms verbaux (*maktu:b-* « écrit », *muka:tabat-* « fait de correspondre », etc.).

b) Éléments sufformants :

-a:n- dans C1 *a* C2 C3 *a:n-* (adjectifs : *sakra:n-* «ivre») et des schèmes d'infinitifs (*ʕirfa:n-* «connaître») et de pluriels internes (§ C, ci-dessous) (*γirba:n-* «corbeaux»).

-a: dans des schèmes d'adjectifs féminins (de masc. en *-a:n-* : *kasla:* «paresseuse»), d'élatifs en *ʔa* C1 C2 *a* C3- (v. sous a), ou de noms verbaux ou abstraits (*δikra:* «fait de se souvenir»), etc.

-a:ʔ- dans des schèmes d'adjectifs féminins (de noms de couleurs ou de qualités physiques : *xaḍra:ʔ-* «verte») ou de pluriels internes (*šuʕara:ʔ-* «poètes», *ʔaγniya:ʔ-* «riches»).

Des marques comme *-iyy-* et *-at-* sont de véritables suffixes qui peuvent s'ajouter à des formes de schèmes divers, pour l'expression de nouvelles valeurs. *-iyy-* a pour fonction essentielle la formation d'adjectifs relatifs : *miṣr-* «Égypte» *miṣriyy-* «égyptien», *raʔi:s-* «chef, président», *raʔi:siyy-* «présidentiel, principal». *-at-* permet de constituer le féminin des noms et des adjectifs, des singuliers à partir de collectifs (*naħl-* «abeilles», *naħlat-* «une abeille»), des collectifs-/pluriels (*xadda:m-* «serviteur», plur. *xadda:mat-*), des substantifs abstraits à partir d'adjectifs (*madaniyy-* «cultivé», *madaniyyat-* «culture»), des noms d'opération (faite en une fois) à partir d'infinitifs (*šarb-* «boire», *šarbat-* «gorgée»), etc.

B) Les noms peuvent être groupés en deux classes, selon qu'ils imposent, *au singulier et au duel*, un accord au masculin ou au féminin.

Ont un accord au féminin :

— les noms d'êtres femelles (*ʔata:n-* «ânesse»);

— les formes nominales, ne désignant pas des êtres mâles, portant une désinence *-at-* (*madi:nat-* «ville»), *a:ʔ-* (*ṣaħra:ʔ-* «désert») ou *a:* (*dubra:* «fuite»);

— un certain nombre de formes nominales, ne désignant pas des êtres femelles, et ne portant pas la désinence *-at-* (*šams-* «soleil», *na:r-* «feu», *ħarb-* «guerre», *ǰahannam-* «enfer», *nafs-* «souffle vital», *ri:ħ-* «vent», *da:r-* «maison», *biʔr-* «puits», *dalw-* «seau», *raḥa*^{n} «meule [de moulin]», *ɛaṣa*^{n} «bâton»; les noms des parties doubles du corps : *yad-* «main», *riǰl-* «pied», *ɛayn-* «œil», *ʔuδn-* «oreille»; des noms de pays, de villes, etc. : *miṣr-* «Égypte»), etc.;

— certains noms dépourvus de marque du féminin sont d'un accord facultatif : *ru:ħ-* «souffle vital, âme», *ǰaħi:m-* «feu de l'enfer», *sinn-* «dent», *δahab-* «or», *milħ-* «sel», *markab-* «navire», etc.

Pour les adjectifs, la marque de féminin est en général la désinence *-at-* : *kabi:r-* «grand», fém. *kabi:rat-*. Mais aux adjectifs de schème *ʔa* C1 C2 *a* C3 correspondent des féminins en C1 *a* C2 C3 *a:ʔ-* (*ʔaxḍar-* «vert», fém. *xaḍra:ʔ-*), à moins que ce schème n'ait valeur d'élatif, auquel cas le féminin est en C1 *u* C2 C3 *a:* (*ʔakbar-* «[le] plus grand», fém. *kubra:*); certains adjectifs en C1 *a* C2 C3 *a:n* ont un féminin formé sur le schème C1 *a* C2 C3 *a:* (*ɛaṭša:n-* «assoiffé», fém. *ɛaṭša:*).

Pour l'opposition de genre dans les noms de nombre, voir § 4.4.e.a.

C) L'arabe oppose à un singulier non marqué, un duel et un pluriel marqués. Les noms collectifs ont un accord pluriel lorsqu'ils désignent des êtres humains, singulier dans les autres cas (§ 3.3.).

Le duel est marqué par la désinence *-a:ni / -ayni* : *raǰul-a:ni* «deux hommes»; *malik-at-a:ni* «deux reines».

Les marques de pluriel sont diverses. Pour certaines formes, il s'agit d'une désinence *-u:na / -i:na* qui s'accorde au masculin, *-a:t-* qui s'accorde au féminin. A l'exception de quelques formes isolées, seuls des noms désignant des personnes de sexe masculin sont marqués par *-u:na* : *muslim-u:na* «les musulmans»; mais l'emploi de *-a:t-* n'est pas rigoureusement réservé aux noms féminins de personnes; il s'étend à de nombreuses autres formes, même si leur singulier n'est pas d'accord féminin : *ǰama:d-* «minéral», plur. *ǰama:da:t-*, *ʔimtiħa:n-* «examen», plur. *ʔimtiħa:na:t-*, *ʔaγa* «agha», plur. *ʔaγawa:t-*.

Ces formations de pluriel «externe» sont les moins fréquentes. Pour la plupart des noms, le pluriel est «interne» il se distingue du singulier correspondant non par un morphème ajouté, mais par un schème différent :

kita:b-	«livre»,	plur. *kutub-*
ʕa:lim-	«savant»,	plur. *ʕulama:ʔ-*
kalb-	«chien»,	plur. *kila:b-* ou *ʔaklub-*

Les schèmes utilisés pour l'expression du pluriel sont nombreux, une trentaine au minimum, et il n'y a pas de correspondance régulière entre les schèmes de singulier et les schèmes de pluriel. Il

peut se faire même qu'un schème soit celui d'un singulier pour un nom donné et d'un pluriel pour un autre :

Schèmes	C *a* C *i:* C		C *i* C *a:* C
	sing. *kabi:r-* «grand»		plur. *kiba:r-*
	plur. *ħami:r-* «ânes»		sing. *hima:r-*

Un schème particulier de pluriel C1 V C2 *a:* C3 *i/i:* C4 correspond à des singuliers à quatre consonnes, la variante en *i:* étant utilisée pour les singuliers à voyelle longue de la 3[e] consonne :

ɛaqrab- «scorpion» plur. *ɛaqa:rib-*
miṣba:ħ- «lampe» plur. *maṣa:bi:ħ-*

(et avec suffixe *-at-* pour certains noms désignant des personnes : sing. *tilmi:δ-* «disciple», plur. *tala:miδ-at-*).

Un schème de même type fournit aussi des pluriels à des noms triconsonantiques et comportant une voyelle longue après la 1[re] et/ou la 2[e] consonne :

sing. C V: C V C plur. C *awa:* C *i* C
(*fa:ris* «cavalier», *fawa:ris*)
sing. C V C V: C plur. C*a* C *a:ʔi* C
(*ʕaǰu:z-* «vieille femme», *ʕaǰa:ʔiz-*)
sing. C V: C V: C plur. C *awa:* C *i:* C
(*ǰa:su:s-* «espion», *ǰawa:si:s-*)

D) A l'exception de quelques formes à finale *a:/an* qui restent invariables, les formes nominales (substantifs et adjectifs) comportent normalement des désinences variant en liaison avec leur fonction syntaxique. Les types de variation dépendent de critères qui conduisent à envisager le classement suivant :

I. Noms propres d'êtres humains (surtout noms de femmes, noms en *-at-* ou *-a:n-*, noms étrangers) ou noms de lieux. — A l'état *indéterminé*, pluriels internes quadriconsonantiques (*mara:kib-* «navires», en *-a:ʔ-* (*wuzara:ʔ-* «ministres»), formes de schème *ʔa* C C *a* C (*ʔaħmar-* «rouge»), formes en *-a:ʔ-* (*ħamqa:ʔ-* «sotte») ou la plupart des adjectifs en *-a:n-* (*γaḍba:n-* «irrité»).

II. Le pluriel externe masculin (*muslimu:(na)* «musulmans»).

III. Le duel (*raǰula:ni* «deux hommes», *ʔimraʔata:ni* «deux femmes»).

IV. Le pluriel externe féminin *muslima:t-* «musulmanes».

V. Toutes les autres formes. Celles qui à l'état *indéterminé* appartiennent à I, relèvent de V lorsqu'elles sont *déterminées*.

	I	II	III	IV	V
Cas sujet	*-u*	*-u:(na)*	*-a:(ni)*	*-a:t-u(n)*	*-u(n)*
Cas direct	*-a*	*-i:(na)*	*-ay(ni)*	*-a:t-i(n)*	*-a(n)*
Cas indirect					*-i(n)*

1. Pour II et III, les éléments entre parenthèses *-na* et *-ni* sont absents lorsque la forme est en annexion (§ 3.2.1.) *muslimu: makkata* «les musulmans de la Mecque».

2. Pour IV et V, l'élément entre parenthèses *(n)* n'apparaît qu'à l'état indéterminé.

3. Seul V distingue trois cas. Ailleurs la seule opposition est entre un cas sujet (qui est celui du thème, voir § 3.1.2.) et un cas non sujet.

4. Des formes comme *qa:ḍin, qa:ḍiyan, qa:ḍin* (racine *QḌY*) s'expliquent par le traitement de semi-consonnes qui est défini au § 5.

4.2. Comme le nom et le pronom, le verbe participe aux oppositions de genre et de nombre. Comme le pronom, il distingue aussi les personnes (locuteur, interlocuteur, objet de la communication). Mais il participe à d'autres oppositions qui lui sont propres : l'*aspect* (accompli-inaccompli), le *mode* (impératif, conditionnel-jussif, subjonctif, indicatif), la *voix* (actif, passif).

En dehors de l'impératif, toute forme verbale est constituée selon l'une des deux séquences suivantes :

I	Mp	(Pr) — Th	Mg/n	(So)	(So)
II		(Pr) — Th	Mp/Mg/n	(So)	(So)

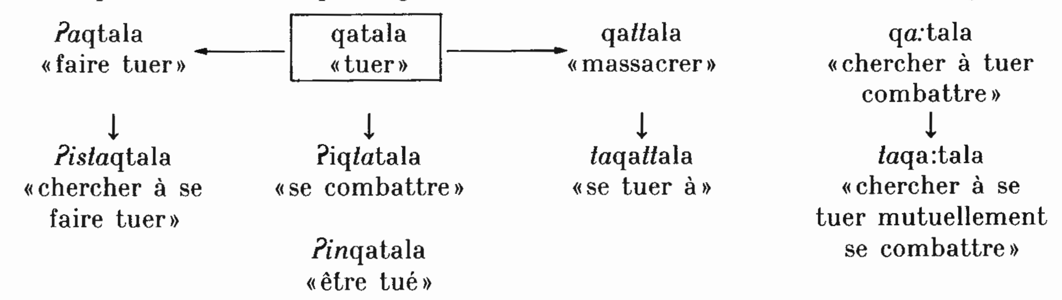
(M[arque] [de] p[ersonne], Pr[éfixe], Th[ème], g[enre], n[ombre], S[uffixe personnel en fonction d']o[bjet]). Les éléments entre parenthèses dans le schéma peuvent être absents.

a. Les deux séquences diffèrent par la position de Mp qui se trouve situé avant ou après le thème. Cette position distingue par elle-même les deux formes aspectives, Mp en première position caractérisant l'*inaccompli*, la position post-radicale l'*accompli*. Mais les marques personnelles préfixées de l'inaccompli et les marques suffixées constituent deux séries formellement différentes : p.e. à la 3ᵉ personne du sing., pour le verbe «écrire», l'accompli est *katab-a*, l'inaccompli *ya-ktub-u* (voir le tableau du § F). Les marques préfixées de l'inaccompli se présentent avec une voyelle *a* pour la forme de base et les formes dérivées à augmentation externe, une voyelle *u* pour les dérivées à augmentation interne (§ b.1. ci-dessous) et le «passif» (§ E).

b.1. Verbes à radical triconsonantique. Le thème peut être simple dans la forme de base ou complexe dans les formes dérivées. Le thème simple ne comporte que les consonnes radicales, sans gémination, et des voyelles brèves. Les thèmes dérivés sont de formations diverses :

— augmentation externe par adjonction d'un élément consonantique non radical (exprimant surtout l'orientation du procès par rapport au sujet);

— augmentation interne par allongement de consonne ou de voyelle (exprimant les nuances diverses du procès, intensité, prolongement, mais souvent aussi, l'orientation du procès).



En gros, les formes à préfixe ou infixe *t* sont des réfléchis-moyens des formes sans *t* correspondantes. La forme à préfixe *n* est médio-passive par rapport à la forme de base. La forme en *ʔ*- est factitive. Cependant les dérivés ont acquis fréquemment des valeurs propres qui ne peuvent pas être justifiées entièrement par leur formation.

Certains verbes qualitatifs, désignant des couleurs ou des caractéristiques corporelles présentent une forme complexe avec gémination de la 3ᵉ consonne et, parfois, un allongement de la voyelle thématique : *ʔiʕwarra* «être borgne», *ʔiswa:dda* «être noir».

Pour le thème simple, la structure est toujours C1aC2VC3- pour l'accompli, -C1C2VC3- pour l'inaccompli. Mais le timbre de V est variable d'un aspect à l'autre et d'un timbre à l'autre. On peut en fonction de ces variations distinguer les groupes suivants :

	accompli	inaccompli
I	*u*	*u*
II.	*i*	*a*
IIIa.	*a*	*u*
IIIb.	*a*	*i*

Le groupe I (*kabura, yakburu* «être ou devenir grand») est constitué essentiellement par des verbes qualitatifs. Le groupe II comporte aussi des verbes qualitatifs (*bariθa, yabraθu* «être sain, bon pour la santé», *fariħa, yafraħu* «se réjouir, être joyeux») et des verbes «déponents internes» (*fahima, yafhamu* «comprendre», *tabiʕa, yatbaʕu* «suivre»). Le groupe III avec l'inaccompli le plus souvent en *u*, parfois en *i*, est de loin le plus nombreux, le plus vivant et il comprend des verbes de toute sorte : transitifs-actifs surtout (*bataka, yabtuku* «couper»), mais aussi qualitatifs (*baǰala, yabǰulu* «être content») ou «déponents» (*ṣamada, yaṣmudu* «se diriger vers», *basama, yabsimu* «sourire»).

D'autres alternances a/a (*qaṭaʕa, yaqṭaʕu* «tranche») ou i/i (*wariθa, yariθu* «hériter») dépendent de la structure consonantique du radical : *a/a* se présente seulement dans des verbes à 2ᵉ ou 3ᵉ radicale pharyngale ou laryngale, *i/i* surtout dans des verbes à 1ʳᵉ radicale *w* ou *y*.

Pour les formes dérivées l'alternance est automatique : *a:a* pour les formes à préfixe *ta-*: *takattaba, yatakattabu*, *a/i* pour toutes les autres : *kattaba, yukattibu*.

b.2. Verbes à radical quadriconsonantique. L'alternance est a/i pour le thème simple : *xarmaša, yuxarmišu* «égratigner».

Les thèmes dérivés sont des réfléchis à formation externe :

— à préfixe *ta-* : *ta-daħraǰa* «rouler, se rouler» (*daħraǰa* «faire rouler»);
— à *-ħ-* infixé : *ʔiħranǰama* «se presser, s'assembler» (*ħarǰama* «refouler [le troupeau]»).

Certains verbes d'état de radical quadriconsonantique présentent une forme complexe à gémination de la 4e consonne : *ʔitmaʔanna* «être en repos».

c. Dans la langue de la littérature classique, la conjugaison suffixale s'oppose à la conjugaison préfixale sur la base d'une corrélation aspective, essentiellement comme un accompli à un inaccompli. Un verbe à la conjugaison suffixale exprime en général le procès comme un événement constaté. A la conjugaison préfixale, qui est le terme non marqué de l'opposition, avec une valeur opposée à celle de l'accompli et une valeur neutre, le procès est le plus fréquemment saisi comme déroulement, mais il peut être donné aussi comme une pure potentialité.

A chacune de ces formes, le contexte peut conférer des valeurs diverses sur le plan aspectif; il peut aussi les situer à des moments divers par rapport à l'acte d'énonciation ou à quelque point de référence fourni par l'énoncé.

A. L'accompli (conjugaison suffixale).

α. Dans l'usage le plus courant, l'événement est constaté comme réalisé. Il s'agit donc d'un passé et, à ce titre, l'accompli est la forme narrative lorsque le déroulement du procès ou sa répétition ne sont pas pris en compte : *ǰalasu: ʕala: - l-ba:bi* «ils s'assirent (1) à (2) la porte (3)».

β. L'événement constaté peut être considéré dans son incidence au moment de l'énonciation : il fonctionne alors comme un parfait : *ʕalimtu* «j'ai appris, j'ai su = je sais».

γ. Il peut l'être aussi dans son incidence sur un autre événement, lui-même déjà advenu, et il a la valeur d'un plus-que-parfait : *ǰalasa ħayθu ǰalasa ʔabu:-hu* «Il s'assit (1) où (2) son père (4) (litt. père-sien) s'était assis (3)».

δ. Ou bien aussi sur un événement perspectif, et il peut équivaloir à un futur antérieur : *ʔaji:ʔu-ka ʔiδa - ħmarra - l-busru* «je viendrai te voir (1-2) (litt. je viendrai-(à)-toi) lorsque (2) les dattes (4) auront mûri (3) (litt. «rougi», verbe à la conjugaison suffixale).

ε. C'est aussi la forme employée pour l'expression du souhait, qui acquiert ainsi la force d'un événement considéré comme acquis : *raħimahu - lla:hu* «(Que) Dieu (2) le prenne en pitié (1)».

D'autres usages sont possibles à partir de la valeur de base de constatation d'un événement, en particulier l'usage «prophétique», fréquent dans le Coran, où des événements futurs donnés pour inéluctables sont énoncés dans des verbes à la conjugaison suffixale.

B. L'inaccompli (conjugaison préfixale).

Par opposition à l'accompli qui constate simplement l'événement, l'inaccompli, dans sa fonction positive, exprime le procès dans son déroulement. Ce déroulement peut se manifester comme la réitération illimitée du procès, une habitude, etc.

α. Dans un contexte du passé, l'inaccompli équivaut normalement à l'imparfait tel qu'il fonctionne dans les langues romanes par exemples : *lima taqtulu:na ʔanbiya:ʔa - lla:hi min qablu* «Pourquoi tuiez-vous les prophètes de Dieu autrefois?».

β. Au présent, l'inaccompli décrit un procès en cours de déroulement aussi bien qu'un procès habituel : *ʔAlla:hu yaʕlamu bi-ma: tafʕalu:na* «Dieu (1) sait (2, verbe à l'inaccompli) ce que vous êtes en train de faire (3, 4, litt. par-quoi vous agissez)».

γ. L'inaccompli peut aussi équivaloir à un futur : *yasi:ru Zaydun γadan* «Zayd (2) partira (1) demain (3)».

L'inaccompli présente aussi, comme forme non marquée de l'opposition, une valeur neutre dans l'expression d'un «présent général», qui en fait n'exprime ni temps ni aspect particulier : *ʔal-ʔinsa:nu yudabbiru wa-lla:hu yuqaddiru* «L'homme (1) forme des projets (2, verbe à l'inaccompli) et Dieu (3) donne la force (de les réaliser) (3, verbe à l'inaccompli).

Les contextes qui fournissent la nuance aspective ou permettent de situer le procès dans le temps sont de types divers. Il faut tenir compte d'abord de la nature de l'énoncé. Dans un récit, en l'absence d'autres éléments indicatifs, l'accompli et l'inaccompli sont des passés narratifs, ne se distinguant que par leur valeur aspective (événement/déroulement). Dans un discours direct, en

dehors aussi de toute indication contraire, c'est le moment de l'énonciation qui fonde les valeurs. L'accompli apparaît normalement comme un parfait incident, l'inaccompli comme un présent actuel. Dans les deux cas cependant, le contexte général n'est pas le seul déterminant. Certains éléments sont spécialisés comme indices. Le verbe *ka:na* «être» sert d'«exposant temporel». Sa conjugaison suffixale permet de situer le procès dans le passé et confère aussi à l'inaccompli une valeur d'imparfait et, plus rarement sans autre indice supplémentaire, à l'accompli celle d'un plus-que-parfait : *ka:na yaktubu* «il écrivait», *ka:na ... kataba* «il avait écrit». La conjugaison préfixale du même verbe *ka:na*, soit à la 3ᵉ personne masculin singulier *yaku:nu*, permet de marquer l'accompli comme un futur antérieur : *yaku:nu ... kataba* «il aura écrit».

Une particule invariable *qad* met en relief la valeur incidente ou résultative de l'accompli : *qad ǰa:ʔat* «elle est venue, elle est là».

L'inaccompli est situé au futur grâce aux éléments *sawfa* et *sa-* : *sawfa taktubu* ou *sa-taktubu* «elle écrira».

Pour l'usage des formes verbales dans les phrases complexes, voir § 3.5.

L'état sommairement décrit ici est celui de la langue classique. L'arabe moderne a en fait généralisé l'emploi des marques auxiliaires dont il vient d'être question, réduisant ainsi sérieusement le rôle du contexte général dans la détermination de certaines données aspectives et temporelles.

C. Les éléments suffixés constituent pour l'accompli des marques amalgamées de personne, de genre et de nombre :

	Singulier		Pluriel	
1	*-tu*		*-na*	
2	m. *-ta*	f. *-ti*	m. *-tum*	f. *-tunna*
3	m. *-a*	f. *-at*	m. *-u:*	f. *-na*

Pour l'inaccompli, les éléments suffixés servent à l'expression du genre, du nombre et du mode.

Le genre (distingué seulement aux 2ᵉ et 3ᵉ personnes) et le nombre sont exprimés par des marques amalgamées :

	Masculin	Féminin
Singulier	ø	*-i:*
Pluriel	*-u:*	*-na*

D. Les modes. On oppose à une forme neutre («indicatif»), un impératif (aux deuxièmes personnes seulement), un subordonné «subjonctif» (introduit automatiquement après certaines particules de liaison, § 4.5.1.c.) et un «apocopé» qui fonctionne comme jussif et parfois, comme mode de l'hypothétique (potentiel, voir § 3.5.3.). De plus, il est de règle après la négation *lam* avec la valeur d'un passé (§ 3.4.).

Les distinctions modales (en dehors de l'impératif) n'apparaissent que pour une partie des formes :

	«Indicatif»	«Subjonctif»	«Apocopé»
Singulier masculin et 1ʳᵉ pluriel	*-u*	*-a*	ø
féminin	*-na*	ø	ø
Pluriel (2ᵉ et 3ᵉ) masculin	*-na*	ø	ø
féminin	ø	ø	ø

Les formes de l'impératif sont celles de l'injonctif aux deuxièmes personnes amputées de leurs marques personnelles. Dans le verbe simple, ces marques sont remplacées par le préfixe *ʔu-* lorsque la voyelle thématique est *u*, par le préfixe *ʔi-* dans les autres cas. Dans les verbes dérivés à préfixe *ʔ-*, celui-ci se maintient. Voir le tableau § F.

Des formes «énergiques» à valeur purement expressive (pour souligner le caractère impératif d'une décision ou d'un ordre) sont obtenues avec quelques modifications portant sur les voyelles et par adjonction de la désinence *-an(na)* à celle du «subjonctif».

E. En principe, de toute forme verbale dont le sens s'y prête, il est possible de tirer une forme de «passif». Cette forme se caractérise par rapport à la forme non «passive» par son vocalisme interne, la voyelle désinentielle ne variant pas :

Accompli	*(i/a)*	*a*	*a/i/u*	→ *(u)*	*u*	*i*		*kataba* *ʔistaktaba*	*kutiba* *ʔustuktiba*, etc.
Inaccompli	*a*	*(a)*	*(i)* *a/u/i*	→ *u*	*(a)*	*(a)*	*a*	*yaktubu* *yastaktibu* *yataka:tabu*	*yuktabu* *yustaktabu* *yutaka:tabu*, etc.

L'usage de cette forme est celle d'un verbe «à agent ignoré» : *qutila Zaydun* «Zayd a été tué». Dans la transformation passive des verbes à deux compléments d'objet, le premier devient le sujet, mais le second subsiste dans sa forme : *ʕallamtu l-walada l-kita:bata* «j'ai enseigné (1) l'écriture (3) [à] l'enfant» : *ʕullima l-waladu l-kita:bata* «On a enseigné l'écriture à l'enfant», litt. «a été enseigné l'enfant /cas nominatif/ l'écriture /cas direct/». La mention de l'agent ne peut être, en langue classique et dans l'usage des puristes, introduite comme complément prépositionnel. Cependant les auteurs modernes ne respectent pas toujours cette interdiction.

F. Une forme verbale peut être munie d'un pronom suffixe en fonction de complément d'objet (§ 4.4.a.). Dans le cas de verbes doublement transitifs comme *ʔaʕṭa:* «donner (qc) à (qn)», deux pronoms suffixes (dans l'ordre 1re, 2e, 3e personnes) peuvent se joindre exceptionnellement à la même forme : *ʔaʕṭa:-ni:-ha:* «il me l'a donnée», normalement le deuxième pronom est suffixé à la particule *ʔiyya:* : *ʔaʕṭa:ni: ʔiyya:-ha:*.

Thème simple (*kataba*, *yaktubu* «écrire»).

		Accompli	Inaccompli (indicatif)	Inaccompli subjonctif	Inaccompli injonctif	Impératif
sing.	1 com.	katab-tu	ʔa-ktub-u	ya-ktub-a	ya-ktub	
	2 m.	katab-ta	ta-ktub-u	ta-ktub-a	ta-ktub	ʔu-ktub
	f.	katab-ti	ta-ktub-i:na	ta-ktub-i:	ta-ktub-i:	ʔu-ktub-i:
	3 m.	katab-a	ya-ktub-u	ya-ktub-a	ya-ktub	
	f.	katab-at	ta-ktub-u	ta-ktub-a	ta-ktub	
duel	2 com.	katab-tuma:	ta-ktub-a:ni	ta-ktub-a:	ta-ktub-a:	ʔu-ktub-a:
	3 m.	katab-a:	ya-ktub-a:ni	ya-ktub-a:	ya-ktub-a:	
	f.	katab-ata:	ta-ktub-a:ni	ta-ktub-a:	ta-ktub-a:	
plur.	1 com.	katab-na:	na-ktub-u	na-ktub-a	na-ktub	
	2 m.	katab-tum	ta-ktub-u:na	ta-ktub-u:	ta-ktub-u:	ʔu-ktub-u:
	f.	katab-tunna	ta-ktub-na	ta-ktub-na	ta-ktub-na	ʔu-ktub-na
	3 m.	katab-u:	ya-ktub-u:na	ya-ktub-u:	ya-ktub-u:	
	f.	katab-na	ya-ktub-na	ya-ktub-na	ya-ktub-na	

Formes verbales à thèmes complexes (3e personne du sing. mas.; à l'impératif, 2e personne).

Accompli	Inaccompli	Impératif	Nom d'action (divers)
katab-a	ya-ktub-u	ʔu-ktub	
ʔaktab-a	yu-ktib-u	ʔa-ktib	ʔi-kta:b-
kattab-a	yu-kattib-u	kattib	ta-kti:b-/-ktib-at-
ka:tab-a	yu-ka:tib-u	ka:tib	mu-ka:tab-at-
ʔiktatab-a	ya-ktatib-u	ʔiktatib	ʔiktita:b-
takattab-a	ya-takattab-u	takattab	takattub-
taka:taba	ya-taka:tab-u	taka:tab	taka:tub-
ʔinkataba	ya-nkatib-u	ʔinkatib	ʔinkita:b-
ʔistaktab-a	ya-staktib-u	ʔistaktib	ʔistikta:b-

4.3. A tout verbe de forme simple ou complexe, correspondent des formes de participes actif et passif qui, pour la forme de base, sont respectivement de schèmes C1 a: C2 i C3 - (*ka:tib-* «écrivant, qui écrit») et ma- C1 C2 u: C3 - (*maktu:b-* «écrit»). Pour les verbes de forme complexe, les participes sont constitués par le préfixe *mu-* joint aux thèmes de l'inaccompli avec des voyelles caractéristiques après la 2e consonne radicale : *i* pour l'actif, *a* pour le passif (*mukattib-*, *mukattab-*; *mutaka:tib-*, *mutaka:tab-*, etc.).

Les formes de noms verbaux pour les verbes simples sont diverses et le plus souvent non prévisibles. Quelques-uns cependant sont caractéristiques : ceux dont le schème est C1 u C2 u: C3-

correspondent à des verbes de position ou de mouvements du corps : *sajada* «se prosterner» inf. *suju:d-*; le schème C1aC2a:C3at- est fréquent pour les verbes qualitatifs : *ʂarufa* «être poli», inf. *ʂara:fat-*, etc. Par contre, à chaque verbe de forme complexe, correspond un nom verbal d'un schème caractéristique.

Les formes de participes actifs peuvent avoir, selon le contexte, soit une rection verbale (au cas direct), soit une rection nominale (au cas indirect). La première construction confère au participe une valeur de nom d'agent, la seconde une valeur de nom d'auteur : *ja:miʕu nna:sa* «celui qui rassemble(ra) les hommes», *ja:miʕu nna:si* «le rassembleur des hommes».

Les noms verbaux ont aussi la double rection.

4.4.a. Pronoms personnels.

La modalité de personne, qui se combine avec celle de genre et de nombre, est exprimée

— dans des séries dépendantes, par marques affixes :

a) en fonction de sujet de verbe : préfixe (col. 1) ou suffixe (col. 2) en distribution complémentaire, v. § 4.2.;

b) en fonction de complément de verbe (*ḍarabta*-hu litt. «tu as frappé-lui = tu l'as frappé»), de nom (*kita:bu*-hu litt. «(le) livre-lui = son livre»), de préposition (*maʕa*-hu «avec lui») ou certaines particules (*ʔinna*-ka *ka:ðibun* litt. «certes-toi mentant = tu mens» (col. 3);

— dans une série indépendante (col. 4), par des formes autonomes :

a) en fonction de l'un des termes d'une proposition non verbale : sujet, prédicat (*ʔana: huwa* litt. «moi-lui = je suis lui, je suis cet homme») ou copule (*ʔu:la:ʔika* humu *lka:firu:na* «ceux-là sont [litt. eux] les incroyants»), voir § 3.1.2.;

b) comme élément emphatique mettant en relief une marque personnelle dépendante dans la phrase ou en explicitant le contenu (*ḍarab*-ta-*ni:* ʔanta: «tu m'as frappé, toi», *kita:b*-i: ʔana: litt. «livre-mien, moi = mon livre à moi», *laqay*-na:-hu ʔana: wa-X «nous l'avons trouvé, moi et X»).

		1	2	3	4
sing.	1	ʔa/u-	-tu	-i:/-ya/-ni:	ʔana:
	2 m	ta/u-	-ta	-ka	ʔanta
	f	ta/u-	-ti	-ki	ʔanti
	3 m	ya/u-	-a	-hu	huwa
	f	ta/u-	-at	-ha:	hiya
duel	2	ta/u-	-tuma:	-kuma:	ʔantuma:
	3 m	ya/u-	-a:	-huma:	huma:
	f	ta/u-	-ata:		
plur.	1	na/u-	-na:	-na:	naħnu
	2 m	ta/u-	-tum	-kum	ʔantum
	f	ta/u-	-tunna	-kunna	ʔantunna
	3 m	ya/u-	-u:	-hum	hum
	f	ya/u-	-na	-hunna	hunna

Col. 3 : avec un substantif, le suffixe de première personne est *-i:* après voyelle brève, *-ya* après voyelle longue ou diphtongue; avec une forme verbale le suffixe est *ni:*; *-hu* et *-hum* deviennent *-hi* et *-him* lorsqu'ils sont précédés par une voyelle *-i*.

Col. 3 et 4 : les formes de pluriel masculin sont en *-umu:* devant consonne : *ḍarab-tumu:-ni:* «vous m'avez frappé».

Le pronom réfléchi s'exprime à l'aide du substantif *nafs-* «âme» muni des marques personnelles suffixées : *raʔaytu nafs-i:* «je me suis vu».

4.4.b. Démonstratifs.

Sur une forme de base, d'emploi rare, masc. *ða:*, fém. *ði:* ou *ti:*, plur. *ʔu:la:(ʔi)* sont construites par affixation d'autres éléments : *ha:-, -ka, -lika,* une série de démonstratifs directs («rapprochés») et deux séries d'indirects («éloignés») :

		base	directs	indirects	
sing. masc.		ðaː	haːðaː	ðaːka	ðaːlika
fém.		ðiː	haːðiː	taːka	tilka
		tiː	haːðihiː	tiːka	
duel masc.	cas sujet	ðaːni	haːðaːni	ðaːnika	ðaːnnika
	cas non-sujet	ðayni	haːðayni	ðaynika	ðaynnika
fém.	cas sujet	taːni	haːtaːni	taːnika	taːnnika
	cas non-sujet	tayni	haːtayni	taynika	taynnika
pluriel com.		ʔuːlaː(ʔi)	haːʔulaːʔi	ʔuːlaːʔika	ʔuːlaːʔika

Les démonstratifs peuvent être indépendants : *haːðaː kitaːbun* «ceci est un livre». Mais ils peuvent également se rapporter à un substantif déterminé par l'article, par un suffixe personnel ou par un autre substantif. Les constructions sont alors :

démonstratif — article + substantif (*haːða l-kitaːbu* «ce livre»);
substantif + suffixe personnel — démonstratif (*kitaːbiː haːðaː* «ce mien livre»);
substantif 1 — article + substantif — démonstratif (*kitaːbu n-naħwi haːðaː* «ce livre de grammaire»).

Dans de telles constructions, le démonstratif suit les mêmes règles d'accord que l'adjectif épithète, § 3.3.

4.4.c. Le relatif a les formes suivantes :

	sing.		duel	pluriel
masc.	*(ʔa)llaðiː*	sujet	*(ʔa)llaðaːni*	*(ʔa)llaðiːna*
		non-sujet	*(ʔa)llaðayni*	
fém.	*(ʔa)llatiː*	sujet	*(ʔa)llataːni*	*(ʔa)llatiː*
		non-sujet	*(ʔa)llatayni*	*(ʔallawaːtiː)*

En fonction de sujet d'une proposition nominale ou verbale, le relatif peut avoir un antécédent qu'il suit immédiatement et avec lequel il s'accorde en genre et en nombre selon les mêmes règles que l'adjectif épithète (§ 3.3.). Le cas est celui de l'antécédent.

4.4.d. D'autres éléments sont utilisés à la fois comme des pronoms relatifs (sans antécédents) et comme *interrogatifs*. Ce sont *man* (invariable) qui s'applique aux humains, *maː* (invariable) qui s'applique au non-humain (y compris les animaux), *'ayyu* (fém. *'ayyatu*, déclinable) qui s'emploie toujours comme premier terme d'un état construit : *'ayyu rajulin* «un homme quelconque, quel homme ?».

4.4.e. Les noms de nombre.

A. Cardinaux.

	M.	F.
1	ʔaħad-, waːħid-	ʔiħdaː, waːħidat-
2	ʔiθnaːni	ʔiθnataːni
3	θalaːθat-	θalaːθ-
4	ʔarbaɛat-	ʔarbaɛ
5	xamsat-	xams-
6	sittat-	sitt-
7	sabʕat-	sabʕ-
8	θamaːniyat-	θamaːni(n)
9	tisʕat-	tisʕ-
10	ʕašarat-	ʕašr-
11	ʔaħada ʕašara	ʔiħdaː ʕašrata
12	ʔiθnaː ʕašara	ʔiθnataː ʕašrata
13	θalaːθata ʕašara	θalaːθa ʕašrata
19	tisʕata ʕašara	tisʕa ʕašrata
20	ʕišruːna	
30	θalaːθuːna	
90	tisɛuːna	
100	miʔat-	
1 000	ʔalf- (plur. ʔaːlaːf-, ʔuluːf)	

a. La distribution du suffixe *-at-* selon le genre du nom compté est la suivante :

	Nom compté masculin	Nom compté féminin
1, 2, 11, 12	-ø-	-at-
3 à 10	-at-	-ø-
11 à 19	-at- avec le nom de l'unité	-at- avec le nom de la dizaine

Voici celle des indices de nombre et de cas de l'objet compté:

	Nombre	Cas
1	sing.	x
2	duel	x
3-10	plur.	indirect
11-99	sing.	direct
100-1 000	sing.	indirect

Les noms de 1 et 2, se comportant comme des adjectifs, le cas du nom compté est déterminé par la fonction du syntagme nominal dans la phrase. Après un nombre complexe, l'accord en nombre et en cas est avec la dernière tranche numérale exprimée. Dans une expression signifiant «1 623 hommes», «hommes» est représenté par *rajulan* (sing. cas direct de *rajul-*).

b. La forme du nom de 2 est celle d'un duel. De 11 à 19, les noms de nombre sont formés par celui de l'unité suivi du nom de la dizaine. Tous deux portent la désinence *-a* du cas direct, sauf pour 12 qui est un duel. De 30 à 90, le nom de la dizaine est une forme de pluriel externe masculin (§ 4.1.c.) du nom de l'unité correspondante ; 20 est le pluriel de 10.

Les nombres intermédiaires entre deux dizaines sont exprimés le plus souvent par la suite : nom d'unité + conjonction *wa-* «et» + nom de la dizaine. Lorsque *miʔat-* «100» et *ʔalf-* «1 000» sont multipliés, *miʔat-* reste au singulier, mais *ʔalf-* se met au pluriel.

Les nombres complexes sont exprimés dans l'ordre suivant : milliers + centaines + unités + dizaines.

Pour la détermination, lorsqu'il s'agit de nombres autres que ceux entre 11 et 99, la construction est soit article + nom compté + nom de nombre, soit, moins fréquemment, nom de nombre + article + nom compté.

Entre 11 et 99, la construction est toujours : article + nom de nombre + nom compté.

B. Ordinaux.

	M.	F.
1	ʔawwal-	ʔu:la:
2	θa:ni(n)	θa:niyat-
3	θa:liθ-	θa:liθat-
4	ra:biʕ-	ra:biɛat-
5	xa:mis-	xa:misat-
6	sa:dis-	sa:disat-
7	sa:biʕ-	sa:biʕat-
8	θa:min-	θa:minat-
9	ta:siɛ-	ta:siʕat-
10	ʕa:šir-	ʕa:širat-
11	ħa:diya ʕašara	ħa:diyata ʕašrata
12	θa:niya ʕašara	θa:niyata ʕašrata
13	θa:liθa ʕašara	θa:liθata ʕašrata
19	ta:siʕa ʕašara	ta:siʕata ʕašrata

Les ordinaux sont des adjectifs de schème C1 *a:* C2 *i* C3 qui est celui des participes du verbe au thème fondamental. De 11 à 19, c'est le nom de l'unité qui affecte ce schème ; les deux éléments du syntagme ont, invariablement, la désinence *-a*.

Il n'y a pas de formes spécifiques pour les ordinaux au-delà de 19.

4.5. Formes invariables.

Un certain nombre de formes ne participent pas aux oppositions de genre et de nombre. Ce sont :

1. Les éléments de liaison.

a) Liaison entre des termes de même fonction (conjonction de coordination) : *wa-* «et», *fa-* «et alors, et donc», *θumma* «puis, ensuite»; *ʔaw* «ou», *ʔimma ... ʔimma/ʔaw* «ou ... ou», *ʔam* «ou» en 2ᵉ terme de phrase interrogative.

b) Liaison entre termes de fonctions différentes dans la même proposition (indicateurs de fonction, préposition) : *bi-* «avec, au moyen de, à», *li-* «pour, à», *ka-* «comme», *fi:* «dans», *min* «de (origine)», *ʕan* «de (origine)», *maʕa* «avec», *ʕala:* «sur, contre», *ʔila:* «vers». Nombre de ces éléments ont la forme de substantifs (verbaux) au cas direct : *ʔama:ma* «devant», *baεda* «après», *bayna* «entre», *ħawla* «autour», *ħi:na* «au moment de», *ʕinda* «chez», *fawqa* «sur», *qabla* «avant», *wara:ʔa* «derrière», *wasṭa* «au milieu de», *siwa:, du:na* «sauf», etc. Les mêmes formes substantivales peuvent être construites au cas indirect avec d'autres «prépositions» : *min fawqi-* «du haut de».

c) Liaison entre des propositions de fonctions différentes (conjonctions de subordination, subjonctions, indicateurs de fonction) : *ʔan(na)* «que», *ʔalla:* «que ne ... pas», *li-, liʔan, kay, likay* «pour que», «afin que», *liʔalla:* «pour que ne ... pas», *ħatta:, ʔila: ʔan* «jusqu'à ce que»; *'illa: ʔan* «à moins que ... ne»; *wa-* et surtout *fa-* (ci-dessus) sont aussi utilisés comme «subjonctions» avec la valeur «en sorte que»; *ʔin, ʔimma:, law* «si» (v. § 3.5.3.).

2. Des formes autonomes modifiant le prédicat ou un adjectif non prédicatif («adverbes») : *huna:* «ici», *huna:ka, huna:lika, θamma* «là-bas», *kaδa:, ha:kaδa:, kaδa:lika* «ainsi, de cette manière». Certaines des formes substantivales utilisées, au cas direct, comme «prépositions», apparaissent, munies d'une désinence *-u* et parfois précédées aussi de la préposition *min*, avec une valeur «adverbiale» : *taħtu, min taḥtu* «au-dessous». Mais de tels «adverbes» se forment quasi librement à partir de formes nominales diverses, au cas direct : *ǰami:ʕan* «ensemble», *yami:nan* «à droite», *kaθi:ran* «beaucoup», *laylan* «de nuit», *naha:ran* «de jour», *yawman* «un jour», *ʔal-yawma* «aujourd'hui», *γadan* «demain», etc.

Des particules portent sur la proposition entière : *la-* préfixé au premier terme, nom ou verbe, renforce l'affirmation. *ʔa-* préfixé au premier terme, *hal* en tête de phrase sont les marques de l'interrogation.

D'autres formes autonomes forment par elles-mêmes un énoncé affirmatif : *naεam, ʔaǰal, bala:, ʔay, ǰayra* «oui», *bal* «au contraire», *la:* «non», *kalla:* «nullement, pas du tout».

3. Particules exclamatives : *ya:, ʔayyuha:* particules du vocatif «ô», *way, wayha* «Malheur!», *rubba* «combien de!», *niεma* «combien est beau!», *biʔsa* «combien est mauvais!».

5. Une base lexématique est constituée par la conjonction d'une racine et d'un schème (ch. I, § nº 24). La racine comporte le plus fréquemment trois consonnes, parfois quatre, exceptionnellement davantage. Les quadriconsonnes peuvent être constituées par une suite de quatre consonnes différentes comme dans *baʕθara* «disperser», par la répétition d'un groupe biconsonantique comme dans *tartara* «agiter», «secouer», par un triconsonne augmenté par redoublement de la 3ᵉ consonne comme dans *ǰilba:b-* «esclave». Fréquemment, elles comportent une liquide ou une semi-voyelle à la 2ᵉ ou à la 3ᵉ place.

La constitution phonique des racines paraît avoir été soumise au cours de l'histoire de la langue, à des restrictions portant fondamentalement sur la présence simultanée de phonèmes homorganiques : deux consonnes labiales, dentales (occlusives, fricatives, sifflantes) ou chuintantes, palatales et au-delà, liquides sont sinon totalement incompatibles, du moins rarement compatibles dans une même racine. Mais des racines à 2ᵉ et 3ᵉ radicales semblables sont fréquentes (alors qu'il n'existe pas de racines avec la même consonne à la première et à la deuxième place).

Les semi-voyelles *w* et *y* peuvent constituer des éléments radicaux. Elles ne se maintiennent cependant pas dans toutes les formes fondées sur les racines dont elles font partie et leur chute provoque la formation de schèmes spécifiques. Les règles concernant la chute des semi-voyelles et ses effets morphologiques peuvent se formuler comme suit :

De manière générale, *w* et *y* disparaissent entre :

1 V - V
u:/i: - V
V - u:/i:
C - V

Les conséquences pour les formes dans lesquelles w ou y ont disparu peuvent se formuler dans les règles suivantes :

1. *w/y* se trouvent à l'intervocalique en syllabe ouverte (V1 w/y V2) :

a) V1 = a:	a w/y V2 → aw		*sayira > sa:ra
b) V1 = u:	u w/y i → i:		*quwima > qi:ma
c) V1 = u/i	V2 = u: → u:		*yarmiyu:na > yarmu:na
	V2 = i: → i:		
d) V1 = a	V2 = u: → aw		
	V2 = i: → ay		

2. *w/y* se trouvent à l'intervocalique en syllabe fermée :
V1 w/y V2 C → V2 C *quwimtu > qimtu

3. *w/y* se trouvent entre C - V :
C w/y V1 → C V1 V1 (surtout dans les formes verbales)
*yaxwafu > yaxa:fu

Il faut indiquer cependant que dans certains cas, des facteurs analogiques ont contrarié l'application des règles formulées ci-dessus.

Naturellement, les transformations provoquées par la disparition de w/y dans certaines positions obéissent aux lois générales de la structure syllabique de l'arabe. Il faut rappeler ici que :

1) C V V C → C V C.

2) i ∼ y d'une part, u ∼ w de l'autre alternent selon leur position dans la syllabe. Devant V̌ et après V̌: u → w, i → y.

3) La voyelle ouverte (a) ne peut se trouver en contact direct avec une des voyelles fermées (u, i) ; en général, il apparaît un phonème de transition w après u, y après i ; après a(a), la transition peut être assurée par w, y ou ʔ.

4) i et u sont incompatibles en contact : iu > i:, ui > u:.

D'autres transformations sont dues à la présence dans une racine de deux consonnes semblables, type R1 R2 R2. On constate dans ce cas que R2 médial ne se présente jamais en syllabe ouverte à voyelle brève, à moins qu'elle ne soit géminée. Dans les formes qui comporteraient théoriquement le groupe R2 V̌1 R2 V2, la voyelle V1 disparaît si le nouveau groupe est admissible : radada > radda ; si un tel groupe n'est pas compatible avec la structure phonique, V1 ne disparaît pas mais se place avant R2 : *yardudu > yaruddu.

Cependant, dans un cas particulier, la langue tolère la formation très exceptionnelle (§ 2.1.) d'une syllabe à voyelle longue : c'est lorsque R2 V- est précédé d'une voyelle longue. Ainsi on peut avoir une forme *ra:didun > ra:ddun.

Texte

ruwiya fi: waṣa:ya: luqmana l-ħaki:mi libnihi ʔanna-hu qa:la : «ya: bunay-ya la: yaku:nanna -d-di:ku ʔakyasa min-ka yuna:di: bi-l-asħa:ri wa-ʔanta na:ʔimun». wa laqad ʔaħsana man qa:la šiʕran :

laqad hatafat fi: ǰunħi laylin ħama:matun
ʕala: fananin wahnan, wa ʔinni: la-na:ʔimu
kaδabtu wa-bayti lla:hi law kuntu ʕa:šiqan
lama: sabaqatni: bi-l-buka:ʔi l-ħama:ʔimu
wa ʔazʕumu ʔanni: ha:ʔimun δu: ṣaba:batin
li-rabbi: fa-la: ʔabki: wa tabki: l-baha:ʔimu

Traduction

On rapporte un des conseils que Loqman le sage (donna) à son fils. Il dit : «ô mon fils ! Que le coq ne soit pas plus vigilant que toi (quand) il appelle à l'aube alors que tu sommeilles». Certes il a prononcé de belles paroles celui qui a dit en ce poème :

Une colombe a gémi dans la nuit,
sur une branche, faiblement et moi je dormais !
J'ai menti, par la Maison de Dieu. Si j'avais été amoureux,
les colombes ne m'auraient pas devancé dans les pleurs.
Je prétends que je suis éperdu d'amour
pour mon Seigneur ! Et je ne pleure pas alors que pleurent les bêtes.

B. LE SUDARABIQUE

a. LE SUDARABIQUE ANCIEN

1. Le sudarabique ancien (ḫimyarite, des auteurs arabes) ne nous est connu que par des documents épigraphiques (inscriptions votives, lois, décrets, traités, inscriptions concernant les sacrifices expiatoires, des constructions d'édifices) recueillis dans le Yémen et le nord du Hedjaz.

Les particularités linguistiques liées aux lieux de provenance, qui différencient ces documents, permettent de distinguer des variétés dialectales :

— Le minéen du nom de l'État de Maʕîn (Qarnaw) au nord du Yémen qui semble avoir été florissant, grâce au commerce de l'océan Indien vers le Nord sur des voies terrestres longeant la côte de la mer Rouge, avant tous les autres États dont l'existence est attestée en Arabie. Les inscriptions proviennent, outre Maʕîn, de Barâqiš (Yatîl) au nord de Mîrib, ainsi que de al-ʕulâ (Dedan) où vivait une colonie minéenne.

— Le sabéen, à localiser plus au Nord, a prédominé par la suite jusqu'aux environs de l'ère islamique. C'est ce dialecte qui fournit la grande masse des documents sudarabiques.

On distingue de l'Ouest à l'Est : l'awsanique et le qatabanique au nord d'Aden, le hadramoutique, ou *ḫaḍrami*, dans la région appelée Ḫaḍramout par les Arabes.

Certains auteurs reconnaissent comme distinct, un dialecte *harami* illustré par quelques textes provenant très vraisemblablement de Haram (à l'Ouest de Maʕîn) et qu'on considère, à l'ordinaire, comme une variété de sabéen.

La datation des premières inscriptions a varié considérablement. Elle est naturellement en dépendance de l'époque de la fondation de l'état minéen dont on a dit plus haut qu'on ne pouvait pas la préciser avec certitude. F. Hommel faisait remonter les documents les plus anciens au milieu du 2e millénaire av. J.-C., ce que personne n'admet plus aujourd'hui. Les dates proposées par Albright : début du VIIIe siècle, ou par Jacqueline Pirenne : début du Ve siècle, offrent plus de vraisemblance. Les dernières inscriptions, au VIe siècle ap. J.-C., ont précédé de peu l'établissement des gouverneurs perses ; eux-mêmes ont été chassés au VIIe siècle par la conquête musulmane.

Après l'islamisation, l'écriture sudarabique a rapidement cessé d'être employée et même d'être déchiffrée.

2. Caractéristiques.

Le sudarabique semble avoir été proche de l'arabe pour un certain nombre de traits, plus proche de l'éthiopien pour d'autres.

a) Le système consonantique était plus riche que celui de ces deux langues, distinguant comme l'hébreu ancien, trois phonèmes sibilants (transcrits s_1, s_2, s_3 ou, par restitution, *š*, *ś* et *s*. Mais il est possible en revanche que, sur au moins une partie du domaine, *ṣ* et *ḍ* aient été confondues.

Parmi les phénomènes d'accomodation phonétique, le plus remarquable est la tendance à l'assimilation de *n* à une dentale (occlusive, spirante, sibilante) subséquente ; on relève aussi fréquemment des faits de métathèse entre *w* et *y* premières radicales et la radicale qui suit.

b) Pour les thèmes verbaux, le causatif est formé à l'aide d'un préfixe *h-* en sabéen (et harami), s_1- en minéen, qatabanique et hadramoutique ; les formes réfléchies en *n-* ne sont pas attestées de façon certaine, tandis que les formes à préfixes ou infixe *t* sont fréquentes.

La conjugaison n'est connue que pour les troisièmes personnes ; elle présente en sabéen et harami, quelquefois en minéen, des terminaisons *-n* dont la distribution n'est pas encore expliquée clairement. En qatabanique surtout, on relève pour la forme à marques personnelles préfixées l'usage d'un élément préposé *b-* distinguant l'indicatif d'un modal sans *b-*, usage analogue à celui qu'attestent divers dialectes arabes d'Orient. Ailleurs le jussif est exprimé par l'inaccompli (peut-être avec quelque abrègement portant sur le vocalisme) précédé de *l-*.

c) La détermination des noms est marquée pour les formes de singulier, pluriel interne, pluriel féminin externe, par une finale à *-n* (*-hn* en hadramoutique), l'indétermination (ou détermination légère) par un *-m* ; au duel et au pluriel masculin externe, les noms indéterminés ne portent pas la finale *-m* et les noms déterminés sont marqués par des désinences diverses *hn, nhn, ynn, ynhn, ynhyn*.

A l'état construit, la forme nominale (toujours dépourvue de *-m* ou *-n*) est marquée au cas indirect par *-h(y)* en minéen, parfois en qatabanique.

d) Les pronoms de troisièmes personnes, ainsi qu'une série de démonstratifs, sont fondés sur la base *h* en sabéen, s_1 en qatabanique (remarquer le parallélisme avec les préfixes de causatif). Une autre série de démonstratifs est constituée, comme le relatif, à partir de l'élément *δ*, pluriel *l*. Autres relatifs : s_1d ; relatif indéfini personnel *mn*, non personnel *hn* et (minéen) *mh*.

e) La conjonction de coordination est le plus souvent *w-*, parfois *f-* ; *w-* sert aussi à introduire l'inaccompli verbal à valeur consécutive ou narrative.

f) A côté de *b-*, présent dans tous les dialectes avec le sens de «à, dans», les dialectes se différencient par l'usage de la préposition signifiant «pour, à, vers» qui est *l-* en sabéen et qatabanique, *k-* en minéen, *h-* en hadramoutique ; la préposition «de, hors de» est *bn* (contre *min* en arabe et ailleurs en sémitique occidental) ; la plupart des autres prépositions (*tħt* «sous», *ʕl* «sur», *ʕm* «avec», ont des doublets élargis par un élément suffixé *-n* ou/et un élément préfixé *b-* (ou *bn*).

g) Les prépositions telles quelles ou suivies de *δ(t)* servent souvent de subjonctions. L'hypothèse est introduite par *hm* en sabéen, *hn* en minéen et harami, *hmw* en qatabanique.

La négation verbale est le plus fréquemment *ʔl* ; *lm* et *lʔ* sont représentés sporadiquement.

h) L'accord est plus strict qu'en arabe. Un adjectif s'accorde en genre, en nombre et en définitude avec le nom qu'il qualifie. De même le verbe s'accorde avec son sujet quelle que soit la place respective de l'un ou l'autre terme. On constate cependant en sabéen tardif une tendance à accorder au pluriel les verbes et les pronoms se rapportant à des noms au duel. De manière générale, à une succession de sujets au singulier peut être accordé indifféremment un verbe au singulier ou au pluriel.

i) Dans les phrases nominales (peu représentées dans le corpus), l'ordre sujet-prédicat et l'ordre prédicat-sujet sont tous deux attestés. Dans les phrases verbales, le sujet est normalement en tête de proposition principale. En proposition coordonnée ou subordonnée, le verbe est en tête ; l'ordre des mots suivants est relativement libre ; on trouve fréquemment la séquence : verbe + complément prépositionnel + sujet + complément direct.

Une construction particulière, dans les propositions coordonnées, consiste, sans doute à des fins de mise en valeur, à poser le sujet ou le complément prépositionnel avant le verbe, mais à faire précéder celui-ci de la conjonction de coordination *w-* ou *f-*.

j) Le lexique semble assez différent de celui de l'arabe ; il est insuffisamment connu, vu la brièveté et la monotonie des inscriptions.

Texte	Traduction
1 θwybm wbnsw	1 θuwaybum et ses fils
2 w mrθdʕm wʔb	2 Marθadʕam et ʔAb-
3 krb δhy wdm s	3 karib, ceux (du clan) de Waddum,
4 qnyw mrʔsm wr	4 ont consacré à leur seigneur Wara-
5 fw ʔmr ʕm ṣlmm	5 fû de l'oracle de ʕAm une statue
6 δhbm hwfysm	6 d'or parce qu'Il les a protégés
7 wwfy bytsmʔ	7 et qu'Il a protégé leur maison, leurs
8 ħrrsm wʔdms	8 hommes libres et leurs serfs.
9 m rθdw grwbs	9 Ils ont confié leurs champs aménagés à
10 m wrfw mrθdm w	10 Warafû, en bien confié et
11 ʔδnm δynʕm hs	11 en propriété, (ce) qui amènera prospérité pour
12 m wkl δqnyw bδ	12 eux et tout ce qu'ils possèdent dans
13 t γylm wsrθyw	13 δa:t-γaylum : et ils (Le) rendront compatissant.

(Inscription n° 758 du Musée d'Aden, qatabanite avec influence hadramoutique, éditée et traduite par J. Pirenne. Extrait du *Corpus des inscriptions et antiquités sud-arabes*, tome 1, section 1, I.159.)

b. LE SUDARABIQUE MODERNE

1. Le sudarabique dans les régions mêmes d'où nous sont parvenues les inscriptions n'a pas résisté à l'expansion de l'arabe. Cependant dans d'autres régions de l'Arabie méridionale, au Sud-Yémen, en Oman et dans quelques îles côtières, des dialectes sudarabiques non écrits ont subsisté jusqu'à nos jours. Ils ne semblent pas être les descendants directs des dialectes connus par l'épigraphie. On distingue :

Le **mehri** (nom indigène *mehriyyat*) dans le Mahra, avec une variante septentrionale dans la région du Najd au Dhofar et une variante méridionale dans la région de Mukalla et sur la côte au nord-est de cette région ; il est parlé par une dizaine de milliers d'individus.

Le **ħarsûsi** (nom indigène *ħersi:yəl*), langue des *ħara:si*, très proche du mehri, dont elle ne constitue peut-être qu'un parler particulier, semble en voie de disparition. Les locuteurs (moins de 500 en 1975) vivent en Oman dans le nord du Dhofar.

Le **baṭħari** parler des *baṭa:ħira* semble aussi une simple variété du mehri.

Le **ŝħeri**, proprement : parler «des montagnes» (on a noté aussi *ŝxawri, qarawi, grawi, ħakili, eħkili* et plus récemment *jibba:li*), à l'est du mehri dans les montagnes du Dhofar et dans des villes de la côte, avec une variété spéciale pour l'archipel de Kuria Muria (quatre à cinq cents locuteurs).

Le **soqotri** est la langue de l'île de Soqotra et des îles voisines, notamment ʕabd-al-ku:ri. La population de l'île de Soqotra était en 1975 de quelque six mille habitants.

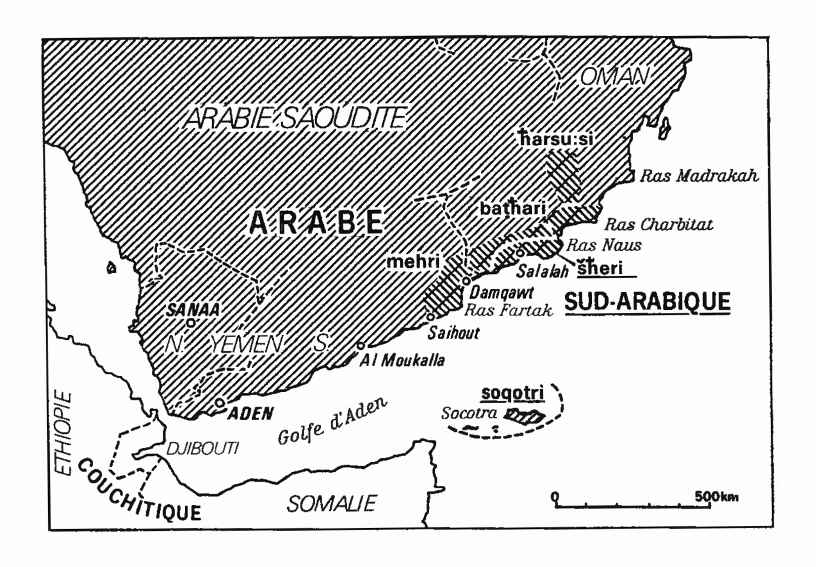
Les populations qui parlent ces langues et qui, en grande partie connaissent aussi l'arabe, sont appelées par leurs voisins omanais *Ahl al-ħaḍa:ra*. Les unes sont sédentaires, habitant sur les côtes ou dans les grottes des montagnes (Gera, Ŝħâra, Baṭâħira, Barâhama) ; d'autres nomadisent dans les steppes (Ħarâsi, ʕAfar, Bayt-as-Šayx) ou sont en partie sédentaires et en partie nomades (Mahra, Bil-Haf).

2. Caractéristiques.

Les langues sudarabiques modernes sont encore mal connues. Aucune d'entre elles n'a été entièrement décrite. On se contentera ici d'en caractériser les traits essentiels (voir surtout T. M. Johnstone, 1975).

2.1. Phonologie.

a) *Les consonnes.* Il faut noter surtout l'instabilité des consonnes d'arrière, laryngales et pharyngales, l'existence à côté de *l*, de deux autres latérales, une sourde *ś* dont la réalisation est proche de [sl] et une sonore *ź* réalisée approximativement comme [zl] ; la nature des «emphatiques» qui, comme en éthiopien, sont marquées par un élément glottal, les phonèmes sourds étant post-glottalisés [t', s', š', k'], les phonèmes sonores étant pré-glottalisés ['δ, et, sporadiquement, 'l, 'r]. Les consonnes sourdes non emphatiques sont réalisées fréquemment comme des «aspirées».



Le soqotri ne possède ni vélaires, ni interdentales. On constate dans de nombreux cas que *h* en mehri et soqotri répond à *š* du šḥeri (comme du sémitique septentrional). En šḥeri, les labiales occlusives ne se présentent pas à l'intervocalique. Elles ont en général été soit réduites à une semi-voyelle, soit vocalisées en entraînant des phénomènes compensatoires.

b) *Les voyelles*. Les systèmes sont divers. Celui du mehri servira ici d'exemple. Le vocalisme bref y est réduit à deux éléments : *a* seulement en syllabe fermée accentuée et *ə* en toute position. Cinq voyelles longues *i:, e:, a:, o:, u:* ne se présentent que sous l'accent (et *a:* seulement au contact de consonnes postérieures faucales) en syllabe ouverte ou en syllabe fermée finale.

Cependant on trouve en syllabe ouverte finale des voyelles *a* et *i* qui peuvent être considérées comme des réalisations abrégées de voyelles phonologiquement longues. Les syllabes ouvertes finales se terminent souvent sur un élément laryngal.

2.2. Morphologie.

2.2.1. Le nom n'est pas soumis à une déclinaison en cas. Il est masculin ou féminin et, dans ce cas, le plus souvent marqué par *-o:t, -e:t* en mehri, *-ot, -et* en šḥeri, *-oh, -eh* en soqotri.

Pour le nombre, les langues sudarabiques distinguent du singulier, un duel et un pluriel qui peut être externe ou interne (« brisé »). Pour le pluriel externe et le duel, les désinences sont les suivantes :

	pluriel			duel		
	mehri	sheri	soqotri	mehri	šḥeri	soqotri
masculin	*-i:n*	*-in*	*-(h)in* *-i(hon)*		*-i*	
féminin	*-(o:)tən*	*-eti* *-əti*	*-(ə)tən* *-(ə)nitən*			

Les schèmes de pluriel interne sont multiples comme en arabe ou en éthiopien. On a signalé une forme qui semble particulière au sudarabique moderne et qui met en jeu, au moins dans certaines dissyllabes, une alternance voyelle antérieure / voyelle postérieure : *dərhe:s'* « chevreau », plur. : *dərho:s'* (T. M. Johnstone, 1975, p. 21).

Pour les adjectifs, on n'a relevé de duels qu'en soqotri. Le pluriel des adjectifs est en général commun aux deux genres.

2.2.2. Les langues sudarabiques modernes font usage dans des conditions déterminées d'un article défini préfixé *ʔa-* en mehri, *ʔe-* en šḥeri et en soqotri.

2.2.3. Les pronoms.

a) *Les pronoms personnels :* on remarquera l'existence d'une première personne au duel, comme en ougaritique.

		mehri		šḥeri		soqotri	
		a	b	a	b	a	b
Sing.	1 m	*hoh*	*-i*	*he*	*-i*	*ho, hon*	*-i*
	2 m	*he:t*	*-k*	*het*	*-k*	*e:, hən*	*-k*
	f	*he:t*	*-š*	*hit*	*-š*	*i:, hən*	*-š*
	3 m	*hah*	*-h*	*še*	*-š*	*yhe*	*-š (-h)*
	f	*se:h*	*-s*	*se*	*-s*	*se*	*-s*
Duel	1	*əkəy*	*-ki*	*ši*	*-ši*	*ki*	*-ki*
	2	*ətəy*	*-ki*	*ti*	*-ši*	*ti*	*-ki*
	3	*həy*	*-hi*	*ši*	*-ši*	*yhi*	*-hi*
Plur.	1	*ənḥa*	*-ən*	*nḥa*	*-ən*	*ḥan, hən*	*-ən*
	2 m	*ʔəte:m*	*-kəm*	*tum*	*-kum*	*tən*	*-kən*
	f	*ʔəte:n*	*-kən*	*ten*	*-kən*	*tən*	*-kən*
	3 m	*he:m*	*-həm*	*šum*	*-hun*	*yhən*	*-(y)hən*
	f	*se:n*	*-sən*	*sen*	*-sen*	*sen*	*-sən*

N.B. Dans le tableau ci-dessus on trouve sous (a) les pronoms autonomes, sous (b) les pronoms suffixes.

Les pronoms suffixes en fonction de complément de verbe peuvent être adjoints à une particule *t(e), ti, tek*, etc.

b) *Les démonstratifs*. Les bases sont les vieux éléments déictiques du sémitique *ð pour le singulier, *l pour le pluriel. Ils se combinent ici selon les langues avec d'autres éléments déictiques : *m* en mehri, *n* en šħeri, *h* en soqotri. Le démonstratif «lointain» comprend en outre l'élément *k*.

Exemple mehri : le démonstratif 'rapproché' est *ðo:məh* (masc.), *ði:məh* (fém.), *əlyo:məh* (plur.), le démonstratif 'éloigné' : *ðe:k* (masc.), *ðayk* (fém.), *əlye:k* (plur.).

2.2.4. Les noms de nombre.

	mehri		śħeri		soqotri	
	A	B	A	B	A	B
1	*t'a:t*	*t'ayt*	*t'ad*	*t'it*	*t'ad*	*t'ey*
2	*θəro:*	*θərayt*	*θro*	*θrit*	*tra*	*tri*
3	*śhəle:*	*śa:θayt*	*śħaliθ*	*śaθet*	*śile*	*śaʕte*
4	*ʔarbu*	*rəbo:t*	*ʔorbaʕ*	*ʔarbaʕot*	*ʔorbəʕ*	*ʔerbaʕah*
5	*χayməh*	*χəmmah*	*χĩš*	*χõš*	*ħemih*	*ħameh*
6	*ħe:t*	*yəte:t*	*šet*	*štət*	*yhaʕt*	*hyebʕah*
7	*ho:ba*	*yəbayt*	*so:ʕ*	*šbaʕət*	*yhobeʕ*	*hyəbʕah*
8	*θəmo:ni*	*θəmənyi:t*	*θũni*	*θẽnit*	*təmoni*	*təmənih*
9	*se:*	*sa:t*	*soʕ*	*saʕayt*	*seʕeh*	*tisʕa, saħ*
10	*ʔo:śər*	*ʔa:śəre:t*	*ʕośər*	*ʕaśirət*	*ʕaśər*	*ʕəsireh*
100	*myi:t*	*mi:*	*mut*		*muwyenoh*	
1 000	*ʔe:f*		*ʔo:f*			

1) Les formes *t'a:t, t'ayt* fonctionnent comme des adjectifs, A s'accorde avec les noms masculins, B avec les féminins.

2) *θəro:* se construit avec un duel masculin, *θərayt* avec un duel féminin.

Pour les nombres de 3 à 10 ce sont les formes A qui vont avec le féminin, B avec le masculin (voir ch. I § 2.7.).

2.2.4. Le verbe.

a) Le système verbal oppose, comme dans l'ensemble du sémitique de l'Ouest, un accompli à marques personnelles suffixées à un inaccompli à marques personnelles préfixées. A l'accompli, les suffixes de la 1re masc. sing. et des 2es sing. et plur. sont en *-k-* comme en éthiopien, et non en *-t-* comme dans les autres idiomes occidentaux. Accompli et inaccompli connaissent au duel une forme pour la première personne comme pour les pronoms personnels (voir § 2.2.3.).
Exemple du mehri (verbe «écrire», racine KTB) :

Accompli

	Singulier	Duel	Pluriel
1	*kətəbk*	*kətəbki*	*kəto:bən*
2 m	*kətəbk*	*kətəbki*	*kətəbkəm*
f	*kətəbš*	*kətəbki*	*kətəbkən*
3 m	*kəto:b*	*kətəbo:*	*kəto:b*
f	*kətəbo:t*	*kətəbto:*	*kətawb*

Inaccompli

	Singulier	Duel	Pluriel
1	*əko:təb*	*əktəbo:*	*nəko:təb*
2 m	*təko:təb*	*təktəbo:*	*təkatbəm*
f	*təke:təb*	*təktəbo:*	*təkatbən*
3 m	*yəko:təb*	*yəktəbo:*	*yəkatbəm*
f	*təko:təb*	*təktəbo:*	*təkatbən*

Des particules permettent de modifier diversement la valeur de l'inaccompli : *ð* en mehri, *d* en šħeri pour l'expression du 'progressif' : «être en train de», *ħa* en šħeri, pour l'expression du futur, etc.

b) Les verbes transitifs actifs se distinguent des intransitifs déponentiels et des passifs par la place de l'accent et/ou le timbre des voyelles. Les premiers opposent deux formes à préfixes, distinctes par la structure du thème, l'une pour l'inaccompli indicatif, l'autre pour le modal. Les

seconds ne connaissent une telle distinction qu'en soqotri ; ailleurs indicatif et modal sont confondus :

	Accompli		Inaccompli		Modal	
	Trans.	Intrans.	Trans.	Intrans.	Trans.	Intrans.
mehri	*kəto:b* «écrire»	*θe:ber* «être brisé»	*yəko:tab*	*yəθbo:r*	*yəkte:b*	*yəθbo:r*
śheri	*qbor* «enterrer»	*rikəb* «monter à cheval»	*yqobər*	*yərkob*	*yoqbər*	*yərkob*
Soqotri	*qəbor* «enterrer»	*dəkir* «se souvenir»	*yiqobər*	*yidəkor*	*yiqbər*	*yidkər*

c) L'organisation des formes verbales est fondée sur l'opposition d'un thème simple à un thème 'intensif-conatif' et, pour chacun de ces thèmes, d'un réfléchi à un 'causatif-réfléchi'. Au thème simple correspond en outre un causatif non-réfléchi (voir W. Leslau, 1938, pp. 10-13, T. M. Johnstone, 1975, p. 105 ; 1081, s p. XVII). Voici le tableau des schèmes (avec des exemples en śheri) :

		Causatif	Réfléchi	Causatif-réfléchi
Simple	$R_1\check{v}R_2əR_3$ *kéθər* «être abondant, nombreux»	*(h)e-* $R_1R_2\check{v}R_3$ *ekθér* «dire, donner plus»	ə-$R_1tR_2\check{v}R_3$ *əktθér* «penser que quelque chose croît»	Š-$R_1əR_2\check{v}R_3$ *škəθér* «penser que quelque chose est en grand nombre»
Intensif-conatif	vR_1*ó*$R_2əR_3$ *okóθər* «faire beaucoup»		R_1*ót*$R_2əR_3$ *kótθər* «devenir plus nombreux»	*škéθər* «réunir en grand nombre»

d) A toute forme de valeur active, il est possible en principe d'opposer une forme passive qui s'en différencie par la vocalisation interne. Mais c'est surtout au thème simple que ces formes passives sont attestées. Le passif n'a pas de modal distinct. Exemple śheri (verbe «tuer») :

	Actif	Passif
Accompli	*leto:γ*	*letiγ*
Inaccompli	*yelo:təγ*	
		yello:γ
Modal	*yelleγ*	

2.2.5. Les particules.

a) *Prépositions :* parmi les prépositions les plus répandues certaines sont communes (*b-* «dans, avec», *h-* «à, pour», *k-* «avec», *l-* «sur, contre», *mən* «de (origine, provenance)», etc., ou apparentés étymologiquement : mehri-soqotri *bi:n, mi:n,* śheri *mun* «entre», etc. D'autres sont propres à une partie du domaine.

b) *Conjonctions : w-* «et» est présent partout. Pour les autres la diversité est de règle.

c) *Adverbes :* mehri-soqotri *boh*, śheri, *bun* «ici», mehri *helo:k*, śheri *lhon, lokun*, soqotri *buk* «là», mehri *me:kən*, śheri *mekən*, soqotri *dilak, kihən* «beaucoup», mehri *ho*, śheri *hum, hutun*, soqotri *ʔoʔo* «où ?», mehri *mayt*, śheri *mit*, soqotri *miʔito* «quand».

Texte (dialecte mehri de Qishn)

nuwḗt	ṭayt	hēs	ghḗmən	šarḳīya	wuzə́mə̄n-s
fois	une	comme	aller + acc. + nous	district oriental	donner + acc. + nous - elle

ḥáof	mġɔ̄ṛɲ	ḥalákʌmʌ	iwázm̦	hābū́n	śḫ̭ɔ̄f	wət
Ḥawf.	alors	là-bas	ils + inacc. + donner	les gens	lait :	si

ṭáɔk	tḗhəm	b-ḥallī́w	iwázm̩	tūk	ṭast
arriver-de-nuit + acc. + tu	T-eux	en-nuit	ils + inacc. + donner	T-toi	écuelle

d-śḫɔ̄f	u-kəll-ṭā́d	heh	lgərɛ̄́	ṭast	dī	d-ūzə́mmᵊ-s
de-lait	et-tout-un	à-lui	il + subj. + boire	écuelle	cette	que-donner + acc. + ils-elle

teh	d-śḫɔ̄f	iḥálbəm	rīkṓb	mġɔ̄́rə	ihaṭáwyəm
T-lui	de-lait. .	ils + inacc. + traire	chamelles	alors	ils + inacc. + apporter-de-nuit

kəll-hā́d	ṭast	w-iámrəm	grɛ̄-s	mġɔ̄ɽɳ	nhã
tout-un	écuelle	et-ils + inacc. + dire	boire + impér.-elle.	alors	nous

ḳʌdū́rən	ngərɛ̄́-s-ᵊlá'	bīs	śḫɔ̄f	mḗkən	lɛ́nnə
pouvoir + acc. + nous	nous + subj. + boire-elle-non.	en-elle	lait	beaucoup	parce que

śḫɔ̄f	ʷudī́həm	rīkṓb	bī́sən	śḫɔ̄f	mḗkən	u-bḳā́r	bī́sən	śḫɔ̄f
lait	chez-eux	chamelles	en-elles	lait	beaucoup	et-vaches	en-elles	lait

mḗkən	hēs	udī́n	nhã	lá'
beaucoup.	comme	chez-nous	nous	non.

Remarques :

— notation phonétique :
— g est une occlusive palatale : ɟ de l'API ;
— šarḳīya est un ancien terme administratif arabe emprunté : š et non ś ;
— la locution donner + pron. fém. est transitive et signifie «se rendre à» ;
— dans mġɔ̄ɽɳ, ɽ et ɳ sont des r et n rétroflexes ;
— la particule t traduite T est un support-retardateur de pronom, souvent facultatif ;
— dans iwázm̩ m̩ est syllabique et vaut mm ;
— lá' est ici toujours accentué.

Une fois, étant allés dans le district oriental, nous nous sommes rendus à Ḥawf. Or là-bas les gens offrent du lait : si tu arrives chez eux, la nuit, ils te donnent une écuelle de lait ; et à chacun de boire l'écuelle de lait qu'on lui a donnée. Ils traient les chamelles puis apportent une écuelle à chacun en lui disant «bois-la !». Mais nous, nous ne pûmes venir à bout de ces écuelles, qui contenaient trop de lait pour nous. C'est que chez eux les chamelles donnent beaucoup de lait, et les vaches aussi. Ce n'est pas comme chez nous !

(Texte, remarques et traduction de Ṣabri Muḥammad Bahi:t, Antoine Lonnet et Marie-Claude Simeone-Senelle).

C. LE SÉMITIQUE EN ÉTHIOPIE

1. Le sémitique a été introduit en Éthiopie, antérieurement à l'expansion de l'arabe, à partir du sud-ouest de la péninsule arabique. Les apports essentiellement yéménites sans doute, ont d'abord concerné, au cours de la première partie du premier millénaire avant l'ère chrétienne, les régions côtières septentrionales : Érythrée, Éthiopie du Nord, et c'est dans ces régions que le sémitique apparaît le plus anciennement. La première en date des inscriptions connues de nous est celle que porte une pierre d'autel trouvée à Addi Keramaten dans l'Akkele Gouzay et dont la date peut être fixée entre le VIIᵉ et le Vᵉ siècle avant J.-C. Au IIᵉ siècle, la présence sudarabique est attestée par des documents nombreux. La formation d'un état dominé par des groupes parlant une langue sémitique est à situer dans les débuts de l'ère chrétienne.

La désignation officielle du pays est aujourd'hui *ʾItyopya*, terme en usage dans la littérature classique et qui est un emprunt au grec où l'ethnique *aithiops* s'appliquait à divers éléments africains. L'ethnique indigène *ħabaša* (d'où Abyssin et Abyssinie) est proprement sémitique (racine *ħbš* «lier»). On le fait dériver généralement du nom d'un groupe d'immigrants sud-arabiques à Axoum, les *ħabaša:t*. L'existence des *ħabaša:t* n'est cependant attestée chez les sud-arabes que

comme celui des conquérants axoumites à partir du IVᵉ siècle; il se pourrait bien que ce soit le terme par lequel les sud-arabes ont désigné les axoumites envahisseurs.

L'état abyssin qui, à la fin du XIXᵉ siècle, ne s'étendait que sur la région centrale de l'Éthiopie actuelle, en gros le Tigré, le Godjam, le Wallo, le Choa et plus tard Harar, s'est étendu depuis le règne de Ménélik, sur de vastes régions, couvrant une superficie d'un million de kilomètres carrés environ. Après la seconde guerre mondiale, l'ancienne colonie italienne de l'Érythrée, dont la superficie est de près de 125 000 km² est venue s'y ajouter. Nous ne disposons pas de statistiques récentes et détaillées concernant le peuplement. En 1968, les autorités éthiopiennes avaient évalué la population à quelque 24 millions d'habitants. Il faut tenir compte d'un accroissement annuel de plus de 2 %.

Les langues sémitiques ne recouvrent que le quart de la superficie du territoire, mais c'est la partie de loin la plus peuplée. On peut estimer à 12 millions d'individus les populations qui les parlent. Le couchitique est à peine moins répandu, l'omotique n'occupant qu'un domaine très limité, voir ci-dessous. Quelques centaines de milliers de personnes utilisent des langues nilotiques.

La religion dominante est le christianisme sous sa forme monophysite. Mais une importante partie de la population, surtout dans les régions périphériques est musulmane. Le groupe des *falaša* pratique une sorte de judaïsme, différant grandement du judaïsme rabbinique orthodoxe. Leur nombre n'est pas connu avec exactitude, peut-être une cinquantaine de milliers de personnes; il doit baisser assez rapidement avec le fort courant migratoire vers Israël qui se manifeste parmi eux. Ce sont des agaw fixés dans l'ensemble dans les régions au nord du lac Tana, voir ci-dessous ch. V § 1.2.2. Diverses formes de paganisme sont représentées, surtout dans le bas pays à l'Est et au Sud.

2. L'histoire de la sémitisation de l'Éthiopie n'est pas connue dans le détail. Les langues attestées aujourd'hui sont proches les unes des autres et elles semblent procéder de dialectes étroitement apparentés, dont l'évolution a été marquée partout par l'influence des langues couchitiques qu'elles ont en partie recouvertes.

2.1. Des traits communs de conservation aussi bien que d'innovations positives et négatives permettent de caractériser cet ensemble de langues par rapport au reste du sémitique méridional. En voici les principaux :

1. La série proto-sémitique des spirantes vélaires est réduite en éthiopien à la sourde χ; la sonore γ n'est représentée nulle part.

2. Les anciennes interdentales, conservées dans une partie du sud-sémitique, réduites ailleurs aux occlusives correspondantes, se sont confondues en éthiopien avec les sifflantes.

3. Les langues éthiopiennes connaissent une réalisation des «emphatiques» qui leur est propre (et qui peut bien d'ailleurs constituer une conservation plutôt qu'une innovation). Ces consonnes y apparaissent en effet comme des glottalisées éjectives, alors qu'en arabe, elles sont réalisées comme des pharyngalisées.

4. La plupart des langues éthiopiennes possèdent une série de phonèmes labiovélaires; dans celles où la série n'est pas représentée, il semble bien s'agir d'un fait d'évolution.

5. Dans la série des labiales se sont introduits pratiquement partout, du fait des emprunts, les phonèmes *p* et *p̣*.

6. Les voyelles brèves *u* et *i* se sont confondues en *ə* (alternant avec *ø*). (Mais le phénomène est attesté aussi dans une partie des dialectes arabes et sudarabiques.)

7. Les diphtongues *aw* et *ay* ont abouti respectivement à *o:* et *e:* (comme aussi sur d'autres points du domaine sémitique).

8. La corrélation de quantité a disparu du système de toutes les langues modernes d'Éthiopie, et il est vraisemblable qu'en guèze dans la mesure où l'opposition des deux *a* (voir § α.2.) était réellement quantitative, elle n'avait qu'un rôle très limité.

9. La désinence *-t* du féminin n'a plus qu'une existence vestigielle dans les formes substantivales.

10. La désinence - *at* (< *a:t*) est utilisée (comme dans une partie des dialectes arabes) comme marque du pluriel pour les deux genres.

11. Il n'y a pas de formes spéciales pour le duel (sauf peut-être à l'état de traces rares).

12. Les formes du pronom personnel de 3ᵉ personne sont diverses selon les langues, mais elles sont sans rapport avec celles du reste du sud-sémitique.

13. Dans la conjugaison verbale, l'accompli comporte une désinence *ä* ou *a* pour la 3ᵉ personne du singulier (aucun autre dialecte sud-sémitique vivant n'a conservé cette désinence; en arabe, elle caractérise seulement la langue littéraire).

14. Les désinences de 1[re] et 2[es] personnes à l'accompli sont en *-k-* comme en sudarabique mais non en arabe.

15. Comme en sudarabique (moderne) également, mais non en arabe et dans le reste du sémitique, l'éthiopien oppose des modes verbaux au moyen de la forme du thème.

16. Le système dérivationnel du verbe est profondément remanié. Les anciennes formes dérivées par modification interne C1*a*C2C2*a*C3 et C1*a*:C2*a*C3 se sont «autonomisées» et constituent désormais elles-mêmes des bases de dérivation.

17. La marque préfixée du causatif est *(ʔ)a-*, comme en arabe et dans une partie du sudarabique (sur *as-* en amharique, voir ci-dessous § b.ε.4.4.).

18. Une préformante en *n* n'exprime pas le réfléchi passif, comme dans de nombreuses langues sémitiques; elle entre dans la constitution de verbes exprimant des mouvements répétés ou des bruits.

19. Le nom du nombre cardinal «deux» est fondé partout sur la racine **klʔ* (et non pas **θn* comme ailleurs).

20. Les noms des nombres cardinaux de «trois» à «huit» comportent une désinence en *-t*, quel que soit le genre du nom compté.

21. Le verbe «dire» est à rattacher dans toutes les langues éthiopiennes à la racine *bhl*.

a. LES LANGUES SEPTENTRIONALES

Une classification interne de ces langues est encore tributaire d'une exploration plus approfondie de divers domaines. On peut cependant, sur la base de données linguistiques relativement claires, définir au sein de l'ensemble éthiopien, un groupe septentrional avec une langue ancienne : le guèze et deux langues modernes : le tigrigna et le tigré, très proches l'une de l'autre et étroitement liées toutes deux au guèze, dont elles sont souvent considérées comme des états évolués, développés, la première sur un substrat bédja et agaw, la seconde sur un substrat purement agaw.

Les caractéristiques principales de ce groupe par rapport au reste de l'éthiopien sont les suivantes :

1. La distinction du genre au moyen de *-t* subsiste pour les formes adjectivales.

2. Mais la marque du genre peut être aussi «interne», constituée par un changement vocalique du thème.

3. Il existe des pluriels «internes» par modification du schème du singulier.

4. Le thème simple de l'inaccompli verbal comporte une gémination de la deuxième radicale.

5. La forme causative constituée sur le thème simple est toujours *(ʔ)a-* C1C2VC3, jamais *(ʔ)a-* C1V1C2(C2)V2C3.

6. Dans l'état d'annexion, le déterminé est placé avant le déterminant.

7. Il faut noter enfin la conservation dans ce groupe seulement de la forme sémitique de racine *tšʕ*, pour le nom du nombre «neuf».

D'autres traits sont communs aux trois langues septentrionales, mais se retrouvent aussi très sporadiquement dans les langues méridionales.

8. Les deuxièmes et troisièmes personnes du pluriel comportent une marque de genre (ce trait est partagé avec le gouragué occidental).

9. Il existe une forme régulière de participe actif en $C_1aC_2əC_3$ et $C_1aC_2a{:}C_3i{:}$ (aussi en amharique).

10. Le participe passif est en C*ə*C*u*C (aussi en harari).

11. Le thème simple de l'accompli, contrairement au reste de l'éthiopien, mis à part le harari, ne comporte pas de gémination de la deuxième consonne.

Cependant si un certain nombre de ces traits au moins, impliquent une unité particulière des trois langues septentrionales, il n'en est pas moins nécessaire de tenir compte de la distance chronologique qui sépare le guèze, langue du premier millénaire, du tigrigna et du tigré qui ne sont attestés que sous leur forme contemporaine. En fait ceux-ci, au cours de leur histoire, ont évolué d'une façon souvent parallèle à celle des autres langues, et on peut relever aujourd'hui un certain nombre de faits communs à toutes les langues modernes et qui mettent à part le guèze dans l'ensemble éthiopien. Ce sont principalement :

1. La confusion de χ avec $\hbar$ déjà initiée en guèze probablement.
2. La confusion de l'ancienne prépalatale $\check{s}$ avec la sifflante *s*.
3. L'apparition de phonèmes pré-palataux affriqués.
4. La disparition de la marque *-a* du cas non-sujet (sauf dans une partie du gouragué).
5. La disparition de l'opposition des thèmes verbaux simples en $C_1a_1C_2a_2C_3$- et $C_1aC_2C_3$-.
6. L'uniformisation de la voyelle du jussif pour tous les verbes de thème simple (sauf dans une partie du gouragué).
7. L'utilisation d'un préfixe de causatif *al-*.
8. La constitution de formes à reduplication partielle du radical pour l'expression du fréquentatif.
9. La formation des infinitifs en *m-*.
10. Celle de composés verbaux descriptifs au moyen de radicaux invariables accompagnés du verbe «dire» ou «faire» conjugué.
11. L'abandon presque total de la phrase nominale pure et l'utilisation de copules diverses, généralement d'origine non verbale.

α. GUÈZE

par Maxime Rodinson

1. Le guèze qui, jusqu'à une date récente, a été la seule langue écrite de l'État chrétien et de l'Église nous est connu par trois types de sources :

a) une littérature abondante, aussi bien que des documents écrits non littéraires, dont les plus anciens ont été rédigés, semble-t-il, au vᵉ siècle, mais dont nous n'avons pas de copies antérieures au xɪɪɪᵉ siècle ;

b) quelques inscriptions trouvées en Éthiopie, dont certaines (graffiti, etc.) sont très courtes et le plus souvent difficiles à comprendre et à dater (Drewes, 1962); d'autres (découvertes, pour la plupart, à Axoum) représentent des documents narratifs royaux, qu'on peut dater du ɪvᵉ au ɪxᵉ s. (Littmann 1913); on peut ajouter quelques légendes sur des monnaies.

c) La pratique vivante des lettrés éthiopiens, le plus souvent des clercs, qui parlent, enseignent et écrivent cette langue encore de nos jours, et l'utilisent spécialement dans la liturgie de l'Église éthiopienne et dans les activités religieuses.

Toutes ces données (sauf peut-être quelques-unes des inscriptions courtes) attestent la même langue appelée *gəʕəz* (prononcé *gəəz* ou *gə:z*) par les documents indigènes eux-mêmes. C'est la langue littéraire correspondant à la langue parlée à Axoum, des premiers siècles de notre ère, peut-être jusqu'au ɪxᵉ ou xᵉ siècle et sans doute (avec des variations dialectales), avant l'établissement de ce royaume, dans toute la région qu'il a recouverte et ses alentours.

La littérature guèze a connu deux périodes de floraison. De la première, qui va approximativement du vᵉ au vɪɪᵉ siècle, nous n'avons que des traductions (faites sur le grec) de la Bible et de textes théologiques et religieux chrétiens. Ces traductions n'ont pas toujours été faites, semble-t-il, par des indigènes.

La plus grande partie de la littérature conservée appartient à la seconde période, qui commence avec l'établissement du royaume salomonide dans le Sud (1270). Elle comprend également une grande masse de traductions, pratiquement toutes de l'arabe, mais aussi plusieurs ouvrages indigènes. Un grand nombre des traductions a été fait par des étrangers ou des indigènes collaborant avec des étrangers, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'authenticité de la langue.

Toute cette littérature a été écrite au moyen de l'alphabet éthiopien qui procède des formes cursives de l'écriture sudarabique, formes plus ou moins similaires aux écritures utilisées bien avant l'Islam et connues spécialement par les graffiti dits thamoudéens. Quelques-unes des inscriptions les plus anciennes sont écrites dans une forme archaïque, purement alphabétique. C'est le cas d'une inscription bilingue grecque éthiopienne du roi *ʕezana:* (ɪvᵉ siècle) qui présente le texte éthiopien successivement en caractères sudarabiques et en caractères éthiopiens non vocalisés. Mais la forme commune est un syllabaire dont chaque signe note une consonne plus une voyelle (ou l'absence de

voyelle). L'alphabet fut transformé en syllabaire, au cours du IVe siècle, par la modification des lettres en séries selon les voyelles subséquentes, sur le modèle, semble-t-il, des syllabaires indiens. La forme non modifiée de la lettre est conservée pour l'expression de la consonne suivie de la voyelle *a* (Grohmann, 1915; Drewes, 1962, p. 71 et suiv.). Mais chaque lettre peut recevoir au moyen d'un trait supplémentaire ou de la modification de l'un de ses traits, une des six autres vocalisations possibles dans la langue : soit, en plus de *a, u, i, a:, e, ə* ou *ø, o*. L'alphabet-syllabaire a donc sept formes (on parle de sept «ordres») pour chacune des vingt-six consonnes. Pour chaque «ordre», le trait diacritique est le plus souvent constant, mais pas toujours : ainsi *u* et *i* se marquent toujours par un petit trait à droite respectivement au milieu ou en bas, *e* par une petite boucle, mais *a:, ə/ø* et *o* mettent en jeu des procédés divers. La direction de l'écriture est de gauche à droite. — L'orthographe, dans la mesure où la comparaison permet d'avoir quelque notion de la phonétique ancienne de la langue, semble noter chaque phonème par une lettre et une seule. Elle ne présente qu'une difficulté : l'absence de notation de la gémination consonantique, laquelle joue un rôle morphologique important.

2. Matériel phonique.

La description phonologique du guèze doit tenir compte de deux systèmes distincts : *a)* le premier représenté par la prononciation traditionnelle des savants éthiopiens et qui n'est pas semblable au système en usage à l'époque où le guèze était parlé, comme le montre, entre autres, le fait que des consonnes distinguées par l'écriture sont confondues dans la prononciation; *b)* celui qu'on peut reconstruire sur la base des données de l'écriture et de la comparaison avec les autres langues sémitiques. De nombreux doutes demeurent, et on ne peut fournir ici une représentation sûre du système ancien. On a parfois recours à des compromis entre les données des deux sources. Le système sur lequel se fonde la tradition est essentiellement celui de l'amharique. Les seules différences portent sur la structure syllabique et l'accent.

La syllabe.

Le guèze admet des syllabes ouvertes et des syllabes fermées par une ou deux consonnes. Les groupes de consonnes ne peuvent comporter plus de deux éléments. De tels groupes ne sont pas admis à l'initiale sauf dans des mots étrangers, lorsque le deuxième élément est une liquide (*krəsto:s* «Christ»). Il n'y a théoriquement pas non plus de voyelle initiale. En finale de mot, la chute (après la période axoumite, semble-t-il) des voyelles désinentielles a provoqué la constitution de nombreux groupes consonantiques. Une syllabe ouverte peut comporter n'importe quelle voyelle, mais seules les voyelles *ă* et *ə* peuvent constituer le centre d'une syllabe fermée.

Voyelles.

Le système que reflètent les transcriptions peut être figuré de la sorte :

voyelles longues				voyelles brèves
i:			*u:*	*ə*
	e:	*o:*		
	a:			*a*

Le guèze ne connaît que deux voyelles brèves, *a* et *ə* (celle-ci correspondant au protosémitique **ŭ* et **ĭ*). Les voyelles originellement longues *a:, i:, u:* (correspondant aux mêmes voyelles en protosémitique) ont été complétées par deux nouvelles : *e:* et *o:* qui correspondent aux diphtongues protosémitiques *ay* et *aw* respectivement. Mais la quantité a perdu progressivement sa valeur distinctive avec la formation d'une majorité de voyelles longues sans brèves correspondantes. Cependant, sur le plan synchronique, l'ancien *a:* s'opposait à l'ancien *a* et apparemment aussi les anciens *i:, u:* à *ə* (v. Tubiana, 1954-7; Petráček, 1964). On a maintenu ici les transcriptions historiques avec des voyelles longues qui semblent référer à l'état du guèze à une certaine période de l'Antiquité. Mais, comme nous connaissons cette langue presque entièrement en tant que langue morte, à travers des écrivains et des copistes dont la langue maternelle était l'amharique, nous ne trouvons, dans la prononciation traditionnelle, aucune opposition entre voyelles longues et brèves. En particulier, la vieille opposition entre *a* et *a:* est réduite à une opposition de timbres entre *ae* et *a*.

Le consonantisme, tel qu'il devait se présenter à l'époque où le guèze était parlé, peut être reconstruit comme suit, avec quelques incertitudes :

	bilabiales	labiodentales	dentales	latérales (?)	palatales	vélaires	labiovélaires	pharyngales	laryngales
Occlusives									
sourdes	p		t			k	k^w		ʔ
sonores	b		d			g	g^w		
éjectives («emphatiques»)	p̣		ṭ	ḍ (d̮ ?)		ḳ (q)	$ḳ^w$ (q^w)		
Fricatives									
sourdes		f	s		š (?)	χ	$χ^w$	ḥ	h
sonores			z					ʕ	
éjectives («emphatiques»)			ṣ						
Nasales	m		n						
Vibrantes, liquides			r	l					
Semi-voyelles	w				y				

Les phonèmes correspondant aux «emphatiques» sémitiques sont prononcés dans toutes les langues éthiopiennes modernes comme des éjectives glottalisées et il devait en être de même apparemment en vieux guèze. Une série de labio-vélaires k^w, g^w, $χ^w$, $ḳ^w$ semble constituer une innovation (v. Kuryłowicz, 1933).

Le guèze avait quatre «triades» de consonnes constituées chacune par une sourde, une sonore et une «emphatique» : occlusives dentales *(t, d, ṭ)*, fricatives dentales *(s, z, ṣ)*. occlusives vélaires *(k, g, ḳ)*, occlusives labio-vélaires (k^w, g^w, $ḳ^w$) ; à la triade occlusive labio-vélaire s'ajoute la fricative $χ^w$; les labiales constituent aussi formellement une triade, mais deux de ses constituants sont des phonèmes rares n'apparaissant que dans des emprunts.

Les consonnes peuvent être simples ou géminées, sauf à l'initiale où elles sont toujours simples.

Mutations en joncture. — Les diphtongues originelles ont été partiellement réduites à de simples voyelles *(ay > e:, aw > o:, əy > i:, əw > o:)*, mais parfois elles se maintiennent à titre de variantes : *səle:* ou *sətay* «boisson, breuvage». Les consonnes de même lieu d'articulation, lorsqu'elles se trouvent en contact, s'assimilent : *xadag-na* «nous avons laissé», mais *xadag-gu:* «j'ai laissé» (pour *xadag-ku:)*, *yət-qattal* «il est tué» mais *yəs-sabbar* «il est cassé», *walat-t* «fille» de *walad* + *t* (suffixe du féminin). La dissimilation en contact est très rare.

Les laryngales, pharyngales et les fricatives vélaires favorisent le timbre *a* à la place de *æ* dans la prononciation traditionnelle. Ceci a conduit à noter dans les textes *a:* au lieu de *a* dans cet environnement. La semi-voyelle *y* attire les voyelles vers *i:*, *w* vers *u:* (et *a* vers *o:*). Les labio-vélaires suivies de *u:*, *o:* sont réduites aux vélaires simples (k^wu: > *ku:*, etc.) ; le *ə* qui devrait les suivre passe à *u:*.

Le guèze présente des assimilations régressives à distance à travers les laryngales, les pharyngales et les fricatives vélaires. Ainsi, *ə* devant un tel phonème suivi de *a* devient *a* (*laʔak* «envoie» pour **ləʔak*) ; *a* devant un tel phonème suivi de *i:*, *u:*, *ə* devient *ə* *(bəhi:l* «dire» pour **bahi:l)*. A la fin du mot, lorsque deux *i:* se suivent dans deux syllabes, le premier devient *ə* : *ʔazzazki:ni:* «toi (femme) tu m'as ordonné» devient *ʔazzazkəni:* (v. M. Cohen, 1927).

L'accent. — L'accent n'est connu que par la prononciation traditionnelle qui atteste des lois déterminées (sauf pour les noms propres). Il frappe la pénultième dans les verbes, la finale dans les noms. Les deux noms d'une «relation de possession» (v. ci-dessous p. 139) constituent un groupe

accentuel indivisible avec un seul accent sur le second nom. Les particules et toutes sortes de mots accessoires ne sont en général pas accentués et se joignent au mot suivant, constituant avec lui une unité accentuelle. L'accent est fortement frappé mais n'a pas de fonction phonologique.

3. Structure de l'énoncé.

Il existe des «phrases verbales» exprimant un procès et des «phrases nominales» exprimant une définition ou une constatation de fait. Les «phrases verbales» sont centrées sur un verbe, le plus normalement placé en tête. Il est accompagné éventuellement d'un sujet (lorsque celui-ci est explicité en dehors du morphème sujet contenu dans la forme verbale), et de compléments avec leurs expansions :

rakaba (1) *Yo:se:f* (2) *mo:gasa* (3) *ba-qədma* (4) *ʔəgzi:ʔu:* (5) «Joseph (2) trouva (1) grâce (3) auprès de (4) son maître (5)» *Gen.* 39:14.

Mais le verbe peut aussi suivre le sujet :

malʔaka ʔəgzi:ʔabħe:r ʔarxawa ʔana:qəṣa be:ta mo:qəħ ba-le:li:t «L'ange de Dieu ouvrit les portes de la prison pendant la nuit» (*Actes* 5:19).

Le sujet, l'objet et les expansions peuvent être exprimés par les noms, les pronoms, les propositions, etc. Il y a une tendance à introduire ou à répéter le nom défini au moyen d'un pronom suffixe (v. ci-dessous p. 141), surtout lorsqu'il s'agit des parties du corps, de l'âme et de son état, du nom personnel, de la voix, de certaines qualités de la personne, etc., bref des notions qui participent à ce qu'on a appelé la possession inaliénable (Kapeliuk, 1973) :

ʔi:yəlakkəfo: (1) *rəʔəso:* (2) *xaḍi:n* (3) «Nul rasoir (3) ne touchera (1) sa tête (2)» (litt. «ne touchera-elle sa-tête») (*Juges* 13:5).

La «phrase nominale» est constituée fondamentalement par un sujet et un prédicat non verbal : nom, pronom, complexe prépositionnel, etc. Dans de nombreux cas, il y a aussi une copule (surtout un pronom personnel) placé, en règle générale, après le prédicat, sauf si celui-ci est lui-même un pronom (D. Cohen, 1970a, b) :

ʔana (1) *ʔamla:kə-ka* (2) *ʔana* «Je (1) suis ton Dieu (2)»; *ʔantəmu: wəʔətu: bərha:nu: la-ʕa:lam* «Vous êtes (litt. 'vous lui') la lumière du monde» (*Matth.*, 5:14).

Les mots, les propositions ou les phrases en coordination sont le plus souvent reliés au moyen de la conjonction *wa-* «et», d'autres conjonctions étant utilisées pour exprimer des relations spéciales entre ces éléments. L'asyndète est assez rare. Des phrases très complexes peuvent être construites avec des types variés de propositions subordonnées et même des subordonnées de subordonnées :

wa-ba-wəʔətu ʕa:m so:ba samʕu: nagada tanbala:t kama ħo:ra nəgu:s Gala:wde:wos xayya:l wa-ṣənu:ʕ ba-wəsta ḍabəʔ mangala məʕra:ba ḍaħay, ro:du ʔahgu:ra:ta məšra:qa:wəya:ta ʔəlla zakarna:ho:n «et, en cette année, lorsque les tribus musulmanes apprirent que le roi Galawdewos (Claudius), puissant et fort dans le combat, était parti vers l'Ouest (litt. 'le coucher du soleil'), ils envahirent les provinces orientales que nous avons mentionnées» (*Chronique de Galawdewos*, éd. W. E. Conzelman, Paris, 1895, p. 39).

Les propositions subordonnées sont attachées à la proposition principale au moyen d'une subjonction. Mais dans certains cas, la marque de subjonction peut manquer :

i:ʔəfaqqəd yəmu:t xa:ṭəʔ «Je ne veux pas (que) le pêcheur meure» (*Ezechiel*, 33:11), mais : *bo:nu: faqi:da ʔəfaqqəd kama yəmu:t xa:ṭəʔ* «Est-ce que je désire que meure le pêcheur?» (*Ezechiel*, 18:23).

Il en est ainsi, en particulier, pour les propositions ou les phrases dans lesquelles sont cités des propos :

maharo:mu ʔənza yəbl : *bəḍu:ʕa:n nada:ya:n ba-manfas* «il les enseignait, disant (litt. 'tandis qu'il disait') : Heureux les pauvres en esprit» (*Matth.* 5:2-3), mais : *təbe:la: yo:di:t la-ʔamata: təṣa:ʔ ʔafʔa* «Judith dit à sa servante de sortir» (litt. «(qu')elle sorte») (*Judith* 13:3).

Dans les propositions complétives, le verbe peut être, soit à l'infinitif, simplement au cas accusatif, ou parfois (pour l'expression de la direction, du but, etc.) après la préposition *la-* «vers», ou bien à l'indicatif ou au subjonctif, selon le sens, introduits par une conjonction :

i:-yəkl xadi:ga ʔabu:hu «Il ne peut pas quitter son père». (*Gen.* 44:22); *baṣa:ħna la-xadi:r* «nous sommes venus pour nous installer (pour la nuit)» (*Gen.* 43:21); *rəʔəya kama yənattəg ma:y* «Il vit que les eaux avaient diminué» (indicatif) (*Gen.* 8:11); *yəʔəze: ʔaʔmarna kama nəsabbəħo:* «Maintenant nous comprenons que nous devons le louer» (*Henoch*, 63:4).

Lorsque la subordonnée exprime le résultat ou le but du procès indiqué par la principale, on trouve fréquemment le subjonctif, introduit ou non par la conjonction *kama* (correspondant plus ou moins au latin «ut») :

ʔəre:ssəyakkəmu: təku:nu: mašaggəra:na «Je vous ferai pêcheurs» (*Matth.* 4:19); mais : *ʔəre:ssəyakkəmu: kama təħu:ru:* «Je ferai que vous marchiez» (*Ezechiel* 36:27).

Une partie des propositions subordonnées peut être «nominale», par exemple celles qui n'expriment pas les modalités marquées par le mode subjonctif-jussif :

malʔak qəddu:s za-wəʔətu: mara:ħi:-ho:mu: «L'ange saint qui (est) leur guide» (*Henoch* 72:1); *yaʔməru: ʔaħza:b kama ʔəgʷa:la ʔəmmaħəya:w ʔəmu:ntu:* «Que les peuples sachent qu'ils (sont) des hommes» (*Psaumes* 9:21).

En règle générale, l'ordre des mots et des propositions n'a pas (du moins par lui-même seulement) une valeur grammaticale. Il y a des dispositions qui sont habituelles, mais qui n'en permettent pas moins une certaine liberté stylistique. L'inversion est très utilisée en poésie.

Le qualifiant (adjectif, proposition relative, nom du possesseur dans la relation de possession) peut précéder ou suivre l'élément qualifié :

nagar (1) *ʔəkku:y* (2) *šanna:ya* (3) *gəʕəza* (4) *ya:ma:ssən* (5) «Un mauvais (2) discours (1) gâte (5) de bonnes (3) manières (4)» (*Physiologus*, 13:16); *za-tarfa ša:ʕr* «Le pâturage restant» (litt. «ce qui reste pâturage») (*Ezechiel* 34:18); *ʔanəstəya: za:xarayu:*, «les épouses qu'ils choisirent» (*Gen.* 6:2); *qa:la barakat za-He:no:k* «Le mot de la bénédiction d'Hénoch» (*Henoch*, 1:1); *wahabəwwo:* (1) *za-sargʷə* (2) *ʔalba:sa:ta* (3) «Il (litt. 'Ils', pluriel de majesté) lui donna (1) des vêtements (3) d'ornement (2)» (*Chronique de ZarʔaYaʕqob*, éd. J. Perruchon, Paris, 1893, p. 65).

4. Classes de mots et catégories grammaticales.

La structure morpho-lexicale du guèze suit pleinement le modèle sémitique commun. Les racines sont le plus souvent triconsonantiques, mais un certain nombre d'entre elles ont été élargies par l'insertion de nouvelles consonnes et sont devenues quadriconsonantiques. Le mode d'organisation des voyelles (et éventuellement des affixes) avec les consonnes radicales suit des schèmes définis liés (en principe) à des classes sémantiques ou des catégories grammaticales. Quelques racines présentent des alternances entre des semi-voyelles et les voyelles longues qui leur correspondent *o:/u:/w, e:/i:/y*. L'alternant semi-vocalique fonctionne comme une consonne normale, mais, dans les formes où apparaissent les voyelles, modifiées éventuellement selon les lois phonétiques, la racine apparaît sous un aspect partiellement vocalique.

Le mot, tel qu'il apparaît dans la phrase, est le plus souvent le croisement d'une racine et d'un schème ou l'ajustement d'un schème à une racine, plus (éventuellement) des marques flexionnelles. La plupart des mots entrent dans ce système. Quelques-uns, surtout des pronoms, sont construits sur une sorte de racine courte (consonne + voyelle, ou consonnes avec alternance vocalique). Ils se fléchissent de façon particulière. Un certain nombre de particules non fléchies, surtout des mots fonctionnels, sont en dehors de ce système.

Le nom.

Les schèmes nominaux sont très proches de ceux de l'arabe. Il en est de même pour les préfixes. Mais un ou deux suffixes sont empruntés au couchitique. Quelques schèmes nominaux sont plus ou moins spécialisés pour la formation d'adjectifs.

Il y a deux genres, comme dans les autres catégories grammaticales, le masculin et le féminin, mais la plupart des noms peuvent être traités comme appartenant aux deux. Le masculin ne comporte pas de marque, le féminin peut être caractérisé par un suffixe *-t*, mais il n'en est pas toujours ainsi. Dans un schème d'adjectifs, le féminin est exprimé par un changement de voyelle et la gémination de la 2ᵉ consonne radicale (*ṭabi:b*, fém. *ṭabba:b* «sage»).

Le guèze a deux nombres, le singulier et le pluriel. Le singulier n'est pas spécialement marqué. Le pluriel est formé soit par l'adjonction de suffixes à la forme du singulier (pluriel externe) soit surtout par une modification du schème (pluriel interne).

Dans le pluriel externe, qui n'est en usage que pour certaines classes de substantifs et d'adjectifs, la marque est constituée soit par le suffixe *-a:t* (substantifs masc. et fém., adjectifs fém.) soit par le suffixe *-a:n* (substantifs et adjectifs masc.).

Les pluriels internes sont les plus usités pour les substantifs. La modification du schème est parfois accompagnée par l'adjonction d'un préfixe *(ʔa-)*, éventuellement d'un suffixe *(-t)* : *ʔəgər* «pied», pl. *ʔəgar* ; *dabr* «montagne», plur. *ʔadba:r* ; *gabr* «serviteur», pl. *ʔagbərt*. Un élément suffixe *-i:-* s'ajoute au nom devant les pronoms suffixes : *'əgar-i:-hu:* «ses pieds». Il y a parfois cumul de deux marques : *ʔadba:r-a:t*.

Dans un premier stade, le guèze connaissait une flexion nominale ternaire à désinences *-u* (nominatif), *-i* (génitif), *-a* (accusatif); mais les *-u* et *-i* furent réduits, selon la loi phonétique, à *-ə* dans le guèze ancien, comme le montrent quelques transcriptions grecques, puis à zéro. La désinence d'accusatif *-a* a été maintenue, mais elle est utilisée aussi pour la «relation de possession» (v. ci-dessous). Pour les noms propres, l'accusatif est en *-ha:*. Le vocatif est marqué parfois par un préfixe *ʔo:-* et/ou un suffixe *-o:*. Quatre noms, de forme courte (*ʔab* «père», *ḥam* «beau-père», *ʔəXʷ* «frère», *ʔaf* «bouche»), présentent, devant les pronoms suffixes, une désinence casuelle «longue» : *u:* au nominatif et au génitif, *a:* à l'accusatif (avec des confusions dans la pratique).

De manière générale, il n'y a pas de marque pour le défini ou l'indéfini (v. aussi ci-dessous). Dans certains cas, un suffixe pronominal peut jouer occasionnellement le rôle d'un article défini en référant à un nom déjà énoncé précédemment : *dabru:* «la montagne» (à laquelle il a été fait allusion), proprement «sa montagne».

La relation de possession peut être exprimée par la jonction syntagmatique, en une unité accentuelle, du nom du possédé avec le nom du possesseur. La succession peut être dans cet ordre : possédé-possesseur et le premier terme est alors augmenté de *-a* : *be:ta nəgu-š* «la maison du roi». Les deux termes peuvent rester tous deux au nominatif; le nom du possesseur est alors précédé de la particule *za-* (variable en genre et en nombre en accord avec le possédé) : *be:t za-nəgu:š* (ou l'ordre inverse); *ʔamat ʔənta nəgu:š* «la servante du roi», *ʔagbərt ʔəlla nəgu:š* «les serviteurs du roi». Une troisième façon d'exprimer cette relation, peut-être empruntée au syriaque, est d'ajouter un pronom suffixe au nom du possédé et la préposition *la-* devant le nom du possesseur : *be:tu: la-nəgu:š*, litt. «sa maison au roi» (v. Caquot, 1952; Schneider, 1959).

Le complément direct est exprimé, soit simplement au moyen de la marque d'accusatif (*qatala nəgu:ša* «il a tué le roi») soit par une construction similaire à celle qui vient d'être décrite pour la relation possessive : *qatalo: la-nəgu:š* litt. «il le tua au roi», spécialement lorsque le nom est défini (v. Caquot, 1952; Schneider, 1959).

Le verbe.

Un verbe est un groupe de thèmes fondé sur la même racine dont dérivent également des noms verbaux. La base des thèmes fondamentaux (un thème «nu», trois thèmes à préfixes) ne comporte aucun allongement consonantique ni vocalique. Sur ces quatre thèmes sont construites deux autres séries, l'une par gémination de la deuxième radicale, l'autre par allongement de la première voyelle thématique. D'où le tableau suivant où les différents thèmes sont représentés par la 3ᵉ pers. masc. sing. du parfait :

	Série 1	Série 2	Série 3
thèmes «nus»	0¹ *qabara/labsa*	0² *qabbara*	0³ *qa:bara*
thèmes en ʔa- (causatif)	a¹ *ʔa-qbara*	a² *ʔa-qabbara*	a³ *ʔa-qa:bara*
thèmes en t- (réfléchi-passif)	t¹ *ta-qab(a)ra*	t² *ta-qabbara*	t³ *ta-qa:bara*
thèmes en st- (causatif du réfléchi)	st¹ *ʔasta-qbara*	st² *ʔasta-qabbara*	st³ *ʔasta-qa:bara*

De manière générale, les thèmes à préfixe *ʔa-* ont une valeur causative, les thèmes à *t-* une valeur de réfléchi, de passif et quelquefois de réciproque, les thèmes en *st-* sont des causatifs de réfléchis, ils sont aussi des «estimatifs» ou «déclaratifs» exprimant qu'un être ou un objet est estimé ou déclaré avoir telle ou telle qualité.

Les verbes à quatre consonnes radicales présentent, avec les mêmes préfixes, un tableau moins régulier. Il en est de même pour les quelques verbes à cinq consonnes. Les uns et les autres connaissent en outre un thème à préfixe en *n-* réalisé *ʔan-* et, avec un passif, *tan-*. Cette formation n'est en usage que pour les verbes à valeur expressive.

Seuls les préfixes portent une variation de signification définie. Les variantes des séries 2 et 3, historiquement associées avec des modifications de sens, n'apparaissent, à de rares exceptions près, que comme des variétés formelles de la série 1.

Le thème 0¹ comporte deux variantes différenciées par la présence ou l'absence d'une voyelle après la deuxième radicale *(qabara/labsa)*. La seconde de ces variantes est celle que présentent de nombreux verbes, surtout intransitifs, dénotant une participation et un intérêt particuliers du sujet au procès. Quelques verbes se présentent sous les deux formes.

Les bases sont fléchies de deux manières : il y a une conjugaison à marques personnelles suffixées et une conjugaison à marques personnelles préfixées. La conjugaison à préfixes comporte aussi des suffixes pour l'expression du genre et du nombre. Chacune des deux conjugaisons est liée à l'expression d'un «aspect» du procès, la conjugaison à suffixe dénotant une action complète (parfait ou achevé), la conjugaison à préfixes une action incomplète (imparfait ou inachevé).

Celle-ci est ramifiée en deux formes marquées par deux schèmes différents, chacune exprimant un ' mode '. L'indicatif est de schème *-qabbər*, le subjonctif-jussif de schème *-qbər* (ou *-qbar* dans la variante «intransitive» de 0^1 signalée ci-dessus) pour les thèmes de la série 1 (sauf pour t^1 dont les deux schèmes sont respectivement *-qabbàr* et *-qabar*). Pour les thèmes de la série 2, le schème de l'indicatif présente un *-e:-* après la première radicale par opposition à *-a-* pour le subjonctif-jussif ; la gémination de la deuxième radicale à l'indicatif contraste aussi avec sa forme non géminée au subjonctif-jussif (avec des variations dans la prononciation traditionnelle et la gémination au moins dans le thème 0^2). Pour les thèmes de la série 3, la marque *-a:-* se maintient toujours et la distinction entre l'indicatif et le subjonctif-jussif se manifeste dans la gémination de la 2e radicale de la première forme. L'impératif est semblable à la 2e personne du subjonctif-jussif, mais dépourvu de préfixes.

Des noms verbaux : participes actifs et passifs, infinitifs, n'ont pas de morphèmes personnels externes, mais sont liés régulièrement à un thème verbal donné. Le gérondif est aussi un nom verbal, mais muni d'une série de marques personnelles, différentes de celles des formes verbales. C'est un infinitif à l'accusatif (exprimant la relation) avec des suffixes personnels du type utilisé habituellement avec les noms. Il exprime une circonstance accessoire accompagnant le procès dénoté par le verbe principal. Il a parfois un caractère réellement verbal.

	Parfait	Imparfait	Subjonctif-jussif	Impératif	Gérondif	Infinitif
Sing. 3 m	qabara	yəqabbər	yəqbər		qabi:ro:	qabi:r
	labsa	yəlabbəs	yəlbas		labi:so:	qabi:ro:t
f	qabarat	təqabbər	təqbər		qabi:ra:	
	labsat	təlabbəs	təlbas		labi:sa:	
						labi:s
2 m	qabarka	təqabbər	təqbər	qəbər	qabi:raka	labi:so:t
	labaska	təlabbəs	təlbas	ləbas	labi:saka	
f	qabarki:	təqabbəri:	təqbəri:	qəbəri:	qabi:raki:	
	labaski:	təlabbəsi:	təlbasi:	ləbasi:	labi:saki:	
1 com ...	qabarku:	ʔəqabbər	ʔəqbər		qabi:rəya	
	labasku:	ʔəlabbəs	ʔəlbas		labi:səya	
Plur. 3 m	qabaru:	yəqabbəru:	yəqbəru:		qabi:ro:mu:	
	labsu:	yəlabbəsu:	yəlbasu:		labi:so:mu:	
f	qabara:	yəqabbəra:	yəqbəra:		qabi:ro:n	
	labsa:	yəlabbəsa:	yəlbasa:		labi:so:n	
2 m	qabarkəmu:	təqabbəru:	təqbəru:	qəbəru:	qabi:rakəmu:	
	labaskəmu:	təlabbəsu:	təlbasu:	ləbasu:	labi:sakəmu:	
f	qabarkən	təqabbəra:	təqbəra:	qəbəra:	qabi:rakən	
	labaskən	təlabbəsa:	təlbəsa:	ləbasa:	labi:sakən	
1 com ...	qabarna	nəqabbər	nəqbər		qabi:rana	
	labasna	nəlabbəs	nəlbas		labi:sana	

La plupart des adverbes sont des noms soit fixés à l'accusatif pour l'expression d'une modalité ou d'une circonstance du procès soit munis de désinences spécifiquement adverbiales *-u:*, *-i:* ou *-a* (différent du *-a* de l'accusatif). Quelques-uns ne présentent pas de désinence spécifique ou bien sont des combinaisons d'autres particules, etc.

Les pronoms.

Les pronoms démonstratifs et relatifs varient en fonction du genre et du nombre. Ils sont construits sur un élément *z-* pour le masculin et le féminin singulier des démonstratifs, pour le masculin seulement du relatif, un élément *ʔənt-* pour le féminin du relatif, un élément *ʔəll-* pour le

pluriel des deux. Des éléments divers d'élargissement de la base démonstrative permettent en particulier l'expression de l'éloignement de l'objet.

Les interrogatifs se fléchissent en cas et partiellement en genre. Ils sont construits sur deux éléments : *m-n* (avec des variantes pour le personnel et l'impersonnel) fléchi seulement en cas et *ʔay-* fléchi en cas et en genre.

Les pronoms personnels constituent deux systèmes partiellement distincts (v. le tableau ci-dessous). Les pronoms personnels indépendants sont des sortes de noms spécifiques. Ceux de 2ᵉ personne ont une base *ʔant-* avec des suffixes pour l'expression du genre et du nombre. Ceux de 3ᵉ personne relèvent de deux bases. L'une est *wəʔət-* (avec changement de la première consonne en *y-* pour le fém. sing.) complétée par des suffixes pour le genre et le nombre. La seconde base, réservée au pluriel, est *ʔəm(m)u:n-*, fém. *ʔəm(m)a:n-* avec un élément suffixé *-tu:*.

Le deuxième système pronominal, utilisé lorsque le pronom est un complément, est constitué par des morphèmes suffixés. Les formes sont légèrement différentes selon que le pronom est complément de nom ou de préposition ou bien complément de verbe. Les pronoms sont construits sur les bases *-k-* pour la 2ᵉ personne, *-h-* (réduit à zéro dans certains contextes phonétiques) pour la 3ᵉ personne. Ils varient en genre et en nombre, sauf à la première personne où la variation est : singulier pour les noms et pronoms / singulier pour les verbes / pluriel.

	Indépendants	Compléments suffixés de nom ou de préposition		de verbe
Sing. 1 com	ʔana	-ya		-ni, -nni
2 m	ʔanta		-ka, -kka	
f	ʔanti:		-ki, -kki	
3 m	wəʔətu: (acc. wəʔəta)	-hu:, -u: ; accus. -o:		-hu:, -o:
f	yəʔəti: (acc. yəʔəta)		-ha:, -a:	
Plur. 1	nəħna	-na		-na, -nna
2 m	ʔantəmu:		-k(k)əmu:	
f	ʔantən		-k(k)ən	
3 m	ʔəm(m)u:ntu ou wəʔəto:mu:		-ho:mu:, -o:mu:	
f	ʔəm(m)a:ntu ou wəʔəto:n		-ho:n, -o:n	

Noms de nombre.

Cardinaux.

	Masc.	Fém.	Com.
1	ʔaħadu:	ʔaħatti:	
2	kələʔe:tu:	kələʔe:ti:	kələʔe:
3	šalastu:	šala:s	šəls
4	ʔarbaʕtu:	'arba:ʕ	rəbʕ
5	χaməstu:	χams	χəms
6	sədəstu:	səssu:	səds
7	sabʕatu: sabaʕtu:	sabɛu:	səbʕ
8	samantu: sama:ntu: sama:ni:tu:	sama:ni:	səmn
9	təsʕatu: tasʕatu:	təsɛu: tasɛu:	təsʕ
10	ʕašartu:	ʕašru:	ʕəšr
11	ʕašartu: wa-aħadu:		
20	ʕəšra:		
30	šala:sa:		
40	ʔarbəʕa:		
50	χamsa:		
60	səssa:		
70	sabʕa:		
80	sama:nya:		
90	təsʕa:		

100	məʔət
200	kələʔe: məʔət
1 000	ʕašartu: məʔət
10 000	ʔəlf

Ordinaux.

	Masc.	Fém.
1	qada:mi:	qada:mi:t
2	da:gəm	da:gəmt
	ka:ləʔ	ka:ləʔt
	ka:ʕəb	ka:ʕəbt
3	ša:ləs	ša:ləst
4	ra:bəʕ	ra:bəʕt
5	χa:məs	χa:məst
6	sa:dəs	sa:dəst
7	sa:bəʕ	sa:bəʕt
8	sa:mən	sa:mənt
9	ta:səʕ	ta:səʕt
10	ʕa:šər	ʕa:šərt
20	ʕ̥əšra:	
30	šala:sa:	
40	ʔarbəʕa:	
50	χamsa:	
60	səssa:	
70	sabʕa:	
80	sama:nya:	
90	təsʕa:	
100	məʔət	
2 000	kələʔe: məʔət	
1 000	ʕašartu: məʔət	
10 000	ʔəlf	

a) Les formes communes sont utilisées en particulier avec les mesures de temps ou d'espace, etc.

b) Les noms en *-tu:* sont déclinables : accusatif *-ta*. De même les noms communs prennent *-a* à l'accusatif.

c) De 11 à 99, les noms de nombre cardinaux sont constitués par le nom de la dizaine suivi par celui de l'unité qui lui est relié par *wa-* «et».

d) Les multiples se forment sur la racine du nom de nombre au schème $C_1əC_2C_2u{:}C_3$: *rəbbu:ʕ* «quadruple». On connaît aussi des formes en tə-$C_1C_2əC_3$-t : *təšləst* «triple».

e) Les ordinaux sont formés à l'aide du schème Ca:CəC. Le suffixe *-i:* peut être remplacé soit par *-a:wi* : *qada:ma:wi:*, soit par *-a:y* : *qada:ma:y*.

Dans tous les cas, le féminin est caractérisé par la marque suffixée *-t*.

Les particules.

Certaines prépositions peuvent gouverner des pronoms suffixes. Quelques-unes d'entre elles sont des noms à l'accusatif. D'autres sont en relation avec des éléments adverbiaux ou pronominaux. Les plus usuelles sont des mots très courts et toutes ont pour fonction d'indiquer, conjointement aux indices flexionnels, les diverses sortes de relations entre noms, verbes, etc.

Un grand nombre de particules, mots-outils ou fonctionnels, utilisés pour indiquer la fonction d'autres mots, ou relier les mots, les phrases ou les parties de phrases n'ont pas une forme fléchie comme les précédentes. Il existe aussi des mots-phrases qui n'ont besoin ni de morphèmes complémentaires ni d'être inclus dans un syntagme pour constituer un énoncé. Ces mots-phrases sont parfois des cris lexicalisés sous forme d'interjections. Ils peuvent être munis de pronoms suffixes référant à la personne interpellée ou désignée : *naʕa:* «viens (masc.) ici !», *nəʕi:* «viens (fém.) ici !», etc., *naya-na* ou *nay-na* «nous voici» ; ce sont aussi des adverbes utilisés pour exprimer le temps (*yəʔəze:* «maintenant») ou pour répondre à une question (*ʔəwwa* «oui», *ʔakko:* «non»).

Des particules enclitiques (postposées et accentuées) sont utilisées pour la mise en valeur d'un

des mots de la phrase. Elles ont toujours une sorte de rôle fonctionnel secondaire. Certaines ont même un rôle fonctionnel plein pour indiquer l'interrogation, la citation ou le vocatif.

Les conjonctions et les subjonctions sont variées. Quelques prépositions peuvent être converties en subjonctions par l'addition de l'élément relatif *za*.

Daniel, 4 : 17-19 (prononciation restituée)

ʕəḍ[1] za[2]-rəʔi:ka[3] ʕabi:y[4] wa[5]-baṣħa[6] nu:x[7]-u:[8] sama:ya[9] wa[10]-safħa[11] ʔəska[12] ʔaṣna:fa[13] mədr[14], q^{w}aṣl[15]-u:[16]-hi:[17] ṣəfu:q[18] wa[19]-fəre:[20]-hu:[21]-ni:[22] bəzu:x[23] wa[24]-k^{w}əllu:[25] yəsse:ssay[26] ʔəmənne:[27]-hu:[28] wa[29]-yənabbər[30] ʔara:wi:ta[31] gada:m[32] ta:ħte:[33]-hu:[34] wa[35]-ya:ṣalləlu:[36] ta:ħta[37] ʔaʕṣu:qi:[38]-hu:[39] ʔaʕwa:fa[40] sama:y[41] ʔanta[42] wəʔətu:[43], nəgu:s[44].

Traduction littérale

L'arbre[1] que[2] tu-as-vu[3], grand[4] et[5] (que) sa[8] hauteur[7] atteignait[6] le-ciel[9] et[10] (qui) s'étendait[11] jusqu'[12]aux-extrémités-de[13] la-terre[14], (et que) son[16] feuillage[15] également[17] (était) dense[18] et[19] (que) ses[21] fruits[20] aussi[22] (étaient) nombreux[23] et[24] (que) tous[25] se-nourrissaient[26] de[27] lui[28], et[29] (que) les-animaux-du[31] désert[32] résidaient[30] sous[33] lui[34] et[35] (que) les-oiseaux-du[40] ciel[41] demeuraient-à-l'ombre[36] sous[37] ses[39] rameaux[38], toi[42] (est) celui-ci[43], ô-roi[44].

Traduction large

«L'arbre que tu as vu, grand et dont la hauteur atteignait le ciel et qui s'étendait jusqu'aux extrémités de la terre, dont le feuillage était dense et dont les fruits étaient nombreux, dont tous se nourrissaient, sous lequel demeuraient les animaux du désert et à l'ombre des rameaux duquel s'abritaient les oiseaux du ciel, c'est toi, ô roi.»

M. Rodinson.



Le système illustré par le guèze est peu altéré dans les langues septentrionales modernes. Il faut noter surtout la perte de la flexion nominale et, sur le plan phonétique, l'apparition de consonnes prépalatales, comme dans les langues méridionales (voir ci-dessous § b).

β. TIGRÉ

1. Le tigré (qu'il faut clairement distinguer du tigrigna) est parlé dans la région septentrionale extrême de l'Éthiopie, région appelée précisément le Tigré. Il est connu dans une partie du domaine sous le nom de *ħasa* (en arabe *xa:siya*, *xa:si*) ; le nom bédja est *to-hasa*. La majorité des gens parlant tigré, lesquels sont au nombre de 250 000, se trouvent en Érythrée où ils constituent une partie des tribus Beni Amer et affiliées (dont le reste parle bédja, voir ci-dessous ch. V, I.1.2. et II.A.). D'autres tribus se trouvent dans les districts d'Argodat, Keren, Massawa et dans les îles Dahlaq. Le tigré s'étend aussi au-delà de la frontière soudanaise jusqu'aux environs de Tokar. Dans l'ensemble il est parlé par des pasteurs nomades musulmans. Plus de la moitié des locuteurs sont bilingues, surtout tigré-bédja, mais aussi sporadiquement tigré-tigrigna et tigré-arabe.

Le tigré n'a pas de littérature écrite antérieure aux traductions des textes bibliques faites par des missionnaires. Il a néanmoins constitué une langue de communication pour diverses populations voisines. Actuellement il semble sérieusement concurrencé dans cette fonction par l'arabe.

Bien que l'étude de cette langue soit encore insuffisante, on a pensé y reconnaître des différences dialectales entre les parlers côtiers et des îles Dahlaq et les parlers intérieurs.

2. *Caractéristiques*. Le système consonantique ne comporte pas de série de vélaires fricatives.

Mais il s'est enrichi d'une série de nouvelles prépalatales affriquées *č*, *ğ* et *ň* (s'ajoutant à *š* et *ž*). Les labiales comportent une occlusive sourde emphatique *p̣*. Le système vocalique est fondé sur une corrélation d'aperture et une corrélation de localisation.

a		*ä*
u	(ə?)	*o*
i		*e*

Le nom oppose un singulier à un pluriel qui peut être marqué par des modifications de schèmes (*ʔəgər* «pied», pluriel *ʔəgär*) ou par divers morphèmes externes suffixés, parmi lesquels *-m* qui ne semble pas connu du reste du sémitique d'Éthiopie.

Le genre est marqué, pour les adjectifs essentiellement, par *-(a)t* (*kạbər* «noble», féminin *kabrät*) ou par une modification du schème (*qäṭin* «mince», féminin *qäṭṭan*). Pour le substantif, l'accord constitue souvent la seule indication du genre.

Le tigré utilise un démonstratif *lä-* en fonction d'article qui dans l'état d'annexion peut affecter les deux termes ou seulement le second.

Au thème le plus simple, le verbe est toujours à la 3ᵉ personne du singulier de l'accompli du type *fägr-ä* sans voyelle après la deuxième radicale. (Le guèze opposait à un type *labsa* pour les verbes «déponents internes», un type *nagara* pour les autres.) L'inaccompli de la forme simple est à gémination de la deuxième radicale comme en guèze, et s'oppose aussi à un subjonctif-jussif sans gémination. Il se confond à certaines personnes avec l'inaccompli et le subjonctif-jussif du thème à deuxième radicale géminée :

	accompli	inaccompli	subjonctif-jussif	
Thème simple (type A)	*fägrä*	*ləfäggər*	*ləfgär*	«sortir»
Thème à 2ᵉ radicale géminée (type B)	*fättänä*	*ləfättən*	*ləfättən*	«essayer»
Thème à *a* après la 1ʳᵉ radicale (type C)	*baräkä*	*ləbarək*	*ləbarək*	«bénir»

Une autre caractéristique du tigré est dans la forme du préfixe de 3ᵉ personne masc. qui est *lə-* et non *yə-*.

Thèmes verbaux dérivés. Les préfixes s'ajoutant aux thèmes de chacun des trois types sont *t-* pour le réfléchi passif, *ʔa-* pour le causatif, *ʔat-* pour un causatif-réciproque, *ʔattä-* pour un causatif-factitif. Un thème fréquentatif est constitué, sur le type C, par la réduplication de la deuxième radicale : *sabärä* «briser», *säbabärä* «casser en petits morceaux, écraser».

γ. TIGRIGNA

1. C'est le nom amharique de la langue appelée *tigray* (à ne pas confondre avec le tigré, voir § β) par des indigènes. Les deux noms sont dérivés de celui du domaine abyssin au Nord du fleuve Takkazé : Tigré. Le tigrigna est parlé par quelque trois millions cinq cent mille individus, presque tous chrétiens monophysites. Une partie d'entre eux se trouve en Érythrée dans les districts de Hamasien et de Serae, dans une partie de l'Akkele Guzay et quelques colonies enclavées dans les régions de Keren, d'Argodat et de Massawa. Mais c'est la province du Tigré qui est le domaine principal de la langue, lequelle ne s'y trouve en concurrence qu'avec l'amharique dans des régions marginales (au Sud du Takkazé, au Nord de l'Angareb et en bordure du lac Achangi), plus faiblement avec l'agaw au Sud (dans la région d'Avergelle). Le tigrigna est par ailleurs parlé aussi par les oromo qui vivent à la bordure sud-est de son domaine.

Le tigrigna est la langue qui s'est développée dans la région dont Axoum est le centre et qui a été le domaine du guèze. Il peut donc être considéré comme une forme évoluée de cette langue. On a pensé reconnaître des variétés dialectales dans les usages propres à différentes régions, en distinguant en particulier du Hamasien, d'Adwa, de Tanben et de l'Akkele Guzay. Mais les enquêtes sont trop insuffisantes pour fonder des conclusions sérieuses sur ce point.

Le tigrigna n'a été écrit que fort peu et tout récemment. Les premiers textes ont été une traduction du Nouveau Testament, de l'Imitation du Christ, et de quelques livres de prière. Depuis la guerre quelques journaux paraissent et un certain nombre de documents politiques sont imprimés dans cette langue.

2. *Caractéristiques.* Le système consonantique est très proche de celui du tigré, à ceci près que le tigrigna possède comme le guèze une série de labio-vélaires g^w, k^w, $ḳ^w$. Pour le vocalisme, les différences portent sur quelques réalisations et non sur la structure du système. Notons spécialement la réalisation diphtonguée de *e* en *ʸe*.

Le genre n'est marqué que pour certains types d'adjectifs soit par un morphème en *-t* avec éventuellement des modifications internes (*mänfesawi* «spirituel», féminin *mänfesawit, ṣəbbuq* «bon», féminin *ṣəbbəqti*), soit seulement par une modification interne (*ḥaddis* «nouveau», féminin *ḥaddas*).

Le suffixe *-at* est la marque de pluriel (sans distinction de genre) la plus fréquente (*ḥaddisat* «neufs *ou* neuves»). D'autres formations sont en *-(y)an, -ti, -(w)ot*, etc.

Le verbe aux thèmes fondamentaux a les formes suivantes :

	accompli	inaccompli	jussif	
Type A.................	*säbärä*	*yəsäbbər*	*yəsbär*	«casser»
Type B.................	*fässämä*	*yəfəṣṣəm*	*yəfäṣṣəm*	«achever»
Type C.................	*baräkä*	*yəbarək*	*yəbarək*	«bénir»

Thèmes verbaux dérivés. Les morphèmes préfixés aux thèmes de base sont *tä-* pour le réfléchi passif, *a-* pour le causatif. Sur chacun de ces thèmes, il est possible de former une forme converbiale (gérondif), mais utilisée aussi en fonction de parfait résultatif, en munissant un thème spécial du verbe (par exemple pour le type A, le thème $C_1äC_2iC_3$-) des suffixes personnels (avec *-e* et non pas *-ey* pour la 1re personne) : *nägir-ka* «(toi) parlant / ayant parlé» ou «tu as parlé».

Les pronoms personnels autonomes de 2es et 3es personnes, particuliers au tigrigna, sont constitués par l'élément *nəss-* muni des marques personnelles suffixées :

Sing. 1. *ane*, 2. masc. *nəssəka*, fém. *nəssəki*, 3. masc. *nəssu*, fém. *nəssa*; plur. 1. *nəḥna* ou *nəḥənna*, 2. masc. *nəssəkum* ou *nəssəkatkum*, fém. *nəssəkən* ou *nəssəkatkən*, 3. masc. *nəssom* ou *nəssatom*, fém. *nəssän* ou *nəssatän*. Les formes protosémitiques pour les 2es personnes apparaissent cependant au vocatif : *anta, atta* «ô toi!», fém. *anti, atti*, plur. masc. *antum*, fém. *antən*.

Pronoms suffixes : sing. 1. *-äy, -y* (objectif *-ni*), 2. masc. *-ka*, fém. *ki*, 3. masc. *-(ʔ)u* (objectif *(ʔ)o*), fém. *-(ʔ)a*; plur. 1. *-na*, 2. masc. *-kum*, fém. *-kən*, 3. masc. *-(ʔ)om*, fém. *-(ʔ)än*.

Le démonstratif est en *s-* ou *t-* avec des vocalisations et des étoffements divers, préfixés au nom, lequel peut être aussi suivi d'une seconde forme, souvent plus longue, du même démonstratif : *zə-färäs əzi* «Ce cheval».

Interrogatifs : *män* «qui?» *ayan* «quel?», *(m)əntay* «quoi?, quelle chose?».

Le relatif est *zə-* invariable.

La copule prédicative est constituée par la base *iy-* munie de suffixes pronominaux.

b. ÉTHIOPIEN MÉRIDIONAL

Au sud de ce qui fut le centre de la puissance axoumite, ce qu'on appelle «éthiopien méridional» ne paraît pas aussi cohérent. Les traits communs à cet ensemble et qui sont totalement absents des langues du Nord ne sont pas très nombreux. Ceux qui apparaissent le plus souvent sont les suivants :

1. Non gémination de la deuxième radicale à l'inaccompli. Celui-ci est partout de forme yvC_1-$aC_2(ə)C_3$: par exemple amharique *yənagər* (du verbe signifiant «parler»). Mais, bien que l'hypothèse du caractère secondaire de ce trait ait été soutenue, il n'a pas été prouvé que la gémination attestée en guèze et dans les langues modernes septentrionales ne soit pas au contraire une innovation de ce groupe. Le trait indiqué ici pourrait donc être un fait de conservation peu significatif.

2. L'accompli, quant à lui, comporte une gémination de la deuxième radicale dans la plupart des langues méridionales, mais non en harari, en gouragué oriental et en tchaha.

Pour le type A des verbes, le préfixe de causatif *(ʔ)a-* s'adjoint à la forme simple sans la modifier : a-$C_1aC_2(C_2)aC_3$- ; dans les langues septentrionales, le thème simple prend la forme $-C_1C_2aC_3$ après le préfixe. Mais le traitement méridional constitue une régularisation innovatrice de la dérivation.

4. La construction syntaxique dominante dans ces langues manifeste l'ordre déterminant-déterminé. Elle semble bien due à l'influence couchitique qui s'est exercée sur l'ensemble des langues méridionales et qui s'étend d'ailleurs aux langues du Nord, notamment au tigrigna.

5. Il faut signaler enfin l'usage de formes d'une racine *zhtn* (d'origine couchitique?) pour le nom de nombre «9».

Ces quelques traits qui peuvent s'expliquer comme une extension aréale par ondes ne suffisent pas pour caractériser les langues méridionales comme un sous-groupe unitaire. Dans l'état actuel, il est permis de penser que quel que soit leur degré de connexion, les langues qui n'appartiennent pas au groupe septentrional se sont détachées de ce dernier très tôt, sans doute dès les débuts de l'ère chrétienne, avant la floraison axoumite; elles se sont développées en plusieurs sous-groupes autonomes, souvent séparés géographiquement par de vastes zones de langues couchitiques.

On distingue généralement les langues suivantes :

α. **GAFAT**. — Le gafat n'était plus parlé, il y a une trentaine d'années, au moment où Wolf Leslau en a fait la description (1956), que par quelques individus bilingues (gafat-amharique) dans un district du sud-ouest du Godjam, à l'ouest de Dabra Marqos. Il n'est pas sûr qu'il soit encore en usage. Malgré quelques traits communs avec l'amharique et l'argobba, le gafat semble surtout proche du soddo (gouragué septentrional).

β. **ARGOBBA**. — L'argobba est sans doute aussi en voie d'extinction. S'il est encore en usage, c'est surtout parmi les générations les plus anciennes dans quelques villages (Aliyu, Amba, Tchanno) au nord d'Ankober, dans les montagnes de l'est du Choa : au total deux ou trois mille personnes. L'argobba a été parlé plus au Sud, aux abords de la ville de Harar, transporté par une population émigrée. On ne sait pas si dans cette dernière région, il est encore parlé ou entièrement remplacé par l'oromo, langue couchitique. Les argobba sont musulmans.

γ. **HARARI**. — Cette langue parlée dans la ville de Harar est une enclave sémitique en domaine couchitique, oromo d'un côté, somali de l'autre. Les locuteurs nomment eux-mêmes leur langue : *adare:*, de Adari qui est le nom somali de la ville de Harar. La langue littéraire de cette population musulmane est l'arabe. On dispose cependant de quelques textes du XVIe siècle en harari noté en écriture arabe et d'autres plus récents, du XIXe siècle, en écriture éthiopienne.

δ. **GURAGE**. — On désigne par ce nom tout un groupe de langues répandues à la limite méridionale de l'ensemble sémitique en Éthiopie. Le pays gouragué (10 000 km²), situé au sud-ouest d'Addis Ababa, est délimité par le fleuve Omo et le lac Zway. La population, quelque 40 000 personnes, est composée surtout de musulmans de l'Est, de chrétiens et d'animistes à l'Ouest et de chrétiens au Nord.

L'ensemble gouragué n'est pas tout à fait homogène. On peut y reconnaître des divisions internes assez nettes entre un gouragué septentrional, un gouragué occidental et un gouragué oriental.

Au Nord, dans le Soddo, une seule langue, que les locuteurs, qui se désignent eux-mêmes par le nom de *kəstane* («chrétiens»), appellent *kəstanəñña*, mais qu'on connaît aussi sous le nom de soddo ou d'aymellal. A l'Ouest, le tchaha est le dialecte le plus important , utilisé dans la région comme langue littéraire. Les autres langues occidentales sont l'eja, l'ennemor, le gieto, l'endegeñ (dialectes : muher, masqan, gogot). Les idiomes orientaux : selti, ulbarag, enneqor, wolane, zway sont nettement distinct des autres et partagent de nombreux traits communs avec le harari.

R. Hetzron, 1977, a proposé, sur des bases typologiques, un nouveau regroupement qui rattache le gouragué oriental au harari dans un «sud-éthiopien transversal», le reste formant avec le gafat, le «sud-éthiopien extérieur». Pour W. Leslau, 1979, les différences constatées entre les langues ne doivent pas conduire à mettre en question l'unité du groupe qui présente un grand nombre de caractéristiques communes.

ε. AMHARIQUE

par Olga Kapeliouk

1. L'amharique est, avec quelque 12 millions de locuteurs, la plus importante des langues parlées actuellement en Éthiopie. Seul s'en approche par le nombre l'oromo couchitique (voir ci-dessous ch. V § 1.2.5.). Son domaine couvre la majeure partie du plateau abyssin, débordant la province centrale Amhara, dans le Begamder, le Choa, le Godjam, le Lasta, le Damot et le Semyen. Elle domine dans la capitale Addis Ababa, qui est elle-même établie dans une région oromo.

«Langue du Roi» depuis le XIIIe siècle, avec l'accession au trône de la dynastie salomonide, l'amharique a toujours depuis lors, joui d'un statut privilégié. C'est, de nos jours, la langue écrite la plus utilisée, spécialement dans les actes officiels et dans l'enseignement.

2. Le matériel phonique.

2.1. Types syllabiques.

Une forme amharique peut comporter en toute position des syllabes ouvertes ou fermées. De manière générale, les syllabes sont à initiale consonantique simple ; elles peuvent être fermées par un groupe de consonnes. En début de mot, les syllabes peuvent avoir une voyelle pour phonème initial : début de mot (C)V(C)- ; fin de mot -CV(C)(C).

2.2. Les voyelles.

Le système amharique comporte sept voyelles :

	antérieures	centrales	postérieures
fermées	i		u
mi-fermées	e		o
mi-ouvertes		ä ə	
ouverte		a	

ä et *ə* sont sujets, sous l'influence des consonnes environnantes à des changements considérables qui vont d'une variante totalement arrondie à proximité des consonnes labiales (l'opposition entre *ä* et *o* d'une part, entre *ə* et *u* de l'autre est alors neutralisée) à des variantes hautes à proximité des palatales (*ä* passant à *e* et *ə* à *i* bref) ; *ə* est quelquefois influencé par la qualité de la voyelle de la syllabe suivante (*Ṭərunäš* nom propre, prononcé *Ṭurunäš*). *ä* qui ne se trouve jamais à l'initiale est rare après *h*.

La quantité vocalique n'est pas distinctive, *a* en syllabe ouverte est parfois long ou même extra-long lorsqu'il suit une consonne aspirée initiale.

2.3. Les consonnes.

		labiales	labio-dentales	post-dentales	prépalatales	vélaires simples	vélaires labialisées	glottales
occlusives	sourdes	*p*		*t*		*k*	k^w	
	sonores	*b*		*d*		*g*	g^w	
	glottalisées	*p̣*		*ṭ*		*ḳ*	$ḳ^w$	
fricatives	sourdes		*f*	*s*	*š*			
	sonores		*v*	*z*	*ž*			
affriquées	sourdes				*č*			
	sonores				*ǧ*			
	glottalisées			*ṣ*	*č̣*			
nasales		*m*		*n*	*ň*			
latérales				*l, r*				
semi-voyelles		*w*			*y*			

Les occlusives sourdes, *p, t* et à un moindre degré *k*, sont réalisées aspirées, surtout à l'initiale devant *a* et à la fin du mot. *p, p̣* et *v* ne se rencontrent que dans des mots d'emprunt, *p* et *v* dans des formes d'origine européenne récente, *p̣* dans des formes provenant du guèze (*polatika* «politique», *televižan* «télévision», *p̣ap̣as* «évêque»). *b* non géminé, en position intervocalique, est prononcé de façon très relâchée, plutôt comme une bilabiale spirante, ou même, dans le discours rapide, comme la semi-voyelle *w* (*awna* = *abuna* «Père»). *d* est prononcé souvent avec pointe de la langue tournée vers le haut, surtout à la fin d'une syllabe, produisant un son proche d'un *r* rétroflexe. En plus de *kʷ, gʷ, ḳʷ*, des phonèmes comme *m, b, f, h, š, n d*, et même *ṭ* sont prononcés avec arrondissement des lèvres dans certains mots, mais la labialisation n'est phonologique que dans les vélaires. Il y a souvent échange entre *ǧ* et *ž*, de même qu'entre *ṭ* et *ṣ* dans certains mots. Les prépalatales *č, ǧ, č̣, š* et *ň* représentent d'une part des phonèmes de plein exercice (*naggaraňň* «il m'a dit» : *naggaran* «il nous a dit»), d'autre part des variantes combinatoires de *t, d, ṭ, s, z* et *n*; la palatalisation des dentales se produit à la fin d'une racine verbale sous l'influence d'une voyelle subséquente *i* ou *e* (*təwasd* «tu (masc.) prendras» : *təwasǧ* «tu (fém.) prendras»); dans les mêmes circonstances, *l* devient *y*. En position non initiale, *h* (< *k*) peut être durci en *χ* (*naggarχaw* «tu lui as dit»). Les semi-voyelles *w* et *y* sont réalisées de façon très relâchée, surtout à l'intervocalique. La semi-voyelle labiale affecte les voyelles et consonnes centrales avoisinantes provoquant parfois un arrondissement de tout le mot.

La gémination consonantique est distinctive; elle a une fonction aussi bien morphologique que lexicale : *rəqqat* «minceur» : *rəqat* «distance»; *yəṭaṭṭal* «il boit» : *yəṭṭaṭṭall* «il est bu».

2.4. En dehors de la modulation expressive, le débit de l'amharique ne fait ressortir aucune marque d'intensité ou de hauteur caractéristique d'une syllabe du mot par rapport aux autres.

3. Structure de l'énoncé.

3.1. Un énoncé complet comporte toujours une forme verbale ou la copule. Celles-ci peuvent suffire à constituer l'énoncé étant conjuguées au moyen de marques personnelles en fonction de sujet. Mais le sujet peut être explicité par un syntagme nominal.

Un syntagme nominal peut être sujet ou expansion prédicative constitués par un nom à l'état défini ou indéfini, une suite coordonnée de tels noms, un nom qualifié par un adjectif ou par une relative ou bien déterminé par un autre nom.

Le prédicat est constitué soit par une forme verbale accompagnée ou non de compléments directs et/ou indirects (lesquels peuvent être des pronoms suffixés, voir § 4.3.) soit par une copule accompagnée de compléments prédicatifs (§ 4.4.c).

3.2. L'ORDRE DES MOTS.

a. Tout qualifiant précède le qualifié. Outre le démonstratif, l'adjectif, le numéral et le relatif verbal, tout nom, pratiquement, et quelques propositions indépendantes peuvent être utilisés comme qualifiants, leur position devant le qualifié suffisant à montrer leur fonction : *hulatt aynat ḳʷanḳʷawočč* «des langues de deux sortes» (litt. «deux sorte(s) langues»), *malla ṭagurəh* «toute ta chevelure». De plus, un nom subordonné à un autre au moyen de la particule *ya-* occupe la même place qu'un qualifiant; cette construction dénote soit la possession *yanəgus bet* «la maison du roi» ou la description, auquel cas le premier membre introduit par *ya-* n'est pas nécessairement un nom : *yawarḳ saat* «une montre en or» (litt. «d'or montre»), *yahunu huneta* «la situation présente» (litt. «de maintenant la situation»), *yayəlaf waraḳat* «visa» (litt. «de qu'il passe papier»); les deux fonctions de la construction avec *ya-* peuvent être distinguées par la place du pronom suffixe; celui-ci est attaché au premier membre dans la construction possessive : *yanəgusaččən bet* «la maison de notre roi», au second dans la construction descriptive : *yawarḳ saalaččən* «notre montre en or» (comme avec tout autre qualifiant : *təlləḳ betaččən* «notre grande maison»).

b. Le sujet du verbe et tous ses compléments directs, prépositionnels ou prédicatifs, sont placés avant le verbe, lequel se trouve à la fin de la phrase. La règle semble observée strictement surtout dans le langage écrit, tandis qu'oralement, surtout dans la conversation animée, il y a souvent anticipation du verbe. Mais ceci ne vaut pas pour le complément prédicatif qui précède toujours directement le verbe (ou la copule). L'ordre des élément nominaux accompagnant le verbe n'est pas strictement déterminé, mais la disposition sujet-objet-verbe semble la plus usitée : *Bərhanu betun basost ših bərr šaṭṭa* «B. a vendu sa maison pour 3000 dollars».

c. Dans une phrase complexe, la (ou les) proposition(s) subordonnée(s) précèdent le verbe principal de la même façon que les adverbes et les compléments précèdent celui de la phrase simple.

En fait, il y a de grandes similitudes entre les adverbes et les subordonnées gérondives : *ənda ləǧwa adrəga asaddagaččəw* «elle l'éleva comme son enfant» (litt. «l'ayant fait comme son enfant elle l'éleva»); entre les compléments prépositionnels et les propositions conjonctives, du fait en particulier que les mêmes éléments sont souvent utilisés comme prépositions et conjonctions : *abbatəh səlamotabbəh aznallahu* «je suis triste parce que ton père est mort» (mais *səlabbatəh mot samaččalahu* «j'ai entendu (parler) de la mort de ton père») et entre les compléments directs et les prépositions complétives qui, lorsqu'elles contiennent une forme nominale du verbe, sont mises à l'accusatif : *kaff yala waga magňatəhən yawqall* «il sait que tu as eu une haute récompense» (litt. «il sait ton obtention»).

3.3. Complexité et longueur de la phrase.

L'amharique, surtout écrit, aime les phrases longues et complexes. Non seulement la principale peut être accompagnée de plusieurs subordonnées, mais les subordonnées elles-mêmes peuvent aussi contenir d'autres subordonnées, etc. Peut-être cette capacité d'accumuler autant d'information que possible dans la phrase est-elle due au fait que le principal élément d'information, le verbe, est relégué à la fin de la phrase; le locuteur, avant d'y arriver, a tout loisir d'ajouter de plus en plus de détails. De plus, l'amharique montre une tendance nette à utiliser les constructions hypotactiques même lorsqu'il n'y a pas de lien direct entre le verbe subordonné et le subordonnant, dans les cas où d'autres langues sémitiques auraient recours à la parataxe. Ceci vaut principalement pour la narration écrite d'événements consécutifs mais indépendants avec de nombreuses actions exprimées le plus fréquemment par des gérondifs, et où le dernier, qui peut ne pas correspondre à l'événement le plus important, est exprimé par le verbe principal de la phrase : *zabaňňočču waṭəlaw əska afaf zalqaw tamalləsaw mənəmm yalla dahna naw blaw naggarut* «les gardes sortirent, grimpèrent au sommet, revinrent et lui dirent : «il n'y a rien, tout va bien» (litt. «étant sortis, ayant grimpé, étant revenus disant..., ils lui dirent»).

3.4. L'usage de l'infinitif et de la forme relative.

L'amharique utilise avec une grande fréquence les deux formes nominales du verbe : l'infinitif (forme V, ci-dessus) et le relatif (forme VI, ci-dessus), comme équivalents de noms et d'adjectifs aussi bien que de verbes.

a. *L'infinitif.* Morphologiquement l'infinitif est un nom et, pour autant que le verbe subordonnant est concerné, il se comporte comme tout autre nom : il peut être sujet du verbe ou de la copule : *yəhən səmet maglaṣ yasčaggərall* «Il est difficile de révéler ce sentiment», *gʷaddaňňa maǧňat lela nagar naw* «Trouver un ami, c'est autre chose», complément prédicatif : *diplomasi əyyarraru masaḳ naw* «La diplomatie est de sourire en maudissant», complément direct : *maḳalladən yəwaddall* «Il aime plaisanter», complément prépositionnel : *ḳalun lalamasṭat mabt allaw* «Il a le droit de ne pas donner sa parole». En outre, l'infinitif, comme tout autre nom, peut être muni de l'article : *magdälu albaḳḳawmm* «Le fait de tuer ne lui suffit pas» et constituer le premier ou le second terme du complexe relatif avec *ya-* : *ərdata yamagňat malkam əddəl* «La bonne chance de trouver de l'aide», *yagəbrənna səra masfafat* «Développer l'activité agricole».

D'autre part, l'infinitif garde la plupart de ses fonctions verbales, reçoit des compléments verbaux et des propositions subordonnées et peut aussi, ce qui donne à la phrase amharique son caractère particulier, correspondre au prédicat verbal d'une proposition dépendante. Ce dernier usage semble actuellement en expansion aux dépens des verbes finis accompagnés de conjonctions, ce qui montre la prédilection croissante de la langue pour les formes nominales du verbe par rapport aux formes proprement verbales. Dans l'exemple suivant on relève côte à côte les deux constructions : *bayaləňňaw mangad əndahədku, yatrafik mabrat maṭabbaḳen faṣṣəmo alastawsawmm* «Je ne me souviens pas du tout du chemin que j'ai pris ni d'avoir observé les feux rouges».

Il y a trois emplois de l'infinitif : *a)* avec sujet non-exprimé dans ce cas le sujet latent est identique à l'agent du verbe subordonnant, l'infinitif lui-même étant, dans la majorité des cas, un équivalent du nom (voir l'exemple ci-dessus); *b)* avec sujet exprimé (ordinairement au moyen de pronoms possessifs suffixés), souvent distinct du sujet du verbe subordonnant, l'ensemble de la construction correspondant au prédicat verbal d'une proposition dépendante. Cet infinitif qui représente une nominalisation d'une phrase verbale, se comporte comme un nom vis-à-vis du verbe subordonnant et peut en être le sujet : *ləbsaččaw ḳəṭalənna yawre ḳoda mahonu yalawwaḳa naw* «On sait que leurs vêtements étaient de feuilles et de peaux de bêtes» (litt. son fait-d'être ... est su»); il peut en être le complément direct dans la construction très fréquente correspondant à une

proposition complétive : *sǝṭaṭṭa makʷayyalen awwakaččǝbbǝññ* «Elle sut que je restai à boire» ou son complément prépositionnel : *ayyǝčče Iṭyoppyawi sǝla mahonǝh ṭarṭǝrre nabbar* «En te voyant, j'ai soupçonné que tu étais éthiopien».

Un cas spécial est l'usage de l'infinitif + sujet comme sujet de la copule. La construction est utilisée pour mettre en relief différentes parties de la phrase, sauf le verbe, et correspond à la phrase coupée en français. L'infinitif lui-même (qui est souvent remplacé ici par la forme relative) correspond à l'usage abstrait de la forme relative : *badahna kabele madrase laamǝr nabbar* «C'est un miracle que je sois rentré (litt. mon fait de rentrer) sain et sauf», *yǝhǝn fǝrd maṣafaččǝn bamangǝstǝwo mağammariya nabbar* «C'est au début de votre règne que nous avons écrit ce jugement». Comme on le voit par ces exemples, l'utilisation d'un verbe comme sujet d'une phrase impose l'emploi de la copule comme élément du prédicat, ce qui accroît considérablement l'usage des phrases copulatives en amharique.

b. *La forme relative.* Morphologiquement, la forme relative est un verbe fléchi pour le temps, la personne, le nombre et le genre ; elle fonctionne comme le prédicat d'une proposition dépendante, surbordonne ses compléments et d'autres propositions et peut être qualifiée par des adverbes comme toute autre forme verbale. Mais, en tant que partie d'une autre phrase, elle se comporte à l'égard du verbe subordonnant exactement comme tout autre élément nominal : elle peut être munie de l'article défini, de la marque d'accusatif *-n*, ou d'une préposition et fonctionne comme un adjectif, un participe, un substantif ou, de la même façon que l'infinitif «abstrait», comme un équivalent nominal d'une proposition verbale. C'est pourquoi la forme relative est définie ici comme un nominal.

Cette forme joue très fréquemment le rôle d'un adjectif, du fait, en particulier, que l'amharique est pauvre en adjectifs et en procédés morphologiques pour les former ; cela contribue considérablement à l'allongement de la phrase. En dehors de son emploi comme qualificatif, participe ou substantif, la forme relative a deux fonctions très importantes, qui distinguent l'amharique des autres langues sémitiques : a) comme sujet de la copule, b) comme complément prédicatif de la copule.

a) En tant que sujet de la copule, la forme relative fournit un correspondant de la «phrase coupée» (v. ci-dessus § *a*). Elle est alors souvent suivie de l'article et peut se placer soit au début de la phrase (position habituelle du sujet), soit après la copule. La partie de la phrase mise en relief constitue le complément prédicatif de la copule et la précède directement.

Dans la phrase coupée, la forme relative est utilisée, soit abstraitement, ce qui correspond à un usage analogue de l'infinitif, soit concrètement, ce qui correspond au participe. Dans le premier cas, tout terme de la construction simple sous-jacente excepté le sujet ou le verbe, peut être mis en relief en devenant le complément prédicatif de la copule qui est toujours à la forme de la 3ᵉ pers. masc. sing. : *mǝn aynat masrağğa naw yammǝttǝfallǝgaw* «Quelle sorte de preuve est-ce que vous voulez ?», *yammissabassabut kazziya bunna bet naw* «C'est dans ce café qu'ils se réunissent» *yammiyačesaw andand gize bǝčča naw* «C'est seulement de temps en temps qu'il fume», *yaṭarrahuwaččaw mǝkǝr ǝndisaṭṭuññ nabbar* «C'est pour qu'ils me donnent un conseil que je les ai invités», *bakḳa hid naw yammǝlǝh* «C'est assez, 'va, va' est ce que je te dis». Lorsque le sujet de la phrase sous-jacente doit être mis en relief, la forme relative — fonctionnant comme sujet — a sa signification concrète ; le sujet sous-jacent devient le complément prédicatif et la copule s'accorde au sujet de la forme relative : *anta nah yahagarǝhǝn ǝddǝl lamakḳanat yammǝtǝčǝl?* «Est-ce toi (litt. «es-tu») qui peux améliorer le destin de ton pays ?», *yaṭaffaw yawanğalu baḳi masrağğa naw* «Ce qui lui manque, c'est une preuve suffisante de son crime». Dans ce type de phrase, la prédication par la copule dénote une identification entre le sujet (= la forme relative) et le complément prédicatif (= le sujet de la construction sous-jacente).

b) Une construction de plus en plus fréquente dans l'usage moderne est celle qui met en œuvre, à la place des formes finies du verbe, la forme relative suivie de la copule ; *mannǝm yammiyawḳaw naw* «Chacun le connaît» (litt. «chacun qui le connaît est»). Cette construction peut être utilisée chaque fois que le prédicat ne dénote pas une action actuelle mais une caractéristique générale du sujet, et elle est très fréquente dans la description : *mǝrǝrr blaw yalakḳasubbatǝn tolo yammirasu naččaw* «Elle oublie («elle est qui oublie») vite ce sur quoi elle pleure amèrement», *yaḳʷanḳʷa nagar bawağ yammiḳana aydallamm* «Le problème du langage n'est pas résolu par proclamation». En fait l'usage de cette construction semble s'étendre même aux cas où il n'y a pas d'indication d'une caractéristique générale, surtout dans les propositions complétives dans lesquelles la copule est à l'infinitif : (le témoin demande à la Cour la permission de s'asseoir et s'assoit) *fǝrd belu yafakḳadallat mahonun sayṭabbǝḳ* «Sans attendre que la Cour le lui permette» («la Cour étant qui permet»).

4. Classes de mots et catégories grammaticales.

Comme l'ensemble des langues chamito-sémitiques, l'amharique distingue, en dehors du groupe des particules invariables, une classe de verbes et une classe de nominaux, caractérisées l'une et l'autre sur le plan de la forme comme sur celui de la fonction et participant toutes deux à des oppositions de genre et de nombre.

4.1. Noms et adjectifs.

L'amharique connaît deux genres, le masculin et le féminin ; il n'y a de marque morphologique du genre ni pour le nom ni pour l'adjectif (sauf pour quelques formes empruntées au guèze), mais il peut être reconnu, au moins au singulier, par la forme de l'article, du démonstratif ou du verbe. La distinction de genre n'existe que pour les noms désignant des êtres animés ; tous les autres noms peuvent être utilisés comme des masculins, quoique pour certains d'entre eux (noms de pays, de continents, de concepts abstraits, etc.), le féminin est préféré. Pour les noms normalement masculins, le féminin peut être utilisé à des fins expressives avec des valeurs diminutives, caritatives ou ironiques : *yehečč maṣḥaf* «ce petit livre», *aye dahnawa saw* «oh ! le brave homme !» (article au féminin).

Le pluriel des noms et des adjectifs s'obtient par l'adjonction du suffixe *-očč* : *mangad* «route», pl. *mangadočč* ; pour certains noms désignant des êtres humains, on emploie parfois une sorte de pluriel interne : *wayzaro* «dame», pl. *wayzazər* ; pour quelques autres, un suffixe *-amočč* est utilisé occasionnellement : *zamad* «parent», pl. *zamadamočč*.

L'amharique utilise fréquemment le singulier pour signifier une collection ou une quantité indéfinie : *yakatama nawari* «les habitants de la ville», *maṣḥaf amṭa* «apporte quelques livres» ; un nom accompagné d'un numéral peut être mis au singulier ou au pluriel. Des adjectifs qualifiant un nom au pluriel peuvent être accordés au singulier ou au pluriel, sauf lorsqu'ils sont munis de l'article défini, auquel cas le pluriel est obligatoire : *addis betočč* ou *addisočč betočč* «des maisons neuves» ; *addisočču betočč* «les maisons neuves». Certains adjectifs d'usage très fréquent ont un pluriel particulier formé par la répétition de la consonne radicale médiale : *adaddis betočč* «des maisons neuves», *tələlləq zaf* «de grands arbres».

Le verbe comporte aussi une distinction de nombre, et pour les 2[es] et 3[es] personnes du singulier, une distinction de genre.

4.2. Défini-indéfini.

Un nom est défini au moyen de l'article, des pronoms démonstratifs ou possessifs ou par un autre nom défini qui lui est subordonné au moyen de la particule *ya-* et indiquant le possesseur. L'article défini est *-u* pour le masculin et le pluriel, *-wa* (parfois *-itu* ou *-itwa*) pour le féminin : *betu* «la maison», *betočču* «les maisons», *lamwa* «la vache», *lamočču* «les vaches», *zamanawitu čayna* «la Chine moderne». Lorsqu'un nom est accompagné de qualifiants : adjectifs, formes relatives ou numéraux, c'est à eux que l'article s'attache : *ṭäkamiw məkər* «le conseil utile». Lorsqu'un nom défini est complément d'objet d'un verbe, il est muni de la marque d'accusatif suffixée *-n* : *bagun šaṭṭa* «il a vendu le mouton». Cette marque *-n* peut parfois être utilisée indépendamment d'un verbe, comme une sorte de marque adverbiale exprimant le temps : *matawn tawallada* «il est né ce soir», la qualité d'une action : *ləbswa fəṣṣumun andawand nabbara* «ses (fém.) vêtements étaient exactement comme ceux d'un homme» ou, avec certains noms suivis du pronom possessif, l'état du sujet : *raqutun heda* «il allait tout nu» (litt. «sa nudité» + *n*). La marque *-n* peut également être utilisée dans certaines expressions d'appel, d'invocation, etc. : *əra ləǧen* «oh, mon enfant !», *mən yadərgu ənnatən* «Que pouvez-vous faire, ma mère !».

4.3. Les pronoms personnels sont soit indépendants, soit suffixés (voir Tableau IV). De même que pour le verbe, l'amharique fait la distinction dans les pronoms entre le masculin et le féminin seulement à la deuxième et à la troisième personne du singulier. L'amharique emploie deux pronoms spéciaux en discours poli *-əssəwo/ərsəwo* en s'adressant à quelqu'un et *əssaččäw/ərsaččäw* en parlant de quelqu'un. Dans les deux cas le verbe accompagnant ces pronoms est mis à la troisième personne du pluriel. Le pluriel des pronoms indépendants à la deuxième et à la troisième personne est formé en préfixant l'élément *ənnä-* : *antä* «tu» *-ənnantä* «vous», *əssu/ərsu* «il», *-ənnässu/ənnärsu* «ils». Le même procédé est employé dans les pronoms démonstratifs, qui changent en même temps leur initial *y* en *-zz* (ce changement se produit aussi après les prépositions) : démonstratif rapproché

masc. sing. *yəh*, fém. sing. *yəhəčč*, pl. *ənnäzzih*; démonstratif éloigné masc. sing. *ya*, fém. sing. *yačč*, pl. *ənnäzziya*.

Les pronoms personnels servent à indiquer le sujet, le complément de verbe, le complément de proposition et le possesseur. En fonction de sujet sont employés les pronoms indépendants, mais leur emploi n'est pas indispensable, le sujet étant toujours exprimé dans la flexion du verbe : *antä tawqalläh* «toi, tu sais». La même forme du pronom est employée toujours après les prépositions : *läne* « à moi», et occasionnellement comme complément direct : *əssun əy* «regarde-le», où comme indicateur du possesseur : *yäne koleǧ* «mon collège». Toutefois, normalement, le possesseur est indiqué par des pronoms suffixés au nom et le complément par des pronoms suffixés au verbe. Ces derniers sont au nombre de trois, indiquant d'une part le complément direct *-w*, etc. et d'autre part les compléments indirects *-llät* «à lui» et *-bbät* «dans lui, par lui», etc.

Les principaux pronoms interrogatifs sont : *man* «qui» et *mən* «quoi»; en ajoutant à ces pronoms l'élément *-mm* on forme les pronoms indéfinis : *mannəmm* «quelqu'un», *mənəmm* «quelque chose», etc.

4.4. Le verbe.

a) La racine verbale comporte 2, 3, 4 ou 5 consonnes radicales : *qoma* «il se leva», *naggara* «il dit», *galabbaṭa* «il renversa», *ta-blačallača* «cela étincela». Le verbe se conjugue selon la personne et le nombre; la distinction de genre n'existe qu'aux 2ᵉ et 3ᵉ personnes du singulier (v. Tableau I). En parlant respectueusement à une personne ou d'une personne, on emploie la 3ᵉ personne du pluriel (v. Tableau IV). Le verbe est nié à l'aide du préfixe *al-*. Dans la phrase principale, le verbe nié est suivi en outre du suffixe *-mm* (sauf au jussif). Il y a plusieurs classes de verbes caractérisées par la structure du radical (v. Tableau II), les différences étant dues à des causes historiques et à la nature originellement géminée ou non de la consonne médiane de la base (respectivement types B et A).

De la base verbale, l'amharique dérive d'autres thèmes verbaux : 1) au moyen de préfixes, 2) par la modification interne de la base, 3) par la combinaison des deux procédés. En gros, les préfixes servent à dénoter la relation entre le sujet et l'action tandis que les modifications internes portent sur la qualité de l'action elle-même. Les préfixes sont simples ou composés :

ta- : indique que le sujet subit l'action accomplie soit par lui-même (réfléchi) soit par un autre (passif); ce préfixe se présente aussi avec de nombreux verbes intransitifs, mais c'est fréquemment le préfixe *tan-* qui est utilisé pour les verbes pluriconsonantiques intransitifs.

a- : le sujet cause la réalisation de l'action (causatif); des verbes simplement transitifs comportent aussi ce préfixe; avec les verbes pluriconsonantiques actifs, c'est le préfixe *an-* qui est fréquemment utilisé.

as- : le sujet fait accomplir l'action par quelqu'un (factitif).

a(t)- : est un préfixe composé (avec assimilation du *t* à la première radicale) qui convertit un verbe intransitif en transitif.

asta- : comme *a(t)-* convertit un intransitif en transitif, mais il n'est normalement utilisé qu'avec les verbes à initiale vocalique.

Les modifications de la base sont de deux sortes : a) réduplication de la pénultième radicale accompagnée par la voyelle *a* : *nagaggara*; b) introduction de la voyelle *a* après la radicale anté-pénultième **naggara*. La première forme élargie, généralement appelée «fréquentative», dénote fondamentalement une fragmentation de l'action soit pour l'intensification soit pour l'atténuation; avec le préfixe *ta-*, elle dénote souvent la réciprocité. La seconde forme élargie dénote fondamentalement la réciprocité, mais avec les bases pluriconsonantiques elle indique l'intensification ou l'atténuation du procès.

préfixe	base		
	naggara	nagaggara	*naggara
ta-	tanaggara	tanagaggara	tanaggara
a-	anaggara	anagaggara	anaggara
as-	asnaggara	asnagaggara	asnaggara
a(t)-	—	annagaggara	annaggara
asta-	astawwaqa	astawawwaqa	—

b) Formes fondamentales du verbe.

Chaque verbe a six formes fondamentales, leur caractéristique commune étant leur aptitude à remplir la fonction de prédicat dans une phrase. Ces six formes sont divisées ici en trois catégories selon qu'elles ne peuvent être que prédicat d'une proposition indépendante ou bien de propositions aussi bien indépendantes que subordonnées ou bien seulement de propositions subordonnées (à moins d'être accompagnées d'un verbe auxiliaire ou de la copule).

I nəgar, yəngar
II naggara, III yənagər
IV nagro, V mangar, VI yanaggara, yamminagər

I. *nəgar* (impératif) et *yəngar* (jussif) ne sont utilisés qu'en proposition indépendante, l'impératif aux 2[es] personnes au positif, le jussif dans tous les autres cas. La forme de politesse est la 3[e] personne du pluriel : *hid* «va»; *attəhid* «ne va pas», *yəkkammaṭu* «veuillez vous asseoir».

II. *naggara* (parfait) est utilisé en propositions indépendantes et subordonnées, au positif et au négatif : *Bərhanu maṭṭa, almaṭṭam* «B. est, n'est pas venu»; *bamaṭṭa gize* «quand il est venu».

III. *yənagar* (imparfait) est d'usage pour les indépendantes au négatif, pour les subordonnées au positif et au négatif. Dans une proposition indépendante positive, l'imparfait doit être accompagné d'un auxiliaire pour constituer le verbe principal : *mənəmm attəsamamm* «elle n'entend rien», *sayawq mattaw* «il le frappa sans savoir», *lihed fakkadut* «ils lui permirent de s'en aller», mais *yəsabrall* «il casse».

IV. *nagro* (gérondif) peut être utilisé comme prédicat d'une proposition subordonnée positive; fondamentalement le gérondif est la forme adverbiale du verbe indiquant la concomitance; son sujet est exprimé par une série de pronoms suffixes. Au négatif, il est remplacé par le parfait; s'il est suivi par un auxiliaire, il constitue le prédicat d'une proposition indépendante : *sərawn čarrəso wadabetu tamallasa* «ayant fini son travail, il retourna chez lui», mais *čarrəsoall* «il a fini».

V. *mangar* (infinitif) est fondamentalement un nom, mais il peut fonctionner comme prédicat d'une proposition subordonnée positive ou négative correspondant à une subordonnée conjonctive ou gérondive; le sujet est alors exprimé au moyen d'un pronom suffixe possessif; l'infinitif peut, avec la copule, constituer le prédicat d'une proposition indépendante : *mamṭaten yawkall* «Il sait que je viens», *ganzaben kabank bamawṭat hisaben zaggahu* «J'ai fait clore mon compte en retirant mon argent de la banque», mais *mačarrase naw* «Je suis juste en train de finir».

VI. *yanaggara, yamminagər* sont les formes relatives respectivement du parfait et de l'imparfait (l'élément relatif étant *ya-* avec le parfait et *yamm-* avec l'imparfait). Seule ou avec des conjonctions, la forme relative constitue le prédicat d'une phrase relative ou conjonctive. Conjuguée comme un verbe, la forme relative n'en fonctionne pas moins comme une forme nominale, correspondant à un adjectif ou à un nom; elle peut être suivie de l'article et de la marque d'accusatif *-n* et précédée par une préposition (ce qui fait tomber la particule *ya-*). La forme relative peut être suivie par la copule et constituer le prédicat d'une proposition indépendante : *yammikkattalawn tamalkat* «Voyez ce qui suit», mais *planetočč baṣahay zuriya yammizoru naččaw* «Les planètes tournent autour du soleil».

c) La copule et le verbe d'existence.

L'amharique possède une copule, constituée par l'élément *n* et les pronoms suffixes directs (v. Tableau IV), ainsi qu'un verbe d'existence *alla* . *alla* est un verbe de plein statut fonctionnant comme prédicat; la copule n'est pas complète par elle-même et un complément prédicatif lui est nécessaire : *abbate astamari naw* «Mon père est professeur». Il n'y a pas de propositions nominales en amharique. La copule et le verbe *alla*, seuls verbes à posséder une forme spéciale pour le présent (la forme utilisée dans les autres verbes étant commune au présent et au futur), sont tous deux dépourvus des formes verbales fondamentales. Les formes de supplétion sont pour la copule, celles du verbe *hona* «devenir» (qui, comme la copule, a besoin d'un complément prédicatif) et, pour le verbe d'existence, celles de *nora* «vivre». Au parfait le verbe *nabbara* peut être utilisé aussi bien pour *naw* que pour *alla*.

Le présent de la copule *naw* indique le présent actuel mais aussi général; en tant que tel il peut être utilisé dans un contexte au passé. Les formes d'imparfait de la copule peuvent comporter une

nuance d'incertitude ou de doute. Le présent négatif de la copule a la forme *aydallamm*, conjugué comme le parfait.

alla est le plus fréquemment utilisé comme un auxiliaire; en tant que verbe, il est souvent remplacé maintenant par le verbe *yəggaňňall* «il se trouve».

Combiné avec l'objet suffixé pour dénoter le possesseur, le verbe *alla* correspond au français «avoir» : *sost ləǧočč alluňň* «J'ai trois enfants».

d) Temps.

L'impératif-jussif et le parfait sont les seules formes verbales simples qui peuvent constituer le prédicat d'une proposition indépendante. Toutes les autres formes utilisées dans les propositions indépendantes sont des formes composées. Le parfait *naggara* est un passé narratif rapportant des événements sans indiquer leur relation avec le moment du discours.

Les principales formes composées sont construites à partir des formes verbales III et IV, c'est-à-dire à partir de l'imparfait et du gérondif d'une part, du verbe d'existence *alla* (réduit à *all* ou *al*) et de son passé *nabbara* (réduit à *nabbar*) d'autre part; *al(l)* se conjugue (personne, genre et nombre), mais *nabbar* est ordinairement invariable. Dans les formes composées, le verbe principal fournit le contenu lexical et, selon qu'il est à l'imparfait ou au gérondif, l'idée d'une action encore en cours ou déjà accomplie. L'auxiliaire, d'autre part, transforme ces formes de base en prédicats de propositions indépendantes et indique la relation temporelle entre l'action et le moment du discours (ou de la narration). Les principaux temps composés sont :

	base	auxiliaire	
		alla	nabbara
III	yənagər	yənagrall	yənagər nabbar
IV	nagro	nagroall	nagro nabbar

L'imparfait composé *yənagrall* exprime le présent «il parle, il est en train de parler» ou le futur «il parlera»; *yənagər nabbar* correspond à *yənagrall* mis au passé : c'est un «présent dans le passé» «il était en train de parler» ou un «futur dans le passé» «il parlerait, il aurait parlé». A ce titre il est utilisé dans l'apodose des phrases conditionnelles ou, surtout en amharique actuel, dans une phrase indépendante pour exprimer l'éventualité ou le doute : *abbate mən məkər yəsaṭaňň nabbar? səl rasen tayyakhul* «Je me demandai : quel conseil mon père pourrait-il bien me donner?».

Le gérondif composé *nagroall* exprime une action accomplie considérée du point de vue du présent, encore actuelle au moment du discours ou s'étant produite récemment; *nagro nabbar* est le passé de *nagroall* et exprime une action ayant précédé une autre action passée.

L'amharique utilise d'autres combinaisons du verbe principal avec la copule ou des formes composées de l'auxiliaire. Pour la copule, on constate actuellement une tendance à l'utiliser (à la 3[e] pers. masc. sing.) comme auxiliaire pour ajouter à l'expression du présent ou du futur des nuances qui manquent à la forme de présent-futur ambigu *yənagrall*. Ainsi l'usage du parfait, subordonné par les conjonctions *ənda* et *əyya* (indiquant toutes deux la concomitance) et suivi par la copule rend possible l'expression d'un fait qui se produit constamment : *Sahlu zawatər baMulugeta əndašofa naw* «S. se moque toujours de M.» ou qui se produit au moment précis du discours : *Almaz əyyalabbasačč naw* «A. est en train de s'habiller»; une nuance similaire est rendue plus fréquemment par la construction infinitif (muni de suffixes possessifs en fonction de sujet) + copule : *ahun mahedaččaw naw* «Ils s'en vont en ce moment même». Par ailleurs, l'imminence dans le futur est exprimée par la construction *l-* (conjonction «pour», etc.) + imparfait + copule *linagər naw* «Il est sur le point de parler». Ces deux dernières constructions peuvent être mises au passé au moyen du passé *nabbara* de la copule.

Quelques formes verbales sont doublement composées, l'auxiliaire étant lui-même utilisé à un temps composé. Ainsi l'auxiliaire passé *nabbar* sous la forme composée *yənor nabbar* peut exprimer la durée dans le passé. L'amharique utilise aussi fréquemment des verbes exprimant la durée ou l'accomplissement, comme auxiliaires : *sost amat simmar ḳʷayya* «Il étudia pendant trois ans» (litt. «il attendit tandis qu'il étudiait»).

e) Le verbe avec les pronoms suffixes.

Le verbe amharique peut être muni d'un pronom suffixé en fonction de complément d'objet. Il existe trois séries de suffixes : 1. *-w*, 2. *-llat*, 3. *-bbat*; les deux dernières contiennent respectivement les prépositions *la-* «à» et *ba-* «dans, sur, par», tandis que la première est constituée par le pronom objet direct lui-même. Cependant en amharique, comme dans tout l'éthiopien, le pronom objet direct peut être attaché à des verbes intransitifs : *basəga bəčča naw yatawalladnaččəhu* «C'est seulement dans la chair que nous sommes nés de vous». Cet usage est très fréquent dans les verbes impersonnels : *Bərhanu maṭəloall massalañ* «B. est venu, me semble-t-il» en contraste avec l'objet direct dans : *Bərhanu yəmaslaññall* «B. me ressemble». Utilisés comme seuls indicateurs du complément verbal, *-llat* et *-bbat* gardent leur signification originale : *mallasallat* «il lui répondit», *tasmammubbat* «il s'accordèrent là-dessus» (litt. «sur-lui»).

Ces deux pronoms sont aussi utilisés pour exprimer respectivement que le procès réalisé est en faveur ou au détriment du référent : *daññaw farradallən* «Le juge a rendu son arrêt en notre faveur», *daññaw farradabbaččəhu* «Le juge a rendu son arrêt contre vous». Le pronom suffixe objet est utilisé non seulement comme substitut d'un objet explicite mais aussi, à côté d'un objet explicite, comme pronom de rappel : *laItyoppya talallak̩ sərawočč sarrallat* «Il a fait de grandes choses pour l'Éthiopie» (litt. «pour l'Éthiopie ... il a fait pour elle»). Dans les syntagmes relatifs de qualification, les pronoms objet servent à indiquer la relation entre le nom qualifié et le terme relatif auquel ils sont accrochés : *lamd yatanaṭṭafabbat madab* «Un banc sur lequel est étendue une peau de mouton».

4.5. Adverbes, prépositions, etc.

L'amharique possède très peu d'adverbes originaux, par exemple : *gana* «encore», *ahun* «maintenant», et ne se sert pas d'un morphème spécial permettant de former des adverbes à partir d'autres parties du discours. Pour compenser cette pénurie on a *recours à divers procédés syntaxiques tels : l'emploi de l'adjectif en position préverbale : ṭəru yəsarall* «il travaille bien» (litt. «bon»); l'emploi de la marque de l'accusatif, précédée de l'article : *ərgəṭun taraddaw* «il le constata avec certitude»; l'emploi de la préposition *ba-* : *bafəṣṣum alnakkutəmm* «ils ne l'ont pas touché du tout» et dans quelques rares cas celui de la particule de subordination nominale *ya-* : *yagəddeta mahed nabbarabbat* «il devait aller obligatoirement»; l'emploi de quelques rares verbes à l'imparfait simple : *yəbalṭ* «plus», ou au parfait relatif : *yabasa* «plus mal», mais surtout l'emploi très fréquent du gérondif.

Le gérondif, qui à l'origine n'est qu'un verbe transformé en adverbe, peut exprimer diverses notions, comme le temps : *ask̩addəmo naggaraw* «il lui parla auparavant» (litt. «faisant précéder»), la direction : *tamalləso maṭṭa* «il vint de retour», et surtout la manière : *abraw yənorallu* «ils vivent ensemble» (litt. «en s'associant»), *roṭaw hedu* «ils allèrent en courant».

Les prépositions amhariques, peu nombreuses à l'origine, sont souvent complétées par des postpositions qui soit ajoutent plus de précision, soit permettent d'exprimer de nouvelles conceptions : *kabetu darrasa* «il arriva à la maison», *kamaskotu balay* «au-dessus de la fenêtre», *kassu gar* «avec lui».

La plupart des prépositions sont employées aussi en position préverbale en tant que conjonctions (en changeant devant l'imparfait leur voyelle finale *a* en *ə*), souvent complétées par des éléments postposés : *kalh* «puisque tu as dit», *linagər ǧammar* «il commença à parler», *əskimaṭa dəras* «jusqu'à ce qu'il vienne». Il faut noter toutefois que l'amharique moderne présente une tendance nette à remplacer les formes finies du verbe subordonnées par des conjonctions par des formes nominales du verbe, subissant une rection nominale.

4.6. Les noms de nombre.

	Cardinaux	Ordinaux
1. and		1er. andañña
2. hulatt	20. haya	2e. hulatañña
3. sost	30. salasa	3e. syostañña
4. arat(t)	40. arba	4e. arattañña
5. amməst	50. amsa	5e. ammәstañña
6. səddəst	60. səlsa (səssa, sədsa)	6e. səddəstañña
7. sabat	70. saba	7e. sabatañña

8. səmmənt	80. sämanya	8e. səmməntäňňa
9. zäṭaň	90. zäṭana	9e. zäṭaňäňňa
10. asser	100. mäto	10e. assəräňňa
11. asra and	300. sost mäto	11e. asra andäňňa
	1 000. ših, ši	
	10 000. əlf	

Les mots désignant des objets comptés se mettent indifféremment au singulier ou au pluriel, plus souvent au pluriel s'il s'agit de grands nombres ou d'êtres animés. Le verbe s'accorde avec les noms d'objets comptés.

Tableau I. — Conjugaison du premier thème verbal

	Parfait	Imparfait	Jussif	Impératif	Gérondif	Infinitif
Sing. 3 m.	näggärä	yənägər	yəngär		nägro	mängär
f.	näggäräč	tənägər	təngär		nägra	
2 m.	näggärh	tənägər	təngär	nəgär	nägräh	
f.	näggärš	tənägri	təngäri	nəgäri	nägräš	
1 c	näggärhu	ənägər	əngär		nägərre	
Plur. 3 c	näggäru	yənägru	yəngäru		nägräw	
2 c	näggäräččəhu	tənägru	təngäru	nəgäru	nägräččəhu	
1 c	näggärn	ənnənägər	ənnəngär		nägrän	

Tableau II. — Classes verbales

	Parfait	Imparfait	Jussif	Impératif	Gérondif	Infinitif
Biradicaux	sämmä	yəsäma	yəsma	səma	sämto	mäsmat
	qärrä	yəqär	yəqər	qər	qärto	mäqrät
	ṣäfä	yəṣəf	yəṣaf	ṣaf	ṣəfo	mäṣaf
	ḳomä	yəḳom	yəṣum	ḳum	ḳumo/ḳomo	mäḳom
	hedä	yəhed	yəhid	hid	hido/hedo	mähed
Triradicaux	näggärä (A)	yənägər	yəngär	nəgär	nägro	mängär
	mälläsä (B)	yəmälləs	yəmälləs	mälləs	mälləso	mämälläs
	marräkä (C)	yəmarrək	yəmark	mark	marko	mämaräk
	bärrata	yəbäratta	yəbärta	bärta	bärtəto	mäbärtat
	saläččä	yəsaläčč	yəsalč	salč	salčəto	mäsalčät
Quadriradicaux	mäsäkkärä	yəmäsäkkər	yəmäskər	mäskər	mäskəro	mämäskär

Tableau III. — Conjugaison des thèmes verbaux dérivés

Parfait	Imparfait	Jussif	Impératif	Gérondif	Infinitif
tänäggärä	yənnäggär	yənnägär	tänägär	tänägro	männägär
tänägaggärä	yənnägaggär	yənnägagär	tänägagär	tänägagro	männägagär
tänäggärä	yənnäggär	yənnägär	tänägär	tänägro	männägär
anäggärä	yanägər	yangər	angər	angəro	mangär
anägaggärä	yanägaggər	yanägagər	anägagər	anägagro	manägagär
asnäggärä	yasnäggər	yasnäggər	asnäggər	asnäggəro	masnäggär
asnägaggärä	yasnägaggər	yasnägagər	asnägagər	asnägagro	masnägagär
annägaggärä	yannägaggər	yannägagər	annägagər	annägagro	mannägagär
annaggärä	yannaggər	yannagər	annagər	annagro	mannagär

TABLEAU IV. — Pronoms

		Pronoms personnels indépendants	Pronoms suffixes possessifs	Pronoms suffixes objets directs	indirects	
Sing.	1 c	əne	-e	-ňň	-lləňň	-bbəňň
	2 m	anta	-h	-h	-lləh	-bbəh
	f	anči	-š	-š	-lləš	-bbəš
	3 m	əssu / ərsu	-u	-w, -t	-llat	-bbat
	f	əsswa / ərswa	-wa	-at	-llat	-bbat
Plur.	1 c	əňňa	-aččən	-n	-llən	-bbən
	2 c	ənnanta	-aččəhu	-aččəhu	-llačəhu	-bbaččəu
	3 c	ənnassu / ənnarsu	-aččaw	-aččaw	-llaččaw	-bbaččaw
Politesse	2 c	əssəwo / ərsəwo	-wo	-wo	-lləwo	-bbəwo
	3 c	əssaččaw / ərsaččaw	-aččaw	-aččaw	-llaččaw	-baččaw

TEXTE

əwnatəňňawn *məknəyatənna*[1] *tarik* *karsu* *yəbalṭ*[2] *yammawḳaw* *mahonen*
véritable-le (acc.) raison-et histoire de-lui plus qui-je connais-le être-mon (acc.)

lənagraw[3] *əčəl nabbar*[4]. *gən* *mən* *yəṭaḳmall?* *direktaru* *rasu*
pour que-je dise-à lui j'aurais pu mais quoi profitera directeur-le lui même

yammittazzanəllat[5] *saw* *nabbar.* *kaləbbu* *kəfu* *aydallamm.* *əndiyawmm*
qui-il est plaint-pour lui homme était de-cœur-son méchant n'est-pas au contraire

badaggənnatu *bəzu* *sarrataňňočč* *yamasaggənutall.* *gən* *lazzih*[6] *daraǧa*
par-bonté-sa beaucoup employés louent-le mais à-cet échelon

yabakḳaw *batəmhərt* *čəlotaw* *waymm* *baəwḳatu* *aydallamm*[7].
que-il réussit-le par(de)-étude capacité-sa ou par-connaissance-sa n'est pas

astadadar *ayčələmm.* *səla* *oditing*[8] *yanabbaraw*[9] *čəlotamm*
administration il ne peut-pas au sujet comptabilité que-il était-à lui capacité-et

kazzihu[10] *yabasa* *naw*[11]. *šumatun* *yagaňňaw* *bamistu*
de-ce-le qui-est mauvais est nomination-sa (acc.) que-il trouva-le par-femme-sa

ammakayənnat *mahonu* *yəwwarrall*[12]. *əne* *babakkule* *assəbo*[13] *lamaššom*
intermédiaire être-son est raconté moi dans-côté-mon en pensant pour-être nommé

mist *magbatun*[14] *əṭṭaraṭṭarallahu.* *mənalbat* *zalawn,* *lamagzatəmm*
femme épouser-son (acc.) je doute peut-être beauté-sa (acc.) pour-dominer-et

əndimmaččat *garənnatun* *ayta* *malməlaw yəhonall*[15].
pour que-il soit commode-à elle douceur-sa (acc.) elle voyant elle a choisi-le probablement

yamm *hona* *yəh,* *yəhən* *šumat* *agaňňa.*
cela-et fut ceci ce (acc.) nomination il trouva

Berhanu ZÄNƎHUN, *Yabadal fəṣṣame*, p. 46.

TRADUCTION

J'aurais pu lui dire que je connaissais mieux la véritable raison et l'histoire. Mais à quoi cela servirait-il ? Le directeur lui-même était un homme à plaindre. Il n'est pas méchant dans son cœur. Au contraire, beaucoup d'employés le louent pour sa bonté. Mais ce n'est pas par son don pour les études ou par ses connaissances qu'il est arrivé à ce grade. Il ne connaît pas l'administration. De

même, la capacité qu'il a en ce qui concerne la comptabilité est encore plus mauvaise que cela. On raconte que c'est par l'intermédiaire de sa femme qu'il obtint sa nomination. Moi, de ma part, je doute qu'il ait épousé une femme exprès pour être nommé. Peut-être l'a-t-elle choisie en voyant sa beauté et sa douceur pour qu'il lui soit facile de dominer. Quoi qu'il en soit, il obtint cette nomination.

(1) Le qualifié est précédé par le qualificatif, auquel se joignent l'article défini *-u* et la marque de l'accusatif *-n*.

(2) *yəbalṭ* est l'imparfait simple du verbe *ballaṭa* «surpasser» employé adverbialement, avec la signification de «plus».

(3) Cette proposition illustre de manière claire la tendance de l'amharique contemporain à remplacer les verbes par les formes nominales du verbe. Le verbe *lənagraw* «pour que je lui dise» régit une proposition infinitive de contenu mise à l'accusatif. A la place de l'infinitif l'auteur aurait pu employer un verbe accompagné de la conjonction *ənda* «que» pour rendre la proposition de contenu, mais il a préféré l'emploi de la forme nominale du verbe. La proposition infinitive de son côté contient un prédicat composé de la forme relative du verbe «connaître» et de l'infinitif de la copule, le tout signifiant à peu près «pour que je lui dise mon être [celui] qui (je) connais...»; là aussi l'auteur aurait pu se contenter d'employer l'infinitif du verbe «connaître», mais il a préféré le décomposer en une forme nominale — le relatif — et en copule. Ce procédé est particulièrement fréquent dans les propositions de contenu.

(4) L'imparfait simple suivi du passé du verbe auxiliaire *alla* indique ici le conditionnel.

(5) Forme relative employée en tant qu'adjectif. Elle appartient au thème passif *tazzana* dérivé du simple *azzana* «être triste». L'amharique crée des verbes passifs à partir de verbes intransitifs, mais seulement à la troisième personne du masculin singulier et avec le sens de l'impersonnel «on». Le pronom personnel suffixé *-llat* signifie ici «en sa faveur».

(6) Lorsque précédé d'une préposition, le démonstratif *yəh* devient *-zzih*.

(7) C'est une phrase coupée dont le prédicat comporte la copule négative *aydallamm* et son complément *batəmhərt čəlotaw*, etc., qui constitue l'élément mis en relief dans la proposition, et dont le sujet est représenté par la forme relative *yabakḳaw*; cette dernière est employée ici avec le sens abstrait et elle est suivie de l'article défini, le tout signifiant «le [fait] qu'il réussit».

(8) Le mot anglais auditing «comptabilité» employé dans un texte littéraire démontre la facilité avec laquelle l'amharique absorbe des mots étrangers. Le même s'applique au mot *direktar* emprunté au français, que l'on trouve dans la troisième phrase du texte.

(9) Le verbe «être, exister» suivi des pronoms personnels suffixés indique la possession.

(10) Cf. note 6. Le démonstratif est suivi de l'article défini qui lui ajoute plus de précision.

(11) Encore un verbe décomposé en une forme relative et en copule, exprimant ici une caractéristique.

(12) Le verbe passif *yəwwarrall* «est raconté» a pour sujet une proposition infinitive au nominatif avec l'infinitif de la copule *mahonu*. Cette proposition infinitive est une phrase coupée dont le sujet est constitué par la forme relative *yagaññaw* prise abstraitement «le [fait] qu'il trouva», et le prédicat par la copule *mahonu* et son complément, qui est aussi la partie soulignée, *bamistu ammakayənnat* «par l'intermédiaire de sa femme».

(13) Gérondif du verbe *assaba* «penser» employé en tant qu'adverbe et non pas pour indiquer une action séparée.

(14) Encore une proposition de contenu avec un infinitif; cf. note 3.

(15) Forme verbale «surcomposée» comprenant un gérondif et un auxiliaire lui-même composé de l'imparfait simple *yəhon* et de l'auxiliaire *all*; le tout correspond à un gérondif composé (c'est-à-dire un parfait-présent) avec une nuance d'incertitude.

Olga Kapeliouk.

RÉFÉRENCES

Les références complètes sont données pour les documents qui ne figurent pas dans la *Bibliographie chamito-sémitique et sémitique* à la fin du volume. Pour les autres, une lettre et éventuellement un chiffre renvoient au paragraphe de la Bibliographie dans lequel elle se présente selon l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

Argaw, M., 1973 (cité M. A.) : *La prononciation traditionnelle du guèze*, Paris.
Bender, L. (éd.), 1976 : *The Non-Semitic Languages of Ethiopia*, East Lansing, Michigan.
Caquot, A., 1952 : «Recherches de syntaxe sur le texte éthiopien d'Énoch», dans *Journal Asiatique*, CCXL, 487-496.
Cohen, D., 1970b : v. B.
— 1970c : «Prédicat non verbal et copule en guèze», dans *Proceedings of the Third International Conference of Ethiopian Studies*, Addis Ababa 1966, Addis Abbaba, 55-56.

— 1970 d : «La place de *w'tu* en fonction de copule dans la proposition nominale en guèze», *ibid.*, 55-56.
— 1984 : dans *Bulletin de la Société de Linguistique*, LXXIX/2, 334-345.
— 1984 b : v. B.
COHEN, M., 1927 : «Consonnes laryngales et voyelles en éthiopien. Conjugaison des verbes à laryngale médiane et finale», dans *Journal Asiatique*, CCX, 19-57.
DION, P. E., 1974 : v. H.
DREWES, A. J., 1962 : *Inscriptions de l'Éthiopie antique*, Leyde.
FRONZAROLI, P., 1974 : v. D.
— 1977 : «West Semitic Toponymy in Northern Syria in the Third Millenium B.C.», dans *Journal of Semitic Studies*, XXII/2, 145-166.
— 1984 b : v. D.
GARBINI, G., 1984 : v. B.
GORDON, C., 1965 : v. G.
GRÉBAUT, S., 1947 : *Les pluriels brisés des formations éthiopiennes trilittères* qetl, qatl, qatal *(classement et table)*, Paris.
GREENFIELD, J. C., 1969 : «Amurrite, Ugaritic and Canaanite», dans *Proceedings of the International Conference on Semitic Studies held in Jerusalem, 19-23 July 1965*, Jérusalem 92-101.
GROHMANN, A., 1918 : «Über den Ursprung und die Entwicklung der äthiopischen Schrift», dans *Archiv für Schriftkunde*, I, 37-42.
HETZRON, R., 1977 : *The Gunnän-Gurage Languages*, Naples.
HUFFMON, M. B., 1965 : v. F.
JOHNSTONE, T. M., 1975 : v. P.
KAPELIUK, O., 1973 : «Traitement spécial du corps et de l'âme dans la syntaxe éthiopienne, dans *Journal of Ethiopian Studies*, XI, 143-160.
KURYŁOWICZ, J., 1933 : «Les labio-vélaires éthiopiennes», dans *Rocznik Orientalistyczny*, IX, 37-42.
LITTMANN, E., 1913 : *Sabäische, griechische und altabessinische Inschriften (= Deutsche Aksum-Expedition*, 4), Berlin.
MATTHIAE, P., 1984 : «La découverte d'Ebla», dans *Histoire et Archéologie. Les dossiers*, n° 83, 10-19.
MOSCATI, S. : v. B.
NOTH, M., 1961 : *Die Ursprünge des alten Israel im Lichte neuer Quellen*, Cologne.
PETRAČEK, K., 1964 : «Zur Entwicklung des phonologischen Systems des Altäthiopischen (Ge'ez)», *Rassegna di Studi Etiopici*, XX, 129-132.
REINER, E., 1966 : v. C.
SCHNEIDER, R., 1959 : *L'expression des compléments de verbe et de nom et la place de l'adjectif épithète en guèze*, Paris.
STADE, B., 1871 : *Über den Ursprung der mehrlautigen Thatwörter der Ge'ez-Sprache.*
TUBIANA, J., 1954-1957 : «Système vocalique du guèze (éthiopien classique)» *Comptes rendus du G.L.C.S.*, VII, 81-82.

CHAPITRE III

L'égypto-copte

par Pascal VERNUS

I. LA LANGUE ÉGYPTIENNE

1. L'aire d'extension de l'Égyptien se confond avec celle de la civilisation pharaonique. Né dans la vallée du Nil entre la Méditerranée et la Première Cataracte, il a pénétré avec elle en Nubie et au Soudan, jusqu'à la Quatrième Cataracte, où il était parlé et écrit dans les établissements de colonisation fondés par les pharaons. La civilisation méroïtique l'a conservé assez longtemps comme langue littéraire, et lui a emprunté les éléments de sa propre écriture. En Asie, l'extension paraît plus restreinte. Certes, il semble que l'Égyptien ait été utilisé comme langue de culture dans les classes dirigeantes depuis le Moyen Empire, et qu'au moment de l'apogée de l'impérialisme pharaonique, au Nouvel Empire, il était compris dans les grandes cités de Palestine et de Syrie, par les lettrés, à tout le moins; toutefois, Pharaon lui-même recourt à l'Accadien comme langue des relations diplomatiques, loin d'imposer la sienne.

2. L'Égyptien a été écrit jusqu'à la fin du vᵉ siècle de notre ère à l'aide du système hiéroglyphique, qui a donc survécu quelque temps après l'apparition de la notation alphabétique. Ce système combine trois catégories de signes figuratifs représentant, selon certaines conventions, les *realia* de l'univers pharaonique. Ce sont, premièrement, les idéogrammes; deuxièmement les phonogrammes, trilitères, bilitères, ou unilitères, et toujours consonantiques, susceptibles de redoubler partiellement ou complètement la valeur d'un idéogramme ou d'un autre phonogramme, ou encore d'écrire une partie ou la totalité du squelette consonantique d'un mot; troisièmement, enfin, les déterminatifs, c'est-à-dire des signes sans valeur phonétique, mais servant à classer un terme dans une catégorie donnée. La combinaison de ces trois espèces de signes entre elles dépend, non de lois strictes, mais d'usages et de traditions variables. Pour les mots étrangers ou considérés comme «immotivés» dans la langue écrite, les scribes disposaient d'un système particulier appelé «système syllabique» ou «group-writing», où les idéogrammes sont exclus, et la vocalisation notée, si besoin s'en fait sentir. A côté de l'écriture hiéroglyphique, fondamentalement senestrorsum, mais susceptible d'être adaptée à l'économie du monument sur lequel elle figure, il existe deux cursives, le hiératique et le démotique, le terme «démotique» désignant aussi un état de langue *(infra)*.

Au début de notre ère, après quelques tâtonnements, on a réussi à établir un système alphabétique pour noter l'Égyptien. Il comprenait les 24 lettres de l'alphabet grec, auxquelles s'adjoignaient 6 à 8 signes (selon les dialectes), empruntés au démotique, et notant les phonèmes inconnus du Grec[1]. C'est à l'aide de ce système qu'a été écrit le Copte.

3. L'Égyptien est représenté par des documents s'étageant très irrégulièrement, depuis, approximativement, 3000 avant J.-C., un peu avant la première dynastie pharaonique, jusqu'à nos

(1) L'écriture copte recourt aussi très souvent au «surligne», un trait placé au-dessus d'une consonne et valant une voyelle brève entre *e* et *i*.

jours où les chrétiens d'Égypte utilisent encore un dialecte Copte dans leur liturgie, sans compter les tentatives, très limitées, évidemment, de le ressusciter comme langue parlée. En fait, l'Égyptien a cessé d'être une langue vivante à l'orée du XVIIIe siècle de notre ère, quand l'Arabe supplanta définitivement le Copte dans ses derniers bastions. Voilà donc le cas exceptionnel d'une langue dont on peut suivre l'évolution pendant plus de quatre millénaires et demi. On distingue les phases suivantes, selon un découpage inspiré par la documentation plus que par une opération de critique linguistiqiue :

3.1. L'Ancien Égyptien, terme désignant la langue de l'Ancien Empire[2] (*circa* 2900-2134 avant J.-C.). Sous ce terme se regroupent plusieurs systèmes ou sous-systèmes différents, en particulier, l'Ancien Égyptien des monuments royaux ou privés des Ve et VIe dynasties (*circa* 2465-2150 avant J.-C.), l'Ancien Égyptien des *Textes des Pyramides*, textes religieux inscrits dans les pyramides à partir du roi Ounas (*circa* 2375-2345 avant J.-C.), mais dont la langue, particulièrement archaïque, reflète, même si c'est sous la forme d'un pastiche, un état antérieur à la IVe dynastie (*circa* 2575 avant J.-C.).

3.2. Le Moyen Égyptien, ou Égyptien classique[3]. Cette langue de culture utilisée depuis la Première Période Intermédiaire (*circa* 2134-2040 avant J.-C.), et portée à son plus haut degré d'expression dans la littérature de la XIIe dynastie (*circa* 1991-1785 avant J.-C.), demeure encore à peu près elle-même sur les monuments de prestige pendant la première moitié de la XVIIIe dynastie (*circa* 1551-1364 avant J.-C.). Mais, dès le milieu de la XIIe dynastie, la langue écrite du quotidien s'en distingue très nettement. Le Moyen Égyptien reste assez proche de l'Ancien Égyptien, au point qu'il n'est pas interdit de postuler une filiation directe de l'un à l'autre.

3.3. Le Néo-égyptien *(Late Egyptian)*. Au sens large, langue des lettres privées, des textes de la pratique administrative et judiciaire, et de la littérature depuis la seconde moitié de la XVIIIe dynastie (*circa* 1364 avant J.-C.), jusqu'à la fin du Nouvel Empire (*circa* 1070 avant J.-C.). Au sens restreint, langue de la pratique d'après le corpus des textes de l'Époque Ramesside, en particulier ceux de la XXe dynastie (*circa* 1186-1070 avant J.-C.). Le Néo-égyptien s'est constitué progressivement dans la langue écrite du quotidien depuis le Moyen Empire, sous l'influence probable, mais guère mesurable, de la langue parlée. S'il n'y a pas solution de continuité du point de vue historique, il y a nette rupture du point de vue typologique (cf. *infra*).

3.4. Le Démotique. Le terme désigne tout à la fois un état de langue, et la cursive qui sert à l'écrire. Cette cursive procède d'une tradition propre à la Basse-Égypte, mais on ne peut assurer que le Démotique, en tant que langue, dérive lui aussi d'un dialecte de Basse-Égypte. En tout cas, durant la Troisième Période Intermédiaire (*circa* 1070-665 avant J.-C.), on suit la multiplication progressive dans le vernaculaire écrit de traits différenciant le Démotique du Néo-égyptien. Le Démotique apparaît à la XXVIe dynastie (664 avant J.-C.), et ses dernières attestations datent du Ve siècle de notre ère. Une très grande variété de textes ont été rédigés en Démotique : lettres privées, codes de loi, contrats, composition religieuse ou littéraire, etc. Si, dans certains cas, le Démotique reflète vraisemblablement la langue vulgaire, d'où son nom, donné par les Grecs, il finit par devenir une langue de culture si éloignée du parler quotidien qu'il faut la gloser en Copte.

3.5. Le Copte[4]. Depuis le IIe siècle après J.-C. au plus tard, se sont multipliées les tentatives d'écrire l'Égyptien à l'aide de l'alphabet grec, complété par un nombre variable de signes empruntés au Démotique. On appelle «vieux Coptes» les documents, linguistiquement hétérogènes qui en résultent. Les premières attestations du Copte proprement dit, traductions de textes religieux (chrétiens, manichéens, gnostiques), mais aussi documents de la pratique, remontent au IIIe et au IVe siècle de notre ère. Le Copte comporte plusieurs dialectes — on tend à en découvrir de nouveaux[5]

(2) Bien distinguer «Ancien Égyptien», terme désignant la langue de l'Ancien-Empire, de l'emploi fréquent, mais peu rigoureux du même terme pour désigner l'Égyptien pharaonique en général.

(3) La dénomination «Égyptien classique» provient de ce que le Moyen Égyptien est représenté par les chefs-d'œuvre de la littérature pharaonique, et aussi de ce qu'il a servi de modèle linguistique aux langues «sacrées» postérieures à lui (*infra*, § 3.7.).

(4) Le mot «Copte» paraît provenir, à travers l'Arabe, du grec *aiguptios*, lequel dériverait du nom égyptien *Ḥwt-kꜣ-Ptḥ*, «Memphis».

(5) Ces dernières années se sont multipliées les découvertes de «nouveaux dialectes». Avec le temps on parviendra à distinguer dans cette inflation de dialectes, ce qui est véritablement «dialecte» de ce qui n'est qu'idiosyncrasie documentaire ou même orthographique. Le nom des dialectes est formé sur la région ou la ville où ils sont attestés, mais d'où ils ne sont pas nécessairement originaires; ainsi le Saïdique, formé sur le mot Saïd qui désigne la Haute-Égypte, semble originaire de Moyenne-Égypte.

avec la publication d'inédits et le progrès de la recherche —, dont les principaux, qui se différencient surtout par le phonétisme, et en particulier le vocalisme, sont : l'Akhmimique, le Lycopolite (ou Sud-Akhmimique), l'Oxyrhynchite, le Fayoumique, et — les plus importants —, le Sahidique qui devint langue littéraire à la fin du VIe siècle, et le Bohairique, dialecte de Basse-Égypte, devenu langue liturgique depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. Le Copte a adopté environ 2000 mots grecs, substantifs, adjectifs, verbes, qui reçoivent les morphèmes propres à l'Égyptien, mais aussi des mots outils; l'influence grecque a été jusqu'à provoquer le changement de genre de certains mots.

3.6. Ce découpage de l'Égyptien en cinq états de langue est imposé par la nature de la documentation, et aussi, en partie, par l'histoire. Du point de vue typologique, deux phrases principales se laissent distinguer. La Première Phase, constituée par l'Ancien Égyptien et le Moyen Égyptien, se caractérise par l'absence de l'opposition défini/indéfini pour le nom, ou, à tout le moins, l'absence de marque de cette opposition perceptible à travers une écriture consonantique; les oppositions de genre et de nombre sont véhiculées par des suffixes *(-t, -w, -wt)*, et les modalités du nom sont elles aussi suffixées. Le système verbal se dégage juste de la phrase nominale dont il emprunte les matrices; au demeurant, le pronom suffixe est identique au suffixe possessif du substantif, et beaucoup de formes verbales sont suffixées et «synthétiques»; le morphème *jw*, actualiseur de la phrase nominale à prédicat adverbial et, par là, morphème constitutif des formes verbales synthétiques, érige une relation prédicative en énoncé autonome (avec sujet nominal). Dans l'Égyptien de la Seconde Phase, apparaît un article porteur de l'opposition défini/indéfini et du genre et nombre, préfixé comme les autres modalités du nom. La conjugaison «synthétique» à pronom suffixe tend à se restreindre devant les conjugaisons «analytiques» à pronom préfixe ou à auxiliaire; un système de détermination temporel précis se met en place; le morphème *e-*, aboutissement du morphème *jw*, marque une relation prédicative comme étant non-autonome.

3.7. Il ya dans la culture pharaonique un véritable phénomène de diglossie. En effet, la langue de la Première Phase, Moyen Égyptien, et/ou Ancien Égyptien, fut considérée jusqu'à la disparition de cette culture sous le Bas-Empire, comme la langue de la Première Fois, la langue parangon, dans laquelle devait être rédigé tout texte s'insérant de près ou de loin dans une vision religieuse du monde. D'où une énorme documentation écrite dans des idiomes plus ou moins artificiels, plus ou moins cohérents, mais ayant en commun au-delà de leur diversité, de reposer sur un fonds de langue ancienne ou d'imiter la langue ancienne; on peut appeler «Égyptien de tradition» ce genre de langue. D'où des bilingues — à commencer par la pierre de Rosette, compte non tenu du Grec —, contenant un texte en Égyptien de tradition et sa version en langue de la Seconde Phase, le Démotique, en l'occurrence, et, même, des exercices scolaires destinés à rompre le scribe au passage d'une phase de l'Égyptien à l'autre.

4. L'Égyptien constitue l'un des cinq groupes de l'ensemble Chamito-sémitique (Afro-asiatique), dont il présente les isoglosses les moins contestables : inventaire phonologique, opposition de deux classes, devenues deux genres, à l'aide de -(v)/-(v)*t*, double paradigme du pronom personnel indiscutablement réductible à celui d'autres groupes, racines bilitères ou trilitères susceptibles de modifications morphologiques, vocabulaire commun (*mw*, «eau»; *njk*, «copuler»).

4.1. A l'intérieur du groupe, on a reconnu depuis longtemps les affinités de l'Égyptien avec le Sémitique : paradigme de la forme d'état, «pseudoparticipe» ou «statif», à quelques différences phonétiques ou orthographiques près, et surtout de solides correspondances lexicales, telles *ḫtm*, «sceller», *ḥsb*, «compter», *qdf*, «cueillir», *ğnḥ*, «aile», *ḥbs*, «couvrir d'un vêtement», *ḫnš*, «sentir mauvais», *sbḥ*, «crier», *tm*, «être complet», *snb*, «être sain», *sp.t* «lèvre», *ğbƐ, «doigt»*, *kf3*, «arrière-train», et d'autres mots peu susceptibles d'être empruntés à la suite de contacts superficiels. Cela dit, la relation exacte de l'Égyptien avec le Sémitique demeure incertaine; faut-il parler de parenté génétique, de substrat, du superstrat, d'adstrat? Les faits sont déconcertants. La forme d'état, étroitement apparentée aux correspondants sémitiques, paraît isolée dans un système verbal qui, par ailleurs, ne possède pas de conjugaison préfixale de type sémitique, et se révèle encore très lié à la phase nominale; dans ce cas, l'élément sémitique serait récent. A côté de cela, certains indices suggèrent entre la naissance de l'écriture et la période historique une évolution par rapport à une influence sémitique préalable. Ainsi, *Ɛn* est la valeur phonétique d'un des signes représentant un œil, mais l'œil se dit *jr.t*; *mt*, la valeur phonétique d'un des signes représentant un phallus, mais le phallus se dit *ḥnn*; *jdn* la valeur phonétique du signe de l'oreille, mais l'oreille se dit *m-sğr*, «l'organe sur lequel on dort», qu'on a rapproché du Berbère *amezzug*. Enfin, les noms de nombre de l'Égyptien sont dans l'ensemble très différents de ceux du Sémitique, et dans les cas où on peut postuler des

correspondances, celles-ci supposent une longue période d'évolution phonétique autonome qui contraste avec la quasi-identité phonétique relevée entre l'Égyptien et le Sémitique dans les éléments lexicaux cités *supra*. Bref, l'existence de contacts linguistiques étroits, au cours du IV[e] millénaire avant J.-C., entre Égyptien et Sémitique semble indubitable, mais ce fait ne saurait ni exclure la possibilité d'autres contacts à une période plus reculée, ni, inversement, établir une affinité fondamentale.

4.2. En dehors du Sémitique, les rapprochements proposés avec le Tchadique et le Koushitique ressortissent, apparemment du moins, au patrimoine du groupe Chamito-sémitique. En revanche, quelques points de contact entre l'Égyptien et le Berbère paraissent pour le moment spécifiques : ainsi, *gmj*, «trouver», et *əgmi*, «chercher», *jnm*, «peau», et *iləm*, «peau»; *srq*, «respirer», et Touareg *esreq̇*, «éternuer».

4.3. On n'a pas manqué de chercher à rapprocher l'Égyptien de diverses langues d'Afrique noire, n'appartenant pas au Chamito-sémitique. De ces tentatives, parfois bien rapides, il ressort que les rapprochements plausibles se limitent à quelques mots, désignant, au demeurant, des *realia* susceptibles de circuler de civilisation à civilisation.

II. LE MOYEN ÉGYPTIEN

1. Phonologie.

1.1. CONSONANTISME.

Le système consonantique du Moyen Égyptien paraît s'organiser de la manière suivante :

		Labiale		Apicale		Sifflante		Dorsale		Laryngale	
		bilabiale	labio-dentale	ordinaire	affriquée	ordinaire	chuintante	palatale	vélaire	pharyngale	glottale
Spirante	sourde		*f*			*s*	*š*	*ç*	*ḫ*	*ḥ*	*h*
	sonore									*Ɛ*	
Occlusive	sourde	*p*		*t*	*č*			*k*	*q*		*ʼ*
	sonore	*b*		*d*	*ǧ*			*g*			
Nasale		*m*		*n*							
Semi-consonne		*w*						*j*			
Liquide				*r* *3*							

On s'accorde à distinguer vingt-quatre consonnes à statut phonologique, se répartissant en cinq ordres, labiales, apicales, sifflantes, dorsales, laryngales, chacun d'eux étant subdivisé en deux, et en trois séries, sonores, sourdes, nasales. On relève un certain nombre de corrélations :

— *b* : *p* = *d* : *t* = *ǧ* : *č* = *g* : *k* = *Ɛ* : *ḥ*.
— *ç* : *h* = *k* : *q* = *ḥ* : *h*.
— *ç* : *k* = *h* : *q* = *h* : *ʼ*.

A noter qu'au stade du Moyen Égyptien, la langue a perdu récemment une opposition de sonorité *s* : *z*.

Le système consonantique du Moyen Égyptien paraît s'organiser d'une manière analogue à celui du Néo-égyptien, et on se reportera au tableau, *infra*, p. 183, avec les différences suivantes :

— il n'est pas certain que le *b* soit déjà spirantisé ;

— ce qui est noté *j* dans les transcriptions, correspond soit à la semi-consonne, soit à l'occlusive glottale sourde ʾ;

— un phonème noté *ꜣ* correspond anciennement, et encore au Moyen Empire, comme le prouvent les transcriptions de noms étrangers, à une liquide indéterminée (*ꜣ* fluctue souvent entre *n* et *r* dans l'orthographe). Cette liquide est en voie d'amuïssement, surtout en certaines positions, en passant par le stade d'une occlusive glottale faible (d'où variation avec *j* pour ʾ). Toutefois, cet amuïssement n'est pas encore systématiquement réalisé en Moyen Égyptien.

1.2. Vocalisme.

L'écriture ne notant pas la vocalisation, celle-ci n'est perceptible qu'à travers des extrapolations de mots égyptiens en langues étrangères.

On se reportera aux descriptions du Néo-égyptien et du Copte.

2. Structure des unités significatives.

2.1. Les unités singificatives du Moyen Égyptien peuvent comporter de une à sept ou huit consonnes. L'ensemble procède, par le jeu de la morphologie et de la dérivation de quatre types de racines, deux types peu représentés, racines uniconsonantiques, ainsi *t*, «pain», racines quadriconsonantiques, ainsi, *ẖsbǧ*, «lapis-lazuli», et de deux types abondamment représentés, racines biconsonantiques, ainsi, *ǧd*, «dire», racines triconsonantiques, ainsi, *ḥtp*, «être en paix». Les racines triconsonantiques montrent une structuration très proche de celle du Sémitique ; incompatibilité des phonèmes identiques ou homorganiques en position 1 et 2, et 1 et 3, incompatibilité des phonèmes homorganiques en position 2 et 3.

Sur ces racines, se mettent en œuvre un certain nombre de procédés morphologiques.

2.2. Schèmes vocaliques.

Malgré l'absence de vocalisation les inférences tirées du Copte permettent d'assurer l'importance des schèmes vocaliques. L'inventaire de ces schèmes a été tenté, mais il demeure en grande partie hypothétique, puisque fondé sur des reconstitutions. Toutefois, la valeur de bon nombre de ces schèmes a été établie de manière plausible ; par exemple :

CˇCáC = nom d'objet ; ainsi, **ḥˇbas*, Copte *hbos*, «vêtement», sur *ḥbs*, «couvrir»
CāCˇC = adjectif ; ainsi, **nāǧˇm*, Copte *nūtm*, «doux», sur *nǧm*, «être doux».

2.3. Affixation.

Préfixation et suffixation coexistent en Moyen Égyptien ; du point de vue de la dynamique de la langue, les préfixes, dans leur majorité sont déjà fossilisés ou tendent à la fossilisation ; inversement, la majorité des suffixes demeurent pleinement productifs.

2.3.1. Préfixe.

— Préfixe *ḥ*- (très anciennement fossilisé) ; sens adversatif : *ḥ-wr*, «pauvre», cf. *wr*, «puissant» ; sens intensif, souvent en redondance avec la réduplication, ainsi, *ḥ-n-bꜣbꜣ*, «onduler» sur √*bꜣ*, «être rond».

— Préfixe *w*-, valeur terminative, *w-hb*, «percer» sur *hb*, «pénétrer».

— Préfixe *n*-, renforcement, ainsi, *n-hp*, «protéger», sur *hp*, «protéger» ; très fréquent devant un radical à réduplication (cf. *infra*).

— Préfixe *s*-, sens causatif, encore producteur en Ancien Égyptien ; en voie d'être supplanté par la tournure avec *(r)dj*, «faire» ; ainsi, *s-mn*, «établir», sur *mn*, «être stable», concurrencé par *(r)dj mn*.

— Préfixe *m*- ; encore producteur ; forme des noms d'instrument, ainsi, *m-çn.t*, «bac», sur *çn-j*, «pagayer» ; des noms de lieu, ainsi, *m-swr*, «lieu où l'on boit», sur *swr*, «boire» ; des noms d'agent, ainsi, *m-ǧꜣj*, «opposant» sur *ǧꜣ-j*, «s'opposer».

2.3.2. Suffixes.

Les suffixes peuvent être verbaux ou nominaux.

Suffixes verbaux :

— *-w* et *-j*, dérivation verbale sur des racines bilitères, ainsi, *fd-j*, «couper» (cf. la racine présente aussi dans *fd-q*, «couper»); d'où, deux classes verbales, les *tertiae infirmae* et les *quartae infirmae*;

— élargissement suffixaux : *-3, -r, -n, -d, -ǧ, -q, -ḥ*; exemples : *ẖb-3*, «détruire», *ẖb-s*, «piocher», *ẖb-n*, «tronquer», *ẖn-ǧ*, «être haï», à comparer avec *ẖb-j*, «diminuer»; *šƐ-d*, «couper» concurrençant *šƐ*, «*couper*»; *qb-ḥ*, «faire une libation», concurrençant *qb*, «faire une libation»; *tk-n*, «approcher», *tk-r*, «opposer», *tk-s*, «percer», à comparer avec *tk-k*, «agresser», *tktk*, «attaquer»).

Suffixes nominaux :

— *-s*, élargissement nominal, ainsi, *mḥw-s*, «couronne de Basse-Égypte» (cf. *mḥ*, «nord»);

— *-w*, suffixe nominal par excellence, outre qu'il caractérise comme tel un certain nombre de noms, sert à former des déverbatifs, des noms d'action, des noms abstraits et des noms d'agent; ainsi, *jn-w*, «apport» (*jn*, «aller chercher»); *ḫpr-w*, «apparence, transformation» (*ḫpr*, «devenir»); *sšm-w*, «guide» (*sšm*, «guider»);

— *-tj*, suffixe de noms de métier ou d'agent : *spr-tj*, «plaignant» (*spr*, «se plaindre»);

— *-(w)t / (j)t*, suffixe du collectif : *ḥmw-t*, «ensemble des artisans» sur *ḥmw*, «être expert»;

— *-j*, suffixe du nisbé; permet de former un nom de relation, fonctionnant comme substantif ou comme adjectif, sur un nom, une préposition, ou un adverbe; *ḫnt-j*, «qui se trouve en tête» (*ḫnt*, «devant»); *ḥmwt-j*, «artisan», sur *ḥmw-t*, «ensemble des artisans», à côté de *ḥmw-w*, «artisans».

2.3. Réduplication.

La réduplication totale ou partielle d'une racine est un procédé fécond de dérivation.

— Réduplication de la dernière radicale : noms d'animaux, ainsi, *ḫprr*, «scarabée», *wnšš*, «loup»; formation de certaines classes verbales, les *secundae geminatae*, et les *tertiae geminatae*, par exemple, *m33*, «voir», *spdd*, «fournir».

— Réduplication des deux dernières radicales : *dbnbn*, «faire des circonvolutions», sur *dbn*, «tourner autour».

— Réduplication totale. Ce type est particulièrement fréquent avec les racines bilitères, et demeure productif jusqu'en Copte. Anciennement, les bilitères à réduplication sont renforcés par le préfixe *-n*, lequel tend à sortir de l'usage dans les états de langue plus récents. Dans les deux cas, cette dérivation forme des intransitifs à valeur expressive et intensive, dénotant les phrases rapprochées d'un mouvement, d'une lumière, d'un bruit; ainsi : *n-hmhm* et *hmhm*, «hurler»; *n-b3b3* et *b3b3*, «trembloter».

2.4. Composition.

Deux types majeurs :

— Préfixation de noms désémantisés : *bw-nfr*, «le bien», avec *bw*, «place», comme préfixe de l'abstrait; *st-r3*, «propos», avec *st*, «endroit», comme préfixe de l'abstrait, et *r3* «bouche».

— Composés dont le sens résulte du sens plein de chacun de ses termes : *ḥwt-nčr*, «temple» (*ḥwt*, «château», *nčr*, «dieu», au génitif direct); *jmj-jb*, «favori» (*jmj*, nisbé sur *m*, «celui qui est dans»; *jb*, «le cœur», régime). Un cas digne d'intérêt : *s(.t)-ḥm.t*, «femme», par renforcement à l'aide de *ḥm.t*, «femelle» de *s.t*, «femme», menacé de perdre son individualité phonétique à la suite de chute du *.t* du féminin.

3. Le syntagme nominal.

3.1. Morphologie du nom.

Le nom reçoit un suffixe porteur de l'opposition de genre et de nombre. Il y a deux genres, masculin et féminin, lequel assume aussi l'expression du neutre (toutefois le masculin tend progressivement à le supplanter dans ce rôle). Trois nombres, singulier, pluriel, et un duel en désuétude.

	singulier	pluriel	duel
masculin	(radical nu)	*.w*	*.wj* > *jj*
féminin	*.t*	*.wt*	*.tj*

Par ailleurs, quelques phénomènes graphiques, et des inférences à partir du Copte, assurent que l'accentuation, et, en conséquence, la structure vocalique du nom varient selon son rôle dans le syntagme nominal ; on distingue trois états : *status absolutus, status pronominalis, status constructus* (régissant un substantif).

3.2. Modalités nominales.

Il n'y a pas en Moyen Égyptien de modalités véhiculant l'opposition défini/indéfini perceptibles à travers l'écriture. Toutefois, le nom peut être déterminé par quatre séries de démonstratifs, dont l'une tend à s'affaiblir en simple article. Ces quatre séries présentent une structure semblable : tous les masculins singuliers ont *p* comme première consonne ; tous les féminins singuliers ont *t*, tous les pluriels communs *n* :

singulier		pluriel
masculin	féminin	commun
pw	*tw*	*nw (n)*
pf(3)	*tf(3)*	*nf(3) (n)*
pn	*tn*	*nn (n)*
p3	*t3*	*n3 (n)*

Les singuliers des trois premières séries *(pw, pf(3), pn)* suivent le nom, mais ceux de la série *p3* le précèdent. Tous les pluriels précèdent le nom et le régissent par un génitif indirect, ou précèdent directement un élément à valeur adjective en apposition. La série *pw/tw/nw* est quasi obsolète, mais a fourni la copule invariable de la phrase nominale équative (*infra* 4.1.1.).

La série *pf(3)/tf(3)/nf(3)* correspond au déictique de l'objet éloigné, alors que la série *pn/tn/nn* représente l'anaphorique d'identité (que le référent soit linguistiquement présent ou qu'il appartienne au contexte de l'énonciation) ; d'où un sens comme *hrw pn*, «ce jour même».

La série *p3/t3/n3* marque l'anaphorique simple et tend progressivement à évoluer vers l'article, évolution achevée en Néo-égyptien.

3.3. Suffixes de possession.

Le nom peut s'annexer un suffixe possessif qui se place après lui, et s'accorde en genre, en nombre, et en personne avec le possesseur. Il prend alors le *status pronominalis*, perceptible, dans l'écriture, dans des graphies comme *dpw.t.f*, «son (à lui) bateau», face à *dpt*, «bateau». Le paradigme du suffixe est le suivant :

	singulier	pluriel	duel
1re p.	*-j*	*-n*	*-nj*
2e m.	*-k*	*-tn*	*-tnj*
f.	*-č*		
3e m.	*-f*	*-sn*	*-snj*
f.	*-s*		

C'est ce même suffixe qui est utilisé dans la conjugaison verbale.

3.4. Génitif direct.

Un nom peut annexer un autre nom qui le suit, et qu'il régit dans une relation dite de «génitif direct». L'ensemble forme alors une seule unité accentuelle, d'où modification phonétique du régissant, qui, perdant son accent originel se réduit au *status constructus* ; cette modification est sporadiquement perceptible à travers l'écriture, et essentiellement inférée du Copte (cf. *infra*) ou des transcriptions de mots égyptiens en langues étrangères ; ex. :

jr.t-Ḥr, «l'œil d'Horus» (*jr.t*, «l'œil», régissant ; *Ḥr*, «Horus», régi).

Bien évidemment, le syntagme ainsi constitué est difficilement sécable et implique un lien très fort entre régi et régissant.

3.5. Génitif indirect.

Quand le régissant doit être séparé de son régi, parce qu'il est affecté de déterminant, ou quand on ne tient pas à établir entre eux un très fort lien, on recourt au génitif «indirect». Dans le génitif indirect, le régissant est uni à son régi par un morphème de relation qui s'accorde en genre et en nombre, puisque, à l'origine, à tout le moins, ce morphème est un adjectif tiré du nisbé de la préposition *n*, «pour» :

	singulier	pluriel	duel
masculin	*n(j)*	*n(j).w*	*n(j).wy*
féminin	*n(j).t*	*n(j).wt*	*n(j).ty*

Ainsi :

sb3.w n(j).w jmn.t, «les portes de l'occident» (*sb3.w*, «les portes», masculin pluriel; *n(j)w*, morphème du génitif direct accordé en genre et en nombre, donc masculin pluriel; *jmn.t*, «occident», régi).

jr.t tw nfr.t n(j)t Ḥr, «ce bel œil d'Horus» (*jr.t*, «œil», féminin singulier; *tw*, démonstratif féminin singulier; *nfr.t*, «beau», adjectif épithète, féminin singulier; *n(j)t*, morphème du génitif indirect, féminin singulier, rendu nécessaire par les déterminants de *jr.t*; *Ḥr*, «Horus»).

Un régi au génitif indirect peut être lui-même le régissant d'un autre génitif indirect :

ḥm.t n(j)t ǧ.t n(j)t rmč n(j)t 3bḏw, «une femme du personnel servile des hommes d'Abydos» (*ḥm.t*, «une femme», féminin singulier; *ǧ.t*, «personnel servile»; *rmč*, «hommes», collectif, d'où accord au féminin; *3bḏw*, «Abydos»).

3.6. L'adjectif épithète du nom.

Le nom peut être déterminé par un adjectif qui le suit, et qui s'accorde en genre et nombre avec lui, l'accord étant marqué par les mêmes suffixes que le nom; ainsi :

jr.t nfr.t, «le bel œil» (*jr.t*, «œil», féminin singulier; *nfr.t*, «beau», féminin singulier).

3.7. Apposition.

Un nom, ou un syntagme nominal, peut être déterminé par un autre nom qui le suit :

jt.k Wsr, «ton père Osiris» (*jt.k*, «ton père»; *Wsr*, «Osiris»).

Un cas particulier d'apposition est celui de la «progression diminuante», où à un nom exprimant un ensemble, est apposé un autre nom exprimant une partie de cet ensemble :

Jwnw pr-rƐ, «Le temple de Rê dans Héliopolis» (*Jwnw*, «Héliopolis»; *pr-rƐ*, syntagme au génitif direct, apposé à *Jwnw*, et désignant une partie de l'ensemble qu'il constitue).
jt mǧƐ.t, «une mesure d'orge» (*jt*, «orge»; *mǧƐ.t*, «mesure», en apposition).
Wsr ḥ3tj.f, «Le cœur d'Osiris» (litt. «Osiris, son cœur») (*Wsr*, «Osiris»; *ḥ3tj.f*, «son cœur»).
X *s3* Y, «Y, le fils de X» (litt. «X, le fils : Y») (*s3*, «fils»).

3.8. Substitut du nom.

Une relation prédicative peut être nominalisée et assumer toutes les fonctions du nom, comme substantif ou comme adjectif. Cette nominalisation s'effectue de deux façons :

— Par l'utilisation du pronom relatif, si l'antécédent est déterminé ou générique; le paradigme est le suivant :

	singulier	pluriel
masculin	*ntj*	*ntj.w*
féminin	*nt.t*	*nt.wt*

Ainsi :

Ɛ.t tn nt.t wj jm.s, «cette chambre où je me trouve» (*Ɛ.t*, «chambre»; *tn*, «cette»; *nt.t*, pronom relatif féminin singulier accordé avec *Ɛt*; *wj*, pronom dépendant, le p. sg., sujet de la phrase nominale dont *jm.s* est le prédicat; *jm.s*, préposition «dans», + pronom suffixe 3ᵉ p. f. sg. à valeur résomptive).

— Par l'utilisation des formes nominales «concrètes» du verbe, le participe, ou la forme relative (*infra*, 7.4.2.).

3.9. Fonctions du syntagme nominal dans l'énoncé.

Pour les fonctions objet, sujet et prédicat, le rôle du nom ou du syntagme nominal dans l'énoncé est marqué par sa position; par ailleurs, par les fonctionnels toujours préposés. Seul le nom en fonction de vocatif, et certains noms en fonction de circonstant temporel peuvent assumer ces fonctions sans être précédés d'une préposition.

4. La phrase nominale.

4.1. La phrase nominale à prédicat nominal (énoncé équatif).

4.1.1. En dehors des énoncés affectifs ou «en situation», l'énoncé équatif minimal comporte toujours deux éléments, en principe prédicat + copule; ex. :

m3Ꜥ.t pw, «c'est la vérité» (*m3Ꜥ.t*, «vérité», prédicat; *pw*, copule).

Cette copule, invariable, n'est autre que le masculin singulier du démonstratif *pw/tw/nw* (*supra* 3.2.) qui survit parallèlement :

kf3 pw pw n šnǧ.t, «C'est cette souche d'acaccia» (*kf3*, «souche», déterminé par *pw*, démonstratif; le second *pw* est la copule; *n šnǧ.t*, «d'acacia», morphème du génitif indirect *n* + régi; ce génitif indirect dépend de *kf3 pw*, mais en est séparé par la copule, qui doit suivre immédiatement le prédicat ou son déterminant le plus proche).

4.1.2. Un troisième terme, considéré comme le sujet, peut être apposé à la copule :

mčnw.t.f pw snb, «c'est sa récompense que la santé» (*mčnw.t*, «récompense»; *-f*, suffixe 3e p. m. s.; *snb*, «santé», fonctionne comme sujet apposé à la copule *pw*).

Le sujet peut être thématisé, et précédé ou non de la particule de thématisation *jr* :

(jr) nsw dnj.t pw, «Le roi, c'est une digue» (*nsw*, «roi», sujet thématisé; *dnj.t*, «digue», prédicat).

La thématisation, surtout quand elle est explicitée par la particule *jr*, en vient à être sentie comme suffisant à marquer le prédicat qui suit le sujet, et à rendre facultative la copule *pw* :

jr Ꜥpr.w jm.s spd-ḥr, «quand à celui qui en est pourvu, c'est un (homme) cultivé» (*Ꜥpr.w*, «celui qui est pourvu», participe passif à valeur substantive; *jm.s*, préposition + suffixe 3e p. f. s.; *spd-ḥr*, littéralement, «aigu de face» = «cultivé»).

4.1.3. Quand le sujet est pronominal, aux premières ou deuxièmes personnes, il est exprimé par le pronom indépendant, sans doute non tonique (cf. *infra*, Copte) et vient en tête :

jnk s3.k, «je suis ton fils» (*jnk*, pronom indépendant 1re p. s.; *s3*, «fils»; *.k*, suffixe 2e p. m. s.).

En position de prédicat, le pronom indépendant est marqué par *pw* comme un nom, sauf dans le cas particulier de la phrase coupée (*infra* 9.3.).

4.1.4. L'identité de deux termes peut être exprimée par simple juxtaposition, sans copule, à condition que ces termes soient identiques, ou, à tout le moins, apparentés formellement ou sémantiquement («phrase balancée»); ex. :

mk.t.j mk.t-rꜤ, «la protection de Rê est ma protection» (*mk.t*, «protection»; *.j*, suffixe 1re p. s.; *rꜤ*, «Rê», régime du génitif direct).

Les traditions textuelles tendant à réécrire ainsi l'énoncé :

mk.t.j pw mk.t-rꜤ, «c'est ma protection que la protection de Rê»;

la phrase balancée est ainsi réinterprétée selon la structure de la phrase nominale habituelle.

4.2. La phrase nominale à prédicat adverbial (énoncé situatif).

4.2.1. La structure fondamentale dans la phrase à prédicat adverbial est :

Sujet + prédicat: ex. :

jdb.wy çr-st-ḥr.j, «les deux rives sont sous ma juridiction» (*jdb.wy*, «les deux rives», duel, sujet; *çr-st-ḥr*, «sous la juridiction de», préposition, constitue avec le suffixe le p. m. *.j*, le prédicat adverbial).

Quand le sujet est nominal, il peut être éventuellement précédé d'un auxiliaire d'énonciation (*infra* 8.). Cet auxiliaire devient obligatoire quant le sujet est pronominal, pour servir d'appui au pronom dépendant ou au pronom suffixe, selon le réquisit de l'auxiliaire. Ainsi :

mk sw ḥnꜤ.k, «vois, il est avec toi» (*mk*, auxiliaire d'énonciation, présentatif, implique le pronom dépendant; *sw*, pronom dépendant, 3e p. m. s., sujet; *ḥnꜤ.k*, préposition «avec», + régime, suffixe 2e p. m. s., prédicat).

jw.f jm, «il est ici» (*jw*, auxiliaire d'énonciation, conjugué avec le pronom suffixe 3e p. m. s., sujet; *jm*, «ici», adverbe, prédicat).

4.2.2. Les convertisseurs *wn* (prospectif et passé) et *wnn* (substantivisation, avec, souvent, spécialisation dans le futur solennel) apportent à la phrase à prédicat advervial des nuances dont elle est intrinsèquemment dépourvue :

šm.t nb.t wn.t m-Ꜥ.j m rk jt.f, «(il me donna) toute attribution qui était de mon ressort au temps de son père» (*šm.t*, «attribution»; *nb.t*, «toute»; *wn.t*, convertisseur, *wn* au participe féminin, par accord avec *šm.t*, l'antécédent; *m-Ꜥ*, préposition, «du ressort de» avec *.j*, suffixe 1[re] p. s., constituant le prédicat; *m rk*, «au temps de»; *jt.f*, «son père»).

wn.j m šms.k, «je veux être dans ta suite» (*wn.j*, convertisseur prospectif, 1[re] p. s., valeur modale; *m*, «dans»; *šms.k*, «ta suite»).

wnn.n n.f, «(les pays disent) c'est à lui que nous sommes» (*wnn.n*, convertisseur de substantivité, le p. p., entraîne la rhématisation du prédicat prépositionnel; *n.f*, «à lui», prédicat, rhématisé par le convertisseur *wnn*).

wnn.f m p.t ḥnꜤrꜤ, «(Quant à celui qui connaît cette formule), il sera au ciel avec Rê» (*wnn.f*, convertisseur de substantivité, 3[e] p. m. s., ici nuance de futur solennel; *m p.t*, «au ciel», prédicat; *ḥnꜤrꜤ*, «avec Rê»).

4.2.3. La phrase à prédicat adverbial a fourni sa matrice à une partie de la conjugaison «verbale», celle-là même qui, parce qu'elle véhicule les oppositions extensif/non-extensif, commande la dynamique de l'évolution du système (*infra*, 7.2.2.).

4.3. La phrase à prédicat adjectival (énoncé attributif).

4.3.1. L'énoncé attributif, ou phrase nominale à prédicat adjectival présente extérieurement la structure Prédicat + sujet, qui doit, en fait, être analysée. Prédicat + Ø + apposition à Ø (facultative). En effet, d'une part, le sujet apparent, quand il est pronominal, est exprimé par le pronom dépendant, qui, par ailleurs, est utilisé pour le second participant du procès; d'autre part, ce sujet apparent peut être séparé du prédicat par un adverbe; enfin, la prédication attributive ne requiert pas impérativement ce *sujet apparent :*

3ẖ.Ø n sj, «C'est utile à un homme» (*3ẖ.Ø*, adjectif en fonction prédicative; *n sj*, datif, «à un homme»).

jsč št3.Ø wrt w3t, «car le chemin est très difficile» (*jsč*, auxiliaire d'énonciation; *št3.Ø*, adjectif en fonction prédicative; *wrt*, « très», adverbe; *w3t*, «chemin», sujet apparent, séparé du prédicat par l'adverbe *wrt*).

4.3.2. Le rôle du prédicat adjectival peut être assumé par une forme nominale du verbe; ainsi, le procès est envisagé comme attribut :

smnw.Ø sw m s.t.f, « Il est (en soi) affermi dans sa position» (*smnw.Ø*, participe passif de *smn*, «affermir», fonctionne comme prédicat adjectival; *sw*, pronom indépendant, 3[e] p. m. s., sujet apparent, apposition à Ø; *m*, préposition, «dans»; *s.t.f*, «sa place».

L'opposition entre un verbe en construction d'énoncé attributif, et en construction résultative (sujet + pseudoparticipe, *infra*, 7.2.3.2.), peut s'affaiblir au point que la première ne soit plus sentie que comme une variante stylistique de la seconde :

njw.t.f hrp.tj mꜤk3.Ø sj ḥnꜤ ẖ3swt, «sa ville se trouve en difficulté (litt. «plongée»), aux prises (litt. «agressive») avec les étrangers» (*njwt.f*, «sa ville», sujet; *hrp.tj*, pseudoparticipe 3[e] p. f. s., résultatif, de *hrp*, «plonger»; *mꜤk3.Ø sy*, construction adjectivale, de *mꜤk3*, «être agressif», variante stylistique du pseudoparticipe, *sj*. pronom dépendant 3[e] p. f. s.; *ḥnꜤ ẖ3swt*, «avec les étrangers».

5. Existence et non-existence.

5.1. La prédication d'existence s'exprime à l'aide du «verbe» *wn, wnn* (Copte *wᵊn*), à distinguer du convertisseur du prospectif et du passé *wn* (Copte *ne*) :

mk wn ğd.tj r.f, «vois, il y a quelque chose qu'on peut dire le concernant» (*mk*, auxiliaire d'énonciation; *wn*, prédicat d'existence; *ğd.tj*, participe prospectif passif féminin à valeur neutre; *r.f*, préposition + suffixe 3[e] p. m. s.).

3ẖ jrj.f jw.f wnw, «l'esprit dont je prends la forme, il se trouve exister» (*3ẖ*, «l'esprit», sujet thématisé; *jrj.j*, forme relative prospective, antécédent *3ẖ*, sujet, *.j*, 1[re] p. m.; *jw*, auxiliaire d'énonciation; *.f*, suffixe 3[e] p. m. s., anaphorique de *3ẖ*, sujet du pseudoparticipe *wnw*; *wnw*, pseudoparticipe 3[e] p. m. s. du prédicat d'existence *wn*).

5.2. La non-existence s'exprime par *nn wn, n wnt*, ou *nn* :

nn wn šnǧ.w, «Il n'y a pas d'arbres» (*nn wn*, prédicat de non-existence; *šnǧ.w*, «des arbres»).

6. «Avoir» et «appartenir».

6.1. La notion d'«avoir», au sens benvénistien, s'exprime par l'affirmation d'une relation de possession, le possesseur étant le plus souvent représenté par le pronom suffixe régi, au génitif direct par le nom du possédé; la notion se dénie corrélativement par la négation de l'existence d'une relation de possession :

wnn t.f, «il aura du pain» («son pain existera») (*wnn*, prédicat d'existence, nuance de futur solennel; *t.f*, «son pain»).

nn mwt.k, «tu n'as pas de mère» («ta mère n'existe pas») (*nn*, prédicat de non-existence; *mwt.k*, «ta mère»).

6.2. La construction d'appartenance dérive d'une phrase nominale à prédicat adverbial, avec la préposition *n*, «pour» :

wrr.t.j n.s, «ma couronne lui appartient» (*wrr.t.j*, «ma couronne»; *n.s*, datif suffixal, 3[e] p. f. s., prédicat).

La présence d'un auxiliaire d'énonciation entraîne le déplacement du datif suffixal devant le sujet, contrairement à l'ordre sujet + prédicat de la phrase à prédicat adverbial :

jw n.k t3, «le pays t'appartient» (*jw*, auxiliaire d'énonciation; *n.k* datif suffixal, 2[e] p. m. s., prédicat d'appartenance avant le sujet *t3*, «le pays»).

6.2.1. L'appartenance s'exprime aussi par un énoncé attributif dont le prédicat est constitué, à la 3[e] personne, par *nj*, nisbé à valeur adjectivale sur la préposition *n*, et le pronom dépendant, sentis comme unité insécable, avec «sujet» thématisé, s'il est nominal :

jr.t-ḥr nj-sj ǧ.t.k, «l'œil d'Horus appartient à ton corps» (*jr.t-ḥr*, «l'œil d'Horus», syntagme au génitif direct, thématisé; *nj-sj*, nisbé *nj*, + pronom dépendant 3[e] p. f. s., anaphorique de *jr.t-ḥr*; *ǧ.t.k*, «ton corps»).

Aux 1[re] et 2[e] personnes, on emploie le pronom indépendant comme prédicat d'appartenance (anciennement *nj* + pronom indépendant) :

ntk p.t, «le ciel t'appartient» (*ntk*, pronom indépendant, 2[e] p. m. s. : *pt*, «le ciel»).

On peut employer aussi comme prédicat d'appartenance n + suffixe référent au possesseur, renforcé par *jmj*, nisbé formé sur la préposition m. *m*, «dans» :

N *pn n.f-jmj b3 nb*, «Cet N, tout pouvoir lui appartient» (N *pn*, sujet thématisé; *n.f-jmj*, prédicat d'appartenance, avec suffixe *.f*, anaphorique de N *pn*; *b3 nb*, «tout pouvoir»).

7. Le verbe.

7.1. Morphologie.

7.1.1. Les verbes se répartissent en classe selon leur structure consonantique : verbes forts (de 2 à 5 consonnes); verbes faibles à dernière radicale *-j* ou *-w* (3 ou 4 consonnes), verbes causatifs avec le préfixe *s-* (*supra*, 2.3.1.), verbes irréguliers (*jj.t/jw.t*, «venir»; *rdj.t*, «donner»; *jn.t*, «aller chercher»).

Bien entendu, la vocalisation et l'accentuation nous demeurent à peu près inconnues. Mais elles induisaient des modifications partiellement perceptibles dans l'écriture. Ainsi, les verbes à troisième faible *(tertiae infirmae)* géminent leur deuxième radicale à la forme «emphatique» *(mrj → mrr.f)*; le participe passif des verbes forts à deux consonnes gémine la consonne finale (*ḏd → ḏdd.t*, «ce qui a été dit»); le participe et la forme relative imperfective des verbes à troisième faible et des verbes géminés géminent, respectivement la deuxième radicale et la dernière radicale (*mrj → mrr.w*, «qui est aimé»; *m33 → m33.w*, «qui est vu»); les verbes à troisième faible, les causatifs des verbes forts à deux consonnes, et les verbes irréguliers ont un infinitif formé avec le suffixe *-t (mr.t; s-mn.t; jj.t/jw.t, rdj.t; jn.t)*; le prospectif des verbes à deuxième géminée n'a pas de gémination (*m33 → m3.f*, «qu'il voie»); etc.

Ces variations dans les différentes classes verbales pour une même position syntaxique permettent de distinguer plus ou moins certaines formes conjuguées.

7.1.2. Formellement, la conjugaison du verbe se répartit en deux types :

— thème verbal + sujet ;

— sujet + thème verbal (+ anaphorique du sujet, éventuellement).

Bien entendu, chacun de ces deux types admet la présence d'un auxiliaire d'énonciation en tête (cf. *infra*, 8) ; cet auxiliaire ne modifie pas le type de construction, en principe.

7.1.3. Type thème verbal + sujet.

Dans ce type, le sujet, lorsqu'il est pronominal, est exprimé par le suffixe de possession (cf. *supra*, 3.3.) ; le suffixe *-tw* peut être le pronom indéfini, ou le morphème du passif avec sujet nominal ; le suffixe Ø est attesté comme suffixe de l'impersonnel. Le sujet nominal commute avec le suffixe, mais peut suivre le suffixe *-tw*, en tant que morphème du passif. On distingue :

1° Les formes *sḏm.f*. Il semble qu'il y ait plusieurs formes différentes, d'après certaines variations selon les classes morphologiques du verbe :

a) *sḏm.f* indicatif (peut être le même que le prospectif) ;

b) *sḏm.f* prospectif ;

c) *sḏmf* «emphatique» (gémination de la consonne médiane des *tertiae infirmae*).

2° Thème verbal à suffixe *-w* :

a) *sḏmw.f*, passif ;

b) *sḏmw.f*, «emphatique» du prospectif.

3° Thème verbal à suffixe *-t* :

sḏmt.f.

4° Thème verbal à suffixe *-n* (à l'origine, probablement, construction d'appartenance avec préposition *n*) :

sḏm.n.f, accompli.

4° Thème verbal avec verbes «dire» morphologisés.

3 verbes, employés, par ailleurs isolément, avec le sens de «dire», *k3, ẖr, j* (à la forme *sḏm.n.f, j.n-*) se sont morphologisés comme éléments de conjugaison (cf. les langues Koushitiques). Cette morphologisation s'effectue d'abord par suffixation au radical verbal, avant le sujet : *sḏm-k3.f, sḏm-ẖr.f, sḏm-j.n.f*.

Toutefois, *k3* et *ẖr* ont fini par acquérir assez d'autonomie pour précéder le radical verbal, en portant ou non le sujet, et sont devenus des auxiliaires d'énonciation : *k3.f-sḏm.f* ou *k3-sḏm.f* ; *ẖr.f-sḏm.f*, ou *ẖr-sḏm.f*.

7.1.4. Type sujet + thème verbal (+ anaphorique du sujet, éventuellement).

7.1.4.1. Cette construction est formée sur la matrice de la phrase nominale à prédicat adverbial (*supra*, 4.2.). Le sujet nominal peut à lui seul constituer le premier membre, en revanche, si le sujet est pronominal, il doit s'appuyer sur un auxiliaire d'énonciation qui le précède ; selon la nature de cet auxiliaire, le sujet pronominal sera un pronom suffixe ou un pronom dépendant :

wn.jn.f-ḥr-sḏm, «il entendit» (*wn-jn*, auxiliaire d'énonciation conjugué avec le suffixe *.f*, qui représente le sujet de *ḥr* + infinitif *sḏm*).

mk wj ḥr-spr, «vois, je suis en train de me plaindre» (*mk*, auxiliaire d'énonciation ne réclamant pas le suffixe ; *wj*, pronom dépendant 1re p., sujet de *ḥr* + infinitif *spr*).

Par ailleurs, le syntagme verbal est souvent enchâssé, son sujet étant représenté par un élément jouant un rôle syntaxique dans la phrase précédente :

šd.f ẖrw ḥr-m33.sn, «il poussa un cri en les voyant» (*šd.f* «il poussa» ; *ẖrw*, «un cri» ; *ḥr-m33*, syntagme verbal, *ḥr* + infinitif *m33*, «voir», sujet à tirer de *.f* de *šd.f* ; *sn*, objet de l'infinitif).

7.1.4.2. Thème verbal constitué par préposition plus infinitif.

Trois prépositions peuvent régir l'infinitif dans une construction du type sujet + thème verbal :

1° *ḥr*, «sur» + infinitif, le plus fréquent (pour le sens, *infra*) :

ẖnsw ḥr ḏd, «Khonsou dit» (*ḏd*, infinitif, «dire»).

2° *m*, «dans», + infinitif (avec verbes de mouvement) :

jw nb.j m jw.t, «tandis que mon maître venait» (*jw*, auxiliaire d'énonciation ; *nb.j*, «mon maître», sujet ; *jw.t*, infinitif, «venir»).

3° *r*, «vers» + infinitif (futur) :
jw.s r ms.t, «elle mettra au monde» (*ms.t*, infinitif «mettre au monde»).

7.1.4.3. Thème verbal constitué par le «pseudoparticipe».

Le pseudoparticipe présente, très vraisemblablement, des affinités avec l'ancien accompli sémitique; il paraît intégré comme un bloc erratique. Le paradigme est le suivant :

	singulier	pluriel
1re p.	*sğm.kw(/kj)*	*sğm.wjn*
2e p.	*sğm.tj*	*sğm.twnj*
3e p. m.	*sğm.w*	*sğm.w*
3e p. f.	*sğm.tj*	*(sğm.tj)*

Les problèmes phonétiques posés par ce paradigme tiennent peut-être à des conventions graphiques. Tout se passe comme si la désinence était écrite en écriture syllabique, c'est-à-dire que les consonnes faibles ne représentaient pas de vraies consonnes, mais une voyelle ou Ø. La première personne est à l'origine *.kw (/kj)*; la désinence *.kwj* indiquée par les grammaires est purement graphique[6]. La construction sujet + pseudoparticipe est, bien entendu, sur le même modèle que sujet + préposition + infinitif, mais elle possède, en plus, dans la désinence du pseudoparticipe, un élément anaphorique du sujet :

mtn wj jj.kj, «voyez, je suis venu» (*mtn*, auxiliaire d'énonciation; *wj*, pronom dépendant, le p. s., sujet; *jj.kj*, pseudoparticipe le p. s. avec désinence anaphorique).

Il n'y a pas symétrie parfaite entre les deux premières personnes et les troisièmes personnes; dans la mesure où le locuteur ou l'allocutaire sont potentiellement présents dans l'énoncé, le pseudoparticipe peut encore, en Moyen Égyptien, être employé sans sujet antéposé dans quelques cas :

ḫnt.kj, «je descendis le fleuve» (début de narration).

7.1.4.4. Le thème verbal est constitué par *sğm.f* subsumé.

La conjugaison du premier type verbe + sujet (pronominal) peut se subsumer en thème verbal dans une construction du deuxième type, sujet + *sğm.f*, où le suffixe du *sğm.f* devient anaphorique du sujet. Il s'agit bien d'une construction morphologisée, et non d'une simple thématisation, puisque le sujet de sujet + *sğm.f* est susceptible d'être lui-même thématisé. L'origine pourrait être un tour exprimant la possession, «sujet, son entendre» = «sujet a de l'entendre» (cf. *supra*, 6.1.) :

jw ḫt.w ḫr.sn, «les arbres tombent» (*jw*, auxiliaire d'énonciation, *ḫt.w*, «les arbres», sujet; *ḫr*, «tomber»; *.sn*, 3e p. p.).

7.2. TEMPS ET ASPECTS.

7.2.1. Le système verbal du moyen égyptien n'est pas fondé sur des oppositions proprement temporelles, le temps étant avant tout donné par le contexte, ainsi :

jw.j jr.j n.j pr, «je me fis une maison» (narration) (*jw.j jr.j* construction sujet + *sğm.f*, le p. s. avec auxiliaire d'énonciation *jw* de *jrj*; «faire»; *n.j*, datif suffixal; *pr*, «une maison»).

jw rƐ jwd.f sw r rmč, «Rê se séparera des hommes» (prophétie) (*jw rƐ jwd.f*, construction sujet + *sğm.f* avec sujet nominal de *jwd*, «séparer»; *sw*, pronom réfléchi, 3e p. s.; *r*, préposition, «de»; *rmč*, «les hommes»).

La même construction marque le passé dans le premier cas, le futur dans le second, le présent, souvent par ailleurs.

Bien entendu, il existe des moyens pour expliciter, si nécessaire, la valeur temporelle; ainsi, sujet + *r* + infinitif, pour le futur (cf. 7.1.4.2, 3°), *wnn*, convertisseur à nuance de futur solennel (*infra*, 7.5, a); *wn*, convertisseur du passé (*infra*, 7.5, c); auxiliaires d'énonciation spécifiques de la narration (*infra*, 8.2, 2°). Cela dit, les oppositions morphologiques recouvrent avant tout des oppositions aspectuelles, dont la valeur temporelle n'est qu'un effet de sens.

7.2.2. Le système est traversé par une double opposition, accompli/inaccompli, la plus stable, et extensif (concomitant et résultatif)/non extensif (aoriste et non résultatif), opposition plus ouverte aux neutralisations et aux fluctuations.

(6) De même, la désinence 2e p. p. transcrite habituellement *tjwnj* doit se lire *twnj* qui peut correspondre, phonétiquement, à *t* + voyelle + *n* (+ voyelle).

7.2.3. Accompli.

7.2.3.1. Accompli non extensif.

Trois formes se rangent dans cette catégorie :

1° *sḏm.t.f*, utilisée surtout après prépositions et après la négation *n* :

r ḥd.t t3, «(Anoubis présente ce qui est requis) jusqu'à l'aube venue (littér. «jusqu'à ce que la terre soit éclaircie») (*r*, préposition, «jusqu'à»; *ḥd.t*, forme *sḏm.t.f*; *t3*, «la terre»).

n pr.t.f ḥr t3, «avant qu'il soit descendu sur terre» (*n*, négation; *pr.t.f*, forme *sḏm.t.f* de *prj*, «sortir»; *ḥr*, «sur»; *t3*, «terre»).

2° Passif *sḏm.w.f*; accompli par rapport au moment de l'énonciation, ou par rapport à un procès servant de référence :

mk wšd(.w) rwḏw, «vois, les représentants ont été interrogés (*mk*, auxiliaire d'énonciation; *wšd(.w)*, passif *sḏm.w.f* de *wšd*, «interroger»; *rwḏw*, «représentants»).

j ͑w.jn.sn sw šͨd(.w) çp3.f, «ils le lavèrent après que son cordon ombilical eut été coupé» (*j ͑w.jn.sn*, *j ͑w*, «laver», avec le verbe morphologisé *jn* [*j.n*, *supra*, 7.1.3, 4°]); *sw*, pronom dépendant 3e p. m. s.; *šͨd(.w)*, «couper», passif *sḏm.w.f*, sujet *çp3*, «cordon ombilical».

3° *sḏm.n.f*; accompli par rapport au moment de l'énonciation ou par rapport à un procès servant de référence :

mk h3b.n.j n.k ḥr.s sp-sn, «vois, cela fait deux fois que je t'ai écris à ce sujet» (*mk*, auxiliaire d'énonciation; *h3b.n.j*, *šgm.n.f* le p. s. de *h3b*, «écrire», focalise le syntagme circonstanciel; valeur de parfait; *n.k*, datif suffixal; *ḥr.s*, préposition + suffixe 3e p. f. à valeur de neutre; *sp-sn*, «deux fois», syntagme adverbial porteur de focalisation).

jr.j rn.k pḥ.n.k 3ḫ.t, «je ferai ton renom quand tu auras atteint l'horizon» (*jr.j*, propectif le p. s. de *jr*, «faire»; *rn.k*, «ton renom»; *pḥ.n.k*, 2e p. m. s. du *sḏm.n.f* de *pḥ*, «atteindre»; *3ḫ.t*, «horizon»).

Le *sḏm.n.f* conserve encore, en Moyen-Égyptien, quelques valeurs archaïques; ainsi, il marque l'accomplissement performatif d'un procès, quand la divinité use de parole créatrice :

dj.n.j n.k ͨnḫ nb, «je te donne toute vie» (*dj.n.j*, *sḏm.n.f* de *rdj*, «donner», valeur de performatif; l'action est envisagée comme accomplie par l'énoncé même qui la fonde; *n.k*, datif suffixal; *ͨnḫ nb*, «toute vie»).

Par ailleurs, le *sḏm.n.f*, face au *sḏm.f*, peut véhiculer l'opposition de diathèse transitif/intransitif :

ḫͨj sbk ḥq3.n.f p.t, «(quand) Souchos apparaît, il régente le ciel» (*ḫͨj* : *sḏm.f* sujet nominal, «apparaître»; *sbk*, «Souchos»; *ḥq3.n.f*, *sḏm.n.f* de *ḥq3*, «régenter»; *p.t*, «ciel»).

7.2.3.2. Accompli extensif.

L'accompli extensif, c'est-à-dire à valeur résultative, posant le procès comme s'étendant, par son résultat, jusqu'au moment de l'énonciation (ou jusqu'à la réalisation d'un procès servant de référence) est assumé par la construction sujet + pseudo-participe. L'effet de sens dépend de la diathèse habituelle du verbe :

1° Verbes de mouvement et intransitifs.

La construction marque le résultatif :

nn r-3w ḫpr.w r-wn-m3ͨ, «tout cela s'est vraiment produit» (*nn*, «cela»; *r-3w*, «tout entier»; *ḫpr.w*, pseudo-participe 3e p. m. s. de *ḫpr*, «se produire»; *r-wn-m3ͨ*, «vraiment»).

Cette construction résultative s'oppose alors à l'accompli non extensif (*sḏm.n.f*) en ce que celui-ci tend à se vider de sa charge rhématique au profit du syntagme adverbial qui est focalisé :

ḫpr.n.Ø n b3w-ḥm.j, «c'est grâce à la puissance de Ma Majesté que cela s'est produit» (*ḫpr.n.Ø*, *sḏm.n.f* de *ḫpr*, accompli non extensif avec focalisation du syntagme prépositionnel; *n*, préposition, «grâce à»; *b3w*, «la puissance»; *ḥm.j*, «Ma Majesté» génitif direct).

2° Verbes transitifs.

En tant que résultatif, la construction sujet + pseudo-participe donne un sens passif aux verbes transitifs :

nčr pw ͨpr.w, «ce dieu se trouve équipé» (*nčr*, «dieu»; *pw*, «ce»; *ͨpr.w*, pseudo-participe 3e p. m. s. de *ͨpr*, «équiper»).

Elle s'oppose alors au passif *sğm.w.f*, accompli non extensif, donc sans valeur résultative ; ainsi, dans le même texte :

mtn sšt3.w n(j.w) t3 sḥ3.w, «voyez, les secrets du pays se trouvent divulgués» (*mtn*, auxiliaire d'énonciation ; *sšt3.w*, «secrets» ; *n(j.w)*, morphème du génitif indirect» *t3*, «pays» ; *sḥ3.w*, pseudo-participe 3e p. m. p.).

mtn sḥ3.w sšt3.w n(j.w) nsw.jt, «voyez, les secrets de la monarchie ont été divulgués» (*sḥ3.w*, passif *sğm.w.f* ; *nsw.jt*, «monarchie»).

Avec les verbes transitifs, cette opposition tend à s'affaiblir, et à se redistribuer autrement (passif *sğm.w.f*, sujet nominal ; pseudo-participe, sujet pronominal).

7.2.3.3. L'accompli dans le registre de la narration.

Dans le registre de la narration l'opposition entre accompli non extensif et accompli extensif tend à se neutraliser, toutes les formes pouvant fonctionner comme narratif ponctuel (outre comme passé du deuxième degré) ; elles sont alors bien souvent explicitées dans cette valeur par des auxiliaires d'énonciation spécifiques du narratif :

a) Passif *sğm.w.f.*

m-ḫt nn sḫʿj.w ḥm.f m nsw, «après cela, Sa Majesté fut couronnée comme roi» (*m-ḫt nn*, «après cela» ; *sḫʿj.w*, passif *sğm.w.f*, sujet *ḥm.f*, «Sa Majesté» ; *m nsw*, «comme roi»).

b) *sğm.n.f.*

ϭḥϵ.n sḫr.n.ḥm.f ḫftj.w.f, «alors, Sa Majesté abattit ses ennemis» (*ϭḥϵ.n*, auxiliaire d'énonciation spécifique de la narration ; *sḫr.n šgm.n.f* de *sḫr*, «abattre», sujet *ḥm.f* ; *ḫftj.w.f*, «ses ennemis»).

c) Pseudo-participe.

wn.jn sḫtj pn snğ.w, «cet oasien fut frappé de crainte» (*wn-jn*, auxiliaire d'énonciation, spécifique de la narration ; *sḫtj pn*, «cet oasien», sujet ; *snğ.w*, pseudo-participe 3e p. s. de *snğ*, «être craintif»).

7.2.4. Inaccompli.

7.2.4.1. Inaccompli aoriste (non extensif).

L'inaccompli aoriste est pris en charge, d'une part, par le *sğm.f* indicatif, forme désuète, qui se maintient surtout comme narratif ponctuel, et par la construction sujet + *sğm.f* ; ainsi :

a) Gnomique.

jw smw nb 3q.f, «toute plante disparaît» (*jw* auxiliaire d'énonciation : *smw nb*, «toute plante», sujet ; *3q.f sğm.f*, 3e p. m. s. de *3q*, «disparaître»).

b) Itératif.

jw.j m33.j nfrw ḥm.f r čnw ḥb, «je voyais les beautés de Sa Majesté à chaque fête» (*jw.j m33.j*, construction sujet + *sğm.f* de *m33*, «voir» ; *nfrw*, «beautés» ; *čnw*, «chaque» ; *ḥb*, «fête»).

c) Narratif ponctuel.

mrwt.f ḫpj.s m ḥϵ.w.s, «son (à lui) amour se répandit dans son (à elle) corps» (*mrwt.f*, «son amour» ; *ḫpj.s, sğm.f*, 3e p. f. de *ḫpj*, «parcourir» ; *m*, «dans» ; *ḥϵ.w.s*, «son corps [à elle]»).

7.2.4.2. Inaccompli extensif.

La construction sujet + *ḥr* + infinitif marque l'étendue continue du procès par rapport à un élément de référence. Cet élément de référence peut être le moment de l'énonciation (présent synchronique) :

jw.j ḥr ssn.t 3šr, «('Que sens-tu ?') Je sens du brûlé» (*jw.j ḥr ssn.t*, construction sujet + *ḥr* + infinitif, 1re p. f. s. avec auxiliaire d'énonciation *jw* ; *3šr*, «du brûlé»).

L'élément de référence peut être une durée définie dans l'énoncé :

jw r3 ḥr sb3 ğr rk nčr, «La parole instruit depuis le temps du dieu» (*r3*, «parole», sujet ; *sb3*, «instruire», infinitif ; *ğr*, *«depuis»; rk*, «le temps» ; *nčr*, «dieu»).

L'élément de référence peut être un autre procès :

ğ3 j.k p.t ḥr-nb ḥr m3(3).k, «(quand) tu traverses le ciel, tout le monde te contemple» (*ğ3j.k*, *sğm.f* indicatif, 2e p. m. s. ; *p.t*, «ciel» ; *ḥr-nb*, «tout le monde», sujet de *ḥr* + infinitif *m3(3)*,

«voir», à traduire par «contempler» ici en raison de la construction ; *-k*, suffixe 2e p. m. s.).

On opposera cet énoncé à un autre, figurant dans le même texte :

jr.t nb.t m3(3).sn jm.k, «tout œil voit grâce à toi» (*jr.t nb.t*, «tout œil», sujet; *m3(3).sn*, *sḏm.f*, 3e p. p. [*jr.t nb.t* à sens collectif]; la construction sujet + *sḏm.f* a valeur d'aoriste; *jm.k*, «grâce à toi»).

La construction sujet + *ḥr* + infinitif marque aussi l'extension dans le registre de la narration :

...*jw.f ḥr jw.t r jn.t šs*, «(C'est N. qui fit cette image), tandis qu'il venait pour chercher de l'albâtre» (*jw.t*, infinitif, «venir»; *r*, «pour»; *jn.t*, infinitif, «aller chercher»; *šs*, «albâtre»).

La valeur extensive peut s'affaiblir en valeur inchoative :

jw.j ḥr jr.t mj wḏd.t nb.t, «(un ordre me fut signifié ...); je me mis à agir conformément à tout ce qui avait été ordonné» (*mj*, «conformément»; *wḏd.t*, participe passif accompli féminin singulier à sens neutre de *wḏ*, «ordonner»; *nb.t*, «tout»).

Cet affaiblissement aboutira en néo-égyptien à l'emploi du tour comme séquentiel de la narration.

Parallèlement, dans le registre du discours, sujet + *ḥr* + infinitif tend à envahir le domaine de l'aoriste :

jn-jw jwsw tnm.f jn-jw mḫ3.t ḥr rdj.t ḥr gs, «Le peson fluctue-t-il, La balance penche-t-elle ?» (*jn-jw*, morphème de l'interrogation; *jwsw*, «peson», sujet; *tnm.f*, *sḏm.f*, prédicat, *tnm*, «fluctuer»; *mḫ3.t*, «balance»; *rdj.t ḥr gs*, «pencher»).

Dans cet énoncé, la construction sujet + *ḥr* + infinitif exprime l'aoriste en parallèle à la construction sujet + *sḏm.f*.

De même, la construction en vient à être utilisée dans les énoncés performatifs :

jw.j ḥr jrt jmjt-pr n ḥmt.j, «Je fais un acte de transfert à mon épouse» (formule juridique) (*jr.t*, infinitif de *jrj*, «faire»; *jmjt-pr*, «acte de transfert»; *ḥm.t*, «épouse»).

Cette évolution extraîne une autre perturbation. La construction sujet + *m* + infinitif, qui marquait l'ingressif avec les verbes de mouvement, en vient à spécifier l'extensif, quand sujet + *ḥr* + infinitif n'est plus senti comme assez caractéristique de cette valeur :

jsč rf sw m ḫntj.t r çnw, «(Commencement de l'enseignement qu'a fait un passager de cabine ...) tandis qu'il remontait le fleuve vers la Résidence» (*jsč rf*, auxiliaire d'énonciation; *sw*, pronom dépendant le p. m. s., sujet de *m* + infinitif *ḫntj.t*, «remonter le fleuve»; *r*, «vers»; *çnw*, «résidence»).

7.3. Formes modales.

7.3.1. Le prospectif.

Une forme *sḏm.f*, apparemment différente de celle utilisée dans la construction sujet + *sḏm.f*, à en juger par les variations différentes dans le paradigme des classes verbales, mais peut-être identique au *sḏm.f* «indicatif», prend en charge une série de fonctions qu'on peut ranger sous le terme de «prospectif» :

a) Ordre poli.

jn.t.k n.j 3pd, «veux-tu m'aller chercher un oiseau» (*jn.t.k*, prospectif 2e p. m. s. de *jnj*, «aller chercher»; *n.j*, datif suffixal; *3pd*, «oiseau»).

b) Souhait.

ḥ3 m3.j sw, «puissé-je le voir» (*ḥ3*, particule d'énonciation, explicite le sens optatif; *m3.j*, prospectif, 1re p. s. de *m33*, «voir»; pronom dépendant 3e p. m. s.).

c) Futur.

Ɛnḫ.f, «(s'il dit 'oui'), il vivra» (*Ɛnḫ.f*, prospectif 3e p. m. s.).

Le futur exprimé par le prospectif est plus modalisé que celui exprimé par sujet + *r* + infinitif (*supra*, 7.1.4.2, 3°), et tend à évoluer vers le futur proche et le volitif.

d) Futur proche.

dj.j n.k sw ḥr gs.f, «je vais te le mettre sur le flanc» (légende d'une scène ou un homme essaie de renverser un veau) (*dj.j*, prospectif le p. s. de *rdj*, «mettre»; *ḥr*, «sur»; *gs.f*, «son côté» (= «sur le flanc»).

e) Sens final asyndétique.

jj n.j ḥr.k ğd.j n.k mdt nfrt, «Si je suis venu auprès de toi, c'est pour te dire une bonne parole» (*mj*, impératif de *jw*, «venir»; *ğd.k*, prospectif 2e p. m. s.; *n.j*, datif suffixal; *mdt*, «parole»; *nfrt*, «bonne»).

f) Par affaiblissement, séquentiel après l'impératif.

dw3 nsw mrj.k sw, «adore le roi et aime-le» (*dw3*, impératif, «adorer»; *nsw*, «roi»; *mrj.k*, prospectif 2e p. m. s.; *sw*, pronom dépendant 3e p. m. s.).

g) En dépendance, dans une complétive.

rdj.n.j jwt.k, «j'ai fait que tu viennes» (*rdj.n.j*, «j'ai fait»; *jwt.k*, prospectif 2e p. m. s.).

h) Après préposition.

r m3 sw bw-nb, «(j'ai dit tout ce que j'ai dit) de façon que tout le monde le voie» (*r*, préposition, «de façon que»; *m3*, prospectif; *sw*, pronom dépendant 3e p. m., objet; *bw-nb*, «tout le monde»).

7.3.2. Le passif *sğm.w.f* peut avoir un sens modal, non seulement en dépendance après prépositions, mais aussi de manière autonome :

jr.w.Ø m ğdt.k, «qu'il soit fait conformément à ce que tu dis» (*jr.w.Ø*, passif *sğm.w.f*, sujet Ø; *m*, «conformément»; *ğdt.k*, forme relative inaccompli, féminin pour le neutre, 2e p. m. s., «ce que tu dis»).

La forme emphatique, à la deuxième personne du singulier prend très souvent un sens modal :

jnn.k sj ḥr r3-Ꜥwj.f, «c'est en fonction de son activité que tu dois avoir recours à un homme» (*jnn.k*, 2e p. m. s. de la forme emphatique, cf. *infra*, 7.4, de *jn*, «aller chercher»; *sj*, «un homme»; *ḥr*, «en fonction de»; *r3-Ꜥwj.f*, «son activité»).

7.4. Formes nominales.

7.4.1. Noms d'action.

Outre l'infinitif (suffixe *-t* ou Ø selon les classes verbales), une formation en *-w* et une formation en *-jt*, le Moyen-Égyptien possède deux formes nominales qui méritent attention, le *sğm.f* dit «emphatique», caractérisé par la gémination de la consonne médiane des verbes à troisième radicale faible *(mrj, mrr.f)*, et le *sğm.w.f*, dit «prospectif emphatique», forme pas toujours aisée à identifier dans l'écriture. Ces deux formes sont utilisées, comme l'infinitif après préposition ou dans les complétives. Mais elles ont d'autres emplois :

a) Phrases «balancées».

Le *sğm.f* «emphatique», et le *šgm.w.f* «emphatique» se substituent à un substantif dans une phrase nominale d'identité du type AB (cf. *supra*, 4.1.4) :

mrr.j jrr.j, «comme je désire, j'agis» («mon fait d'agir est identique à mon fait de désirer») (*mrr.j* et *jrr.j*, 1re p. s. de la forme «emphatique» de *mrj*, «aimer», et *jrj*, «agir»).

b) En fonction de *casus pendens*.

Les deux formes fonctionnent comme substantif circonstant devant ou derrière une proposition :

mrjw.f Ꜥnḫ.tn Ꜥnḫ.tn, «s'il désire que vous viviez, vous vivrez» («étant donné le fait qu'il désire ...») (*mrj.w.f sğm.w.f*, «emphatique», 3e p. m. s. en fonction de *casus pendans*; *Ꜥnḫ.tn*, prospectif 2e p. p. dépendant de *mrj.w.f*; *Ꜥnḫ.tn*, prospectif autonome 2e p. p., valeur future).

c) Fonction focalisante.

Les deux formes «emphatiques» se subsument en sujet d'une phrase nominale à prédicat adverbial, ce prédicat étant représenté par un syntagme adverbial ou prépositionnel (ou par une circonstancielle), et prenant sur lui le poids rhématique de l'énoncé :

snb.w.f ḥr-Ꜥ, «(si ce remède est bu par un homme), c'est immédiatement qu'il guérira» (*snb.w.f*, *sğm.w.f*, «emphatique», 3e p. m. s.; *ḥr-Ꜥ*, «immédiatement»).

prr.j m hrw, «(C'est mon abomination de sortir la nuit); ce n'est qu'au jour que je sors» (*prr.j*, *sğm.f*, «emphatique» de *prj*, «sortir»; *m*, préposition, «dans»; *hrw*, «jour»).

Dans cette fonction, la 2e p. de la forme emphatique a très souvent une nuance modale, cf. *supra*, 7.3.2.

7.4.2. Noms verbaux «concrets».

7.4.2.1. Le Moyen-Égyptien peut former des noms verbaux concrets sur la racine verbale. Ils se répartissent en deux séries, participe et forme relative, selon que le nom obtenu est le premier ou le second participant du procès. Les participes possèdent un actif et un passif. Enfin ces deux séries sont traversées par une triple opposition : accompli/inaccompli/prospectif. Chaque forme se fléchit en genre et en nombre, comme tout nom.

	Participe		Forme relative
	actif	passif	
prospectif		*sğm.j*	*sğm.j.f*
inaccompli	*sğm(.y)* (*mrr*)	*sğm.w* (*mrr.w*)	*sğm.w.f* (*mrr.w*)
accompli	*sğm(.w)* (*mrj*)	*sğm.w* (*mrj.w*)	*sğm.w.n.f* (*mrj.w.n.f*)

Ce tableau, limité au masculin singulier appelle quelques remarques :

a) Le participe prospectif actif manque. A sa place, une forme particulière, la forme *sğm.tj.fj*.

b) Les formes relatives sont bâties sur le participe passif, sauf à l'accompli, où la forme présente un morphème *-n* qui est évidemment le même que celui de l'accompli *sğm.n.f* (*supra*, 7.1.3, 4°).

c) La distinction entre inaccompli et accompli, pour le participe, n'est perceptible, dans l'écriture, que pour certaines classes verbales, en particulier les verbes à troisième radicale faible qui géminent la médiane à l'inaccompli.

7.4.2.1. Participes et formes relatives peuvent assumer toutes les fonctions du nom, aussi bien comme substantif que comme adjectif. La syntaxe du participe passif et de la forme relative se complique du fait que le nom obtenu sur la racine verbale n'est pas l'agent du procès ; quand ce nom est le second participant, transi par le procès, point de difficulté :

jr 3ḫ nb gmj.j.j ḥr w3t, «quant à tout esprit que je trouverai sur le chemin» (*jr*, particule de thématisation ; *3ḫ*, «esprit» ; *nb*, «tout» ; *gmj.j.j*, forme relative prospective, antécédent *3ḫ*, d'où accord masculin singulier, sujet *.j* 1re p. m. de *gmj*, «trouver»).

Mais quand ce nom n'est pas transi directement par le procès, un pronom résomptif est nécessaire :

ddw n.f j3w, «celui à qui on donne des louanges» (*ddw*, participe passif inaccompli m. s. de *rdj*, «donner», en fonction de substantif ; *n.f*, datif suffixal, avec *.f*, pronom résomptif indispensable, puisque le substantif obtenu n'est pas directement transi par le procès, mot à mot : «un qui est donné à lui» ; *j3w*, «louanges»).

t3j.t ğb3.t.n.ḥr jt.f jm.s, «le linceul dans lequel Horus a enveloppé son père» (*t3j.t*, «linceul» ; *ğb3.t.n.*, forme relative, accompli, f. s. par accord avec l'antécédent *t3j.t*, sujet *ḥr*, Horus ; *jt.f*, «son père», objet de *ğb3.t.n* ; *jm.s*, préposition *m*, «dans», + *s*, pronom 3e p. f. d., résomptif de *t3j.t* qui n'est pas l'objet direct de *ğb3.t.n*).

7.5. Équilibrage du système verbal grâce aux «convertisseurs».

Les formes qui véhiculent l'opposition extensif/non extensif ne peuvent intrinsèquement assumer les fonctions des formes prospectives ou nominales. Inversement, les formes prospectives ou nominales ne marquent pas l'opposition extensif/non-extensif. L'emploi des convertisseurs *wnn* (nominalisation) et *wn* (prospectif) permet de concilier les traits spécifiques des unes et des autres. Un troisième convertisseur *wn* explicite le passé.

a) *wnn*, convertisseur de nominalisation.

wnn t3j.j j3w.t jj.tj n.j m j3w.t n jt.j wnn.s n p3 sj n h3w.j N, «De même que cette mienne fonction m'est venue en tant que fonction de mon père, de même elle sera à cet homme de mon entourage, N.» (La structure de la phrase est celle d'une phrase d'identité A B, où chacun des termes est représenté par des syntagmes complexes assumant la fonction de substantif grâce aux convertisseurs *wnn* ; *t3j.j*, «cette mienne» ; *j3w.t*, «fonction» ; *jj.tj*, pseudo-participe 3e p. f. s., sujet *t3j.j j3w.t* ; la construction sujet + pseudo-participe est nominalisée par *wnn* ; *m*, «en tant que» ; *n*, morphème du génitif indirect ; *jt.j*, «mon père» ; *wnn.s*, convertisseur + suffixe 3e p. f. s. anaphorique de *j3w.t* ; ce

suffixe est le sujet d'une phrase à prédicat adverbial dont le prédicat est constitué par la préposition *n* avec *p3 sj*, «cet homme»; *n h3w.j*, «de mon entourage».)

b) *wn*, convertisseur du prospectif.

wn.k jj.tj m3j ṯw, «Puisses-tu te trouver là (littéralement 'être venu') afin que je te voies» (*wn.k*, convertisseur + suffixe 2e p. m. s.; *jj.tj*, pseudo-participe 2e p. m. s.; la nuance résultative inhérente à la construction sujet + pseudo-participe se concilie avec la valeur prospective grâce à *wn*; *m3.j*, prospectif 1re p. s. valeur finale asyndétique; *ṯw*, pronom dépendant 2e p. m. s.).

n-mrwt wn šms.w.f ḥr 3w.t ḫt, «afin que ses suivants ne cessent de présenter des offrandes» (*n-mrwt*, afin que; *wn*, convertisseur prospectif, permet à la construction sujet + *ḥr* + infinitif de fonctionner derrière préposition; *šms.w.f*, «ses suivants», sujet; *ḥr 3w.t*, inaccompli extensif en dépendance derrière préposition grâce à *wn*; *3w.t*, infinitif de *3wj*, «présenter»; *ḫt*, «offrandes»).

c) *wn*, convertisseur du passé.

wn.tw ḥr qd ḫnt pn, «On était en train de construire cette forteresse (début de narration)» (*wn.tw*, convertisseur du passé + suffixe impersonnel; *-tw*, sujet de *ḥr* + infinitif; *qd*, «construire»; l'inaccompli extensif est ainsi marqué au passé; *ḫnt*, «forteresse»; *pn*, «cette»).

7.6. Négation des formes verbales.

Le système négatif est relativement autonome par rapport à celui des formes positives. Il y a trois négations majeures :

a) *nn*.

Cette négation est celle du prédicat de non-existence (*supra*, 5.2); elle s'emploie avec le prospectif, comme négation du prospectif et du futur, sujet + *r* + infinitif :

nn msj.s, «Elle n'enfantera pas» (*msj.s*, prospectif 3e p. f. s.).

b) *n*.

A la différence de *nn*, cette négation n'est pas intrinsèquement prédicative. Elle modifie souvent la valeur aspectuelle de la forme sur laquelle elle porte.

— *n sǧm.n.f*; portant sur la valeur d'accompli, la négation donne au tour une valeur modale (nuance de possibilité) ou aoriste, en soi indifférente au temps :

n gm.n.j bw ḥmsj.j.j jm, «Je ne pouvais trouver d'endroit où je pusse m'asseoir» (*n gm.n.j*, négation *n* + *sǧm.n.f*, 1re p. s. de *gmj*, «trouver»; *bw*, «endroit»; *ḥmsj.j.j*, forme relative prospective, antécédent *bw*, sujet *.j* de *ḥmsj*, «s'asseoir»; *jm*, adverbe, «dedans»).

n sǧm.n.j n ḥk3w, «Pas question que j'obtempère à la magie (car je suis venu au monde avant elle)» (*sǧm* avec préposition *n*, «obtempérer à»; *ḥk3w*, «magie»).

— *n* + passif *sǧm.w.f*; la négation peut porter sur la valeur d'accompli et donner une nuance modale (possibilité); mais le tour peut aussi avoir valeur purement indicative, le plus souvent passé :

n m3.(w).f, «(Il parle), mais on ne peut le voir» (*m3.(w).f*, passif *sǧm.w.f*, 3e p. m. s. de *m33*, «voir»).

n ǧd.w rn.s ǧr-b3ḥ, «On n'a pas prononcé son nom auparavant» (*ǧd.w*, passif *sǧm.w.f* de *ǧd*, «dire», sujet *rn.s*, «son nom [à elle]»; *ǧr-b3ḥ*, «auparavant»).

— *n* + *sǧm.f*, indicatif; portant sur la valeur d'inaccompli du *sǧm.f*, la négation donne au tour une valeur d'accompli, avec effet de sens passé, mais aussi présent, selon le contexte et caractère lexical du verbe :

n wḫd.tw smj n md.t, «on ne supporte pas la réponse à une parole» (*wḫd.tw*, de *wḫd*, «supporter», avec suffixe *-tw*; *smj*, «réponse»; *md.t*, «parole»).

Le tour peut être nuancé ou explicité par des auxiliaires *n sp, n p3*.

c) *tm*.

La négation *tm*, qui fonctionne comme auxiliaire régissant le lexème verbal à une forme nominale (forme nominale en *-w*, puis infinitif) s'oppose aux trois premières en ce qu'elle nie les

formes nominales (noms d'action ou noms concrets) et les formes prospectives quand celles-ci se subsument en constituants d'énoncé de degré supérieur.

— *nn md.t tm.t.n.f Ꜥrḳ(.w) sj*, «Il n'y a pas d'affaire qu'il n'ait comprise» (*nn*, négation prédicative, non-existence; *md.t*, «parole, affaire», sujet du prédicat d'existence; *tm.t.n.f*, auxiliaire négatif à la forme relative, accompli, f. s. par accord avec *md.t*, sujet *.f*; *Ꜥrḳ(.w)*, forme nominale en *-w*, exigée par *tm*, de *Ꜥrḳ*, «comprendre»; *sj*, pronom dépendant 3e p. f. anaphorique de *md.t*).

— *tm.k sḏm.w ḥr m*, «Pourquoi n'écoutes-tu pas?» (*tm.k*, forme «emphatique» de *tm*, la négation porte sur l'auxilié *sḏm.w*, et l'ensemble fonctionne comme sujet d'un prédicat qui devient, par là, porteur de focalisation).

— *tm mwt(.w) pw* «C'est ne pas mourir» (*tm*, auxiliaire négatif à la forme emphatique, régissant l'auxilié *mwt(.w)*, «mourir»; l'ensemble constitue le prédicat d'une phrase nominale équative, avec la copule *pw*, voir *supra*, 4.1.1.).

— *m ḳ3 jb.k tm.f dḥj*, «N'exalte pas ton esprit afin qu'il ne soit pas humilié» (*m*, vétitif; *ḳ3*, «être exalté»; *jb.k*, «ton cœur = ton esprit»; *tm.f*, prospectif 3e p. m. s. de l'auxiliaire négatif, sens final asyndétique; *dḥj*, «être humilié»).

8. Auxiliaires d'énonciation.

Toute relation prédicative peut être précédée de ce qu'on appellera «auxiliaire d'énonciation», c'est-à-dire un élément indiquant, d'une manière ou d'une autre, la position, au second degré, de l'énonciateur à l'égard de la phrase qui suit. Ces auxiliaires d'énonciation se divisent en deux catégories syntaxiques (compte non-tenu des particules enclitiques), selon que le sujet pronominal de la phrase qu'ils précèdent est le pronom dépendant ou le pronom suffixe, dans le cas des constructions du type sujet + prédicat.

8.1. Auxiliaires d'énonciation suivis (éventuellement) du pronom dépendant.

1° Le présentatif *mk, mč, mtn*, ancien verbe de sens «voir» qui se fléchit encore selon le genre (2e p. m. s. et f. s.) et le nombre (2e p. pl.) de l'allocutaire. Cet auxiliaire marque que l'énonciateur tient l'énoncé pour visible (réellement ou métaphoriquement) aux yeux de l'allocutaire; exemples, cf. 4.2.1; 7.1.4.1.; 7.1.4.3.; 7.2.3.1.

2° *(j)sč ((j)sk)* marque la phrase qui suit comme incidente par rapport au fil principal de l'énoncé; bien entendu, cette phrase sera bien souvent, mais pas toujours, rendue par une circonstancielle :

jj.n.j r.s sk wj j3j.kj, «c'est quand j'étais devenu âgé que je suis venu vers elle» (*jj.n.j*, accompli non-extensif, 1re p. s. de *jj*, «venir», focalise la phrase *sk wj j3j.kj*; *r.s*, «vers elle»; *sk*, auxiliaire d'énonciation; *wj*, pronom dépendant, sujet du pseudoparticipe 1re p. s. *j3j.kj* à valeur résultative).

3° Parmi les autres auxiliaires d'énonciation de cette catégorie, citons *ḥ3*, qui explicite la phrase comme optative.

8.2. Auxiliaire d'énonciation fléchie (éventuellement) avec le suffixe.

1° *jw*, sans doute lié, originellement à *jw/jj*, «venir». Ce très important auxiliaire d'une part marque le fait énoncé dans la phrase qui suit comme objectivement avéré, d'autre part, constitue la phrase comme la partie d'un ensemble qui peut être une phrase plus complexe, ou l'énoncé perçu comme un tout; ce qui fait qu'une phrase précédée de *jw*, sera, selon le contexte, rendue par une proposition principale ou par une circonstancielle :

jw ḫfꜤ.n.f ḥnmt.t jw pꜤ.t dj.sn n.f j3w, «Il a saisi l'humanité; les nobles lui donnent des louanges» (*ḫfꜤ.n.f*, accompli 3e p.s.; *ḥnmt.t*, «l'humanité»; *pꜤ.t*, «les nobles», collectif, sujet de *dj.sn* (*sḏm.f* avec suffixe 3e p. pl.); *n.f*, datif suffixal; *j3w*, «louanges»);

dans cet énoncé, les deux phrases introduites par *jw* sont marquées comme des parties autonomes à l'intérieur d'un tout constitué par la totalité des propos tenus.

m sm3 sj jw.k rḫ.tj 3ḫw.f, «Ne tue pas un homme quand tu en connais l'utilité» (*m*, vétitif; *sm3*, «tuer»; *sj*, «un homme»; *jw.k rḫ.tj*, *jw* + suffixe 2e p. m. s. sujet de *rḫ.tj*, pseudoparticipe de *rḫ*, «apprendre à connaître», d'où résultatif «connaître»; *3ḫw.f*, «son utilité»);

dans cet énoncé la phrase introduite par *jw* est marquée comme la partie d'un tout constitué par elle et la phrase qui précède.

2° Certains auxiliaires d'énonciation sont spécifiques de la narration. En particulier, *ϭḥϭ.n*, formé sur le *sǧm.n.f* de *ϭḥϭ*, «être debout», et *wn-jn*, convertisseur *wn* (7.5.) avec *jn*, forme *sǧm.n.f* d'un verbe *j*, «dire», morphologisée (7.1.3., 4°). *ϭḥϭ.n*, suivi des formes de l'inaccompli ou de l'accompli souligne que l'action implique un changement de posture ou d'attitude (physique ou morale) des participants ; il peut introduire un récit, un épisode, ou mettre en exergue la consécution (logique ou chronologique) de l'action avec ce qui précède, mais en insistant sur son importance. *wn-jn* implique originellement une consécution, mais sans souligner que l'action entraîne de changement de posture ou d'attitude ; il tend progressivement à introduire de nouveaux épisodes.

3° Au côté des auxiliaires d'énonciation, il faut ranger deux formes spécifiquement narratives :

sǧm + *jn* + sujet, *jn* étant le *sǧm.n.f* de *j* «dire», morphologisé (*supra*, 7.1.3., 4°) ; cette forme, réduite à des emplois formulaires, s'utilise lorsque l'auteur de l'action est un être vénérable.

jwt pw jr.n.f : phrase nominale équative (4.1.2.) dont le prédicat est constitué par l'infinitif d'un verbe de mouvement, le sujet, en apposition à la copule *pw*, par la forme relative accompli de *jrj*, «faire» avec pour sujet l'auteur de l'action.

Voici un exemple ou les quatre formes narratives se succèdent :

wǧ3 pw jr.n.ḥm.f r pr-mǧ3.t
wn-jn-ḥm.f-ḥr-pg3 sšw ḥnϭ nn smr.w
ϭḥϭ.n-gm.n.ḥm.f sšw n pr-Wsr-ḫntj-jmntjw nb 3bǧw
ǧd-jn-ḥm.f n nn smr.w

«Voici que sa Majesté se rendit à la Bibliothèque ; Sa Majesté compulsa les écrits avec ces courtisans ; alors elle découvrit les écrits du domaine d'Osiris-premier-des-occidentaux, maître d'Abydos ; Sa Majesté dit à ces courtisans».

(*wǧ3*, infinitif «se rendre» prédicat d'une phrase nominale à copule *pw* ; *jr.n*, forme relative accompli, sujet *ḥm.f*, «Sa majesté» ; *r*, «à» ; *pr-mǧ3.t*, «bibliothèque».

wn-jn-ḥm.f-ḥr-pg3 : construction sujet + *ḥr* + infinitif avec l'auxiliaire *wn-jn* ; *pg3*, «compulser» ; *sšw*, «les écrits» ; *ḥnϭ*, «avec» ; *nn*, «ces» ; *smr.w*.

ϭḥ3.n-gm.n.ḥm.f : *sǧm.n.f* de *gmj*, «trouver» avec l'auxiliaire narratif *ϭḥϭ.n* ; *pr* «domaine» ; *Wsr-ḫntj-imntjw*, «Osiris-premier-des-occidentaux» ; *nb*, «maître» ; *3bǧw*, «Abydos».

ǧd-jn : *ǧd*, «dire», conjugué avec auxiliaire suffixé *jn*).

9. Organisation de l'énoncé.

9.1. Ordre des constituants.

Les contraintes d'ordre sont assez rigoureuses en Moyen Égyptien. D'une manière générale, prédicat et sujet sont regroupés en tête, après un éventuel auxiliaire d'énonciation. Dans la phrase nominale, la place relative du sujet et du prédicat dépend de la nature de la prédication (*supra*, 4). Dans la phrase verbale, deux ordres :

1° (auxiliaire d'énonciation) + verbe + sujet + complément direct + datif + circonstant.

2° (auxiliaire d'énonciation) + sujet + verbe (avec éventuellement anaphorique du sujet) + complément direct + datif + circonstant.

Autrement dit, on a l'ordre VSO et l'ordre SVO, le second tendant à progresser dans la dynamique de la langue (cf. Néo-égyptien et Copte).

Bien entendu, un complément d'objet pronominal ou un datif suffixal précède, par enclise, un sujet nominal :

jr.n n.f sw s3.f, «Son fils le lui a fait» (*jr.n.*, accompli, sujet *s3.f*, «son fils» ; *n.f*, datif suffixal ; *sw*, objet, pronom dépendant 3ᵉ p. m. s.).

Un pronom doit suivre son référent, sauf cas exceptionnel. D'où le déplacement du datif suffixal après le sujet dans l'exemple suivant :

3ḫ.ø bj.t nj.t s3-sj n.f, «Le caractère d'un noble lui est utile» (*3ḫ.ø*, prédicat adjectival, «être utile» ; *bj.t*, «caractère», sujet apparent ; *nj.t*, morphème du génitif indirect ; *s3-sj*, «fils d'un homme = noble», *n.f*, datif suffixal placé après *s3-sj* son référent, bien que celui-ci appartienne au syntagme sujet).

9.2. Thématisation.

Un élément de l'énoncé peut être thématisé par antéposition; souvent, dans ce cas, il est précédé par la particule *jr*, explicitant la thématisation, et/ou un auxiliaire d'énonciation :

a) Thématisation du sujet.

mk grt jr p3 d3jw mk sw sḫt.w, «Or, vois, quant à ce pagne, vois, il se trouve tissé» (*grt*, particule enclitique ; *jr*, particule de thématisation ; *p3 d3jw*, «ce pagne» ; *sw*, pronom dépendant 3ᵉ p. m. s. anaphorique de *p3 d3jw*, sujet du pseudoparticipe *sḫt.w*, de *sḫt*, «tisser»).

b) Thématisation de l'objet.

ḥk3 nb ʿpr.n.j sw, «Toute magie, je m'en suis muni» (*ḥk3*, «magie»; *nb*, «toute»; *ʿpr.n.j*, accompli 1ʳᵉ p. s. de *ʿpr*, «se munir»; *sw*, pronom dépendant, anaphorique de *ḥk3 nb*).

c) Thématisation d'un circonstant.

jr mjn jn.t.k n.j nw, «Aujourd'hui, veux-tu m'aller chercher ceci?» (*mjn*, adverbe thématisé, «aujourd'hui»; *jn.t.k*, prospectif 2ᵉ p. m. s. de *jnj*, «aller chercher»; *n.j*, datif suffixale ; *nw*, «ceci»).

d) Thématisation du régi d'un nom de partie du corps.

Quand un nom de partie du corps régit un génitif, ce génitif est souvent thématisé :

mtn nčr ḥʿ.w.f snǧ.w, «Voyez, le dieu, son corps est frappé de crainte» (*mtn*, auxiliaire d'énonciation; *nčr*, «le dieu»; *ḥʿ.w.f*, «son corps», sujet du pseudoparticipe *snǧ.w*, «être frappé de crainte»).

9.3. Focalisation.

Le Moyen Égyptien dispose de procédés différents pour résoudre un éventuel conflit entre le niveau syntaxique, et le niveau rhématique. Ainsi, lorsque l'énonciateur tient à focaliser le sujet, qui le plus souvent est le thème, il utilise la phrase coupée, de structure très proche de la phrase nominale à prédicat nominal; le sujet focalisé est introduit par la préposition *jn* (on emploie le pronom indépendant avec sujet pronominal), et précède le prédicat verbal qui peut être soit un participe actif accompli, soit un participe actif inaccompli, soit un prospectif (ou un *sǧm.w.f* «emphatique»); ainsi, la phrase coupée possède la triple opposition accompli/inaccompli/prospectif :

jn N. prj, «C'est N. qui est sorti».
jn N. prr, «C'est N. qui sort».
jn N. prj.f, «C'est N. qui sortira».

Pour focaliser le syntagme circonstanciel (adverbe, préposition et son régime, phrase subsumée en circonstant), le Moyen Égyptien recourt aux formes verbales, *sǧm.n.f*, accompli non-extensif avec les verbes de mouvement (*supra*, 7.2.3.2.) et, par extension, avec les verbes transitifs (*supra*, 7.2.3.1.); *sǧm.f*, «emphatique» pour l'inaccompli (*supra*, 7.4.1. *c)*) et le modal (7.3.2.), *sǧm.w.f*, «emphatique» pour le prospectif (7.4.1. *c)*). A noter que dans le cas du *sǧm.n.f* des verbes transitifs, le corrélat non emphatique est marqué par l'auxiliaire d'énonciation *jw*, ou par la dépendance étroite du *sǧm.n.f* avec la phrase précédente (séquentiel de narration, ou enchâssement).

Pour focaliser l'objet direct, on le traite comme un syntagme prépositionnel en l'introduisant par *m*, «en tant que» :

gmm.tw m sj 2, «(Si trois hommes se mettent en route sur le chemin), on n'en trouve plus que 2 (mot-à-mot, ce n'est qu'en tant que deux hommes qu'on trouve)» (*gmm.tw*, forme emphatique de *gmj*, «trouver», avec suffixe impersonnel *-tw*; *sj*, «homme»).

III. LE NÉO-ÉGYPTIEN

Voici une esquisse de description du Néo-égyptien pris au sens restreint, c'est-à-dire de l'état de langue connu par les lettres, les documents de la pratique administrative et judiciaire, et quelques autres textes de l'Époque Ramesside, et, plus particulièrement de la XX[e] dynastie (*circa*, 1186-1070 avant J.-C.). L'absence de vocalisation, et la relative minceur du corpus expliquent les zones d'ombres de cette ébauche.

1. Phonologie.

1.1. Consonantisme.

On s'accorde à distinguer 24 consonnes à statut phonologique. La majorité de ces phonèmes s'organisent en cinq ordres, labiale, apicale, sifflante, dorsale, laryngale, chacun d'eux étant subdivisés en deux, et en trois séries, sonore, sourde, nasale. Quatre corrélations dominent l'ensemble : corrélation de nasalité (*d* : *n* = *b* : *m*); corrélation de sonorité (*t* : *d* = *č* : *ǧ* = *k* : *g* = *ḫ* : *ꜥ*); corrélation de pression (*ç* : *ḫ* = *k* : *q* = *ḥ* : *h*); corrélation d'occlusion (*ç* : *k* = *ḫ* : *q* = *h* : *ʾ*). Les semi-consonnes *w* et *j*, et les liquides *r* et *l* restent en marge de l'ensemble (voir le tableau ci-dessous).

	Labiale		Apicale		Sifflante		Dorsale		Laryngale	
	bilabiale	labio-dentale	ordinaire	affriquée	ordinaire	chuintante	palatale	vélaire	pharyngale	glottale
Spirante sourde		*f*			*s*	*š*	*ç*	*ḫ*	*ḥ*	*h*
Spirante sonore	*b*								*ꜥ*	
Occlusive sourde	*p*		*t*	*č*			*k*	*q*		*ʾ*
Occlusive sonore			*d*	*ǧ*			*g*			
Nasale	*m*		*n*							
Semi-consonne	*w*						*j*			
Liquide			*r* *l*							

Certaines fluctuations orthographiques trahissent de fortes tendances évolutives : neutralisation de l'opposition *m*/*n*, des oppositions *k*/*q*/*g* et *t*/*d* (dans ce dernier cas, glissement vers l'opposition aspirée/non aspirée), réduction de *ʾ* en passe de perdre son statut phonologique dans certain cas.

1.2. Vocalisme.

La vocalisation du Néo-égyptien ne peut être étudiée qu'indirectement à travers le Copte ou les quelques transcriptions conservées dans des langues étrangères[7]. Aussi, afin d'éviter l'artibraire, il faut se contenter de quelques faits a peu près assurés. Le Néo-égyptien possédait probablement cinq

(7) Dans l'exposé qui suit, la transcription est consonantique, sauf dans les cas où il est évident qu'une consonne ou un groupe de consonnes dans l'écriture représentait, dans la prononciation, une voyelle; cas topique : le morphème *jw* de l'Égyptien de la Première Phase, qui, en Néo-égyptien, se prononçait déjà certainement à peu près *e*.

voyelles *a, e, i, o, u*. L'opposition de quantité n'était pas pertinente, mais conditionnée, la voyelle, du moins la voyelle accentuée, étant brève en syllabe fermée et longue en syllabe ouverte. Enfin, l'accent tonique tombait sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe.

Les structures syllabiques des mots en Néo-égyptien devaient être plus ou moins celles du Copte (*infra*, p. 191).

2. Unités significatives.

Le Néo-égyptien distingue nettement la classe des noms (Substantifs et adjectifs) de la classe des verbes. D'une part, l'inventaire des schèmes consonantiques actualisés dans les verbes ne correspond pas systématiquement à celui des noms, d'autre part, chacune des deux classes possède des modalités spécifiques, qui ne sont susceptibles de s'étendre d'une classe à l'autre que dans des conditions assez restrictives (formes nominales du verbe).

2.1. Le nom.

2.1.1. Morphologie.

En Néo-égyptien, peu de procédés productifs de dérivation nominale. Outre quelques suffixes de diminutif, citons les préfixes *r-ꜥ* et *tp-n* qui permettent de former un substantif sur un verbe : *r-ꜥ-bk*, «travail», sur *bk*, «travailler»; *tp-n-swǧ*, «livraison», sur *swǧ*, «livrer». Mais, pour l'essentiel, le renouvellement du lexique s'effectue en puisant dans la langue parlée, ou par emprunt au Sémitique.

2.1.2. Pour indiquer le genre et le nombre, les anciens suffixes *-t* (féminin singulier), *-w* (masculin pluriel), *-wt* (féminin pluriel) ne sont plus pertinents, même si l'écriture les note encore assez souvent; demeurent surtout les modifications phonétiques qu'ils entraînent parfois, terminaison en *a* pour le féminin, déplacement de l'accent pour le pluriel (cf. *infra*, Copte). Mais, en fait, le nombre et le genre sont marqués par des modalités préfixées au nom, et, en premier lieu, l'article, qui, en outre, véhicule l'opposition défini/indéfini :

	masculin singulier	féminin singulier	pluriel commun
article défini	*pꜣ*	*tꜣ*	*nꜣ*
article indéfini	*wꜥ*		*nhe-(n)*

Le préfixe *ø* s'emploie avec un substantif formant unité lexicale étroite avec le verbe, ou indiquant une notion générique.

2.3. Porteurs aussi du genre et du nombre, outre leurs valeurs propres, les préfixes démonstratifs (masculin singulier : *pꜣj*; féminin singulier : *tꜣj*; pluriel commun : *nꜣj*), les préfixes de relation (*pa/ta/na*, «celui de», «celle de», «ceux de» ou «celles de»), et le préfixe possessif; ce préfixe possessif s'accorde en genre et en nombre tout à la fois avec le possédant et le possédé : *tef-mwt*, «sa mère» (possédant : masculin singulier, possédé : féminin singulier); *pes-pr*, «sa maison» (possédant : féminin singulier; possédé : masculin singulier); *nek-sẖpr*, «tes descendants» (possédant : masculin singulier, possédé : pluriel). Avec les noms de parties du corps ou les notions considérées comme ne pouvant être acquises, on emploie, non le préfixe possessif, mais un suffixe s'accordant en genre et en nombre avec le possédant : *jrt-s*, «son œil» (possédant : féminin singulier).

2.2. Syntagme nominal.

2.2.1. Un nom peut être déterminé par un autre nom placé après lui, et régi par le morphème *n* («génitif indirect») : *pꜣ-nb n pꜣ-t'*, «le maître du pays». Dans les expressions figées, ou quand un rapport particulièrement étroit est établi entre le régissant et le régi, la rection s'effectue sans le morphème *n*, et l'ensemble constitue une seule unité accentuelle («génitif direct») : *ꜥwj pꜣ-nčr*, «(les) mains du dieu». Dans le cas de l'apposition, le nom déterminant suit le déterminé, sans constituer pour autant une unité accentuelle. Un emploi particulier de l'apposition doit être signalé : pour indiquer une quantité de telle matière ou de tel ingrédient, on place le nom de la matière et de l'ingrédient en tête, tandis que l'expression de la quantité suit, en apposition : *nwb čb ḫmt*, «trois cruches d'or» (*nwb* = «or»; *čb* = «cruches»; *ḫmt* = «trois»).

2.2.2. L'adjectif épithète suit toujours le substantif; il tend à devenir invariable, même si l'écriture indique assez souvent l'accord (suffixe féminin singulier *-t* et pluriel commun *-w*) : *pej-nb nfr*, «mon bon seigneur» (*pej*, «mon»; *nb*, «seigneur»; *nfr*, «bon»). Une relation prédicative peut fonctionner comme épithète d'un substantif déterminé à l'aide du relatif invariable *ntꜣ* : *pꜣ-t' ntꜣ tꜣk jm.f*, «le pays où tu te trouves» (*pꜣ-t'*, «le pays»; *ntꜣ*, relatif; *tꜣk*, pronom préfixe, deuxième personne

du singulier masculin, sujet d'une phrase nominale, dont le prédicat adverbial est constitué par le syntagme prépositionnel *jm.f*; *jm*, préposition : «dans»; *-f*, suffixe troisième personne masculin singulier anaphorique de *pᵓ-tᵓ* «le pays».

2.2.3. D'autre part, le verbe possède deux formes spéciales susceptibles ou d'être substantivées, ou de fonctionner comme épithète déterminant un substantif, le participe (*ᵓstp*, et *ᵓjr-stp*, ainsi qu'un participe passif très limité), et la «forme relative» (*ᵓstp* et *ᵓjr-stp*). Le participe s'emploie quand le nom déterminé est le point de départ du procès représenté par le verbe au participe : *pek-nb ᵓptr tᵓ*, «ton maître qui te regarde» (*pek-nb*, «ton maître»; *ᵓptr*, participe du verbe *ptr*, «regarder»; *tᵓ*, pronom objet deuxième personne masculin singulier). La forme relative est utilisée quand le nom déterminé n'est pas le sujet du procès représenté par le verbe en fonction d'épithète : *pᵓ-pr ᵓgm-k* X *jm-f*, «la maison où tu as trouvé X» (*pᵓ-pr*, «la maison»; *ᵓgm-k*, forme relative de *gm*, «trouver», deuxième personne du singulier du masculin; *jm.f*, préposition *jm*, «dans» + *-f*, suffixe troisième personne du masculin singulier, anaphorique de *pᵓ-pr*). Si le substantif déterminé par une relation prédicative est indéfini, on utilise la forme circonstancielle de Présent 1 (cf. *infra*) : *wƐ-jḥ e-f-ʾb m pᵓ-ʾb n tᵓ-ḥwt*, «un bœuf marqué de la marque du Château» (*wƐ-jḥ*, «un bœuf»; *e.f-ʾb*, Présent circonstanciel, troisième personne du singulier, *-f* suffixe anaphorique de *wƐ-jḥ*; *m*, préposition, marque l'instrument; *pᵓ-ʾb*, la marque; *n*, morphème du génitif, indirect; *tᵓ-ḥwt*, «le Château»).

2.2.4. En dehors des fonctions de sujet, d'objet ou de prédicat marquées par la position, le rôle du syntagme nominal dans l'énoncé est indiqué par des fonctionnels toujours préposés : *m-çn tᵓ-ḥwt*, «à l'intérieur du Château» (*m-çn*, préposition : «à l'intérieur»). Seul un nom en fonction de vocatif, et certaines expressions temporelles employées selon l'usage ancien ne sont pas précédés de fonctionnel.

3. L'énoncé.

3.1. La phrase nominale.

Le Néo-égyptien distingue deux types de phrase nominale, la phrase nominale à prédicat adverbial, où la présence d'un sujet est nécessaire à la complétude de l'énoncé, et la phrase nominale à prédicat nominal, où le prédicat peut à lui seul constituer un énoncé complet, sans sujet ni actualiseur.

3.1.1. La phrase nominale à prédicat adverbial.

L'énoncé minimal est constitué d'un sujet suivi d'un adverbe ou d'un syntagme prépositionnel : *tes-Ɛǧd m-sš*, «son petit enfant est bien» (*tes-Ɛǧd*, «son [à elle] petit enfant»; *m-sš*, adverbe, «bien»); *tᵓn m pef-pr*, «nous sommes dans sa maison» (*tᵓn*, pronom préfixe, première personne du pluriel; *m*, préposition, «dans»; *pef-pr*, «sa maison»). Cette phrase nominale peut être mise au passé en plaçant devant le sujet le convertisseur *wn*, transformée en circonstancielle à l'aide du convertisseur *e*, ou en relative à l'aide du relatif *ntᵓ*. Un sujet indéfini entraîne la transformation en phrase d'existence dont le prédicat est constitué par *wn*, «il y a» ou *mn*, «il n'y a pas».

La matrice de la phrase nominale à prédicat adverbial fonde une formation verbale, le Présent 1, où le prédicat adverbial est représenté par un syntagme verbal *(infra)*.

3.1.2. La phrase nominale à prédicat nominal.

3.1.2.1. En dehors des cas habituels de phrase «affective» ou «en situation», il existe, en Néo-égyptien, une phrase nominale dont le prédicat (nom ou adjectif) constitue à lui seul un énoncé fini :

šrj n X, «(c'est) un fils de X».

bn ḥmt swt an, «ce n'est pas une femme qui lui appartient» (*bn ... an*, négation à signifiant discontinu; *ḥmt*, «une femme»; *swt*, adjectif possessif).

n mʾƐt, «est-ce vrai?» (*n*, particule interrogative; *mʾƐt*, adjectif, «vrai»).

3.1.2.2. On peut, toutefois, actualiser le prédicat d'une phrase nominale à un seul membre à l'aide d'une copule postposée, et qui s'accorde en genre et en nombre avec lui (*pe*, masculin singulier; *te*, féminin singulier; *ne*, pluriel commun; le paradigme est apparenté à celui des modalités préfixées du nom). En Néo-égyptien, ce tour est en développement :

čsm pe, «c'est un chien» (*čsm*, «un chien»; *pe*, copule masculin singulier).

3.1.2.3. Bien entendu, le sujet référent peut être exprimé, et, dès lors, la phrase nominale comporte deux membres. Ce sujet, s'il est thématisé, est, en principe, précédé de la particule de thématisation *jr*, et placé devant le prédicat :

jr rmč ƐmƐ dḥe, «quant à l'homme, c'est de l'argile et de la paille» (*rmč*, «l'homme»; *ƐmƐ*, «de la paille»; *dḥe*, «de l'argile»).

Le sujet peut suivre directement le prédicat :

pꜣ-nčr pef-qd, «c'est le dieu son maçon» (*pꜣ-nčr*, «le dieu»; *pef-qd*, «son maçon»).

m'ɛ̄t nꜣ-ꜣǧd X, «c'est vrai, ce qu'a dit X» (*m'ɛ̄t*, adjectif prédicat; *nꜣ-ꜣǧd*, forme relative, substantivée par l'article défini *nꜣ*, pluriel à sens neutre, et dont le sujet est X).

3.1.2.4. Quand un des deux membres est un pronom, on emploie le pronom indépendant, toujours en tête; il a la forme accentuée s'il est prédicat (première, deuxième et troisième personne), la forme inaccentué s'il est sujet (première et deuxième personne; pour la troisième personne on retombe dans la phrase nominale à un seul membre) :

ntk nm, «qui es-tu?» (*ntk*, pronom personnel deuxième personne du singulier masculin, certainement à la forme inaccentuée puisqu'il ne peut être que le sujet dans ce cas; *nm*, pronom interrogatif, «qui?», nécessairement le prédicat).

ntk ꜣwp te ǧs.k, «c'est toi qui te juges toi-même» (*ntk*, pronom personnel deuxième personne du singulier masculin, forme accentuée puisque prédicat ici; *ꜣwp*, participe du verbe *wp*, «juger»; *te*, pronom objet, deuxième personne masculin singulier; *ǧs.k*, «toi-même»); ce type de phrase constitue une «phrase coupée». En principe quand le premier membre est un nom, il est introduit par les particules *m* ou *jn*; s'il ne l'est pas, le second membre doit être défini.

3.1.3. La prédication d'existence et de non-existence.

3.1.3.1. La prédication d'existence est assurée par *wn* (Copte *wꜣn*) à distinguer de *wn* (Copte *ne*), convertisseur du passé. La prédication de non-existence est assurée par *mn* (< Moyen-Égyptien *nn wn*). Bien entendu, le sujet est indéfini :

mn rmw, «il n'y a pas de poisson» (*rmw*, «poisson», indéfini).

3.1.3.2. La prédication d'existence peut être explicitée par un adverbe ou un syntagme prépositionnel. La préposition *m-dj*, «en possession de», pourvue d'un pronom suffixe, suit immédiatement *wn* ou *mn* et précède le sujet indéfini dans l'expression de la notion d'«avoir» ou de «ne pas avoir» :

wn m-dj.f 3ḥt, «il a un champ» (*m-dj* + suffixe 3e p. m. s.; *3ḥt*, «un champ»).

3.2. La phrase verbale.

3.2.1. Le verbe en Néo-égyptien comporte de une à cinq consonnes. Les différences morphologiques ne nous sont perceptibles que pour les verbes quadrilitères et quinilitères qui n'ont plus de conjugaison suffixale non auxiliée.

3.2.1.1. Les deux types de conjugaison.

Formellement, on peut opposer la conjugaison à pronom préfixe à la conjugaison à pronom suffixe.

3.2.1.1.1. Conjugaison à pronom préfixe.

La conjugaison à pronom préfixe est bâtie sur la matrice de la phrase nominale à prédicat adverbial *(supra)*. Elle est constituée d'un pronom préfixe sujet (ou d'un substantif) suivi d'un prédicat qui peut être soit une préposition désémantisée (en général *ḥr*; dans certains cas *m*) gouvernant un infinitif, soit le statif, base verbale issue de l'ancien «pseudo-participe» et qui présente en Néo-égyptien un triple paradigme, l'un avec les désinences anciennes, le deuxième avec une désinence *-t* généralisée, le troisième sans désinence. Le paradigme du pronom préfixe est le suivant :

	Singulier	Pluriel	
1. p. c.	*tꜣj*	*tꜣn*	
2. p. m.	*tꜣk*	*tetn*	*tꜣtꜣ* = on
2. p. f.	*te*		le sujet nominal commute
3. p. c.	*se*	*se*	

(8) Originellement, le pronom troisième personne masculin singulier est *sw*, le pronom troisième personne féminin singulier est *st*, comme le pronom troisième personne du pluriel commun; d'innombrables confusions graphiques montrent clairement que les trois formes ne se distinguaient plus dans la prononciation en Néo-égyptien; ce qui explique, au demeurant, que, dès le Démotique, le pronom préfixe troisième personne du masculin singulier et le pronom troisième personne du féminin singulier aient été refaits en *ef* et *es*, respectivement, d'où Copte *(ꜣ)f* et *(ꜣ)s*.

Exemples : *tᵊj-(ḥr)-stp*, «je choisis» (*stp*, infinitif).
se-m-jjt, «il est en train de venir» (*jjt*, infinitif).
tᵊn-sǧr.n, «nous sommes allongés» (*sǧr.n*, Statif, première personne du pluriel de l'ancien paradigme).

3.2.1.1.2. La conjugaison à pronom suffixe.

Le paradigme du pronom suffixe est le suivant :

	Singulier	Pluriel	
1. p. c.	*-j*	*-n*	
2. p. m.	*-k*	*-tn*	*tᵊ* = «on»
2. p. f.	*-t*		le sujet nominal commute
3. p. m.	*-f*	*-s(n)* et *-w*	
3. p. f.	*-s*		

Il faut distinguer deux sous-types de conjugaison à pronom suffixe selon que le verbe est auxilié ou non :

— Conjugaison simple.

Le pronom suffixe suit le lexème verbal :
stp.f, «il choisit» (Perfectif).
stp.f, «il fut choisi» (Perfectif passif).
stp.f, «qu'il choisisse» (Prospectif).
ᵊdj.f, «c'est dans telle condition qu'il choisira» (Prospectif emphatique).

— Conjugaison à auxiliaire.

Le pronom suffixe suit l'auxiliaire et précède le lexème verbal qui demeure toujours à l'infinitif.
bᵊ-jr.f-stp, «il ne peut choisir» (négation de l'Aoriste).
e.f-r-stp, «il choisira» (Futur 3).
bᵊpᵊ.f-stp, «il ne choisit pas» (Perfectif négatif).
e.f-ḥr-stp, «il choisit» (Séquentiel de la narration).
mtᵊ.f-stp, «et qu'il choisisse» (Séquentiel du discours).
ᵊjrt.f-stp, «jusqu'à ce qu'il choisisse».
bᵊ-jrt.f-stp, «il n'a pas encore choisi».
ᵊjr.f-stp, «c'est dans telle condition qu'il choisit (Emphatique).

3.2.2. Hiérarchies syntaxiques.

Le système verbal est traversé par une opposition entre «formes autonomes», c'est-à-dire formes susceptibles de constituer à elles seules une unité d'énonciation, et «formes non-autonomes» qui doivent s'appuyer sur une forme autonome qui les précède ou les suit. Si les formes non autonomes le demeurent toujours, les formes autonomes peuvent être transformées en formes non autonomes à l'aide du convertisseur *e* qui en fait des circonstancielles (et aussi à l'aide du relatif *ntᵊ*) ; exemple :
bᵊpᵊ.f-stp, «il ne choisit pas» peut constituer une unité d'énonciation.
e-bᵊpᵊ.f-stp, «alors qu'il n'avait pas choisi», doit s'appuyer sur une forme autonome avec laquelle elle formera une unité d'énonciation. Toutes les formes non autonomes ne sont pas nécessairement ce que nous appellerions des subordonnées. Il suffit qu'une narration soit ouverte par une forme autonome, pour permettre la succession d'un grand nombre de formes séquentielles qui pourraient être considérées comme autant de phrases indépendantes en français.

Formes autonomes.

Présent 1 et aoriste négatif *(bᵊ-jr.f-stp)*.
Futur 3 *(e.f-r-stp)*.
Perfectif *stp.f*, Perfectif passif *stp.f*, Perfectif négatif *bᵊpᵊ.f-stp*, *bᵊ-jrt.f-stp*, «il n'a pas encore choisi».
Emphatique *ᵊjr.f-stp* et Emphatique prospectif *ᵊdj.f*.

Formes non autonomes.

e.f-ḥr-stp, Séquentiel de la narration.
mtᵊ.f-stp, Séquentiel du discours.
ᵊjrt.f-stp, «jusqu'à ce qu'il choisisse».
Conjonction + Prospectif.

Le Prospectif simple peut fonctionner à la fois comme forme autonome et comme forme non autonome, mais il n'admet pas le convertisseur *e*.

3.2.3. Temps, aspects et modes de l'action.

3.2.3.1. Les formes autonomes sont porteuses de valeur temporelle. Le présent est marqué par le Présent 1 et la forme *bꜣ-jr.f-stp*. Le futur par le Futur 3, le Prospectif, le Prospectif emphatique. Le passé par le *stp.f* Perfectif actif et le *stp.f* Perfectif passif, les formes négatives *bꜣpꜣ.f-stp* et *bꜣ-jrt.f-stp*. Seule la forme emphatique *ꜣjr.f-stp* n'a pas de valeur temporelle propre.

La valeur temporelle des formes autonomes converties en formes non autonomes devient valeur aspectuelle. Ainsi, le Présent 1 circonstanciel, c'est-à-dire converti par *e*, marque une action inaccomplie par rapport à celle de la forme autonome sur laquelle il s'appuie : *sǧm.j e.j-ǧdḥ*, «j'entendis, alors que j'étais emprisonné ...» (*sǧm.j*, Perfectif première personne du singulier, forme autonome; *e.j-ǧdḥ*, Présent 1 circonstanciel, première personne du singulier; le convertisseur *e* entraîne la substitution du pronom suffixe *.j* au pronom préfixe *tꜣj*; *ǧdḥ*, Statif, prédicat adverbial du présent 1). Le *stp.f*, Perfectif circonstanciel marque une action accomplie par rapport à celle de la forme autonome sur laquelle il s'appuie : *jn* A *e-ǧd*.B, «A fut amené après que B eut dit» (*jn*, Perfectif passif, sujet A, forme autonome; *e-ǧd*.B, Perfectif actif circonstanciel, sujet B).

Les formes intrinsèquement non autonomes n'ont pas de valeur temporelle propre mais subissent l'influence de la forme autonome dont elles dépendent et qui pose le temps fondamental de l'unité d'énonciation; au plus, elles peuvent manifester une nuance aspectuelle due au sens de la conjonction qui les précède éventuellement. Les séquentiels *e.f-ḥr-stp* (narration) et *mtꜣ.f-stp* (discours) indiquent le plus souvent, bien entendu, le passé et le présent ou le futur, respectivement, mais il arrive que *mtꜣ.f-stp* dépende d'une forme autonome passée et marque le passé (narration polémique) et, inversement, que *e.f-ḥr-stp* marque le futur dans un système orienté vers le futur.

3.2.3.2. A la différence de la conjugaison à pronom suffixe, la conjugaison à pronom préfixe, Présent 1, permet d'envisager le procès sous trois modes d'action différents. Cette latitude provient de la permutation possible de la base verbale, *ḥr* + infinitif, *m* + infinitif, statif. *ḥr* + infinitif marque, à la fois, le présent concomitant et l'aoriste; *m* + infinitif, restreint aux verbes de mouvement, marque le concomitant; le statif marque le résultatif, mais devient un prétérit ponctuel dans le registre de la narration. La classe lexicale à laquelle appartient le verbe induit des nuances ou des restrictions. Certains verbes, comme *ʿnḫ*, «vivre», ne se construisent qu'avec le statif; d'autres, comme *ptr*, «voir», qu'avec *ḥr* + infinitif; *rḫ* signifie «savoir» avec le Statif, et «pouvoir» avec *ḥr* + infinitif. Les valeurs du Présent 1 se répartissent ainsi :

Verbes transitifs.

tꜣj-ḥr-gm, «je trouve» (itératif, gnomique, concomitant).
tꜣj-gm.kꜣ, «je suis trouvé» (discours).
«je fus trouvé» (narration).

Verbes de posture.

tꜣj-ḥr-ḥms, «je m'assieds» (itératif, gnomique, concomitant).
tꜣj-ḥms.kꜣ, «je suis assis» (discours).
«je m'assis» (narration).

Verbes de mouvement.

tꜣj-ḥr-jjt, «je viens» (itératif, gnomique).
tꜣj-m-jjt, «je viens», «je suis en train de venir» (concomitant).
tꜣj-jj.kꜣ, «je suis venu» (discours).
«je vins» (narration).

Voilà donc un système où les temps, passé ou futur, n'ont pas d'opposition interne pour les modes de l'action, alors, qu'inversement, le concomitant, l'aoriste et le résultatif ne sont exprimés que par des formes limitées au présent. L'ensemble est équilibré grâce à un convertisseur et des auxiliaires.

Le convertisseur temporel *wn*, en effet, permet de transférer au passé les modes de l'action spécifiques du présent :

wn.j-ḥr-bk, «je travaillais», «j'étais en train de travailler» (le Présent 1, à valeur processive en raison de *ḥr* + infinitif, est converti au passé par préfixation du convertisseur *wn*, qui entraîne la substitution du pronom suffixe au pronom préfixe).

*wn.j-ḥms-k*ᵓ, «j'étais assis» (le Présent 1 à valeur de statif/résultatif en raison du Statif est converti au passé).

Par ailleurs, ce convertisseur fait gagner un degré d'antériorité aux formes exprimant le mode d'action ponctuel :

wn-ǧd.w, «ils avaient dit» (*ǧd.w*, perfectif, troisième personne du pluriel).

Outre ce convertisseur, le système utilise plusieurs auxiliaires pour indiquer des nuances plus fines; le plus important de ces auxiliaires, *ḫpr*, conjugué au Séquentiel de la narration, permet d'introduire dans le récit les nuances du processif ou du statif/résultatif :

*e.j-(ḥr)-ḫpr ḥms-t*ᵓ, «alors, me voilà assis» (*e.j-(ḥr)ḫpr*, auxiliaire conjugué au Séquentiel de la narration, première personne du singulier; *ḥms-t*ᵓ, Statif dépendant de l'auxiliaire; par là, le mode d'action statif/résultatif se subsume dans le mode d'action ponctuel propre au récit).

e.f-(ḥr)-ḫpr ḥr rmj, «il se mit à pleurer» (*e.f-(ḥr)-ḫpr*, auxiliaire conjugué au Séquentiel de la narration, troisième personne du singulier; *ḥr rmj*, syntagme prépositionnel à valeur processive, dépendant de l'auxiliaire; le mode de l'action processif, introduit dans le récit, aboutit à une nuance inchoative).

3.2.4. Nominalisations.

Le verbe, en Néo-égyptien, possède plusieurs formes nominalisantes. Le participe et la forme relative, outre leur fonction d'épithète *(supra)* peuvent être précédés de l'article défini *p*ᵓ/*t*ᵓ/*n*ᵓ et fonctionner comme substantif «concret», ainsi :

*n*ᵓ-ᵓ*ǧd* X, «ce qu'a dit X» (*n*ᵓ, article défini pluriel à valeur de neutre; ᵓ*ǧd*, forme relative de *ǧd*, «dire», sujet, X).

L'infinitif peut être substantivé par l'article défini masculin singulier (ou le préfixe possessif masculin singulier) pour former un nom d'action. De plus, la suffixation de ᵓ*jr* permet d'opposer à un infinitif substantivé *p*ᵓ*-stp*, sans valeur temporelle précise, un infinitif substantivé *p*ᵓ*-stp-*ᵓ*jr*-X à valeur passé :

*sḫ' r p*ᵓ*-šm-*ᵓ*jr.f r ne*, «plainte concernant le fait qu'il alla à Thèbes» (*sḫ'*, plainte; *r*, préposition, «concernant», *p*ᵓ*-šm-*ᵓ*jr.f*, infinitif substantivé et spécifié comme passé par le suffixe ᵓ*jr.f* de *šm*, «aller»; *r*, préposition, «à»; *ne*, «Thèbes»).

4. Organisation de l'énoncé.

4.1. L'ordre fondamental de la phrase verbale est SVO (conjugaison à pronom préfixe), VSO (conjugaison à pronom suffixe simple); dans la phrase à pronom suffixe et auxiliaire, le sujet s'insère entre l'auxiliaire et le lexème verbal. Bien entendu, l'objet pronominal ou le datif pronominal précèdent le sujet nominal pour des raisons accentuelles. Les syntagmes prépositionnels, puis les adverbes viennent ensuite :

*ǧd p*ᵓ*-čt nhe-n-mde r-ḥ'l n*ᵓ*-srw*, «le vizir prononça certaines accusations devant les magistrats» (*ǧd*, Perfectif; *p*ᵓ*-čt*, «le vizir», sujet; *nhe-n-mde*; article indéfini pluriel préfixé à *mde*, «accusations», objet; *r-ḥ'l*, préposition, «devant»; *n*ᵓ*-srw*, «les magistrats»).

ḥs te jmn, «qu'Amon te favorise» (*ḥs*, Prospectif; *te*, pronom objet deuxième personne masculin singulier; *jmn*, «Amon», sujet).

*b*ᵓ*-jr.f-nn n.j*, «il n'est pas négligent à mon égard» (*b*ᵓ*-jr.f-nn*, aoriste négatif, troisième personne du masculin singulier de *nn*, «être négligent»; *n.j*, datif suffixal, première personne du singulier).

4.2. THÉMATISATION.

Un élément de l'énoncé, le plus souvent le sujet, peut être thématisé en étant placé en tête, précédé de la particule *jr* (ou *ḥr m-dj*), puis repris par un anaphorique à la place attendue (ou repris sémantiquement, mais non grammaticalement) :

*jr 'nk wn.j-sǧr-k*ᵓ, «quant à moi, j'étais allongé» (*jr*, particule introduisant l'élément thématisé; *'nk*, pronom personnel, première personne du singulier, thématisé; *wn.j-sǧr-k*ᵓ, Présent 1 à prédicat statif, converti au passé par *wn*; le suffixe *-j* est anaphorique du pronom thématisé *'nk*; la formule est caractéristique du début des dépositions judiciaires).

4.3. Focalisation.

Diverses ressources permettent de faire passer le poids rhématique sur un élément autre que le procès :

Focalisation du premier participant :

m kj ˀdj se n.k, «c'est un autre qui te l'a donné» (*m*, particule introduisant le prédicat nominal de la phrase coupée; *kj*, prédicat, «un autre»; *ˀdj*, participe de *dj*, «donner», fonctionne comme substantif sujet; *se*, pronom objet de la troisième personne; *n.k*, datif suffixal, *-k*, suffixe deuxième personne singulier masculin).

Focalisation du second participant :

psǧ hrw n swr ḥsmn nˀ-ˀjr.f, «ce n'est que neuf jours à boire du natron qu'il avait passés» (*psǧ*, «neuf»; *hrw*, «jours»; *n*, morphème du génitif; *swr*, infinitif, régi par *hrw*, de *swr*, «boire»; *ḥsmn*, «natron»; *nˀ-ˀjr.f*, forme relative de *jr*, «passer», substantivée par le préfixe défini pluriel à valeur neutre *nˀ*, sujet *-f*, suffixe de la troisième personne du singulier).

Focalisation du syntagme adverbial.

Dans les deux cas précédents, la focalisation utilise la phrase coupée, qui relève de la phrase nominale *(supra)*. En revanche, pour focaliser l'adverbe, le syntagme prépositionnel, ou une proposition circonstancielle, le Néo-égyptien possède deux formes verbales spécialisées, les formes dites «emphatiques» (*ˀjr.f-stp*, et le prospectif *ˀdj-f*) :

ˀjr.k-gm.s mj-jḫ, «Comment l'as-tu trouvée?» (*ˀjr.k-gm*, forme emphatique deuxième personne singulier masculin; *-s*; suffixe troisième personne singulier féminin, objet de *ˀjr.k-gm*; *mj-jḫ*, syntagme prépostionnel, *mj*, «comme» + *jḫ*, «quoi?»).

Le syntagme verbal nominalisé par la forme emphatique fonctionne comme sujet d'une phase nominale à prédicat adverbial.

IV. LE COPTE (DIALECTE SAHIDIQUE)

Le dialecte «Sahidique»[9], à l'origine dialecte local, s'imposa comme langue littéraire de l'Égypte chrétienne, du IIIe au XIe siècle après J.-C. L'essentiel de la littérature Copte a été écrit ou traduit en ce dialecte.

1. Phonologie[10].

1.1. Consonantisme.

Le consonantisme du Sahidique comporte 17 phonèmes dont la majorité se répartit en cinq ordres, labiales (bilabiales et labiodentales), apicales (ordinaires et affriquées), sifflantes (ordinaires et chuintantes), dorsales (prépalatales et pospalatales), laryngales, et trois séries, spirantes (sonores et sourdes), occlusives, nasales, complétées par deux semi-consonnes et deux liquides. Pas de corrélations dans ce consonantisme plutôt pauvre. Les consonnes *b, m, n, l, r* peuvent être sonnantes en syllabe non-tonique.

1.2. Vocalisme.

En syllabe accentuée, les voyelles du Sahidique s'opposent par le timbre et la qualité, et aussi, secondairement, par la quantité :

voyelles antérieures : /iː/ /eː/ /a/
voyelles postérieures : /uː/ /oː/ /ɔ/

(9) L'orthographe «Sahidique» est impropre, mais reçue; le terme est formé sur la désignation arabe de la Haute-Égypte, *Saʿīd (ṣaʿīd)*.

(10) Compte n'est pas tenu ici des sons propres au Grec, et introduits par les emprunts massifs que le Copte a fait à cette langue.

	Labiale		Apicale		Sifflante		Dorsale		Laryngale
	bilabiale	labiodentale	ordinaire	affriquée	ordinaire	chuintante	prépalatale	postpalatale	
Spirante sourde		*f*			*s*	*š*			*h*
Spirante sonore	*b*								
Occlusive	*p*		*t*	*č*			*k'*	*k*	*ɔ*
Nasale	*m*		*n*						
Semi-consonne ...	*w*						*j*		
Liquide			*l* *r*						

(la voyelle rendue *e* dans la transcription est un allophone de /*a*/) en certaine position (en particulier devant une laryngale).

En syllabe non accentuée, il existe une voyelle neutre, non phonétique, notée *ᵊ* ou *e* et une semi-voyelle *i*/*j* notée *e*.

1.3. Structure syllabique.

La syllabe peut avoir les formes suivantes : v, vC, Cv, CvC, CCv, vCC, CCvC, CvCC, CCvCC.

L'accent tonique porte sur la dernière syllabe ou sur la pénultième. Des morphèmes et des lexèmes différents peuvent se combiner en une seule unité accentuelle.

2. Unités significatives.

Le Copte distingue nettement la classe des noms (substantifs et adjectifs) de la classe des verbes. Même si les deux classes partagent souvent les mêmes schèmes vocaliques, les bases lexicales sont, dans l'ensemble différentes.

2.1. Le nom.

2.1.1. Morphologie.

Un grand nombre de substantifs se répartissent en classes, caractérisées par un schème syllabique particulier, et qui recouvrent encore, parfois, mais rarement, une unité sémantique : ainsi, CCiC regroupe les collectifs de *realia*. D'autres substantifs sont formés à l'aide des élargissements suffixaux *-f* ou *-s* : *rōf*, «bouche», à côté de *ro*, «bouche»; *ša'ts*, «portion», sur *šo't (<šĉd)*, «couper». Mais le procédé le plus riche est la formation de substantifs à l'aide d'une longue série de préfixe, certains désémantisés, d'autres conservant leur valeur propre; la composition s'effectue soit par annexion au préfixe, soit par rection au «génitif indirect» *(infra)*, soit par rection verbale :

mᵊnt, au sens propre «affaire», comme préfixe, idée abstraite, avec *rōme*, «homme», donne *mᵊntrōme*, «humanité».

ma-n, «endroit de», avec *elo'le*, «vigne», donne *manelo'le*, «vignoble».

k'i-n, «manière de», avec *šone*, «être malade», donne *k'inšone*, «maladie».

ref, «un homme qui» (*r*<*rōme*, «homme», *ef*, morphème du circonstanciel), préfixe de nom d'agent, avec *ᵊr-nobe*, «faire le péché», donne *refᵊrnobe*, «pécheur».

La réduplication est un procédé qui demeure vivant, soit pour les mots familiers ou affectifs, soit comme procédé de renforcement pour remédier à l'usure phonétique : *blbile*, «graine»; *škelkil*, «boucle de cheveux»; etc.

Quelque fécond que soient ces procédés, ils ne suffisent pas au renouvellement du stock lexical, lequel s'effectue avant tout par des emprunts massifs au Grec.

2.1.2. Modalités.

Ce n'est que secondairement que l'opposition du genre et du nombre est véhiculée par la forme du substantif elle-même; ainsi, beaucoup de féminins se terminent par *-e* (*son*, «frère», *sōne*, «sœur»); de même, quelques noms possèdent une forme de pluriel différente de celle du singulier, à la suite de modifications provoquées par l'ancien suffixe *-w/-wt* : *nūte*, «dieu» *(<*nōter)*, *ᵊntēr*, «dieux» *(<*ntēr˘w)*. En fait, le genre et le nombre sont marqués avant tout, par des modalités préfixées.

Tout d'abord, l'article, qui véhicule, en plus, l'opposition défini/indéfini :

	masculin singulier	féminin singulier	pluriel commun
défini	*p-(/pe-)*	*t-(/te-)*	*n-(/ne-)*
indéfini		*ū-*	*hen-*

Le nom est sans article quand il prolonge le sens du verbe, quand il a valeur générique, et dans certaines expressions.

2.1.3. Outre l'article, le nom peut recevoir le préfixe démonstratif (masculin singulier : *pej-*; féminin singulier : *tej-*; pluriel commun : *nej-*), le préfixe de relation (masculin singulier : *pa-*; féminin singulier : *ta-*; pluriel commun : *na-*; ce préfixe forme un substantif de relation sur un nom qui peut être lui-même précédé d'une modalité préfixée), et le préfixe possessif; ce préfixe possessif s'accorde à la fois avec le possédé et le possédant : *pes-haj*, «son mari» (possédant féminin, possédé masculin singulier); *pen-jōt*, «notre père» (possédé masculin singulier, possédant pluriel); *ta-k'ič*, «ma main» (possédant singulier, possédé féminin singulier); *sū-šēre*, «tes fils» (possédant féminin singulier, possédé pluriel). Pour les noms de partie du corps ou de notions considérées comme ne pouvant être acquises, on utilise encore un suffixe possessif qui s'accorde en genre et en nombre et en personne avec le possédant : *to't-s*, «sa main» (possédant féminin singulier), *rat-ū*, «leurs pieds» (possédant pluriel).

2.2. Syntagme nominal.

2.2.1. Un nom peut être déterminé par un autre nom qui le suit en apposition : *p-nūte pen-jōt*, «Dieu, notre père».

Un nom peut régir un autre nom placé après lui, à l'aide du morphème *ᵊn* (/*ᵊm* devant labiale, /*ᵊntᵊ* quand le régi est indéfini ou déjà déterminé) : *p-šēre-ᵊm-p-rōme*, «le fils de l'homme» (*p-šēre*, «le fils»; *ᵊm*, morphème de rection du nom devant labiale; *p-rōme*, «l'homme»).

2.2.2. Cette construction, appelée «génitif indirect» s'étend à la classe des adjectifs; l'adjectif peut être, en effet, ou le régissant, ou, le plus souvent, le régi du substantif qu'il qualifie :

hen-nok'-ᵊn-rōme, «de grands hommes» (*hen*, article indéfini pluriel; *nok'*, adjectif, «grand»; *ᵊn*, morphème de rection; *rōme*, «homme»).

ū-šače-ᵊm-me, «une parole juste» (*ū-*, article indéfini singulier; *šače*, «parole»; *ᵊm*, morphème de rection devant labiale; *me-*, adjectif, «juste»).

2.2.3. Le déterminant d'un substantif (substantif lui-même, ou certains adjectifs) peut suivre directement le déterminé, sans le morphème de rection *ᵊn*. Dans ce cas, l'ensemble forme une seule unité accentuelle dans laquelle le substantif déterminé présente quelquefois une forme réduite *(status constructus)* fossilisée :

t-k'ᵊb-čojt, «la feuille d'olivier» (*k'ᵊb*, forme réduite de *k'o'be*, «feuille»; *čojt*, «olivier»).

2.2.4. Un substantif peut être déterminé par une relation prédicative fonctionnant comme épithète; quand le déterminant est défini, on utilise le relatif *et(/ete/ent)* :

p-ma et-wa'b, «la place sainte» (*p-ma*, «la place»; *et*, relatif, anaphorique de *p-ma*, et sujet de *wa'b*; *wa'b*, qualitatif de *wop*, Présent 1).

p-ma et-ere-p-sōma-na-šōpe ᵊmof, «la place où sera le corps» (*p-ma*, «la place»; *et*, relatif, anaphorique de *p-ma*; *ere-p-sōma-na-šōpe*, Futur 1 avec sujet nominal *p-sōma*, «le corps» de *šōpe*, «devenir, être»; *ᵊmof*, préposition *ᵊmo* + suffixe troisième personne du masculin singulier, renvoie à *p-ma*, «dans elle»).

Quand le substantif déterminé est indéfini, la relation prédicative épithète est sentie comme une circonstancielle, et pourvue des morphèmes correspondants :

*ū-h*ᵊ*mhal ef-skaj*, «un serviteur qui laboure» *ū-h*ᵊ*mhal*, «un serviteur»; *ef-*, morphème circonstanciel + pronom suffixe de la troisième personne du singulier masculin, sujet du Présent 1 circonstanciel; *skaj*, infinitif prédicat du Présent 1, «labourer»).

2.2.5. Le rôle du nom ou du syntagme nominal dans l'énoncé est indiqué soit par sa position, soit par des fonctionnels toujours préposés.

3. L'énoncé.

3.1. LA PHRASE NOMINALE.

Le Copte distingue la phrase nominale à prédicat adverbial (adverbe ou syntagme prépositionnel) de la phrase nominale à prédicat nominal (substantif ou adjectif). Dans la première, l'énoncé minimal requiert sujet et prédicat; dans la seconde, prédicat et actualiseur (copule).

3.1.1. La phrase nominale à prédicat adverbial.

L'ordre requis est sujet + prédicat; le sujet pronominal est marqué par un pronom préfixe spécifique :

*p-nūte h*ᵊ*n t-pe*, «Dieu est au ciel» (*p-nūte*, «Dieu», sujet de la phrase nominale; *h*ᵊ*n*, préposition, régit le substantif *t-pe*, «le ciel», avec lequel elle constitue le prédicat adverbial de la phrase nominale).

ᵊ*f-h*ᵊ*n* ᵊ*n-rōme*, «il est parmi les hommes» (ᵊ*f*, pronom préfixe, troisième personne masculin singulier, sujet de la phrase nominale; *h*ᵊ*n*, préposition régit le substantif ᵊ*n-rōme*, «les hommes» avec lequel elle constitue le prédicat adverbial de la phrase nominale).

Si le sujet est indéterminé, la phrase nominale à prédicat adverbial devient une phrase d'existence, introduite par les prédicats d'existence *w*ᵊ*n*, «il y a», et *m*ᵊ*n*, «il n'y a pas» :

*w*ᵊ*n ū-rōme* ᵊ*maw*, «il y a un homme là» (*w*ᵊ*n*, «il y a»; *ū-rōme*, «un homme»; ᵊ*maw*, «là»).

Une phrase nominale à prédicat adverbiale peut être mise au passé à l'aide du convertisseur *ne*, transformée en proposition circonstancielle à l'aide du convertisseur *e* et en relative à l'aide du relatif, ou en temps second à l'aide du morphème *e (infra)*.

La phrase nominale à prédicat adverbial est la matrice d'une conjugaison «verbale», la conjugaison à pronom préfixe *(infra)*.

3.1.2. La phrase nominale à prédicat nominal.

3.1.2.1. Dans l'énoncé minimal (en dehors, bien sûr, des phrases «affectives» ou «en situation»), la fonction prédicative assumée par un nom (substantif ou adjectif substantivé) est marquée par une copule, qui suit ce nom, et s'accorde en genre et en nombre avec lui (*pe*, masculin singulier; *te*, féminin singulier; *ne*, pluriel commun; le paradigme s'apparente étroitement à celui des modalités préfixées, cf. *supra*, mais la position diffère) :

ū-bote te, «c'est une abomination» (*ū-bote*, «une abomination»; *te*, copule féminin singulier s'accordant avec *bote*).

3.1.2.2. Quand le sujet référent est exprimé, il peut précéder ou suivre le groupe prédicat + copule :

peū-las ū-sēfe te, «leur langue, c'est un glaive» (*peū-*, préfixe possessif, possédant : troisième personne du pluriel, possédé : masculin singulier; *las*, «langue»; *ū-sēfe*, «un glaive»; *te*, copule féminin singulier s'accordant avec le genre de *sēfe*).

pen-jōt pe p-nūte, «c'est notre père que Dieu» (*pen-*, préfixe possessif, possédant : première personne du pluriel, possédé : masculin singulier; *jōt*, «père»; *pe*, copule s'accordant en genre (masculin) avec *jōt*; *p-nūte*, «Dieu»).

3.1.2.3. Le pronom personnel sujet vient toujours en tête, sous sa forme non-tonique (première et deuxième personne; pour la troisième personne, la construction avec copule en tient lieu); le prédicat, dès lors, n'a plus besoin de copule pour être marqué comme tel :

ᵊ*nt*ᵊ*k ū-rōme*, «tu es un homme» (ᵊ*nt*ᵊ*k*, pronom personnel non tonique, deuxième personne masculin singulier, sujet; *ū-rōme*, «un homme», prédicat).

Quand il est prédicat, le pronom personnel (première, deuxième et troisième personne) demeure en tête, mais il prend la forme tonique, et est marqué comme prédicat par la copule :

anok pe p-čojs, «c'est moi, le seigneur» (*anok*, pronom personnel première personne du singulier, forme tonique, prédicat; *pe*, copule; *p-čojs*, «le seigneur»).

3.1.2.4. Par ailleurs, il semble qu'il existe des cas qui ne relèvent pas de ces schèmes, et où la copule suivrait le sujet défini.

La phrase nominale à prédicat nominal peut être mise au passé à l'aide du convertisseur *ne*, transformée en circonstancielle à l'aise du convertisseur *e*, ou en relative à l'aide du relatif. En revanche, elle n'admet pas le morphème du temps second *e*, puisqu'il existe une variété particulière de phrase nominale à prédicat nominal qui assume la focalisation, la «phrase coupée» *(infra)*.

3.2. La phrase verbale.

3.2.1. Le verbe sahidique se répartit en classes définies par la structure consonantique (nombre de consonnes; présence de géminées ou de consonnes faibles). L'évolution phonétique, et l'analogie ont presque entièrement brouillé la régularité des schèmes vocaliques propres aux formes de base de chacune de ces classes, si bien qu'il n'y a plus de système cohérent du point de vue synchronique. Les deux formes de base du verbe sont :

— le qualificatif, qui ne s'emploie que dans la conjugaison à pronom préfixe et n'est pas attesté pour tous les verbes, alors, qu'inversement, certains présentent deux qualificatifs différents;

— l'infinitif, qui s'emploie dans la conjugaison à pronom préfixe et dans la conjugaison à pronom suffixe.

Il y a en fait, deux types d'infinitif, l'un marquant l'action, l'autre le passage à un état; certains verbes possèdent les deux, ainsi, 1 : *mūt^{ə}n*, «reposer»; 2 : *^{ə}mton*, «atteindre le repos, guérir». D'autre part, la forme de l'infinitif peut varier selon qu'il ne régit pas directement de complément d'objet *(status absolutus)*, qu'il régit un nom *(status constructus)*, ou un pronom *(status pronominalis)* : *mūt^{ə}n, status absolutus; met^{ə}n, status constructus; mot^{ə}n, status pronominalis.*

3.2.1.1. L'infinitif, avec ses variations, et le qualificatif sont les deux bases de la conjugaison, qui se divise en deux types : la conjugaison à pronom préfixe, et la conjugaison à pronom suffixe.

3.2.1.1.1. La conjugaison à pronom préfixe (ou conjugaison «bi-partite»).

Cette conjugaison est formée sur la matrice de la phrase nominale à prédicat adverbial, c'est-à-dire sujet + prédicat. Le sujet pronominal est marqué par le pronom préfixe, qui commute avec le substantif en cas de sujet nominal; le prédicat est constitué par une base verbale qui peut être le qualificatif ou l'infinitif pour le Présent 1; pour le Futur 1, qui appartient à cette conjugaison, la base verbale est l'infinitif précédé du préfixe *na-*. Le paradigme du pronom préfixe est le suivant :

	singulier	pluriel
1. p. c.	*ti-*	*t^{ə}n-*
2. p. m.	*^{ə}k-*	*tet^{ə}n-*
2. p. f.	*te-*	
3. p. m.	*^{ə}f-*	*se-*
3. p. f.	*^{ə}s-*	

Exemples :

p-rōme-sōt^{ə}p, «l'homme choisit» (*p-rōme*, «homme», sujet; *sōt^{ə}p*, infinitif, prédicat verbal : Présent 1).

^{ə}f-wa'b, «il est saint» (*^{ə}f*, pronom préfixe, troisième personne masculin singulier, sujet : *wa'b*, qualificatif, prédicat verbal; Présent 1).

^{ə}k-na-nōk, «tu es sur le point d'aller» (*^{ə}k*, pronom préfixe, deuxième personne masculin singulier, sujet; *na-*, préfixe spécifique du Futur 1; *bōk*, infinitif; Futur 1).

Quand le procès représenté par l'infinitif du Présent 1 comporte un second participant, celui-ci est introduit obligatoirement par une préposition *(n/^{ə}mo-; e/ero-)*; autrement dit, la conjugaison à pronom préfixe renforce sa solidarité avec la phrase nominale à prédicat adverbial en transformant en syntagme prépositionnel ce qui pourrait être objet direct dans la conjugaison à pronom suffixe[11] :

ti-sown ^{ə}mof, «je le connais» (*ti-sown*, première personne du singulier du Présent 1; *^{ə}mof*, préposition + pronom suffixe troisième personne du masculin singulier représentant l'objet).

Comme dans la phrase nominale à prédicat adverbial, un sujet indéfini entraîne l'emploi des prédicats d'existence *w^{ə}n*, «il y a», et *m^{ə}n*, «il n'y a pas».

(11) Dans la conjugaison à pronom suffixe, l'objet peut être introduit, lui aussi, par une préposition, mais de manière facultative.

Comme dans la phrase nominale à prédicat adverbial, la conjugaison à pronom préfixe peut être affectée, outre des relatifs, du convertisseur du passé *ne-*, du convertisseur circonstanciel *e-* et du morphème du temps second *e-* ; ce qui entraîne, dans le cas de sujet pronominal, l'emploi du pronom suffixe à la place du pronom préfixe :

se-sōtᵊp, «ils choisissent» (*se*, pronom préfixe troisième personne du pluriel ; *sōtᵊp*, infinitif ; Présent 1).

ne-ū-sōtᵊp, «ils choisissaient» (*ne-*, convertisseur du passé ; *ū*, pronom suffixe masculin pluriel à la place de *se*, en raison de *ne-* qui précède ; *sōtᵊp*, infinitif ; Présent 1 converti au passé).

Le convertisseur circonstanciel peut affecter une forme déjà pourvue d'un autre convertisseur, ainsi *e-ne-ū-sōtᵊp*, «alors qu'ils choisissaient».

3.2.1.1.2. La conjugaison à pronom suffixe.

Elle est caractérisée par l'emploi du pronom suffixe, qui commute avec le substantif, en cas de sujet nominal :

	singulier	pluriel
1. p. c.	*-j(/-i)*	*-n*
2. p. m.	*-k*	*-tᵊn(/tetᵊn)*
2. p. f.	*-e(/-ø)*	
3. p. m.	*-f*	*-ū*
3. p. f.	*-s*	

La conjugaison à pronom suffixe se divise en deux types d'inégale importance, la conjugaison simple et la conjugaison à auxiliaire.

— Conjugaison simple :

Dans cette conjugaison, le pronom suffixe suit directement le thème verbal ; elle a presque entièrement disparu en Copte, pour ne subsister que dans certains adjectifs conjugués, *na-nū-f*, «il est beau», dans quelques fossiles, *peča-f*, «il a dit» ; *meša-f*, «il ne sait pas», et dans l'équivalent du verbe «avoir», *wᵊntaf*, «il a» ; *mᵊnta-f*, «il n'a pas».

— Conjugaison à auxiliaire (conjugaison «tripartite») :

Dans ce type de conjugaison, qui est le plus fréquent, le pronom suffixe (ou le substantif) suit l'auxiliaire[12], et précède le thème verbal qui est toujours à l'infinitif (dans le Futur 3 et le Conditionnel, cet infinitif est lui-même pourvu d'un préfixe) :

ša-f-sōtᵊp, «il choisit» (*ša-*, auxiliaire de l'Aoriste ; *-f*, pronom suffixe troisième personne masculin singulier ; *sōtᵊp*, infinitif ; troisième personne du masculin singulier de l'Aoriste).

ᵊmpe-f-sōtᵊp, «il n'a pas choisi» (*ᵊmpe*, auxiliaire du Perfectif négatif ; *-f*, pronom suffixe ; *sōtᵊp*, infinitif ; troisième personne masculin singulier du Perfectif négatif).

e-tetᵊn-šan-sōtᵊp, «si vous choisissez» (*e-*, auxiliaire ; *tetᵊn*, pronom suffixe, deuxième personne du pluriel ; *šan*, préfixe spécifique du Conditionnel ; *sōtᵊp*, infinitif ; deuxième personne du pluriel du Conditionnel).

Les formes de la conjugaison à pronom suffixe, du moins celles qui y sont prédisposées par la syntaxe ou le sens, admettent le relatif, le convertisseur du passé *ne-*, le convertisseur circonstanciel *e-*, les morphèmes du temps second ; à la différence de la conjugaison à pronom préfixe, ils n'entraînent pas de modification du préformant :

a-ū-sōtᵊp, «ils ont choisi» (*a*, auxiliaire du Perfectif ; *-ū*, pronom suffixe troisième personne du pluriel ; Perfectif).

e-a-ū-sōtᵊp, «alors qu'ils ont choisi» (*e-*, convertisseur circonstanciel ; Perfectif circonstanciel).

3.2.2. Hiérarchies syntaxiques.

3.2.2.1. Du point de vue syntaxique, la conjugaison Copte est traversée par l'opposition entre les formes «autonomes» («sentence conjugation») qui peuvent constituer, à elles seules, une unité d'énonciation, et les formes «non-autonomes» («clauses conjugation») qui doivent s'appuyer sur une forme «autonome» pour figurer dans une unité d'énonciation. L'opposition syntaxique recoupe partiellement une opposition morphologique : les formes «autonomes» sont niées soit par *n ... an* (conjugaison à pronom préfixe), soit par une forme spécifique (conjugaison à pronom suffixe) ; les formes intrinsèquement «non autonomes» sont niées par préfixation de *tm* à la base verbale.

(12) Nous appellerons «auxiliaire» le préformant conjugué qui précède le lexème verbal ; du point de vue diachronique, certains de ces préformants sont de véritables auxiliaires, d'autres ont une origine non verbale.

3.2.2.2. Formes autonomes.

a) Conjugaison à pronom préfixe :

ᵊf-sōtᵊp, «il choisit» (Présent 1).
ᵊf-na-sōtᵊp, «il est sur le point de choisir» (Futur 1).

b) Conjugaison à pronom suffixe :

mare-f-sōtᵊp, «qu'il choisisse» Optatif, et son corrélat négatif *ᵊmpᵊrtre-f-sōtᵊp*.
ša-f-sōtᵊp, «il choisit», Aoriste, et son corrélat négatif *me-f-sōtᵊp*.
e-f-e-sōtᵊp, «il choisira», Futur 3, et son corrélat négatif *ᵊnne-f-sōtᵊp*.
a-f-sōtᵊp, «il a choisi», Perfectif, et son corrélat négatif *ᵊmpe-f-sōtᵊp*, ainsi que le temps second *nta-f-sōtᵊp*.
ᵊmpat-ᵊf-sōtᵊp, «il n'a pas encore choisi».

3.2.2.3. Formes non autonomes.

a) Formes intrinsèquement non autonomes.

ᵊn-f-sōtᵊp, «et il choisit», Conjonctif.
(ᵊn)tare-f-sōtᵊp, «et il choisira», Conjonctif futur.
ᵊntere-f-sōtᵊp, «quand il choisit», Temporel.
šant-ᵊf-sōtᵊp, «jusqu'à ce qu'il choisisse».
e-f-šan-sōtᵊp, «s'il choisit», Conditionnel.

b) Formes non autonomes par conversion.

Les formes «autonomes»[13] peuvent être converties en formes «non autonomes» soit à l'aide des relatifs — elles fonctionnent alors comme substantif ou comme adjectif —, soit à l'aide du convertisseur *e* — elles ont valeur circonstancielle —, soit, pour certaines, à l'aide d'une préposition :

etᵊ-f-sōtᵊp, «qui choisit» (relatif + Présent 1).
e-mpat-ᵊf-sōtᵊp, «alors qu'il n'a pas encore choisi» (*e-*, convertisseur circonstanciel + *mpat-ᵊf-sōtᵊp*).
čekas e-f-e-sōtᵊp, «afin qu'il choisisse» (préposition *čekas* + Futur 3).

3.2.3. Temps. Aspects. Modes de l'action.

3.2.3.1. Temps.

Les formes «autonomes» sont porteuses d'une valeur temporelle intrinsèque :

Présent : *ᵊf-sōtᵊp* (Présent 1); *ša-f-sōtᵊp* et son corrélat négatif *me-f-sōtᵊp* (Aoriste); *mpat-ᵊf-sōtᵊp* («il n'a pas encore choisi»).
Futur : *ᵊf-na-sōtᵊp*, futur proche (Futur 1); *e-f-e-sōtᵊp* (Futur 3).
Passé : *a-f-sōtᵊp*, son corrélat négatif *ᵊmpe-f-sōtᵊp*, et le temps second *ᵊnta-f-sōtᵊp* (Perfectif).

3.2.3.2. Aspects.

La valeur temporelle des formes «non autonomes» dépend de celle des formes «autonomes» sur lesquelles elles s'appuient. En revanche, elles possèdent une valeur aspectuelle marquant le procès qu'elles expriment comme inaccompli ou accompli par rapport à celui de la forme «autonome» de référence.

Inaccompli.

a) Concomitant.

e-f-sōtᵊp, «alors qu'il choisit» (Présent 1 circonstanciel).
e-ša-f-sōtᵊp, et son corrélat négatif *e-me-f-sōtᵊp*, Aoriste circonstanciel.
e-mpat-ᵊf-sōtᵊp, «alors qu'il n'a pas encore choisi».
e-f-šan-sōtᵊp, «s'il choisit» (Conditionnel).
šant-ᵊf-sōtᵊp, «jusqu'à ce qu'il choisisse».
ᵊn-f-sōtᵊp, «et il choisit» (Conjonctif).

(13) A l'exception de l'impératif, de l'optatif et du vétitif.

b) Consécutif.

e-f-na-sōtᵊp, «alors qu'il est sur le point de choisir» (Futur 1 circonstanciel).
čekas-e-f-e-sōtᵊp, «afin qu'il choisisse» (Futur 3 précédé d'une conjonction).
(ᵊn)tare-f-sōtᵊp, «et il choisira» (Conjonctif du futur).

Accompli.

e-a-f-sōtᵊp, «alors qu'il a choisi», *e-mpe-f-sōtᵊp*, «alors qu'il n'a pas choisi», *e-nta-f-sōtᵊp*, «alors que c'est dans telle condition qu'il a choisi» (Perfectif circonstanciel).
ᵊntere-f-sōtᵊp, «après qu'il a choisi» (Temporel).

3.2.3.3. Modes de l'action.

3.2.3.3.1. Une profonde dissymétrie oppose la conjugaison à pronom préfixe à la conjugaison à pronom suffixe. Alors que la première peut envisager le procès dans son déroulement (processif) ou dans son résultat (statif résultatif), la seconde est incapable de véhiculer une telle opposition. Quant à l'opposition extensif/aoriste, elle n'est plus interne à la conjugaison à préfixe, comme en Néo-égyptien, mais repose sur l'opposition entre le processif du Présent 1, et la forme *ša-f-sōtᵊp* (et le négatif *me-f-sōtᵊp*) de la conjugaison à suffixe.

3.2.3.3.2. Modes de l'action dans la conjugaison à pronom préfixe.

Le Futur 1, *ᵊf-na-sōtᵊp* peut être considéré comme un processif indiquant l'extensif du futur, c'est-à-dire exprimant une action à venir, mais dont le point de départ correspond au moment de l'énonciation[14].

Le Présent 1 est plus complexe, parce qu'il admet deux bases verbales, l'infinitif ou le qualitatif *(supra)*. Certains verbes ne tolèrent que le qualitatif, ainsi, les verbes d'état, comme *hokᵊr* «être affamé», ou les verbes de mouvement. Plus souvent, il y a possibilité de choix entre les deux bases, et, en conséquence, expression de modes de l'action différents. Le Présent 1 avec le qualitatif marque le mode d'action «statif/résultatif», avec l'infinitif, le mode de l'action «processif», le procès étant envisagé dans son déroulement concomitant avec le moment de l'énonciation, ou, parfois, dans sa continuité depuis le moment passé où il a commencé jusqu'au moment de l'énonciation où il se prolonge encore. Quand le verbe est transitif, l'opposition entre le qualitatif, à valeur de «statif/résultatif», et l'infinitif à valeur de «processif» se double d'une opposition de diathèse : le second participant de la forme à infinitif devient le premier participant de la forme à qualitatif qui marque alors le «passif» :

ᵊf-kmom, «il devient noir» (*kmom*, infinitif); *f-kēm*, «il est noir» (*kēm*, qualitatif).
ᵊf-sōtᵊp, «il choisit» (*sōtᵊp*, infinitif); *ᵊf-sŏtᵊp*, «il est choisi» (*sŏtᵊp*, qualitatif).

3.2.3.3.3. Équilibrage du système verbal.

Voilà donc un système où les formes qui possèdent l'opposition entre modes de l'action «statif/résultatif» et «processif» sont limitées intrinsèquement à une référence temporelle tributaire du moment de l'énonciation, alors que celles qui peuvent situer le procès dans le passé, ou dans le futur n'ont pas cette opposition. Le système compense ce déséquilibre grâce à un convertisseur temporel et un auxiliaire qui permettent de suppléer aux manques.

a) Le convertisseur *ne-* permet de transférer au passé l'opposition de mode de l'action propre à la conjugaison à pronom préfixe, intrinsèquement liée au présent :

ne-f-sōtᵊp, «il était en train de choisir» (Présent 1 à base infinitive précédé du convertisseur temporel).
ne-f-sŏtᵊp, «il était choisi» (Présent 1 à base qualitative précédé du convertisseur temporel).
ne-f-na-sōtᵊp, «il était sur le point de choisir» (Futur 1 précédé du convertisseur temporel).

Ce convertisseur, d'autre part, fait gagner un degré d'antériorité aux formes de la conjugaison à pronom suffixe :

ne-a-f-sōtᵊp, «il avait choisi» (Perfectif précédé du convertisseur temporel).

b) L'auxiliaire *šōpe*, mis à la forme désirée, et suivi du lexème verbal au Présent 1 circonstanciel, permet de combiner les valeurs temporelles que ne peut exprimer le Présent 1 avec les modes de l'action qui lui sont spécifiques :

(14) C'est, à tout le moins, sa valeur fondamentale. Bien entendu, le Futur 1 a subi l'attraction du Futur 3, d'où glissement vers le «futur lointain».

e-k-e-šōpe-e-k-wᵊm kah, «tu mangeras sans cesse de la terre» (*e-k-e-šōpe*, auxiliaire au Futur 3, deuxième personne du singulier masculin, marque le futur lointain; *e-k-wᵊm*, Présent 1 circonstanciel, deuxième personne du singulier masculin, à l'infinitif au *status constructus*, marque le processif extensif; *kah*, «de la terre»).

a-ū-šōpe-e-ū-sᵊbtōt, «ils furent prêts» (*a-ū-šōpe*, auxiliaire au Perfectif, troisième personne du pluriel; *e-ū-sᵊbtōt*, Présent 1 circonstanciel, troisième personne du pluriel, au qualitatif, marque le «statif/résultatif»).

3.4. Nominalisation.

A partir d'une forme verbale, on peut tirer un substantif «concret», à l'aide du relatif *(et, ete, enta)*; précédé de l'article :

n-se-šōp naū m-p-et-ū-na-wom-ᵊf, «et qu'ils s'achètent de quoi manger» (*n-se-šop*, Conjonctif, troisième personne du pluriel; *naū*, datif pronominal, troisième personne du pluriel; *m-*, introduit le complément d'objet; *p*, article masculin singulier; *et-*, relatif; *ū-na-wom*, Futur 1, troisième personne du pluriel, infinitif au *status pronominalis*, devant *ᵊf*, suffixe troisième personne masculin singulier, anaphorique de *p-*).

Le Copte possède en l'infinitif (doublé d'un infinitif causatif) une forme qui peut être utilisée comme substantif soit seule, soit précédée de l'article masculin.

4. Organisation de l'énoncé.

4.1. L'ordre fondamental est SVO pour la conjugaison à pronom préfixe. Dans la conjugaison à pronom suffixe, le sujet s'insère entre l'auxiliaire et le lexème verbal; dans cette conjugaison, le pronom suffixe, quoiqu'il puisse commuter avec le sujet nominal, tend à fonctionner comme indice de personne; ainsi, à côté de :

ere-p-čojs-bōk, «le seigneur viendra» (Futur 3 à sujet nominal).

On peut dire :

e-fe-bōk nči p-čojs, «il viendra, le seigneur» (Futur 3 à sujet pronominal; *nči*, particule, «à savoir», introduisant le substantif sujet retardé).

Le syntagme prépositionnel ou l'adverbe marquant le temps ou le lieu, s'il suit, en général, l'objet direct ou indirect, peut facilement figurer en tête de l'énoncé :

hᵊn ne-how etᵊmaū ᵊmpᵊrtre-f-ī e-t-polis, «en ces jours-là, qu'il n'aille pas à la ville» (*hᵊn*, préposition; *ne-how*, «ces jours»; *etᵊmaw*, relatif + adverbe, «là»; *ᵊmpᵊtre-f-ī*, vétitif troisième personne du singulier; *e*, préposition, «à»; *t-polis*, «la ville»).

4.2. De même un élément de l'énoncé, souvent, bien sûr, le sujet ou l'objet, peut être thématisé en étant placé en tête, puis repris par un anaphorique :

ᵊntof de pečaf naū, «lui, il leur dit» (*ᵊntof*, pronom personnel tonique thématisé et repris par le suffixe *-f*; *de*, particule emprunté au grec; *pečaf*, conjugaison simple à pronom suffixe, «il dit»; *naū*, datif suffixal, troisième personne du pluriel).

won nim et-čise ᵊmof se-na-thᵊbjo-f, «quiconque s'élève, on l'abaissera» (*won nim*, quiconque, objet thématisé repris par le suffixe *-f* de *thᵊbjo-f*; *et-čise*, relatif + Présent 1, épithète de *won nim*; *ᵊmof*, préposition introduisant l'objet représenté par le suffixe *-f*; *se-na-thᵊbjo-f*, Futur 1, troisième personne du pluriel (= impersonnel), base verbale avec *status pronominalis* devant l'objet représenté par le suffixe *-f*, et anaphorique de *won nim* thématisé).

4.3. Focalisation.

La focalisation du premier et du second participant du procès est assurée par une phrase coupée; ce type de phrase, apparentée à la phrase nominale à prédicat nominal, est constituée par le prédicat, représentant l'élément focalisé, et un sujet exprimé par une relation prédicative substantivée à l'aide du relatif :

p-čojs p-et-mo'ne ᵊmoj, «c'est le seigneur qui me fait paître» (*p-čojs*, prédicat, élément focalisé, «c'est le seigneur et personne d'autre»; *p-et-mo'ne*, relatif substantivé + infinitif = Présent 1; *ᵊmoj*, préposition introduisant l'objet représenté par le suffixe première personne du singulier-*j*).

ū-me t-eti-čo ᵊmos, «c'est une vérité que je dis» (*ū-me*, prédicat, élément focalisé; *t-eti-čo*, relatif

substantivé par l'article féminin (en accord avec le genre de *me*) + Présent 1, première personne du singulier ; *ᵊmos*, préposition introduisant l'objet représenté par le suffixe *-s*, troisième personne du féminin singulier, anaphorique de *ū-me* («que je dis elle»).

Pour focaliser un élément en fonction adverbiale — adverbe, syntagme prépositionnel, proposition circonstancielle —, le Copte possède une série de «temps seconds» ; ces «temps seconds», sont formés, soit par préfixation du morphème *e-* à la forme verbale simple, avec modification éventuelle du pronom préformant pour la conjugaison à pronom préfixe, soit avec un morphème spécifique :

e-f-sōtᵊp, «c'est dans telle condition qu'il choisit» (temps second, appelé Présent 2, du Présent 1).

ᵓnta-p-šēre-ᵓm-p-rōme-ī e-tanho p-et-sŏrᵓm, «c'est pour sauver celui qui est perdu que le fils de l'homme est venu» (*ᵓnta*, morphème du temps second spécifique du Perfectif ; *p-šēre-m-p-rōme*, «le fils de l'homme», sujet nominal, inséré entre ce morphème (= l'auxiliaire), et l'infinitif *ī*, «aller» ; *e-*, préposition, «pour» ; *tanho*, infinitif régi par la préposition ; *p-et-sŏrᵓm*, relatif substantivé par l'article + Présent 1 à base verbale qualitative ; d'où passif statif ; le syntagme *e-tanho p-et-sŏrᵊm* est focalisé par le temps second).

5. Textes.

Étant donné l'exceptionnelle étendue de la période pendant laquelle la langue égyptienne a été parlée et écrite, seront proposés trois échantillons, appartenant à des états de langue différents, soit, respectivement, le Moyen-Égyptien, le Néo-Égyptien, le Copte (dialecte Sahidique).

a. MOYEN-ÉGYPTIEN.

Voici un extrait du *Roman de Sinohé*[15], œuvre littéraire d'une haute tenue, et qui constitue l'illustration par excellence de la langue classique. Ce roman fut écrit sous le règne de Sésostris I (*circa* 1971-1926 avant J.-C.), deuxième pharaon de la XII[e] dynastie. Sinohé, le héros, craignant d'être impliqué dans la conspiration qui a provoqué la mort d'Amménémès I, père de Sésostris I, erre en Syro-Palestine, et est recueilli par un potentat local.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 6 16 17 18
jn.n wj ʿmwnnš ḥḳ3 pw n rčnw ḥr.t ğd.f n.j nfr tw ḥnꜤ.j sğm.k r3 n km.t ğd.n.f nn
19 20 21 22 23 2 24 25 16 26 27 28 29 10 30
rḫ.n.f qd.j sğm.n.f šs3.j mtr.n wj rmč.t n.t km.t ntj.w ᵓm hnꜤ.f ꜤḥꜤ.n-ğd.n.f n.j pḥ.n.k
18 31 32 33 5 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46
nn ḥr m ᵓsš.t pw ᵓn jw wn ḫpr.t m çnw ꜤḥꜤ.n-ğd.n.j n.f nj-sw bj-tj sḥtp-jb-rꜤ wğ3.w r ᵓḫ.t
47 48 49 50
n rḫ.n.tw ḫpr.t ḥr.s

9 10 9 12 11 13 14 15 6 16
«C'est en me disant : «tu seras bien avec moi puisque tu entendras la langue d'Égypte»,
3 5 4 7 8 2 1 17
que Amounenshe — c'était le prince du Retchenou supérieur —, m'emmena. S'il me dit
18 19 20 21
cela, c'est parce qu'il connaissait mon caractère, parce qu'il avait entendu parler de ma
22 23 2 24 25 16 26 27
sagesse, et parce que s'étaient porté garants pour moi des hommes d'Égypte qui étaient là
28 29 31 32 30 18 33 5 34 35
avec lui. Alors, il me dit : «pourquoi en es-tu arrivé à cela? Qu'est-ce? Il y a-t-il quelque
36 37 38 39 40 41 42
chose qui soit advenu dans la Résidence?» Alors, je lui dis : «le roi du sud et du nord.
43 44 45 46 47 48 49 50
Sehetep-ib-rê est parti vers l'horizon ; on ne sait ce qui peut advenir à cause de cela».

1 3 9 6 16
jn-n : accompli *sğm.n.f* à valeur «emphatique» à l'initiale d'une unité d'énonciation, sujet *ᵓmwnnš* ; focalise la circonstancielle *ğd.f... n km.t.*

2 1 3
wj : pronom dépendant de la première personne, complément d'objet de *jn.n ʿmwnnš.*

(15) Sinohe B 30-37, d'après l'édition de A. M. Blackman, *Middle Egyptian Stories*, Part I (*Bibliotheca Aegyptiaca*, II), Bruxelles, 1932, p. 15-16.

[4]*ḥḳ3* [5]*pw* [6]*n* [7]*rčnw* [8]*ḥr.t* : phrase nominale à prédicat nominal *([4]ḥḳ3)*. La copule [5]*pw* est insérée entre le prédicat et le syntagme au génitif indirect qu'il régit ; ce génitif indirect est formé à l'aide du morphème [6]*n*, adjectif nisbé d'appartenance qui s'accorde avec [5]*ḥḳ3*. L'adjectif [8]*ḥr.t* prend le suffixe «féminin» *t* parce que les noms géographiques (ici [7]*rčnw*) sont classés comme tel.

[9]*ǧd.f* : forme circonstancielle, troisième personne du singulier masculin.

[10]*n.j* : datif suffixal, formé de la préposition *n*, et du suffixe première personne du singulier *-j*.

[11]*nfr* [12]*tw* : phrase nominale à prédicat adjectival, le prédicat [11]*nfr* vient en tête, suivi du pronom dépendant deuxième personne du masculin singulier [12]*tw* ; la nuance du futur donnée dans la traduction ne procède que du contexte.

[13]*ḥnČ.j* : préposition régissant le suffixe première personne masculin singulier.

[14]*sǧm.k* : forme circonstancielle, deuxième personne masculin singulier.

[17]*ǧd.n.f* : forme *sǧm n f* (accompli), «emphatique» à l'initiale d'une unité d'énonciation, troisième personne du masculin singulier focalise les circonstancielles [19]*rḫ.n.f,* [21]*sǧm.n.f,* [23]*mtr.n* ... [24]*rmč.t.*

[18]*nn* : pronom démonstratif pluriel à sens neutre.

[19]*rḫ.n.f* : forme *sǧm.n.f* (accompli) à valeur circonstancielle, marque l'antériorité par rapport au procès de la forme initiale *([17]ǧd.n.f)* ; toutefois, en raison de la valeur lexicale particulière de *rḫ*, «apprendre à connaître», il vaut mieux traduire par un imparfait «connaissait» que par un plus-que-parfait.

[20]*qd.j* ... [22]*šs3.j* : substantifs suivis du pronom suffixe possessif première personne du singulier et objets, respectivement, de [19]*rḫ.n.f* et [21]*šm.n.f.*

[21]*sǧm.n.f* ... [23]*mtr.n* : accomplis à valeur circonstancielle, marquant l'antériorité par rapport au procès de la forme initiale *([17]ǧd.n.f)* ; [21]*sǧm.n.f* a un sujet pronominal, [23]*mtr.n* a pour sujet [24]*rmč t*

[24]*rmč.t* [25]*n.t* [16]*km.t* : [24]*rmč.t*, «les hommes» a le suffixe *-t* dit «féminin» en tant que collectif ; [25]*n.t*, morphème du génitif indirect s'accorde en genre avec lui.

[26]*ntj.w* : pronom relatif masculin pluriel, accord par syllepse avec antécédent [25]*rmč.t* ; sujet de la nominale à prédicat adverbial, dont le prédicat est [27]*'m*, «là».

[28]*ḥnČ.f* : préposition régissant le suffixe troisième personne masculin singulier ; expansion du prédicat adverbial [27]*'m.*

[29]*ČḥČ.n-ǧd.n.f* : forme narrative, troisième personne masculin singulier de *ǧd*, «dire».

[30]*pḥ.n.k* : accompli d'un verbe de mouvement, en fonction «emphatique» ; focalise le syntagme prépositionnel [31]*ḥr* [32]*m*, qui, dans cette phrase interrogative, est le centre réel de l'énoncé.

[31] *ḥr* [32] *m* : préposition [31] *ḥr*, «à cause de» régissant le pronom interrogatif [32] *m*.

[33] *ʾsš.t* [5] *pw* : phrase nominale à prédicat nominal constitué par l'interrogatif [33] *ʾsš.t*, «quoi?»; la copule reste invariable.

[34] *ʾn* : particule interrogative.

[35] *jw wn* : prédicat d'existence *wn* actualisé par *jw*.

[36] *ḫhpr.t* : participe perfectif féminin à sens neutre de *ḫpr*, «advenir».

[37] *m* : préposition, «dans».

[38] *çnw* : «la Résidence» (celle du pharaon).

[39] *Ꜥḥ.Ꜥ.n-ğd.n.j* : forme narrative, première personne du singulier de *ğd*, «dire».

[40] *n.f* : datif suffixal, formé de la préposition *n* et du suffixe troisième personne du singulier *-f*.

[41] *nj-sw* [42] *bj-tj* : «roi du sud et du nord».

[44] *wğ3.w* : Statif, troisième personne du masculin singulier, constituant avec son sujet qui le précède, [41] *nj-sw* [42] *bj-tj* une construction verbale sur la matrice de la phrase nominale à prédicat adverbial. Avec un verbe de mouvement, cette construction peut être «autonome» sans actualiseur, et marque l'accompli simple (la forme *sğm.n.f* d'un verbe de mouvement serait «emphatique»).

[45] *r* : préposition, «vers».

[46] *ʾḫ.t* : substantif féminin, «l'horizon»; «partir vers l'horizon» est un euphémisme désignant la mort du roi.

[47] *n* [48] *rḫ.n.tw* : *forme sğm.n.f*, à sujet impersonnel *-tw*, précédée de la négation [47] *n*; le tour marque le présent général.

[49] *ḫpr.t* : participe prospectif féminin à valeur neutre, en fonction de substantif.

[50] *ḥr.s* : préposition *ḥr*, «à cause de» régissant le suffixe troisième personne du féminin *-s*.

b. NÉO-ÉGYPTIEN.

Voici l'extrait d'une lettre écrite par le scribe Boutehamon à la fin de la XXe dynastie, *circa* 1070 avant J.-C.[16]. Il y utilise une langue assez familière, mais influencée par la tradition épistolaire.

[1] *sğm.n* [2] *mde* [3] *nb* [4] *ʾhb* [5] *n.n* [6] *pen-nb* [7] *ḥr.w* [8] *pʾ-hb-ʾjr* [5] *n.n* [6] *pen-nb* [9] *r-ğd* [10] *ḥn.n* [11] *(r)* [12] *jrt* [13] *n.j* [14] *wꜤ-sḥn*
[15] *e-bʾpʾ.tn-šm* [16] *n.f* [17] *Ꜥn* [18] *mtʾ.tn-wḫʾ.f* [19] *ʾjrtʾ-(j)-spr* [20] *r tn* [21] *j.n.f* [22] *m* [6] *pen-nb* ... [23] *jr* [24] *pʾj-sš* [25] *ʾwn* [26] *dj.*
[27] *r-ḥʾt.tn* [28] *e-mtf* [29] *pʾntj* [30] *(ḥr)-djt* [31] *e.f-rḫ* [32] *wꜤ-ḥj* [33] *e.f* [34] *m* [35] *rmč* *Ꜥʾ* [36] *e-mtr* [37] *se* [38] *pef-jt* [39] *se* [40] *ʾrm.k* [41] *ḥr*
[42] *wnn.f-(ḥr)-w3ḥ* [43] *tʾ-mtrt* [44] *m-bʾḥ.n* [45] *m-rꜤ* [46] *e.n-(ḥr)-jrt* [47] *šʾꜤ* *10* *n* [48] *hrw* [49] *r* *20* [50] *e.f-(ḥr)-ptr* [35] *wꜤ-ḥj*
[51] *m-mnt* [52] *ʾjrtʾ.f-gm*

(16) P. BM 10375, vº 2-9, d'après l'édition de J. Černý, *Late Ramessid Letters* (*Bibliotheca Aegyptiaca*, IX), Bruxelles, 1939, p. 47.

«Nous avons pris[1] connaissance de toutes[3] les affaires[2] au sujet[7] desquelles notre maître[6] nous[5] a écrit[4], et du fait[8] que notre maître[6] nous a écrit[8] :[9] «Allez[10] faire[11] [12] pour[13] moi une tâche[14] pour[16] laquelle vous ne vous êtes[15] pas déplacés jusqu'à[17] présent, et poursuivez[18] la jusqu'à ce[19] que je vous[20] rejoigne.», ainsi-a-t-il[21] dit, notre[22] maître[6]... Quant à ce[23] scribe[24] qui[25] était[26] là devant[27] vous, — et c'était[28] lui qui[29] faisait[30] la distribution —, et qui connaissait[31] un inspecteur[32] qui[33] était[34] un homme[35] influent, pour lequel[37] son père[38] s'était porté[36] garant, il[39] est avec[40] toi. Dès qu'il[42] déposera l'attestation[43] devant nous[44] aussi, nous[45] attendrons[46] (littéralement passerons) entre[47] 10[48] et 20 jours, tandis qu'il[50] sera en quête d'un[35] inspecteur chaque jour, jusqu'à ce qu'il[52] trouve.»

[1] *sǧm.n* : Perfectif, première personne du pluriel.

[2] [3] *mde nb* : substantif déterminé par l'adjectif [3] *nb*, «toutes» postposé.

[4] *ʾhb* : forme relative de *hb*, «envoyer, écrire», antécédent *mde nb*, sujet *pen-nb*, temps passé.

[5] *n.n* : datif suffixal, suffixe première personne du pluriel régi par la préposition *n*.

[6] *pen-nb* : substantif *nb*, avec préfixe possessif *pen*, possédé masculin singulier, possédant première personne du pluriel.

[7] *ḥr.w* : préposition, «au sujet de», régissant le suffixe troisième personne du pluriel *-w*, anaphorique de [2] [3] *mde nb*.

[8] *pꜣ-hb-ʾjr* : infinitif substantivé et spécifié comme passé par le suffixe *ʾjr*; sujet [6] *pen-nb*.

[9] *r-ǧd* : «à savoir», introduit le discours direct.

[10] *ḥn.n* : impératif deuxième personne du pluriel avec suffixe *-n* de renforcement.

[11] [12] *(r) jrt* : [11] *(r)*, préposition non écrite, «pour» suivie de l'infinitif [12] *jrt*.

[13] *n j* : datif suffixal, suffixe première personne du singulier.

[14] *wʿ-sḥn* : substantif *sḥn*, «tâche», avec article indéfini préfixé.

[15] *e-bꜣpꜣ.tn-šm* : Perfectif négatif circonstanciel, deuxième personne du pluriel de *šm*, «se déplacer»; la circonstancielle fonctionne comme épithète du substantif indéfini [14] *wʿ-sḥn* (le relatif ne peut être employé qu'avec antécédent défini).

[16] *n.f* : datif suffixal, suffixe troisième personne du singulier.

[17] *ʿn* : adverbe, «jusqu'à présent».

[18] *mtꜣ.tn-wḫʾ.f* : Conjonctif deuxième personne du pluriel de *wḫʾ*, «chercher, poursuivre», prolonge l'impératif [10] *ḥn.n*; le complément d'objet est représenté par le suffixe *-f*, anaphorique de [14] *sḥn*.

[19] *ʾjrtꜣ.(j)-spr* : forme *ʾjrtꜣ.f-stp*, première personne du singulier.

[20] *r.tn* : préposition *r*, «vers» avec laquelle se construit *spr*, et régissant le suffixe deuxième personne du pluriel.

[21] *j.n.f* : formule de clôture du style direct; ne peut avoir qu'un sujet pronominal.

[22] *m* : préposition explicitant le suffixe pronominal *-f* de [21] *j.n.f*, par le substantif qui suit.

[23] *jr* : particule de thématisation; tout le membre de phrase de *jr* [24] *pꜣj-sš* à [38] *pef-jt* est thématisé et repris par [39] *se*.

[24] *pꜣj-sš* : préfixe démonstratif + substantif thématisé.

[25] *ꜣwn* : participe de *wn*, «être», épithète de [24] *pꜣj-sš*, convertit au passé la phrase nominale à prédicat adverbial, dont le prédicat est [26] *dj*.

[27] *r-ḥꜥt.tn* : préposition *r-ḥꜥt*, «devant», régissant le suffixe deuxième personne du pluriel.

[28] *e-mtf* : convertisseur circonstanciel *e* devant *mtf*, prédicat d'une «phrase coupée» dont le sujet est *pꜣ* [29] *ntj* [30] *(ḥr)-djt*; la phrase coupée devient ainsi une proposition circonstancielle.

[29] *pꜣntj* [30] *(ḥr)-djt* : relatif substantivé sujet du Présent 1 avec *(ḥr)* + infinitif; l'ensemble est sujet de la phrase coupée dont le prédicat est *mtf*.

[31] *e.f-rḫ* : Présent 1 circonstanciel, troisième personne du singulier masculin; la base verbale *rḫ* est au Statif, qui dans ce cas particulier, est transitif.

[33] *e.f* : phrase nominale à prédicat adverbial (syntagme prépositionnel [34] *m* [35] *rmč Ϭꜥ*) converti en circonstanciel par *e*; d'où sujet suffixal *-f*, troisième personne du singulier (sans le convertisseur *e*, le pronom préfixe serait requis).

[36] *e-mtr* : Perfectif circonstanciel, sujet [38] *pef-jt*; indique un procès accompli par rapport à celui de la proposition qui commande cette circonstancielle.

[37] *se* : pronom objet, troisième personne masculin singulier.

[39] *se* : pronom préfixe, sujet de la phrase nominale à prédicat adverbial [40] *(ꜥrm.k)*.

[40] *ꜥrm.k* : préposition *ꜥrm*, «avec», régissant le pronom suffixe deuxième personne du singulier.

[41] *ḫr* : particule introduisant une nouvelle unité d'énonciation, ici le système à protase/apodose [42] *wnn.f-(ḥr)-wꜥḥ* ... [46] *e.n-(ḥr)-jrt*.

[42] *wnn.f-(ḥr)-wꜥḥ* : forme archaïque prédicat «pseudo-verbal» avec le convertisseur de substantivité du Moyen Égyptien *wnn*, n'est plus utilisée que dans la protase d'un système à deux membres.

[44] *m-bꜥḥ.n* : préposition, *m-bꜥḥ*, «devant», + suffixe première personne du pluriel *-n*.

[46] *e.n-(ḥr)-jrt* : séquentiel en fonction d'apodose dans un système à deux membres; première personne du pluriel du verbe *jrt*, «faire».

[47] *šꜥϬ* ... [49] *r* : prépositions, littéralement, «depuis ... jusqu'à».

[48] *10 n hrw* : à partir de 10, les noms de nombre se construisent avec le génitif indirect.

[50] *e.f-(ḥr)-ptr* : Présent 1 circonstanciel, troisième personne du singulier de *ptr*.

[51] *m-mnt* : adverbe, «quotidiennement».

[52] *ꜣjrtꜣ.f-gm* : forme *ꜣjrtꜣ.f-stp* de *gm(j)*, «trouver».

c. Copte (dialecte Sahidique).

Voici un extrait de la traduction sahidique de l'Évangile de Luc (4, 33j), d'après la recension d'un manuscrit du vᵉ siècle après J.-C.[17].

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 13
awo ne wᵊn ū-rōme pe hᵊn t-syngogē ere ū-pᵊna n-daimonion n-akaṯarṯon ᵊn-hētᵊ-f; awo a-f-či

14 15 6 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 18
škak ebol hᵊn ū-nok'- ᵊn-smē če ahrok nᵊman iesos p-rᵊm-nazaret a-k-i e tako-n ti-sown če

27 28 27 29 30 31 32 31 33 34 35 18 36 37 38 16 12
ntᵊk nim ᵊntᵊk p-et-wa'b m-p-nūte a-iesos de epitima naf e-f-čō ᵊmos če tōm ᵊrok ᵊng-ī ebol ᵊn-hētᵊ-f

39 32 40 41 42 43 44 16 12 45 40 47
a-f-nūče de ᵊmof ᵊnči p-daimonion etmēte a-f-ī ebol ᵊn-hētᵊ-f e-mpᵊ-f-vlapte ᵊmof la'w

2 3 4 6 7 8 12 9 10 11
« Il y avait un homme dans la synagogue en lequel était un esprit d'un démon impur; il
13 14 15 17 16 19 20 21 22 23
poussa un cri d'une voix forte : 'Qu'as-tu à notre égard, Jésus le Nazarénien? Es-tu venu
24 25 26 28 27 27 29 30 32 21 33 31
pour nous perdre? Je sais qui tu es : tu es le Saint de Dieu'. Mais Jésus le menaça en
34 36 37 38 16 12 40 39 43 42 44 16 12 45 40
disant : 'Tais-toi et sors de lui'. Il le jeta au milieu, le démon ; il sortit de lui sans lui
47
faire aucun mal. »

1 *awo* : particule, introduit un nouveau développement.

2 *ne* : convertisseur, transfère au passé la phrase d'existence qui suit.

3 *wᵊn* : prédicat d'existence, exigé par le sujet indéfini.

4 *ū-rōme* : article préfixé indéfini + substantif.

5 *pe* : copule de la phrase nominale, employée souvent de manière explétive après le convertisseur *ne*.

6 *hᵊn* : préposition, « dans ».

7 *t-synagogē* : article défini singulier + substantif emprunté au Grec.

8 *ere* : morphème du circonstanciel avec sujet nominal (9 *ū-pᵊna)*, transforme en circonstancielle la phrase nominale à prédicat adverbial (12 *ᵊn-hētᵊ-f)*. Cette circonstancielle a valeur d'une relative épithète de 4 *ū-rōme*; l'emploi du relatif est impossible, puisque l'antécédent est indéfini.

9 *ū-pᵊna* : article indéfini + substantif emprunté au Grec.

10 *n-daimonion* : morphème du génitif indirect + substantif emprunté au Grec.

11 *n-akaṯarṯon* : adjectif épithète de *daimonion*, construit comme un génitif indirect.

12 *ᵊn-hētᵊ-f* : préposition, « dans », régissant le suffixe troisième personne du masculin singulier; le syntagme constitue le prédicat de la phrase nominale à prédicat adverbial.

13 *a-f-či* : troisième personne du singulier masculin du Perfectif de *či*.

(17) D'après l'édition de H. Quecke, *Das Lukasevaneglium Saidisch* (*Papyrologica Castroctaviana*, 6), Barcelone, 1977, p. 126.

[15] *ebol* [6] *hᵊn* : préposition, «dans», renforcé par un adverbe qui la précède.

[16] *ū-nok'*-[17]*ᵊn-smē* : article indéfini singulier + adjectif régissant le substantif qu'il qualifie au génitif indirect; construction inverse de *daimonion-n-akaṯarṯon*.

[18] *če* : «à savoir»; introduit une citation au style direct.

[19] *ahrok* : pronom interrogatif *ah* + préposition + suffixe deuxième personne du singulier masculin, littéralement, «quoi en ce qui te concerne?».

[20] *nᵊman* : préposition *nᵊm*, au *status pronominalis*, régissant le suffixe première personne du pluriel.

[22] *p-rᵊm-nazaret* : article + préfixe constitué par le *status constructus* de *rōme*, «homme» + nom de localité au génitif direct.

[23] *a-k-ī* : deuxième personne du singulier masculin du Perfectif de *ī*, «aller».

[24] *e* : préposition, «pour»; régit l'infinitif *tako-n*.

[25] *tako-n* : infinitif suivi du complément d'objet direct représenté par le suffixe *-n*, première personne du pluriel.

[26] *ti-sown* : Présent 1, première personne du singulier.

[18] *če* : la complétive dépendante de *sown*, «savoir», est exprimée par une citation au style direct.

[27] *ntᵊk* : forme non tonique du pronom indépendant, première personne du singulier, sujet d'une phrase nominale à prédicat nominal.

[28] *nim* : pronom interrogatif, prédicat de la phrase nominale à sujet [27] *ntᵊk*.

[29] *p-et-wa'b* : relative substantivée par l'article, et prédicat de la phrase nominale dont le sujet est [27] *ᵊntᵊk*; la base verbale *wa'b* est au qualitatif.

[30] *m-p-nūte* : morphème du génitif indirect devant labiale, suivi de l'article défini singulier masculin préfixé au substantif *nūte*.

[32] *de* : particule empruntée au Grec.

[34] *e-f-čō* : Présent circonstanciel, troisième personne du singulier masculin de *čō*, «dire».

[31] *a-iesos ... epitima* : Perfectif du verbe *epitima*, emprunté au Grec, avec sujet nominal *iesos*.

[33] *naf* : datif suffixal, suffixe troisième personne du singulier masculin, complément d'objet de *epitima*.

[35] *ᵊmos* : complément d'objet explétif de *e-f-čō*, représenté par le suffixe *-s* à valeur neutre, et introduit par la préposition au *status pronominalis* *ᵊmo-*.

[36] *tōm* : impératif, deuxième personne du singulier.

[37] *ᵊrok* : préposition au *status pronominalis*, régissant le suffixe deuxième personne masculin singulier, renforcement de l'impératif.

[38] *ᵊng-ī* : Conjonctif deuxième personne masculin singulier de *ī*, prolonge l'impératif *tōm*.

[39] *a-f-nūče* : Perfectif troisième personne du singulier masculin, à sujet pronominal anticipant le sujet nominal [42] *p-daimonion*.

ʾmof [40] : préposition au *status pronominalis*, régissant le suffixe troisième personne du singulier masculin, en fonction de complément d'objet de *a-f-nūče* [39].

ʾnči [41] : particule introduisant le sujet nominal retardé, et anticipé par le suffixe *-f* de *a-f-nūče* [39].

p-daimonion [42] : article + substantif emprunté au Grec, sujet retardé de *a-f-nūče* [39].

elmēle [43] : adverbe, formé de la préposition *e* + *t-mēle*, «le milieu»; «au milieu» = «à la vue de tous».

a-f-ī [44] : Perfectif, troisième personne du singulier masculin de *ī*.

e-mpʾ-f-ʋlapte [45] : Perfectif circonstanciel négatif, troisième personne du singulier masculin.

laʾw [47] : renforcement de la négation du Perfectif négatif.

(Voir la bibliographie pp. 302-303).

CHAPITRE IV

LE BERBÈRE*

par Lionel GALAND

1. La position du berbère

Le domaine berbère.

1.1. Avant l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord, le berbère occupait un domaine d'un seul tenant, de l'Atlantique à l'Égypte. Si les limites extrêmes de ce domaine n'ont guère reculé à l'est ni à l'ouest, si même elles ont été portées beaucoup plus loin dans le sud par l'avance touarègue, les régions berbérophones apparaissent sur la carte actuelle comme des îles ou comme des îlots que n'a pas submergés le flot des dialectes arabes. Le berbère est depuis longtemps présent dans huit états africains : Maroc, Algérie, Mali, Niger, Tunisie, Libye, Égypte et Mauritanie (on l'a même signalé au Burkina Faso et au Nigeria), mais cette présence n'a pas partout le même poids. Presque inaperçue en Égypte, discrète en Mauritanie et en Tunisie, elle se fait plus sensible au Mali, au Niger et en Libye, pour s'affirmer en Algérie et au Maroc. On a souvent dit que le berbère survivait dans les montagnes et dans les déserts, laissant à l'arabe les plaines et les villes : c'est vrai dans l'ensemble, bien qu'on découvre des exceptions à la règle.

1.2. Au Maroc, le berbère est parlé dans tout l'arc montagneux qui s'étend d'Agadir, sur l'Atlantique, au passage de Taza. Il est donc la langue de l'Anti-Atlas, de la plaine du Sous, qu'il partage avec l'arabe, du Grand Atlas et du Moyen Atlas, d'où il dévale jusqu'aux portes de Rabat. Au nord du passage de Taza, on le retrouve dans le Rif, mais non dans le pays Jbala.

1.3. La situation est plus complexe en Algérie. Pour les régions côtières, on manque de renseignements sur l'état actuel des groupes berbérophones qui, avant la guerre d'indépendance, s'échelonnaient de la frontière marocaine à Alger. On peut seulement assurer que le berbère se maintient dans la partie orientale du Dahra, à l'est de Ténès, et dans le Chenoua, entre Cherchel et Tipasa. Peut-être en va-t-il de même pour les parlers des Metmata et des Haraoua, au nord de Teniet el-Had. A l'est d'Alger, la Kabylie reste une citadelle berbérophone, forte de la masse de ses habitants, de leur dynamisme et de leur personnalité.

1.4. Dans l'intérieur du pays, on retrouve le berbère aux deux extrémités de l'Atlas saharien. A l'ouest, il est parlé dans les ksour, de la frontière à Aïn Sefra et au-delà. A l'est, il occupe le massif de l'Aurès, qu'il déborde vers le nord et le sud-est; au nord-ouest du massif, les parlers de l'Aurès ne sont séparés du kabyle que par un étroit couloir arabophone.

* La première rédaction de ce travail était terminée depuis 1971, lorsque diverses circonstances firent ajourner la publication du volume. A la reprise du projet, le texte fut mis à jour, de nombreux passages furent récrits, le système de notation fut modifié. Le plan initial, conforme aux premières instructions reçues, a pourtant été conservé pour éviter tout nouveau retard. Aucune retouche sérieuse n'a pu être apportée au texte depuis juillet 1983.

Je dois à Mohammed Allaoui d'avoir pu enquêter pendant cinq ans sur le parler chleuh des Ighchan, base de l'exposé. Hassan Jouad, pour le parler des Infḍwak du Grand Atlas, Mohammed Zaouch, pour celui des Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), Mbarek Redjala, pour le kabyle des Ouadhias, Amar Abada, pour celui des Bibans, m'ont fourni de précieuses indications. Par ses remarques, Fernand Bentolila m'a permis de préciser certains points de la description. Que tous soient ici remerciés.

1.5. Dans le Sahara septentrional, le berbère a subsisté longtemps chez les sédentaires des palmeraies. Plus ou moins menacé au Gourara, au Touat et au Tidikelt, il conserve une position forte dans les sept villes du Mzab et il ne paraît pas avoir disparu d'Ouargla ni, peut-être, de l'Oued Righ.

1.6. Le sud de l'Algérie lui appartient, grâce aux Touaregs de l'Ahaggar (Hoggar) et du Tassili des Ajjer. Mais, contrairement à une opinion reçue dans le grand public, la masse des Touaregs n'est pas là. Elle se trouve au Mali et au Niger, non seulement dans les montagnes des Ifoghas et de l'Aïr, mais aussi dans la zone sahélienne, où elle dépasse largement la boucle du fleuve Niger, et le nombre des noirs et des métis qui parlent le touareg dépasse celui des blancs. Le domaine touareg se déploie donc en un immense triangle, de Ghadamès, qui n'est pas touarègue, à Goundam et à Zinder. Au nord-est, il empiète sur le territoire libyen avec Ghat et les Touaregs Kel-Ajjer. La limite méridionale est floue : le berbère se trouve ici en contact étroit avec plusieurs langues africaines, notamment le peul, le songhay, le djerma et le haoussa.

1.7. En Tunisie, une enquête récente (T. Penchoen, 1967) a confirmé la persistance du berbère dans six villages de la zone pré-désertique et de l'île de Djerba ; dans cinq autres, il recule devant l'arabe ; il a disparu de deux, peut-être de trois villages où A. Basset l'avait encore entendu entre 1932 et 1938.

1.8. En Libye, le berbère paraît bien vivant à Zouara, ville du littoral, et dans la partie occidentale du Djebel Nefousa. Le long de la frontière algérienne, Ghadamès a un parler qui lui est propre, tandis que Ghat et les Kel-Ajjer, déjà cités, parlent touareg. On a pu observer peu avant son extinction le berbère de deux oasis de la Tripolitaine, Sokna (T. Sarnelli, 1923) et El-Fogaha (U. Paradisi, 1960-1961). On est privé d'informations récentes sur Aoudjila, en Cyrénaïque, et sur Siwa, qui fut pour les Anciens l'oasis d'Amon : c'est là, en territoire égyptien, que le berbère trouve sa limite orientale. Enfin, à l'autre extrémité du Sahara, des groupes de berbérophones sont encore signalés dans le sud-ouest de la Mauritanie.

1.9. En outre, d'importantes colonies d'émigrés ont fait sortir le berbère du domaine qui lui est propre. Beaucoup de Chleuhs du Sud marocain vivent à Casablanca et dans les autres villes du Maroc, dans la région parisienne ou dans le bassin minier du nord de la France ; on en rencontre aussi en Belgique et, depuis une vingtaine d'années, aux Pays-Bas et en Allemagne. De nombreux Kabyles gagnent Paris ou les grandes villes françaises. Ces travailleurs restent volontiers groupés et fidèles, entre eux, à leur parler berbère. Le plus souvent, ils laissent leur famille au pays et leur émigration est temporaire. Définitive au contraire, celle qui, à partir de 1957 et en moins de dix ans, a porté vers Israël les communautés juives de la montagne marocaine, où elles subsistaient depuis des siècles ; quelques-unes étaient berbérophones. Les Juifs du Mzab et de Djerba sont également partis. Mais ces émigrés, désireux de s'intégrer dans leur nouveau milieu, abandonnent le berbère dès qu'ils le peuvent.

Le nombre des berbérophones.

1.10. Il est impossible d'évaluer avec précision le nombre des berbérophones. Difficiles de toute façon, les recensements n'ont pas accordé beaucoup d'importance au problème des langues. Sans insister sur l'indifférence parfois hostile que certains milieux officiels témoignent au berbère, on doit souligner la confusion causée par le concept de bilinguisme. Jusqu'à ces dernières années, qui ont vu s'accentuer l'effort d'arabisation, le paysan berbère n'apprenait guère l'arabe classique, bien qu'il vénérât en lui la langue du Coran. Par contre, il lui suffisait de se rendre à la ville ou même au marché pour avoir besoin de l'arabe dialectal. Aussi le «bilingue» est-il presque toujours un berbérophone qui sait communiquer, plus ou moins parfaitement, avec d'autres groupes sociaux que le sien. Le berbère reste la langue du foyer aussi longtemps que la femme le pratique. Ce privilège, on le conçoit, échappe aisément à l'attention des statisticiens dont les évaluations, par ailleurs, sont toujours distancées par l'accroissement de la population. Inversement, des chiffres excessifs ont été avancés par des auteurs berbérophones, dans le zèle qui les portait à affirmer leur identité culturelle.

1.11. Pour estimer — grossièrement — le nombre des berbérophones, on doit partir de données sérieuses, mais vieillies, et prendre le risque d'extrapoler. En 1952, A. Basset considérait qu'une «petite moitié» des habitants du Maroc et le tiers des musulmans d'Algérie parlaient berbère ; compte tenu des groupes extérieurs à ces deux pays, il arrivait à un total de cinq millions et demi. En 1966, J. Despois et R. Raynal dénombraient six millions de berbérophones dans leur «Afrique du nord-ouest», qui laissait de côté la Libye, Siwa et le Sahel au sud du Sahara. Tous ces calculs sont évidemment périmés. Peut-on au moins appliquer les pourcentages d'autrefois aux derniers

recensements? Il faudrait savoir si l'expansion démographique a joué de la même façon pour les berbérophones et pour les arabophones. Il faudrait aussi mesurer les gains éventuels de l'arabe sur le berbère : ils paraissent probables, en raison de la politique d'arabisation, de l'action des écoles et des média, des effets de l'émigration vers les villes, mais depuis les années soixante on observe chez divers berbérophones, et souvent chez les jeunes, une prise de conscience dont les conséquences ne peuvent être évaluées. Tout essai d'estimation chiffrée est donc quasi désespéré. Si pourtant on tente l'aventure, en réduisant par prudence les proportions retenues par A. Basset, on aboutit à un total d'une quinzaine de millions de berbérophones, dont neuf pour le Maroc (où le rencensement de 1981 compte environ 25 millions d'habitants) et cinq pour l'Algérie (à peu près également peuplée). Les groupes les plus nombreux occupent les montagnes du Maroc, ainsi que la Kabylie et l'Aurès, mais il faut nommer aussi les quelque huit cent mille usagers du touareg (§ 1.6).

L'ÉCONOMIE ET LA RELIGION.

1.12. Le berbère demeure avant tout une langue de ruraux, qui vivent, selon les régions, de l'agriculture, de l'arboriculture ou de l'élevage. Ce sont là les activités les mieux représentées dans son vocabulaire, à côté des quelques techniques indispensables au monde paysan. Pourtant certains groupes de Berbères se sont acquis dans le commerce, qu'ils vont exercer en ville, et notamment dans l'épicerie, une suprématie proche du monopole : Chleuhs au Maroc, Mzabites en Algérie, Djerbiens en Tunisie. On a vu que les berbérophones forment également un important prolétariat dans certaines zones industrielles ou minières. Beaucoup de ces émigrés restent en contact avec leur région et surveillent de loin l'exploitation du terrain ou du cheptel familial. On peut enfin mentionner que des Berbères font carrière dans l'administration ou dans l'armée et que d'autres se distinguent dans le droit, la médecine, la politique ou la littérature, en d'autres langues que la leur.

1.13. Presque tous les berbérophones professent la religion musulmane : la seule exception notable est celle des petites communautés juives qui ont gagné Israël (§ 1.9). C'est en milieu berbère que survit l'ibāḍisme, héritage du schisme khāridjite qui dès le VIIIe siècle avait séduit les Berbères : on le trouve aujourd'hui au Djebel Nefousa, à Djerba, à Ouargla et surtout au Mzab. Pourtant la plupart des berbérophones sont des orthodoxes du rite malikite qui s'est imposé en Afrique du Nord. On se plaît parfois à souligner les superstitions et les traces de paganisme qui restent visibles chez ces ruraux. De telles survivances présentent un intérêt scientifique incontestable, mais elles ne devraient pas faire douter de l'Islam berbère. Certains groupes sont même réputés pour leur connaissance de la science religieuse, ainsi les Chleuhs du Maroc ou les Touaregs Kel-Antessar, et l'on sait le puritanisme des Ibāḍites. Si l'arabe est la langue de la révélation, le berbère a servi à la diffusion des préceptes religieux et moraux, parfois même, dit-on, à la traduction du Coran. Plusieurs des emprunts faits par le berbère au lexique arabe ont été introduits par les clercs.

DÉNOMINATION DE LA LANGUE.

1.14. Le berbère ne possède aucun terme qui le désigne lui-même en tant que langue commune à tous les berbérophones. Il dispose de nombreux noms féminins qui s'appliquent aux variétés régionales : on parle la *tašlḥiyt* en pays chleuh, la *taqbaylit* en Kabylie, la *tamazigt* dans le Maroc central, la *tamāhaq* dans l'Ahaggar, la *təmāšəq* au Mali, etc. Les deux premiers exemples ne sont même pas d'origine berbère. Les trois autres se rapportent au nom des Imazighen *(imazign)*, que l'on considère souvent comme le nom berbère des Berbères, parce qu'il apparaît en plusieurs points différents et peut-être aussi, sous la forme *Mazices*, dans l'Antiquité. Rien pourtant ne prouve que cette appellation ait jamais désigné l'ensemble des Berbères. La notion même d'une langue berbère englobant la totalité des variétés locales reste étrangère à la masse des locuteurs et les intellectuels qui donnent aujourd'hui cette valeur au terme *tamazigt* procèdent à une innovation. Quant à l'arabe *barbariyya* «berbère», c'est une onomatopée qui rejoint le grec βάρβαροι pour évoquer un langage inconnu, donc «bredouillant» ou «bruyant». Le mot a été adopté par les langues européennes, mais non par le berbère.

HISTOIRE DU BERBÈRE, LE LIBYQUE, LE PROBLÈME CANARIEN.

1.15. On s'accorde aujourd'hui à nommer «libyque» la langue de plus de mille inscriptions découvertes dans toute l'Afrique du Nord, de la Tunisie au Maroc. La plupart sont des stèles funéraires assez frustes. Cependant plusieurs inscriptions sont accompagnées d'un texte punique ou latin et un petit groupe, découvert en Tunisie dans les ruines antiques de *Thugga*, aujourd'hui

Dougga, tranche sur les autres par l'allure officielle des documents, dont l'un est daté de l'an X du règne de Micipsa (138 av. J.-C.). Il s'agit donc de monuments anciens, dont l'usage a dû cesser au plus tard avec l'arrivée des Arabes. Les régions où ils apparaissent n'ont pas gardé le moindre souvenir de l'écriture libyque, qui est par contre étroitement apparentée à la seule écriture berbère encore vivante, celle des Touaregs. A quelques exceptions près, seules les consonnes sont notées, comme en sémitique ; les lettres présentent des formes géométriques simples ; les mots ne sont généralement pas séparés et ils se rangent en lignes verticales (cas le plus fréquent dans l'Antiquité, la ligne commençant en bas) ou horizontales (de droite à gauche à *Thugga*, de gauche à droite ailleurs). Bien que certains caractères rappellent des lettres phéniciennes ou sud-arabiques, l'origine de cette écriture composite n'a pas encore été établie. On connaît en tout cas, grâce aux noms propres cités par les bilingues, la valeur des lettres employées à *Thugga*, mais le déchiffrement des textes n'est pas aussi avancé que certaines tentatives aventureuses pourraient le laisser croire. Puisque aucun événement historique ne rend compte de l'arrivée du berbère en Afrique du Nord, il faut bien admettre qu'il était là avant l'époque de nos premiers documents et l'on peut penser que c'est lui qui, dans l'Antiquité, se manifeste sous la forme du libyque. La difficulté commence lorsqu'on cherche à relier l'état ancien de la langue à son état actuel.

a) Système phonique. Si l'on accorde aux signes libyques la valeur des lettres puniques qui les transcrivent, on obtient pour *Thugga* le système consonantique suivant, que l'on pourra comparer avec celui du chleuh (§ 2.7) :

p	t_1 t_2 t_3	s_1 s_2	*š*	k_1 k_2
b	*d*	z_1 z_2 z_3		g_1 g_2
	r			
	l			
	ṭ	*ṣ*		
m	*n*			
			y	*w*

Les consonnes numérotées correspondent à des signes libyques différents, mais transcrits par un même caractère punique : pour t_1 et t_2, k_1 et k_2, g_1 et g_2, il s'agit peut-être de simples variantes de graphie ; pour t_3, en face de t_1/t_2, et pour z_1, z_2, z_3, les tracés diffèrent tellement qu'on peut se demander s'ils ne correspondent pas à des phonèmes distincts, que l'écriture punique n'aurait pas eu le moyen de caractériser. Il faudrait aussi ajouter au tableau trois signes dont l'équivalent punique n'est pas assuré, du moins à *Thugga*, mais l'un d'eux, qui a pu représenter d'abord une laryngale, semble servir à l'écriture des voyelles dans certaines conditions ; il est ici transcrit par ʼ. Les textes de *Thugga* sont peut-être trop courts pour nous livrer tout l'alphabet libyque. Pourtant il paraît difficile d'attribuer au hasard l'absence très frappante des articulations d'arrière et l'on ne peut s'empêcher de remarquer, à ce propos, que le berbère actuel doit à des évolutions locales ou à des emprunts la plupart de ses pharyngales et de ses laryngales : dans toute cette zone d'articulation, l'héritage chamito-sémitique aurait donc été perdu depuis longtemps. En ce qui concerne les pharyngalisées, le fait qu'on ne trouve à *Thugga* que les sourdes *ṭ* et *ṣ* s'accorde avec ce que l'on pressent du phonétisme chamito-sémitique, mais, par ailleurs, divers indices suggèrent que les sonores *ḍ* et *ẓ* sont plus anciennes que *ṭ* et *ṣ* dans les parlers berbères : les «emphatiques» sourdes auraient-elles au moins partiellement cédé la place aux sonores depuis l'Antiquité ? Ou bien l'un des trois signes libyques de *z* représente-t-il déjà un phonème *ẓ* ? Un autre problème est posé par la réalisation des occlusives non pharyngalisées : les transcriptions puniques ne sont pas ici d'un grand secours puisque les sémitisants hésitent à se prononcer sur l'articulation, occlusive ou spirante, voire fricative, des consonnes puniques correspondantes. La graphie *p* (et non *f*) a été adoptée ici par convention.

Le caractère essentiellement consonantique de l'écriture libyque nous prive de renseignements sur le vocalisme, dont on ne peut tenter la restitution que dans certains noms propres, connus par des transcriptions en d'autres langues.

b) Morphologie et syntaxe. De la grammaire du libyque, on entrevoit seulement quelques traits. Si pourtant on opère un tri entre les nombreuses hypothèses qui ont été avancées, on peut retenir des indications qui ne sont pas négligeables, du moins pour la partie orientale du domaine libyque. J. G. Février a dressé ce bilan et O. Rössler a cherché à ordonner les matériaux en séries, pour mettre les morphèmes en évidence : méthode plus sûre que l'analyse de mots isolés. La racine paraît jouer en libyque un rôle analogue à celui qu'elle a dans les parlers berbères (§ 5.3) et en sémitique. On

reconnaît des nominaux, des verbes et des particules. Les noms se présentent comme masculins ou féminins, le féminin étant, comme en berbère (§ 4.9 et suiv.), une forme sans marque spéciale ou au contraire une forme pourvue des indices *(t₁)——t₁/t₂*. On observe déjà, semble-t-il, un pluriel nominal en *-n* (§ 4.11 a). Les formes verbales sont pourvues d'indices de personne qui annoncent les désinences actuelles (§ 4.39), surtout à la 3ᵉ personne du singulier masculin *(y-)* ou féminin *(t-)*, ainsi qu'à la 3ᵉ personne du pluriel masculin *(-n)*.

Dans le groupe nominal, le complément déterminatif est placé tantôt immédiatement après le nom complété (*w-špṭ* «fils de Šafot»), tantôt après la préposition *n* «de», les deux constructions restant usitées aujourd'hui (§ 3.15). On trouve à *Thugga* la préposition *d* «avec», toujours vivante en berbère (§ 3.15 c). Certaines formes verbales semblent accompagnées d'affixes qui évoquent les pronoms personnels des parlers modernes (§ 4.22 et suiv.). Le verbe se place déjà en tête de l'énoncé (§ 3.6).

Ce tableau sommaire appelle des compléments et des contrôles. Tous les traits n'en sont pas décisifs, certains paraissant plutôt chamito-sémitiques que proprement berbères. Il y a là, pourtant, une base de départ pour de nouvelles recherches.

c) Vocabulaire. C'est dans le domaine lexical que les résultats obtenus restent le plus fragiles, justement parce qu'il est plus difficile d'y opérer sur des séries. Rares sont les mots bien identifiés : *w* «fils» (berbère *u* et var. «fils de»), *g₂ld* «roi, chef» (berbère *agLid* «roi»). On cite volontiers *mnk₁d'* comme une variante du touareg *amənokal* «chef», ce qui paraît hasardeux. Une formule des plus fréquentes, *bns₁*, est traduite selon les auteurs par «son tombeau», «sa stèle» ou «son épouse»! On connaît naturellement beaucoup de noms propres, dont quelques-uns sont célèbres, comme *ms₁ns₁n* «Massinissa», *mk₁ws₁n* «Micipsa», *t₂bg₂g₂* «Thugga». Enfin on note la présence, non seulement dans l'onomastique, mais aussi dans le vocabulaire, d'éléments puniques qui montrent déjà le rôle des emprunts dans l'histoire de la langue (§ 5.7. et suiv.).

1.16. On dispose encore, pour l'Antiquité, d'une masse de matériaux onomastiques livrés par les inscriptions puniques, grecques ou latines et par les auteurs anciens. Leur exploitation est très délicate. On peut conjecturer qu'il y a là, à côté de noms libyques, des épaves encore plus anciennes. Des rapprochements parfois suggestifs ont été proposés avec les données d'autres pays méditerranéens et notamment de la Sardaigne antique.

1.17. Puis c'est un saut de plusieurs siècles, jusqu'aux treize petites phrases, assurément berbères, que citent des manuscrits arabes du XIIᵉ siècle publiés par E. Lévi-Provençal sous le titre de *Documents inédits d'histoire almohade* (Paris, 1928). Mais il faut attendre jusqu'au XVIᵉ ou XVIIᵉ siècle pour avoir enfin des textes de quelque longueur, sous la forme de manuscrits chleuhs en caractères arabes, dont la tradition se conserve dans le Sud marocain. La langue de ces manuscrits est très proche du dialecte actuel, les différences provenant surtout des contraintes de la technique littéraire. Ces traités, auxquels il faut joindre quelques manuscrits signalés en Mauritanie, restent une exception et les parlers actuels du Nord ignorent pratiquement toute écriture.

1.18. Le touareg, au contraire, possède un alphabet (§ 1.15) dont les caractères sont appelés *tifīnag*, pluriel de *tafīnəq* (< **ta-fīnəg-t* «la phénicienne»?). Connue des hommes aussi bien que des femmes (contrairement à une opinion répandue), cette écriture est d'un usage assez courant, mais limité à des tâches modestes, billets, graffiti, formules gravées sur des objets. La lecture devient laborieuse quand on s'écarte des expressions rituelles ou attendues. Aucune tradition écrite n'a fait appel au système des *tifīnag* mais on rencontre au Sahara et jusqu'au Maroc, donc loin du pays touareg, des centaines d'inscriptions gravées sur les parois rocheuses dans un alphabet analogue. Ces textes obscurs, fréquemment associés à des gravures, doivent remonter à des époques diverses.

1.19. A l'histoire si lacunaire du berbère se rattache plus ou moins celle du canarien, qui fut la langue des îles Canaries jusqu'à la conquête espagnole et qui s'éteignit ensuite. Plus connu sous le nom de «guanche», qui désigne proprement le parler de Tenerife, le canarien est attesté par la toponymie, par le substrat qu'il a laissé dans l'espagnol des îles et par les citations qu'en font certains documents européens à partir du XVᵉ siècle. D. J. Wölfel a rassemblé ces données dans les *Monumenta Linguae Canariae* (Graz, 1965). Il est excessif de traiter le canarien comme un dialecte berbère. Les deux langues présentent des similitudes frappantes, mais partielles, et leur relation reste à préciser. Les îles Canaries possèdent de nombreuses inscriptions rupestres de type libyco-berbère, mais on discute encore pour savoir si elles sont l'œuvre des Canariens ou de navigateurs étrangers.

Langue, dialectes et parlers.

1.20. Le berbère se trouve placé dans les conditions les plus favorables à l'action des forces centrifuges qui s'exercent sur toute langue. Il est disséminé sur un immense territoire dont chaque région a vécu longtemps de sa vie propre ; l'ensemble n'a jamais connu d'unité durable et, de toute façon, aucun des grands empires qui ont dominé l'Afrique du Nord n'a choisi le berbère comme langue officielle ; aujourd'hui encore, il est ignoré ou à peine reconnu des gouvernements ; il ne s'écrit guère et n'a donné aucune œuvre littéraire qui s'impose à tous les berbérophones. Aussi se présente-t-il uniquement sous la forme de variétés locales que les auteurs allemands appellent volontiers «Berbersprachen». C'est au contraire à l'ensemble que les Français réservent le nom de «langue», mettant ainsi l'accent sur une unité qui reste sensible même quand il n'y a plus intercompréhension entre les groupes, ce qui est fréquent. Cette «langue» est une abstraction, une sorte de somme qu'on ne parle nulle part. Comment nommer ce qu'on entend sur le terrain ? A. Basset, frappé par l'extrême diversité que lui révélaient ses enquêtes de géographie linguistique, comptait de quatre à cinq mille «parlers» et contestait — sauf peut-être pour le touareg — l'existence de «dialectes» intermédiaires entre les parlers et la langue. Mais il faut bien reconnaître une certaine unité dialectale, qui assure une intercompréhension immédiate et suffisante à l'intérieur de groupes régionaux — chleuh, kabyle, touareg, etc. — par ailleurs conscients de leur personnalité et capables, comme on l'a vu (§ 1.14), de se donner un nom. On a également signalé, dans la littérature orale, des koïnês qui permettent aux trouveurs de parcourir toute une région sans gêner leur auditoire par des particularités de langage.

En posant des «parlers» locaux, souvent (mais pas toujours) groupés en «dialectes» régionaux, et une «langue» berbère qui est l'addition de tous ces ensembles, la terminologie ainsi définie répond assez bien aux besoins des chercheurs. Mais il est possible qu'elle doive bientôt céder à la pression des sentiments, à l'heure où de nombreux berbérophones veulent affirmer leur identité culturelle : accepteront-ils longtemps le nom un peu déprécié de «dialectes» pour les langages qu'ils défendent ? Dès maintenant le touareg a rang de «langue» nationale au Niger et au Mali. La substitution de «langue» à «dialecte» peut gagner du terrain. On rejoindrait alors l'usage allemand et l'on dirait «les langues berbères», le pluriel remplaçant le singulier pour désigner l'ensemble du groupe, qu'on aurait toujours la ressource d'appeler «le berbère».

1.21. On n'a pas encore réussi à classer les parlers berbères de façon satisfaisante. La division des Berbères en trois familles, Masmouda, Sanhadja et Zénètes, remonte à Ibn Khaldoun (XIV[e] siècle) ; elle a pu refléter une réalité historique, mais les traces linguistiques qu'elle a laissées ne fournissent pas une base suffisante à la dialectologie actuelle. Peut-être devrait-on distinguer des dialectes morts, dont les traits se diluent et se dispersent à travers des parlers aujourd'hui souvent éloignés les uns des autres, et des dialectes (ou des langues) qui vivent ou qui naissent, et dont les traits au contraire s'affirment et regroupent les parlers. En tout cas le classement superficiel des parlers varie avec le phénomène que l'on choisit comme caractéristique. Par ailleurs, aucun rameau du berbère, même le touareg, n'est plus conservateur que les autres en tous ses points, chaque parler présente ses archaïsmes et ses innovations et seule la comparaison peut suggérer une image globale d'un état de langue antérieur.

Problèmes de graphie.

1.22. Pour noter la langue qu'ils étudient, les berbérisants ont abandonné depuis longtemps l'usage de l'écriture arabe et ils se servent de caractères latins, modifiés ou complétés par d'autres signes. Mais le choix et l'emploi de ces caractères sont des plus variables. Sans exiger une impossible unité, on peut souhaiter que chaque auteur définisse ce qu'il attend d'une notation qui peut révéler, selon le cas, la phonétique, la phonologie ou même la morphologie du parler. Afin de permettre l'alphabétisation en touareg, le Niger et le Mali ont adopté, à la suite d'une réunion d'experts convoquée par l'UNESCO à Bamako en 1966, des alphabets de base latine qui représentent un compromis entre les exigences scientifiques et les besoins de l'enseignement, mais qui déjà subissent, dans la pratique, diverses modifications. Un alphabet d'allure touarègue, mais fortement remanié, a été proposé vers 1970 par certains milieux kabyles de Paris ; bien qu'il ait rencontré même au Maroc un succès d'ordre politique et sentimental, il ne s'est pas imposé jusqu'ici. Les caractères latins restent prédominants ; toutefois certaines publications culturelles du Maroc ont repris la tradition, ancienne dans ce pays, d'une notation en caractères arabes.

MÉTHODE D'EXPOSITION ET NOTATION.

1.23. Au lieu de présenter d'emblée un berbère commun que l'étude comparative permet de dégager plus ou moins bien, il a paru préférable de décrire ici un parler localisé, mais réel, et de signaler chemin faisant les divergences les plus graves que l'on observe ailleurs. L'exposé a pour base le parler des Ighchan *(igŠan)* de l'Anti-Atlas marocain : ces Chleuhs pratiquent la culture — celle des amandiers surtout —, un peu d'élevage et cherchent un complément de ressources dans l'émigration vers les villes. Les indications relatives à d'autres parlers sont distinguées par la typographie. On s'est efforcé de ne pas confondre diachronie et synchronie, mais on a résolument recherché la genèse des mécanismes actuels pour essayer de les éclairer, dans la conviction que les méthodes strictement descriptives, aujourd'hui si prisées, privent le tableau d'une troisième dimension et risquent de lui donner un caractère superficiel ou arbitraire.

Autant que faire se peut, la notation est phonologique, dans le cadre de l'unité lexicale. Lorsque le contact entre deux unités provoque un changement de phonème, ce changement est signalé par le signe ˆ, la réalisation étant alors souvent précisée en caractères romains placés entre crochets. Il a fallu concilier le système de graphie adopté dans l'ouvrage pour d'autres langues chamito-sémitiques et les exigences propres au berbère. *ḫ* et *ε* notent respectivement les fricatives pharyngales sourde et sonore, *h* la fricative laryngale. Un signe d'occlusive barré représente la spirante correspondante : *ŧ* est donc la spirante dentale sourde, *đ* la spirante dentale sonore ; les signes *k* et *g* se trouvant réservés aux fricatives vélaires sourde (arabe خ) et sonore (arabe غ), on a adopté *k̯* et *g̯* (soulignés d'un demi-cercle, mais non barrés) pour les spirantes palatales sourde et sonore, bien qu'en berbère elles aillent de pair avec *ŧ* et *đ*. Le point sous une lettre signale la pharyngalisation («emphase») : *ṭ, ḍ, đ̣*, etc. Le chevron sur une lettre indique soit une chuintante sourde, *š*, ou sonore, *ž*, soit une affriquée sourde, *č*, ou sonore, *ǧ*. Les exposants *ʷ* et *ʸ* désignent respectivement la labialisation et la palatalisation d'une consonne. La lettre double, *ŧŧ*, *dd*, etc., note une consonne géminée, mais elle est remplacée par une majuscule, *T*, *D*, etc., si la tension prend une importance particulière dans l'articulation (*E* est alors *ε* tendu). L'écriture des semi-voyelles *w*, *y* et des voyelles *a*, *i*, *u* est conforme à un usage répandu. Pour les voyelles touarègues, v. le § 2.6.

2. Le matériel phonique

LA SYLLABE.

2.1. La syllabe berbère est très mal connue. En chleuh, elle doit être tenue pour une unité purement phonétique dont la définition s'avère malaisée. Les locuteurs ne montrent pas un sentiment très sûr de la coupe syllabique. Il semble que très peu de restrictions pèsent sur la structure des syllabes et que celles-ci présentent une extrême variété. Le chleuh connaît des syllabes ouvertes et des syllabes fermées. Le centre syllabique peut être une voyelle *(a, i, u)*, seule, précédée ou/et suivie d'une ou plusieurs consonnes, tendues ou non (§ 2.10) : *i|mi* «bouche», *ka* «seulement», *kra* «quelque chose», *ul* «cœur», *aS* «jour», *isk* «corne», *laẓ* «faim», *muN* «ils ont accompagné», *sganŧ* «elles ont acheté», *ŧukst* «dent», etc. Le centre syllabique peut également être une consonne, non seulement *m, n, r, l, ṛ, ḷ,* mais aussi n'importe quelle constrictive : [m̩|Dn̩] «les gens», [fl̩] «laisse», [a|Zl̩] «cours», [Ks̩] «ôte», [sg̩ «achète», *fl-ŧ* [fl̩t] «laisse-le», *Ks-ŧ* [Ks̩t] «ôte-le», *sg-ŧ* [sg̩t] «achète-le». Enfin, lorsqu'une occlusive en précède une autre, il se forme une syllabe dont le centre se réduit à la phase explosive (<) de la première consonne : *ŧKsŧ* [t<Kst] «tu as ôté», *ŧK* [t<K] «elle passe» (aoriste). Une telle syllabe ne peut être que chuchotée et il est assez facile de percevoir la rupture qu'elle provoque dans la chaîne sonore. Si pourtant l'une des consonnes est voisée, les vibrations glottales se combinent parfois au souffle qui sert de centre syllabique pour donner une voyelle centrale [ə] : *ŧgŧ* [t<gt] ou [təgt] «tu es» (aoriste). Mais le plus souvent les nombreuses notations de [ə] que l'on observe chez les berbérisants résultent d'habitudes étrangères au chleuh.

2.2. Le mot compte en général de une à quatre syllabes : *a|sif* «rivière», *ŧa|fu|nasŧ* «vache», *ŧi|g aw|si|win* «choses». Il existe des groupes étroits comportant un noyau, verbe ou nom, et un ou plusieurs éléments périphériques, placés avant ou/et après le noyau : préposition, démonstratif, pronoms affixes, particules diverses. Dans ces groupes, une syllabe à initiale vocalique ne peut suivre une voyelle ; l'hiatus est évité soit par la formation d'une diphtongue : *i urgaz* [iwr|gaz] (mais ailleurs parfois [yurgaz]) «à l'homme», soit par la fusion : *ifkaˆang* [ifkang] «il nous a donné», soit enfin, plus souvent, par l'insertion d'un *y* dit «de rupture d'hiatus» : [ifkayang]. Certains parlers pratiquent

aussi l'élision : *ini-as* [inas] «dis-lui». Si un élément à initiale vocalique s'ajoute à une consonne, cette consonne forme avec lui une nouvelle syllabe : on observe ainsi *argaz* [ar|gaz] «homme», mais *argaz-ad* [ar|ga|zad] «cet homme»; *ifl* [i|fḷ] «il a laissé», mais *ifl-as* [if|las] «il lui a laissé».

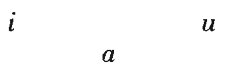
2.3. L'emploi d'une consonne comme centre de syllabe est moins fréquent en kabyle et semble inconnu du touareg. En contrepartie, ces langues font un plus grand usage de la voyelle centrale [ə].

Le kabyle répartit les syllabes de façon à éviter les syllabes ouvertes de centre [ə]. Il dit *ƙđm* [əƙ|đəm] «fais», mais *ƙđm-iŧ* [ƙəđ|miŧ] et non *[əƙ|đə|miŧ] «fais-le». D'autre part, le découpage obéit à la pression de la morphologie. La réalisation de *ŧ-ƙđm-m* «vous avez fait» est [ŧƙəđ|məm] et non *[ŧəƙ|đəM], bien que la phonologie locale admette parfaitement la finale tendue -M (cf. *ḳM* [ḳəM] «toi», *lhM* [lhəM] «souci»). A la différence du chleuh *(tkdM)*, le kabyle évite ainsi que la désinence *m* ne vienne se fondre dans le radical, mais [ə] n'est pas pour autant un phonème : sa présence ou son absence peuvent être prévues et dépendent justement de la coupe syllabique. Suivie du pronom *as* «à lui», la même forme verbale est prononcée [ŧəƙ|đəm|mas] «vous lui avez fait», et non *[ŧƙəđ|mə|mas]. C'est encore la coupe syllabique qui est chargée de protéger la désinence verbale *ŧ* (< *t*) dans *mLul-ŧ*[məl|lu|ləŧ] «elle est blanche», alors que le groupe *lt*, où le contact avec *l* empêche *t* de passer à *ŧ*, est parfaitement admis dans l'adjectif *ŧamLalt* [ŧa|məl|lalt] «blanche».

Le touareg tolère les syllabes ouvertes à voyelle centrale et il oppose par exemple *sərəs* «fais descendre», avec *s*- préfixé, à *əsrəd* «étends-toi», avec *s* radical : on voit que la morphologie, de nouveau, exploite la possibilité offerte. Il semble bien qu'on doive reconnaître ici un phonème *ə* (v. § 2.6).

Les phonèmes.

2.4. Voyelles :



La quantité vocalique n'est pas pertinente en chleuh et la voyelle centrale [ə] n'y est pas un phonème (§ 2.1).

2.5. Le kabyle a le même système de voyelles que le chleuh. Plus fréquente, la voyelle [ə] n'y est pourtant qu'un fait de réalisation (§ 2.3). J. M. Dallet a noté *ẓđ* [ẓəđ] «mouds» en face de *ẓḏ* [əẓḏ] «tisse», mais la distinction est mal assurée, car on observe aussi la prononciation [əẓđ] pour la première de ces formes ; il s'agit tout au plus d'une opposition moribonde.

2.6. Les voyelles du touareg posent des problèmes difficiles. On peut tirer des notations du P. de Foucauld un système qui compterait au moins onze phonèmes vocaliques :

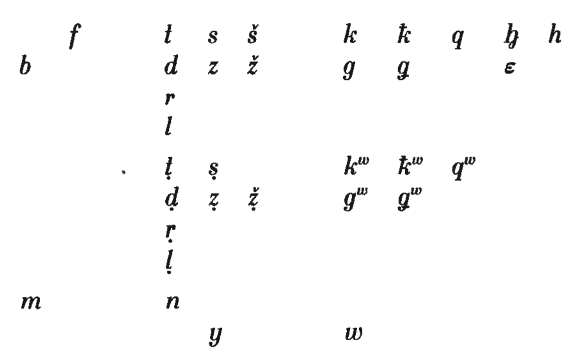
i : *ī* *u* : *ū*
e : *ē* *ə* *o* : *ō*
a : *ā*

L'opposition de longueur paraît bien être exploitée par la morphologie, surtout pour le timbre *a* : *ila* «il a pris possession» (accompli), *ilā* «il possède» (accompli résultatif). Le P. de Foucauld distingue deux voyelles centrales qu'il écrit *e* et *ĕ* ([ə] et [ə̆]?) : l'opposition est suspecte sous cette forme, mais on ne peut lui refuser toute réalité. K. G. Prasse a montré qu'on ne doit pas ramener les deux voyelles centrales à une «voyelle zéro» et il a été conduit à opposer un *ə* à un *ă* (distinct de *a* et de *ā*). Les notations du P. de Foucauld (ici translittérées) pour l'accompli *ərə̆səɣ* «je suis descendu», *irə̆s* «il est descendu», en face des formes d'aoriste *ərsəɣ* , *irəs*, pourraient ainsi être réinterprétées comme *ərăsəɣ*, *irăs*, en face de *ərsəɣ*, *irəs*. Tout n'est pas résolu pour autant. On ne voit pas toujours clairement la limite entre les faits qui relèvent de la simple phonétique et les traits proprement phonologiques. K. Prasse a posé l'existence de voyelles surlongues dont la place dans le système n'est pas élucidée : il est tenté de les lier à des phénomènes accentuels et R. Nicolaï, plus récemment, a suggéré une analyse en mores. Dans le même temps, on perçoit les hésitations de chercheurs chevronnés qui, sur le terrain, ont souvent quelque peine à identifier les voyelles qu'ils entendent et qui, du reste, ne sont pas forcément les mêmes dans toutes les régions. Il a donc paru prudent — et suffisant pour un exposé qui ne saurait entrer dans le détail — de translittérer mécaniquement tous les exemples tirés du P. de Foucauld, sans discuter leur notation. *ă* a pourtant été substitué à *ə* dans certains cas.

Le système des voyelles touarègues n'est pas sans évoquer celui du parler non touareg de Ghadamès, mieux connu maintenant grâce aux travaux de J. Lanfry, qui distingue également deux voyelles centrales, écrites *e* et *ə*.

Du point de vue historique, il est vraisemblable que le kabyle et plus encore les parlers marocains, avec leur système vocalique pauvre et leurs nombreuses syllabes dépourvues de voyelle proprement dite, représentent le terme d'une évolution. Inversement, une voyelle centrale stable a quelque chance de marquer la place d'une voyelle ancienne, comme le rappelle K. Prasse. Mais il ne s'ensuit pas que le touareg conserve fidèlement l'ancien vocalisme berbère.

2.7. Consonnes :



2.8. Pharyngalisation et labialisation. Une consonne peut être pharyngalisée («emphatisée») sous l'influence d'une «emphatique» voisine. Les oppositions *ž-ẓ̌*, *r-ṛ* et *l-ḷ* ont un rendement faible ou nul. On doit pourtant admettre *ẓ̌*, *ṛ* et *ḷ* au nombre des phonèmes, car la pharyngalisation ne se laisse pas prévoir dans tous les cas. Il en va de même pour la labialisation.

2.9. Semi-consonnes. Une particularité remarquable du parler des Ighchan est qu'il conserve les oppositions *y-i* et *w-u* après consonne, en finale de mot ou de groupe («mot phonétique») : *iẓy* «il s'est fâché» — *iẓi* «vésicule biliaire»; *aḍw* «revenir» — *aḍu* «vent». En dehors de cette position, la forme du phonème est déterminée par l'environnement : on a la consonne *(y, w)* devant ou après voyelle, la voyelle *(i, u)* entre consonnes ou à l'initiale devant consonne. Avec l'indice *y/i-* de la 3ᵉ personne du masculin singulier, on trouve ainsi *yukr* «il a volé», mais *ifka* «il a donné»; on oppose *tiwit aslham* «tu as emporté le burnous» (indice *t—t* de 2ᵉ personne) et *tiwy taslhamt* «elle a emporté le petit burnous» (indice *t-* de la 3ᵉ personne du fém. sg.).

Dans la plupart des autres parlers chleuhs, le choix entre *y* et *i*, ou entre *w* et *u*, est conditionné par l'entourage. Il est toutefois guidé, dans certains cas, par la structure morphologique, car *i* et *u* représentent tantôt des voyelles de plein statut, tantôt *y* et *w* qui jouent dans la morphologie le même rôle que les autres consonnes. Le verbe *ṛmi* «se fatiguer» (Ighchan *ṛmy*) possède ainsi un inaccompli *Tṛmuy* : la forme **Tṛmwi* serait admise par la phonologie du chleuh, mais la morphologie exige l'infixation d'une voyelle *(u)*, qui rend à la radicale *y* sa forme consonantique.

2.10. Corrélation de tension. Toute consonne peut être articulée avec une tension musculaire normale ou forte, ce qui crée une opposition entre consonnes non tendues et consonnes tendues, notées ici au moyen de la majuscule. La tension ne se confond ni avec la durée (qui peut en être une conséquence) ni avec la gémination. Elle peut se présenter à l'initiale ou à la finale absolues : *lig̱* «j'ai»—*Lig̱* «je suis»; *turm* «elle a essayé»—*turM* «vous avez essayé».

Historiquement, la tension peut résulter de la rencontre de deux consonnes : *turM* «vous avez essayé» *(t + urm + m)*, *bD* «se tenir debout» (racine *b d d*) ou n'être qu'un trait ajouté à la consonne et exploité par la morphologie ou par le lexique : *mgr*—inaccompli *mGr* «moissonner», *ks* «paître»—*Ks* «ôter». Un accroissement de l'effort musculaire tend à bloquer les vibrations glottales et même à transformer les constrictives en occlusives : dans un état antérieur de la langue, la tension appliquée à *ḍ, g̱, $g̱^w$* les faisait passer respectivement à *Ṭ, Q̱, $Q̱^w$* et il semble que *y* et *w* tendus aient pu devenir *G* et *G^w*. Les effets anciens de ces «lois» sont encore clairement visibles, mais elles ne jouent plus. Deux séries nouvelles sont venues compliquer le système :

	Séries anciennes					Séries nouvelles				
Non tendues	*ḍ*	*g̱*	*$g̱^w$*	*y*	*w*	*ṭ*	*q*	*q^w*		
Tendues	*Ṭ*	*Q̱*	*$Q̱^w$*	*G*	*G^w*	*Ḍ*	*Ɠ*	*$Ɠ^w$*	*Y*	*W*

2.11. Il n'est pas possible d'entrer ici dans le détail des systèmes consonantiques des autres parlers.

En kabyle, la consonne tendue semble fonctionner comme une géminée, puisqu'elle ferme la syllabe précédente : [yəl|la] «il est», plutôt que [yə|La], s'il est exact qu'une syllabe ouverte de centre [ə] n'est pas tolérée (§ 2.3). Mais certaines constrictives deviennent affriquées ou occlusives lorsqu'elles sont «géminées», ce qui montre le rôle de la tension. On pourra donc, au moins dans les travaux théoriques, noter ces géminées-tendues du kabyle par des majuscules. Du même coup, il sera aisé de réduire ou même d'éviter les emplois du signe *ə* qui ne représente pas un phonème : à la différence de *nnna*, une graphie *nNa* ne peut être interprétée que comme *n + n* tendu.

En touareg, les pharyngales *ḵ* et *ε* manquent presque partout.

L'opposition d'«emphase» ne joue pas de la même façon dans tous les parlers. Au Niger, son rendement paraît quelquefois affaibli, alors que K. Prasse note de très nombreuses réalisations emphatiques ou emphatisées : les deux observations ne sont pas nécessairement contradictoires.

Le rôle de la labialisation semble nul ou réduit. En revanche la palatalisation est fréquente et produit par exemple *g^y*, *n^y* (Ahaggar) ou *t^y* (Niger), qui peut évoluer jusqu'à *č* ou *š*. Au cours de l'histoire de la langue, l'ancien *z* (non géminé) est passé à *ž* dans le sud-est de l'aire touarègue, à *š* dans le sud-ouest et à *h* dans le nord : d'où les variantes du nom de la langue, *təmājəq, təmāšəq, tamāhaq* (ailleurs *tamazigt* : v. § 1.14).

Le touareg n'ignore pas les effets de la tension consonantique. Mais la structure de la syllabe et l'existence possible d'un phonème *ə* incitent à conserver ici la notion de gémination, la géminée restant notée, traditionnellement, par une lettre double.

2.12. Les spirantes. Les parlers du Maroc central, du Rif, de la Kabylie, de l'Aurès, etc., présentent une réalisation spirante de celles des consonnes non tendues qui seraient occlusives en chleuh ou en touareg. La nouvelle articulation devient souvent un phonème. Cet affaiblissement atteint une partie ou la totalité des occlusives : ainsi les Aït Youssi d'Enjil, au sud de Fès, n'ont que les deux spirantes dorsales *ḵ* et *g̱*, tandis qu'on trouve en kabyle *ƀ, ŧ, đ, ḏ, ḵ, g̱*. Dans certains cas, *ŧ* passe à *h* (Aurès) ou même s'efface. La tension maintient l'occlusion, mais un relâchement secondaire peut se produire, l'opposition «non tendue»-«tendue» devenant alors une opposition «spirante»-«occlusive» : *ŧ-T* > *ŧ-T* > *ŧ-t* (Zemmour). Une autre possibilité est que la consonne tendue soit réalisée comme une affriquée : en kabyle, on observe T^s (qui représente *T* ou *S*), D^z (qui représente *D* ou *Z*), etc. La complexité des données est aggravée par la présence d'occlusives non tendues, introduites ou maintenues pour diverses raisons, si bien que le kabyle, par exemple, possède à la fois *ŧ* et *t*, T^s et t^s.

2.13. Normes de réalisation. L'articulation de *a* est normalement assez antérieure, [a] ou [æ], surtout en syllabe fermée; dans les mêmes conditions, *i* et *u* sont réalisés avec le minimum d'aperture, [i] et [u]. Mais au voisinage d'une consonne pharyngalisée ou, parfois, d'une vélaire, *a* est reporté vers l'arrière et devient [ɑ], tandis que *i* et *u* s'ouvrent et tendent vers [e] et vers [o] : *tbda* [a] «elle a commencé», *tbdit* [i] «tu as commencé», *bdu* [u] «commence», mais *tbḍa* [ɑ] «elle a partagé», *tbḍit* [e] «tu as partagé», *bḍu* [o] «partage».

t devant voyelle ou à la finale présente une légère aspiration ou même un élément constrictif : [tʿ], [t^s].

2.14. Les phonèmes dans la chaîne. On a déjà souligné la très grande latitude qui est laissée au groupement des phonèmes (§ 2.1). Les problèmes posés par la succession de deux voyelles et par la voyelle centrale [ə] ont été abordés aux §§ 2.1 et 2.2.

La rencontre de consonnes provoque très souvent des assimilations lorsque les zones d'articulation sont assez voisines. Si les deux consonnes sont identiques, elles se fondent en une consonne tendue : *t* + *urm* + *m* > *turM* «vous avez essayé», *zdg* + *g* > *zdG* «j'habite». Pourtant la pression du système morphologique peut empêcher l'assimilation : *n* + *nkr* > *nnkr* [nn̩kr̩] (et non *[Nkr̩]) «nous nous sommes levés», forme dans laquelle l'indice de personne *n* est sauvegardé. Si les consonnes sont différentes, une assimilation, généralement régressive, aboutit également à une consonne tendue : *tiwit˘d* [tiwiD] «tu as apporté (ici)», *rad˘tawit* [raTawit] «tu emporteras». Le groupe *nw* peut passer à *W* : *W* «mûrir» (racine *n w*), *aḍar n˘wuŠn* [WuŠn̩] «la patte du chacal». De même, *ny* peut passer à *Y*. On est donc souvent en présence de phénomènes d'amalgame, qui ne sont du reste constants que dans un cadre morphologique ou syntaxique défini en dehors duquel la «loi» phonétique ne joue pas.

Une dissimilation fait passer *t* et *d* à *s* devant *T* : *tiwit-T* [tiwisT] «tu l'as emportée», *rad T tawit* [rasTtawit] «tu l'emporteras».

2.15. Les autres parlers connaissent des faits du même ordre, moins fréquents peut-être là où, comme en touareg, la structure syllabique est plus ferme. Deux exemples suffiront :

En kabyle, *nw* peut aboutir à *W*, à B^w ou à G^w selon la région : *aḏar n˘wuŠn* [WuŠən, BʷuŠən, GʷuŠən] «la patte du chacal».

En touareg, le groupe *gt* peut passer à *Q*, réduit à *q* à la finale : Ahaggar *tamāhaq* «langue touarègue» < **tamāhagt*, féminin de *amāhag* «touareg», en face de Maroc central *tamazigt* «langue berbère (de cette région)», féminin de *amazig*.

L'ACCENTUATION.

2.16. L'accentuation berbère n'a guère été étudiée. Toutes les syllabes ne reçoivent pas la même intensité, mais l'accent ne paraît pas stable, du moins en chleuh. L'intonation de la phrase, l'accentuation expressive et même la tension consonantique viennent contrarier les observations. Un cas assez net pourtant, chez les Ighchan, est celui des formes verbales du type *tiwy* [ˈtiwy] «elle a emporté», par opposition à *tiwy-d* [tiˈwid] «elle a apporté» : l'accent tombe ici sur la dernière syllabe qui soit pourvue d'une vraie voyelle. Mais cela n'implique pas qu'il évite toujours les syllabes dont le centre est une consonne. En raison même de ces incertitudes, on ne peut reconnaître à l'accent chleuh une fonction distinctive.

L'INTONATION ET LE RYTHME.

2.17. L'intonation n'a pas non plus fait l'objet d'une recherche systématique. Comme ailleurs, sa courbe est descendante à la fin d'un énoncé affirmatif, montante à la fin d'une interrogation. Il n'est du reste pas rare qu'elle constitue la seule marque interrogative (§§ 3.34 et 3.36). Combiné avec l'intonation, le rythme de la phrase — possibilité ou impossibilité des pauses — joue également un rôle capital, non seulement dans les processus de mise en relief (§ 3.3), mais aussi comme moyen d'opposer la subordination à la juxtaposition (§ 3.39 et suiv.). On ne saurait trop insister sur son importance.

3. Structure de l'énoncé

A. *Les types d'énoncés*

Tous les parlers berbères connaissent l'énoncé nominal et l'énoncé verbal.

L'ÉNONCÉ NOMINAL.

3.1. L'énoncé nominal en chleuh est fréquent, mais limité à quelques tournures stéréotypées. Il peut comporter un seul nominal, si celui-ci est précédé de *ha* «voici, voilà», de *laḫ* «il n'y a pas», de *ur-d* «ce n'est pas» ou de *is^d* [iZ] «est-ce que c'est?». Si le nominal est un pronom personnel, il appartient, dans les deux premiers cas, à la série des «régimes directs» de verbes (§ 4.23*b*), dans les deux autres cas, à la série des pronoms autonomes. Exemples : *ha tigMi* «voici la maison», *ha-T-iN* «la voilà»; *laḫ tigMi* «il n'y a pas de maison (la maison a disparu)», *laḫ-T* «elle a disparu»; *ur-d ag ṛum* «ce n'est pas du pain», *ur-d nTa* «ce n'est pas lui»; *is^d agṛum?* «est-ce du pain?», *is^d nTa?* «est-ce lui?». La négation *ur* et l'interrogatif *is* sont combinés ici avec une particule prédicative *d* «c'est», mais un énoncé réduit à *d agṛum* «c'est du pain» n'est plus possible en chleuh (v. § 3.3*a*).

3.2. Dans certains cas définis, la juxtaposition de deux nominaux suffit à créer un énoncé : *ism-as brahim* «nom à-lui Brahim» = «il s'appelle Brahim». Le nom placé en tête, *ism*, est accompagné d'un déterminant (ici le pronom personnel *as* «à-lui») qui actualise le message en le rattachant à une donnée de la situation ou du contexte (ici, l'homme qui est présent ou dont on vient de parler). L'autre nom, *brahim*, représente le prédicat, au sens scolastique du terme (l'apport du message).

3.3. Cas particuliers : *a)* Le premier terme peut être le nominal *ad* «ce», déterminé par une proposition relative ; le second terme est alors introduit par la particule prédicative *d* «c'est» : *ad Šig, d ugṛum* «ce (que) j'ai-mangé, c'est pain».

b) Très souvent, l'ordre des termes est alors inversé, ce qui produit un effet de mise en relief («focalisation»); la particule *d* n'apparaît pas : *agṛum ad Šig* «(c'est) pain, ce (que) j'ai-mangé». De nouvelles variantes deviennent alors possibles. Avec le prédicat *m* «quoi, qui» on obtient une forme courante de l'interrogation partielle : *m ad Šig?* «(c'est) quoi, ce (que) j'ai-mangé?» = «qu'ai-je mangé?». On peut aussi remplacer *ad* par *ay* «ce», lui-même déterminé par un démonstratif : *agṛum ayad* «(c'est) pain, ce-ci» = «ceci, c'est du pain». Enfin le prédicat peut être précédé de *ur-d* ou de *is^d* [iZ] (§ 3.1) : *ur-d agṛum ad Šig* «ce n'est pas du pain que j'ai mangé», *is^d agṛum ad Šig?* «est-ce du pain que j'ai mangé?».

3.4. Un autre type d'énoncé nominal comporte comme premier terme une préposition suivie d'un pronom personnel affixe et comme second terme un nom : *dars tarwa* «chez-lui enfants» = «il a des enfants». Le pronom personnel (ici *s*) est indispensable : on peut dire, *brahim, dars tarwa* «Brahim a des enfants», mais non **dar brahim tarwa.* La présence obligatoire d'un indice de personne évoque déjà une forme verbale (§ 3.5). Comme dans le cas de *ism-as* (§ 3.2), le pronom actualise le message. Quant au nom *(tarwa)*, il fait partie du prédicat (toujours au sens scolastique) : on ne dit pas des enfants qu'ils appartiennent à Brahim; on dit de Brahim qu'il a des enfants.

L'ÉNONCÉ VERBAL.

3.5. L'énoncé verbal peut se limiter au verbe : *Šig* «j'ai mangé», *iŠa* «il a mangé». Toute forme verbale personnelle comprend nécessairement un indice de personne (ici *-g, i-*) et un radical. L'indice situe le message dans l'environnement, non linguistique ou linguistique : *-g*, c'est «moi», locuteur; *i-*, c'est «lui», présent ou mentionné par le contexte.

3.6. Chacun de ces deux éléments, indice et radical, peut avoir besoin d'un complément. Si tel est le cas, l'indice de 3ᵉ personne est développé par un complément explicatif (traditionnellement tenu pour le «sujet»), qui suit le verbe : *iŠa wuŠn* «il-a-mangé, chacal» = «le chacal a mangé». De leur côté, certains radicaux verbaux (transitifs) se laissent préciser par un «complément d'objet direct», nom ou pronom : *iŠa wuŠn tazart* «il-a-mangé, chacal, figue (collectif)» = «le chacal a mangé les figues», *iŠa-T wuŠn* «il l'a-mangée, chacal» = «le chacal les a mangées». Il faut encore mentionner les compléments prépositionnels : *iŠa tazart g wurti* «il-a-mangé figue dans verger», *iŠa gid tazart* «il-a-mangé dans-lui figue», un statut particulier revenant au complément «indirect» : *fkan tazart i wuŠn* «ils-ont-donné figue à chacal», *fkan-as tazart* «ils-ont-donné à-lui figue». On observe enfin divers compléments circonstanciels sans préposition (les «syntagmes autonomes» d'A. Martinet), ainsi que des adverbes.

L'INDICATEUR DE THÈME.

3.7. Nominal ou verbal, l'énoncé est très souvent introduit par un nom ou par un pronom qui en annonce le propos et qu'on peut donc appeler indicateur de thème. Ce nom ou ce pronom est généralement repris par un indicateur de fonction qui est, selon le cas, un pronom personnel autonome : *amzil, nTan ad ẓṛig* «le forgeron, c'est lui que j'ai vu», un pronom personnel «régime direct» : *tigMi, laḫ-T* «la maison, elle a disparu», *tazart, iŠa-T wuŠn* «les figues, le chacal les a mangées», un pronom personnel «régime indirect» : *amzil, ism-as brahim* «le forgeron, il s'appelle Brahim», *uŠn, fkan-as tazart* «le chacal, ils lui ont donné des figues», un pronom personnel régime de préposition : *amzil, dars tarwa* «le forgeron a des enfants», *urti, iŠa gid wuŠn tazart* «le verger, le chacal y a mangé des figues», ou simplement l'indice de personne de la forme verbale : *uŠn, iŠa tazart* «le chacal, il a mangé les figues». On peut toujours marquer une pause après l'indicateur de thème.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

3.8. Tous ces types d'énoncés se retrouvent dans l'ensemble du domaine berbère, bien que le matériel morphologique varie ou soit affecté à des tâches différentes. Ailleurs qu'en chleuh, l'énoncé nominal est employé plus souvent et avec plus de souplesse. Le touareg juxtapose fréquemment deux termes nominaux : *Sidi ag Akaraži āləs məqqărăn* «Sidi ag Akaraji (est) homme important», *Musa, ənta amgar n Ahaggar* «Mousa, lui (est) chef de l'Ahaggar». Très souvent le prédicat est *i* «un» (fém. *ti*), suivi d'un déterminant : *eləm ənnīt i məllăn* «peau de-lui une étant-blanche» = «sa peau est blanche». La mise en relief est assurée par *a* «ce» : *eləm ənnīt a məllăn* «c'est sa peau qui est blanche»; comme en chleuh (§ 3.3), c'est alors le premier terme qui fonctionne comme prédicat. En kabyle, par contre, on retrouve *i* pour la mise en relief : *d aKam is i mLuln* «c'est sa maison qui est blanche». La mise en relief se caractérise donc moins par les morphèmes employés que par une remontée de la fonction prédicative, qui passe du second au premier terme; les indices formels en sont l'intonation et, accessoirement, la particule prédicative. Sur les éléments *i* et *a* cités ici, v. § 4.17 et suiv.

3.9. Les parlers du Maroc central et de la Kabylie ont remarquablement développé l'usage de la particule prédicative *d* (ou *đ*) «c'est». Cette particule et le nominal qui la suit peuvent constituer un énoncé complet : *đ iđrwišn* «ce sont des fous». *d (đ)* n'est donc pas une copule et, dans une phrase comme *nTˢa (,) đ aqbayli* «lui, c'est Kabyle» = «il est kabyle», *nTˢa* élément facultatif, doit être tenu pour un indicateur de thème (§ 3.7) et non pour un sujet. Ces énoncés peuvent être pourvus de la négation : kabyle *lači đ akGaḍ* «pas c'est tailleur» = «il n'est pas tailleur».

Il est remarquable que le chleuh et le touareg, qui ne disposent pas du syntagme {*d* + nom} pour l'énoncé affirmatif, ont développé un pseudo-verbe «être», *g* en chleuh (proprement «faire, constituer»), *umas* en touareg : chleuh *iga ašlḥiy* ou *ašlḥiy a iga* «il est Chleuh».

B. *Les groupes constitutifs de l'énoncé*

LE SYNTAGME NOMINAL.

Les deux premiers types de syntagme décrits ici (§§ 3.10 et 3.11) sont de «structure uniforme»; les autres sont de «structure hiérarchique» (H. Frei), comportant un noyau et un ou plusieurs satellites.

3.10. Dans l'énumération, les termes sont séparés par des pauses devant lesquelles l'intonation ne tombe pas : *tumẓin, tilintit, taḍuṬ* «de l'orge, des lentilles, de la laine». Le chleuh n'a pas de «conjonction de coordination» comparable au français *et* ou à l'arabe *wa*. Toutefois le second terme et les suivants peuvent être précédés de l'emprunt à l'arabe *ula* «aussi»; la pause devient alors facultative : *tumẓin(,) ula tilintit* «de l'orge (et) aussi des lentilles». Sur *d* «avec», v. § 3.15*c*.

3.11. L'alternative est notée par *ng* «ou bien» : *ar T TaLn i tsrdunt ng agyul* «ils la chargent sur une mule ou (sur) un âne».

3.12. Il y a apposition si un ou plusieurs nominaux renvoyant à la même réalité que le noyau sont juxtaposés à ce dernier, mais séparés de lui par une pause. Cette tournure est surtout employée pour développer le contenu d'un nom : *ihdumn, kra n tmlḥaft ng kra n Šayt, kra uriwal, kra n˘waDal* «des vêtements, un haïk ou une tunique, un voile-blanc, un voile-noir». L'apposition se distingue de l'énumération en ce qu'elle n'admet pas *ula* après le terme noyau. Il semble préférable de ne pas confondre avec l'apposition la tournure *žninar dris* «le général Driss» (§ 3.25).

3.13. L'adjectif épithète est juxtaposé au nominal qui le précède, sans qu'une pause soit possible entre eux : *Luz imim* «amandes douces» (v. § 4.8). Le chleuh préfère souvent le participe à l'adjectif, de même qu'il préfère la phrase verbale à la phrase nominale : *ihdumn fulkinin* «des-vêtements étant-beaux».

3.14. Un élément démonstratif invariable peut suivre le nominal. Chez les Ighchan, le système démonstratif compte trois degrés : proximité *(d)*, éloignement *(N)*, éloignement relatif *(Na)*, ainsi qu'un élément de rappel *(Li)*. Les particules *d* et *N* ne peuvent pas être jointes directement à un nom : elles s'appuient sur le support de détermination *a*, «ce», qui reprend alors le nom : *argaz ad* «homme ce-ci» = «cet homme-ci», *argaz aN* «homme ce-là» = «cet homme-là». Il n'y a plus là qu'un mécanisme grammatical, le support *a* ayant perdu toute autonomie en chleuh.

3.15. Le «complément de nom» est construit directement ou à l'aide d'une préposition :

a) Certains nominaux sont immédiatement suivis du nom complément (à l'état d'annexion : § 4.11*b*). Ce sont : les noms de nombres de «un» à «dix» (§ 4.14); — la série des caractérisants : *w (u)* «fils de», etc. (§ 4.9*b*). La série des «noms de parenté» (§ 4.9*b*) est suivie d'un pronom personnel.

b) La préposition *n* «de» introduit des compléments de valeur très diverse : *aslham n Ṭalb* «le burnous du maître d'école», *aslham n taḍuṬ* «le burnous de laine». Avec un pronom personnel, la même construction exprime l'appartenance : *aslham Ns* «le burnous de lui» = «son burnous». En général *n* manque devant un état d'annexion en *u-* ou en *i-* : on a pu voir là une survivance de la construction sans préposition (§ *a* ci-dessus), mais l'hypothèse d'une assimilation et d'un effacement de *n* s'accorde mieux avec les conditions strictement phonétiques dans lesquelles se produit le phénomène. On observe du reste, avec une consonne *n* de tout autre origine, le même effacement dans le syntagme *yan urgaz* «un homme», souvent réduit à *ya˘urgaz* [aw]. C'est le cas limite d'une assimilation de *n*, qui est courante devant *w, y*, et d'autres consonnes : *yan waS* «un jour» est souvent prononcé [yaWas]. On retrouvera des faits comparables en kabyle (v. §§ 3.19 et 4.13).

c) La préposition *d* «avec» supplée à l'absence de conjonction de coordination (§ 3.10) : *atay d ugṛum* «du thé avec (= et) du pain».

3.16. La proposition relative est également un moyen de déterminer un nominal. Une première construction, très fréquente mais généralement négligée par les auteurs (v. pourtant F. Bentolila), consiste à placer après le nominal une proposition qui est liée à lui par l'absence de pause et par l'intonation, mais dont la forme ne présente par ailleurs aucune particularité : *ar Tžṛunt lbɛḍ n lwal kra n˘lmsayl gikaN kad ganl!* «arrivent parfois des choses c'est seulement ainsi qu'elles sont!» (= «des choses étonnantes»); la proposition *gikaN kad gant* «c'est seulement ainsi qu'elles sont» pourrait être énoncée seule, mais se trouve ici inséparable de l'antécédent *lmsayl* «choses», car on veut évidemment dire qu'il arrive des choses étonnantes, et non pas seulement qu'il arrive des choses. On pourrait parler, en pareil cas, de proposition adjointe.

Vient ensuite la proposition relative classique. Le forme de son verbe dépend à la fois de l'aspect à exprimer (§ 4.34) et de la fonction qu'aurait l'antécédent si le syntagme était transformé en énoncé indépendant : au cas où l'antécédent serait, dans cette hypothèse, complément explicatif (§ 3.6), le verbe de la relative est au participe ; dans tous les autres cas il prend une forme personnelle. Il n'y a pas de pronom relatif : *imDuK^{w}al Ng yag laẓ* «nos amis (que) a atteints la-faim» = «nos amis qui ont faim». En général, l'antécédent est accompagné d'une particule démonstrative : *Li*, qui lui donne une valeur définie, ou *Na*, qui lui donne une valeur indéfinie. Quelques exemples illustreront ces mécanismes : *argaz Li yukrn lbhaym, rad˘t amẓn ayt-lmuḍɛ* «homme défini (qui) a-volé bétail, gens (du) village l'arrêteront» — *argaz Na yukrn lbhaym, rad˘t amẓn ayt-lmuḍɛ* «homme indéfini (qui) aura-volé bétail, gens (du) village l'arrêteront» : vol réalisé dans le premier cas, le coupable est à prendre, mais il existe ; vol hypothétique dans le second cas («si un homme vole, on l'arrêtera»). Dans les deux cas, la relative correspond à l'énoncé indépendant *yukr urgaz lbhaym* «homme a-volé bétail», dans lequel *urgaz* est complément explicatif : d'où l'emploi du participe *yukrn* dans la relative. On dirait au contraire sans participe : *lbhaym Li yukr urgaz* «bétail défini (que) homme a-volé», parce que *lbhaym* ne serait pas complément explicatif dans l'énoncé indépendant. Quand l'antécédent

correspond à un complément prépositionnel, la particule de relation (ailleurs préposition) se place en tête de la relative : *tasrdunt Li f iSuda* «la mule sur (laquelle) il-est-monté» (cf. *iSuda f tsrdunt* «il-est-monté sur la-mule»). En prenant comme antécédent le support de détermination *ad* «ce», on obtient la mise en relief déjà décrite (§ 3.3).

3.17. Plusieurs compléments peuvent suivre un même noyau. On renconte par exemple un démonstratif et une proposition relative : *lmakan ad Li f awn sawlγ* «l'endroit ce-ci défini sur (lequel) à-vous j'ai-parlé» = «cet endroit-ci, dont je vous ai parlé», un complément par *n* «de» et un adjectif : *afus inw aẓlkaḍ* «main de-moi gauche» = «ma main gauche», deux compléments par *n* : *lbhaym Nsn n'wazag* «bêtes d'eux de crinière» = «leurs bêtes à crinière». L'ordre relatif de ces expansions n'est pas indifférent. Il permet d'opposer, notamment, *taZant Li Nsnt* «les enfants définis d'elles» = «les enfants en question, qui sont à elles» et *taZant Nsnt Li tnt-id isduyn* «les enfants d'elles définis (qui) les ont-éveillées» = «leurs enfants qui les ont éveillées».

3.18. On reconnaît les mêmes syntagmes nominaux dans l'ensemble des parlers, malgré la variété des matériaux mis en œuvre. Il suffira d'attirer l'attention sur quelques points.

Le système des démonstratifs ne repose pas toujours sur les mêmes oppositions que chez les Ighchan. Les Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), par exemple, n'ont pas l'équivalent de la particule *Li*. Par contre, le touareg de l'Ahaggar distingue, selon le P. de Foucauld, deux degrés de proximité, dans l'espace ou dans le temps, deux degrés d'éloignement dans l'espace et deux degrés d'éloignement dans le temps. Ce parler pratique très clairement la reprise d'un substantif par un support de détermination, qui n'est pas figé comme les particules *ad* ou *aN* du chleuh (v. § 4.20).

3.19. Le complément de nom est introduit le plus souvent par la préposition *n* «de», mais on trouve partout des traces de la construction (plus ancienne?) sans préposition. Il y a parfois extension analogique de la tournure prépositionnelle, notamment après les noms de nombres (v. § 4.16). En revanche, on peut admettre que dans certains cas la préposition *n* s'est effacée pour des raisons phonétiques (v §§ 3.15*b* et 4.13).

3.20. Le complément explicatif a été décrit, au § 3.6, comme une reprise de l'indice de personne d'une forme verbale. Ce n'est là qu'un cas particulier — le plus courant — d'un syntagme qui associe un élément lexical à un élément grammatical pour préciser le contenu de ce dernier. Le complément du nom de nombre, quand il se passe de préposition, est peut-être un complément explicatif (§ 4.15). En kabyle, le complément explicatif peut accompagner un pronom personnel affixe : *ẓṛig-ṭ wrgaz agi* «je l'ai vu cet homme», *a-ṭ-an wrgaz* «le voilà l'homme». Il ne s'agit pas d'une simple apposition, puisque le nom prend alors l'état d'annexion (§ 4.11*b*).

3.21. La proposition relative présente presque partout, pour l'essentiel, les mêmes mécanismes qu'en chleuh. Elle diffère nettement de la relative arabe en ce qu'elle ne demande aucun pronom de rappel : la tournure «la mule qu'il est monté *sur elle*» n'est pas berbère. Toutefois l'influence arabe s'est imposée dans quelques parlers, surtout dans l'est : Dj. Nefousa *taddârt élli yeffâg sīs aterras uh* (F. Beguinot) «la maison (que) est-sorti d'elle cet homme».

Le syntagme verbal.

3.22. Les éléments du syntagme verbal ont été présentés aux §§ 3.5 et 3.6. Lorsqu'un ou plusieurs compléments du prédicat sont des pronoms personnels, ce ou ces pronoms forment groupe avec le verbe. On peut également associer à ce dernier l'une des particules démonstratives *d, id* (rapprochement) ou *N, iN* (éloignement) qui, en principe, situent l'action par rapport au locuteur, à l'endroit et au moment où il parle : *yuška-d* «il est venu (ici où je suis)» — *yuša-N* «il est venu (là-bas où j'étais)». La structure du groupe constitué par le verbe, les pronoms affixes et la particule d'orientation obéit à des lois précises. L'ordre relatif des éléments satellites du verbe est toujours le même : pronom régime «indirect», pronom régime «direct», particule d'orientation, pronom régime de préposition; naturellement tel ou tel terme peut manquer. Le bloc ainsi formé se place tantôt avant, tantôt après le verbe : il précède le verbe dans les propositions relatives, dans les constructions qui ont pour origine une proposition relative (*is?* «est-ce que?», *ig* «si», *Lig* «quand», etc.) et après les particules *ad* (modal), *ar* (inaccompli), *ur* (négation); il suit le verbe dans les autres cas. Exemples : *ur as-t-id gidn yiwiy* «il ne le lui a pas apporté dans eux» («eux» se référant par exemple à des récipients), mais : *yiwy-as-t-id gidn* «il le lui a apporté dans eux». Le groupe verbal peut englober certains adverbes : *ur ag t aK^w sul nẓṚ* «nous ne le voyons plus *(sul)* du tout *(aK^w)*».

3.23. Dans ses grandes lignes, la même analyse du syntagme verbal peut être étendue à la plupart des parlers berbères. Les variations que l'on observe affectent surtout la morphologie des satellites, parfois aussi la place assignée au pronom personnel régime de préposition. Des divergences plus graves ont été décrites pour la Tunisie (R. Collins).

C. *Les procédés d'expression*

L'INDICATION DES FONCTIONS.

3.24. L'ordre des mots, complété par le rythme et par l'intonation de la phrase, joue un rôle essentiel dans le repérage des fonctions. Le berbère se range parmi les langues qui placent normalement le complément après le complété. On le vérifie pour le complément explicatif (§ 3.6) et pour l'indicateur de thème (§ 3.7). L'énoncé *iŠa wuŠn* «le chacal a mangé» peut répondre non seulement à la question «qu'est-il arrivé?», mais aussi à «qui a mangé?»; dans ce dernier cas le complément explicatif *wuŠn* représente l'apport d'information. L'énoncé *uŠn, iŠa* «le chacal, il a mangé» répond à la question «et le chacal, qu'a-t-il fait?»; l'indicateur de thème *uŠn* n'apporte aucune information, il note seulement une donnée de la situation, le véritable message étant *iŠa* : cette fois encore, le complément suit donc le complété. Des observations analogues ont été présentées au § 3.4 pour l'énoncé nominal *dars tarwa* «chez-lui enfants» = «il a des enfants», dans lequel *tarwa* «enfants» se comporte comme un complément de *dars* «chez-lui»; l'énoncé verbal *tarwa Ns, Lan dars* «ses enfants, ils sont chez-lui» inverse l'ordre et modifie la signification.

Rompre un ordre bien établi, c'est attirer l'attention. Aussi le «complément» (l'apport d'information) précède-t-il le «complété» dans la mise en relief : *uŠn a iŠan* «c'est le chacal qui a mangé». Rappelons cependant que les satellites du verbe passent avant ce dernier dans un certain nombre de cas (§ 3.22), par l'effet d'un mécanisme grammatical sans valeur expressive, dont l'origine est encore inconnue.

3.25. Les phénomènes d'accord manifestent le lien qui associe un élément de l'énoncé à un autre ou simplement à une donnée de la situation. Ils intéressent le genre, masculin ou féminin, et le nombre, singulier ou pluriel. L'absence ou la présence de l'accord contribue à marquer les fonctions : dans *trga Luz* (verbe au féminin singulier, nom au masculin singulier), *Luz* ne peut être que complément d'objet direct et la phrase signifie «elle a cassé les amandes»; mais dans *irga Luz* (verbe au masculin singulier), *Luz* peut être complément direct («il a cassé les amandes») ou complément explicatif («les amandes ont été cassées»), le verbe se prêtant aux deux interprétations.

L'accord peut relier deux substantifs : *žninar dris* «le général Driss» (accord en nombre) ou un substantif et un adjectif : *ag*^{w} *rab umlil* «le mur blanc», *tigMi tumlilt* «la maison blanche», mais ses manifestations les plus intéressantes mettent en jeu un élément lexical et un élément grammatical. C'est le cas du complément explicatif (§§ 3.6 et 3.20) et de l'indicateur de thème (§ 3.7). On notera que dans la phrase *iDa* (singulier) *wuŠn d bu-mḫMd* «il-partit chacal avec hérisson» = «le chacal et le hérisson partirent», il y a, non pas «deux sujets», comme on le dit généralement, mais un seul complément explicatif *(wuŠn)*, qui a lui-même pour satellite *bu-mḫMd* (§ 3.15*c*) : d'où l'accord du verbe au singulier. Par contre, en faisant de *uŠn* un indicateur de thème, auquel reste associé *bu-mḫMd*, on évoque une situation globale (deux personnages) qui entraîne l'accord au pluriel : *uŠn d bu-mḫMd, Dan* «le chacal avec le hérisson, ils sont partis».

3.26. L'opposition d'état offre un autre moyen de caractériser certaines fonctions : v. § 4.11*b*. La fonction signalée par l'état d'annexion est propre au nom qui présente cet état; elle ne s'étend pas à tout un groupe, si bien qu'il n'y a jamais accord en état. L'adjectif reste à l'état libre même s'il qualifie un nom à l'état d'annexion : *akal azG*^{w}*ag* «terre rouge», *g wakal azG*^{w}*ag* «dans la terre rouge».

3.27. Les particules de relation (§ 4.3*d*) contribuent aussi, naturellement, à signaler les fonctions. Elles peuvent être employées seules, en tête d'une proposition relative (§ 3.16), ou comme prépositions, devant un régime nominal. Leur importance est d'autant plus grande que l'opposition d'état ne saurait tenir lieu de déclinaison.

L'ORDRE ET LE SOUHAIT.

3.28. Le parler des Ighchan exprime l'ordre au moyen de l'impératif (§ 4.36) : *ag*^{w}*mag!* «puisons (l'eau)!», mais le souhait, l'exhortation, l'intention ou la menace sont rendus par l'aoriste (§ 4.33), généralement précédé de la particule *ad* : *yaḺah ad˰nag*^{w}*m!* «allons, puisons!», *ad˰giK ig ṛBi lbaṛaka!* «qu'en toi Dieu place la bénédiction!». Sous l'influence de la négation, l'opposition entre ordre et souhait est neutralisée et le parler ne recourt qu'à la seconde tournure, *ad* (souvent réduit à *a*) précédant la négation *ur* et l'aoriste : *a(d) ur tag*^{w}*ml* «ne puise pas!». On peut toujours substituer

l'impératif inaccompli (§ 4.36) à l'impératif, ou l'inaccompli (§ 4.34) à l'aoriste, pour conférer à l'énoncé plus de portée ou plus d'énergie : *a ur tŠt* (aoriste) *agṛum !* «ne mange pas de pain», — *a ur tšTal* (inaccompli) *agṛum !* «ne prends pas l'habitude de manger du pain».

3.29. Tous les parlers emploient l'impératif, simple ou inaccompli, pour signifier un ordre. L'aoriste, très souvent avec *ad* ou l'une de ses variantes, fournit l'expression du souhait la plus répandue : kabyle des Bibans *a k*^{w}*n iɛiwn ṛBi !* «que Dieu vous aide!», touareg Ahaggar *ed yəg*^{y} *yalla ihəng*^{y}*a nnək daw ḍārən nək !* «que Dieu mette tes ennemis à tes pieds!». Mais en pareil cas le touareg substitue volontiers l'accompli (§ 4.34), sans particule, à l'aoriste : *ig*^{y}*a yalla*, etc., et c'est encore l'accompli, négatif cette fois, qui exprime la défense en touareg : *ur təswid asafār* signifie «tu n'as pas bu le remède» ou «ne bois pas le remède». Ces transferts mettent en évidence, une fois de plus, le rôle primordial de l'intonation, qui seule peut éviter ici une confusion.

En kabyle, le souhait négatif peut être rendu par *a wr* suivi de l'aoriste, comme en chleuh, mais la défense demande l'impératif inaccompli accompagné de la négation disjointe *u(r) ... ara* : kabyle des Bibans *u ŧ ṭražu* ^{w}*ara !* «ne l'attends pas!». L'opposition entre les impératifs ordinaire et inaccompli se trouve alors neutralisée. La même servitude grammaticale, qui exclut l'impératif ordinaire après négation, caractérise les parlers du Maroc central, du Rif, de l'Aurès, de la Libye, etc. On la rapprochera de l'emploi de l'inaccompli après négation (§ 4.43).

La négation.

3.30. Le morphème spécifique de la négation est *ur*, qui représente peut-être un ancien verbe. Le parler des Ighchan l'emploie devant un nominal, en association avec la particule prédicative *d* (§ 3.1) ou devant un verbe; les satellites du verbe, pronoms personnels affixes et particules d'orientation, se placent alors entre *ur* et la forme verbale (§ 3.22) : *ur t-id yiwiy* «il ne l'a pas apporté». La négation *ur* se suffit à elle-même, mais on peut la combiner avec des adverbes : *ur aK*^{w} *Sing̮* «je ne sais pas du tout», *ur ta iŠi* «il n'a pas encore mangé», *ur sul ɛQilg̮* «je ne me rappelle plus», ou avec des nominaux : *ḫTa yan ur iri* «même un n'a voulu» = «personne n'a voulu», *ur iŠi (ḫTa) yat* «il n'a pas mangé (même) une» = «il n'a rien mangé», *ur iŠi walu*, même sens. La restriction est rendue par *abla* «sauf» (d'origine arabe) : *ur ag̮ išT abla imiK nˆwalim* «il ne mange pas sauf un peu de paille» = «il ne mange qu'un peu de paille». Après *ur*, la liaison négative est assurée par *wala* ou *ula* (d'origine arabe) : *ur izuyd wala inaqs* «il n'a ni augmenté ni diminué». Sur l'ordre et le souhait négatifs, v. §§ 3.28 et 3.29.

3.31. Dans certains types de négation, on se passe de *ur*. La réponse négative est donnée par *uhu* [oho] «non»; on entend quelquefois *la* ou *lalal* ['lǣlæl] (d'origine arabe), peut-être plus énergiques. *walu* «rien» (d'origine arabe) apparaît sans *ur* dans une réponse ou dans un énoncé nominal à valeur expressive : *maŠ tig̮ri walu !* «mais l'étude, pas question!», *walu mad˘d zuydg̮ !* «rien ce (que) j'ai ajouté» = «je n'ai rien fait de plus».

3.32. La négation *ur* (ou var.) est connue partout. En proposition nominale, elle a pourtant cédé la place, dans les parlers kabyles, à l'arabe *mači* ou *lači* (§ 3.9). Le touareg, qui ne dispose pratiquement pas de la particule prédicative *d*, emploie alors *urg*^{y}*ig* «ce n'est pas» : *urg*^{y}*ig amis* «ce n'est pas le chameau»; avec mise en relief : *urg*^{y}*ig amis a ikšăn* «ce n'est pas le chameau qui a mangé».

L'absence ou la non existence, rendues en chleuh par *laḫ* (§ 3.1), sont exprimées en touareg par *aba* et en kabyle par *ulaš* : sous cette apparente diversité se cache un trait commun aux trois parlers, comme le montre l'identité des constructions : *abaˆāman* «il n'y a pas d'eau», *aba-tăn* «il n'y en a pas»; *ulaš asrđun* «il n'y a pas de mulet», *ulaš-iŧ* «il n'y en a pas»; (*tăn* et *iŧ* sont des pronoms personnels «régimes directs»).

3.33. En proposition verbale, les parlers se séparent dans l'expression du futur négatif : v. §§ 4.35 et 4.43. D'autre part, tandis que la particule *ur* (ou une variante) suffit à assurer la négation en chleuh et en touareg, plusieurs parlers lui adjoignent un second élément. Chez les Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), cet élément est l'indéfini *k̮a* «quelque chose, quelqu'un» (*ša* dans d'autres parlers de la région), qui se place soit après le verbe, soit avant *ur*. On a dû passer d'énoncés comme *ur yaNay k̮a* «il n'a rien vu», qui peut commuter avec *ur yaNay walu*, à *ur da iTanay k̮a bZaf* «il ne voit pas chose beaucoup» = «il a une mauvaise vue», et enfin à *ur islaḫ k̮a uya* «ceci ne convient en rien», où *k̮a* ne peut plus être interprété comme un complément direct, le verbe étant intransitif. Toutefois *k̮a* n'accompagne pas automatiquement la négation et conserve donc un certain poids sémantique. Chez les Aït Frah de l'Aurès, la négation *ud* appelle le plus souvent, mais pas toujours, un deuxième élément *ša* «quelque chose», dont la valeur n'est pas entièrement effacée (T. Penchoen), ou une variante *š* dans laquelle paraissent se confondre l'indéfini berbère et l'arabe dialectal *š* (classique *šay*ʾ «chose») : *ud gg*^{w}*idg̮ š* «je n'ai pas peur». Le kabyle est allé encore plus loin dans la création d'un morphème discontinu, qui est *ur ... ara* : *ur šfig̮ ara* «je ne me rappelle pas»; *ara* ne peut faire défaut que dans certains cas précis.

L'interrogation.

3.34. Une intonation montante suffit à donner à l'énoncé chleuh une valeur interrogative : *iŠa usrdun ?* «le mulet a mangé?». Toutefois le chleuh fait appel plus volontiers à une particule *is* : *is iŠa usrdun ?* «est-ce que le mulet a mangé?» et avec négation : *is ur iŠi ?* «est-ce qu'il n'a pas mangé?». En proposition nominale, *is* est associé à la particule prédicative *d* (§ 3.1).

La genèse et les emplois de *is* montrent qu'il ne s'agit pas d'une particule spécifiquement interrogative. L'élément *i* est un support de détermination (§ 4.19*b*) signifiant «ce» (d'où : «la situation, le cas, le lieu») et déterminé par une proposition relative; en tête de cette relative (cf. § 3.16), la particule de relation *s* note la concomitance : sa valeur peut être inférée de phrases comme : *iŠa sksu s imkli* «il a mangé du couscous pour le déjeuner». *i s iŠa* (qu'on écrira *is iŠa* pour consacrer la grammaticalisation de *is*) signifie donc littéralement «ce simultanément à (quoi) il a mangé», «le cas où il a mangé». Avec une intonation égale ou descendante, *is* peut introduire une explication : *is ta ka ur imyar asklu* (il s'agit d'un mulet enfermé qui refuse toute nourriture) «c'est seulement qu'il n'est pas encore habitué à l'ombre». C'est l'intonation montante, et elle seule, qui fait d'une phrase introduite par *is* une interrogation : «est-ce le cas où ?» = «est-ce que ?». L'emploi de *isˆd?* «est-ce que c'est ?» en proposition nominale ne s'oppose pas à cette analyse, puisqu'il existe des propositions relatives sans verbe : *yan dar tarwa* «un chez (qui) des enfants» = «quelqu'un qui a des enfants». Le caractère nominal de *i* est du reste confirmé par la faculté qu'il a d'apparaître après la particule prédicative dans *ur d is* «ce n'est pas que» et *isˆd is?* «serait-ce que ?».

3.35. Le mécanisme de l'interrogation partielle se laisse ramener, lui aussi, à celui des propositions relatives. Souvent, la question est posée à l'aide d'une mise en relief (cf. le français *qu'est-ce qui/que?*), l'antécédent de la relative étant alors le support de détermination *ad* (v. § 3.3) : *m ad Šig?* (on écrit *mad*) «(c'est) quoi, ce (que) j'ai mangé ?», *mNaw izaMarn ad sgan?* «(c'est) combien de moutons, ce (que) ils ont acheté ?». Mais l'antécédent peut aussi être un nom : *man atay sgan?* «quel thé (que) ils ont acheté ?», *man atay d iwin?* «quel thé (que) ici ils ont apporté ?» La place de la particule d'orientation *d*, dans le dernier exemple, montre bien qu'on est en présence d'une relative. On peut se demander si l'élément *m* présent dans de nombreux termes interrogatifs n'est pas un indéfini auquel l'intonation montante conférerait la valeur interrogative. Certains termes se prêtent du reste aux deux emplois : *mani* «quel endroit ?» ou «un endroit», *mNaw* «combien ?» ou «plusieurs». Enfin, dans certains cas, il suffit de modifier encore l'intonation pour obtenir une tournure exclamative : *mad Šig dˆtadṣa!* «ce que j'ai mangé c'est du rire !» = «ce que j'ai mangé en fait de rire !» = «ce que j'ai ri !».

3.36. L'interrogation totale repose partout sur l'intonation montante, qui très souvent suffit à l'assurer. C'est le cas en touareg, bien qu'on ajoute parfois à l'énoncé, après une pause, un élément *gīlən* «n'est-ce pas ?». Le kabyle, lui aussi, se contente souvent de l'intonation interrogative, mais il peut la souligner au moyen de *ɛni* : *ɛni tzram ašu ʸas-Tˢ?* «est-ce que vous savez ce qu'elle (est) pour lui ?» ou de *ma* : *maˆadˆtDud? (d + t > [tˢ])* «iras-tu ?». Ce ne sont pas là de véritables interrogatifs : *ɛni* «sans doute» (d'origine arabe) apparaît souvent dans les énoncés affirmatifs et *ma* (tout à fait distinct du *mad* chleuh) signifie par ailleurs «si». Quant aux parlers du Maroc central, ils connaissent *is* comme le chleuh. On perçoit donc un peu partout une tendance, plus ou moins marquée, à la création d'outils interrogatifs. C'est dans le même sens que va l'emploi fréquent de l'expression «ou non ?» à la suite d'une question : chleuh *ng D uhu?*, kabyle *ng mdh?*, *ng ala?*, touareg *mig kala?* Le touareg en fait grand usage : *āman əllān, mig kala?* «l'eau est-elle, ou non ?» = «y a-t-il de l'eau ?» (cf. le tour français à la mode : «c'est beau, non ?»).

3.37. L'interrogation partielle recourt à la proposition relative dans les autres dialectes comme en chleuh. Mais l'antécédent varie. En touareg, les termes employés sont assez proches du chleuh et présentent l'élément *m*, avec support de détermination *a* ou *i* : *ma tərid?* «qu'est-ce (que) tu veux ?», *mi·tăt iknăn* «qui est-ce (qui est celui) (qui) l'a confectionnée ?», *mani kay ikmăn?* «quel endroit (qui) te fait mal ?» = «où as-tu mal ?». Le kabyle fournit des exemples d'autant plus significatifs que l'origine de certains «interrogatifs» est bien connue. *wi* apparaît aussi bien dans l'affirmation que dans l'interrogation : *wiˆbgan aman* «celui (qui) veut de l'eau» devient *wiˆibgan aman?* «qui veut de l'eau ?» par simple changement d'intonation. *anwa?* «quel ?» et son fém. *anta*, reposent sur un support *wa/ta* très courant (§ 4.18*b*) et représentent sans doute *a n wa/ta* «ce de celui/celle» = «ce qui est celui/celle», syntagme aujourd'hui lexicalisé. L'analyse de *ašu?* «que ?/quoi ?» s'avère plus délicate (arabe *aš* «quoi» + berbère *u* «ce»?); en tout cas la proposition qui suit *ašu* est encore une relative : *ašuˆara ykdm?* «que fera-t-il ?» (*ara* est la particule modale en proposition relative). Dans certains cas, pourtant, on perd de vue la construction originelle : c'est ainsi qu'à côté de *ašu gf?* «quoi ce par rapport à (quoi) ?» = «pourquoi ?», conforme à la syntaxe des relatives, on rencontre *gfˆwašu?* [gəFašu ?] «au sujet de quoi ?».

3.38. Au total, les modalités de l'énonciation sont précisées soit par l'intonation seule, soit par des morphèmes qui viennent l'appuyer et dont la présence peut modifier l'économie de la phrase. Les parlers berbères sont d'accord sur le rôle éminent de l'intonation, sur la façon d'exprimer l'ordre positif et sur le principal outil négatif (*ur* et var.). Des divergences apparaissent dans les domaines du souhait et surtout de la défense, ainsi que dans le choix des marques auxiliaires de l'interrogation.

D. *Les phrases complexes*

Aperçu général.

3.39. Langue parlée, le berbère n'a pas cultivé les longues périodes. Il dispose pourtant d'un certain nombre de procédés pour assurer l'enchaînement des propositions. Communs à l'ensemble des parlers, ces procédés ont été perfectionnés et complétés par un outillage grammatical propre à chaque région. En principe, la coordination donne à la phrase une structure uniforme, la subordination une structure hiérarchique (cf. § 3, section B, début). En fait, il est parfois difficile de fixer la limite qui les sépare. On considérera ici les traits suivants : absence ou présence d'une particule («conjonction» ou «subjonction») chargée d'assurer la liaison ; non-existence de contraintes grammaticales subies par l'une des propositions du seul fait de son association avec l'autre ; possibilité ou impossibilité d'une pause entre les propositions.

La juxtaposition avec pause.

3.40. Le chleuh n'a pas de conjonction de coordination «et» (§ 3.10). Le moyen le plus simple d'établir un lien entre des propositions est de les énoncer à la suite, en les séparant par des pauses devant lesquelles l'intonation ne tombe pas : *ar as Sflidn mDn, ar t sQsan* «les gens l'écoutent, ils le questionnent».

3.41. Lorsque des verbes se succèdent ainsi, le deuxième et les suivants prennent volontiers la forme de l'aoriste sans particule (§ 4.33). L'aoriste est incapable d'exprimer le mode ou l'aspect par lui-même. Il ne tient sa valeur que du contexte ou de la situation. Il n'apparaît donc qu'exceptionnellement en première position et sa présence implique une liaison avec la proposition qui précède. Les exemples qui suivent montrent qu'un même aoriste (ici de thème *-aws-*) peut refléter aussi bien un impératif (donc une valeur modale) qu'un accompli ou un inaccompli (donc une valeur d'aspect) : *asy aglzim n babak, tawst-as* «prends la houe de ton père, tu l'aides» = «aide-le» ; *yusy aglzim n babas, yaws-as* «il prit la houe de son père, il l'aide» = «il l'aida» ; *ar iTasy aglzim n babas, yaws-as ar tadGʷat* «il prend/prenait la houe de son père, il l'aide (= il l'aide/aidait) jusqu'au soir». Le récit chleuh présente ainsi des chapelets d'aoristes qui succèdent à une forme marquée, mais il suffit d'une interruption ou d'une incise pour que paraisse une nouvelle forme marquée : la physionomie d'un texte dicté trop lentement, par exemple, risque d'en être altérée. On peut trouver aussi à l'aoriste le verbe principal qui vient après une proposition subordonnée : *iLig llkm luqt n tirml, tŠ* (aoriste) *nTat d'tmgarin* «lorsque vint le moment du repas, elle mangea avec les femmes». Plus généralement, il faut que le cadre modal ou aspectuel soit déjà en place pour que l'aoriste sans particule puisse se présenter. Aucun de ces emplois de l'aoriste ne peut comporter la négation. Sur la liaison négative, v. § 3.30.

3.42. D'autres effets sont obtenus lorsque le verbe d'une des propositions est à l'aoriste accompagné d'une particule. Il y a référence à un procès éventuel («que tel fait se produise»), mais la nuance varie avec la particule choisie et, parfois, selon qu'il s'agit de la première ou de la seconde proposition. On observe ainsi :

a) avec *it* ou *nit* : *rad Dug, yut-iY-it* «j'irai, qu'il me frappe !» = «dût-il me frapper» ;

b) avec *ad*, complété par *ka* «seulement» ou par *ukʷan* «justement, alors» : *ad ka igr ufuLus, nkrnt* «que le coq appelle seulement (= dès le chant du coq), elles se lèvent» ;

c) avec *ad* seul : *gig-N lmQraž g iGi n'ymkan(,) ad rgin waman* «j'ai mis la bouilloire sur les pierres du foyer(,) (pour) que l'eau chauffe». Cette fois la pause n'est pas nécessaire. Il n'y a pas lieu de considérer *ad* comme une «conjonction de subordination», puisque cette même particule accompagne aussi le verbe d'énoncés indépendants (§ 3.28).

La juxtaposition sans pause.

Très souvent aucune pause ne sépare les propositions juxtaposées. Dans les exemples suivants, qui n'épuisent pas toutes les possibilités, la limite entre les propositions est indiquée par un trait oblique.

3.43. Le second verbe est à l'accompli négatif, donnant une indication de temps : *nnkr / ur ta iFu lḫal* «nous nous sommes levés / il ne faisait pas encore clair» = «avant qu'il ne fît clair».

3.44. Le premier verbe situe le procès dans le récit; le second est souvent à l'inaccompli : *Kan kra / ar TbṚamn i wurti* «ils passèrent quelque temps / ils tournaient (= à tourner) autour du verger». Certains verbes, comme *nkr* «se lever», «se mettre à», *zayd* «ajouter», fonctionnent souvent comme de véritables conjonctions de coordination et attirent l'attention sur un personnage ou sur une nouvelle phase du récit : *inkr / iNa-ysn* «il se leva / il leur dit» = «alors il leur dit», *izayd* (aoriste précédé d'un contexte) / *ar iZigiz* «il ajouta / il marchait» = «puis il se mit en marche». Ce sont là des «signaux démarcatifs» (P. Galand-Pernet).

3.45. Le premier verbe est un verbe de perception, accompagné d'un complément d'objet direct et d'une proposition qui décrit l'activité de ce complément, accomplie ou non : *iẓṛa tifrkin / ksant uLi* «il vit des fillettes / elles avaient mené paître le petit bétail» = «il vit des fillettes qui gardaient les bêtes», *ufan kra / ar iTak^{w}r Luz* «ils trouvèrent quelqu'un / il volait des amandes» = «en train de voler». On pourrait interpréter le deuxième membre de phrase comme une proposition adjointe (au sens défini plus haut, § 3.16) déterminant le nominal, qui peut être aussi bien un pronom qu'un nom.

3.46. La deuxième proposition joue le rôle d'un complément explicatif (§ 3.6) ou d'un complément d'objet direct :

a) le premier verbe exprime l'obligation, l'habitude, etc. : *ikṢa-Y / ad Swag taLuzt* «il-est-nécessaire pour-moi / que j'arrose l'amandier»; *iga lɛada / ad ...* «c'est la coutume / que (l'on fasse ...)»;

b) le premier verbe signifie «pouvoir», «vouloir» ou le contraire : *Sng / ad arag* «je sais / que j'écrive» = «je sais écrire», *rig / adˀng imDuK^{w}al* «je veux / que nous soyons amis»;

c) le premier verbe est *iny* «dire» : *Nig / iQn imi* «j'ai dit / la porte est fermée» = «j'ai dit que la porte était fermée».

3.47. On obtient une extension du cas précédent lorsque la deuxième proposition est introduite par *is* «c'est que», «est-ce que ?» (§ 3.34) ou par un indéfini-interrogatif (§ 3.35) : *Nig / is iQn imi* «j'ai cru / c'est que la porte est fermée» = «j'ai cru que la porte était fermée» (noter le passage de «dire» à «croire» et opposer le § 3.46*c*), *Sng / is yara* «je sais / c'est qu'il a écrit» = «je sais qu'il a écrit» (opposer le § 3.46*b*), *Sng / manik a radˀd gid nFg* «je sais / comment nous en sortirons». La combinaison d'un indéfini en *m* et d'un verbe à l'inaccompli donne à la proposition une valeur consécutive ou finale : *skratang yat lḫilt i usrdun / manik adˀt nšT* «employons une ruse à l'égard du mulet / comment nous le mangions» = «de façon à le manger».

3.48. Dans ces constructions, le sens de la phrase excède la somme des signifiés partiels : *ufig-t-iN iŠa* «j'ai constaté qu'il avait mangé» dit autre chose que la simple séquence *ufig-t-iN* «je l'ai trouvé là» et *iŠa* «il a mangé». Ainsi est mise en évidence la fonction linguistique de la juxtaposition.

Les conjonctions.

3.49. Les processus qui viennent d'être décrits ne pouvaient suffire dans tous les cas à préciser la relation qui s'établit entre deux propositions. Le berbère emploie à cet effet un certain nombre de particules auxquelles on laissera le nom de «conjonctions». Le système des conjonctions varie notablement d'un parler ou d'un dialecte (ou langue) à l'autre, ce qui permet de les considérer comme un outillage relativement récent, que chacun des groupes berbérophones a élaboré pour son propre compte. A côté d'éléments berbères, on y reconnaît souvent des emprunts à l'arabe. Certaines conjonctions n'exercent aucune influence sur la syntaxe de la proposition, d'autres lui imposent des restrictions.

3.50. Conjonctions sans influence sur la construction. Lorsque l'aoriste ou l'inaccompli précédé de *ad* prend la valeur finale (§ 3.42*c*), le chleuh place quelquefois devant *ad* la particule de relation *f* «sur, par rapport à» (on trouve non seulement *fad*, mais *fad ad, afad ad* «pour que») ou l'élément *baš*, emprunté à l'arabe : *rad gg tifYi g yan Ṭbṣiḷ baš adˀT ur iŠ umuŠ* «je mettrai la viande dans une assiette pour que le chat ne la mange pas». Un autre emprunt, *qbl* «avant», permet de dire *qbl ad* «avant que», qui concurrence le tour étudié au § 3.43.

maŠ «mais» introduit une opposition et *ašku* «parce que» une explication; la forme du verbe et la place de ses satellites n'en sont pas modifiées : *yanˀwanu a iLan g ufLa nˀlmuḍɛ, maŠ yaGug-N bZaf* «il y a bien un puits dans le haut du village, mais il est très éloigné», *ar iTaZla ašku igra-ys babas* «il court parce que son père l'a appelé».

3.51. Conjonctions modifiant la construction : *ng* «ou bien» (§ 3.11) peut apparaître entre deux verbes. Même si le premier n'est pas à l'accompli, le second prend volontiers cette forme et les satellites se placent avant lui : *ar šTan mDn wiYaḍ, ar d nKrn igŠan Šin ayt-wafQa ng d uškan*

idawsmlal Šin ig̣Šan «les gens pillaient, les Ighchan se mettaient (inacc.) à piller (aoriste) les Aït Ouafqa, ou bien les Idaou Semlal venaient (accompli) ici et pillaient (aoriste) les Ighchan». De plus, si le second verbe garde l'inaccompli, la particule d'inaccompli *a* se substitue à *ar* qui, n'était l'influence de *ng̣*, accompagnerait le verbe : *ar asn iTḍMaš ng̣ a'asn iTKs iBinizn g̣ Du tamart* «il les gifle ou bien il les pince sous le menton».

waKa «bien !», connu de l'arabe dialectal marocain, peut introduire une proposition concessive : *waKa tmZ̧ik tiSmi, ikšm wuŠn* «bien que l'ouverture fût petite, le chacal entra». Sous l'influence de *waKa*, les satellites précèdent le verbe.

ar-d «jusqu'à ce que» (cf. *ar* «jusqu'à») exige l'aoriste ou l'inaccompli, avec référence à un événement non défini (habituel ou à venir) : *ar fSrn Luz g̣ uzur, aŽin-t ar-d iQar* «ils étalent les amandes sur la terrasse, ils les laissent jusqu'à ce qu'elles sèchent». V. § 3.52.

3.52. Conjonctions impliquant une proposition relative. Au lieu de déterminer un nominal (§ 3.16), une relative peut s'appliquer à l'ensemble d'une proposition («expansion primaire» d'A. Martinet), comme le montre cet emploi de *s* dans le parler chleuh des Infḍwak : *nTa g̣ir iGiwr g̣ Daw tmḍrust, s d'traḫ yat'tsrdunt* «juste il s'était assis sous le rocher, simultanément à (quoi) survint une mule» = «à peine s'était-il assis sous le rocher que survint une mule». Mais un autre processus, déjà décrit pour *is* (§ 3.34), explique la genèse de plusieurs conjonctions : on accroche une relative à un antécédent de valeur assez générale, *i* «ce», *ay* «ce», *kud* «moment», etc., qui assume dans la proposition principale le rôle de complément explicatif ou, plus souvent, de complément circonstanciel sans indicateur de fonction («monème autonome») : *iLa i g̣ a iSṛmuy usKuys uGar n tiDi* «existe ce dans (quoi) (= le cas où) le-fait-d'être-assis fatigue plus que le-fait-d'être-debout» = «il arrive que ...» ; *i g̣ ifulky usGʷas, ar d fSin tamgra* «ce dans (quoi) (= le cas où) l'année est bonne, on autorise la moisson». Le tour (qui repose donc sur une «expansion secondaire») s'est grammaticalisé et *i g̣* «ce dans (quoi)» est devenu la conjonction *ig̣* «au cas où, si, lorsque». Les éléments pris comme antécédents peuvent être déterminés par *Li* ou par *Na* qui assurent, comme dans les autres relatives, une opposition entre défini et indéfini (§ 3.16). On arrive ainsi, chez les Ighchan, au système suivant :

Référence à un événement :

non défini (virtuel : habituel ou à venir)		défini (réel : réalisé)		irréel
ig̣	«si, lorsque»	*iLig̣*	«lorsque»	*mtaD is* «si»
kudNa	«lorsque»			
ar kig̣	«jusqu'à ce que»	*ayLig̣*	«jusqu'au moment où»	
ar kudNa	«jusqu'à ce que»			
(*ar-d* : § 3.51)	«jusqu'à ce que»			

A partir de l'exemple cité plus haut, on peut opposer : *ig̣ ifulky usGʷas,* ... «si/lorsque l'année est bonne, ...» (sans référence à une année définie déjà entrée dans la réalité) — *iLig̣ ifulky usGʷas,* ... «lorsque l'année fut bonne, ...» (référence à une circonstance déjà réalisée) — *mtaD is ifulky usGʷas,* ... «si l'année était (avait été) bonne, ...» (circonstance contraire à la réalité). Le choix de la conjonction ne détermine pas automatiquement celui de la forme verbale : ici le verbe est à l'accompli *ifulky* aussi bien après *ig̣* qu'après *iLig̣* ou *mtaD is* : la bonne qualité de l'année est en effet dans tous les cas chose accomplie au moment du séchage (habituel, passé ou imaginé) des amandes. On voit aussi que le berbère exprime à l'aide des conjonctions certaines oppositions que le français confie aux formes verbales.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

3.53. Les observations qui précèdent ont porté sur les procédés syntaxiques plutôt que sur les matériaux mis en œuvre. Aussi peuvent-elles être étendues, pour l'essentiel, à l'ensemble des parlers berbères. La différence la plus notable porte sur l'emploi de l'aoriste sans particule (§ 3.41), emploi qui est restreint ou parfois inconnu en dehors du Maroc. Cependant le kabyle et le touareg en fournissent des exemples tout à fait comparables à ceux des parlers marocains, la seule différence — certes importante — résidant dans la fréquence, qui est ici beaucoup moindre. Attestés dans des parlers fort éloignés les uns des autres, de tels exemples laissent penser que l'emploi d'un aoriste non marqué quant au mode ou à l'aspect a été beaucoup plus général dans un état antérieur de la langue. En kabyle et en touareg, c'est après un impératif qu'il reste aujourd'hui le plus vivant : kabyle *wqm* (impératif) *yiwn lmŧrd n sksu yLan d lɛli, ŧrnuḍ* (aoriste) *udi, ŧrnuḍ* (aoriste) *s ufla aḳsum* [...], *ŧfkḍ-yi-ŧ-id* (aoriste) (Mouliéras) «fais un plat de couscous qui soit bon, ajoute du beurre, ajoute de la viande par-dessus [...] et donne-le moi»; touareg *sədu* (impératif) *imnās, ləgʸaggʸəd-asăn* (aoriste) *hund ənḍ ahəl* «réunis les chameaux, charge-les comme hier». Dans le récit, l'aoriste sans particule n'est plus en kabyle qu'un fait de style.

3.54. On note partout l'importance de la parataxe (est-ce une vraie parataxe si le rythme et l'intonation assurent la subordination ?), mais aussi la mise en place de systèmes de conjonctions. Ces systèmes comptent de nombreux emprunts à l'arabe, notamment dans les parlers du nord : Aït Youssi *walayNi* «mais», kabyle *lamεna* «mais», *εlakaṭr* «parce que», *lukan* «si», etc. Le fait le plus remarquble est, comme en chleuh, l'exploitation très poussée des ressources qu'offrait la construction relative, à laquelle on peut rapporter l'origine de multiples conjonctions. Leurs éléments constitutifs, de sens d'abord très large, ne sont pas affectés partout aux mêmes emplois et leur étymologie n'est pas toujours claire, mais l'influence qu'elles exercent sur les satellites du verbe suffirait à trahir la présence de propositions relatives. On trouve ainsi, dans le parler des Aït Youssi : *aLig̱* «jusqu'au point où, lorsque», *mš* «si» (ailleurs *mḵ* : cf. l'élément *mk* «manière»), etc. ; en kabyle : *asmi (a + s + mi), mi* «quand», *aKn* «quand, dès que» (l'élément *k* se réfère ailleurs à la «manière»), *skud* «tandis que» (cf. chleuh *kud* «moment», touareg *kud* «si»), etc. ; en touareg : *kud* «si», *as* «quand» et «que» (*issān as* «il sait que» : cf. chleuh *is*, avec un support *i* au lieu de *a*), etc.

4. Les classes de mots et les catégories grammaticales

A. *Mots étrangers aux oppositions de genre et de nombre*

Au risque d'un certain arbitraire, on distinguera les interjections, les adverbes et les particules.

Les interjections.

4.1. Les interjections n'ont pas fait l'objet de relevés systématiques. Ce sont des éléments marginaux du langage, comme *u u !* [ō ō] «ah bon !», *yahu* [yaho], cri rituel qu'on pousse pendant le dépiquage, etc., mais quelques-unes prennent aisément un statut grammatical : ainsi *waKa !* «bien !», qui devient conjonction avec le sens de «bien que» (§ 3.51), et peut-être *maE* «quoi ! pourquoi ?», qu'on associe à *iLig* (§ 3.52) : *maE iLig ?* «pourquoi lorsque ?» = «pour quelle raison ?». *yah* «oui» et *uhu* [oho] «non» sont assez proches des interjections.

Les adverbes.

4.2. Les adverbes relèvent du lexique plutôt que de la grammaire. Ils jouissent d'une relative autonomie et leur suppresion n'altère pas l'essentiel du message : *bahra* «très», *aK*^{w} «en totalité», *ziK* «tôt», *yadLi* «antérieurement», etc. Une limite parfois indécise sépare les adverbes de certaines formations à base nominale, comme *g̱aSad* (déictique *g̱* + *aS* «jour» + *ad* «ce-ci») «aujourd'hui», *g̱ilad* (déictique *g̱* + *il* «moment» + *ad* «ce-ci») «maintenant», *g̱id* (déictique *g̱* + *i* «ce», appliqué au lieu + *d* «ci») «ici», *g̱iN* (le même *g̱* + le même *i* + *N* «là») «là», etc. Quelques-unes de ces formations peuvent appeler, comme les noms, un indicateur de fonction : *iLa g̱ˆg̱id* «il est dans ce-ici» = «il est ici», *yuška-d s g̱id* «il est venu vers ce-ici» = «il est venu ici».

Les particules.

Les particules relèvent de la grammaire et obéissent à des lois strictes. Aucune d'elles ne peut apparaître isolément.

4.3. Certaines particules indiquent une fonction ou une relation. Ce sont :

a) la particule d'interpellation *a* : *a brahim !* «Brahim !» ;

b) la particule de présentation *ha* «voici» (§ 3.1) ;

c) la particule prédicative *d* «c'est», peu vivante en chleuh (§§ 3.1, 3.2) ;

d) les particules de relation, qui s'emploient seules, en tête d'une proposition relative (§ 3.16), ou comme prépositions, devant un régime nominal ; si c'est un nom, il prend généralement l'état d'annexion (§ 4.11 *b*). La plupart des particules de relation ont deux formes, dont l'une, plus étoffée, n'apparaît qu'en liaison avec un pronom personnel affixe : *s/sr* «au moyen de», «au contact de», *d/did* «avec», *g̱/g̱ig̱* «dans», etc. Exemples : *utg̱ asrdun s ukuray* «j'ai frappé le mulet avec le bâton», *utg̱ srs* (*sr* + pronom *s*) *asrdun* «j'ai frappé le mulet avec lui», *akuray Li s utg̱ asrdun* «le bâton avec (lequel) j'ai frappé le mulet». Une seule particule de relation est de forme vocalique : *i* «à» (*a* devant pronom personnel) ; elle représente probablement un emploi figé du support de détermination *i* ou *a* «ce». La particule *n* «de» (*N* devant pronom personnel) introduit le complément d'un nominal et ne peut relier son régime ni au verbe ni à l'ensemble du prédicat. Ces deux particules *i* et *n* n'apparaissent pas en tête d'une proposition relative, où elles sont remplacées par *mu* (var. *mi*). Certaines prépositions, comme *dar* «chez», *Du* «sous», peuvent se combiner avec d'autres : *iDa s dar wuŠn* «il alla vers chez le chacal» ;

e) les conjonctions (§§ 3.49 à 3.52).

4.4. D'autres particules complètent l'énoncé (cas d'expansion) :

a) les particules d'orientation *d* (proximité) et *N* (éloignement) (§§ 3.14, 3.22), qu'on peut considérer aussi comme des éléments démonstratifs;

b) l'explicatif-interrogatif *is* (§ 3.34);

c) la négation *ur* (§ 3.30);

d) la particule concessive *il* ou *nil* (§ 3.42*a*);

e) la particule modale *ad*, qui accompagne l'aoriste ou l'inaccompli dans certains types de propositions (§§ 3.28, 3.42*b,c*);

f) la particule du futur *rad*, suivie de l'aoriste ou de l'inaccompli (§ 4.35); cette particule est propre au chleuh;

g) les particules de l'inaccompli *ar, ag, a,* dont l'emploi est devenu automatique et obéit à des lois strictes : *ar šTan* «ils mangent», *ur ag šTan* «ils ne mangent pas», *lmakan Li g a šTan* «l'endroit dans (lequel) ils mangent» (mais sans particule : *sksu Li šTan* «le couscous qu'ils mangent»).

Notes complémentaires.

4.5. La liste des interjections, des adverbes et des particules doit être dressée pour chaque parler. On observe pourtant un fonds commun, notamment dans le système des particules de relation. Ainsi pour le couple «sur»/«sous» (formes employées devant nom) : chleuh *f/Du*, Maroc central (Aït Youssi) *ǩf/Daw*, kabyle *gf/Daw*, Dj. Nefousa *af/saddu*, touareg *full/daw*. Les prépositions *i* «à» (attribution) et *n* «de» sont largement répandues. Dans le Djebel Nefousa, c'est par *in* (*i* + *n*?) qu'on note le lieu où l'on va : *ugūrag in ṭarābles* (F. Beguinot) «je suis allé à Tripoli»; dans ce même parler, *n* peut prendre le sens qui est ordinairement réservé à *i* : *yeml(u)-as n bušil* «il dit à-lui à l'enfant».

Parmi les particules qu'une large diffusion permet d'attribuer au fonds commun, figurent également la particule d'interpellation *a*, la particule prédicative *d*, les particules d'orientation *d* et *N (n)*, la négation *ur* (et var.), la particule concessive *il* ou *nil*, la particule modale *ad* (et ses variantes, par exemple *ed* dans l'Ahaggar, *əd* à Ghadamès). En proposition relative, la particule modale présente dans plusieurs parlers une forme spéciale (*ara* en kabyle). Quant aux particules de l'inaccompli, elles semblent résulter d'innovations régionales : le kabyle les emploie peu et le touareg les ignore; là où elles existent, leur forme et le détail de leur fonctionnement varient.

B. *Mots participant aux oppositions de genre et de nombre*

Vue d'ensemble.

4.6. Il y a en berbère deux genres, le masculin et le féminin, et deux nombres, le singulier et le pluriel. Tout mot qui se trouve caractérisé en genre et/ou en nombre, soit par son signifiant, soit par les accords grammaticaux auxquels il se prête (§ 3.25), est un nominal ou un verbe. Bien que ces deux classes ne soient pas séparées par une cloison étanche, leur distinction dans la langue ne fait aucun doute. Elle est assurée par la forme et par la fonction. Les nominaux d'un côté, les verbes de l'autre ont leurs propres indices de genre et de nombre, auxquels le verbe ajoute des marques d'aspect.

1° Les nominaux sans marque de personne

Aperçu général.

4.7. Seuls entre tous les nominaux, les pronoms personnels marquent la personne grammaticale. Les autres nominaux n'entrent que dans les oppositions de genre et de nombre : ce sont les noms, qui relèvent du lexique (inventaire illimité), les noms de nombres, les supports de détermination et quelques autres nominaux, qui tous relèvent de la grammaire (inventaire limité).

Les noms.

4.8. Substantif et adjectif. La distinction traditionnelle entre substantif et adjectif (qualificatif) reste justifiée par la distribution. Les adjectifs — assez peu nombreux en chleuh — sont admis en deuxième position dans les syntagmes du type *akal azGʷag* «la terre rouge» (§ 3.13). Les substantifs n'ont pas cette faculté et l'on ne dit pas **argaz aɛṬar* «un homme colporteur». Toutefois la morphologie ne fournit ici aucun critère sûr, bien que certains adjectifs présentent une désinence *-an*.

4.9. Noms sans marque (claire) de genre. Ce sont :

a) des éléments qui paraissent appartenir au fonds ancien : *laẓ* «faim», *fad* «soif», *ḫGrgs* «bourgeon d'amandier», *mDn* «les gens»;

b) des éléments dépourvus d'autonomie et obligatoirement suivis d'un complément sans préposition : avec *u-* (< *w-*) «fils de, celui de» (pl. *ayt-*, f. *ult-*, f. pl. *ist-*), *bu-* «le père à» = «être ou objet caractérisé par» (emprunt à l'arabe) (pl. *idbu-*, f. *M-*, pl. *idM-*), etc., le complément est un substantif qui prend l'état d'annexion : *u-tmazirt* «fils du pays», *brahim u-lḥs* «Brahim fils de Lahcen» (nom et filiation), *bu-tkrkas* «homme aux mensonges» = «menteur»; — par contre, avec les «noms de parenté», *baba-* «père», *ma-* «mère», *yiw(i)-* «fils», *iLi-* «fille», pl. *isti-*, etc., le complément est un pronom personnel affixe (réduit à «zéro» pour la première personne du singulier) : *baba* «le père de moi» = «mon père», *babas* «son père». Si l'on a besoin d'une autre détermination, la redondance est obligatoire : *babas n Ṭalb* «le père de lui du maître d'école»;

c) certains noms propres : *brahim* «Brahim», *ɛli* «Ali», etc.

4.10. Les autres noms présentent une marque du féminin (au moins au singulier), le masculin n'étant pas marqué. Ils se divisent en deux groupes.

4.11. Noms à voyelle «initiale» *a*, *i* ou *u*. La voyelle est proprement initiale au masculin, elle est précédée de *t* au féminin; en outre le féminin singulier comporte très souvent un *t* final. Exemples : *agyul* «âne»-*tagyult* «ânesse»; *ifri* «grotte»-*tifrit* «petite grotte»; *uŠn* «chacal»-*tuŠnt* «chacal femelle»; sans *t* final : *tigMi* «maison», *tig^{w}yal* «ânesses». Le féminin du nom est une forme marquée, qui sert non seulement à rendre l'opposition de sexe, mais aussi à distinguer et à individualiser : *agaḍ* «caprin» (sans référence au sexe) -*tagaṬ* «chèvre» (la femelle est plus importante pour l'éleveur); *Luz* «amandes» (sens collectif au masculin singulier) -*taLuzt* «une amande». La valeur de diminutif, souvent affective, n'est qu'une des manifestations de ce pouvoir «caractérisant» du féminin : *afus* «main» -*tafust* «petite main, menotte»; cf. *tifrit* cité plus haut.

La voyelle initiale de ces noms assume une double fonction :

a) Elle participe à l'opposition de nombre, étant le plus souvent (mais pas toujours) remplacée par une autre voyelle au pluriel. De singulier à pluriel on observe ainsi les correspondances *a-i* (la plus fréquente), *a-a, i-a, i-i, u-u*. De toute façon, le pluriel est également marqué soit par une désinence *n* ou *an*, parfois *wn, tn* (au féminin *in, win, tin*), soit par une modification du radical (la même pour les deux genres), notamment par insertion d'une voyelle *a*, soit enfin par une combinaison de ces deux procédés. Au total, la variété des formations de pluriel est donc considérable. Exemples : *afuLus* «coq»-*ifuLusn, tafuLust* «poule»-*tifuLusin*; *azrg* «moulin»-*izrg^{w}an*; *agyul* «âne»-*ig^{w}yal, tagyult* «ânesse»-*tig^{w}yal*; *ilm* «peau»-*ilmawn*; *uŠn* «chacal»-*uŠaN* (< *uŠan* + *n*); avec modification consonantique : *agLid* «roi»-*igldan*.

b) La voyelle initiale participe aussi à l'opposition d'état, qui donne à tout nom de ce groupe la possibilité de prendre deux formes, l'état libre et l'état d'annexion. Ce dernier apparaît lorsque le nom est complément explicatif (§§ 3.6 et 3.20), complément d'un nom de nombre de «un» à «dix» (§ 4.15), régime de préposition (avec quelques exceptions), complément d'un nom de la série *u-* «fils de» (§ 4.9*b*). Dans les autres fonctions, le nom garde l'état libre.

Comme l'a montré A. Basset, la forme de l'état d'annexion est caractérisée en principe : 1) pour les noms des deux genres, par la chute de la voyelle initiale; 2) pour les noms masculins seulement, par la préfixation de *w* (réalisé *u* devant consonne en chleuh). D'où les oppositions d'état libre à état d'annexion : *tagyult*-*tgyult* «ânesse», pl. *tig^{w}yal*-*tg^{w}yal*; au masculin : *agyul*-*ugyul* (< *wgyul*); mais pour un masculin en *i* : pl. *ig^{w}yal*-é.a. *ig^{w}yal* et non **ug^{w}yal*. En fait, à côté de ces noms à «voyelle non constante», il existe des noms à «voyelle constante» dans lesquels, pour des causes diverses, la voyelle initiale se maintient à l'état d'annexion; marquée au masculin par le préfixe *w*, l'opposition d'état est lors neutralisée au féminin : *agaḍ*-*wagaḍ* «caprin», mais *tagaṬ*-é.a. *tagaṬ* «chèvre»; *uŠn*-*wuŠn* «chacal», mais *tuŠnt*-é.a. *tuŠnt* «chacal femelle»; *ilm*-*yilm*(< **wilm*) «peau», mais *tilmt*-é.a. *tilmt* «petite peau».

Par sa forme et par ses emplois, l'état d'annexion du berbère demeure bien distinct de l'«état construit» des langues sémitiques. Il est pourtant probable que son origine historique doit être cherchée dans un «rapport d'annexion» connu aussi du sémitique et établi entre deux nominaux sans appel à une préposition. Cette analyse pourrait sans doute rendre compte de toutes les constructions actuelles, les faits de syntaxe ayant été transférés à la morphologie. Déjà l'on a rapproché la voyelle initiale du nom, ainsi que les préfixes *w* et *t*, des supports de détermination, dits «démonstratifs», *wa, ta*, etc. (§ 4.17-19) et l'on a parlé d'un article figé à l'initiale du nom. La recherche est à poursuivre. En tout cas de nombreux emprunts ont été berbérisés par adjonction de la voyelle initiale : *afQir* «vieillard», fém. *tafQirt* (de l'arabe dialectal *fqēr*).

4.12. Emprunts non berbérisés. D'autres substantifs (une forte minorité ?) ont été empruntés à l'arabe avec l'article *l* du dialectal et n'ont pas reçu la voyelle initiale. L'article reste alors soudé au nom et cesse de lui donner la valeur définie. Il s'assimile à la consonne suivante dans les mêmes conditions qu'en arabe, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'une dentale ou d'une alvéolaire, avec laquelle il forme une consonne tendue : *lmuḍε* «village», *Ṭalb* (< *l* + *ṭalb*) «maître d'école coranique». Au féminin singulier, la plupart de ces emprunts ont en chleuh la forme en *-t*, que l'arabe leur donne seulement dans le rapport d'annexion : *lk̄ʷdmt* «travail» (ar. dial. *k̄ədma* et *k̄ədmət*). Pour le pluriel on adopte en général la forme arabe : *lmwaḍiε* «villages», *Ṭlba* «maîtres d'école».

4.13. Les catégories de noms décrites ici se retrouvent dans tous les parlers, bien que leur importance relative puisse varier.

Noms à opposition d'état. On peut considérer que l'opposition d'état a été connue partout, mais son rendement, déjà menacé en chleuh et en kabyle par les faits de neutralisation et par les emprunts non pourvus de voyelle initiale, se voit encore réduit dans les parlers tunisiens ; plus à l'est, l'opposition d'état semble avoir disparu.

En kabyle, le préfixe de l'état d'annexion des noms masculins a la forme consonantique *w* ou *y* en syllabe fermée, la forme vocalique *u* ou *i* en syllabe ouverte : *wrgaz* [wər|gæz], é.a. de *argaz* «homme», *yrgazn* [yər|gæ|zən] (avec des flottements dans certains parlers), é.a. de *irgazn* «hommes», mais *ufLaḫ* [u|fəl|laḫ], é.a. de *afLaḫ* «paysan», *ifLaḫn* [i|fəl|la|ḫən] «paysans». Dans la construction du complément de nom, si ce complément a une initiale *w* ou *y*, la préposition *n* «de» s'assimile à elle et l'on aboutit respectivement à *W* (réalisé *W*, B^w ou G^w selon la région) et à *Y* (généralement réalisé *G*) : *aKam n wrgaz* «la maison de l'homme» > *aKam* B^w*rgaz* (Grande Kabylie), *aKam n yrgazn* «la maison des hommes» > *aKam Grgazn* ; si le complément a une initiale *u* ou *i*, la préposition n'apparaît pas : *aKam ufLaḫ* «la maison du paysan», *AKam ifLaḫn* «la maison des paysans», ce que l'on peut interpréter comme le résultat d'une assimilation (*nu* > **uu* > *u*). La présence, la forme ou l'absence de la préposition dépendant uniquement de l'articulation qui suit, il ne paraît pas opportun d'expliquer ces phénomènes par la morphologie (en considérant les formes en B^w, G^w ou *G* comme un «état d'annexion renforcé», description qu'on peut aujourd'hui résolument écarter) ou par la syntaxe (en tenant les cas d'absence de *n* pour la survivance d'un tour archaïque sans préposition : v. les §§ 3.15*b* et 3.19).

En touareg, l'opposition d'état est bien attestée, mais les noms masculins ne reçoivent pas le préfixe *w* à l'état d'annexion. Il arrive donc que la chute de la voyelle initiale laisse le nom commencer sur consonne : *barā-ḍăn*, é.a. de *ibarāḍăn* «garçons». Mais souvent une autre voyelle apparaît à l'initiale : *ədrārăn*, é.a. de *idrārăn* «montagnes». On peut penser qu'il s'agit ici d'une voyelle d'appui devant le groupe de consonnes, mais les faits ne sont pas toujours aussi simples : *ăbaraḍ*, é.a. de *abaraḍ* «garçon», *ăgahar*, é.a. de *egahar* «vallée». De même, au féminin, le groupe formé, après la chute de la voyelle de l'état libre, par le préfixe *t* et la première consonne du nom n'est pas toujours admis : on trouve les notations *tbarāḍīn* (Ahaggar) et *təbarāḍēn* (Niger), é.a. de *tibarā-ḍī/ēn* «jeunes filles». Et surtout, la comparaison avec le masculin montre que la voyelle qui suit *t* n'est pas toujours un simple appui : *tăbaraṭ*, é.a. de *tabaraṭ* «jeune fille».

Emprunts non berbérisés : au lieu d'emprunter les noms féminins de l'arabe sous la forme de l'état construit, comme l'a fait le chleuh (§ 4.12), le kabyle a plus souvent retenu l'état isolé du nom. En face du chleuh *lk̄ʷdmt* et du touareg *əlk̄ədmət*, le kabyle a donc *lk̄ʷdma* «travail» ; de même *Slεa* «marchandise» (mais *DuNit* «le monde d'ici-bas»).

Les noms de nombres.

4.14. Le parler des Ighchan conserve les formes berbères des dix premiers noms de nombres : au masculin, *yan* «un», *sin* «deux», *kraḍ* «trois», *Kuẓ* «quatre», *sMus* «cinq», *sḍis* «six», *sa* «sept», *tam* «huit», *Tẓa* «neuf», *mraw* «dix» ; au féminin, *yat* «une», *snat* «deux», puis des formes obtenues par suffixation de *t* au masculin : *kraṬ* «trois», *Kuẓt* «quatre», etc., *εšrin* «vingt» est emprunté à l'arabe. On lui donne un préfixe de pluriel pour désigner les dizaines de rang pair : *sin idεšrin* «deux vingts» = «quarante», *kraḍ idεšrin* «trois vingts» = «soixante», *Kuẓ idεšrin* «quatre-vingts» ; on ajoute *d mraw* «avec dix» pour désigner les dizaines de rang impair : *εšrin d mraw* «vingt avec dix» = «trente», *sin idεšrin d mraw* «deux vingts avec dix» = «cinquante», etc. Les noms des unités se placent devant *d mraw*, mais après *εšrin* : *yan d mraw* «un avec dix» = «onze», *εšrin d yan* «vingt avec un» = «vingt et un», *εšrin d yan d mraw* «vingt avec un avec dix» = «trente et un». L'arabe a fourni *mYa* «cent» et *alf* «mille». Cette numération est du reste fortement concurrencée par celle de l'arabe, non seulement pour les noms des dizaines (*tlatin* «trente», *ṛbεin* «quarante», etc.), mais pour l'ensemble de la série, surtout au-dessus de «dix». Sur l'expression du rang, v. § 4.18*a*.

4.15. Les noms de nombres peuvent être employés seuls ou avec un complément qui entraîne leur accord en genre. Le complément des numéraux de «un» à «dix» est construit sans préposition, au singulier après *yan* «un» ou *yat* «une», au pluriel ensuite ; s'il participe à l'opposition d'état, il prend l'état d'annexion ; peut-être faut-il le ranger parmi les compléments explicatifs (§§ 3.6, 3.20). Ex. : *yan Ṭalb* «un maître d'école», *ya(n)* urgaz «un homme», *yatˈtmgart* «une femme», *kraḍ irgazn* «trois hommes», *kraṬ tmgarin* «trois femmes». On notera que *yan, yat* permettent de donner au nom la valeur de l'indéfini. Le complément d'un numéral supérieur à «dix» est introduit par la préposition

n «de» et présente tous les caractères du «complément de nom» (§ 3.15*b*); il reste au singulier : *yan d mraw n Ṭalb* «onze maîtres d'école», *sin d mraw (n) urgaz* «douze hommes», *ɛšrint n tmgart* «vingt femmes».

4.16. Comme le chleuh, le touareg et le parler de Ghadamès ont gardé les noms berbères des nombres. Par contre les formes arabes l'emportent dans la plupart des autres parlers, où seuls se maintiennent les deux ou trois premiers termes de la série berbère.

Le touareg a également conservé la construction ancienne du complément du numéral. Il ne diffère pas fortement du chleuh à cet égard. Ailleurs, l'analogie a joué de multiple façon. Le Maroc central, le Rif, l'Aurès, la Libye, parfois aussi la Kabylie construisent ce complément avec *n* «de», même si le nombre est compris entre «trois» (ou «deux», ou même «un») et «dix» : Aurès *snt n tsdnan* «deux de femmes». La Kabylie, l'Aurès, le Mzab et la Libye le mettent au pluriel même si le nombre est supérieur à «dix» : kabyle *ẖmsṭaš n tqšišin* «quinze de fillettes».

Les supports de détermination.

4.17. Une voyelle peut fonctionner comme noyau d'un syntagme dans lequel elle reçoit une détermination : particule démonstrative, complément déterminatif ou proposition relative. La voyelle est tantôt seule, tantôt accompagnée d'autres éléments, marques de genre notamment. Le berbère dispose ainsi d'un ensemble de nominaux dont le rôle essentiel est de servir de point d'appui à une détermination. Les uns sont désormais confinés dans des emplois spécialisés, ce qui masque leur origine (§ 4.19), les autres conservent une certaine autonomie et sont traités par les grammaires comme des «démonstratifs».

4.18. En chleuh, les supports de détermination ont presque toujours pour base *a* ou *i*. En dehors des emplois figés qui seront rappelés ci-dessous, ils constituent deux systèmes distincts :

a) Un système de base *i*, qui marque seulement le genre : *wi* «celui, ceux» — *ti* «celle, celles». Ces supports n'admettent que deux types de détermination : 1) un complément régi par *n* «de» : *wi n brahim* «celui, ceux de Brahim»; avec pronom personnel : *wi Ns* «celui, ceux de lui, d'elle» = «le sien, les siens»; — 2) une proposition nominale comportant *s* et un nom de nombre, dans laquelle A. Basset a reconnu une proposition relative : *wi s kraḍ* «celui au-moyen-de (quoi) trois (existent)» = «le troisième», *ti s Kuẓt twal* «la quatrième fois», etc. Cette tournure tient lieu de nombre ordinal.

b) Un système de base sg. *a* / pl. *i*, dans lequel s'opposent d'une part *ay* «ce» (masculin singulier pour l'accord, mais dépourvu de référence au genre et au nombre), d'autre part *wa* «celui» / *wi* «ceux» — *ta* «celle» / *ti* «celles». Ces cinq supports admettent comme détermination : 1) une particule démonstrative (§ 3.14) : *ayd* «ceci», *ayN* «cela», *wad* «celui-ci», *waLi* «celui en question», *tiN* «celles-là», etc.; — 2) une proposition relative, *Li* et *Na* assurant alors l'opposition entre défini et indéfini (§ 3.16) : *waNa ilsan aslham n taḍuṬ, ur (r)adᵗt yag uṣMiḍ* «celui indéfini (qui) aura-mis (= si quelqu'un met) un-burnous de laine, il n'aura pas froid» — *waLi ilsan aslham*... «celui défini (qui) a (effectivement) mis un burnous...». Le support est souvent précédé d'un élément déictique *g* : *gayN* «cela», *Gʷad (< g + wad)* «celui-ci», *ẖtad (< g + tad)* «celle-ci», etc.

Avec la particule *a* (§ 4.3*a*), les formes *wa, wi, ta, ti* s'emploient sans complément dans l'interpellation : *ašk-id a wa!* «viens, toi!».

4.19. On mentionnera ici quelques syntagmes figés, qui reposent sur un support de détermination :

a) de base *a* : on rencontre ici : 1) *waYaḍ* «celui autre» = «un autre, l'autre» (pl. *wiYaḍ*, f. *taYaḍ*, pl. *tiYaḍ*), avec un élément *yaḍ* que l'on retrouve dans l'invariable *yaḍn* : *argaz yaḍn* «un autre homme, l'autre homme»; — 2) l'élément de mise en relief *ad* «ce» (§ 3.3); — 3) les pronoms personnels «régimes indirects» *ak* «à toi», *as* «à lui», etc. (§ 4.24*b*);

b) de base *i* : on citera entre autres : 1) la préposition *i* «à» (§ 4.3*d*) : *fkig iᵔurgaz* «j'ai donné ce de l'homme» («ce qui est à l'homme») est devenu «j'ai donné à l'homme»; — 2) le complexe pronominal complément de nom *inw* (*i* «ce» + *n* «de» + *w* «moi») : *igr inw* «mon champ» (§ 4.24*d*); — 3) les particules *is* «c'est que, est-ce que?» (§ 3.34). *ig* «si, lorsque» (§ 3.52), etc.

c) de base *u* : la particule *mu* (var. *mi*) (§ 4.3*d*).

Rappelons enfin que les noms à voyelle initiale sont probablement construits sur un support de détermination (§ 4.11, *in fine*). La formation reste claire dans le cas d'un adjectif : *azGʷag (a + zGʷag)* «ce (qui est) rouge» = «rouge».

4.20. Il n'est pas possible d'étudier ici les multiples combinaisons auxquelles se prêtent les supports de détermination dans les divers parlers berbères. L'important est qu'on retrouve partout, derrière la complexité des usages, les mêmes bases morphologiques et les mêmes relations fondamentales.

C'est en touareg que le rôle de ces supports apparaît le mieux, car les constructions y sont souvent moins figées. Le parallélisme des syntagmes qui suivent est évident : *amaḍāl wā-rəg̣* «sol celui-ci» = «ce sol», *amaḍāl wa n Ahaggar* «sol celui de Ahaggar» = «le sol de l'Ahaggar», *amaḍāl wa lăn* «sol celui (que) ils-possèdent» = «le sol qu'ils possèdent». L'élément *wa* «celui» y soutient les compléments *rəg̣* (démonstratif), *n Ahaggar* (complément de nom), *lăn* (proposition relative) et il reprend le nom *amaḍāl*, noyau du syntagme. Si le contexte est assez clair, *amaḍāl* peut disparaître et *wa* fonctionne à son tour comme noyau du syntagme sans grand changement de forme : *wā-rəg̣* «celui-ci» (l'allongement de *a*, peut-être lié à un phénomène accentuel, n'infirme pas l'analyse), *wa n Ahaggar* «celui de l'Ahaggar», *wa lăn* «celui qu'ils possèdent» (en chleuh au contraire, *akal ad* «sol ce-ci» = «ce sol» ne peut être remplacé par *ad*, qui n'est plus autonome; si l'on supprime *akal*, il faut donner à *ad* un autre support : *G^{w}ad* < *g̣wad* «celui-ci»).

Comme on l'a déjà signalé à propos de la mise en relief (§ 3.8.), les mêmes fonctions ne sont pas confiées aux mêmes éléments par tous les parlers. Il semble pourtant que partout le pronom personnel «régime indirect» repose sur la voyelle *a* (mais elle disparaît dans certains cas) et que, presque partout, la voyelle *i* fournisse la préposition «à» (§ 4.19.*b*) : ces deux exemples manifestent la relation profonde qui existe entre «génitif» et «datif».

Dans certaines régions (Maroc central, Kabylie), le support *ay* (ou var.) présente l'opposition d'état : *aya* «ceci», é.a. *uya* (Aït Youssi d'Enjil).

Autres nominaux indifférents à l'opposition de personne.

4.21. Aux catégories précédentes échapppent divers nominaux (les «indéfinis») qui s'emploient seuls ou avec un complément.

a) kra, masculin singulier, signifie «quelqu'un, quelques-uns, quelque chose» et admet un complément prépositionnel : *yag̣-l kra* «quelque chose l'a atteint» = «il est malade», *kra n lLwaḫ* «des planchettes».

A partir de *kra* ou d'une variante *ka* ont été formés : *kraygaT, kaygaT* «chaque», toujours suivis d'un nominal (*kraygaT asG^{w}as* «chaque année», *kaygaT yan* «chacun»); — *kigan* «beaucoup» (*Kig kigan f l$\bar{k}^{w}$dml aN* «j'ai passé beaucoup [de temps] à ce travail-là», *kigan d l$\bar{k}^{w}$dml* «beaucoup c'est du-travail» = «beaucoup de travail».

b) kuLu «tout, tous», emprunté à l'arabe, peut être accompagné d'un pronom personnel affixe «régime direct» : *kuLu luḫuš* «tous les animaux», *ar iTk̄ḷaṣ mDn ad kuLu* «il paie tous ces gens», *kuLu-tn fkan lflus* «eux tous ont donné de l'argent».

c) waḤda «seul», autre emprunt à l'arabe, est également complété par un pronom : *ar imGr waḤda-t* «il moissonne lui seul».

2° Les pronoms personnels

4.22. Seuls entre tous les nominaux, les pronoms personnels (et les indices de personne qui sont un élément nominal de la forme verbale) marquent non seulement le genre et le nombre, mais aussi la personne grammaticale. Leur rôle est donc de situer le message par référence au locuteur et à l'interlocuteur, qu'ils opposent ensemble à ce qui n'est ni l'un ni l'autre. La forme et la fonction des pronoms personnels berbères les divisent en deux groupes. Le permier groupe est caractérisé par une dentale *t* à la troisième personne et réunit les pronoms qui commutent avec des noms à l'état libre. Le second groupe présente une sifflante *s* à la troisième personne et ses membres commutent avec des noms à l'état d'annexion (§ 4.11.*b*),

4.23. Ier groupe : il compte deux séries :

a) les pronoms personnels autonomes, qui s'emploient soit comme indicateurs de thème (§ 3.7.) : *nTan, iDa* « lui, il est parti», soit en incise : *ur ẓḍarg̣ nK ad'N FuG* «je ne peux pas, moi, sortir», soit enfin comme prédicat d'une proposition nominale de mise en relief (§ 3.3.) : *nTnti ad'd iTag^{w}mn aman* «ce sont elles qui puisent l'eau»;

b) les pronoms personnels affixes dits «régimes directs» des verbes, bien qu'ils complètent aussi des éléments non verbaux : *ẓṛig-t* «je l'ai vu», *ha-t* «le voici», *kuLu-tn* «eux tous».

4.24. IIe groupe : il repose sur une série unique, qui fournit les compléments déterminatifs de certains nominaux (cas *a* et *b* ci-dessous) et les régimes de la plupart des prépositions (cas *c* et *d*). Mais la fixation de certains syntagmes et divers accidents morphologiques (surtout à la première personne du singulier) troublent cette unité et les grammaires distinguent traditionnellement :

a) les affixes des noms de parenté : *babas (baba + s)* «le père de lui/elle» (§ 4.9.*b*);

b) les pronoms personnels affixes «régimes indirects» : *fkig-as (a + s)* «je lui ai donné» (étymologiquement «j'ai donné ce de-lui/elle») (v. § 4.19.*a*) ;

c) les affixes de prépositions : *dids (did + s)* «avec lui/elle» ;

d) les pronoms personnels compléments de noms : *tigMi Ns* «la maison de lui/elle» : c'est évidemment le cas précédent, appliqué à la préposition *n* «de» (v. § 4.3.*d*) ; pour la première personne du singulier, on emploie le complexe *inw* «ce de moi» (§ 4.19.*b*) : *asrdun inw* «mon mulet». Il n'existe ni adjectif ni pronom possessif (v. § 4.18.*a*).

4.25. Le tableau suivant permettra de comparer les deux groupes :

	Ier groupe		IIe groupe
	Pr. autonomes	Pr. affixes	Pr. affixes
Sg. 1	*nK* ou *nKin*	*Y*	*(did) i* «(avec) moi»
2. m	*kiY* ou *kiYin*	*k*	*k*
f	*kM* ou *kMin*	*km*	*m*
3. m	*nTa* ou *nTan*	*t*	*s*
f	*nTat*	*T*	
Pl. 1. m	*nKni*	*ang*	*ng*
f	nK^wnti		
2. m	k^wNi	k^wn	*un (< wn)*
f	k^wNimti	k^wnt	*unt (< wnt)*
3. m	*nTni*	*tn*	*sn*
f	*nTnti*	*tnt*	*snt*

Sur la place des pronoms personnels dans l'énoncé, v. § 3.22.

4.26. Le système des pronoms personnels offre une remarquable unité à travers l'ensemble des parlers, sans échapper pour autant aux variations de détail.

Les pronoms personnels «régimes directs» subissent des modifications, en touareg, lorsqu'ils suivent certaines formes verbales sans indice suffixé : on dit *əknăn-tăn* «ils les ont réconciliés», mais *ikn(a)-tīn* «il les a réconciliés» (et non **ikna-tăn*). Le chleuh de la région de Demnat présente, pour le pronom de la 3e personne, la répartition inverse : *ifka-tn* «il les a donnés», mais *fkan-in* «ils les ont donnés» (Infḍwak).

Les pronoms personnels «régimes indirects» présentent parfois certaines particularités lorsqu'ils précèdent le verbe : on a par exemple, en pareil cas, *hās* dans l'Ahaggar et *das* au Niger, au lieu de *ās* ou *as*.

3° Le verbe

Généralités.

4.27. Le verbe participe aux oppositions de genre, de nombre et de personne grammaticale, mais il le fait à l'aide de marques qui lui sont propres, bien qu'elles puissent ressembler aux marques nominales. Le rôle du verbe est de relier un *procès*, action («faire») ou mutation («devenir»), à une donnée de la situation ou du contexte, locuteur, interlocuteur ou «troisième personne». La langue possède aussi des formes spécialisées dans l'expression de l'état, mais elles sont aujourd'hui intégrées ou en cours d'intégration dans la conjugaison et l'on tend à concevoir l'état comme le résultat du procès. Cette évolution est particulièrement poussée en chleuh, où elle va de pair avec la préférence accordée à l'énoncé verbal au détriment de l'énoncé nominal (§§ 3.1., 3.13.).

Pour assumer ce rôle, toute forme verbale associe nécessairement un radical et un affixe. Le radical combine lui-même une racine, qui appartient au lexique, et un schème, qui relève de la grammaire et qui note éventuellement l'aspect du procès (sur racine et schème, v. § 5.3.). L'affixe (préfixé, suffixé ou composé d'un élément préfixé et d'un élément suffixé) est un indice de personne ou un indice de participe ; il peut marquer aussi le nombre et le genre.

a) *Le radical du verbe*

Forme primaire et formes dérivées.

4.28. Beaucoup de formes verbales ne précisent pas l'orientation du procès : *iFy* (indice de 3e personne m. sg. *i-* + radical *-Fy-*) signifie «il est associé à l'action de verser» et entre indifféremment dans les syntagmes *iFy atay* «il a versé le thé» (*i-* renvoyant à un agent qui n'est pas nommé ici) et *iFy watay* «il (c'est-à-dire :) le thé a été versé» = «le thé a été versé» (*i-* étant explicité par l'état d'annexion *watay*). Il existe pourtant des verbes qui supposent une certaine direction du

procès (*iŠa* ne peut signifier que «il a mangé») et, parmi ces verbes, des dérivés qui sont en principe spécialisés dans tel ou tel type d'orientation. La dérivation se fait à l'aide de préfixes qui se combinent avec la racine sur un schème défini, donnant ainsi un nouveau radical. Le dérivé n'est donc pas formé directement sur le verbe primaire et n'implique même pas l'existence d'un verbe primaire.

4.29. Trois types de dérivés conservent une certaine vie dans l'état actuel de la langue. Ce sont, selon la nature du préfixe :

a) Les dérivés à sifflante, généralement factitifs ou causatifs : *kšm* «entrer»-*Skšm* «faire entrer»; *gr* «lire, étudier»-*Sg̱r* «enseigner»; *awal* «parole»-*sawl* «parler» (pas de verbe primaire).

b) Les dérivés à nasale, qui ont le plus souvent la valeur réciproque ou réfléchie : *ɛawn* «aider»-*mɛiwin* «s'entr'aider»; *ɛdl* «arranger, être arrangé»-*mɛiDil* «s'entendre»; *Du* «aller»-*MuDu* «voyager» (< «aller et venir»?). Il est possible qu'une formation en *m* et une formation en *n* se trouvent ici confondues.

c) Les dérivés à dentale, de sens moyen ou passif : *rs* «descendre» (connu ailleurs, mais non dans ce parler)-*Trs* «se poser (oiseau)»; *gʷy* «prendre»-*Tgʷy* «être pris, être maintenu»; avec un préfixe plus étoffé : *zdg̱* «s'installer pour habiter»-*Tyawzdag̱* «être hanté (lieu), être possédé des génies (personne)». Bien qu'elle ne soit pratiquement jamais accompagnée d'un complément d'agent, la forme à dentale comporte une référence implicite à un agent : c'est par là qu'elle diffère, parfois subtilement, de la forme primaire employée comme verbe neutre (S. Chaker). On aboutit à des oppositions comme celles-ci : *ibḍa agṛum* «il a partagé le pain»-*ibḍa ugṛum* «le pain a été coupé, se trouve coupé»-*iTyawbḍa ugṛum* «le pain a été partagé, on l'a partagé».

4.30. Les préfixes de dérivation peuvent se combiner : *snuḍu* «plier» est le dérivé à sifflante d'un dérivé à nasale du verbe *aḍw* «revenir» et signifie proprement «faire (qu'une chose) revienne sur elle-même».

4.31. Ces procédés de dérivation sont encore plus ou moins perçus et on les trouve appliqués à des emprunts, comme le montrent certains des exemples cités. Le mieux représenté est la forme à sifflante. Toutefois leur productivité actuelle paraît faible ou nulle. Le nombre des verbes qui possèdent plusieurs dérivés est limité; beaucoup de verbes n'en ont aucun. Il n'est pas rare qu'un dérivé se cantonne dans une acception particulière et finisse par se détacher du verbe primaire : *sdl* «couver» s'éloigne ainsi de *dl* «couvrir, être couvert». Parfois le parler conserve le dérivé, mais perd le verbe primaire : c'est le cas de *Trs* cité plus haut (§ 4.29*c*).

Morphologie des thèmes verbaux : les conjugaisons.

4.32. Tout verbe, primaire ou dérivé, répartit ses formes entre quatre thèmes (qu'on appellera radicaux quand on voudra les opposer aux désinences, dans l'analyse d'une forme donnée) : l'aoriste, l'inaccompli («aoriste intensif» dans la tradition d'A. Basset), l'accompli («prétérit») et l'accompli négatif («prétérit négatif», dans lequel A. Picard voit un ancien intensif). En principe ces thèmes sont distincts, les oppositions étant assurées par des alternances vocaliques, par l'alternance de tension consonantique, par la préfixation de *T* (pour l'inaccompli) ou par la combinaison de deux ou trois de ces procédés. En fait, on observe une tendance à la neutralisation qui confond souvent en un même signifiant deux, trois ou même (dans certains dérivés) les quatre thèmes. On classe ensemble, dans une même «conjugaison», les verbes qui distinguent (ou qui confondent) leurs thèmes de la même façon. Les conjugaisons sont très nombreuses et très inégalement représentées. En voici quelques exemples (la notation *i/a* signifie pour ce parler : *i* à la première et à la deuxième personne du singulier, *a* dans le reste du paradigme) :

	Aoriste	Inaccompli	Accompli	Acc. négatif	
a) Quatre thèmes distincts :					
1)	*-als-*	*-Tals-*	*-uls-*	*-ulis-*	«recommencer»
2)	*-ls-*	*-lSa-*	*-lsi/a-*	*-lsi-*	«revêtir»
3)	*-bnu-*	*-bNa-*	*-bni/a-*	*-bni-*	«construire»
4)	*-ašk-*	*-Taška-*	*-uški/a-*	*-uški-*	«venir»
5)	*-iry-*	*-Tiry-*	*-ri/a-*	*-ri-*	«vouloir»
b) Confusion de l'accompli et de l'accompli négatif :					
6)	*-isgin-*	*-Tisgin-*	*-sGan-*	*-sGan-*	«devenir noir»

c) Confusion de l'aoriste et de l'accompli :

7)	*-gn-*	*-Gan-*	*-gn-*	*-gin-*	«se coucher»
8)	*-mgr-*	*-mGr-*	*-mgr-*	*-mgir-*	«moissonner»
9)	*-Lm-*	*-TLm-*	*-Lm-*	*-Lim-*	«filer (la laine)»

d) Confusion de l'aoriste et des deux accomplis :

10)	*-ara-*	*-Tara-*	*-ara-*	*-ara-*	«écrire»

Exemple de dérivé :

11)	*-Skšm-*	*-Skšam-*	*-Skšm-*	*-Skšim-*	«faire entrer»

La structure des thèmes dépend au moins partiellement de celle de la racine. Le type le plus répandu est le numéro 8 («trilitères à voyelle zéro» d'A. Basset). Dans les verbes à une ou deux consonnes radicales, les voyelles paraissent tenir la place de radicales disparues.

Valeur des thèmes verbaux : les aspects.

4.33. L'emploi des thèmes verbaux montre bien comment une langue peut réorganiser ses éléments pour en faire un système nouveau, où les oppositions traditionnelles, loin de s'effacer, sont rendues par un autre jeu des anciens matériaux. La morphologie prend ainsi du retard sur la syntaxe. Les berbérisants ont d'abord tenu l'inaccompli, qu'ils appelaient «forme d'habitude», pour une force dérivée. Et sans doute était-ce historiquement exact, mais A. Basset a montré que cette forme se trouve intégrée dans la conjugaison à quatre thèmes : les verbes dérivés ont une «forme d'habitude», tandis que la «forme d'habitude» n'a pas de dérivés. Insistant sur les liens formels qui unissent l'aoriste et la «forme d'habitude», A. Basset donnait à cette dernière le nom d'«aoriste intensif» et faisait de l'aoriste et du «prétérit» (accompli) les deux pôles du système verbal. De leur côté, les comparatistes considèrent volontiers l'aoriste et le «prétérit» berbères comme les correspondants respectifs de l'inaccompli (ou imparfait) et de l'accompli (ou parfait) des langues sémitiques. Certes, la morphologie vient souvent confirmer l'opposition des deux thèmes : la conjugaison de *als* (n° 1), par exemple, donne la voyelle *a* à l'aoriste (et à l'«aoriste intensif»), la voyelle *u* aux «prétérits». Mais c'est qu'il y a décalage entre les formes et le fonctionnement actuel de la langue. On a vu (§ 3.41) que l'aoriste n'exprime ni temps ni aspect; c'est une forme non marquée (comme l'avait reconnu A. Basset), dont le seul rôle est d'associer des informations grammaticales, fournies par les indices de personne, de genre et de nombre, à des informations lexicales, fournies par la racine. Il ne saurait apparaître seul dans un énoncé indépendant, non plus que dans une proposition relative. C'est alors entre l'«aoriste intensif» et le «prétérit» (affirmatif ou négatif) que s'exerce le choix du locuteur : *ar Talsg* «je recommence»-*ulsg* «j'ai recommencé»; l'aoriste *alsg* exigerait au moins la particule modale *ad*, qui agit sur le sens (alors que l'emploi de la particule *ar* dans *ar Talsg* est automatique : § 4.4.*e* et *g*) : *ad alsg* «que je recommence». La morphologie donne donc du système verbal une image déjà vieillie. Les deux pôles de ce système sont aujourd'hui l'«aoriste intensif» et le «prétérit». Aussi voit-on leur opposition assurée dans presque toutes les conjugaisons, alors que tant de verbes confondent désormais les thèmes d'aoriste et de «prétérit», ce qui pouvait sembler paradoxal dans la perspective traditionnelle.

4.34. Les thèmes verbaux expriment des aspects, sauf l'aoriste, qui est neutre. L'«aoriste intensif» présente le cours même du procès ou sa répétition : *ar mGrn* «ils sont (ils étaient) en train de moissonner» ou «ils ont (ils avaient) l'habitude de moissonner»; de même : *ur ag mGrn* «ils ne moissonnent (moissonnaient) pas». Qu'on insiste sur le cours du procès ou sur sa répétition, il y a dans les deux cas absence de référence à son terme. Le «prétérit», au contraire, montre le procès arrivé à sa conclusion : *mgrn* «ils ont (ils avaient) moissonné»; de même : *ur mgirn* «ils n'ont (n'avaient) pas moissonné». On retrouve là une opposition très classique et, puisque les faits berbères s'y prêtent, il paraît avantageux d'adopter une terminologie claire et connue, en donnant à l'«aoriste intensif» et au «prétérit» les noms d'*inaccompli* et d'*accompli*. Mais on se défiera des équivalences trop rapidement proposées par les dictionnaires. C'est ainsi qu'à la question «Qu'es-tu en train de faire?», le chleuh répond par l'accompli du verbe *ks* : *ksig uLi* «je garde les chèvres et les moutons», et non par l'inaccompli *ar kSag* qui signifierait «j'ai (j'avais) pour habitude de garder les bêtes». Cette apparente contradiction est levée si l'on reconnaît à *ks*, dans ce parler, le sens fondamental de «aller/mener à l'herbe», et non celui de «paître, garder» : *ksig* équivaut à «j'ai mené les bêtes (et elles sont maintenant) à l'herbe». En paraille matière, on tiendra compte également des divergences dialectales.

4.35. En face des oppositions d'aspect, le chleuh s'est donné une marque du futur, par figement d'un emploi du verbe *iry* «vouloir» : *ira^ad* «il veut que» est devenu la particule *rad*, suivie de l'aoriste ou de l'inaccompli (qui note explicitement le déroulement ou la répétition du futur procès). La négation *ur* est admise devant *rad* : on entend [uRad] et [urad]. Ex. : *rad alsg* «je recommencerai», *ur^rad alsg* «je ne recommencerai pas». Il n'existe aucune raison sérieuse de dénier à *rad* la valeur temporelle : *rad alsg* s'oppose à la fois à *ad alsg* «que je recommence» et à *alsg* (dans un récit : «j'ai recommencé, je recommence», etc., selon le contexte). Mais il y a là (en chleuh du moins) une brèche sérieuse dans le système du verbe berbère, dont A. Basset soulignait, non sans motif, le caractère purement aspectuel.

b) *Les affixes du verbe*

Ne sont considérés dans cette section que les affixes nécessairement présents dans la forme verbale, indices de personne ou indices de participe. Les pronoms personnels affixes des verbes et les particules d'orientation, qui ne sont pas une partie intégrante de la forme verbale, ont été présentés aux §§ 3.22, 4.23, 4.24.

Les indices de personne.

4.36. Ils précisent non seulement la personne grammaticale, mais aussi le nombre et parfois le genre du référent. Ce sont des nominaux intégrés dans la forme verbale ; leur affinité avec les pronoms personnels est évidente, mais ils s'en distinguent par le fait que leur suppression mutile la forme verbale qui, sans eux, ne peut plus constituer un énoncé complet. Le chleuh possède deux séries d'indices de personne.

4.37. Indices de personne de l'impératif. L'impératif est la seule forme du verbe berbère qui présente par elle-même une valeur modale. Il ne peut être constitué que sur les thèmes d'aoriste et d'inaccompli, qui fournissent respectivement l'impératif et l'impératif inaccompli (§ 3.28), à l'aide des indices suivants :

	Singulier	Pluriel
1	pas de forme	——— *ag* / *atag* / *amtag*
2 m	——— Ø	——— *at*
2 f		——— *amt*

Les indices de la 1[re] personne du pluriel ne sont que ceux de la 2[e] personne (sg. ou pl. m./f.), auxquels on ajoute l'élément pronominal de la 1[re] personne du pluriel *ag* (§ 4.23), pour montrer que le locuteur s'associera à l'exécution de l'ordre : *alsag* «recommence (toi), nous», *alsatag* «recommencez (vous), nous», donc «recommençons».

Il est d'usage, en grammaire berbère, de désigner un verbe par la 2[e] personne du singulier de son impératif : on dit par exemple «le verbe *als*».

4.38. Indices de personne des autres formes verbales. En dehors de l'impératif (§ 4.37) et du participe (§ 4.39), tous les thèmes verbaux se conjuguent à l'aide des indices suivants :

	Singulier	Pluriel
1	——— *g*	*n* ———
2 m	*t* ——— *t*	*t* ——— *m*
2 f		*t* ——— *mt*
3 m	*y*/*i* ———	——— *n*
3 f	*t* ———	——— *nt*

A la 3[e] personne du masculin singulier, l'indice de personne *y* prend la forme *i* devant consonne : *yuls* «il a recommencé», mais *imgr* «il a moissonné».

Les indices de participe.

4.39. Le participe est la forme prise par le verbe dans les conditions définies au § 3.16. Il se présente comme une forme impersonnelle, bien qu'il dérive peut-être de la 3[e] personne (K. G. Prasse). Chez les Ighchan, chacun des thèmes de l'inaccompli, de l'accompli ou de l'accompli négatif a un participe en *y* (*i* devant consonne) ——— *n*, valable pour les deux genres et pour les

deux nombres, et un participe en ———*nin*, valable pour le pluriel des deux genres : pour le verbe *als*, par exemple, ces participes sont inacc. *iTalsn*/*Talsnin*, acc. *yulsn*/*ulsnin*, acc. nég. *(ur) yulisn*/*(ur) ulisnin*. Le chleuh n'a pas de participe aoriste, mais il existe un participe «futur», toujours identique à la 3e personne du masculin singulier, quel que soit l'antécédent : *tamgart Li rad'yals* «la femme qui recommencera».

Certains verbes «de qualité» ont à l'accompli un participe sans préfixe, vestige d'une conjugaison propre à ces verbes (§ 4.44) : *tigMi mQuṛn* «la maison (qui) est-grande». La forme *imQuṛn*, due à l'analogie avec les autres verbes, existe aussi.

A. Basset a interprété le kabyle *adaynin* «étable, écurie» comme l'ancien participe d'un verbe signifiant «être sous» (ici : «être en contrebas»). L'exemple est isolé et, contrairement à ce que font couramment d'autres langues, le berbère ne traite pas ses participes comme des substantifs : le participe berbère reste une forme verbale dont l'emploi est strictement régi par les conditions syntaxiques.

c) *Les noms verbaux*

4.40. Le verbe possède généralement un nom d'action, assez souvent un nom d'agent ou un nom d'instrument, dont la structure dépend partiellement de celle du verbe : *tigri* «étude» (*ġr* «étudier»), *tirġi* «échauffement» (*rġ* «devenir chaud»), mais *tamgra* «moisson» (*mgr* «moissonner»); autres exemples : *amksa* «berger» (*ks* «mener au pâturage»), *tasrgʷlt* «couvercle» (*rgʷl* «fermer»). Le système des noms verbaux présente des lacunes et la régularité des schèmes a été perturbée par l'évolution phonétique, par l'analogie et par les emprunts (§ 5.4). Il arrive que le nom verbal rompe ses attaches avec le verbe et poursuive sa propre évolution.

d) *Le verbe dans les parlers autres que le chleuh*

4.41. La dérivation. La dérivation par préfixes est inégalement, mais partout présente. La notion d'une dérivation par suffixe *t* peut aujourd'hui être abandonnée. On trouve bien une consonne *t* qui alterne avec une voyelle, dans des conditions définies, à la fin du radical de nombreux verbes touaregs et qui est également connue d'autres parlers, mais K. G. Prasse estime avec raison qu'elle a pris la place d'une radicale disparue; il ne s'agit pas d'un suffixe de dérivation et l'on ne peut du reste lui attribuer aucune valeur sémantique particulière.

Une dérivation expressive, reposant sur la gémination (ou tension) d'une consonne radicale ou/et sur un redoublement total ou partiel de la forme verbale, est attestée dans tous les parlers et particulièrement bien illustrée en touareg : *əfrəs* «couper»-*fərəsfərəs* «couper en plusieurs morceaux». Elle appartient désormais au lexique plutôt qu'à la grammaire (S. Chaker). Rappelons cependant que l'inaccompli est souvent un ancien dérivé à consonne géminée (ou tendue) : *fărrəs*, inacc. de *əfrəs*.

4.42. Les thèmes verbaux et les conjugaisons. Quelques parlers ont introduit des thèmes nouveaux, qui s'ajoutent aux quatre thèmes décrits pour le chleuh. Le touareg possède ainsi un inaccompli négatif et un accompli résultatif («prétérit intensif» d'A. Basset), que seul leur vocalisme distingue respectivement de l'inaccompli et de l'accompli; par exemple, pour «se revêtir de» et «suivre» :

Aoriste	Inaccompli	Inacc. négatif	Accompli	Acc. résultatif	Acc. négatif
-əls-	*-lāss-*	*-ləss-*	*-lsi/a-*	*-lsī/ā-*	*-lsi-*
-əlkəm-	*-lākkəm-*	*-ləkkəm-*	*-lkăm-*	*-lkām-*	*-lkim-*

L'inaccompli négatif est la forme prise par l'inaccompli après la négation, mais d'autres emplois ont été signalés récemment par A. Leguil pour les Ifoghas. Quant à l'accompli résultatif, face à l'accompli, il semble mettre l'accent sur le résultat durable du procès : *əknăsăn middăn əssin [...]; oyăn-tăn əddunət əknāsăn* «deux hommes se prirent-de-querelle (acc.) [...]; les gens les laissèrent ils-étaient-installés-dans-leur-querelle» (acc. résult.)» (c'est-à-dire : «les laissèrent se quereller»). Aussi a-t-on parlé d'une «opposition de concomitance» (A. Leguil). Pour beaucoup de verbes, comme *əls*, cette opposition ne repose que sur la quantité vocalique.

On retrouve dans tous les parlers berbères les principaux types de verbes, avec des variantes. Le nombre total des «conjugaisons» est considérable. Pour la seule forme primaire, le P. de Foucauld en compte cent onze en Ahaggar. Le touareg conserve notamment des verbes caractérisés par une gémination de la première consonne radicale à l'aoriste et aux accomplis, mais non aux inaccomplis : ao. *-kkărăḍ-* «user de violence», acc. *-kkərăḍ-*, acc. résult. *-ăkkīrăḍ-*, acc. nég. *-kkərăḍ-*, mais inacc. *-tăkărăḍ-*, inacc. nég. *-təkəriḍ-* (voyelles données d'après Prasse). On comparera ce trilitère avec ceux du type *mgr* (§ 4.32, nº 8; cf. *əlkəm* ci-dessus). Mais il faut surtout souligner la constance avec laquelle le touareg maintient la distinction entre l'aoriste et l'accompli, ailleurs menacée. Même si certaines notations du P. de Foucauld doivent être réinterprétées, elles établissaient déjà cette distinction, aujourd'hui confirmée par les recherches de K. G. Prasse (§ 2.6).

4.43. L'aoriste. En dehors du Maroc, on note une tendance à n'employer l'aoriste qu'avec une particule modale, *ad* (ou var.), *ara*, etc. (§ 3.53). Si cette tendance triomphait (ce qui est arrivé, semble-t-il, au Djebel Nefousa), elle ferait de l'aoriste une forme marquée. La plupart des parlers expriment le fait à venir au moyen du tour *ad* + aoriste, ou *ad* + inaccompli si l'on veut noter que le fait envisagé durera, se répétera, etc. : kabyle

ad Čg «je mangerai», Ahaggar *ed əkšəg*, même sens. On ne parlera pas ici d'un «futur», puisque le même tour conserve d'autres emplois et d'autres valeurs (souhait, ordre, etc.). Il est vrai que les Aït Youssi (et d'autres) opposent *dad* à *ad* pour insister sur la certitude de l'événement prévu. Mais c'est le chleuh qui est allé le plus loin dans la création d'un futur, avec *rad* (§ 4.35). Après la négation, le touareg conserve la même construction au prix d'une légère modification de la particule : *ur e kšəg* «je ne mangerai pas» (cf. § 4.36); beaucoup de parlers, au contraire, recourent alors à l'inaccompli sans particule : kabyle *u tČg ara* «je ne mangerai pas» ou «je ne mange (mangeais) pas»; l'opposition entre aoriste et inaccompli se trouve alors neutralisée, mais, dans le Maroc central, un jeu de particules permet de distinguer quand même «je ne mangerai pas» et «je ne mange (mangeais) pas».

4.44. Indices de personne. Comme celui des pronoms personnels, le système des indices de personne présente une forte unité dans l'ensemble des parlers berbères. Cette unité n'est pourtant pas incompatible avec l'existence de nombreuses variantes phoniques ou même de perturbations plus graves : en touareg, par exemple, les indices qui présentent ailleurs un *t* préfixé apparaissent souvent sans cette consonne; au Niger, l'indice de la 2ᵉ p. sg. a souvent la forme *t* ——— *g*, avec une consonne *g* (au lieu de la dentale attendue) qui est peut-être le déictique (P. Galand-Pernet).

Indices de participe. Dans la Kabylie et dans l'Aurès, le participe ne varie ni en genre ni en nombre. En touareg, on distingue au contraire un participe singulier masculin en *y/i* ——— *n*, féminin en *t* ——— *t* et un pluriel en ——— *nin*, commun aux deux genres. Dans les trois langues, la présence de la négation (et, pour l'Aurès, la présence de la particule modale) affecte les indices de participe : la partie suffixée (*-n* ou *-t*) passe devant le verbe, tandis que la partie préfixée (*y-* ou *i-*, *t-*) se maintient (touareg, chaouia de l'Aurès) ou bien disparaît (kabyle). Ex. : touareg *wa ilkămăn* «celui (qui) a suivi», mais *wa ur nilkim* «celui (qui) n'a pas suivi», kabyle *win yuZln* «celui (qui) a couru», mais *win ur nuZil* «celui (qui) n'a pas couru». On a supposé que la négation *ur (wər)* était un ancien verbe et que c'est à elle qu'était suffixé l'indice *-n*, d'où la graphie *wərăn ilkim* (K. G. Prasse).

Verbes de qualité. A l'accompli de certains verbes, une conjugaison sans indices préfixés subsiste intégralement en kabyle, partiellement en touareg et dans les parlers de la Libye. Le sens de ces verbes à l'accompli («être grand, petit, rouge», etc.) les a fait appeler «verbes de qualité», mais il ne constitue pas un critère sûr, certains verbes ayant une conjugaison normale bien qu'ils expriment des notions analogues. Les indices propres à l'accompli des «verbes de qualité» sont, pour le kabyle :

	Singulier	Pluriel
1	——— *g*	——— *it* (1–3)
2	——— *ḏ/ḍ*	
3 m	——— Ø	
3 f	——— *t*	

Participe : ——— *n* pour les deux nombres.

Exemples (kabyle *imguṛ* «grandir») : *mQʷṛḍ* «tu es grand», *mQʷṛit* «nous sommes / vous êtes / ils, elles sont grand(e)s», *win mQʷṛn* «celui (qui) est grand». Cette conjugaison paraît avoir été connue de l'ensemble du berbère; le chleuh lui-même conserve quelques participes sans préfixe (§ 4.39). Dans une phase antérieure, elle a pu caractériser de véritables verbes d'état (v. § 4.27). Aussi a-t-elle été rapprochée du statif de l'accadien (O. Rössler). On peut penser qu'elle repose, comme le statif (D. Cohen), sur une proposition nominale : «grand moi / toi / (lui)», etc.

5. Le matériel lexical

GÉNÉRALITÉS.

5.1. Le vocabulaire berbère est encore fort mal connu, non seulement parce qu'il n'a fait l'objet d'aucune étude d'ensemble, mais parce que la collecte des matériaux n'a pas été poursuivie partout avec le même bonheur. Si l'on dispose de relevés très riches pour le touareg (Ch. de Foucauld, puis Gh. Alojaly et K. G. Prasse) et pour le kabyle (J.-M. Dallet), certains parlers orientaux ou nord-sahariens n'ont été soumis qu'à des enquêtes très limitées. Le chleuh se situe entre ces deux extrêmes : la quantité des matériaux recueillis n'est certes pas négligeable, mais on n'a de leur signification et de leur fonctionnement qu'un aperçu schématique; bien qu'on doive à E. Destaing un bon lexique du parler des Idaou Semlal, le besoin d'un vrai dictionnaire se fait sentir.

5.2. Le berbère a la réputation d'une langue «concrète», d'une grande richesse lexicale dans le secteur des activités rurales traditionnelles, moins bien armée pour l'expression des sentiments et des idées. Certes la variété et la précision du vocabulaire de la culture ou de l'élevage sont souvent étonnantes. Rien ne surpasse le lexique touareg quand il s'agit du chameau ou, à Djanet, du palmier. Il est évident que le mode de vie des populations ne les a pas incitées à pareil luxe dans le langage du cœur ou de l'esprit, mais leur prétendue indigence en la matière montre surtout l'ignorance où nous sommes de leurs ressources. A lui seul, l'épanouissement d'une poésie orale longtemps méconnue des chercheurs prouve que le berbère n'est pas fermé à la vie affective.

Organisation du lexique.

5.3. Le berbère connaît le système des schèmes, décrit pour l'arabe par J. Cantineau. Toute forme nominale ou verbale résulte de l'insertion d'une racine dans un schème de structure définie. La racine compte une à quatre consonnes, le chiffre «normal» étant trois ; elle donne une information lexicale que le schème va moduler par des indications grammaticales. Par exemple, les racines *s g n* NOIR, *z w g* ROUGE s'appliquent aux schèmes *a* c_1 C_2 *a* c_3 «nom d'état», *i* c_1 c_2 *i* c_3 «aoriste», *Ti* c_1 c_2 *i* c_3 «inaccompli», pour donner *asGan* «noir», *azG*^{w}*ag* (< **azWag*) «rouge», *isgin* (inacc. *Tisgin*) «devenir noir», *izwig* (inacc. *Tizwig*) «devenir rouge».

5.4. Un tel système pourrait aboutir à une répartition régulière des mots en «familles» bien constituées et à un vocabulaire fortement motivé, le sens du mot se trouvant défini par la racine et par le schème. En fait, on constate au contraire que la motivation lexicale a perdu beaucoup de terrain en berbère et que les familles de mots fondées sur l'appartenance à une même racine sont fréquemment détruites (sauf peut-être en touareg). Cette situation résulte, semble-t-il, de l'évolution phonique et morphologique, qui a sapé le système des schèmes en réduisant, par exemple, beaucoup de trilitères à l'état de bilitères. Les modèles sont devenus si nombreux, et ils ont été portés par l'analogie dans des directions si diverses qu'on a souvent perdu de vue leur valeur première. Par exemple, il y a discordance de schème entre *iẓiḍ*, nom verbal de *ẓḍ* «moudre» et *ṭirgi*, nom verbal de *rg* «devenir chaud», parce que les deux verbes n'ont pas toujours appartenu à la même conjugaison ; mais il y a aussi discordance entre *iẓiḍ* et *ṭaguni*, nom verbal de *gn* «se coucher», bien que ce dernier appartienne à l'ancienne conjugaison de *ẓḍ*. La disparition de certains mots isole ceux qui survivent : qui sait, en pays chleuh, que le nom *argaz* «homme» se rattache à un verbe «marcher» encore attesté en touareg ? Inversement, les emprunts viennent disloquer certaines familles : *aṣYaḍ* «chasseur» concurrence *ang*^{w}*mar*, nom d'agent de *g*^{w}*mr* «chasser» ; *Znz* «vendre» a pour nom verbal l'arabe *lbiɛ*. Il y a donc tendance à un éparpillement de signes immotivés.

Au-delà du réseau des racines et en combinaison avec lui, on discerne dans certains secteurs du lexique un autre type d'organisation, connu depuis longtemps des sémitisants (Marcel Cohen en avait perçu l'intérêt), mais peu exploré jusqu'à une période récente : il s'agit de «bases» bilitères auxquelles est associée une valeur générale, volontiers assortie d'une connotation affective («frapper», «couper», etc.). Les consonnes de ces bases sont définies, de façon assez lâche, par leur zone d'articulation, à l'intérieur de laquelle elles peuvent varier : par exemple la base dentale + dorsale sera représentée par *t k*, *d g*, etc. Les deux consonnes, seules ou complétées par une ou deux autres, fonctionnent comme des racines porteuses d'un sens plus précis à l'intérieur du champ sémantique de la base. Pour la base labiale + dentale (vibrante), qui véhicule la notion de «séparation», on citera en chleuh *frg* «enclore d'une haie» (*afrag* «enclos»), *afrKi* «écorce», *afruKuy* «morceau cassé», *frkš* «rompre le pain», *afruKš* «brèche, morceau cassé», *frm* «être ébréché», *frn* «trier, nettoyer», *fruru* «émietter, égrener», *afrẒu* «morceau cassé», etc. P. Galand-Pernet a montré que les recherches sur les bases se rattachent à l'étude des «champs morpho-sémantiques» proposée par P. Guiraud et que certaines bases au moins se rencontrent dans des langues fort diverses. Aux exemples chleuhs cités plus haut on pourrait ajouter *fṛq* «partager», emprunté à l'arabe, et il faudrait encore mentionner le latin *frango*, parfait *fregi* «briser», l'étymon germanique du français *parc* et de l'anglais *park*, etc. Il y a là un domaine d'investigations justifiées par le nombre très probant des exemples, mais rendues délicates par le fait qu'on n'y dispose plus du garde-fou des correspondances rigoureuses.

La composition et la dérivation.

La tendance à un certain éparpillement du vocabulaire, signalée plus haut, va de pair avec une réduction du rôle joué par la composition et par la dérivation.

5.5. Les noms composés sont assez nombreux, mais ils se ramènent le plus souvent au type de syntagme décrit au § 4.9*b*, dont le noyau est un élément de la série *w*- «fils de», *bu*- «celui à», etc. Certains noms sont constitués par une forme verbale suivie de son complément : *ṭg*^{w}*z-amlal* «elle-creuse le-sable» = «crabe», pluriel *idˆṭg*^{w}*z-amlal* (Idaou Semlal), d'autres par une préposition et son régime : *fiḫuna* «sur *(f)* les-chambres» = «terrasse» (noté par E. Destaing pour Ras el-Oued). Plus rarement, les éléments deviennent indissociables : *abudrar* «montagnard», pl. *ibudrarn* paraît lier *bu*- et *adrar* «montagne» ; *igzdis* «côte» (*igṢ* «os» et *adis* «côté») a une variante *izgdis* qui montre que la composition n'est plus sentie.

5.6. La dérivation par préfixe est bien attestée pour les verbes (§ 4.29) et pour les noms d'agent ou d'instrument (§ 4.40), mais les schèmes dérivés ne peuvent être appliqués librement à toutes les racines : l'usage n'a consacré qu'une petite partie des possibles. Par contre, un nom d'instrument comme *tasarut* «clé» est détaché de sa famille, le verbe *ar* «ouvrir» n'étant pas connu en chleuh (cf. § 4.31). Rappelons enfin que certains schèmes entrent en concurrence (v. § 5.4 : *aṣYaḍ* et *angʷmar*). Cela conduit parfois à des oppositions imprévisibles : dans certains parlers chleuhs, *ak̄Dam* est «l'ouvrier» (cf. *k̄dm* «travailler»), tandis que *ank̄dam* «le travailleur» désigne par euphémisme «le plat à cuire le pain», instrument noirci qu'on évite d'appeler par son nom spécifique *afLun*.

Les emprunts.

5.7. Le problème des emprunts est l'un des plus importants que pose le vocabulaire berbère. On cite volontiers des exemples d'emprunts, mais il est difficile de préciser leur nombre, leur proportion ou leur traitement dans un parler donné. Quelques-uns sont attribués au latin (*asnus* «ânon», les noms des mois du calendrier julien : *yulyuz* «juillet», *šutanbir* «septembre», etc.), d'autres au punique (*agadir* «grenier fortifié» chez les Ighchan, «mur» dans le Moyen Atlas). La plupart proviennent de l'arabe, classique ou — surtout — dialectal. L'apport arabe est comparable à celui que l'anglais doit au français. Il se poursuit depuis la conquête musulmane, bénéficiant de l'appui de l'Islam et des villes. Plus récemment, le berbère a fait appel au vocabulaire européen, espagnol, français ou italien, mais ce fut souvent par l'intermédiaire de l'arabe.

5.8. Les causes des emprunts sont multiples. En berbère comme ailleurs, on peut importer le mot avec l'idée ou la chose; c'est ce qu'on observe notamment pour la vie religieuse : *ṛBi* «Dieu», *timzgid* «mosquée», *ẒaḺ* «faire la prière musulmane», etc., ou pour certaines techniques. Mais les emprunts se sont également infiltrés dans les domaines traditionnels, où ils sont soutenus par le prestige et par l'efficacité de l'arabe, langue de la ville, de l'administration et surtout du commerce. Ils sont parfois favorisés par les interdits qui font éviter les mots maléfiques ou simplement indécents : c'est le cas de *ank̄dam* «plat à cuire le pain» (§ 5.6); le «hérisson» a été surnommé, puis nommé *bu-mḫMd* «celui de Mahomet»; quel que soit son âge, la «femme» est dite en chleuh *tamgart* «la vieille», terme berbère que l'on remplace alors, pour désigner une véritable «vieille», par l'emprunt *tafQirt*, etc. Les mots arabes s'acclimatent d'autant plus aisément que la parenté lointaine des deux langues a préparé le terrain. Il n'est pas rare que leurs schèmes et même leurs racines aient déjà des homologues dans la place : il a été facile, par exemple, de donner au verbe proprement berbère *Mt* «mourir» un nom verbal arabe, *lmut* «la mort».

5.9. Les verbes d'emprunt sont toujours intégrés dans une conjugaison berbère. Les noms reçoivent la voyelle initiale et un pluriel berbère (*amṣmaṛ*, pl. *imṣmaṛn* «clou») ou se contentent de conserver l'article et le pluriel arabes (§ 4.12), ce qui n'exclut pas certaines déformations. Une fois emprunté, le mot participe à l'évolution du lexique berbère et ses emplois ne coïncident pas toujours avec ceux qu'il avait en arabe. On voit ainsi des verbes de sens actif en arabe adopter l'indifférence berbère à l'égard de l'orientation du procès (§ 4.28) : *iεMṛ* «il a rempli» signifie aussi, en chleuh, «il est plein».

Notes complémentaires.

5.10. Le lexique varie sensiblement d'un parler à l'autre. Certes on reconnaît aisément un fonds commun : des mots comme *aman* «eau», *fk* «donner», *Š* «manger» (ou leurs variantes) reviennent partout ou presque partout. Mais il est fréquent qu'un même mot, attesté dans plusieurs parlers, y occupe des champs sémantiques plus ou moins différents ou qu'une même notion soit exprimée ici et là par des mots étrangers l'un à l'autre : le nom *taDàrt* signifie «village» en kabyle *(taDart)* et «rûcher» en chleuh, où le «village» est désigné par l'emprunt *lmuḍε*. L'étendue et la diversité des régions berbérophones, souvent coupées les unes des autres, rendent compte de ces divergences. Chacun des vocabulaires locaux est adapté à un milieu physique et social qui lui est propre. L'évolution phonétique et les emprunts ne sont pas partout les mêmes et l'histoire des mots ne saurait se dérouler d'une façon uniforme. Il semble pourtant qu'on puisse déceler des constantes dans l'organisation des vocabulaires berbères : par exemple, les divers systèmes formés par les «noms de parenté» (§ 4.9.*b*) sont tous dépourvus d'une forme de pluriel pour les noms qui désignent proprement le «fils» et ils comblent cette lacune à l'aide de termes comme *tarwa, aRaw*, etc. «enfants», qui ne sont pas spécifiques.

5.11. Le lexique touareg occupe une place à part, pour des raisons géographiques et historiques évidentes. Les schèmes — et plus particulièrement les schèmes verbaux dérivés — y sont mieux représentés et les familles de mots s'en trouvent peut-être consolidées. La proportion des emprunts à l'arabe est visiblement plus faible, bien qu'elle aille croissant et que l'évolution économique et sociale du Sahara lui soit favorable. Le haoussa, le songhay et le peul, pour ne citer que ces trois langues, ont eu et entretiennent avec le touareg de multiples contacts, dont l'étude commence à peine.

6. Texte berbère

Un même texte est présenté ici en touareg, en chleuh et en kabyle. La version touarègue, tirée du recueil du P. de Foucauld et d'A. de Calassanti-Motylinsky, *Textes touareg en prose (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger, 1922, p. 112, n° 141, lignes 1-4, a servi de base aux deux autres. La version chleuh a été établie par Mohammed Allaoui dans le parler des Ighchan. La version kabyle, due à Mbarek Redjala, représente le perler des Ouadhias *(Iwaḍiyən)* de la Grande Kabylie. Pour faciliter la comparaison, le texte a été divisé en sections numérotées de la même façon dans chacune des trois versions et dans les traductions littérales.

Conventions adoptées.

Versions berbères. Le trait d'union n'a été employé qu'entre une forme verbale et un satellite placé après elle. Le résultat des assimilations indiquées par le signe de liaison ˆ est donné entre crochets droits. L'astérisque à la fin d'un mot signale l'origine arabe de ce dernier (origine à confirmer pour le chleuh *waKa* et pour le kabyle *əQaṛag*). La graphie du texte touareg n'est le plus souvent qu'une translittération du document choisi comme exemple ; le vocalisme de certaines formes a pourtant été réinterprété. Pour les deux autres versions, on a tenté une notation phonologique ; afin d'éviter un exposé sur la syllabation, on a toutefois écrit en kabyle la voyelle [ə], qu'on a laissée en italique bien qu'il ne s'agisse pas d'un phonème.

Traductions littérales. Le trait d'union relie les mots français qui traduisent un seul mot berbère. Les parenthèses encadrent les mots français qui n'ont pas de correspondants explicites dans la phrase berbère. Le présent du français signale un aoriste berbère, l'imparfait un inaccompli, le passé simple un accompli, le passé composé un accompli résultatif (touareg), mais cet artifice destiné à guider le lecteur ne doit pas suggérer une organisation temporelle du verbe berbère.

Traduction française. Elle est fondée sur la version touarègue.

TOUAREG.

(1) *inkăr ăbəggi,* (2) *yus-ăd* (3) *āləs iyăn,* (4) *inna-hās* : (5) *kay,* (6) *ŧərīd* (7) *amaḍān?* (8) *inna-hās* : (9) *rīgˆŧ* [rīq]. (10) *inna ăbəggi* : (11) *g^{y}-i alək in,* (12) *e hāk əḍnəg ehere.* (13) *inna āləs* : *hullan!* (14) *ikf-ē* (15) *sənāŧəlˆŧəmaḍ* (16) *g^{y}ir ulli dˆŧhaŧŧin* [tt], (17) *igla ăbəggi,* (18) *iḍān-ŧănăŧ,* (19) *iŧăŧŧ-īnăŧ,* (20) *ad əmməndănăŧ,* (21) *yəqqim* (22) *iŧărăg^{y}āh full mān nīŧ.*

(1) Il-se-leva chacal, (2) il-rejoignit vers-ici, (3) homme un, (4) il-dit à-lui : (5) toi, (6) tu-as-formé-le-désir-de (7) berger? (8) il-dit à-lui : (9) j'ai-formé-le-désir-de lui. (10) il-dit chacal : (11) fais à-moi salaire de-moi, (12) que à-toi je-mène-paître petit-bétail. (13) il-dit homme : bien! (14) il-donna lui (15) deux (de) centaines (16) entre chèvres avec brebis, (17) il-partit chacal, (18) il-a-mené-paître elles, (19) il-mangeait elles, (20) ce-dans (quoi) elles-furent-finies, (21) il-s'assit (22) il marchait pour personne de-lui.

CHLEUH.

(1) *inkr wuŠn* (2) *iDu* (3) *s dar yanˆurgaz* [aw], (4) *iNa-ys* : (6) *is ŧril* (5) *kYin* (7) *yanˆumksa* [aw]? (8) *iNa-ys* : (9) *rig-ŧ.* (10) *iNa-ys wuŠn* : (11) *skr-iY ližaṛt* inw,* (12) *ksg-ak uLi.* (13) *iNaˆurgaz* [aw] : *waKa*!* (14) *ifk-as* (15) *snaŧ idamYa** (16) *nˆwagaḍ* [W] *d ihray,* (17) *iDu wuŠn,* (18) *igli-ŧn* (19) *ar ŧn išT* (20) *ayLig hYan*,* (21) *iGawr wuŠn* (22) *iḫRḫ* d ikf Ns.*

(1) Il-se-leva chacal (2) il-va (3) vers chez un (d') homme, (4) il-dit à-lui : (6) est-ce-que tu-formas-le-désir-de, (5) toi, (7) un (de) berger? (8) il-dit à-lui : (9) je-formai-le-désir-de lui. (10) il-dit à-lui chacal : (11) fais à-moi salaire ce-de-moi, (12) je-mène-paître à-toi petit-bétail. (13) il-dit homme : bien! (14) il-donne à-lui (15) deux (de) centaines (16) de caprin avec ovins, (17) il-va chacal, (18) il-conduit eux (19) il-mangeait eux (20) ce-défini-dans (quoi) ils-furent-finis, (21) il-s'assit chacal (22) il-se-promène avec tête de-lui.

KABYLE.

(1) *yəKər wuŠən* (2) *iṛuḫ* yəB^{w}əđ* (3) *g̱ər yiwən nˆwərgaz* [B^{w}], (4) *yəNa-yas* : (5) *i ḵəČ,* (6) *ŧəƀg̱iđ** (7) *aməḵsa?* (8) *yəNa-yas* : (9) *ih, ƀg̱ig*-ŧ.* (10) *yəNa-yas wuŠən* : (11) *sƀəD-iyi lažəṛ* iw,* (12) *a ḵ əQaṛag* əlmal*.* (13) *yəNa-yas wərgaz* : *mliḫ*!*

(14) *yəfka-yas* (15) *miłayən** (16) *g̯ər łg̯əṬən đ wuLi*, (17) *iṛuḫ* wuŠən* (18) *ik̯əS-iłənt*, (19) *itəČ-iłənt* (20) *ar mi kfant**, (21) *yəQim* (22) *itˢḫəWiṣ* af yiman is*.

(1) Il-se-leva chacal (2) il-alla il-atteignit (3) vers un d'homme, (4) il-dit à-lui : (5) et toi, (6) tu-formas-le-désir-de (7) berger? (8) il-dit à-lui : (9) oui, je-formai-le-désir-de lui. (10) il-dit à-lui chacal : (11) fais-tenir-debout à-moi salaire ce-(de)-moi, (12) que à-toi je-garde bétail. (13) il-dit à-lui homme : (14) il-donna à-lui (15) deux-cents (16) entre chèvres avec brebis, (17) il-alla chacal (18) il-menait-paître elles, (19) il-mangeait elles (20) jusqu'à quand elles-furent-finies, (21) il-s'assit (22) il-se-promenait pour personne ce-(de)-lui.

TRADUCTION.

Un chacal vint trouver un homme et lui dit : «Auriez-vous besoin d'un berger?» — «Oui.» — «Accordez-moi un salaire et je ferai paître votre troupeau.» — «C'est entendu!», dit l'homme. Il lui confia deux cents bêtes, chèvres et brebis. Le chacal les emmena et, une fois au pâturage, se mit à les manger. Quand il n'en resta plus, il se promena à sa fantaisie.

(Voir la bibliographie pp. 303-306 et la carte en pochette à la fin de l'ouvrage).

CHAPITRE V

COUCHITIQUE — OMOTIQUE

I. — Les langues couchitiques et omotiques

1.1. Le domaine géographique.*

Le sémitique d'Éthiopie décrit ci-dessus (chapitre II, ch. III 2 C) ne représente qu'une partie du domaine chamito-sémitique en Afrique de l'Est. Celui-ci s'étend sur un vaste territoire de près de deux millions de kilomètres carrés. Couvrant la quasi-totalité de la Corne orientale de l'Afrique (Éthiopie, Somalie, Côte de Djibouti), il se prolonge au Nord en territoire soudanais et égyptien au-delà de la première cataracte du Nil, au Sud au Kenya et en Tanzanie jusqu'au 4e degré de latitude. La région montagneuse d'Éthiopie et les bords de la mer Rouge et de l'océan Indien constituent respectivement les limites occidentale et orientale. Au Nord, sur le haut plateau, une zone soudano-nilotique est peut-être le vestige d'un substrat pré-chamito-sémitique plus étendu. Au Sud, les langues chamito-sémitiques sont en contact avec du bantou. C'est à l'intérieur du domaine ainsi délimité que sont enclavées, dans la partie Nord pour l'essentiel, les langues sémitiques.

Le nombre des loculeurs — musulmans en majorité, semble-t-il — est difficile à apprécier. Les estimations varient de quatorze à quarante millions. On n'est pas davantage en mesure de fixer avec précision le nombre de langues actuellement en usage, le domaine n'étant pas suffisamment exploré. Il n'est pas rare qu'on en découvre de nouvelles ou qu'on constate que deux ou plusieurs noms différents désignaient en fait la même langue. On ne serait probablement pas loin de la vérité avec une estimation d'une soixantaine d'idiomes distincts.

A l'exception de quelques langues africaines marginales, les langues chamito-sémitiques (mais non sémitiques) de cette région du monde sont traditionnellement considérées comme formant une branche unique dans l'ensemble chamito-sémitique, désignée par le terme de *couchitique.* Depuis quelques années des doutes sont émis sur l'unité de ce vaste ensemble de langues. De nombreux chercheurs tendent à le scinder pour en distinguer une nouvelle branche : l'*omotique.* D'autres en isolent une troisième avec le *bédja.* L'omotique lui-même n'est pas tenu par tous pour un groupe unitaire. On se demande en particulier si l'ensemble *ometo* est à rattacher à la même branche que le groupe auquel appartient le *hamer* et les langues connexes. Les questions qui se posent et les réponses qui ont été proposées sont examinées plus loin, après la présentation des langues en question, voir § 11 et ci-dessus, chapitre I, § 4.

1.2. Les langues.

1.2.1. *Bédja.* Le *bédja* (*bega* dans les anciennes inscriptions éthiopiennes) procède du nom indigène *tu-beḍawiya* (*tu* = «le»), qui est lui-même d'origine arabe (*badw* «nomades»). La langue est aussi appelée *ḥada:reb* par une fraction d'entre eux : les Arteiga.

Les populations parlant cette langue nous sont connues dès l'antiquité par les mentions concernant les Blemmyes et leurs rapports conflictuels avec les Égyptiens et les Méroïtiques. Elles occupent aujourd'hui la partie la plus septentrionale du domaine chamito-sémitique dans cette

* Voir la carte du domaine en pochette à la fin de l'ouvrage.

région : le Nord de l'Érythrée entre le Nil à l'Ouest où elles sont en contact linguistique avec le nuba nilotique et l'arabe et la mer Rouge à l'Est, où elles sont en contact avec le tigré sémitique, jusqu'aux environs de Qusayr. L'usage de la langue n'est cependant pas général dans l'ensemble bédja. Les ʕAbabde, la fraction qui se trouve le plus au Nord du domaine, ne sont pas seulement islamisés comme les autres, mais aussi presque entièrement arabisés depuis plus d'un siècle. Au Sud quelques-unes des tribus de pasteurs nomades Beni ʕAmer ont adopté le tigré. D'autres sont bilingues. Certaines parlent uniquement le bédja sous la forme *ammarʼar*. D'autres dialectes distincts sont reconnus, au centre chez les Bichari et les Haḍenḍəwa, au Sud chez les Halanga et les Arteiga.

1.2.2. L'*agaw* est le nom de populations non sémitiques qui paraissent avoir occupé le plateau abyssin dans sa majeure partie (du 10e au 14e degré de latitude Nord en gros), avant d'être recouvertes par les populations de langue sémitique qui parlent aujourd'hui l'amharique. Ce domaine présumé jadis continu ne subsiste actuellement que sous la forme d'îlots dispersés en petit nombre dans le Lasta et le Wag à l'Est et au Sud dans le Begamder et le Damôt, avec une projection, au Nord, en Érythrée. L'existence de ces îlots est précaire : la plupart, sinon la totalité, des Agaw sont bilingues avec l'amharique ou le tigrigna comme seconde langue et leur vocabulaire est largement mixte.

La fragmentation du domaine agaw se reflète dans les variétés dialectales et dans les noms différents que leurs donnent leurs propres locuteurs.

Le dialecte le plus septentrional se trouve dans la région de Keren en Érythrée, dans la vallée moyenne de la rivière Anseba et dans les montagnes environnantes. C'est le *bilin* (ou *bogos, boqus*) avec ses variétés *bet taqwe* et *bet tarqe*, à la frontière linguistique du tigrigna, du tigré, du saho et du bédja. Il est parlé, sur un territoire de deux mille kilomètres carrés environ, par une population musulmane de quelque 30 000 individus, émigrée du Lasta au xe-xie siècle. Le bilin recule devant le tigrigna.

Un autre dialecte, le *halhal*, semble très proche du bilin.

Plus au Sud, à la limite du Tigré et du Wollo, à l'Est du Takkazé, une enclave agaw s'étend, sur un domaine couvrant de cinq à six mille kilomètres carrés, en pays de langues amharique et tigrigna.

Le *khamir* est parlé dans le Wag et au nord du Lasta entre le Takkazé et le Tsellari, dans la région de Saqota.

Le *khamta* (terme indigène de la même racine que khamir) est le nom qui est donné à la variété au nord du Tsellari.

Khamir et khamta sont parlés par environ 5 000 personnes.

D'après Marcel Cohen, « les indications de d'Abbadie sur la langue *khamtəña* se rapportent à cette région de même que celles de Bruce sur les agaw *tcheratz* et même sans doute celles du grec Agatarchides sur le *kamaro lexis* » (M. Cohen, 1956, p. 172).

Dans la plaine du Dambya, au Nord du lac Tana, non loin de la ville de Gondar, le *kemant* ou *qemant* est la langue d'un petit groupe (12 000 personnes) qui s'est maintenu, en dehors de l'influence amharique, en élément distinct culturellement et religieusement.

Entre le plateau abyssin à l'Ouest et le fleuve Takkazé à l'Est, dans le Qwara, il semble encore exister un ensemble continu de parlers *qwareña* ou *khwarasa*.

« Jusqu'au xviie siècle, un état agaw indépendant, de religion juive (non orthodoxe), s'est maintenu dans le Samen, vaste massif montagneux, où au moins un îlot de langue agaw a encore été signalé au milieu du xixe siècle.

« De nos jours, les Abyssins de religion juive ne sont plus que des artisans dispersés en petits groupes dans les villes et villages de l'Abyssinie du Nord, de l'Ouest du lac Tana jusqu'en Érythrée ; on les appelle généralement *Falacha (fala:ša:)* en pays de langue amharique et *Kayla* dans le Wagara et le Tigré. L'usage de l'agaw sous différents noms, et peut-être avec différents dialectes *(fala:ša:, kayleña:, qwarasa)* était déjà précaire chez les Falacha dans le dernier quart du xixe siècle ; il en reste cependant quelque chose de nos jours, les Falacha parlant d'ailleurs maintenant soit amharique, soit tigrigna. Ils emploient comme livre religieux (Bible, etc.) les textes guèzes, complétés quelquefois de gloses en agaw qui servent ou servaient aux prêtres pour la paraphrase orale » (M. Cohen, 1956, p. 173). De nombreux Falacha ont émigré au cours des dernières décennies et se trouvent actuellement en Israël.

Les districts de Agawmeder et Metekkel, au Sud de la province du Godjam, constituent la limite méridionale de l'agaw.

« Cette langue y est parlée par quelque 50 000 individus : agriculteurs, éleveurs de mules, producteurs de miel, commerçants vendant leurs produits jusque dans Addis Ababa. Ils sont tous

chrétiens de rite copte. Pour les cérémonies religieuses, ils se servent de l'agaw aussi bien que de l'amharique (et de très peu de guèze).

Ils appellent leur langue *awngi* (*awŋi*, de la racine *aw-* «Agaw» avec le suffixe *ŋi* usuel pour la formation des noms de langues). La langue avait été connue sous l'appellation inappropriée *awiya* qui signifie en fait littéralement «fils d'agaw», ce qui est la manière de désigner un homme agaw.

Le seul document écrit (encore inédit) en agaw méridional est une traduction du *Cantique des Cantiques* transcrite en caractères amhariques dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

L'agaw méridional, qui comprend de petites variations dialectales n'affectant pas la compréhension mutuelle, est en voie d'extinction. L'amharique le remplace même dans la communication entre Agaw.» (Robert Hetzron)

Un dialecte très proche est situé dans le Damôt, aux confins immédiats de la partie Sud de l'Agawmeder. Ce parler *(damôt, damôleña)*, aujourd'hui d'usage très restreint, paraît avoir été bien vivant au XVIIe-XVIIIe siècle.

1.2.3. *Saho et ʕafar*. Plus au Sud, sur les bords de la mer Rouge, c'est le domaine du *saho* et du *ʕafar*, deux langues proches au point qu'on les considère souvent comme deux variétés dialectales d'un même idiome. Elles sont parlées par deux populations distinctes, encore qu'étroitement apparentées. Les Saho (aussi Šaho, Šiho, Šoho) sont pour la plupart des Musulmans qui mènent une vie pastorale au Sud de la région de Massawa en Érythrée sur les contreforts et sur la crête du plateau éthiopien. Les Irob, une fraction d'entre eux de confession chrétienne, sont en partie bilingues et parlent aussi le tigrigna. D'autres ont abandonné le saho pour cette dernière langue. Les Saho sont au nombre de 120000.

On distingue les dialectes suivants : *assaorta, miniferi, hadu.*

Les ʕAfar ou Dankal (arabe danâkil plur. de dankali) sont appelés par les Éthiopiens Adal (du nom du Sultanat d'Adal) au Sud et Taltal au Nord. C'est une population musulmane qui occupe les régions désertiques le long de la mer Rouge, de Massawa au Nord à Djibouti au Sud et s'étendant à l'Ouest jusqu'aux contreforts montagneux au sud de l'Awash. Les estimations de la population ʕafar, en l'absence de statistiques sûres, varient de 100000 (E. Ullendorff, 1960, 41) à 330000 (D.A. Olderogge, I.I. Potexin, 1954, 377) et 363000 (M.L. Bender *et al.*, 1976, 15). Quelque 70000 ʕAfar vivent dans la République de Djibouti. La langue *ʕafar* (*ʕafar af* «langue [litt. «bouche»] ʕafar») qui comprend plusieurs variétés dialectales dont l'intelligibilité mutuelle n'est pas parfaite d'une extrémité à l'autre du domaine *(bâdu, ausa, ʕafar central, ʕafar septentrional)*, est parlée également dans plusieurs îles côtières de la région.

Dans la ville très cosmopolite de Massawa, ce sont le tigré et l'arabe qui dominent ; dans la ville de Djibouti, l'arabe est la langue la plus répandue.

1.2.4. *Somali*. Le terme de somali s'applique à des populations, presque entièrement islamisées, qui occupent la région s'étendant du bord extrême de la Corne africaine à l'embouchure du fleuve Tana. La langue qu'elles parlent se différencie en de nombreux dialectes dont les plus importants sont ceux des Isâq qui habitent la rive du golfe d'Aden et des Darôd, tribus répandues du bord de l'océan Indien jusqu'au nord du Kenya et qui peuplent aussi la province d'Ogaden en Éthiopie. Au Nord, dans le territoire de la République de Djibouti et jusqu'à Dire-Daoua en Éthiopie, c'est le dialecte des ʕîsa (ou issa) qui est en usage.

Au sud du Webi Chebelle et dans la province de Benâdir, sont parlés le *digîl*, le *digini*, le *may may* et le *rahawên.*

Comme on le voit, il n'y a pas de langue commune somali (l'arabe est répandu sur la côte, dans certains centres, chez les hommes). Les parlers semblent se regrouper en dialectes qui correspondent à des confédérations de tribus. Mais on assiste depuis quelques dizaines d'années à la constitution de koinès régionales. L'une est celle des Benâdir dans les ports et leurs environs de la côte méridionale. Une autre, fondée sur les parlers septentrionaux *(isâq, issa, dârod)*, fournit aujourd'hui les usages officiels et littéraires.

L'arabe est répandu sur la côte, dans certains centres ; il est utilisé comme langue de relation.

Dans le port de Brava, des éléments parlant une langue bantoue sont les restes d'anciennes populations bantoues répandues dans la région du Webi Chebelle.

Il est difficile d'avoir des chiffres précis concernant les différentes populations de langue somalie. On peut néanmoins en évaluer l'ensemble à quelque 2500000 personnes.

1.2.5. *Oromo (galla).* Les amharas ont appliqué le nom de galla (d'origine obscure, mais qui a peut-être signifié «émigrants») à un vaste groupement tribal (quelque 8 à 9 millions d'individus) qui se reconnaît, au moins partiellement, sous le nom d'oromo (*oromo:* «peuple, gens») et nomme ainsi la langue qu'il parle (*afan oromo* «bouche» [= langue] oromo»; amh. *galliña*). Le domaine qu'ils occupent actuellement s'étend du centre du Kenya (au nord de Monbassa et le long du fleuve Tana) jusqu'au centre du plateau abyssin au Nord, des limites de Harar à l'Est au Wellega aux confins éthiopico-soudanais. Des populations oromo se trouvent dans le Wollo où Bati est une cité oromophone et plus au Nord encore aux abords du Tigré. Cet immense domaine, où on note quelques enclaves amhariques au Nord et au centre, et harari à l'Est, n'a pris toute son extension vers le Nord qu'à une période récente, du XVI[e] au XVIII[e] siècle, en partie sans doute à la faveur de l'assaut musulman contre la royauté chrétienne. La plus grande partie des oromo est néanmoins restée animiste. Les groupes qui se sont convertis à l'Islam se trouvent surtout au sud-ouest du domaine du Djimma et dans les régions circumvoisines en pays kafa. Le chritianisme a fait des progrès en même temps que l'amharisation au cours de ce siècle. Une enclave comme celle du Wollo ainsi que les confins septentrionaux du domaine sont les plus ouverts à l'influence des Amharas.

La différenciation dialectale à l'intérieur de ce vaste ensemble ne semble pas constituer un obstacle dirimant à l'intercompréhension. Le *matcha (maç̣ç̣a)* à l'Ouest, le *tulama* au Nord-Est dans le Choa, les parlers du Harar à l'Est, et plus au Sud, l'*arusi* et le *gudji* sont proches les uns des autres. Il se distinguent des parlers méridionaux du sud de l'Éthiopie et du nord du Kenya : *borana, orma, garre, gebra.*

L'oromo est aujourd'hui l'une des langues les plus importantes d'Éthiopie, comme langue native, avec quelque 30% de locuteurs (ne le cédant que de peu à l'amharique), mais aussi comme langue de relation, à côté de l'amharique, dans la partie sud du pays.

Jusqu'aux environs de 1975, l'oromo, n'avait été écrit qu'occasionnellement. Les Musulmans ont employé l'écriture arabe pour le noter et il a été fait usage de caractères latins dans quelques publications imprimées au début de ce siècle.

Mais c'est le syllabaire éthiopien, adapté par un oromo éduqué par des missionnaires suédois, qui a prévalu dans l'usage écrit, essentiellement pour la traduction des textes bibliques. Devenu «officiel» depuis quelques années, il a permis de nombreuses publications dont celle de journaux.

1.2.6. A la bordure occidentale du domaine oromo, entre le lac Tchamo et le lac Stéphanie, une groupe d'idiomes peu connus n'est probablement pas à séparer totalement de l'Oromo. Le *konso*, du nom de la ville de Konso au centre de la région dite Kareti, est parlé par environ 6000 personnes. Le *gidole* (nom d'une ville au nord de Konso ; aussi *gardulla* du nom d'une colline entre Gidole et Bussa, *diraytat, djirati*) est la langue de quelques milliers de personnes. Peut-être faut-il en distinguer le dialecte de Busa (environ 1000 locuteurs).

On a proposé pour ces langues le terme générique d'«oromoïde».

Certains chercheurs sont tentés d'étendre ce terme à un autre groupe de langues de la même région que d'autres mettent à part sous le nom de «werizoïde» (M.L. Bender, 1971, pp. 165-288). Il s'agit des parlers d'un ensemble de tribus qui ont été récemment identifiés sous le nom de Dullay et dont le domaine s'étend sur une vaste région au Sud-Ouest éthiopien du bord méridional du lac Tchamo jusque dans les hauteurs de Bana-Hamar dans la province de Gemu-Gofa.

Les différentes variétés parlées par les diverses tribus *(dihina, dobase, gaba, gawwada, gergere, gollango, gorrose, harso, tsamako)* peuvent être réparties en trois groupes : au Nord, les parlers *harso-dobase*, si proches les uns des autres qu'on ne peut les différencier que par des variantes secondaires, les parlers *gawwado-gollango* au centre et au sud du domaine et les parlers *tsamay*. Le nombre des locuteurs s'élève à une trentaine de milliers, compte non tenu, faute de documents, des populations parlant *tsamay*. Il semble, à considérer les traits linguistiques fondamentaux de ces parlers, qu'ils ne peuvent pas être rapprochés spécialement de l'Oromo. Ils partageraient davantage de traits avec le *burdji* (H. Amborn, G. Minker, H.J. Sasse, 1980, 64).

D'autres langues, sans doute proches, sont très peu connues et ne peuvent être situées avec précision. Ce sont l'*arbore* (aussi *marle* ou *marile*) au nord-ouest du lac Stéphanie et le *mogogodo* ou *yâku* au nord du Kenya.

Dans la région frontière entre Éthiopie et Kenya, le *dasenech* (connu aussi sous d'autres noms dont *geleb, geleba, marille, rechiat,* etc.) est parlé par quelque 20000 personnes, sur le littoral septentrional du lac Rodolphe et dans les régions adjacentes du Soudan.

On note aussi le *rendille* au nord du Kenya, dans le district de Marsabit, le *boni* ou *awêra* dans le district de Lamu à la frontière du Kenya avec la Somalie, l'*elmolo* à l'est du lac Rodolphe.

Le *bayso* semble limité à une petite population (500 personnes ?) occupant une île du lac Abaya. Toutes ces langues partagent de nombreux traits communs d'une part avec le somali, d'autre part avec l'oromo.

1.2.7. *Sidamo* et *burdji*. Les langues du Centre-Sud.

On donne traditionnellement le nom de *sidama* de l'Est ou de *sidamo* à un grand nombre de langues du Centre et de l'Ouest de l'Éthiopie. Les deux dénominations peuvent entraîner des confusions. Le terme de sidama est le nom que les gens de langue oromo donnent à des populations non oromophones qui bordent leur domaine au Sud-Ouest et qui au Nord-Ouest y constituent une enclave. Or ce terme couvre des groupes humains hétérogènes, au moins du point de vue linguistique. Il faut en particulier distinguer les «sidama» de l'Est de ceux de l'Ouest et du Sud, fort éloignés entre autres par les langues qu'ils parlent. Par ailleurs le nom de Sidama est le nom officiel d'un district dans la province du Sidamo qui abrite bien une population parlant une langue connue précisément sous le nom de sidamo. Mais cette langue est à grouper, dans un ensemble bien constitué, avec d'autres langues et son nom ne peut donc être utilisé pour l'ensemble tout entier. Il serait donc plus expédient de le désigner par un terme géographique fondé sur sa situation dans le haut pays abyssin (d'où l'anglais Highland East Cushitic) ou simplement au Centre-Sud du domaine chamito-sémitique. Les langues en question en effet se situent en Éthiopie, dans la zone montagneuse centrale du Sidamo et la région des lacs du Zway au Tchamo et au lac Rodolphe.

Au Nord-Ouest de cet ensemble, sur la rive gauche de l'Omo, au Sud et à l'Est du pays Gouragué, avec Watchamo (nom officiel Hosanna) pour centre, le *hadiya* (ou *adiya*, aussi *gudella*) est la langue de 700 000 personnes selon une estimation récente (M. L. Bender 1971, 222). A l'est du pays gouragué, dans la région de Maraqo, on parle le dialecte *libido* et le *lêmo* dans la région de Watchamo. D'autres dialectes seraient le *chachago* au nord-est de Watchamo et le *soro* au sud-est de cette ville (G. Hudson dans Bender 1976, 233).

Au sud-est du Hadiya, dans la région de Kolito, le *kambata* (250 000 locuteurs) est étroitement relié au Sud-Ouest au *timbaro*, qui n'en est probablement qu'une variété, et à l'Est à l'*alaba*. Au Nord des Hadiya, enclavé à l'ouest du pays gouragué dans la région de Welgite, le *gabena* semble être un parler kambata ou timbaro.

Plus au Sud encore, sur le bord septentrional du lac Abaya, entre Awasa au Nord et Dilla au Sud, on trouve le *sidamo*, la langue de cet ensemble la plus répandue. On a estimé le nombre des locuteurs à 850 000 (L. Bender 1971, 225; B. Lonfernini, 1971, 11, fournit un chiffre inférieur : 650 000). Un dialecte sidamo dans la région de Hagere Selam est appelé *djamdjam*.

De Dilla à Hagere Maryam, un éperon *darasa* s'insère en pays oromo avec une population estimée à 250 000 personnes (L. Bender 1971, 219). On appelle aussi cette population Bambala. Elle se nomme elle-même Dâche.

Il faut enfin rapprocher dans cet ensemble de langues, la petite enclave *burdji* autour de la ville de ce nom en pays gudji : quelque 150 000 locuteurs auxquels il faut ajouter 20 000 autres installés au Kenya septentrional, surtout autour de Marsabit.

1.2.8. Le chamito-sémitique semble représenté sporadiquement dans une vaste aire de part et d'autre de la frontière entre le Kenya et la Tanzanie par des populations vivant au contact des Masaïs.

Les tribus parlant *dahalo* se trouvent en majorité au sud-est du Kenya, le long de l'océan Indien. Au nord de la Tanzanie, aux abords du lac Eyasi, un groupe de dialectes très proches les uns des autres est constitué par l'*iraqw* (ou *mbulu*), le *gorowa* (ou *fiome*), l'*alagwa* (aussi *wasi, asi*) et le *burungi*. Ils sont en général désignés par le nom générique d'*iraqw*. Plus au Sud, le *qwadza* semble en voie de disparition. A l'Est l'*asakh* (ou *aramanik*) n'est parlé que par quelques centaines de personnes, tandis que le *maʔa* (ou *mbugu*, nom qui désigne également une langue bantoue de la région) ne semble pas menacé.

La documentation est presque inexistante pour la plupart de ces langues. Les quelques renseignements que nous possédons concernent l'*iraqw (mbulu)*, le *maʔa* et le *dahalo*. Leur appartenance au couchitique est encore discutée. En tout état de cause les traits bantouïdes y sont nombreux notamment en *maʔa* et en *dahalo*.

1.2.9. Les langues de l'Omo constituent une partie des langues qu'on a également appelées sidama. Elles se différencient pourtant clairement de celles du groupe précédent. Elles paraissent dans l'ensemble assez éloignées des autres langues chamito-sémitiques de la région, notamment pour

le fonctionnement de la conjugaison, le système phonologique et le vocabulaire. Par ailleurs, bien qu'elles aient en commun des traits importants, elles relèvent de types assez différents les uns des autres. Des doutes sont encore (ou à nouveau) exprimés sur l'appartenance de ces langues ou de certaines d'entre elles à la famille chamito-sémitique (P. Newman, 1980, 22 n. 35). Mais plus fréquemment, comme on l'a dit, on tend à en faire une branche à part du chamito-sémitique (voir I § 4). Une difficulté, dans la détermination de la position de ces langues dans l'ensemble chamito-sémitique réside évidemment dans l'exploration très imparfaite de la région et dans la confusion qu'apporte la disparité des dénominations recueillies souvent ailleurs que chez les indigènes, en général chez les Amharas ou chez les Oromos, parfois chez d'autres voisins. Malgré les progrès notables réalisés depuis une décennie, des dizaines de langues ne nous sont connues que par quelques listes de mots disparates, parfois seulement par les noms qui leur sont donnés. On commence cependant à pouvoir tracer, dans ce domaine qui occupe au voisinage des langues soudanaises, la partie sud-ouest de l'Éthiopie, entre les lacs Abaya et Tchamo à l'Est, la frontière du Kenya au Sud, le Godjeb (affluent de l'Omo) au Nord, quelques regroupements sur une base essentiellement géographique, mais qui n'est pas toujours dénuée de signification sur le plan des affinités linguistiques.

Dans la partie Nord-Est du domaine proprement dit, un grand ensemble dialectal dit *ometo* couvre une grande partie de la province du Guemou-Gofa, le district de Walamo dans le Sidamo et le district de Kullo-Konta dans le Kafa.

Au Nord-Est, le *walamo* (noms indigènes *welayta, welataytu, wəlita*) est parlé par plus de 500 000 hommes. En même temps qu'un dialecte particulier, le terme *walamo* désigne un ensemble dialectal : à l'Est, le *gemu* le long du lac Abaya et le *gofa* au sud du Gemu (ensemble près de 300 000 locuteurs) ; à l'ouest de l'ensemble Gemu-Gofa, le *dorzé* (3 000 locuteurs ?) très proche semble-t-il, de l'*oyda* (3 000 ?), le *malo* (5 000 ?) ; au nord-ouest du Walamo, l'ensemble *dawro* (ou *dawla*), parlé par les Ometay au nombre de 82 000, couvre tout le district Kullo-Konta de la province du Kafa.

L'*ometo* est constitué au Sud-Est par le *zayse* avec une variété distincte le *zergula* (20 000 locuteurs), sur le bord occidental du lac Tchamo, et, de l'autre côté du lac, le *kôré* (aussi *koyra, qwera, nuna, amarro, amartu* ; *badittu* semble un nom ancien peu ou pas connu aujourd'hui : 20 000 locuteurs). Un dialecte parlé dans une île au nord du lac Abaya, le *guiditcho* (*harro, haruro* : 500 locuteurs) semble proche du zayse ; dans une île au sud du même lac, le *geteme* (aussi *gatsama, katchama*, parfois *haruro*, ce qui entraîne une confusion avec le *giditcho*) est la langue d'environ 500 personnes ; une île du lac Tchamo abrite quelques dizaines de personnes parlant le *gandjulé*.

Le dialecte le plus méridional de l'Ometo est le *male* avec quelque 12 000 locuteurs. L'ometo de l'Ouest est constitué, sur la rive gauche au départ de la grande boucle de l'Omo, par le *basketo* (nommé aussi *angila, machira,* avec ses variétés : *doko, dogo, dolo, dolla* : 9 000 locuteurs).

Au sud et à l'est du domaine ometo, trois langues ou ensembles dialectaux s'étagent à l'est de l'Omo : le *hamer* (aussi *hamar, banna, bechada, karo, kerre*), avec ses variétés : *bana* et *kara* au Sud, l'*ari* (aussi *ara, bako, gozza, bio, changama, galila* : 30 000 locuteurs) au Nord et le *dime* (2 000 locuteurs) à l'Ouest. Ces langues sont peu connues et leur appartenance au chamito-sémitique n'est pas admise par tous.

Le nord-ouest du domaine des langues de l'Omo est occupé par un ensemble dialectal parlé par les restes des anciennes populations gonga dont le domaine partait du sud du Godjam avant la grande invasion oromo du XVIe-XVIIIe siècle. Au Sud, le *kafa* (dont le *bocha* ou *garo* est une variété aujourd'hui éteinte) s'étendant sur le district de Kafa dans la province du même nom et le *chiki* ou *chekatcho* nommé ordinairement *motcha* comme le district de la province d'Iloubabor où il est parlé.

Les populations *kafa* et *chiki (motcha)* atteignent ensemble le nombre de 170 000 individus. Un dialecte gonga connu sous le nom d'*anfillo* (ou du nom indigène de *mao* qui est aussi donné à d'autres langues par les Oromo) est parlé par un millier de locuteurs au nord-est de la ville de Dembidolo, habitant la forêt d'Anfillo, dans le Wellega occidental, enclavés en plein pays oromo.

Plus au Nord encore, à l'ouest du Godjam, le long du fleuve Abbay quelques poches non sémitiques en pays de langue amharique, sont connues sous le nom de *chinacha* ou *sinacha* alors que les populations qui les parlent (4 000 individus) se nomment elles-mêmes *Bworo*. Ces dialectes sont également à relier à l'ensemble *gonga*. Peut-être faut-il en rappprocher deux langues apparemment éteintes mais qui ont été signalées par des auteurs des XVIe et XVIIe siècles, le *sat* et le *zet*.

Proche de cet ensemble, mais sans en faire partie, également détaché du domaine, le *djandjero* (aussi *djandjor, yangaro* ; noms indigènes *yamma, yamsa*) constitue sur la rive droite de l'Omo, aux confins ouest des pays gurage et hadiya, une enclave en pays oromo.

Au sud du pays kafa, le *gimira* est le nom donné par les amharas et les gens du Kafa à une population de 40 000 individus, parlant deux dialectes proches l'un de l'autre et proches du djandjero ; le *bencho* ou *benecho* dans la région de Mizan Teferi et le *che* (ou *chîz* selon le nom indigène) dans la région de Kaba.

Autre langue du même groupe : le *tchara* (10 000 locuteurs ?) au sud du Kafa sur la rive droite de l'Omo.

Au sud-ouest du domaine, enclavé en pays de parlers est-soudanais, dans la région de Madji, le *dizi* ou *dizu* (appelé aussi *madji* : 18 000 locuteurs) est séparé géographiquement d'autres langues qui lui sont proches : le *cheko* (ou *tchako*, avec les dialectes *bulla* ou *dân, dorcha* ou *dorsa* : 23 000 locuteurs ?) au Nord de Gurraferda, au sud du Kafa, et le *nao* (ou *naa* : 5 000 locuteurs) entre le Walamo et le Kafa.

Aucune des langues couchitiques et omotiques n'a de littérature écrite traditionnelle ; elles ne sont connues que par des observations de savants européens et des traductions de textes sacrés dues à des missionnaires, antérieures parfois au milieu du XIXe siècle.

Caractéristiques

2. Matériel phonique.

2.1. *Types syllabiques.* Dans l'ensemble envisagé ici, la constitution de la syllabe est soumise à d'importantes restrictions. Le type syllabique est généralement de forme (*consonne* +) *voyelle*. Les syllabes fermées du type (*consonne* +) *voyelle* + *consonne* existent en finale de mot. A l'initiale, seules quelques langues admettent des groupements très restreints : *consonne* + *laryngale* en bédja, *consonne* + *liquide* (nasale ou orale) ou semi-voyelle dans certaines langues de l'Omo comme le dizi. Même à l'intervocalique peu de groupements sont tolérés, les plus fréquents étant constitués par une nasale et une orale homorganique (*nt, mb*, etc.) ou une nasale + une palatale, auquel cas la nasale est réalisée elle-même comme une palatale *(ŋk, ŋg)*. D'autres groupements représentés en cette position ont comme premier, parfois comme second élément, une liquide orale.

Les mots ont le plus souvent une ou deux syllabes, rarement trois, exceptionnellement plus de trois. De façon prédominante, une forme linguistique a donc, en base (en dehors de toute composition ou affixation de morphèmes dérivatifs), la structure canonique suivante :

$$(c)\ v\ \left(\begin{bmatrix}\text{liquide}\\ \text{nasale}\\ \text{laryngale}\end{bmatrix}\right)\ (c)\ (v)\ (c)$$

2.2. *Phonèmes.*

2.2.1. Phonèmes à fonction vocalique. Les systèmes vocaliques sont divers, souvent plus riches en timbres phonologiquement distincts que dans le reste du chamito-sémitique. Le système minimal est triangulaire à cinq voyelles :

i				u
	e		o	
		a		

Ainsi en est-il par exemple en bédja, ʕafar, oromo, sidamo, dullay, kafa, kullo et probablement en ometo et en iraqw. Dans certaines langues comme l'agaw (bilin), on note en outre, des voyelles centrales *ə* et parfois *ä* dont il n'est pas toujours facile de déterminer le statut phonologique. Le somali semble avoir dédoublé ce système par phonologisation de variétés antériorisées[1].

Une opposition de quantité fonctionne dans le plus grand nombre de langues couchitiques (bédja, somali, ʕafar, oromo, dullay), mais pas en agaw. L'iraqw semble aussi admettre cette opposition. Quant aux langues de l'Omo, si leurs systèmes vocaliques présentent des variétés longues à côté de brèves, les descriptions que nous en possédons ne permettent pas d'affirmer que l'opposition de quantité y soit partout pertinente.

(1) On a relevé de tels systèmes à deux séries parallèles de voyelles dans certaines langues nilotiques (Tucker 1975) ainsi que dans d'autres langues d'Éthiopie, en hamer, par exemple (Bender 1976, 398). Mais la nature phonétique du discriminant n'est pas clairement établie pour ces langues.

2.2.2. Phonèmes à fonction consonantique. Le consonantisme laisse apparaître des traits communs à l'ensemble ou à des parties du domaine.

L'un des plus fréquents réside dans l'organisation, bien attestée en chamito-sémitique, qui oppose à l'intérieur d'un même ordre de phonèmes — et pour une section plus ou moins étendue du système — une sourde, une sonore et une «emphatique» (voir ci-dessus p. 12). L'extension de la corrélation d'«emphase» est très diverse. Réduite à l'ordre palato-vélaire en somali, elle peut atteindre dans d'autres langues souvent en conséquence de développements propres, la plus grande partie du système. Voir ci-dessous.

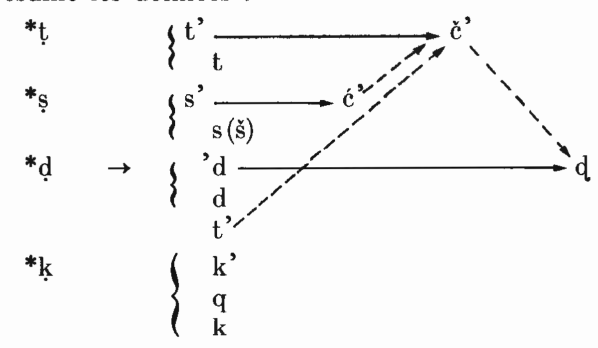
L'«emphase» est marquée ici en général par une post-glottalisation de la consonne, comme dans les langues sémitiques d'Éthiopie. Toutefois, une partie des langues (ʕafar, somali, dullay, sidamo, agaw) offre en correspondance avec les palatales *k* et *g*, présentes partout, une occlusive uvulaire sourde ou sonore (*q* ou *ɢ*), qui constitue une réalisation évoluée de **k'*.

Seuls des dialectes dullay comme le harso ou le gollango semblent connaître simultanément deux phonèmes distincts *q* et *k'*, encore que dans de nombreuses formes, les réalisations soient substituables l'une à l'autre. La réalisation uvulaire ne semble pas attestée dans les langues de l'Omo.

De même pour l'ordre dental qui comporte partout une sourde *t* et une sonore *d*, le phonème qui semble correspondre à l'«emphatique», sans doute une préglottale **'d* à un stade ancien, est réalisé comme une rétroflexe sonore *ɖ* dans la plus grande partie du domaine et sporadiquement comme *t'*. Le dialecte hadendowa du bédja et peut-être le ʕafar (selon des descriptions anciennes qui ne sont pas encore confirmées) connaissent en outre une rétroflexe sourde *ʈ*.

En fait, du point de vue de l'évolution, si on laisse de côté des faits isolés et manifestement secondaires, il paraît possible de poser à la base quatre consonnes «emphatiques», dont trois dentales **ṭ*, **ṣ*, **ḍ* et une palatale **ḳ*. Les évolutions particulières témoignent essentiellement de phénomènes dont la plupart sont attestés aussi en sémitique d'Éthiopie. Outre la réalisation de **ḍ* comme cacuminale et celle de **ḳ* comme une uvulaire *q*, on constate des processus d'affrication, de prépalatalisation et éventuellement de «désemphatisation» en *t, s, d* et *k*.

Le tableau suivant résume les données :



Ainsi pour les dentales, la série des «emphatiques» présente fréquemment l'une des structures suivantes :

t'	s'	ɖ	(bédja d'Arteiga)
t'	ć'	ɖ	(kullo)
t'	č'	ɖ	(sidamo, oromo, dullay)
č	ć'	t'	(dizi)
t'	č'		(kafa, motcha)
ʈ	ɖ		(bédja des haɖəndowa)
	ɖ		(ʕafar, somali)

L'organisation de l'ordre labial relève aussi d'un trait commun au chamito-sémitique. La plupart des langues présentent en effet deux phénomènes non «emphatiques» s'opposant à la fois par la voix et le degré d'ouverture (*b* sonore, occlusive : *f* sourde, fricative) (voir ci-dessus). C'est le cas du bédja, ʕafar, somali, oromo, sidamo, motcha, tchara, kullo, dizi, etc. Le dullay est seul à réduire l'opposition au trait d'ouverture avec une occlusive *p* et non *b* et une fricative *f*.

Cependant certaines langues, comme l'agaw, l'iraqw, l'ometo, le kafa, le djandjero, le zayse distinguent trois phonèmes selon la double corrélation de voix et d'ouverture, soit *p*:*b*:*f*. Le statut phonologique d'une «emphatique» *p̣* dans les langues où elle est représentée : oromo, sidamo, ometo, kafa, motcha, n'est pas clair. Le phonème est rare, absent presque partout à l'initiale et

caractérisant parfois des mots empruntés au guèze à travers l'amharique, et souvent il alterne, comme en oromo par exemple, avec *p* et *b*.

La sifflante sourde *s* est représentée partout (sauf, semble-t-il en kafa), mais l'existence des phonèmes correspondants sonore et «emphatique» est plus sporadique. Actuellement une sifflante sourde «emphatique» n'est attestée que dans une partie du bédja ; elle est réalisée comme une affriquée *ts'* dans quelques langues de l'Omo comme le kullo ou de dizi. Elle alterne souvent avec *t'*. Le phonème *z* n'apparaît comme spirante sonore que dans certaines langues de l'Omo (kullo, dizi, djandjero, basketo, tchara, zaysé, etc.), mais il y correspond fréquemment à *d* ou à des prépalatales dans d'autres dialectes. D'autre part, ce phonème est rare là où il existe et, dans le cas où il n'est pas en correspondance avec l'occlusive dentale, il provient souvent d'emprunts évidents. Il semble douteux en tout état de cause que *z* ait appartenu à un stock commun éventuel sous cette forme de sifflante fricative. Une réalisation affriquée, attestée d'ailleurs en agaw, serait plus vraisemblable. On pourrait sans doute en dire autant de *s'*.

Les prépalatales affriquées qui forment une série complète *č, ǰ, č'* en sidamo, en oromo et dans des langues de l'Omo comme le kafa, le motcha, le djandjero, le basketo, le tchara, ou une paire de sourde-sonore *č, ǰ* comme dans les dialectes agaw, peuvent être secondaires, comme elles le sont dans certaines langues sémitiques d'Éthiopie. Cependant quelques correspondances particulières pourraient justifier l'hypothèse d'une série distincte, correspondant peut-être aux phonèmes sémitiques représentés en arabe par les interdentales.

La spirante chuintante *š* est bien représentée dans l'ensemble. Mais elle manque en ʕafar et dans des dialectes bédja comme celui d'Arteiga. Elle est rare en oromo. L'étude de ses occurrences dans les langues où elle est présente et l'analyse des correspondances intra-couchitiques ne permettent pas d'affirmer avec certitude qu'elle ne soit pas, elle aussi, secondaire, introduite soit par l'intermédiaire d'emprunts à des langues non couchitiques, soit en conséquence des phénomènes de palatalisation qui ont produit les autres prépalatales.

Les post-palatales sont réduites dans certaines langues à *k, g* et éventuellement *k'* ou *q* (voir ci-dessus), mais dans d'autres, à savoir le bédja et l'agaw, existe une série de labiovélaires. En bédja, elle ne comprend qu'une paire d'occlusives sourde-sonore : k^w, g^w. L'agaw présente, outre l'emphatique occlusive q^w, des spirantes vélaires x^w et γ^w et une nasale palato-vélaire η^w. En ʕafar et en saho, des traces de la présence d'anciennes labio-vélaires se manifestent dans des réalisations labialisées ou vélarisées des consonnes dans certains mots. Les correspondances intra-couchitiques semblent indiquer que cette série procède d'un état commun au moins à une partie du domaine.

Les liquides orales *l* et *r* ainsi que les nasales *n* et *m* sont présentes partout. Quelques langues (l'agaw, le sidamo et l'iraqw) connaissent une palato-vélaire *ŋ* qui sauf en agaw ne semble pas se présenter à l'initiale.

L'ordre pharyngal avec une sourde *ħ* et une sonore *ʕ* caractérise une partie des langues de l'Est comme le somali, le ʕafar et le saho, ainsi que le dullay, qui semblent conservateurs sur ce point ; *ʕ* est représenté dans une partie de l'agaw (bilin, khamta) et en iraqw (où un *h* est peut-être la réalisation actuelle d'un ancien *ħ*).

Toutes les langues connaissent l'ordre laryngal avec un *ʔ* et un *h*.

Les spirantes vélaires *χ* et *γ*, qui apparaissent en agaw, sont des développements particuliers.

Faut-il poser un ordre de latérales en se fondant sur quelques correspondances (voir par exemple, Dolgopolskij, 1973, p. 116) et l'existence de latérales en iraqw *(tl)* et en dahalo (*dl, tl'* et *ɬl*)? Les exemples sont trop peu nombreux pour qu'il soit possible déjà de fonder l'hypothèse.

En résumé, et bien qu'on soit encore loin d'être en mesure d'établir de façon précise le système consonantique d'un éventuel proto-couchitique, il est possible de dresser au moins un tableau, peut-être partiel, des phonèmes dont l'appartenance à un stade couchitique commun, paraît vraisemblable. On y notera la rareté des éléments spirants. Mais des variations dans les correspondances entre sibilantes peuvent être l'indice d'un nombre plus grand de tels phonèmes anciens qui se seraient confondus dans les langues modernes.

f	*t*		*s*	*š*	*k*	k^w	*ħ*	*h*
b	*d*	*'d*	*dz*		*g*	g^w	*ʕ*	*ʔ*
	t'		*ts'*		*k'*	k^w'		
w					*y*			
			l	*r*				
m	*n*							

Pour les langues omotiques, il est difficile de présenter un tableau indépendant, même aussi élémentaire et précaire que celui-ci.

La plupart des langues du domaine témoignent d'une même tendance évolutive qui peut d'ailleurs s'exercer dans des conditions différentes d'une langue à l'autre. C'est une tendance à l'affaiblissement de l'articulation des consonnes et à leur ouverture, surtout — mais pas seulement — en position intervocalique, qui se manifeste de façons diverses.

1) La spirantisation des consonnes à l'intervocalique est attestée dans de nombreux dialectes somalis, pour les labiales (Benâdir) ou pour les dentales et les palato-vélaires (Isâq, Digîl) ; en oromo et en sidamo également, *-b-* est souvent réalisé *ƀ ou v*, en ometo *p* et *p̣* aboutissent à *f*, en djandjero *k* est réalisé *χ* et *q, q̄*.

2) Le relâchement de la tension des organes buccaux peut conduire à des degrés d'aperture plus élevés. L'affrication de dentales ou/et de palatales est attestée abondamment, sans qu'on puisse ici, comme pour les langues sémitiques d'Éthiopie, déterminer avec précision les conditionnements qui l'ont provoquée ou permise. Pour le bédja, les faits apparaissent en toute clarté, puisque c'est dans le fonctionnement actuel qu'on peut constater la mouillure de *t* et *d* au contact de *y (i)* respectivement en *č* ou *ǰ*; de même en somali, les affriquées proviennent de la mouillure, par contact avec une voyelle d'avant, de *g*, *q* et *k*. Mais en sidamo, en djandjero, en kafa, etc., des prépalatales affriquées coexistent avec des occlusives en toutes positions, semble-t-il, sauf *č* qui, en général, n'apparaît que de manière exceptionnelle à l'initiale. Ainsi *q* et *č, t', ḍ* et *č'* sont tous représentés en sidamo par exemple : *maqé* «force», *načča* «crocodile», *mač'č'a* «oreille», *hut'* «enclore», *huč'* «demander, prier», *ḍoy* «tourner», *čo(y)é* «discours, chose». L'affrication est généralement accompagnée de prépalatalisation. Mais les langues de l'Omo connaissent, comme on l'a vu, des dentales affriquées *ć* et *ć'*. Sporadiquement dans certaines langues, des occlusives et des semi-occlusives s'ouvrent en semi-voyelles. En sidamo, *b* alterne avec *w* à l'intervocalique et à l'initiale : *bit'-, wit'-* «semer», *malabó, malawó* «miel» (Moreno, 1940, p. 19). On a signalé, en kafa, des alternances de prépalatales avec *y* : *ǰib, yib* «dire», *yočči* cas génitif de *yoyo* «saison des pluies» (Cerulli, 1951, p. 44).

3) L'ouverture de l'occlusion buccale peut être complète pour certaines consonnes. En sidamo et dans des langues de l'Omo, le *k* peut perdre son articulation buccale et n'être plus représenté que par une aspiration sourde *h* (sid. *duk-* «porter» : *duhémmo* «je porte»; en tchara *wukko:* ∼ *wuha:* «tout, tous»; en kafa, *ikkati* alterne avec *ihati* «seul», *tokko:* avec *toha:* «ensemble», *wokko* avec *woho:* «loin», etc.

4) Un cas particulier d'ouverture est celui de la cacuminale *ḍ* qui, dans de nombreuses langues, aboutit, surtout à l'intervocalique mais parfois aussi en finale, à une liquide *ṛ, r, ḷ* ou *l*. Ainsi en sidamo *moḍ* «voler», *morančo* «voleur»; en somali *gabḍo* «filles» a pour singulier *gäbär*; en ʕafar, le verbe *daga* «savoir» a la forme *-ḷiga* après préfixe vocalique dans la conjugaison, etc.

5) Il faut signaler aussi la réduction fréquente, au moins à l'intervocalique, de l'articulation des consonnes emphatiques, caractérisée en principe par une double occlusion : buccale et glottale, à la seule occlusion glottale. Souvent c'est *q* qui, comme dans de nombreux dialectes arabes, aboutit à *ʔ* ou alterne avec elle. C'est le cas du sidamo par exemple : *sonqemmo* «nous envoyons» mais *soʔino* «j'envoie». Mais dans d'autres langues dont le gudella, l'oromo, le djandjero et les dialectes du même ensemble que ce dernier, *ʔ* peut alterner avec n'importe quelle consonne emphatique ou surtout en être l'aboutissement évolutif : djandjero *maʔo:* «bon» est dérivé d'une racine **maḍ, qaʔ* «tanner» d'une racine **qač'*, etc. Comme il apparaît à l'examen des structures syllabiques (voir § 2.2.1.), des restrictions importantes pèsent sur les groupements de consonnes. Lorsqu'une construction morphologique entraîne un tel groupement, il arrive fréquemment que l'assimilation s'exerce sur l'un des phonèmes en contact. De manière générale, c'est le phonème le moins ouvert qui s'accommode au plus ouvert.

Souvent aussi, le groupe ainsi formé par deux consonnes semblables se simplifie. Un exemple ʕafar montrera le processus. Le verbe *gadafa* «tuer», est à l'accompli *iggifa* (< **igdifa*). C'est sans doute cette forme qui, simplifiée en *igifa*, constitue la base d'un nouveau verbe *gafa*, alternant avec le premier.

Un phénomène répandu consiste à compenser la simplification d'une consonne double (ou géminée), par la duplication (ou l'allongement) de la voyelle précédente. Dans le cas de l'oromo de Wellega c'est également le groupe à *ḍ* initial qui est simplifié de cette façon : *hiḍ-na* > *hi:na* «nous lions».

Il faut ajouter que, dans de nombreuses langues, les semi-voyelles de même que les laryngales et parfois les liquides sont sujettes à disparaître entre voyelles ou au contact de voyelles ouvertes ou — pour les semi-voyelles — homophones.

2.2.3. *Accentuation.* Les systèmes accentuels ont été peu ou mal décrits en raison de la difficulté qu'on éprouve à distinguer clairement ce qui relève de l'accent et ce qui relève du ton (voir ci-dessous). Dans la plupart des exemples interprétables, l'accentuation paraît liée à la structure du mot, le plus souvent à la position pénultième, mais aussi parfois à la syllabe portant le ton haut. En général il ne remplit qu'une fonction culminative, mais dans certains dialectes apparaissent des phénomènes particuliers, limités le plus souvent à quelques formes, dans lesquelles l'accent joue un rôle différenciateur. Pour des exemples, voir ci-dessous dans les descriptions du bédja (II A 2.3.) et de l'oromo (II B 2.3.).

2.2.4. *Tons.* Dans les descriptions, surtout les plus récentes, l'existence de tons est fréquemment mise en évidence pour l'ensemble du domaine : en somali, en saho, en ʕafar, en oromo, en agaw, en iraqw, en dasenech, peut-être en bédja, pour le couchitique et, pour les langues de l'Omo, en kullo en dizi, en motcha, etc. Il est vraisemblable que d'autres dialectes non encore décrits ou qui n'ont fait l'objet que d'esquisses insuffisantes, révéleront une extension encore plus grande du phénomène.

Des distinctions sont cependant à faire.

Dans certaines langues, la place et le registre du ton sont déterminés par la structure du mot et, partant, entièrement prédictibles. Le ton n'y peut donc remplir aucune fonction distinctive, sauf — rarement semble-t-il — à la suite de quelque accident phonétique présumable (voir ci-dessous). Tel paraît être le cas d'une langue de l'Omo comme le kullo où chaque syllabe est caractérisée par la présence ou l'absence d'un ton haut, mais où cette caractéristique semble, sauf exception, liée à la nature ou à la place de la syllabe dans le mot (voir E. J. Allan, 1976, p. 328).

A l'inverse, dans une autre langue omotique, le dizi, le ton — haut (v́), moyen (non marqué), bas (v̀) — ne semble déterminé en rien par la structure du mot, ainsi que le montrent des oppositions minimales à valeur lexicale comme *ʌ́l* «oreille» : *ʌ̀l* «eau». Mais ces oppositions lexicales sont rares. Le plus souvent le ton joue un rôle morphologique et syntaxique. Les verbes par exemple s'organisent en classes selon les schèmes tonaux qui y opposent les différents paradigmes. Ainsi :

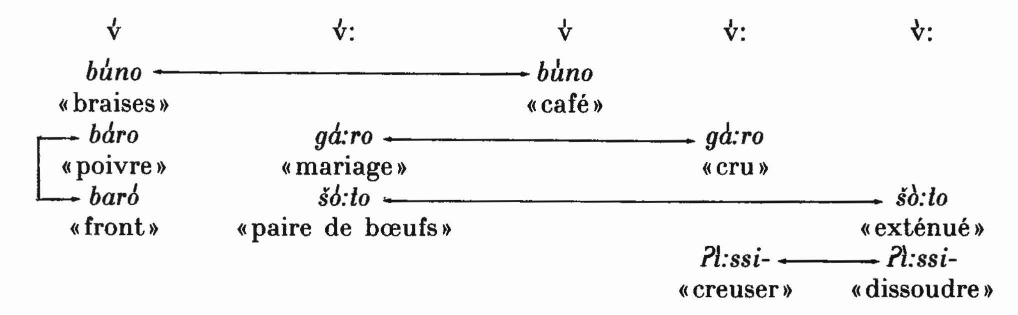
	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D
Futur	*kaćíno* «je ferais cuire»	*čánino* «je casserais»	*álíno* «je m'assiérai»	*sísíno* «j'entendrai»
Parfait	*kaćkino* «j'ai fait cuire»	*čánkino* «j'ai cassé»	*alkino* «je me suis assis»	*sískino* «j'ai entendu»

Du point de vue syntaxique, le schème tonal permet en particulier de marquer la construction possessive :

yaàbà kìanàs sʌgo «l'homme (1) vit (3) le chien (2)» : *yáàba kìanas sʌgo* «il vit (3) le chien (2) de l'homme (1)» (voir E. J. Allan, 1976, pp. 379, 385-6).

C'est dans une autre langue omotique, le motcha, que le ton semble avoir, de la façon la plus nette, une fonction de discrimination lexicale et n'être donc, dans ce cas, nullement prédictible sur la base de la constitution du mot (les renseignements fournis ici le sont d'après W. Leslau, 1959, surtout pp. 10-11).

Le système y est constitué par trois tons : haut (v́) ou descendant (v̍) sur voyelle brève ou longue, bas (v̀) sur voyelle longue seulement. Les oppositions possibles sont illustrées par des paires minimales :



On n'a pas signalé de fonction morphologique pour ce système. Mais la langue n'a pas encore fait l'objet d'une étude grammaticale. Pour le kafa, voir ci-dessous § D 2.4.

Dans les langues couchitiques proprement dites, le ton est souvent lié à une détermination multiple, structurale et morpho-syntaxique. C'est le cas, par exemple, dans les dialectes centraux du

Somali. Dans ces dialectes, en dehors de quelques formes dont il sera question plus loin, la place du ton (haut, bas ou descendant) est toujours prédictible en fonction d'un certain nombre de facteurs : le nombre de syllabes, la catégorie grammaticale, selon que la forme est nominale ou verbale et, pour les noms, le genre, la présence ou l'absence d'un élément suffixé à valeur d'article défini (les données utilisées ici sont empruntés à J. I. Saeed, 1982, particulièrement pp. 8-11).

a) Dans les noms, le ton est normalement haut et placé sur la dernière syllabe : *dilmañə* «moustique», *osbə́* «sel», *gorgór* «vautour», *aftí:n* «lumière».

b) Seuls quelques noms dissylabiques en très petit nombre n'obéissent pas à cette règle et présentent un ton haut sur la première syllabe : *šímbir* «oiseau», *yéha:s* «crocodile», *ókun* «œuf», *ínjir* «pou», *gá:nu:g* «sorte de lézard», *séri:r* «huile», *fílfil* «poivre», *bóhol* «rivière», *éydu:r* «chien sauvage», *fárow* «zèbre».

c) Dans les monosyllabes, le ton est haut pour les noms masculins, bas pour les féminins : *ró:b* (m.) «pluie», *lug* (f.) «jambe» ; ainsi pour les êtres animés, l'expression du sexe peut être assumée par l'opposition des tons : *é:y* «chien» : *e:y* «chienne», *wá:r* «chevreau» : *wa:r* «chevrette».

d) Dans les syntagmes constitués par un nom polysyllabique + un suffixe, c'est la syllabe qui précède le suffixe qui porte le ton haut : *aftí:n* (m.) «lumière» : *aftí:n-kə* «la lumière», *šéri:r* (f.) «huile» : *šerí:r-tə* «l'huile».

e) Mais pour les noms monosyllabiques, la place du ton varie avec le genre. C'est le suffixe qui porte le ton haut dans les noms féminins : *é:y* «chien» : *é:ykə* «le chien», mais *e:y* «chienne» : *e:ytə́* «la chienne».

f) Dans les verbes, la place du ton dépend du mode et du «temps». La première syllabe porte un ton haut à toutes les formes simples du passé et du présent de l'indicatif et à l'impératif négatif ; c'est la seconde syllabe qui le porte à l'impératif et au futur : *šé:nə* «j'apporte», *šé:ni* «j'ai apporté», *še:nə́* «apporte !», etc. Une désinence du pluriel de l'impératif négatif a la forme *-è:n* avec un ton descendant.

Le tableau serait le suivant :

	Monosyllabes		Disyllabes	Polysyllabes
Noms	masculin	féminin		
	v́*(-kə)*	v*(-tə́)*	v-v́ (v́-v)	v-v-v́

	Indicatif aux temps simples		Impératif
Verbes	passé-présent	futur	
	v́-v(-v)	v-(v-)v́	v́-v(-v)-*è:n*

Sur le ton en oromo, voir ci-dessous § II B 2.3.

Dans les dialectes dullay, des modifications du schème tonal peuvent se manifester, concurremment avec d'autres marques, dans les variations morphologiques (voir H. Amborn-G. Minker-H. J. Sasse, 1980, p. 74) :

paχté «tête» : *páχχe* «têtes»
aʕúkí «il but» : *úʕúka* «il boit».

Le fonctionnement du ton dans une langue comme l'iraqw (voir § 1.2.8.) présente une certaine analogie avec celui qui vient d'être décrit, dans la mesure où la nature et la place du ton sont déterminées par la constitution syllabique et des caratéristiques morpho-syntaxiques (voir A. N. Tucker et M. A. Bryan, 1966, p. 572 d'après les matériaux de W. H. Whiteley, 1953, 1958, 1960). On pourrait résumer l'essentiel des faits dans le tableau suivant :

	Monosyllabes		Dissyllabes	Polysyllabes
	brèves	longues		
{ *Noms* à l'état indépendant	bas	bas	descendant-bas	haut-haut-bas
{ *Adjectifs* des classes 2 et 3				
Verbes à certains paradigmes	*id.*	*id.*	haut-bas	*id.-id.-id.*
{ *Noms* à l'état construit	haut	montant	haut-bas	bas-bas-haut
{ *Adjectifs* de la classe 1				
{ *Verbes* aux autres paradigmes				

En bédja, seul un petit nombre de formes monosyllabiques à voyelle longue peut comporter un ton descendant caractéristique. Dans le dialecte arteiga, on a signalé (Hudson, 1974) que l'opposition

de ce ton à un ton haut peut servir, dans quelques cas, à une distinction grammaticale (opposition de nombre, voir pour le bédja II § 4.1.2). Pour toutes les autres formes, le ton haut doit être considéré comme un simple accent de hauteur qui frappe une des syllabes du mot ou de l'unité accentuelle à l'exception des autres (II § 2.3).

Le rôle lexical des oppositions tonales (entre tons haut, moyen, bas, descendant) semble plus important en awŋgi pour ce qui concerne la catégorie du nom, comme le souligne F. R. Palmer, 1959, p. 273 : *ə́tsi* «clôture pour le bétail» : *ətsi* «insecte». Pour les verbes, les schèmes tonaux sont susceptibles de distinguer à eux seuls des formes distinctes d'un même verbe (ou des constructions syntaxiques différentes) : *γúna* «nous avons mangé» : *γunà* «ils mangèrent», *túχà* «il entra» : *tuχà* «j'entrai», *dzuránı́* «quand il revient» : *dzuráni* «quand ils reviennent», etc. L'exemple suivant fourni par R. Hetzron, 1969, p. 6, montre l'extension du phénomène : *aqá* «dans l'homme», *aqâ* «j'ai été», *áqâ* «j'ai su».

Il est difficile de tirer de ces faits des conclusions sûres quant à la signification sur le plan synchronique comme sur celui de l'histoire.

Ce qu'il y a de commun aux langues couchitiques, c'est, semble-t-il, l'existence d'oppositions entre les syllabes marquées par la hauteur relative de ces syllabes. Mais s'agit-il dans tous les cas de systèmes véritablement tonaux (du type chinois par exemple), c'est-à-dire de systèmes où chaque syllabe décrite comporterait parmi ses traits une hauteur caractéristique? Ou bien s'agit-il de systèmes où la hauteur dépendrait de la position de la syllabe?

Voici les remarques qu'on peut faire de ce point de vue :

1) En synchronie, les systèmes fonctionnent souvent sur une base binaire : présence ou absence d'un ton haut.

2) Souvent aussi, la place du ton haut est prédictible en fonction du schéma syllabique du mot. Le ton se déplace quand le mot subit des modifications syntagmatiques.

3) Parfois, la prédictivité relève de la morpho-syntaxe. Le schème tonal ne constitue pas un trait lié à une syllabe, mais une marque autonome.

4) Le fonctionnement des oppositions tonales peut, dans certaines langues comme le bédja par exemple, ne concerner qu'un nombre de formes restreint.

5) Dans les cas où le système n'est pas simplement binaire, opposant un ton ' haut ' à un ton ' non haut ', mais comporte en outre un ton bas et éventuellement un ton tombant, ces deux derniers paraissent historiquement secondaires. Ainsi en agaw par exemple, il semble qu'on puisse attribuer l'existence — en finale seulement — d'un ton descendant et d'un ton bas à des phénomènes d'évolution phonétique. Le premier paraît dû à la réduction à une voyelle longue de deux voyelles en contact dont la première avait un ton haut : v́v̄ > v̂. Le second qui est propre au suffixe *-γʷa* est dû apparemment au passage historique de *-ūγā* à *-γʷà* entraînant un phénomène de ' bémolisation ' de la voyelle sous l'influence de la labiale (v. R. Hetzron, 1976, p. 12).

6) Comme on l'a vu plus haut (§ 2.2.3) le ton haut et l'accent semblent liés et portent le plus souvent sur la même syllabe.

Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile, dans de nombreux cas, de déterminer s'il s'agit de systèmes accentuels (à accent de hauteur), ou de systèmes véritablement tonaux. Du point de vue de l'histoire du couchitique proprement dit, de nombreux faits donnent à penser que les oppositions tonales, là où elles existent, sont le produit d'une évolution propre. Mais en couchitique, et plus encore en omotique, la connaissance des phénomènes demeure trop insuffisante pour qu'on puisse donner pour assurée quelque conclusion que ce soit.

3. La racine.

3.1. Comme l'ensemble des langues chamito-sémitiques, les langues omo-couchitiques sont des langues à racines apparentes. Les formes de radical comportent généralement deux ou trois consonnes rarement une ou plus de trois. Le tableau ci-dessous porte sur les radicaux verbaux dans des dialectes appartenant à différents sous-groupes (à partir du dépouillement de T. M. Roper, 1928, pour le bédja, G. Colizza, 1887, pour le ʕafar, C. Conti Rossini, 1912, pour l'agaw, M. M. Moreno, 1940, pour le sidamo, H. Amborn *et al.*, 1980, pour le dullay, M. M. Moreno, 1938, pour l'ometo, E. Cerulli, 1951, pour le djandjero, W. Leslau, 1959, pour le motcha. La première colonne fournit le nombre total des radicaux obtenus, les autres présentent des pourcentages) :

	radicaux	1 cons.	2 cons.	3 cons.	+ de 3 cons.
bédja	770	4,6	39,3	52,8	3,1
agaw (kemant)	611	3,4	42,2	42,7	11,6
ʕafar	247	7,7	53,4	35,6	3,2
sidamo	329	6,6	69,9	20,3	3,0
dullay (gollango)	257	5,0	74,0	19,5	1,5
ometo	364	4,9	69,2	23,9	4,9
djandjero	128	17,9	73,4	8,6	—
motcha	386	1,8	86,7	10,1	1,5

La prédominance des biconsonnes est donc des plus nettes dans 6 sur 8 des langues considérées. Il faut d'ailleurs souligner qu'en bédja et en agaw où les triconsonnes sont plus fréquents, de même que dans les autres dialectes, ces radicaux peuvent être reconnus, dans la majorité des cas, comme des emprunts au sémitique. Une indication intéressante de ce point de vue, est fournie par l'agaw. Dans cette langue si on élimine les formes manifestement empruntées au sémitique éthiopien, le rapport entre les deux types principaux de radicaux s'inversent de façon extrêmement significative. Le tableau est alors le suivant :

Total	1 cons.	2 cons.	3 cons.	+ de 3 cons.
316	5,0	55,7	29,1	10,1

Mais la comparaison avec le reste du chamito-sémitique comme d'ailleurs la comparaison interne à l'omo-couchitique, montre à l'évidence que de nombreux biconsonnes sont des triconsonnes réduits. De même, des radicaux uniconsonantiques peuvent être d'anciens bi- ou triconsonnes. Voir ci-dessus, ch. I n° 26.

3.2. Un trait particulier aux langues couchitiques et omotiques est la grande stabilité des éléments vocaliques qui caractérisent les radicaux. Cette stabilité n'est cependant pas totale partout. Quelques langues connaissent des alternances vocaliques, comme on le verra, par exemple, sous II A.

4. Le verbe.

4.1. L'organisation du système verbal dans les langues couchitiques et omotiques est diverse. Comme dans l'ensemble des langues chamito-sémitiques, elle repose en général sur une opposition d'aspect. Mais à la différence du sémitique occidental, l'opposition n'est pas assurée par la place de la marque personnelle, mais par la forme de cette marque.

4.1.1. Dans un certain nombre de dialectes couchitiques, à savoir le ʕafar-saho, le bédja, le somali et l'agaw, il existe un certain nombre de verbes où les indices de personnes sont préfixées au thème, l'opposition des aspects étant exprimée par le timbre de la voyelle pré-thématique, conjointement dans certains cas à la voyelle du radical ; des éléments désinentiels peuvent constituer des marques spéciales de genre et de nombre. Exemple ʕafar : le verbe *na* «être, exister» est à la 3e personne masc. sing. de l'accompli, *yìna* à l'accompli, *yána* à l'inaccompli. Voir d'autres exemples ci-dessous dans la description du bédja et du sud-agaw.

Ce type représente plus du tiers de l'ensemble des verbes en ʕafar-saho, et près de 60 % en bédja, mais le sud-agaw comme le somali ne connaissent que cinq verbes à conjugaison préfixale.

4.1.2. La conjugaison dominante dans toutes les langues couchitique sauf le bédja, exclusive dans la plupart d'entre elles, se caractérise par la flexion post-thématique. Ce sont des éléments suffixés qui assument ici les distinctions de personnes, d'aspects, de mode, de genre et de nombre. Dans la plus grande partie du domaine, une forme verbale a donc l'une des deux structures suivantes :

a) Conjugaison préfixale : marques de personne (P) + marque d'aspect/mode (AM) + thème (T) + désinences de genre ou de nombre (D) :

Ex. ʔafar :	*t-*	*a-*	*bila-*	*n*	«vous regardez»
	(P)	(AM)	(T)	(D)	
	2e pers.	inaccompli indicatif		pluriel	

b) Conjugaison suffixale : thème + marque de personne + marque d'aspect + désinence de genre ou de nombre :

Ex. bédja :	*hire:r*	*-t*	*-a*	*-i*	«tu marches»
	(T)	(P)	(AM)	(D)	(fém.)
		2e pers.	accompli indicatif	féminin singulier	

Ces schèmes sont susceptibles de modifications mineures — en particulier pour l'expression du mode.

4.1.3. Il est à remarquer que le thème aussi peut présenter des formes différentes par le vocalisme, selon l'aspect à exprimer. Ainsi en somali *(isâq)* le verbe *qa:n* «savoir» est, à la 3e personne du masc. singulier, *y-a-qa:n* à l'inaccompli, *y-i-qi:n* à l'accompli.

4.1.4. *a)* Les marques de personnes préfixées et suffixées sont semblables à quelques différences de détails près, imposées par leur position même dans la forme linguistique. Dans l'ensemble des langues couchitiques proprement dites, elles constituent la série suivante :

	singulier	pluriel
préfixes		
1	*(ʔ-)* / *Ø*	*n-*
2	*t-*	*t-*....-v + *n*
3 m	*y-* / *Ø*	*y-* / *Ø-*....-v + *n*
f	*t-*	
suffixes		
1	*-(ʔ-)* / *-Ø-*	*-n-*
2	*-t-*	*-t-*....-v + *n*
3 m	*-(y-)* / *-Ø-*	*-(y-)* / *-Ø-*....-v + *n*

Dans les langues omotiques ce système n'est plus représenté qu'à l'état de traces vestigielles. Les marques flexionnelles constituent des tableaux qui diffèrent au moins partiellement de langue à langue, et diffèrent aussi dans une même langue pour l'expression des divers aspects et modes. Les remarques nécessaires seront groupées ci-dessous après l'étude des aspects et des modes.

4.1.5. *b)* L'opposition aspective accompli-inaccompli (indicatif) est exprimée dans un grand nombre de ces langues par la marque qui suit le morphème de personne, que celui-ci soit préfixé ou suffixé. En oromo, sidamo, somali, ʕafar, saho p.e., la marque caractéristique de l'inaccompli est *-a*, celle de l'accompli une voyelle plus fermée *ä, ɑ̵, e, i*, plus rarement *u*. Le sud-agaw présente l'opposition inverse. Le bédja, de son côté, a un accompli en *a* comme le sud-agaw, mais un inaccompli qui lui est propre. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'évolutions particulières qui ne semblent pas mettre en cause le caractère commun du phénomène illustré par les autres langues, voir D. Cohen, 1973.

4.1.6. Les langues couchitiques orientales au moins opposent au mode indicatif, un conjonctif et un impératif. La marque du conjonctif est le plus fréquemment *-u* désinentiel, qui, dans la conjugaison à suffixes, suit immédiatement la marque personnelle et remplace par conséquent la marque aspective. Dans la conjugaison à préfixes, à l'impératif qui, en général, ne distingue pas de personnes, le genre et le nombre sont exprimés au moyen de marques suffixées.

4.1.7. Tableau de la conjugaison verbale.

Conjugaison à préfixe (2e personne masculin singulier) :

	inaccompli	accompli	conjonctif	impératif singulier	impératif pluriel
ʕafar («tuer»)	*tággifɑ̵*	*tíggifɑ̵*	*taggafu:*	*iggíf*	*iggífa:*
somali («être, se trouver»)	*tall(a)*	*tilley*	*tá/íllo*	*oll*	*olla:*
sud-agaw («être»)........................	*táγé*	*taγâ*		*aqí*	*aqa*
bédja («aller»)...........................	*tíndi:fa*	*tídífa*		m. *dífa*	*dífna*
				f. *dífi*	

Conjugaison à suffixes (2[e] personne masculin singulier) :

ʕafar («faire»)	*ábta*	*ábta*	*abtu:*	*a:b*	*a:ba:*
somali («manger»)	*ʕunta*	*ʕuntay*	*ʕunto/id*	*ʕun*	*ʕuna:*
oromo («savoir»)	*bé:kta*	*bé:kte*	*bé:ktu*	*bé:ki*	*be:ka:*
sidamo («exterminer»)	*hunta*	*hunte*		*huni*	*hune:*
sud-agaw («étudier»)	*desté*	*desta*		*des*	*desán*
bédja («manger»)	*tamtini:a*	*tamtai*		m. *tama:*	*tama:na*
				f. *tami:*	

4.1.8. Un certain nombre de langues couchitiques possèdent des formes verbales développées, à partir de celles qui sont représentées dans le tableau, au moyen d'arguments de natures diverses. En bédja, comme le montre le tableau, à côté de la forme *tamta-* qui sert de passé accompli, une forme à augment nasal *tamtini-* fournit un inaccompli non passé.

L'agaw dans son ensemble a constitué des formes à augment vélaire qui peuvent coexister, pour des valeurs propres, comme en sud-agaw, avec la conjugaison courte :

	accompli	inaccompli
indéfini	*destâ*	*desté*
défini	*destə́γʷà*	*destáγá*

(Voir ci-dessous § C 3.2.2.).

Mais d'autres dialectes agaw, comme le kemant par exemple, ne semblent pas connaître la conjugaison courte. Le sidamo et les dialectes apparentés (darasa, hadiya, etc.) présentent une conjugaison développée au moyen d'autres augments qui peuvent varier en fonction de l'aspect et de la personne. Les évolutions ont d'ailleurs parfois obscurci les relations formelles entre les formes longues et les formes courtes qui en ont été la base historique. Pour ces langues aussi, la conjugaison longue peut coexister avec la courte qui, comme le sidamo par exemple, peut être réduite pour l'essentiel à l'expression du procès subordonné.

4.1.9. Voici un tableau des désinences de cette conjugaison longue qui montre, à travers les formes qu'elle offre dans quelques dialectes, l'évolution qu'elle a pu subir et qui a transformé les bases mêmes du système dans certains d'entre eux :

	Conjugaison courte	Conjugaison longue	
	darasa-sidamo	darasa	sidamo
Inaccompli			
Sing. 1 m	*-a*	*-á-nn-i/o/u*	*-émmo / -é:mo*
f			*-émma / -é:ma*
2 m	*-ta*	*-tá-tt-a/o*	*-átto*
f			*-átta*
3 m	*-a*	*-á-nn-i/o/u*	*-ánno*
f	*-ta*	*-ta-nn-i/o/u*	*-tánno*
Plur. 1 m	*-na*	*-ná-nn-i/o/u*	*-némmo / -né:mo*
f			*-némma / -né:ma*
2	*-tina*	*-tina-nni/o/u*	*-tinánni*
3	*-(i)na*	*-(i)na-nni/o/u*	*-nánni*
Accompli			
Sing. 1 m	*-e*	*-é-nne*	*-ómmo / -ó:mo / -úmmo*
f			*-ómma / -ó:ma / -úmma*
2 m	*-te*	*-té-tte*	*-ótto / -ítto*
f			*-ótta / -ítta*
3 m	*-e*	*-é-nne*	*-ino*
f	*-te*	*-té-nne*	*-tino*
Plur. 1 m	*-ne*	*-né-nne*	*-nómmo / -nó:mo / -númmo*
f			*-nómma / -nó:ma / -númma*
2	*-tine*	*-tiné-nne*	*-tinónni*
3	*-(i)ne*	*-(i)né-nne*	*-nónni*

Les formes longues du darasa sont constituées par la simple adjonction d'une désinence *nn-i/o/u* pour les 1[res] et 3[es] personnes, *-tt-a/o* (au singulier), *-tt-e* (au pluriel) pour les 2[es] personnes. Ces

désinences en *t* (peut-être < **n* + *t*) pourraient s'expliquer par la nécessité de différencier les 2[es] des 3[es] personnes. Les éléments désinentiels *n* et *t* sont sans doute d'origine démonstrative.

La conjugaison longue du sidamo a subi des modifications, mais se laisse facilement rapprocher de celle du darasa. Elle s'expliquerait par deux phénomènes distincts ; d'une part les formes ont été munies d'un suffixe supplémentaire en *-m* (connu par ailleurs en couchitique) pour distinguer les 1[res] personnes des 3[es] ; d'autre part elles ont subi par dissimilation un amuïssement du *t* initial des suffixes de 2[es] personnes, la marque étant désormais assurée par la nouvelle désinence (comparer darrasa *-ta-tta*, sidamo *-atta*, etc. Pour l'analyse de ces paradigmes, voir M. M. Moreno, pp. 299-305).

4.2. Les paradigmes verbaux que présentent les langues omotiques semblent s'éloigner considérablement de ceux qui viennent d'être examinés. Cette différence est un des points sur lesquels se fonde la distinction introduite récemment entre couchitique et omotique. Mais est-elle essentielle ? La comparaison des formes conduira peut-être à introduire des nuances à ce propos.

Entre les langues classées comme omotiques, on peut distinguer plusieurs types qui sont représentés dans le tableau suivant :

	djandjero	dizi	kullo	welamo	kafa
Inaccompli					
Sing. 1	*-ana*	*-no*	*-ay*	*-bay*	*-emmo*
2	*-ata*	*-to*	*-a*	*-basa*	*-emmi*
3 m	*-ana*	*-go*	*-e*	*-bes*	*-emmo*
f		*-ge*	*-aw*	*-basu*	*-emmi*
Plur. 1	*-ani*	*-ńno*	*-etu*	*-bos*	*-emmone*
2	*-ati*	*-(n)aiti*	*-ita*	*-beta*	*-emmote*
3	*-une*	*-ĺto*	*-inu*	*-bosuna*	*-emmino*
Accompli					
Sing. 1	*-in*	*-no*	*-di*	*-badis*	*-ite*
2	*-it*	*-to*	*-da*	*-badasa*	*-itiŋ*
3 m	*-i*	*-o*	*-da*	*-bidis*	*-ite*
f		*-e*	*-du*	*-budusu*	*-ita*
Plur. 1	*-ni*	*-ńno*	*-du*	*-bidos*	*-itone*
2	*-oti*	*-(n)aiti*	*-dita*	*-bideta*	*-itote*
3	*-ite*	*-ĺto*	*-dino*	*-bidosuna*	*-etino*

La considération d'un tel tableau permet, en dépit des différences, de poser l'hypothèse d'un état commun (1[re] pers. en *n*, 2[e] en *t* ; 3[e] plur., le plus souvent en *-u/in*), qui est d'ailleurs maintenu presque partout pour les formes du pluriel. Mais précisément ces formes de pluriel, ainsi d'ailleurs que celles du singulier pour le djandjero et le dizi, ne semblent pas fondamentalement différentes de celle de l'ensemble couchitique. Le djandjero, en outre, oppose l'inacc. à l'acc. au moyen des marques *a/i*, comme l'ensemble du couchitique.

4.3. Comme le reste du chamito-sémitique, les langues couchitiques et omotiques distinguent par des marques divers thèmes verbaux secondaires. Ici aussi, un renforcement interne par reduplication partielle ou totale du radical fournit l'expression d'un intensif ou d'un fréquentatif :

bédja	agaw (bilin)	somali (benâdir)	ʕafar	oromo
bəʔas «retourner»	*dəb* «couvrir»	*šub* «verser»	*wad* «sauver»	*be:k* «savoir»
babəʔas «retourner plusieurs fois»	*dəbdəb* «couvrir entièrement»	*šušub* «répandre»	*wadad* «sauver»	*bebbe:k* «bien savoir»

sidamo	dasenech	dullay	ometo	kafa
qub «secouer»	*se:me* «aller»	*šoq* «frapper»	*qof* «secouer»	*ham* «marcher»
qubqub «secouer fortement»	*sese:me* «aller souvent»	*šoššoq* «battre»	*qoqqof* «secouer violemment»	*hamməham* «marcher longtemps»

Le procédé n'est pas également représenté partout. Il semble qu'il soit peu fréquent en agaw, peut-être aussi en ʕafar-saho. La constitution de thèmes complexes par affixation au radical de

marques particulières pour exprimer l'orientation du procès par rapport au sujet est aussi un fait chamito-sémitique (voir ci-dessus ch. I n° 38). En couchitique, trois morphèmes suffixés au thème dans la conjugaison à suffixe, préfixés dans la conjugaison à préfixe sont d'un usage très général : *s (č, š)* pour le causatif, et *t (ḍ), m (n)* pour le réfléchi interne ou le moyen, le passif et le réciproque-sociatif. Le tableau montre la distribution de ces marques dans les dialectes les mieux connus.

	bédja	agaw	somali	ʕafar	oromo	sidamo
Causatif	*s(o/i)*	*s, č́*	*-si:* *-i:*	*s-, -is* *y-*	*-(i)s*	*-(i)s*
Réfléchi	*t*	*t (r < t)*	*-at*	*ta-, -it*	*-ad*	*-iḍ*
Passif	*(a)t(o)*	*-st* *-(s?)*	*-am*	*-m/n-* *-im*	*-am*	*-(a)m*
Réciproque-sociatif	*(a)m(o)*	*-an* *-ŋ*				*-(a)m*

	dullay	dasenech	iraqw	dahalo	djandjero	ometo	kafa
Causatif	*-(v)s*	*-si* *-i*	*-i:s*	*δ*	*-s*	*-is*	*-č*
Réfléchi	*-t*	*-t*		*-kuδ-*	*-t*	*-et*	
Passif	*-am*	*-am*		*-m*	*-t (st?)*	*-et*	
Réciproque-sociatif	*-im*						

Des combinaisons de ces morphèmes sont attestées ; par exemple le ʕafar forme un passif du causatif en *s-m-*, le somali un réciproque en *t-am-*, etc. Par ailleurs certains dialectes ont des marques qui ne semblent pas relever d'un stock commun : causatif en *-i:* en somali, en dasenech et en ʕafar, réfléchi-réciproque en *-se:* en chinacha ; noter aussi le passif en *s-t* dans une partie au moins de l'agaw. D'autres procédés limités dans leur extension, existent : alternances vocaliques, gémination, etc. Il faut signaler aussi que sporadiquement, on peut relever d'autres valeurs pour les thèmes verbaux dérivés. En dullay par exemple, un thème à gémination de la dernière radicale fonctionne comme un singulatif, pour exprimer le procès fait une fois : *ʕuk* « boire », *ʕukk* « prendre une boisson ».

4.4. Les systèmes verbaux des différents dialectes sont en réalité souvent beaucoup plus complexes du fait de la constitution de nombreuses formes périphrastiques, composées avec des auxiliaires. Ainsi trouve-t-on par exemple des formes périphrastiques pour l'expression du passé proche, du plus-que-parfait ou du futur. Tel est le cas en bédja ou en oromo, entre autres. Une des compositions les plus fréquentes est celle qui permet l'expression d'une sorte de progressif : être en train de, avoir l'habitude de, etc., par l'adjonction aux formes aspectuelles ou à des formes participales d'un verbe signifiant « être ».

Exemples :

ʕafar : inaccompli + accompli de *na* « être » : passé duratif (*tábela tína* « tu regardais ») ;

inaccompli + inaccompli de *na* : présent futur duratif (*tábela tána* « tu regardes ou regarderas de façon continue, habituelle, etc. »).

L'auxiliaire peut se réduire, comme en somali (benâdir) par exemple, à un simple suffixe invariable :

ʕún-a « il mange(ra) » : *ʕún-ay-a* « il est (sera) en train de manger » ; *ʕun-á:n* « ils mangent (mangeront) » : *ʕun-ay-á:n* « ils sont (seront) en train de manger ».

Pour le bédja, l'oromo, l'agaw, voir respectivement sous II B, C. En dullay, une conjugaison périphrastique de l'accompli et de l'inaccompli au moyen de l'auxiliaire *o:ll-aḍ-* reliée au thème par *pa* « et », fournit l'expression d'un plus-que-parfait et d'un imparfait, *u-ókáyi pa ó:lláḍu* « il était venu », *ú-ókáya pa ó:lláḍu* « il venait, était en train de venir ».

On relève des constructions analogues dans une langue omotique comme le kullo. Là, c'est un auxiliaire *di-* qui s'ajoute à l'inaccompli : *ne saʔ-à* « tu mords (habituellement) » : *ne saʔ-a-di-a* « tu es en train de mordre ».

4.5. Un type de composition verbale répandu dans la plupart des langues couchitiques et omotiques (comme dans l'ensemble de l'éthiopien) consiste en la juxtaposition d'un élément invariable (radical verbal, nom, particule, interjection, onomatopée, etc., ou radical particulier), et d'un verbe signifiant « dire », qui est le plus souvent le verbe *y/i*, parfois d'autres verbes de même sens.

Exemple :

ʕafar : *ho: y* «dire *ho:* = rugir»; *tibb y* «dire silence = se taire», *bog y* «dire pleur = pleurer»; sidamo : *šiqqi i* = rad. signifiant «être voisin» + «dire» = «s'approcher», *suta i* «lentement» + «dire» = «agir avec lenteur», *heš(i) i* «s'incliner», *fačči i* «se briser»; agaw : *gad y* «endommager» (*gid* = «mal»), *kir y* «avoir de la répugnance»; oromo : *ol ǰečču* «dire sur = se lever», *čal ǰeččču* «dire chut = se taire», *tole: ǰečču* «dire oui = accepter»; kafa : *čufačufa y* «fumer, fumiger», *qat'ta y* «punir», *qaǰǰo y* «refuser», *miya y* «porter»; ometo : *si i ga* «se taire», etc.

5. La numération.

En couchitique proprement dit aussi bien qu'en omotique, la série des noms de nombre laisse apparaître une base historique manifestement quinaire en bédja et en agaw : les noms de 6 à 9 y apparaissent clairement comme des dérivées des noms de 1 à 4. Comparer en bédja *asa-gʷər* «6», *asa-rama* «7», *as-emhéy* «8», *aš-šaḍig* «9» avec respectivement *ga:l* «1», *lama* «2», *emhay* «3», *faḍig* «4»; l'élément préfixé *as(a)-* semble correspondre à une ancienne forme **as* signifiant «5». De même en agaw, *laŋáta:* «7», *sóxʷata:* «8», *sassa:* sont dérivés des noms de base par l'intermédiaire de l'élément suffixé *-ta*.

Souvent des évolutions phonétiques ont obscurci les relations formelles, mais l'analyse peut déceler les traces de l'organisation ancienne. En sidamo par exemple la forme pour «7» : *lamala* est généralement considérée comme issue, par un phénomène d'assimilation, de **lama-ta* où on reconnaît *lama* «2» et l'élément de dérivation *ta*. On verra que les formes pour «8» dans la plupart des langues peuvent avoir été fondées sur le nom de «3», etc.

Il n'en reste pas moins que du fait de ces évolutions, le système fonctionne, en synchronie dans la plupart des cas, comme un système décimal où la série des unités fonde à son tour par dérivation, la série des dizaines.

On peut reconnaître les traces, dans l'ensemble des langues, de bases communes respectivement pour le couchitique proprement dit et pour l'omotique. Mais des emprunts réciproques et à d'autres langues sémitiques ou autres, ont introduit de notables divergences.

5.1. Couchitique proprement dit. Voici un tableau de la numération dans les principales langues :

	bédja (Hadanḍəwa)	agaw (kemant)	ʕafar	somali (benâdir)	oromo (wellega)	dasenech	sidamo	dullay (gollango)
1	*ga:l*	*la:γ*	*inik(i)*	*ków, mid*	*tokko*	*tákač*	*mitte*	*toʔo*
2	*mále*	*lina:*	*nammá:(ya:)*	*lámma*	*lama*	*na:ma*	*láme*	*lakki*
3	*məhéy*	*sixwa:*	*sidó:h(u:)*	*siddah*	*sadi:*	*seddi*	*sásse*	*izzéh̄*
4	*fáḍig*	*sažža:*	*faráy*	*affár*	*afur*	*ʔaffur*	*šôle:*	*salah̄*
5	*ey*	*ankʷa:*	*ko:nó:yu:*	*šan*	*šan*	*čen*	*ónte*	*hupin*
6	*aságʷər*	*walta:*	*lahay*	*léh̄*	*ǰaʔa*	*li*	*le'é*	*tappi*
7	*asaráma*	*laŋata:*	*malehé:ny*	*tódoba*	*torba*	*toyya*	*lámala*	*tah̄h̄a*
8	*asəmhéy*	*soxwata:*	*bahá:ra:*	*siyyé:d*	*sadde:t*	*slé(:)t*	*sétte*	*sétte*
9	*aššaḍig*	*sassa:*	*sagá:la:*	*sagá:l*	*sagal*	*saal*	*hónse:*	*kolla*
10	*támin*	*č'ika:*	*tábana:*	*tómmon*	*kuḍan*	*tommon*	*tonne:, tobanne:*	*húḍḍa*
11	*tamnágʷər*	*č'iki: la:γ*	*tábanka iniki*	*tommon iyyo ków*	*kuḍatokko*		*tónna mitte*	*húḍḍa pa toʔon*
12	*támnamále*	*č'iki: liŋa:*	*nummán ka tabana:*	*tommon i: lámma*			*tónna láme*	*húḍḍa pa lakki*
13	*támnaməhéy*	*ciki: sixwa:*	*sido:ha:n ka tábana:*					
20	*tágug*	*laŋayn*	*lába: tánna:*	*labátan*	*digdama*		*lemmó*	*huḍánko lákki*
30	*məhéytamun*	*saxwayn*	*so:ddó:mo*	*sóddon*	*soddoma*		*saǰǰó*	*huḍanko izzeh̄*
100	*še*	*le:n*	*bó:lu:*	*bóqol*	*ḍibba*		*tibbe*	*ḍippá*
1 000	*támin še lif, álif*	*ši:*	*tabana: bó:lu:, álfi*	*kun*	*kuma*		*kú:me*	*kúmá*
1er	*áwwali*	*mažamari:*	*firti(ya:)*	*kawá:d*	*tokkoffa:*		*albi*	*toʔonto*
2e	*mália*	*laŋa-ta:*	*má:-la:mma:*	*lammá:d*	*lammaffa:*		*láŋki*	*la:nka*
3e	*məhéa*	*saxʷa-ta:*	*ma:sidó:hu:*	*siddahá:d*	*sadaffa:*		*saʔikki*	*izzeh̄a*

«1». La forme *ga:l* «1» du bédja qui apparaît comme *-g^{w}ər* dans le nom «six» peut conduire à poser une racine **gwl*. Celle-ci se retrouverait dans le somali *kow* «1», de même peut-être que dans l'agaw *^{w}ol-ta* «6». Le ʕafar *inlk(i)* a été aussi rapproché de *eŋgal*, forme qui alterne avec *ga:l* en bédja.

Le somali *mid*, sidamo *mitte* dépendent d'une racine qui se retrouve aussi dans les langues de l'Omo, voir ci-dessous.

Oromo *tokko*, dullay *to'o*, peut-être dasenech *tákač* semblent constituer des emprunts aux langues nilotiques.

«2». La racine **lm* (avec des alternances entre liquides d'une part et entre nasales de l'autre) est pan-couchitique (et se retrouve dans des langues de l'Omo, voir ci-dessous). La forme *male* du bédja représente une métathèse comme en témoigne l'élément *-rama* dans *asa-rama* «7».

«3». Pour «3», une base **sad* se retrouve en oromo, en ʕafar et en sidamo (où *s* provient d'un *d* étymologique). L'agaw pourrait, selon E. Cerulli (1938, p. 151), s'y rattacher si l'on supposait une forme étymologique **sadag^w*. Le ʕafar demeure isolé.

«4». On suppose généralement une origine commune à *fadig* du bédja et aux formes en *fr*. Pour les autres, elles pourraient être liées à des formes non couchitiques.

«5». Le bédja *ey* signifie à la fois «5» et «main». La plupart des autres formes dépendent d'une racine étymologique **k^{w}n/m* qui semble liée à une forme désignant la «main» dans certaines parties de l'aire éthiopienne.

«6». Pour le bédja, on l'a vu, le nom de «6» est à interpréter comme un dérivé de celui de «1»; dans les autres langues aussi, «6» serait en rapport avec une forme du nom de «1» qu'on retrouve dans l'agaw *wol-ta:* et qui en dernière analyse serait apparentée à la forme *ga:l* (racine **gwl*) du bédja, voir ci-dessus (E. Cerulli, 1938, II, p. 150, aussi 1938, III, p. 110).

«7». Les formes pour «7» sont dans la plupart des cas dérivées du nom de «2» qui apparaît dans les bases *-rama, laŋa-, male-, lama-*. Selon E. Cerulli, 1938, II, p. 110, somali *toboda*, oromo *torba*, pourrait s'expliquer, d'après le somali, comme constituée par deux éléments signifiant respectivement «5» et «2». L'étymologie de dullay *taħħa*, dasenech *tiyya* n'est pas claire.

«8». Dans la quasi-totalité des langues, la nom de «8» apparaît clairement construit sur celui de «3». Le ʕafar avec la forme *baha:ra:* est isolé.

«9». En bédja et en agaw, les noms pour «9» sont étymologiquement liés à ceux de «4». L'origine des autres formes n'est pas claire. Faut-il reconnaître dans *saga:la:, sagal, saal* (et *kollaʔ*?), l'élément *ga:l* «1» (racine **g^{w}l*, voir plus haut)? «9» serait alors comme dans d'autres langues de l'aire éthiopiennes «10-1».

«10». Pour «10» la forme dominante a pour base une racine *tb/mn*. L'agaw et le dasenech présentent des formes apparentées entre elles. L'agaw est isolé de ce point de vue.

«100». Des racines diverses regroupent le ʕafar, le somali d'une part, l'oromo, le sidamo et le dullay de l'autre. Bédja et agaw ont des formes qui leur sont propes.

«1000». A côté de la racine **kam*, on trouve un emprunt au sémitique **ʔlf*. En bédja et en somali, on relève aussi l'expression «10 × 100».

5.2. *Langues omotiques.*

Le système numéral n'est connu que pour un petit nombre de langues. Le tableau suivant présente les séries dans un certain nombres de dialectes occidentaux.

	gofa	kullo	zayse	basketo	tchara	djandjero	motcha	dizi
1	*issi*	*ita, itu*	*bizzo:*	*fättän*	*issa:*	*isso*	*ʔikko*	*k'òy*
2	*náma*	*na:, la:*	*na:m*	*naṃa:*	*nanta:*	*hap*	*gútto*	*tà:gn*
3	*hédza*	*hezu*	*hayto*	*hayzza:*	*keza:*	*ke:z*	*kaǰǰo:*	*kàdú*
4	*óyda*	*ayda*	*oyt*	*oydda*	*obda:*	*ače:č*	*áwuddo*	*kùbḿ*
5	*iččačča*	*ičeš*	*išič*	*išin*	*učča:*	*uč*	*ù:ččo*	*úχčú*
6	*usúppuna*	*osup^{h}una*	*izup*	*lehe:*	*sa:fun*	*issun*	*širitto*	*yàkú*
7	*láppuna*	*lap^{h}una*	*la:p*	*tabza:*	*la:fun*	*na:fun*	*šabatto*	*tu:sú*
8	*hóspuna*	*hosp^{h}una*	*lakkuč*	*lamakay*	*nandirsa:*	*mangiḍin*	*šimitto*	*zyéd*
9	*uddúfuna*	*uḍup^{h}una*	*tsingo*	*saga:l*	*biza:*	*igzin*	*yi:tiye*	*sagil*
10	*támma*	*tamma*	*ta:m*	*taba:*	*tansa:*	*assir*	*à:širo*	*támú*
20	*lá:tama*	*latama*	*la:mta:m*		*nantansa:*	*hepassir*		
30	*hástama*	*hatama*	*haytsta:m*		*keztansa:*	*kezassir*		
100	*z'é:ta*	*t'et'a*	*tsieta:*	*dippana:*	*tsieta:*	*tiya:*		
1000	*mukulu*					*kuma:*		

«1». Comme en couchitique proprement dit, les noms de l'unité sont de racines diverses. Dans l'ensemble les étymologies ne sont pas claires. (Des suggestions sont faites en particulier par E. Cerulli, 1938, III et 1951, voir les chapitres concernant les numéraux). Motcha *ʔikko*, dizi *k'óy*, sont-ils en relation avec le somali *kow*? Il peut aussi s'agir d'un emprunt à des langues nilotiques (E. Cerulli, 1951, p. 307, L. Ricci, 1974, p. 155).

«2». La plupart des formes sont à rattacher à la racine couchitique en **lm*, voir ci-dessus . Le djandjero *hep* est une innovation. L'ancienne forme a laissé des traces dans le nom de «7» : *na-fun* = «2(+)5». Motcha *gutto* est peut-être un emprunt au sémitique éthiopien (guèze *kəlʔettu*, tigré *kulot*, harari *ko:t*, etc.).

«3». Une racine en **kd* est à la base de l'ensemble des formes.

«4». A l'exception du dizi, la racine semble à reconstituer comme **abd*. E. Cerulli, 1938, III, p. 153, la fait dépendre d'une racine **afl* dont dépendrait aussi les formes du bédja et du couchitique oriental, voir ci-dessus.

«5». Toutes les formes semblent en rapport avec un nom de la «main» attesté dans l'aire en question et dont la base est **kuč*, voir L. Ricci, 1974, p. 156.

A partir de «5», les séries divergent. Les unes sont fondées selon un système de dérivation quinaire, les autres sont constituées par des emprunts à des langues couchitiques, sémitiques ou autres.

Le gofa et le kullo offrent des exemples de formation étymologiquement quinaire : les noms de «6» à «9» sont dérivés par l'intermédiaire d'un élément *-fun* de noms de «1» à «4» (lesquels ont pu eux-mêmes sortir de l'usage).

Il en est de même en zayse et tchara pour «6» et «7». Mais «8» et «9» semblent en tchara, de même qu'en djandjero d'ailleurs, avoir été formés, selon une construction nilotique, à partir de «10», soit respectivement «10 — 2», «10 — 1»; en zayssé l'étymologie pour «8» et «9» demeure obscure.

En basketo «6», «7» et «9» représentent des formes couchitiques, de même apparemment que «7», «8» et «9» en dizi. Le nom de «8» en basketo est à analyser en *lama* + *kay* «2 qui manquent (à 10)», v. E. Cerulli, 1938, III, p. 110. Le nom de «6» en dizi lui est particulier.

Pour «10» la base étymologique commune à la quasi-totalité des langues prises en considération est ici **tb/m*, seuls le djandjero et le motcha présentent une forme empruntée au sémitique.

6. Les pronoms.

6.1. *A*. La plupart des langues couchitiques connaissent deux séries de formes pronominales : l'une indépendante et l'autre suffixée, celle-ci étant utilisée essentiellement en fonction de possessif.

Malgré une certaine diversité formelle, les systèmes pronominaux laissent apparaître clairement pour l'ensemble ou une partie de leurs termes une base commune au moins pour les 1[res] et 2[es] personnes.

	somali (benâdir)	ʕafar	oromo	dullay (harso)	agaw (bilin)	iraqw
Sing. 1	*an*	*anú:*	*áni*	*áno*	*ʔan*	*an, àni(ŋ)*
2	*ad*	*atú:*	*áti*	*áto*	*ənti*	*kú(ŋ), kí(ŋ)*
3 m	*as, us, aw*	*ússuk(u)*	*inni*	*úso*	*ni*	*ìnós*
f	*ay*	*íssi*	*íšł:n*	*íse*	*nəri*	
Plur. 1	*an*	*nanú:*	*nú:(i)*	*íno*	*yən*	*át, àtén*
2	*ad*	*íssi:n*	*isí:n(i)*	*húno*	*ʔəntə́n*	*kùŋgá*
3	*ay*	*ússu:n*	*isá:n(i)*	*ésino*	*naw*	*ìnoʔín*

A côté des formes présentées, certaines langues, comme le somali, en présentent d'autres, développées au moyen d'éléments suffixés.

B. Le système des pronoms personnels est un des points par lesquels les langues omotiques se distinguent du couchitique proprement dit :

	kullo	djandjero	kafa
Sing. 1	*ta*	*ta:*	*ta:*
2	*ne*	*ne:*	*ne:*
3 m	*i*	*bar*	*bi, aro:*
f	*a*		*bi, are:*

Plur. 1	*nu*	*nu*	*no:*
2	*inte*	*itto*	*itto:*
3	*eti*	*bas*	*bono:, areno*

Le dizi présente un système particulier qui ne semble pas sans rapport avec celui du couchitique (et de l'ensemble du chamito-sémitique) :

	singulier	pluriel
1	*yinu*	*inu*
2	*yetu*	*iti* (duel *it*)
3 m	*itì*	*iši*
f	*iži*	

a) En couchitique, les 1res et 2es personnes sont fondées sur des formes communes (celles de l'ensemble du chamito-sémitique, ci-dessus ch. I nº 56). Les langues omotiques utilisent des formes étrangères au chamito-sémitique et qui semblent empruntées à des langues nilotiques.

b) La 3e personne est à base *-s-* pour la plupart des langues couchitiques. C'est là un élément pronominal attesté ailleurs en chamito-sémitique. L'agaw a des formes en *ŋ* probablement d'origine démonstrative, comme sans doute les formes du somali. Il en est de même pour l'élément *-b-* de certaines langues omotiques. *aro:, are:* du kafa est peut-être un emprunt au sémitique (amharique *ərsu*).

c) Les formes de pluriel en couchitique sont formées par adjonction de marques, surtout *n*. Les formes du sidamo sont à part pour la 1re et la 2e personne. Le somali ne distingue pas, dans les formes les plus courantes, le pluriel du singulier. Mais des formes plus rares mettent en jeu des marques de pluriel : *u* et *n*. En omotique ce sont des formes analogues à celle du couchitique qui semblent constituer la base des 1res et 2es personnes. Pour les 3es personnes, on trouve encore des éléments démonstratifs accompagnés de marques du pluriel.

d) A l'exception de quelques langues omotiques, les deux groupes font une distinction de genre à la 3e personne du singulier.

e) Les formes du bédja dont on trouvera le tableau ci-dessous (II A) témoignent d'une formation particulière pour les 2es et 3es personnes. Celles-ci sont constituées par l'adjonction à une base démonstrative, d'une série de suffixes pronominaux.

Pronoms compléments et possessifs. Des formes pronominales particulières sont utilisées dans la plupart des dialectes pour les compléments de verbes et de noms avec dans ce dernier cas la valeur de possessifs. Ces formes peuvent être différentes, au moins pour certaines personnes, selon que la forme est en fonction de complément de nom ou de verbe. Elles sont souvent suffixées, parfois indépendantes ou préfixées selon les langues.

	somali	ʕafar	kemant	sidamo	bédja (halanga)	dullay (harso)
Sing. 1	*-i:*	*yi*	*yi-*	*-ya*	*áni*	*-á:yyu*
2 m	*-ku:*	*ku*	*ku-*	*-ki*	*bar-i-ú:k*	*-á:hu*
f		*ka:(y)*			*bat-i-ú:k*	*-á:hi*
3 m	*-u:*	*ta*	*ni-*	*-si*	*bar-i-ú:s*	*-ú:su*
f					*bat-i-ú:s*	*-í:si*
Plur. 1	*-na:*	*na*	*ana-*	*-nke*	*á:n-i*	*-á:ni*
2 m	*-idin*	*si:n*	*anta-*	*-nʔe*	*bar-i-á:k*	*-á:hunú*
f					*bat-i-á:k*	
3 m	*-u:*	*kan*	*n(iy)a:-*	*-nsa*	*bar-i-á:s*	*-ú:sunú*
f					*bat-i-á:s*	

En bédja, il s'agit d'un pronom indépendant constitué par la suffixation des éléments personnels à une base pronominale masc. *bar-i* fém. *bat-i*. En somali les formes du tableau ne sont utilisées qu'en fonction de complément de verbe. Les possessifs constituent une autre série à initiale *k-* pour le masculin, *t-* pour le féminin :

sing. 1 *-k/t-ey*, 2 *k/t-a:*, 3 m *k/t-i:s*, f *k/:e:d*; plur. 1 *k/t-eyn*, 2 *k/t-i:d*, 3 *k/t-o:d*.

Les formes dullay sont aussi celles du possessif; elles se construisent avec les connecteurs *h(ú)* (masculin), *č(í)* (féminin), *h(í)* (pluriel) : *ħarkó h-á:yyu* «ma main» (voir ci-dessous § 6.2). Les formes objectives sont partiellement différentes : sing. 1 *-ye-*, 2 *-ho-* ~ *-he*, 3 *-na-*, plur. 1 *-in-na* ~ *-ino-*, 2 *-hun-na-* ~ *-huno*, 3 *-na-*.

Pour le bédja et l'oromo, voir ci-dessous, sous II A, B.

Dans la plupart des langues omotiques, les pronoms compléments n'ont pas de formes spéciales, quitte à être marqués éventuellement par une désinence de complément d'objet ou, pour l'expression du possessif, à être employés en construction génitivale. Mais certaines langues, comme le djandjero par exemple, ont pour le possessif des formes suffixées légèrement différentes des formes indépendantes : *-ta:, -ne:, -ba/e, -ni, -iti, -base.*

6.2. Autres pronoms.

a) Les démonstratifs : les formes les plus répandues en couchitique sont à base *k, t, n, s/h.* Un certain nombre de langues forment une opposition de genre : *k* masculin, *t* féminin. Ainsi en sidamo : *ko(nne), ku(nne)* «celui-ci», *te(nne)* «celle-ci», en oromo *kúni, túni*; en somali *ka:n, tan.* Par ailleurs *s/h* constitue fréquemment une marque d'éloignement; sidamo *ko* «celui-ci», *hakko* «celui-là», oromo *kúni, súni*, somali *ka, ka:s.*

L'opposition *k/t* pour l'expression du genre n'existe pas en omotique; les deux éléments fonctionnent comme des démonstratifs neutres : welamo : *hage* : *haga*, chinacha : *ókke:wi* «celui ou celle-là».

b) Une particule démonstrative, liée le plus souvent par la forme aux pronoms démonstratifs, fonctionne, dans plusieurs langues couchitiques, d'une façon qui n'est pas totalement identique d'ailleurs, comme une sorte d'article défini :

		bédja	somali	sidamo	dullay	agaw
Sing.	mas.	*u:-*	*-ka/i:/u*	*-hu/o*	*hú*	
	fém.	*tu:-*	*-ta/i:/u*	*-ti/e*	*tí*	*-ká*
Plur.	masc.	*a:-*	*-kuwa/i*	*-re/i*	*hí*	
	fém.	*ta:-*				

Pour l'omotique, un suffixe *-ti* semble jouer en zayse un rôle analogue. On a aussi signalé pour le djandjero un suffixe déterminatif invariable *-zo(-so)* qui peut être lié étymologiquement à un démonstratif propre à l'omotique.

c) Le tableau suivant des pronoms interrogatifs pour l'animé et l'inanimé montre en particulier les limites de l'extension d'un élément *ay/aw* pour le premier, *ma(:)* pour le second :

couchitique	bédja	somali	ʕafar	agaw	sidamo	dullay	oromo
«qui ?»	*aw*	*ya*	*iya*	*aw(i:)* *wi:*	*ay*	*yáha*	*eñu*
«quoi ?»	*na:*	*ma:*	*ma:*	*wi:-ǰara*	*ma*	*mòʔo* (sujet) *ma:* (objet)	*ma:l(i)*

omotique	ometo (gofa)	kafa
«qui ?»	*o:ne*	*ko:ne*
«quoi ?»	*ay*	*a:mo*

7. Le nom.

7.1. Dans la plupart des langues couchitiques, une forme nominale simple est généralement constituée par le radical muni d'une désinence vocalique, avec des restrictions diverses selon les langues; quelques langues admettent aussi *-n*; en somali et en agaw, les formes nominales peuvent ne pas comporter une telle désinence. Un suffixe de dérivation pour la formation du singulatif à partir d'un nom collectif est *-ta:/o:* en afar, *-(ič)ča* en oromo, *(ič)čo* en sidamo. Un nom d'agent est aussi marqué dans de nombreuses langues couchitiques par un suffixe :

bédja	somali	ʕafar	oromo	sidamo	agaw
-a:na, -ini	*-a:l*	*-ana*		*-a:no, -anno*	*-i:na, -ini*
		-tu	*-tu*		

Pour les langues omotiques, des suffixes particuliers au groupe ont été signalés (voir en particulier, M. M. Moreno, 1938, p. 65, E. Cerulli, 1938, III, p. 49).

Pour des formations en *ma-* en couchitique, voir ch. I n° 51.

7.2. Une distinction entre masculin et féminin existe partout (parfois dans un état vestigiel), mais n'est pas toujours exprimée par une marque dans la forme du substantif. Souvent le genre ne se manifeste que par des phénomènes d'accord.

Les marques de genre sont variées. En somali, en ʕafar et en oromo, le schème tono-accentuel peut constituer une marque de genre. Mais dans la plupart des cas, le morphème de genre est un élément affixé. Une marque *-t* est représentée en couchitique, presque partout, parfois de façon vestigielle. Elle alterne souvent avec une marque vocalique :

couchitique :	oromo	*(-e/a/it)ti*	*-o:*
	agaw	*-ti*	*-i:*
	sidamo	*-te*	*-e*
	bédja	*-t* article fém. en *t-*	
	somali	article fém. en *-t*	
	ʕafar		allongement vocalique
omotique :	kafa		*-e*
	dizi		*-e, -in*
	ometo		*-iya*

7.3. Le radical, en couchitique comme en omotique, est en général de forme constante. Seuls le bédja et le ʕafar-saho présentent, dans les formes nominales, quelques cas d'alternances vocaliques à des fins morphologiques : bédja *lu:l* «fil», plur. *lil*; afar *luba:k* «lion», plur. *lubuk*. Voir aussi ch. I n° 42.

7.4. Un pluriel s'opposant au singulier est aussi marqué diversement. Le redoublement de la dernière consonne est attesté surtout en somali (*af* «bouche», plur. *afef*), en saho, en ʕafar (*ba:r* «nuit», plur. *bá:ror*; *ní:ke:* «lieu», plur. *ni:kek*); en sidamo, il s'agit d'un phénomène vestigiel (*lembó:le* «colombe», plur. *lembó:lila*). Dans certains dialectes agaw, le redoublement peut concerner une autre consonne que la finale et parfois le mot entier. Un autre procédé de modification interne est l'alternance vocalique (qui peut s'accompagner d'un changement du schème tonal ou accentuel) en bédja (*me:k* «âne», plur. *mak*) et en ʕafar-saho (*daná:n* «âne», plur. *dá:nun*). L'alternance d'une forme à voyelle finale pour le singulier avec une forme sans voyelle pour le pluriel ou le collectif est attestée en ʕafar (*sirá:* «lampe», *sir*) et en agaw (qwara *kəriŋa* «pierre», *kəriŋ*). Quelques suffixes apparaissent dans plusieurs langues : *-a* en bédja et en ʕafar, *-o* en sidamo, *-e:n* et *-wa:n* en oromo, *-o:ta* en sidamo et oromo, *-uwa* en sidamo). Un élément *-l* apparaît en somali, en rendille, en bayso, en agaw et en oromo, etc. Le sidamo et le saho, connaissent un suffixe *-re/i* dont des traces vestigielles sont attestées en oromo. En dullay, la marque est *-e* comme le féminin, mais l'accord avec le verbe est au pluriel, ou bien *-á:ḍe*, *-a:né* selon la forme du nom.

En omotique, la distinction de nombre est rarement marquée de façon régulière. Dans l'ensemble ometo, on relève sporadiquement des suffixes en *-t*; le djandjero utilise *-ri* et le kafa *-nao*. Ces deux dernières langues connaissent un procédé de redoublement partiel. On constatera que tous ces procédés sont aussi représentés en couchitique.

7.5. Le nom en fonction de sujet est souvent accompagné d'une particule postposée *-i/y*, exceptionnellement *-u/w*, dont le rôle semble essentiellement de mettre en relief le sujet plutôt que de le marquer comme tel.

Lorsqu'il est déterminé par un autre nom, il peut, dans plusieurs langues, porter également une marque suffixée *-i* ou *-ti* :

	bédja	agaw	ʕafar	somali	oromo	sidamo	ometo	kafa
Sujet mis en relief			*-i*	*-i*	*-i/-y*	*-i/(-u)*	*-i*	
Complément de nom	*i*	*-i/-u*	*-i/-ti*	*-ti*	*-ti*	*-u/-i*		*-e:*

8. Les constructions.

8.1. De manière très nettement prédominante, les différentes marques morphologiques sont suffixées à la base lexématique. De même les morphèmes indiquant les fonctions et souvent les éléments conjonctifs sont postposés au lexème. On a vu que la conjugaison, comme la dérivation verbale, mettait en œuvre, sauf pour le bédja et le ʕafar-saho en grande partie et, à l'état de faibles vestiges, pour le somali et l'agaw, des procédés de suffixation et non de préfixation comme en sémitique et en berbère. De même peu de langues couchitiques ont recours — très rarement — aux

préfixes dans la constitution des formes nominales. Un préfixe de nom verbal *ma-* a été signalé en ʕafar et en bédja dans des formes peu nombreuses. En bédja également, l'article défini est préfixé ; ailleurs, lorsqu'il existe, il est postposé. Voir aussi ci-dessus § 7.2.).

8.2. L'ordre des termes dans la phrase connaît une forme prédominante aussi bien en couchitique qu'en omotique. De manière générale, le déterminant (complément nominal ou qualifiant) précède le déterminé. Mais le somali, l'oromo et le dullay présentent régulièrement l'ordre inverse ; en bédja, l'ordre qualifié-qualifiant est plus fréquent lorsque le nom qualifié est déterminé par l'article.

La plupart des langues s'accordent cependant pour réserver la position finale au verbe qui est précédé par le sujet et les compléments, dans cet ordre. De même, la proposition dépendante précède en général celle dont elle dépend ; le bédja et le somali présentent de ce point de vue une situation complexe.

9. Le lexique.

Le lexique offre des termes qui, du fait de leur distribution, peuvent être considérés comme relevant d'un stade commun. Ainsi par exemple : «langue» : somali *arrab*, ʕafar *anrab*, oromo *arraba:*, sidamo *arrawa*, chinacha *elba* ; «nom» : bédja *sim*, *sum*, agaw *šun*, sidamo *šumʔe*, ometo *sun-ťa*, djandjero *sun* ; «cœur» : somali *wadne*, ʕafar *wodna*, oromo *onne*, sidamo *wodana*, ometo *wozana* ; «fils», «engendrer» : somali *inan* «fils», *ilmo* «enfant», oromo *ilma* «fils», sidamo *il-* «engendrer», ometo *yel-* «engendrer» ; «route» : somali *daw*, oromo *dandi*, sidamo *doga*, burdji *dawa*, agaw *dakʷ*, ometo *age*, kafa *dag* ; «obscurité» : somali *dun-*, ʕafar *dúm-a:*, sidamo *ťun-sičča*, agaw *ťem*, ometo *dum*, kafa *ťum*.

D'autres différencient les langues couchitiques proprement dites de l'ensemble des langues omotiques : «œil» : bédja *ľli*, somali *il*, ʕafar *il*, oromo *ig-ia*, sidamo *ille*, agaw *yil*, ometo *ayfe*, djandjero *afa:*, kafa *afo:* ; «bouche» : bédja *yaf*, somali *af*, sidamo *afo*, djandjero *no:no:*, kafa *no:no:*.

A la vérité les lexiques ne sont connus de manière substantielle que pour quelques langues. En outre nous ne disposons pas encore d'une théorie suffisamment élaborée des correspondances phonétiques. Les rapprochements sûrs sont donc peu nombreux. Pour certains mêmes de ceux qui paraissent les plus évidents, il n'est pas toujours prouvé qu'il ne s'agisse pas d'emprunts qui ont diffusé à travers tout le domaine. Ces réserves faites, on peut fournir, à titre de simple indication, les résultats d'une comparaison lexicale à partir d'une liste de base de 116 termes fondamentaux (pour lesquels d'ailleurs il n'a été trouvé d'équivalents que dans une proportion moyenne de 75 %). Les langues considérées sont : le bédja, le somali, le ʕafar, l'agaw, l'oromo, le sidamo, l'ometo et le kafa.

La connexion la plus forte sur le plan lexical apparaît entre les langues omotiques (ometo et kafa), la proportion d'items communs étant de 36 %.

Pour le couchitique, les pourcentages les plus forts sont ceux qui expriment les relations entre le somali d'une part et d'autre part le ʕafar (32 %) et l'oromo (36 %). Mais entre l'oromo et le ʕafar, la proportion d'items communs est plus faible (20 %), proche de celles qui lient le sidamo à l'ensemble de ces langues (entre 25 et 20 %). Pour l'agaw (représenté par le kemant), le pourcentage d'items communs avec les autres langues va de 19 à 13 %. Les rapports avec le bédja sont plus complexes. Avec le sidamo et l'oromo, la proportion est respectivement de 10 et 12 %, tandis qu'elle est supérieure à 20 % pour le ʕafar, le somali et l'agaw. Par ailleurs les pourcentages d'items communs aux langues de l'Ouest et aux autres langues sont très faibles : entre 3 et 10 % avec le ʕafar, le somali, l'oromo et l'agaw ; entre 8 et 11 % avec le bédja ; entre 5 et 9 % avec le sidamo.

*
**

S'il fallait tirer une indication de ces données, malgré toutes les réserves faites, on aboutirait à grouper le somali, l'oromo, le ʕafar d'une part, les langues omotiques de l'autre, en laissant à part, beaucoup plus près du premier groupe que du second, le sidamo, l'agaw et le bédja qui constituent des unités distinctes. En fait un tel regroupement, à partir de faits lexicaux qui, répétons-le, ne doivent être pris en compte que pour une simple indication, se trouve néanmoins suggéré aussi, dans ses grandes lignes, par la distribution des autres données fournies auparavant. Dans ce qui suit, on distinguera, sous bénéfice d'un inventaire plus complet, les groupes suivants :

Nord	: bédja.
Est	: ʕafar, saho, somali, oromo.
Centre	: agaw.
Centre-Ouest	: sidamo, darasa, kambata, hadiya, burdji, etc.
Sud	: iraqw, etc.
Omotique	: (voir ci-dessus § 1.2.9.).

Le problème qui est posé depuis quelques années est, on l'a dit, celui des relations entre les langues qu'on a distinguées par le terme d'omotique et l'ensemble couchitique. N'en sont-elles qu'une branche particulière ou en sont-elles indépendantes?

La question peut avoir quelque importance pour la connaissance du peuplement de l'Afrique orientale et de son histoire. On peut examiner ici rapidement les arguments qui ont été produits en faveur de l'indépendance de l'omotique par rapport aux autres langues d'Éthiopie (voir à ce sujet H. C. Fleming et M. L. Bender, 1976).

a) On a fait valoir que les langues de l'Omo (à peu d'exceptions près) ne semblent pas connaître l'occlusive uvulaire *q* répandue en couchitique, qui fonctionne comme l'emphatique de *k/g*. L'ordre palatal y comprend normalement une glottalisée *k'*. En fait *k'* n'est nullement absente du couchitique. Elle représente aussi le troisième membre de l'ordre palatal en oromo et en dullay. Si la réalisation *q* est un aboutissement de *k'*, comme il est probable, la seule conclusion à tirer de l'argument serait que l'innovation *k'* > *q* n'a touché qu'une partie du domaine. Il est remarquable de ce point de vue que *k'* soit en alternance avec *q* au moins en dullay.

b) Les consonnes d'articulation pharyngale semblent absentes des langues de l'Omo. Mais elles le sont aussi de la plus grande partie du couchitique, et notamment du sidamo, du bédja, de l'agaw, etc., qui ne font pas partie du même sous-groupe que le somali, le ʕafar et le dullay qui, avec l'iraqw, attestent ce type de consonnes. On ne peut cependant pas séparer l'agaw du reste du couchitique.

c) Un autre argument porte sur la structure de l'ordre labial : *p* y serait distingué de *f*, tous deux s'opposant à *b* dans les langues de l'Omo, tandis que les autres ne connaissent que deux phonèmes labiaux. Certes ce dernier trait est chamito-sémitique, comme il a été indiqué, mais il n'est plus représenté dans une partie du couchitique, notamment en agaw (et aussi en iraqw) et par ailleurs, il l'est dans une partie de l'omotique, notamment en kullo, en dizi, en tchara et probablement en ometo. Un tableau des labiales dans quelques langues couchitiques et omotiques montre une distribution complexe transcendant la distinction couchitique-omotique :

f : *b* : bédja, ʕafar, somali, oromo, sidamo, motcha, tchara, kullo, dizi;
p : *b* : dullay;
p : *b* : *f* : agaw, iraqw, ometo, kafa, djandjero, zayse.

d) On a aussi invoqué le fait que les langues de l'Omo ont tout au moins deux et souvent trois ou quatre consonnes glottalisées. Certes des langues non omotiques comme l'agaw, le ʕafar ou le somali ne semblent pas connaître de tels phonèmes, mais, seulement pour représenter les emphatiques, une cacuminale *ɖ* et/ou une uvulaire *q*. Mais le bédja des Arteiga en connaît deux (*t'* et *s'*), le sidamo en connaît aussi au moins deux (*č'*, *t'*), le dullay trois (*č'*, *t'*, *k'*), l'oromo quatre (*č'*, *t'*, *k'* et *p'*).

Il y a cependant, sur le plan de la phonologie, un fait qui mérite d'être retenu, sous bénéfice d'inventaire, c'est l'existence dans de nombreuses langues de l'Omo d'un phonème glottalisé *c'* qui semble fort peu attesté dans les autres.

e) Les pronoms personnels ne connaissent pas en omotique d'opposition de genre à la 2ᵉ personne du pluriel et ne la connaissent que rarement au singulier; deux langues couchitiques comme le bédja et l'iraqw, qui sont aux deux extrémités du domaine, font cette distinction au singulier et au pluriel.

Mais il faut bien constater qu'elles sont les seules, avec un dialecte agaw, le khamta, à la faire. Le fait que ces langues soient aux deux extrémités du domaine ne signifie nullement qu'il s'agit d'un trait conservé d'un état commun. Car il s'agit dans chaque cas d'une néo-formation manifestement propre à chaque langue.

Les autres arguments portent sur la série des pronoms personnels et les paradigmes de conjugaison. Ils ont été examinés plus haut : on a pu voir que, malgré de très réelles différences, les sytèmes couchitique et omotique ne semblaient pas totalement indépendants l'un de l'autre sur ces points.

Par ailleurs, il faut tenir compte aussi des convergences. Couchitique et omotique ont en commun un certain nombre de traits qu'ils ne partagent pas avec le sémitique éthiopien : prédominance significative des racines monosyllabiques en (C)VC ; nature suffixale de la conjugaison du verbe, générale dans les langues omotiques, quasi générale en couchitique ; existence dans plusieurs langues de chaque groupe d'une marque vocalique *e/i* comme indice du féminin nominal ; sur le plan phonétique, les lois canoniques de la constitution syllabique sont analogues, l'emploi de systèmes de tons est répandu dans l'ensemble du domaine.

Mais ce dernier trait précisément incite à la prudence. Il semble bien que les tons soient une innovation récente qui se propage à travers l'aire occupée par les deux groupes linguistiques. Les autres traits sont-ils tous des témoins d'un stade commun ou le résultat de développements en ondes ?

Il est évident que les spécificités des langues qu'on distingue comme ' omotiques ' par rapport à celles qu'on continue d'appeler ' couchitiques ', impliquent entre les unes et les autres une longue période d'évolutions indépendantes. M. M. Moreno par exemple a distingué depuis longtemps les langues *ta:-ne:*, l'omotique précisément, de tout le reste du couchitique. Mais y a-t-il eu une période antérieure de développement commun à ces deux seuls ensembles ?

La réponse à une telle question demanderait une connaissance de cette aire linguistique que nous sommes loin d'avoir atteinte. C'est pourquoi dans ce qui précède, les langues omotiques ont été traitées parallèlement mais distinctement, ce qui n'implique aucune position affirmée sur un problème non encore résolu.

II. — Description de quelques langues couchitiques

A. LE BÉDJA

1. Pour les indications d'ordre général, voir ci-dessus I § 1.2.1.

L'esquisse descriptive suivante porte sur le dialecte haḍenḍəwa, surtout d'après *Roper*, 1928, complété par les études postérieures (bibliographie, p. 307).

2. Le matériel phonique.

2.1. *Types syllabiques.* Comme la plupart des dialectes couchitiques, le bédja évite les groupements de consonnes à l'initiale sauf pour les suites à second élément laryngal. Peu fréquents en finale, où ne se rencontre que le groupe C*t*, de tels groupements, constitués le plus souvent par la succession d'une occlusive et d'une spirante, se trouvent à l'intervocalique, mais disjoints par le point syllabique. Il faut signaler de ce point de vue l'alternance, à l'initiale d'un nom, de séquences CC/CVC, selon que le nom est précédé ou non d'un article en voyelle : *réba* «colline» : *ú:rba* «la colline». Les syllabes sont donc du type CV, CVC et en finale, quelquefois CVC*t*. Des groupements C*ʔ*/*h* sont cependant possibles, sur lesquels voir ci-dessous § 2.4. La forme canonique de la syllabe est donc : (C)*(ʔ/h)*V(:)(C)*(t)*.

2.2. *Phonèmes à fonction vocalique.* Le système vocalique distingue par la localisation et le degré d'ouverture cinq timbres vocaliques : *i, e, a, o, u*. Il comporte en outre une corrélation de quantité. Mais il ne semble pas possible, dans l'état de la documentation, d'établir un système symétrique de longues et de brèves. Pour celles-ci, le vocabulaire recueilli ne présente pas d'opposition *o* : *u* ; à la finale non accentuée *e* et *i* réalisés brefs sont distincts, mais il semble bien qu'en cette position la corrélation de quantité soit neutralisée. Une voyelle brève finale dans la plupart des formes nominales, est glottalisée lorsque la forme est isolée. En contexte, l'élément glottal n'apparaît pas. Sous réserve d'une étude plus complète, on peut donc par hypothèse, poser pour le bédja le système suivant :

		a:				*a*	
	e:		*o:*				
i:				*u:*	*e/i*		*o/u*

2.3. *Accent* (voir aussi ci-dessus I § 2.2.3.). Le bédja oppose dans une même forme des syllabes à ton haut à des syllabes neutres. La place de cet accent de hauteur dépend de la structure morphologique du mot. Un mot composé de plusieurs morphèmes qui possèdent un accent propre peut comporter plus d'une syllabe proéminente : *hire:rísia:ní:t* «ils les firent marcher». On peut relever des exemples de pluriels opposés à des singuliers par la place de l'accent : *haḍá:b adír* «j'ai tué un lion», *háḍa:b adír* «j'ai tué des lions», *arsí:t* «une toison», *ársi:t* «des toisons». Il resterait cependant à vérifier si la quantité de la voyelle finale est la même dans les deux cas. (R. A. Hudson, 1976, pp. 100-102, donne des indications précises sur l'état fort complexe de l'accent en arteiga.)

2.4. *Phonèmes à fonction consonantique.* Le tableau des phonèmes consonantiques est le suivant :

b	*t*	*d*	*š*	*k*	*g*	k^w	g^w	*ʔ*
	ṭ	*ḍ*	*š'*					
				(č)	*(ǰ)*			
f	*s*							*h*
	s							
m	*n*							
w		*r*	*l*		*y*			

ṭ et *ḍ* sont réalisées comme des cacuminales; *č* et *ǰ* paraissent en variation avec *ty* et *dy*; dans quelques mots d'emprunt *ǰ* alterne avec *g*.

L'existence de *š* et *š'* est assurée en haḍenḍəwa; il semble que *š* tout au moins est absent du dialecte arteiga, où R. A. Hudson, 1976, p. 99, note un *s'* réalisé comme une palato-vélaire.

Les phonèmes consonantiques, à l'exception des laryngales peuvent se présenter à l'intervocalique sous une forme géminée. Les labio-vélaires *kʷ* et *gʷ* géminées sont réalisées respectivement *kkʷ* et *ggʷ*. Les laryngales *ʔ* et *h* sont les seules consonnes qui peuvent se présenter comme second élément de groupe soit à l'initiale soit en finale; mais C*ʔ*/*h*V et VC*ʔ*/*h* alternent souvent avec CV*ʔ*/*h*, dans des conditions à déterminer.

3. Structure de l'énoncé.

3.1. *Les constituants.* Un énoncé structuré peut être constitué : (1) soit par une forme verbale précédée éventuellement de formes nominales ou pronominales en fonction de sujet ou de compléments; le verbe s'accorde avec le sujet en personne, en genre et en nombre : *i-lága ṭìn-ib dìbia* «le veau tomba dans un trou (le-veau [un] trou-dans tomba)», (2) soit par un nominal (ou groupe nominal) sujet suivi d'un autre nominal (ou groupe nominal) dont le centre est en principe d'une marque prédicative variant en accord de personne, genre et nombre avec le sujet : *áne ʔakeráb-i* «je suis fort» («moi fort» + *i* marque prédicative).

3.2. *L'organisation des groupes à l'intérieur de l'énoncé.* A l'intérieur d'une même phrase les rapports de coordination ou de subordination peuvent être marqués expressément. La coordination entre les nominaux (noms, adjectifs, pronoms) peut être exprimée par la particule *-wa* suffixée à chacun des termes coordonnés : *ləhá:we:t-wa káray-wa* «un chacal et une hyène»; lorsque le terme coordonné est constitué par un groupe, c'est naturellement le noyau du groupe qui reçoit la marque : *i-má:lhi-wa támint kam-wa* «le guide et 10 chameaux (le-guide-et 10 chameaux-et)». Cependant la particule manque souvent, et la pause entre les termes juxtaposés constitue la seule marque : *á:nda, tá:mʔa, yiʔár, teʔarít, á:yas, kissá:, é:a:n* «hommes, femmes, garçons, filles, chiens, tous vinrent».

L'alternative peut être exprimée par *táre*, le plus souvent répété devant chacun des deux termes : *(táre) barú:k táre áne* «ou vous ou moi». En phrase interrogative on relève souvent *han* devant le 2ᵉ terme : *ták han tákat*? «homme ou femme?». Mais il arrive fréquemment, surtout lorsqu'il s'agit de deux propositions, qu'aucune particule ne soit présente.

Lorsque le nom n'est pas muni de l'article défini, le qualifiant précède de manière générale le qualifié : *adarót tákat* «(une) femme (2) (à la peau) claire (1)». L'ordre inverse est cependant possible; il marque le degré 'emphatique' de la relation de qualification.

Lorsque le nom est muni de l'article, le qualifiant suit le qualifié. On peut cependant relever quelques rares exemples dans lesquels la succession est article, qualifiant, qualifié : *i-rába ka:m* «le chameau mâle».

L'accord, comme l'ordre des termes, dépend de la présence ou de l'absence de l'article défini. Pour les noms indéfinis, l'accord est marqué en genre par suffixation de *-t* à la forme adjectivale lorsque, comme c'est le cas habituel, le qualifiant précède le qualifié. Dans l'ordre inverse, le genre n'est marqué éventuellement que pour les compléments d'objet avec une désinence *-b* (après voyelle) au masculin, *-t* pour le féminin, aux deux termes.

Un adjectif suivant un nom défini s'accorde avec lui en prenant l'article, lequel connaît une flexion pour le genre, le nombre et la fonction.

Dans le groupe nominal : (article), (adjectif), nom, la marque de genre n'est pas répétée, elle est portée par l'article s'il y en a un ou par l'adjectif.

Dans la détermination nominale (état construit), le déterminant précède le déterminé : *u-ʔór-i ba:ba* «le père du garçon (le-garçon-de père)». De manière générale seul le déterminant porte l'article, comme dans l'exemple précédent. Il n'est pas impossible cependant de relever des exemples dans lesquels une mise en relief du déterminé est obtenue par la préfixation de l'article. Mais dans les deux cas, les deux termes sont définis.

Le premier terme peut être dépourvu de l'article : *gáwwi yaf* «une porte de (ou d'une) maison», mais la juxtaposition des termes n'est pas possible lorsque le déterminé est défini et que le déterminant ne l'est pas; il faut alors recourir à des tournures périphrastiques.

3.3. *Les procédés d'expression.* L'ordre est exprimé normalement par l'impératif verbal (§ 4.3.3). Une sorte de jussif-cohortatif, qui à la 2ᵉ personne a la valeur d'un impératif atténué, est constitué par la particule *ba:-* préposée aux formes du conditionnel : *bá:šu:mi* «qu'il entre».

L'expression de la négation est complexe. De manière générale, ce sont des formes verbales spéciales qui sont utilisées, p.e. *tama:b* (forme converbiale de *tam* «manger») *ká:ake* (présent négatif de *ak-* «être») «il n'a pas mangé».

Sur les formes négatives, voir § 4.3.5.

L'interrogation peut être notée par une particule *han*. Mais celle-ci semble généralement marquer une alternative : *tehagil han* «as-tu manqué (ou non)?» (§ 3.2.). Généralement l'intonation seule suffit à conférer à une phrase une valeur interrogative.

3.4. *Les phrases complexes*. Pour des propositions de même statut, la juxtaposition avec pause est la construction la plus fréquente surtout lorsque les verbes sont à l'indicatif : *it'ʔa idir* «il frappa (et) tua». Cependant à l'accompli parfois, et à l'impératif régulièrement, une marque *-t* est suffixée au premier verbe : *šibba:t sinia* «reste et regarde». Il faut noter que le bédja présente comme coordonnées des propositions que le français hiérarchiserait : *tamán-t bəʔan* «j'ai fini de manger (j'ai mangé-et fini)»; de même *hawsoyán-t gé:b-bəʔan* «j'ai rêvé que je dormais avec (elle) (j'ai rêvé-et avec-j'ai dormi)».

Dans les phrases complexes, si une proposition complète remplit la fonction de sujet ou d'objet, elle peut porter la marque de sa fonction. De manière générale une proposition sujet est «nominalisée» par l'adjonction de l'article : *i-gi:gisia:n fá:ida:t iyihé:n* «ceux qui ont vendu (les-ils-ont vendu) (1) ont pris (3) un profit (2)». Lorsque le sujet est féminin, l'article est naturellement au féminin, et le verbe prend également (comme les noms) la désinence *-t* du féminin : *te-ḍa:btení:t t-hamšá:k té:tti:b* «celle-qui-court (1) perd (3) le-souffle (2)». L'article peut être omis si le verbe de la proposition sujet est précédé d'un complément, mais au féminin le *-t* désinentiel est de règle : *(t-)harrób hu:gtenit daurí:ti* «celle qui moud (2) la durra (1) est-jolie».

Lorsque la proposition est complément du verbe, elle est également 'nominalisée' par l'article et généralement le verbe est affecté de la désinence 'objet' : *wi-engadí:-b bá:-gi:da* «ne-tue-pas (2) celui-qui-se tient-tranquille (1)».

Une proposition en fonction d'épithète est également munie de l'article et de la désinence de cas adéquate *oták wi-e:a:-b irhán* «j'ai vu (3) l'homme (1 cas sujet) qui-est-venu (3 litt. 'le-il est-venu' + marque d'objet)».

Une désinence particulière *-e* est adjointe à la forme verbale de la subordonnée lorsqu'elle a pour complément d'objet le sujet de la principale : *u:-tak u-rhán-e gí:gia* «l'homme (1) que-j'ai-vu (2) est-parti (3)». Cette marque peut être suivie de la désinence de cas pour le masculin; elle est toujours suivie de *-t* pour le féminin.

Le mot *na:* «chose» muni de l'article : soit *tu:na:*, éventuellement de pronoms suffixés, peut fonctionner comme un relatif neutre (généralement redondant) : *te-sakta:-n-é-t tó-na tikʷubis* «elle cacha ce qu'elle avait fait (ce-qu'elle-avait-fait [1] la chose [2] elle cacha [3])»; *te-na:-t-ók te:-tehari:w-é:-t é:awhok ká:ade* «je-ne-te-donnerai-pas ce que tu voulais (ta-chose [1] ce que tu voulais [2] je ne donnerai pas [3-4])».

Dans les propositions en fonction de compléments circonstanciels, au noyau prédicatif de la forme subordonnée est affectée une particule postposée. La circonstance temporelle est exprimée au moyen de *-hob* : *áne tamáni-hob barú: dí:ma tamí:ni* «quand, je mange, il mange toujours (moi [1] je mange-quand [2], lui [3] toujours [4] il mange [5])». La proposition causale est caractérisée par la suffixation de *-ayt/it* au noyau prédicatif : *fafarn-áyt de:yé:rna* «nous avons sauté et nous sommes fatigués (nous avons sauté-à cause de [1] nous sommes fatigués [2])».

L'hypothèse est exprimée par la particule postposée *-(n)ek* au noyau prédicatif de la protase. La forme verbale est au conditionnel ou à l'indicatif dans les deux propositions : *ḍa:biyék díbi* (conditionnel) ou *ḍa:banyék dibá:ni* (indicatif) «si je courais, je tomberais»; il est possible que la seconde construction exprime une plus grande certitude que la première.

4. Classes de mots et catégories grammaticales.

Le bédja distingue nettement par la flexion une classe nominale d'une classe verbale.

4.1. *Le nom*. Une forme nominale est constituée par une base éventuellement précédée d'un article défini préfixé et/ou suivie d'un morphème de genre et de nombre ainsi que d'un morphème de fonction : *te-ʔar-t-eb* «au sujet des filles» (*te-* article féminin de cas non sujet, *ar* «enfants», *-t-* marque du féminin, *-eb* indicateur de fonction «au sujet de»).

4.1.1. La base nominale est celle du substantif singulier qui est soit masculin soit féminin à la forme définie ; le genre est indiqué alors par la forme de l'article préfixé : *u-ya:s* «le chien», *tu-ya:s* «la chienne». Le nom indéfini masculin ne porte une marque de genre *(-b)* qu'au cas objet et seulement s'il finit en voyelle ; pour le féminin la marque de genre est *-t* : *ya:s* «un chien», *yas-t* «une chienne».

4.1.2. Le bédja oppose un singulier à un pluriel. Celui-ci est exprimé par des marques diverses dont les unes sont externes : adjonction de morphèmes, les autres internes : modification d'un élément de la base (changement du timbre ou de la quantité de la voyelle, modification du schème accentuel) :

	singulier	pluriel	
noms en	-VC	-(V)C-*a*	*térig* «mois», *térga*
			ragád «pied», *ragáda*
	-V:C	-VC	*ka:m* «chameau», *kam*
	-V́:C	́-VC	*mará:r* «veine», *márar*
	-ay	*-e:y*	*ganay* «gazelle», *gane:y*
	-V	-V:	*de-b* «trou dans la terre», (cas objet), *de:-b*

D'autres procédés sont : le changement vocalique (*ʔor* «enfant», *ʔar* ; *bok* «bouc», *bak* ; *me:k* «âne», *mak*) ; la réduplication (*win* «grand», *wá:win*), etc. En outre, le singulier et le pluriel peuvent être fondés parfois, pour des noms d'êtres animés, sur des radicaux différents : *tak* «homme», *da.*

4.1.3. Des marques spéciales caractérisent certaines fonctions syntaxiques. Le nom masculin indéfini en fonction de complément d'objet est marqué par une désinence *-b* lorsqu'il se termine par une voyelle : *haḍá-b adír* «j'ai tué un lion».

Le complément de nom a la forme *-i* (sing.) / *-e:* (plur.) si le déterminé est masculin, *-i:t* (sing.) / *-e:t* (plur.) s'il est féminin ; en outre dans ce dernier cas, la désinence est précédée par *-t-* si le déterminant est lui-même du féminin : *mék-i kéna* «le maître d'un âne (âne-de maître)», *ták-i:t* (masc.) *ka:m* (fém.) «la chamelle d'un homme (homme-de chamelle)» *tak-át-i:t ka:m* «la chamelle d'une femme (femme-de chamelle)». Lorsque le déterminé est constitué par un nom + un adjectif, c'est ce dernier élément qui porte la marque génitivale, laquelle·est d'ailleurs, dans ce cas, d'une forme spéciale, caractérisée par l'élément pré-désinentiel *-na-* (mas.), *na:* (fém. et plur.), soit *na-i (nay), na-it (nayt), na:-t-i (na:ti), na-t-i:t (nati:t), na:-t-e:t (na:te:t)* : *tóʔor tendawriná:ti yaf* «la bouche de la jolie fille (la-fille jolie-de bouche)».

Les diverses relations de compléments circonstanciels et autres sont exprimées par des éléments postposés : *te-takát-t-i-ge:b* «avec ma femme (la-femme-mienne-avec)» ; *u:-há:š-i:da* «sur le sol (le-sol-sur)».

En fonction de prédicat, le nom (substantif ou adjectif) est muni d'un élément suffixé fléchi en accord avec la personne du sujet : sing. 1re et 3e pers. *-i(-u)*, 2e masc. *-wa*, fém. *-wi* ; plur. *-a, -a:na* : *bara: e:-mak-a* «ils sont les singes (eux les singes [préd.])». Les noms masculins à finale vocalique apparaissent au prédicatif à la forme objet en *-b* : *baru: haḍá:-b-i* «c'est un lion», (forme) sujet *haḍa*). Chacune des formes nominales fonctionne fondamentalement soit comme substantif soit comme adjectif. Cependant la translation fonctionnelle est toujours possible. Un adjectif peut être substantivé par la simple antéposition de l'article. Inversement, un substantif peut fonctionner comme adjectif par l'adjonction d'un suffixe double dont le premier élément s'accorde avec le nom adjectivé (sing. *-i:-*, plur. *-e:-* précédé éventuellement de la marque du fém. *-t-*) et le second avec le nom qualifié (sing. *-ay-*, plur. *e:y*).

Le comparatif de supériorité est marqué par l'adjonction de *-ka* à l'adjectif (le tout étant mis à la forme prédicative) ainsi qu'à l'objet de la comparaison (à la forme 'génitive') : *u-háḍa haḍa:-t-i:-ka ašʔara-ka:-b-i* «le lion est plus hardi qu'une lionne» (*u-* article masc. sing., *haḍa* nom, *-t-* marque du fém., *i:* marque du complément de nom, *-ka:-* marque du comparatif, *ašʔara-* adjectif, *-ka:-* marque du comparatif, *-b-i* marque du prédicatif indéterminé). Le comparatif d'égalité peut être marqué par *-i:t* postposé à l'adjectif.

4.2. *Les pronoms.*

4.2.1. Le bédja connaît, outre les désinences personnelles de conjugaison verbale (ci-dessous § 4.3.1), plusieurs séries de morphèmes personnels, les unes suffixées et les autres autonomes.

Les suffixes sont utilisés en fonction d'objet du verbe ou d'adjectifs possessifs. Les formes indépendantes constituent soit des pronoms personnels en fonction de sujet ou de prédicat, soit des adjectifs ou, avec l'article, des pronoms possessifs.

En voici le tableau :

	Suffixes 1	2	3	Autonomes 4	5
Sing. 1	*-i*	*-i/a:*	*-he(b)*	*áne*	*áni/á:ni*
2 m	*-u:k*	*-u:k/a:k*	*-hok*	*barú:k*	*baryú:k/baryá:k*
f				*batú:k*	*batyú:k/batyá:k*
3 m	*-u:s*	*-u:s/a:s*	*-hos*	*barú:(s)*	*baryú:s/baryá:s*
f.				*batú:(s)*	*batyú:s/batyá:s*
Plur. 1	*-u:n*	*-u:n/a:n*	*-hon*	*he:nén*	*híne*
2 m	*-u:kna*	*-u:kna/-a:kna*	*-hokna*	*bará:kna*	*bare:u:kna/bare:á:kna*
f				*batá:kna*	*bate:ú:kna/bate:á:kna*
3 m	*-u:sna*	*-u:sna/a:sna*	*-hosna*	*bará:sna*	*bare:ú:sna/bare:á:sna*
f				*batá:sna*	*bate:ú:sna/bate:á:sna*

(*N.B.* Il s'agit ici des formes halenga, qui diffèrent légèrement des formes haḍenḍəwa.)

La série 1, la plus simple, est celle des marques personnelles suffixées au verbe lorsque celui-ci est à la forme (ou a une valeur) hypothétique ; devant les autres formes verbales, c'est la série 3 qui est utilisée ; elle est constituée par un support *h* avec les marques du cas objet devant le suffixe de personne. La série 2 est celle des pronoms possessifs qui marquent par l'opposition vocalique *i, u: / a:* le nombre de l'objet possédé . La série 4 est celle des pronoms personnels autonomes. Elle oppose, de même que la série 5 des pronoms possessifs, le nombre pour toutes les personnes et le genre pour les 2[es] et 3[es] personnes tandis que les pronoms possessifs marquent en outre par la voyelle désinentielle le nombre de l'objet possédé. Les séries, au moins pour les 2[es] et 3[es] personnes, sont constituées par des successions de marques selon le schéma suivant :

autonomes

$$ba\text{-}\left\{\begin{matrix}\text{-}r\text{-}\\ \\ \text{-}t\text{-}\end{matrix}\right\}\left\{\begin{matrix}\left\{\begin{matrix}y\text{-}u:/\text{-}a:\\ y\text{-}e:/\text{-}a:\end{matrix}\right\}\\ \\ \left\{\begin{matrix}u:\\ a:\end{matrix}\right\}\end{matrix}\right\}\left[\text{-}u:\text{-}\right]\left\{\begin{matrix}\text{-}k\text{-}\\ \\ \text{-}s\text{-}\end{matrix}\right\}\left\{\begin{matrix}\text{-}\emptyset\\ \\ \text{-}na\end{matrix}\right\}$$

suffixes

Notons que, de manière générale, les formes pronominales sont déclinables, le cas objet étant caractérisé par l'adjonction de *-b* à la 1[re] personne et la modification des voyelles désinentielles (substitution de *o* à *u:* et de *e:* à *a:*, comparer l'article défini § 4.2.2).

4.2.2. Une marque préfixée au nom et distinguant, par accord avec lui, le genre, le nombre et le cas, fonctionne comme un article déterminatif.

	masculin sujet	objet	féminin sujet	objet
Sing.	*u:-*	*o:-*	*tu:-*	*to:-*
Plur.	*a:-*	*e:-*	*ta:-*	*te:-*

Variantes contextuelles : masc. plur. *yi-*, fém. *t(ə/e)-* devant *h*, souvent devant voyelle ; masc. *i-/e:-*, fém. *te-* devant des dissyllabes à initiale consonantique (non *h*) et 1[re] voyelle longue ou accentuée, masc. *i-*, fém. *t(e/i)* devant les plurisyllabes qui n'entrent pas dans les cas envisagés précédemment ; pour toutes ces variantes, l'opposition de cas est suspendue.

4.2.3. Un démonstratif rapproché est formé par adjonction de *-n* à la forme de l'article (décliné). Le démonstratif éloigné repose sur des bases différentes :

	rapproché sujet	objet	éloigné sujet	objet
sing. masc..............	*u:n*	*o:n*	*be:n*	*be:b*
fém................	*tu:n*	*to:n*	*be:t*	*be:t*
plur. masc..............	*a:n*	*e:n*	*bali:n*	*bali:b*
fém................	*ta:n*	*te:n*	*bali:t*	*bali:t*

4.2.4. L'indéfini singifiant «tout, chaque» comporte également une désinence déclinable identique à l'article : *kissú:*, *kistú:*, etc.

Autres indéfinis : à partir de *tak* «homme», sont constitués par redoublement *taktak* «l'un l'autre» et, avec un suffixe distributif *-ka, ták-ka* «chacun, tous»; *na* «chose» est, à la forme indéfinie, *na:t* «quelque chose»; employé avec la négation, il permet d'exprimer l'indéfini «rien», avec *-ka* : *na:t-ka* «tout»; *gal*, fém. *ga:t* «un, une» fournissent *ga:l-ka, ga:t-ka* «chacun, chacune», *ga:na: (<ga:t na:)* «la même chose»; *we:r* «autre, autre chose», *na:na, mama* «un tel».

4.2.5. Les pronoms interrogatifs : *aw* «qui ?» admet des distinctions de genre, de nombre aux cas sujet (fém. *awt*, plur. masc. *awka*, fém. *awt-ka*) et objet *(a:b, a:bt, a:bka, a:btka)*; le génitif est *a:i* invariable; *na:* (fém. *na:t*) «quel ?, lequel ?» peut être suivi de pronoms personnels suffixes : *na:yú:kna* «lequel d'entre vous ?». A *nan* «quoi, que ?», on substitue souvent *a:b* («qui ?» au cas objet); *-aw, na:* et *nan*, munis des suffixes adéquats, peuvent fonctionner comme prédicats : *barú:k á:bwa?* «qui es-tu ? (toi qui ?)».

4.2.6. Pour les noms de nombre, voir ci-dessus I § 5.

4.3. *Le verbe.*

4.3.1. Les marques personnelles de la conjugaison sont les suivantes : sing. 1 *ʔ/Ø*, 2 *t*, 3 m. *y/Ø*, f. *t*; plur. 1 *n*, 2 *t*, 3 *y/Ø*.

Ces marques sont préfixées pour la majorité des verbes à radical mono- ou dissylabiques (56 %), suffixées pour une partie des verbes monosyllabiques (44 %) : *t-* (1) *i-* (2) *su:-* (3) *dir* (4) *-a* (5) «tu aurais fait tuer» (1 : 2ᵉ pers., 2 : marque du conditionnel, 3 : marque du causatif, 4 : radical verbal. 5 : marque du masc. sing. pour la 2ᵉ personne); *tam-* (1) *t-* (2) *en-* (3) *i:* (4) «tu manges» (1 : radical verbal, 2 : 2ᵉ pers., 3 : marque du présent de l'indicatif, 4 : marque fém. sing. pour la 2ᵉ personne).

La marque personnelle, qu'elle soit pré- ou post-fixée est suivie d'un morphème qui marque en même temps le mode (indicatif ou conditionnel) et l'aspect-temps : accompli-passé, inaccompli-non passé. Lorsque ces morphèmes suivent le thème verbal, les marques de genre et de nombre se suffixent immédiatement à eux, mais dans la conjugaison préfixale, ces marques sont maintenues en position finale et sont par conséquent séparées des autres morphèmes flexionnels.

4.3.2. Voici le tableau de la conjugaison des formes simples. Elle est suffixale pour les verbes monosyllabiques de la classe A dont les formes sont donc constituées par la séquence A 1-2-3, préfixale pour les verbes de la classe B dont les formes sont donc constituées par la séquence 1-2-B-3 :

	A (rad.)	1	2						B (rad.)		3
			a		b		c				
		A-B	A	B	A	B	A	B			
Sing. 1		*(ʔ)*	*an*	*a*	*an-i*	*an*	*i*	*i:*			*Ø*
2 m		*t*	*a*	*i*	*in-i*	*in*	*i*	*i:*			*a*
f		*t*	*a*	*i*	*in-i*	*in*	*i*	*i:*			*i*
3 m		*y*	*a*	*i*	*in-i*	*in*	*i*	*i:*			*Ø*
f		*t*	*a*	*i*	*in-i*	*in*	*i*	*i:*			*Ø*
	tam-								*-dif*	*-di:f*	
Plur. 1		*n*	*a*	*i*	*e:-i*	*e:*	*i*	*i:*	(passé)	(non passé)	*Ø*
2		*t*	*a*	*i*	*e:*	*e:*	*i:*	*i:*			*(a)na*
3		*y*	*a*	*i*	*e:*	*e:*	*i:*	*i:*			*(a)n(a)*

A : radical de verbe à conjugaison suffixale; les colonnes marquées A portent les morphèmes de cette conjugaison. B : radical de verbe à conjugaison préfixale; les colonnes marquées B portent les morphèmes de cette conjugaison. 2 (a) : marque de l'accompli (passé), 2 (b) : marque de l'inaccompli non passé, 2 (c) : marque du conditionnel; 3 : marques de genre et de nombre.

Observations. La marque en 2 (a B) est réalisée *i* ou *e* fermé. La marque du pluriel en 3 est *-ana* (*-an* à la 3ᵉ personne) après *a* (donnant *a:na*), *-na* dans les autres cas. Exemples (2ᵉ personne du pluriel) : A : accompli (passé) *tám-t-a-ana (támta:na)*; inaccompli (non passé) *tám-t-e:-na*; conditionnel *tám-ti:-na*. — B : accompli (passé) *t-i-dif-na*, inaccompli (non passé) *t-é:-di:f-na*; conditionnel *t-i:-dif-na*.

Il existe des formes périphrastiques conjuguées au moyen d'auxiliaires divers. Pour l'essentiel, il s'agit d'une part d'une sorte de futur (marquant surtout l'intention) qui met en œuvre, avec le thème du conditionnel, le présent d'un auxiliaire *di* «dire» : *támi tíndia* «tu vas manger», *i:dif ánde* «je vais

(j'ai l'intention de) partir»; d'autre part d'un continu (ou «progressif») conjugué à l'aide d'autres auxiliaires : *fa(y), ha(y)* «être» au passé et non passé ajoutés à la forme de l'accompli.

4.3.3. Le verbe admet les modes suivants :

— un impératif formé par le thème augmenté des désinences de genre et de nombre dans la colonne 3 du tableau : *ḍá:b-a:na* «courez!», *dimim-a* «presse, serre!»;

— un conditionnel formé au présent par l'adjonction du morphème *-i-/-i:* selon les modalités indiquées à la colonne 2 du tableau. Le parfait est constitué par la forme gérondivale + le conditionnel du verbe auxiliaire *ak*;

— un optatif marqué par *ba:-* préfixé au conditionnel;

— un potentiel à conjugaison spéciale :

	singulier	pluriel
1	*tam-át*	*tam-át é:ne:i / é:na*
2 masc.	*tam-át-a*	*tam-át-na*
fém.	*tam-át-i*	
3 masc.	*tam-át e:i:ni*	*tam-át e:e:n*
fém.	*tam-át é:tni*	

4.3.4. Les formes fournies ci-dessus sont celles des verbes de radical biconsonantique à thème monosyllabique. Les verbes triconsonantique à thème dissylabique présentent un certain nombre de traits particuliers. L'essentiel concerne la conjugaison (préfixale) du présent où la marque *-an-* s'insère entre la 1re et la 2e radicale pour les personnes du singulier. Celles-ci, à l'exception de la 1re ne comportent pas de marques personnelles; les autres se conjuguent comme le groupe B au moyen de préfixes. Exemple (verbe *kitim* «arriver») : accompli : sing. 1 *aktim*, 2 m. *tiktima*, plur. 1 *niktim*, etc.; inaccompli : sing. 1 *akanti:m*, 2 *kánti:ma*, plur. 1 *ne:katim*, etc.

4.3.5. La négation des formes verbales fait intervenir principalement deux sortes de construction. La première consiste à adjoindre à un thème verbal non conjugué une forme conjuguée de l'auxiliaire *ak* munie elle-même de la particule négative *ka:-* préfixée; dans la seconde un thème verbal conjugué est nié directement par une particule négative qui est *ka* ou *ba:* selon les formes niées (dans ce cas, la particule a des alternants en dépendance des personnes du verbe) :

	accompli	inaccompli	futur	impératif
positif	*tam-án*	*tam-áni*	*támi ande*	*táma:*
négatif..................	*tama:b ká:-ake* (1)	*ka-taman* (2)	*támi ká:ade* (3)	*ba-táma:* (4)

(1) gérondif + accompli de *ak* avec négation *ka:* préfixé; (2) négation + accompli; (3) thème en *-i* + accompli négatif de l'auxiliaire *di*; (4) impératif + négation *ba:* préfixée. (Ce tableau est extrêmement simplifié et ne rend pas compte de tous les aspects de l'expression de la négation verbale.)

4.3.6. Sur les thèmes verbaux, on constitue un certain nombre de formes verbo-nominales. Dans les verbes à conjugaison suffixale, le thème reste invariable et le nom est formé par l'adjonction d'un morphème. Pour les verbes à conjugaison préfixale, l'adjonction peut s'accompagner d'une modification de la voyelle du thème; cette modification peut d'ailleurs représenter à elle seule la marque du nom verbal :

	A	B	
	tam «manger»	*bir* «arracher»	*kitim* «arriver»
nom d'action	*tám-ti*	*ba:r*	*kitú:m*
nom d'agent	*tam-ana*	*bor-ana*	*ka:təmána*
gérondif	*tám-a*	*bír-a*	*kít(i)ma*
participe inaccompli	*tám-e*	*bír-e*	*kítime*
participe accompli	*tam-e:ti(t)*	*bir-ti:(t)*	

4.3.7. Les radicaux verbaux (à la forme fondamentale) sont de constitution variée. L'immense majorité d'entre eux peut cependant se grouper selon deux types : C1V1C2V2C3 (plus de 50%) et C1VC2 (plus de 30%). Les radicaux en C1V1C2V2 représentent à peu près 10% de l'ensemble des verbes : les 10% restant sont constitués par des radicaux de formes très diverses : C1V1C2C3V2C4, C1V1C2V2C3V3, C1V1C2V2C3V3C4, C1V1C2V2C3V3C4, etc. Les radicaux en CVC et en CVCVC suivent le plus souvent la conjugaison préfixale, les autres sont conjugués le plus souvent au moyen de marques suffixées.

4.3.8. Des thèmes les plus simples, le bédja peut tirer par affixation et/ou modification interne, un certain nombre de dérivés exprimant soit quelque modalité spéciale du procès soit son orientation par rapport au sujet.

Verbes du type A (à suffixation) :

Causatif	: *-(i)s* : *tam* «manger», *tam-s* «nourrir»
Réfléchi-passif	: *-(a)m* : *tam-am* «être mangé»
Réciproque-sociatif	: *-s-* + *-am-* : *da:b* «courir», *da:b-s-am* «rivaliser à la course»
Intensif-fréquentatif	: réduplication totale : *hire:r* «marcher» *hire:rhire:r* «marcher hâtivement»
Atténuatif-extensif	: réduplication partielle (avec modifications internes éventuellement) : *hira:re:r* «se promener, marcher à loisir»

Verbes du type B (à préfixation) :

Causatif	: *s/s(o/i)-* : *dir* «tuer», *so-dir* «faire tuer»
Passif	: *(a)t(o)-* : *min* «raser», *ato-ma:n* «être rasé»
Réciproque-sociatif	: *(a)m(o)-* : *dir* «tuer», *amo-da:r-na* «tuez vous l'un l'autre» *(a)m(o)* + *réduplication partielle : gid* «tirer, faire feu» : *amo-gaga:d-na* «tirer l'un sur l'autre»
Réfléchi	: modification vocalique : *rimid* «venger», *rimad* «se venger»
Intensif	: modification vocalique : *dir* «tuer», *dar* «massacrer»
Fréquentatif	: réduplication partielle : *bəʔas* «tourner», *babʔas* «tourner et retourner»

Pour les verbes du type B, la conjugaison de l'intensif est caractérisée au présent, outre l'indice thématique, par un vocalisme pré- et post-radical qui lui est propre.

TEXTE

mále	*da*	*l:fi:naˡ-it*	*ú:n-ga:l*	*iráwi-heda (= irawi-dəha)*	*mehya-it*
deux	hommes	ils-étaient-comme	un-des-deux	l'ami-à	il était au matin-comme

«áfa	*te-takat-ti-ók*	*ge:b*	*bəʔan»*	*éne.*	*te-takát-ti*	*fáḍig*	*yi:na:t-ét*
«la nuit dernière	la-femme de-toi	avec	j'ai dormi	il dit.	la-femme-mienne	quatre	jours-comme

dáyyay	*imálhe*	*tefay-ék*	*kak*	*ge:b*	*bəʔáta?*	*éne.*	*«hawsoyán-t*	*ge:b*	*bəʔan»*
distance	entre	elle est-si	comment	avec	tu as dormi ?	il dit.	«j'ai rêvé-et	avec	j'ai dormi»

éne.	*«i-šárʔ-i*	*hi-héb»*	*u-hlyi*	*éne.*	*«i-šar?-ók ka-he:-hok»*	*ǰóha-ida*
il dit.	le-dû-mien	donne-moi»	le-mari	il dit.	«le-dû-tien non-je donnerai-à-toi»	Joha-vers

é:a:n	*i-bhali-é*	*kha*	*hadl:dia:n.*	*ǰóha*	*«te-takát-ti*	*kéna-i*	*məʔá:»*	*éne.*
ils allèrent	les paroles-de	sur lui	ils parlèrent.	Joha	la-femme-de	propriétaire-ô	viens»	il dit.

takát-ti	*kéna*	*kha*	*é:a.*	*kʷlrba:ǰ*	*u:-éyyi:-b*	*édʔe.*	*tont*	*ʔánda*	*te-i-tak-i:ná:ti*
femme-de	propriétaire	à lui	vint.	fouet	la-main-dans	il mit.	cette	ombre	la-l'homme-de

tággʷasaráma	*kurbá:ǰ*	*ahá:»*	*éne.*	*ho*	*i:yi-hé.*	*«u:ntu:na:*	*u:hagg-ókʷ-i*	*gl:ga»,*
vingt-sept	fouet	prends»	il dit.	de lui	il prit-eux	ceci	le-droit-tien-c'est	va»

éne	*ǰoha.*
il dit,	Joha.

Il y avait deux hommes. L'un des deux, le matin, dit à son ami : «J'ai dormi avec ta femme, la nuit dernière». — «Ma femme, puisqu'il y a quatre jours de distance entre elle et nous, comment as-tu dormi avec elle ?». — «J'ai rêvé que je dormais avec elle». — «Donne-moi mon dû légal», dit le mari. — «Je ne te donnerai pas ton dû». Ils allèrent vers Joha et lui dirent leur affaire. Joha dit : «Ô propriétaire de la femme, viens !». Celui-ci vint vers lui. Il lui mit un fouet dans la main. «Paye-toi de vingt-sept coups de fouet sur cette ombre de l'homme». Il le fit. «Voilà ton dû, va !» dit Joha.

B. L'OROMO

1. Pour les indications d'ordre général, voir ci-dessus I § 1.2.1.

2. Le matériel phonique.

2.1. *Types syllabiques*. Les syllabes sont le plus fréquemment du type (C)V et (C)VC. Normalement, à l'intervocalique on ne trouve donc que des groupements de deux consonnes. Dans le cas où la construction morphologique impose le contact de trois consonnes, une voyelle épenthétique vient en général les disjoindre entre la deuxième et la troisième. Il se présente cependant des groupes de trois consonnes non disjointes dont l'une au moins est une sonante.

2.2. *Phonèmes*.

2.2.1. Phonèmes à fonction vocalique. Le système vocalique présente cinq timbres différents : *i, e, a, o, u* avec deux degrés de quantité. Les réalisations varient pour chacune en fonction du contexte phonologique.

Une voyelle brève finale, dans la plupart des formes nominales, est glottalisée lorsque la forme est isolée. En contexte, l'élément glottal n'apparaît pas.

Dans au moins une partie de l'oromo, en syllabe ouverte finale non tonique (sans ton haut ni descendant), l'opposition de quantité semble se réaliser comme une opposition de voyelle sourde (chuchotée) à voyelle sonore (Andrzejewski, 1957, 362-3). (Dans la suite, il ne sera tenu compte, dans la notation, d'aucun de ces deux phénomènes.)

2.2.2. Phonèmes à fonction consonantique. Les consonnes sont les suivantes :

f	*t*	*s*	*š*	*č*	*k*	*x*	*h*
							ʔ
	d			*ǰ*	*g*		
p'	*t'*	*s'*		*č'*	*k'*		
	ḍ						
m	*n*			*ñ*			
w		*l*	*r*	*y*			

ʔ est surtout représenté dans le dialecte tulamâ, rare en matcha. Le contact entre consonnes entraîne des modifications diverses. De manière générale, le phonème le plus ouvert tend à assimiler l'autre :

— une dentale occlusive orale s'assimile à la dentale nasale subséquente : *l, t, t', d, ḍ* + *n* > *nn* ;
— une dentale nasale en contact avec une liquide s'assimile à elle : *nl, ln* > *ll* ; *rn, nr* > *rr* ;
— une nasale s'assimile à la semi-voyelle subséquente : *nw* > *ww* ; *ny* > *yy* ;
— *ay* palatalise une dentale subséquente : le groupe *ayt* est réalisé *a:čč* ou *e:š*, le groupe *ayn* > *e:ññ* ; *l* ou dentale orale palatalisent un *s* subséquent *ls* > *lč*, *ts* > *čč* ;
— *b* et *f* se nasalisent en *m* devant *n* ;
— *t* se sonorise après *b* et *g*.

On peut noter aussi la labialisation, par dissimilation, de *s* qui passe à *f* devant *t* et *n*.

2.3. *L'accent et les tons*. L'accent obéit à des règles qui ne sont pas encore parfaitement élucidées. De manière générale, il semble porter sur la pénultième dans les formes non suffixales, avec une tendance dans les polysyllabes où la pénultième brève est précédée d'une syllabe longue, à marquer cette dernière. Dans les formes suffixales, certains suffixes comportant une voyelle longue, portent l'accent. Sa position étant en principe déterminée par la structure du mot, l'accent, en général, ne peut pas différencier des significations. La place de l'accent est aussi en partie liée à celle des tons : en particulier une syllabe à ton haut non immédiatement suivie ou précédée d'une autre syllabe à ton haut porte généralement l'accent.

L'oromo fait usage de trois degrés de hauteur relative : un ton haut, un ton descendant et un ton bas. Ici aussi, les faits ne sont pas encore parfaitement connus. Ce qui peut être indiqué, c'est que le schème tonal dépend, selon des formules de distribution complexe, de la catégorie grammaticale à laquelle appartient la forme, de sa structure morphologique et de la constitution phonique du thème.

Par exemple une forme nominale masculine se terminant en -CVCV + C (consonne autre que *s* ou *č*) a le schème tonal (CV)CVCV̂C *arrábª* «langue»; le cas sujet de *nyá:cª* «crocodile» est *niya:čì*. Dans un nombre très restreint de cas, le schème tonal peut à lui seul distinguer des valeurs morphologiques différentes *ade:ma:n* : participe du verbe «marcher», *àdè:má:n* nom d'agent (la plupart de ces faits ont été relevés par Andrzejewski, 1957, 1966); il est probable qu'ils caractérisent aussi d'autres dialectes que ceux qu'il a explorés lui-même, mais on ne peut encore affirmer qu'ils soient vrais pour l'ensemble du domaine). Dans la description morphologique et syntaxique ci-dessous, fondée pour l'essentiel sur M. M. Moreno, 1939, et qui concerne le dialecte tulama, les tons éventuels ne sont pas indiqués.

3. Structure de l'énoncé.

3.1. Dans un énoncé minimal, sujet et prédicat peuvent être exprimés par une forme unique, mais caractérisée comme verbe par sa forme di-morphématique *bé:k-tan* «vous savez», *maččóf-te* «elle est ivre». La relation prédicative implique la présence expresse de deux termes, lorsque le prédicat n'est pas lui-même di-morphématique, autrement dit, lorsqu'il n'est pas verbal. Dans ce cas, il peut être accompagné de la marque de prédication *-ḍa:* : *isá:ni gagá:ri* ou *isá:ni gagá:ri-ḍa:* «ils sont bons», littéralement «eux bons» (-«être»)». Dans les deux types d'énoncés, pour le degré de relief neutre, le groupe sujet précède le groupe prédicat. Dans le prédicat verbal, le verbe est précédé de ses divers compléments, en ordre libre si aucun d'entre eux n'est constitué par un pronom personnel : *mo:tìčči lénč'a: wara:na-ḍá:n aǰé:se:* ou *wara:na-ḍá:n lé:nč'a:* «le roi tue le lion avec une lance». Mais si l'un des compléments est constitué par un pronom personnel, il précède immédiatement le verbe.

Le verbe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet; toutefois un sujet masculin pluriel peut être traité comme un singulier collectif et avoir un accord au féminin singulier.

3.2. Dans les groupes nominaux, les relations de qualification mettent en contact, dans cet ordre, un qualifié et un qualifiant qui constituent un composé occasionnel, lequel peut à son tour être suivi d'un élément déterminant portant sur l'ensemble (numéral, démonstratif) ou d'une marque de fonction : *naḍḍé:ni baré:ddu lámma:* «deux (3) belles (2) femmes (1)»; *mána: guddá: ké:sa* «dans (3) (la) grande (2) maison (1)». Cet ordre qualifié-qualifiant peut être cependant renversé pour la mise en relief; en outre dans le cas où un qualifiant porte sur le premier terme d'un groupe de noms en rapport de détermination, il est placé devant lui : *guddá: fuñó: sibí:la:* «(une) grande (1) chaîne (2) (de) fer (3)».

L'adjectif s'accorde en genre (masculin ou féminin), en nombre (singulier ou pluriel) et en cas (sujet-non sujet) avec les noms qualifiés; mais, comme pour le verbe, un masculin pluriel peut avoir un accord avec un féminin singulier.

La détermination nominale peut être exprimée par la simple juxtaposition déterminant-déterminé, dans cet ordre : *go:gá:n ne:nč'a:* «(la) peau (1) (du) lion (2)». Lorsque la relation exprime la possession, le substantif déterminant peut être muni de la particule postposée *-ti* : *mána: mo:tí:-ti* (ou *mó:ti*) «(la maison) (1) (du) roi (2)». Le qualifiant suit l'ensemble du groupe *faradó: motìčča lammá:nu* «(les) deux (3) cavaliers (1) (du) roi (2)».

Des constructions diverses permettent d'éviter l'ambiguïté lorsque le qualifiant porte spécialement sur le premier terme.

3.3. Les phrases énonciatives décrivant une succession d'événements sont le plus souvent simplement juxtaposées. Il est fréquent cependant que des propositions en séquence soient reliées par l'élément *-s* postposé à l'élément terminal du premier groupe constitué dans la deuxième proposition : *ifni há:-tau, ifni-s táʔe:* «que la lumière soit, et la lumière (lumière-et) fut». Il existe par ailleurs une construction copulative constituée par le parfait plus la particule postposée *-t(i)* ou *-to* : *wará:na fuḍé:-ti ḍáqa* «ayant pris (2) une lance (1), je partirai (3)», *wará:na fuḍe:-ti dé:me:* «il prit une lance (et) partit». Des impératifs peuvent également être reliés par *-ti* : *daqá:-ti qába:* «va et capture». Cette construction implique un même sujet pour les deux formes verbales. Lorsque les sujets sont différents, une forme converbiale spéciale ('gérondif'), constituée par la suffixation du morphème *-na:(n)* au thème verbal, est utilisée : *ǰari áčči de:mná:n ... ǰe:de* «les gens (1) étant partis (3) de là (2), il dit (4)».

3.4. Dans toute phrase complexe, c'est toujours la proposition principale qui est placée à la fin (et la subordonnée après la sous-subordonnée qui en dépend). Il en est ainsi par exemple pour la phrase relative, mais celle-ci en tant que qualifiant, suit, selon la règle générale, le terme qu'elle

qualifie et auquel elle est reliée par la particule invariable *kan* (et/ou, éventuellement, une marque postposée au verbe de la principale) : *námni kan d̨úfe: dúʔe* «l'homme (1) qui (2) est venu (3) est mort (4)».

Les subordonnées sont introduites par des particules indiquant la cause, le temps, les diverses circonstances. Le verbe de la subordonnée positive, même si c'est une relative, lorsqu'il marque un procès inaccompli, est à une forme spéciale 'conjonctive' marquée par une désinence *-u* (voir ci-dessous § 4.4) : *akka ñá:ttu buddé:na: sitt-an ké:nna* «je te (4) donnerai (5) du pain (3) afin que (1) tu manges (2)». Il n'y a pas de forme spéciale pour le conditionnel. La proposition hypothétique est introduite de la même façon par des particules différentes selon que l'hypothèse est réelle ou possible d'une part ou bien irréelle ou impossible de l'autre : *yo áti d̨úfte: nuy dé:mna* «si (1) tu (2) viens (3), nous (4) partirons (5)»; *oto áti d̨úfte: nuy dé:mna* «si (1) tu (2) étais venu (3), nous (4) serions partis (5)». On remarquera que les formes verbales sont identiques dans les deux phrases qui ne diffèrent que par les particules placées en tête. Il est à noter que l'apodose peut elle-même être introduite par une particule : *hó:na, sila, oto* «alors, dans ce cas, etc.».

L'oromo utilise exclusivement le discours direct avec les verbes déclaratifs. Avec ceux qui signifient «indiquer, informer, etc.», la proposition objet est également au discours direct précédée du verbe «dire» : *inni mo:tíčči duʔé:ra ǰe:dé: isa odé:se:* «il l'informa que le roi était mort (lui 'le roi est mort' dit (et) l'informa)». Pour les verbes signifiant «voir, entendre, savoir, vouloir, etc.», la proposition objet est introduite par des particules, alors que le verbe est au mode conjonctif. Des tournures par l'infinitif sont possibles : *inni dé:mu barbá:da* «il (1) désirait (3) partir (2)».

4. Classes de mots et catégories grammaticales.

4.1. L'oromo distingue par la formation et la flexion une classe de noms (substantifs et adjectifs) d'une classe de verbes. A la forme dite absolue (non-sujet), un nom substantival est, au singulier, constitué par une base radicale + un suffixe nominal vocalique *(a:, e:, i:, o:, u:)* ou *n(i)*. Le pluriel est marqué le plus fréquemment par le suffixe *o:ta*, plus rarement *o:*, ajouté directement à la base; d'autres pluriels se forment par l'adjonction de *-wa:n(i), wo:n(i), ole, oli, le:, e:n(i), a:ta*. Cependant, souvent, le pluriel n'est pas marqué dans la forme substantivale s'il y a un accord au pluriel avec un adjectif ou un verbe.

De la forme absolue se distingue une forme sujet qui est caractérisée par une marque postposée. Celle-ci est généralement *-(n)ni* (*sare:* «chien», *sare:ni*), sauf pour certains noms féminins le plus souvent à terminaison vocalique pour lesquels elle peut être *-ti* ou *ti:n(i)* avec chute de la voyelle désinentielle (*muka:* «arbre», *mukti*). Par ailleurs, des formes en *a:* perdent cet *a:* devant la marque du sujet lorsque, à la forme absolue, il est précédé d'une seule consonne (*nama:* «homme», *nammi*). D'autres noms en *-a:*, la plupart à terminaison *-e:sa:, -ečča:* ou *eña:* ou ayant deux consonnes devant *-a:* ont une forme-sujet en *-i(n)* (*mo:tičča:* «roi», *mo:tičči(n)*). Les formes en *-n(i)* n'ont pas de marque supplémentaire pour le cas sujet. Il faut enfin tenir compte de modifications phoniques que peut entraîner l'adjonction de la marque du sujet à la forme absolue.

Les noms substantivaux désignant des êtres animés ont un genre sexué. La plupart des autres ont indifféremment un accord du masculin ou du féminin, avec prévalence du masculin. Le nom de la «terre» et du «soleil» s'accordent généralement au féminin, la «lune» au masculin. L'accord au féminin peut avoir une valeur diminutive ou dépréciative.

Une forme substantivale peut comporter en outre une particule postfixée, indiquant la fonction du mot dans la phrase.

Pour *-ti* du complément 'possessif', voir ci-dessus § 3.1.

Les postpositions les plus fréquentes sont : *-f(i), -d̨a:f* pour le complément de but, *-n(i)* pour l'instrument, *-(t)ti* pour le lieu, *-rra* pour l'origine. Il existe d'autres indicateurs de fonctions qui sont préposés au terme qu'ils gouvernent : *gára mána:* «vers (1) la maison (2)».

Les formes adjectivales sont constituées par une base suivie d'une désinence vocalique : *e:, i, o, u, a:*. Seuls les adjectifs en *a:* ont des formes différentes pour le masculin et le féminin. Celui-ci est marqué selon le cas par la substitution de *-o:* ou *tu* à *a:* : *gudda:* «grand», fém. *guddo:*, *dima:* «rouge», fém. *dimtu*. Aux terminaisons en *-sa:, -čča:* est substituée une terminaison en *-tti*. Le pluriel le plus fréquent est en *-o:ta* comme pour les substantifs. Certains adjectifs ont aussi un pluriel par redoublement du groupe consonne + voyelle initiale : *t'inna:* «petit», plur. *t'it'inna:*. La marque du cas sujet est *-ni* et *-i* pour les adjectifs en *-esa:*.

4.2. L'oromo ne connaît pas d'article proprement dit. L'usage du numéral «un» est fréquent

cependant pour insister sur l'indétermination. Une sorte d'article référentiel est constitué par le suffixe *-(t)íčča*, fém. *-(t)ítti*, dont la valeur fondamentale est celle d'un singulatif, qui se substitue à la voyelle désinentielle du nom : *mo:ti* «roi», *mo:tíčča:* «le roi», *mo:títti* «la reine».

4.3. Les pronoms personnels n'ont une forme non sujet distincte de la forme sujet qu'au singulier. Seule la 3e personne du singulier connaît une opposition de genre. (Voir le tableau sous 4.4.). Les pronoms suffixes sont constitués aux 1res et 2es personnes, par une marque de genre (masc.) *k* / (fém.) *t* suivie de la marque de personne + nombre : sing. 1. *k/t-o/i:ya*, 2. *k/t-e:* ; plur. 1. *k/t-e:ña*, 2. *k/t-e:san(i)* ; 3. masc. *sa*, fém. *ši:/e:*, plur. *sani*.

4.4. Une forme verbale de conjugaison personnelle comprend une base thématique (radical + éventuellement une marque thématique) suivie, dans cet ordre, de marques de personne, aspect-mode, nombre ; les morphèmes de personnes expriment également le genre pour la 3e du singulier, le nombre pour la 1re du pluriel.

La base radicale est le plus fréquemment biconsonantique de la forme C1VC2 (avec rarement voyelle longue ou 2e consonne géminée), quelquefois redoublée C1VC2C1VC2 (à peu près 55 % des racines verbales). Les bases triconsonantiques, surtout de C1V1C2V2C3, rarement avec 2e voyelle longue ou 2e ou 3e consonne géminée, sont moins nombreuses (23 % à peu près). Quelques autres bases sont à finale vocalique : C1V1C25C2V2 ou quadriconsonantiques C1V1C2C2V2C3, C1V1C2V2C3V3C4.

La base peut être augmentée d'un morphème thématique postposé qui marque certaines modalités du procès : réfléchi interne : *-aḍ*, passif *-am*, causatif *-s*. Le thème marquant l'intensité du procès est caractérisé par la reduplication du 1er groupe C1V1 et la gémination de la consonne dans la 2e syllabe : *ñaččú* «manger», *ñaññа:ččú* «manger copieusement».

Pour les marques personnelles, de genre et de nombre, amalgamées ou non avec celles des personnes, voir le tableau ci-dessous.

A l'indicatif une voyelle *-a* distingue l'aspect accompli de l'aspect inaccompli caractérisé par *-e:-* au singulier et à la 1re personne du pluriel *ḍuf-t-a* «tu es venu», *ḍuf-t-e:* «tu viens, viendras, etc.». Cette distinction ne se maintient pas pour le mode conjonctif qui est caractérisé lui-même par la voyelle *-u* aux mêmes personnes. Aux 2es et 3es personnes du pluriel, il peut y avoir suppression de l'opposition formelle des aspects et des modes indicatif et conjonctif. L'impératif est constitué par le thème avec la marque désinentielle *-i* pour le singulier, *-a* pour le pluriel. Les 1res et 3es personnes du conjonctif, précédées de *ha:* sont utilisées pour l'expression de l'injonctif.

	pronoms		thème	personne	aspect-mode			genre-nombre
	subj.	obj.			1	2	3	
Plur. 1	*án(i)*	*(a)na*	*ḍuf*	*Ø*	*a*	*e*	*u*	
2	*áti*	*si*		*t*	*a*	*e:*	*u*	
3 m	*inni*	*ísa:*		*Ø*	*a*	*e:*	*u*	
f	*isí:/é:n*	*isí:/é:*		*t*	*Ø*	*e:*	*u*	*i*
Plur. 1	*(u)nú:(y)*			*n*	*a*	*e:*	*u*	
2	*isí:n(i)*			*t*	*a*	*e:*	*a*	*n(i)*
3	*isá:n(i)*			*Ø*	*a*	*e:*	*a*	*n(i)*

Formes alternantes : inaccompli pluriel, 2e personne : *ḍuf-tu*, 3e personne : *ḍuf-u* ; conjonctif pluriel, 2e personne : *ḍuf-tanu*, 3e personne : *ḍuf-anu*.

4.5. *Noms de nombre.*

4.5.1. Pour les noms de nombre cardinaux, voir ci-dessus I § 5.1.

4.5.2. Les noms de nombre ordinaux à partir du «2e» se forment par la suffixation de *-affa:* (par exemple, 6e : *sadde:t-affa:*), avec éventuellement des modifications phonétiques de la base. Le nom du «premier» a une autre base radicale que «1» : *dúra:*. En tant que qualifiants, les noms de nombre cardinaux ou ordinaux suivent le nom auxquels ils se rapportent : *náma: sádi:* «trois (2) hommes (1)». Les noms de dizaines (à partir de 20) peuvent cependant se construire comme des noms déterminants et précéder par conséquent le nom déterminé (voir ci-dessus § 3.2.) : *dígdama: afur harré:* «24 ânes». Dans l'un et l'autre cas, le nom nombré est le plus souvent au singulier.

5. Le matériel lexical.

5.1. *Dérivation et composition.*

5.1.1. La dérivation est normalement suffixale. Les thèmes verbaux fournissent au moyen d'une désinence *-u*, un infinitif qui se comporte comme un nom, prenant éventuellement la marque nominale du sujet, mais peut simultanément, en tant que nom d'action avoir une fonction verbale en régissant un complément d'objet. D'autres noms tirés de thèmes verbaux sont en *-a:* avec valeur de substantifs ou d'adjectifs : *ke:nn-* «donner», *ke:nn-a:* «don», *ǰa:lat-* «aimer», *ǰa:lat-a:* «amour», *be:k-* «savoir», *be:k-a:* «savant»; *duʔ* «mourir», *duʔ-a:* «mort». Différents substantifs abstraits se tirent par suffixation de *-ina:* aux thèmes d'adjectifs : *ḍe:r-a:* «long», *ḍe:r-ina:* «longueur», ou par suffixation de *u:ma:, o:ma:* à des thèmes substantivaux : *mo:ti* «roi», *mo:t-uma:* «royauté», *ga:ri:* «bon», *ga:r-o:ma:* «bonté». Un suffixe *-tu* caractérise des noms d'agent habituel : *barsis-* «enseigner», *barsif-tu* «enseignant» (sur *st* > *ft*, voir § 2.2.1.).

Un nom d'unité déterminée peut être tiré d'un autre nom à valeur collective ou générique par la suffixation de *(t)ičča* (masc.), *(t)itti* (fém.) : *askar-a:* «domestique en général, domesticité», *askar-tičča:* «un domestique (dont il a été question)».

Une formation à valeur diminutive met en jeu le suffixe *-a:yo* : *muč'-a:* «garçon», *muč'-a:yo* «garçonnet». Sur la dérivation verbale, voir ci-dessus § 4.3.

5.1.2. La composition est un procédé de formation rare et qui semble caractéristique de la langue littéraire de traduction. On relève l'usage comme préfixes verbaux de quelques prépositions : par exemple *irra* «sur, au-dessus de» en composition avec le verbe *de:mu* «marcher» : *irra-de:mu* «s'en aller».

Texte

Wara:bēčči gara-rrátti n-ḍúga: harrē:n gara-ǰalátti n-ḍúgdi. «Ma:l bišá:nko borrē:ččita?»
Hyène vers-dessus boit âne vers-dessous boit. «Pourquoi eau-mienne tu-troubles?»

ǰē:ḍe:. «Ati na-gara-rrátti n-ḍúgda:. ani:-si gara-ǰalátti n-ḍuga:. «Ma: afá:n
elle-dit. Toi vers-dessus tu-bois. moi-et vers-dessous je-bois. «Pourquoi le discours
na-mitlksita:? yo na-ñatte akká:nama ma-ñáḍḍu» ǰē:tte: harrē:n.
tu confonds? Si me-tu-manges sans autre moi-mange» dit âne.

La hyène buvait vers le haut, l'âne buvait vers le bas.
«Pourquoi troubles-tu mon eau?», dit-elle. — «Toi, tu bois vers le haut et moi vers le bas. Pourquoi brouilles-tu le discours? Si tu me manges, mange-moi sans tant d'histoire», dit l'âne.

(Texte tiré de M. M. Moreno, 1935, p. 12.)

C. LE SUD-AGAW (AWNGI)

par Robert Hetzron

1. Pour les généralités, voir ci-dessus § 1.4.

2. Le matériel phonique.

Les syllabes peuvent être ouvertes ou fermées. En général, les groupes intervocaliques de plus de deux consonnes sont dissous au moyen de l'insertion de la voyelle ə. Des groupes de trois consonnes intervocaliques et des groupes de deux en position initiale peuvent être facultativement maintenus s'ils contiennent une sonante.

Les phonèmes vocaliques (la longueur n'est pas pertinente) :

i ([ə]) *u*

e *o*

æ

a

Il y a quatre tonèmes : haut *(á)*, moyen *(a)*, descendant *(â)* et bas *(à)*. Les deux derniers sont très rares, ils sont limités à quelques morphèmes et n'apparaissent qu'en syllabes finales.

Voici les phonèmes consonantiques :

	bilabial	labiodental	dental-alvéolaire	vélaire	labiovélaire	uvulaire	labio-uvulaire
occlusif	*p* *b*		*t* *d*	*k* *g*	k^w g^w	*q* *γ*	q^w γ^w
nasal	*m*	*f*	*n*	*ŋ*	$ŋ^w$		
fricatif			*s* *z*	*ʃ*			
affriqué			*c* *Z*	*č* *ǰ*			
autre			*l* *r*				
semi-voyelle	*w*		*y*				

/æ/ est toujours le résultat d'une contraction entre *i* et *a* à la limite de deux morphèmes. Le /b/ à l'intervocalique et en position finale postvocalique se réalise comme [β]. La gémination consonantique est bien attestée, mais est d'un rendement très faible. /Z/ apparaît dans le nom de nombre *seZa* «quatre» et ses dérivés seulement. Il existe une alternance libre entre *o* et *wa*, la vieille génération préfère la diphtongue et les jeunes la voyelle simple. Il est à noter qu'à l'intérieur des lexèmes on a très peu de séquences de tons haut-moyen, alors que moyen-haut est normal.

La voyelle [ə] n'est pas un phonème. Elle est introduite pour dissoudre des groupes consonantiques impossibles. Cependant, sa présence est pertinente pour l'établissement des schèmes toniques.

Les consonnes sonores finales des thèmes verbaux deviennent sourdes et les semi-voyelles se transforment en occlusifs sourds (*w* → *p*, *y* → *k*) à la première personne singulier et à l'impératif.

Quand un suffixe *i* est ajouté à une racine qui a un *e* dans sa syllabe finale, celui-ci s'assimile en *i*, ainsi que tous les autres *e* dans les syllabes qui précèdent directement, en chaîne. Un *o* dans une syllabe qui précède un *e* devenu *i* se transforme en *u*, mais il n'y a plus d'assimilation en chaîne. Exemple : *moleqés* + *i* = *muliqísi* «moine».

Outre les tonèmes, l'agaw connaît un accent d'intensité sur la syllabe pénultième. Il y a, cependant, une petite classe de noms où l'accent ne peut pas quitter le lexème si plusieurs syllabes le suivent : *š'um-u-dés* «de (abl.) celui du chef» (cf. *giz-'u-des* «de celui du temps»).

3. Structure de la phrase.

3.1. *Les constituants.*

Les propositions sont constituées par un sujet initial (éventuellement précédé d'un adverbe temporel ou local), des compléments éventuels et d'un verbe en position finale. L'énoncé minimum peut être un seul verbe : *desé* «il étudie» ou adjectif + copule : *cənkút-i* «[il] bon-est». Les qualifiants précèdent l'élément qualifié. Le verbe s'accorde avec le sujet en personne, nombre et genre : *ŋə́no kantnə́γ*^{w}*à* «maison-Acc. nous-avons vu», *aqí ŋə́no kantγ*^{w}*à* «homme maison-Acc. il-a-vu», *γuna ŋə́no kantiγ*^{w}*à* «femme maison-Acc. elle-a-vu», *aqká ŋə́no kantúnà* «hommes maison-Acc. ont-vu». L'adjectif qualificatif et le nom génitif (possesseur) s'accordent avec le nom suivant en nombre, genre et cas : *cənkút aqí* «bon homme», *cənkúta γuna* «bonne femme», *cənkutká aqká* «bons hommes», *cənkútdes aqídes* «bon-Ablatif homme-Abl.», *aqíw ŋə́n* «homme-Génitif maison (masc.)», *aqít ŋə́ná* «homme-Gén. maisonnette (fém.)», *aqík*^{w} *ŋə́nká* «hommes-Gén. maisons», *aqítdes ŋə́nádes* «homme-Gén.-Abl. maisonnette-Abl.» pour «de la maisonnette de l'homme», *cənkútək*^{w}*des aqík*^{w}*des dəngulkádes ŋə́nkádés* «bon-Gén.-Abl. homme-Gén.-Abl. grands-Abl. maisons-Abl.» pour «(à partir) des grandes maisons de l'homme bon». Le génitif peut se répéter : *aqíwsudes ŋə́nudes ábǰílídes* «homme-Gén.-Gén.-Abl. maison-Gén.-Abl. porte-Abl.» pour «(à partir) de la porte de la maison de l'homme». Les noms de nombre précèdent le nom au singulier sans aucun accord formel.

3.2. *Les mots.*

3.2.1. Les noms et les cas.

Un mot substantival se compose d'une racine suivie d'un morphème de nombre ou genre, et éventuellement d'un morphème de génitif, une marque de cas, un article référentiel, et une particule connective traduisible, suivant le contexte, par «et, quant à, aussi, même». Substantif minimum : *murí* «village», maximum : *mur-ká-kʷ-des-ká-kí* «Et (à partir) de ceux des susdits villages». La plupart des noms ont une base masculine (suffixe *-i/-í/-Ø*), *dúri* «coq», *sén* «frère», *ŋə́n* «maison». Le féminin (suffixe *-a/-á*) s'emploie pour indiquer le sexe féminin, *séna* «sœur», *dúra* «poule», pour l'expression du diminutif *ŋə́ná* «maisonnette». Pour un nombre restreint de noms d'animaux (*čáγa* «oiseau») et de corps célestes (*áwá* «soleil»), le féminin est la base. Le pluriel ne distingue pas de genres. Il se forme au moyen du suffixe *-ka/-ká* ajouté à la dernière consonne, *dúrka* «coqs, poules, volaille», *sénká* «frères, sœurs, frère(s) et sœur(s)». Pour les noms qui ont le suffixe *-i/-í* au masculin, le thème nu peut aussi servir de pluriel, *dúr* = *dúrka*. Très rarement, la forme féminine a un sens pluriel, *birí* «bœuf», *berá* «bœufs». Un pluriel archaïque en *-ri* s'utilise encore pour quelques mots. Les adjectifs ont les mêmes morphèmes que les substantifs. Les noms génitifs ont le suffixe *-w/-u/-ú* devant un *nomen regens* masculin, *-t* devant féminin et *-kʷ* devant pluriel, et *-su, -st, -skʷ* après un autre génitif.

Voici les principaux cas de la déclinaison. Le nominatif et le génitif constituent les bases auxquelles les autres cas peuvent être attachés. L'accusatif est *-ô* après consonne, sa combinaison avec le *-i/-í* du masculin devient *-e/-ê*, après autres voyelles *-wâ*, et *-sa* après le génitif. Le translatif est homonyme avec le féminin (*-a/-á*); il s'emploie pour «se transformer en, devenir», *aqá jaγúγà* «homme-Tr. il-est-devenu»; c'est le cas de l'adjectif ou du nom avec une copule négative : *cənkúta γáwí* «bon-Tr. il-n'est-pas»; dans quelques expressions figées, le translatif exprime le point de destination : *murá kasγʷà* «village-Tr. il-est-allé» (où *le* village est un endroit connu, non pas n'importe quel village). Le datif-instrumental a *-s(i)*, *murís* «(donner ou aller) au village», *tafə́s* «avec la main». L'ablatif *-des -dés* indique l'origine, le point de départ, *murídes yintúγà* «village-Abl. il-est-venu», et avec les adjectifs il est employé dans les constructions comparatives : *ŋi aqídes cənkúti* «lui homme-Abl. bon-est» pour «il est meilleur que l'homme». Le locatif, outre sa fonction propre *murída zəkʷa* «village-Loc. il-est», marque aussi le possesseur dans les propositions d'avoir, *aqída ŋə́n zəkʷa* «homme-Loc. maison il-y-a» pour «L'homme a une maison». Le comparatif *-ta* (*-sta* après le génitif) veut dire «comme». Le comitatif «avec, en compagnie de» est *-li*. Le directif «vers» est *-fo*. Finalement, un invocatif *-ǰas* s'emploie dans les supplications dans le sens de «pour l'amour de». D'autres relations sont exprimées par des éléments composés, p. ex. génitif + *dibô* «chose-Acc.» pour «(parler) de/sur», etc.

L'article référentiel *-ká* est employé seulement dans le sens exact de «susdit». Quand on introduit une entité nouvelle dans un récit, une sorte d'article indéfini m. : *əmpə́l*, f. : *əmplá* ou *əmpə́lá*, pl. : *əmpəlká*, un adjectif, est utilisé. A part cela, le substantif ne comporte aucun article, et peut être traduit comme un défini ou un indéfini suivant le contexte.

3.2.2. Les verbes.

L'agaw fait une distinction morphologique très claire entre verbe principal et verbe subordonné. Voici des mots verbaux, minimum : *dés* «étudie !», *desé* «il étudie», maximum : *desə́ŋcə́náycnaγanaš—núγà* «nous [l'y] avions accoutumé pour toi/vous», composé de *des* «étudier, s'habituer», *ŋ* réciproque, *c* causatif, *na* pl. 1., *yc* prédestinatif «pour toi/vous», *na* pl. 1., *ga* auxiliaire perfectif, *na* pl. 1., *š* auxiliaire duratif, *-núgà* passé défini pl. 1. Par la suite, la troisième personne masculin singulier servira d'illustration des formes verbales.

Les verbes principaux à l'indicatif expriment deux temps : passé et non passé, et deux aspects : indéfini (événement mal situé, habituel ou potentiel), *desé* «il étudie» — négatif *desála, desa* «il a étudié» — nég. *desaya* ; et défini (événement spécifique), *desáγá* «il étudie(ra)» — nég. *desálíγá, desγʷà* «il a étudié» — *nég. desaya* (= indéfini). Il existe aussi un passé duratif, *desaʃíγʷà* «il étudiait» — nég. *desayaʃíγʷà*. Comme mode, il existe aussi un impératif *desə́s* «qu'il étudie !» — nég. *desítîn*, plusieurs types de conditionnel (plus bas) et un optatif employé seulement dans un contexte religieux, *daqerə́mbá* «[Dieu] bénisse», *daqerə́mə́γ* «[Dieu] te bénisse», etc. Le désidératif est *desagí* «pourvu qu'il étudie», au passé il exprime le regret, *desašégi* «il aurait fait mieux étudier».

Comme on l'a vu, la négation s'exprime au moyen de formes verbales négatives spéciales.

3.3. *Les phrases complexes.*

3.3.1. L'agaw aime beaucoup les phrases composées. La proposition principale occupe la position finale dans la phrase. Pour la relation qu'on appelle «coordination» dans d'autres langues, le verbe de la proposition coordonnée se met à la forme converbiale (gérondif) conjuguée pour la personne, le nombre et le genre seulement, *desamá* «il étudi-...». Son sens exact (temps, aspect, mode, type de subordination) dépend du verbe qui le régit *desamá kasγʷà* «il a étudié et est parti», *desamá kasé* «il étudie et part», *desamá kasə́s* «qu'il étudie et parte!» *desamá kasáni* «quand il a étudié et est parti», etc. Il y a aussi un converbe duratif *desaʃémá*.

Les propositions relatives précèdent leurs antécédents. Les formes relatives expriment les deux temps et distinguent entre une forme subjectale et une forme complémentale suivant la fonction de l'antécédent dans la proposition relative. Le cas du complément ne peut pas être exprimé. Les formes relatives complémentales s'accordent en nombre, genre et cas avec leurs antécédents, utilisant les mêmes suffixes que le génitif : *kantáw aqí* «que-je-vois homme», *kantát γuna* «que-je-vois femme» (cf. *kantet γuna* «qui-voit femme», relatif subjectal), *kantákʷ aq(ká)* «que-je-vois hommes», *kantáwdes aqídes* «que-je-vois-Abl. homme-Abl.» pour «(à partir) de l'homme que je vois», *desáw ŋə́n* «que-j'étudie maison» pour «la maison où j'étudie», etc.

Les subordinations de temps et état sont : processif *desamági* «lui, tout en étudiant» (*-gi* «chaque»), temporel *desáni* «quand il étudie/a étudié», statif *desûs* «dans l'état d'étudier, pendant que...», immédiat *desuta* «aussitôt qu'il a étudié», postérieur *desúnidés (falengá)* «après qu'il a étudié», *desə́mba* «jusqu'à ce qu'il a étudié». Subordinations logiques : causal *desáws* (relatif + datif/instrumental) = *deséγ* (indicatif + particule d'emphase), «parce qu'il étudie», concessif *desə́γʷdeská* = *desúniγʷlá* «bien qu'il étudie», substitutif *desáwdeská* «au lieu d'étudier», prétensif *desáwə́stagi* «comme s'il étudiait». Autres types : subjonctif *desáta* «afin qu'il étudie» — nég. *desátita*, quotatif (relatif + *-sa* de l'accusatif) *desáwsa* «(je sais/dis/crois) qu'il étudie». Sauf le causal et le quotatif, toutes ces formes subordonnées n'expriment pas de temps. Le subordonné négatif *desáγʷlés* exprime «sans étudier, avant d'étudier», il est la contrepartie négative du converbe, du temporel et du statif.

Il n'y a pas de particule conditionnelle. Ce sont les formes verbales qui se chargent de l'expression. On distingue entre conditionnel réel et irréel. La protase est toujours la même, *desúni* «s'il étudie/étudiait» — nég. *desíties*, passé *desáʃini* — nég. *desayaʃíni*. L'apodose des conditionnels réels a un verbe à l'indicatif. L'irréel a une forme spéciale exprimant l'aspect, mais non pas le temps : défini *desáwʃígʷà* — nég. *desátiwʃígʷà*, indéfini *deséʃígʷà* — nég. *desálaʃígʷà* «il étudierait». On a encore des protases supplémentaires pour des expressions irréelles spéciales : le conditionnel absurde *desúnisá* «s'il étudiait» impliquant qu'il est absurde d'y croire, et cela explique l'irréalité de l'apodose; le conditionnel incrédule *desánísá* «s'il étudiait» impliquant que l'irréalité de l'apodose permet de conclure que le contenu de la protase n'est pas vrai; le conditionnel désidératif *desagigu* «ô, s'il étudiait».

Dans une grande partie des formes mentionnées, l'auxiliaire *əši-* («passer la journée» comme verbe indépendant) est utilisé. Un autre auxiliaire, à fonction perfective, peut être imposé à toutes ces formes : *γas-* («avoir sur soi» indépendamment).

Des suffixes attachés aux thèmes (et précédant les autres suffixes sauf une marque de personne) peuvent exprimer l'intention, les sentiments du sujet. Le prédestinatif montre en faveur de qui l'action a lieu, sa forme marque la personne du bénéficiaire. L'exobligatif exprime ou bien que le sujet exécute l'action à contrecœur, ou qu'il parachève l'action jusqu'au dernier détail. Le dénominateur commun de ces deux sens est l'idée que le sujet s'acquitte de l'obligation de faire quelque chose.

3.3.2. L'agaw ne connaît pas le discours indirect, il préfère des citations directes précédées du sujet et suivies du verbe *n-* «dire». Les autres verbes d'énonciation ont aussi besoin de la médiation de *n-*, *yintámákí 'dármay əwáy new?' namá kásiγʷà* «Et-il-est-venu-et 'Pourquoi aïe tu-as-dit?' il-dit-et il-a-demandé». Le discours direct ne représente pas toujours ce qui a été prononcé, p.ex. *angefawčə́s namá* «que-je-tombe-à-contrecœur il-dit-et» pour «[l'eau] était sur le point de tomber» comme si l'eau disait «que je tombe!».

La particule *-kí* s'utilise après le premier mot ou groupe de mots d'une phrase, après l'élément qui reprend ce qui a été dit dans la proposition précédente, ex. *ŋə́ndá γuruγà. ŋidá čamákí laŋaníčas*... «maison-dans il-s'est-couché. Là il-a-passé-la-nuit-*kí* le-lendemain...» pour «Il a dormi dans la maison. Il y a passé la nuit [élément répétitif du point de vue de la communication] et le lendemain...».

3.3.3. N'importe quelle partie du discours peut être mise en relief par une phrase coupée (ci-dessous) ou par la particule d'emphase -*γ*. Si l'élément mis en relief est autre que le verbe, celui-ci, tout en gardant sa position finale, se met à la forme relative, *aqí kasγʷà* «l'homme est-parti» — *aqíγ kasə́γʷ* «[c'est] l'homme-Part. qui-est-parti» (historiquement cette particule -*γ* vient du verbe être *yaγ-*). L'interrogation totale s'exprime au moyen d'une particule -*mà* suivant le verbe, sans modification de l'ordre des mots, *aqí kasγʷamà* «l'homme est-il parti?». Si l'interrogation se combine à l'emphase, c'est après l'élément mis en relief que -*mà* se met, et le verbe est au relatif, *aqímà kasə́γʷ* «[Est-ce] l'homme?-qui-est-parti». Dans les questions pronominales, le verbe étant toujours à la forme relative et en position finale, un élément -*i*/-*y* apparaît après le pronom interrogatif (initial dans la phrase) ou le verbe, ou bien après un élément mis en relief, *wóniy aqí kasə́γʷ* = *wóni aqí kasγʷí* «quand l'homme est-parti?», *wóni aqíy kasə́γʷ* ~ «Et l'homme, quand est-il parti, lui?». Dans tous ces cas, l'ordre des mots reste le même que dans la phrase déclarative. La seule construction de l'agaw qui entraîne une déviation de l'ordre des mots usuels est la phrase coupée, exprimant le même genre d'emphase que les constructions à -*γ*. L'élément mis en relief se met en position finale (sans copule) et le verbe principal, à la forme relative, le précède. Dans la phrase coupée il y a deux alternatives : la forme relative est au masculin (-*w*) et le nom mis en relief comporte le morphème casuel, *án desáwká ŋə́náda* «moi que-j'étudie-Masc.-Article maisonnette-dans», ou le relatif s'accorde en nombre et genre avec l'élément emphatique qui, celui-ci, n'indique pas le cas, *án desátká ŋə́ná* «moi que-j'étudie-Fém.-Art. maisonnette». Ces deux constructions ont exactement le même sens que *án ŋə́nádaγ desáw* «moi maisonnette-dans-Part. que-j'étudie», c'est-à-dire «C'est dans la maisonnette que j'étudie». Comme on l'a vu, le verbe relatif est le plus souvent suivi de l'article référentiel -*ká*. Le verbe principal ne peut pas être mis en relief par la phrase coupée.

Dans les propositions contenant l'emphase (de n'importe quelle expression) ou un impératif, on peut ajouter à n'importe quelle partie du discours la particule adressive m. -*na*, fém. -*nǰa* suivant le sexe de l'interlocuteur.

4. Les classes morphologiques.

4.1. Cinq verbes se distinguent par leur conjugaison à préfixes (complétés par des suffixes) : *ant-* «venir», *ag-* «apporter», *yig-* «rester», *yaγ-* «être, devenir» et *yaq-* «savoir». Les autres verbes sont conjugués par des suffixes. Les thèmes verbaux se divisent d'après trois critères : le schème tonique (constant dans toute la conjugaison pour la majorité des verbes; différant selon la personne, *əyé* «je donne» — *ə́yé* «il donne» et le temps, *céwé* «il fait» — *cewâ* «il a fait»), les marques de personnes (Sg. 2 = Sg. 3f. -*t*- ou -*y*- ou -*ty*-; Sg. 1 désonorisation de la consonne précédente ou -*t*-, etc.), et l'influence tonique sur la syllabe suivante (*zur* + *a* = *zura* «il est retourné» neutre, mais élevant *zur*↑ + *a* = *zurâ* «il a flâné», et abaissant *kínk*↓ + *áγá* = *kínkaγá* «il est effrayé», cf. *zuráγá* «il retourne» ou «il flâne») dans des combinaisons qui diffèrent suivant la personne.

4.2. Les noms (y compris les adjectifs) se divisent en deux grands groupes : ceux qui ont le suffixe du masculin -*i*/-*í* et ceux qui ne l'ont pas. Les autres divisions sont effectuées sur la base du comportement tonique des différents suffixes (*sén* «frère» — fém. *séna* «sœur», mais *ŋə́n* «maison» — fém. *ŋə́ná* «maisonnette»; *dib* «chose» — acc. *dibô*, mais *taf* «main» — acc. *tafo*). Pour un nombre de noms, le ton haut de la syllabe finale devient moyen au pluriel, *cənkút* «bon, beau» — pl. *cənkutká*.

4.3. Il existe deux séries de pronoms (distingués aux Sg. 1-2 seulement) : pronoms sujets indépendants et pronoms obliques. Ceux-là sont nominatifs, et ceux-ci remplissent les autres fonctions par supplétion, munis de suffixes casuels comme les autres noms : *ə́nt* «toi», *kə́w* «ton», *kə́t* «ta», *kúdes* «(à partir) de toi», etc. Dans quelques noms de parenté, les pronoms obliques sont directement préfixés pour l'expression du 'possessif' : *yə-talá* «mon père» (cf. *yəw-ŋə́n* «ma maison»). Cette construction est traitée comme un composé. Des traces de suffixes de complément de la seconde personne se trouvent à l'optatif religieux Sg. m. -*γ*, f. -*ʃ*, Pl. -*γana*.

4.4. Voici un tableau de conjugaisons illustrant ce qui a été dit. Les suffixes représentent l'état tonique neutre et les marques de personnes les plus simples :

	pronoms sujets	pronoms obliques	conjugaison à préfixes (marques de personnes seulement	non passé défini	non passé indéfini	passé défini	passé indéfini	converbe
Sg. 1	*án*	*(ə)y-*	*a-/Ø-*	*-áγá*	*-é*	*-γʷà*	*-a*	*-ata*
2	*ənt*	*k⁽ʷ⁾-*	*t-*	*-táγá*	*-té*	*-təγʷà*	*-ta*	*-tata*
3 m		*ŋi(-)*	*y-*	*-áwí*	*-é*	*-γʷà*	*-a*	*-amá*
f		*ŋi(-)*	*t-*	*-tátí*	*-té*	*-táγʷà*	*-ta*	*-tata*
Pl. 1		*ənnóǰi(-)*	*a-/Ø-...-n-*	*-náγá*	*-né*	*-náγʷà*	*-na*	*-nana*
2		*əntóǰi(-)*	*t-...-na*	*-tánγá*	*-tánà*	*-túnà*	*-táka*	*-tákamá*
3		*ŋáǰi*	*y-...-na*	*-ánkʷí*	*-ánà*	*-únà*	*-ka*	*-kamá*

Les catégories principales de la morphologie sont : temps (passé/non passé), aspect (défini/indéfini), personne (1/2/3), nombre (singulier/pluriel), genre (masculin/féminin distingués à la troisième personne du singulier seulement, sauf pour l'optatif religieux et la particule adressive de secondes personnes), cas (énumérés plus haut).

5. Le lexique.

5.1. L'infinitif se forme au moyen d'un suffixe *-ŋ*. Il se décline comme un nom et sert aussi de nom verbal. D'autres noms verbaux ont le suffixe (non productif) *-í*. Les participes actifs se termine en m. *-antí*, f. *-antá*, pl. *-antká* attachés au thème. Il n'y a que des traces d'un participe passif en *-tí* (*bə́stí* «ouvert»); c'est une forme relative qui exprime cette catégorie. Un nom d'instrument ou de location résulte de l'addition d'un *-cí* au thème, *discí* «instrument ou endroit d'études».

L'agaw a un système très productif de dérivation verbale. Le passif (*-st-*) est utilisé sans complément d'agent. Le causatif (*-c-*) introduit l'idée de la causation, *gú-* «manger» — *gúcc-* «faire manger»; il peut se répéter, *zur-* «rentrer» — *zurc-* «rendre, répondre», *zurəcc-* «renvoyer», *zurəccəcc-* «faire renvoyer». Le réciproque est *-ŋ-*, il peut aussi exprimer l'exécution lente et graduelle de l'action. Le réciproque et le causatif se combinent en *-ŋc-* dans le sens de causer une action réciproque, ou bien comme un adjutatif, aider à faire. Dans un nombre considérable de cas, une racine verbale se présente seulement dans une forme dérivée qui, dans ce cas, n'a pas le sens dérivé.

5.2. Les noms composés ne sont pas fréquents. Ils présentent l'ordre modificateur-tête. La tête se met à une forme synonyme au féminin en *-a*, mais le composé reste masculin. Il est suivi des mêmes allophones des marques de cas que le génitif. Exemple *ə́lléŋə́ná* «orbite (de l'œil)» composé de *əll* «œil» et *ŋən* «maison» pour «maison de l'œil». Quelques verbes composés sont constitués par un mot inanalysable et le verbe *n-* «dire», comme *ənga n-* «refuser», *sáq fiŋ n-* «sortir d'un seul coup».

5.3. Les noms de nombres cardinaux sont :

1	*láγú*	6	*wólta*	11	*cə́kra əmpə́l*
2	*láŋa*	7	*láŋéta*	12	*cə́kra láŋa*
3	*ʃúγa*	8	*sóγéta*	20	*láŋárŋa*
4	*seʒa*	9	*sésta*	30	*ʃúγácká*
5	*ánkʷa*	10	*cə́kka*	100	*líγ*

láγú s'emploie seulement en comptant. Avec les noms l'adjectif *əmpə́l* «un» est d'usage. Les nombres ordinaux se forment au moyen des suffixes du participe actif ajoutés aux cardinaux. L'addition d'un *s* aux noms de nombre forme un verbe numérique «rendre le nombre d'une entité *n*». Il est à noter que l'agaw a une construction spéciale pour mesurer : nom de nombre muni d'un suffixe *-i* (provoquant une assimilation) + unité de mesure avec le suffixe féminin + chose mesurée, — *súγíti bərčəqʷa aγu* «huit verres d'eau» (*bərčəqu* «verre»).

TEXTE

dəkká γuna

1. *əmplaní láŋa ara-γúná ə́ʃínà.* 2. *γuna-kí gud-a gatə́ʃtíγʷà.* 3. *ŋærá azezə́γʷ-sa bátata-kí əlliw-sa əncáγəstíʃtíγʷà.* 4. *«ankê jekí!» náni-kí aγô əyitáʃtíγʷà.* 5. *«aγô yekí!» náni-kí ankê əyitáʃtíγʷà.* 6. *«ŋi-tatá-s-γʷ-a kanə́s!» náni-kí «ŋærá-s-tatá-s-γʷ-a kanə́s!» niʃtíγʷà.* 7. *əmpla-či*

ŋi-ŧalá-s-γ^{w}-a kasánisi dad-dá aγu wogamá ǰiǰíγ^{w}à. 8. *ŋærá akγé-gi káycawǰamá ŋe-wa káycúsi, darê ŧambini-dés falengá, aγu kacŋ-á yáγání «aγu dará-da zəkə́γ^{w}-sa ǰeǰǰebê ə́mmiŧ!» nání, — «kú-s lə́kkəsi finčê ə́mŧé.» neŧa, finčê ə́mŧíγ^{w}à.* 9. *án-des-kí γuna-wa aγu γasamá kasγ^{w}à.* 10. *ŋærá-kí ŋi-qá-sa aγu kacání əwéy nəγ^{w}à.* 11. *əwéy nání-kí aq yinŧékamá kásínà.* 12. *ŋi-kí «yí-qá-sa agu kacγ^{w}à» namá dəγúγà.* 13. *dəγání-kí aq «pip-o-lá fanés!» nə́kamá, aγu gémáw-sa fayŋ-ô ǰemeráni, ŋærá «ŋe-wa aγu kukrisŧê kacála-γ, ǰalisŧé-gu» namá aq-əs dəγúγà.* 14. *aq-kí ǰalisŧê aγu yínŧáw-fo-sa fayánis pip-o yégcánəγ^{w}lés yigúnà.*

Traduction

La mauvaise femme

1. Il était une fois un couple. 2. La femme n'était pas bonne. 3. Au lieu de faire ce que son mari lui avait commandé, elle faisait d'autres choses. 4. Quand il disait «Apporte-moi du pain!», elle lui donnait de l'eau. 5. Quand il disait «Apporte-moi de l'eau!», elle lui donnait du pain. 6. Quand il disait «Allons voir ton père!», elle disait «Allons voir ton père à toi!». 7. Un jour, en allant voir son père [à elle], sur la route il y avait beaucoup d'eau accumulée. 8. Quand son mari, ayant fait traverser tous les bagages, était en train de la faire traverser, juste au moment où elle allait atteindre l'autre bord, l'eau voulait l'emporter; il lui a dit «Attrape le jonc qui est au bord de l'eau!», et elle a dit «Pour t'apprendre, je vais attraper l'écume», et elle a attrapé l'écume. 9. Sur ce, l'eau a emporté la femme. 10. Quand l'eau emportait sa femme, le mari a crié. 11. Quand il criait, des gens sont venus et l'ont questionné. 12. Il a dit «L'eau a emporté ma femme». 13. Quand il a dit cela, les gens ont dit «Trouvons au moins le cadavre!», et quand ils se sont mis à le chercher, le mari a dit aux gens : «Elle, c'est sûrement en amont que l'eau l'a emportée, non pas en aval». 14. Et quand les gens cherchaient en amont, là d'où l'eau venait, ils n'ont pas réussi à trouver le cadavre.

Traduction littérale approximative

[Commentaire entre crochets; converbe traduit par le participe présent; quand la coupure morphologique peut être effectuée dans le texte original, la traduction marque un =.]

Mauvaise [-*á* Fém.] femme

1. Une-fois deux mari = femme il-y-avait/eut. 2. femme = et bon-Translatif n'était-pas [verbe négatif, Habituel]. 3. Son-mari *[ŋi + ará]* qu'a-commandé = Acc. abandonnant-Sg. 3 f. = et autre [forme génitive] = Acc. elle-travaillait [Habituel, passif de «envoyer»]. 4. «pain-Acc. apporte!» quand-il-dit = et eau-Acc. elle-donnait. 5. «eau-Acc. apporte!» quand-il-dit = et pain-Acc. elle-donnait. 6. «son = père = Génitif-abrégé = maison = Translatif allons!» [confusion : possessif comme dans discours indirect, pour «ton père»] quand-il-dit = et, «son-mari = Gén. abrégé = père = Gén. abr. = maison = Transl. allons!» [même confusion, «son mari-Gén.» pour «ton» adressé au mari]. 7. Un = jour son = père = Gén. abr. = maison = Transl. pendant-qu'ils-vont [Statif] chemin = Locatif eau étant-plein = Sg. 3 m. est-resté. 8. son-mari objet = chaque faisant-traverser-Sg. 3 m. [exobligatif pour «complètement»] (lui/) elle-Acc. pendant- qu'il-fait-traverser [Statif], bord-Acc. si-elle-arrive = Abl. après, eau prendre [Causatif de «aller»] = Transl. quand-il-est [Infinitif + Translatif = «être» pour «être sur le point de»] «eau bord [Fém.] = Loc. qui-est = Acc. jonc-Acc. saisis!» quand-il-dit, — «toi = Datif justement écume-Acc. je-saisirai [Non passé Indéfini]» disant-Sg. 3 f. écume-Acc. elle-a-saisi. 9. cela = Abl. = et femme = Acc. eau prenant-avec-soi-Sg. 3 m. est-parti/allé. 10. son-mari = et sa = femme = Acc. eau quand-il-prend aïe a-dit [verbe composé pour «crier»]. 11. aïe quand-il-dit = et hommes [Sing. : *aqi*] venant-Pl. 3 ont-questionné. 12. lui = et «ma = femme = Acc. eau a-pris» disant-Sg. 3 m. a-parlé. 13. quand-il-parle = et hommes «cadavre = Acc. = même cherchons!» disant-Pl. 3, eau qu'il-descend = Relatif Non passé = Acc. chercher = Acc. quand-ils-commencent, son-mari «elle-Acc. eau bas-Acc. ne-prendra-pas [Non passé Indéfini] = Particule-d'emphase, haut-Acc. = Particule [d'affirmation forte contrastée avec une négation précédente, amharique : *ənǧi*] disant-Sg. 3 m hommes = Datif a-parlé. 14. hommes = et haut-Acc. eau qu'il-vient [Relatif Non passé] = vers = Acc. pendant-qu'ils-cherchaient cadavre = Acc. sans-trouver-Pl. 3 sont-restés.

D. LE KAFA[1]

1. Pour des indications d'ordre général, voir ci-dessus § 1.2.9.

2. Le matériel phonique.

2.1. *Types syllabiques*. La syllabe en kafa peut être ouverte ou fermée, mais en début comme en fin de syllabe, aucun groupement de consonnes n'est toléré. Les seules formes sont donc : (C)V, (C)VC. Toute consonne peut être initiale ou finale de syllabe. Cependant la liquide orale est exclue à l'initiale de mot; en finale de mot, sont aussi exclues les voyelles *u(:)* et *i(:)* et seules quelques consonnes désinentielles *(č, t, n, m)* représentant des marques fonctionnelles postfixées sont possibles. A l'intervocalique, la consonne peut être simple ou géminée (voir ci-dessous § 2.3.), les groupements de consonnes n'étant représentés que par les groupes consonne nasale + consonne orale (ou très exceptionnellement ceux à premier élément liquide ou semi-voyelle palatale).

Le mot est constitué, de manière très fortement majoritaire, de deux ou trois syllabes, plus rarement de une ou quatre. Les séquences possibles sont de la forme suivante :

$$[C]\,V\begin{bmatrix}S\\ \\C\end{bmatrix}\begin{bmatrix}C\\ \\:\end{bmatrix}[V]$$

(C = consonne, V = voyelle, S = semi-voyelle palatale, liquide, nasale; tout élément entre crochets est supprimable.)

2.2. *Phonèmes à fonction vocalique*. Le système vocalique oppose cinq phonèmes selon trois classes de localisation en trois degrés d'aperture :

i				*u*
	e		*o*	
		a		

Chaque voyelle peut être longue ou brève.

2.3. *Phonèmes à fonction consonantique*. Le système consonantique comprend les phonèmes suivants :

p	*f*	*t*		*č*	*š*	*k*	ʼ
b		*d*				*g*	*h*
(*p'*)		*t'*		*č'*		*k'*	
			l r				
m		*n*					
w				*y*			

Le statut de *p'* est difficile à établir. La consonne est très rarement attestée, et seulement à l'intervocalique sous forme de «géminée». Sur la «gémination» qui joue un rôle morphologique important, il serait sans doute utile d'avoir des indications plus précises. On peut se demander en fait s'il ne s'agit pas plutôt d'une corrélation de tension. Il est remarquable de ce point de vue que, dans les conditions morphologiques qui déterminent la «gémination», divers phonèmes se trouvent avoir des réalisations particulières qui pourraient trouver leur explication dans l'effort musuculaire exigé par la tension. Ainsi les sonores sont généralement réalisées sourdes et les spirantes semi-occlusives ou occlusives : ainsi à *f* correspond *pp* ; à *š*, *čč* ; à *h*, *kk* ; à *y*, *čč* (*ǰǰ* en présence d'une sonore) ; à *ʔ*, *k'k'* ; à *r*, *ll*. Certains de ces phonèmes, à savoir *l*, *r* (sauf comme variante de *d*), *f*, *ǰ*, *ʔ* ne se présentent à l'initiale qu'exceptionnellement, si bien que les oppositions entre *f* et *p*, *y* et *ǰ*, *ʔ* et *q*, *l*, *r* et *d* ne fonctionnent que d'une manière restreinte.

D'autres variations et neutralisations peuvent être relevées : *ʔ* et *k'* varient à l'intervocalique, *d* peut être réalisé *r* à l'initiale. En contact, les phonèmes subissent diverses modifications : *č* est réalisé *ǰ* au contact d'un phonème sonorisant et *n* est *ŋ* devant une palatale ; les nasales semblent sonoriser

(1) Les indications données ici sont fondées principalement sur E. Cerulli, 1951 et W. Leslau, 1959.

les sourdes (*k, k' > g, t > d*) ; *č* assimile les dentales *t* et *n* qui la précèdent, les palatales qui la suivent et les laryngales précédentes ou subséquentes ; au contact de *b*, *n* est réalisé *m*. A l'intérieur d'une même forme, la succession de certaines consonnes homorganiques ou de points d'articulation immédiatement voisins se présente rarement. En particulier *b, f, w, m* (et *h* !), *d, t* et *t', š* et *č, k* et *g* s'excluent pratiquement en séquence.

2.4. *Tons et accent.* Les documents publiés sur la variété de kafa considérée ici ne soulignent pas la présence de tons. Cependant en motcha, parler appartenant au même groupe, on a mis en relief l'existence d'un système de trois tonèmes : un ton haut, un ton descendant et un ton bas, celui-ci ne pouvant porter que sur des voyelles longues (Leslau, 1959, voir ci-dessus § 2.3.4.). Il n'est pas exclu qu'une enquête particulière sur ce point ne modifie les données utilisables aujourd'hui pour le kafa proprement dit.

On peut résumer de la manière suivante les indications fournies pour l'accent. Celui-ci porterait essentiellement sur la syllabe contenant la troisième more à partir de la fin du mot, toute syllabe en CV étant comptée pour une more et toute syllabe en CV: ou CVC pour deux mores. Des exceptions sont constituées par quelques suffixes, les uns portant toujours et les autres ne portant jamais l'accent.

3. Structure de l'énoncé.

3.1. Un énoncé normal en kafa peut être à prédicat nominal ou verbal. Dans ce dernier cas, il peut se réduire à une seule forme verbale, celle-ci portant de manière générale l'indice de la personne sujet : *dupp-e-h-one* (*dupp-* radical verbal, *-e-* voyelle de liaison, *-h-* marque de l'inaccompli indicatif, *-one* marque de la 1re personne du pluriel) «nous jetterons».

Un énoncé nominal minimal peut être constitué par une forme non verbale suivie d'une copule non conjugable : *ko:tó: ne* «C'est (2) faux (1)».

Pour l'un et l'autre type d'énoncé, l'ordre des termes, au degré de relief neutre, est l'ordre sujet-prédicat. Le verbe est en général à la fin de la phrase précédé par ses compléments : *kéǰǰa: boto:na me:nó:n k'oddémono* «Je-partagerai (4) la viande (3) (en) trois (1) morceaux (2)». Cependant lorsque le sujet est un pronom ou s'il est rappelé par un pronom, celui-ci peut précéder immédiatement ou suivre la forme verbale. De plus, le pronom sujet exprimé en tête de phrase peut être répété après le verbe.

3.2. Dans les groupes nominaux, le déterminant «adjectif» ou substantif porte une marque particulière et précède le déterminé *o:gé: úro:* «(un) homme (2) grand (1)» (*o:ge:* est la forme déterminative de *o:go:*); *wo:ra:fe: aškero:ne* «les soldats (2) du chef (1)» (*wo:ra:fe:* est la forme déterminative de *wora:bo:*). L'ensemble déterminant-déterminé constitue un «état construit» et les marques fonctionnelles éventuelles sont postposées au 2e terme : *no: šowe:te: gabyo-č* «au (4) marché (3) de notre (1) pays (2)» (*šowe:te:* forme déterminative de *šowo:* «pays», *-č* particule de lieu).

Adjectifs et noms déterminants se construisent donc identiquement, et il n'y a pas pour l'adjectif d'accord en genre et en nombre avec le nom déterminé. Avec les numéraux, le nom nombré reste au singulier.

3.3. Le verbe de manière générale s'accorde en genre, en nombre et en personne avec le terme sujet. L'accord en nombre manque cependant occasionnellement, et seul l'un des termes, le sujet ou le verbe prédicat apparaît comme un pluriel, lorsqu'il ne découle de ce fait aucune ambiguïté.

Un cas particulier est celui de la «neutralisation» de nombre dans les formes verbales lorsque celles-ci sont précédées immédiatement ou suivies d'un pronom sujet. Le verbe est alors au singulier et le nombre est marqué exclusivement par le pronom sujet : *a:mó:č hammímo nó:ne* «Où (1) irons (2)-nous (3)» (verbe à la 1re personne du singulier suivi du pronom pluriel *no:ne* «nous»).

Le verbe distingue par des formes spéciales les oppositions d'aspect : accompli pour le procès considéré comme achevé, inaccompli si le procès est considéré comme non achevé ou simplement dans son déroulement. Un morphème dérivationnel permet, dans certains cas, de marquer l'orientation du procès par rapport au sujet (§ 5.1.). Des marques spéciales peuvent aussi, au moins dans certaines variétés du dialecte, caractériser le verbe selon qu'il exprime un procès autonome, concomitant à un autre, ou dépendant de lui (§ 3.5). Enfin des formes spéciales peuvent être définies comme duratives ou statives insistant sur la durée, la répétition d'un procès ou encore la permanence d'un état.

L'ordre est exprimé par l'impératif aux deuxièmes personnes et par le jussif (accompli ou inaccompli), éventuellement précédé d'une particule *ya-* aux autres personnes.

3.4. La négation met en jeu des marques diverses et diversement rattachées au verbe selon les aspects et les modes : *šun-a:čč-one* «nous n'aimons pas» (radical + suffixe négatif + marque personnelle). Dans les phrases à prédicat nominal, la négation porte sur la copule *-ne* qui est précédée du préfixe *to:-* : *ta:góndo: to:ne* «je ne suis pas méchant». Un procédé particulier de négation verbale utilise, en fonction d'auxiliaire, le verbe *ḳağ* «refuser» précédé de l'infinitif ou parfois du relatif (§ 4.3) du verbe nié.

L'interrogation est normalement exprimée par l'intonation générale de la phrase : *ma:ó: kaččite?* «La nourriture est-elle prête» (nourriture est-prête?». Lorsque la phrase est introduite par un pronom interrogatif, le verbe à l'accompli est au mode dit «relatif» (§ 4.3).

3.5. Dans la phrase complexe, l'ordre est aussi complétant-complété, les propositions dépendantes venant avant celles dont elles dépendent. Pour l'expression des procès successifs ou concomitants, la liaison peut n'être pas marquée autrement que par l'intonation : *ḳoč'č'ó: kiččihone ḳóč'č'o: kaččihone* «nous tirerons (2) la farine d'enset (1) (et) nous ferons cuire (4) la farine d'enset». Il semble cependant que dans ce cas, le kafa recourt le plus souvent à des tournures subordinatives : le verbe de la proposition marquant le procès antérieur se met à une forme converbiale (gérondif) reliée ou non à la principale par l'élément conjonctif *-na* : *miminó gurak'k'á: méno: gadditė* («ayant égorgé-moi (2) la vache (1) j'ai vendu (4) la viande (3)»). Les mêmes tournures peuvent exprimer d'autres relations : temporelle *bušittinó:č be:ḳḳana o:gati doč'ó: uččabe:to tané* «Quand j'étais enfant, je buvais beaucoup de bière (moi-étant [2] dans l'enfance [1] beaucoup de [3] bière [4] je buvais [5] moi [6]); causale : *ó:geto: ma:k'k'a ta: mač'o miččite* «ayant mangé (2) beaucoup (1), moi (3) ventre (4) est rassasié (5)».

Autres tournures subordinatives : la proposition causale peut être marquée par l'adjonction du suffixe *-č* à la forme verbale à l'accompli relatif (§ 4.3) : *itto: o:gé: ú:ro: tunetóč bonoš sattibé:tete* «Ils ont peur parce que vous êtes un homme grand (vous qui-est-grand homme étant-parce que [*tuneto* + suffixe *-č*] ils craignent)». Le même élément *-č* adjoint à l'inaccompli permet d'exprimer la finalité : *hammemó-č tiyetináo* «ils se levèrent pour s'en aller (ils s'en vont-pour ils se levèrent)».

Pour les mêmes propositions finales, l'infinitif peut être utilisé de la même façon que l'inaccompli : *ne: maččé:n begó:-č ne: k'e:tó:č gigémmi ne* «entre dans ta maison pour voir ta femme (ta femme voir-pour, dans ta maison entre, toi)».

La phrase hypothétique est généralement introduite par une particule (*gatá:* «si»). A la protase, le verbe est généralement à l'accompli de la conjugaison courte, parfois au mode «relatif» ou au statif, sans nuance sémantique spéciale, semble-t-il. C'est l'usage à l'apodose de l'inaccompli de la conjugaison longue ou de l'inaccompli augmenté du suffixe *-ś* qui confère respectivement une valeur «réelle» ou «irréelle» à l'hypothèse.

La proposition relative en tant que terme déterminant précède immédiatement son antécédent. Le verbe revêt une forme («relative») spéciale.

C'est la construction relative qui permet le plus fréquemment la mise en relief d'un élément de la phrase. Celui-ci devient le sujet d'une phrase complexe à copule dont la phrase de base devient le prédicat : *ačó: álleto ne* «C'est l'eau que je n'ai pas trouvée (l'eau est que je n'ai pas trouvée)»; *śówo: kemáto ne* «ton travail, je le connais (ton travail est que je connais)».

4. Les catégories morphologiques.

4.1. Il semble difficile d'établir, sur une base fonctionnelle ou morphologique, l'existence d'une classe d'adjectifs distincte de la classe des substantifs. Les noms de qualité ont en kafa la même structure que les autres et se construisent, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus comme déterminants nominaux avec les substantifs qu'ils qualifient, c'est-à-dire en prenant la marque déterminative ou génitivale (voir § 3.2).

Une forme nominale du singulier a en kafa la structure suivante : radical (+ éventuellement suffixe) + désinence vocalique (+ éventuellement marque de fonction). Le radical a le plus souvent (dans plus de 60% des cas) la forme C1VC2(C2) : *gid-o:* «genou», *gidd-o:* «chagrin», moins fréquemment C1VC2C3 : *č'ong-o:* «viande», C1V1C2V2C3 : *haraš-o:* «cheval» avec parfois allongement ou gémination de l'un ou l'autre élément, à l'exclusion du premier, selon les schèmes suivants : (C1)V1:C2V2C3 : *da:hir-o:* «lion», (C1)V1C2C2V2C3 : *emmiš-o:* «chèvre, caprin», C1V1C2V2:C3 : *kuna:n-o:* «chien», C1V1C2C2V2:C3 : *kulla:r-o:* «chat», C1V1C2V2C3V3 : *č'abarr-o:* : sorte d'arbre. Il y a en outre des formes (peu nombreuses) de schèmes divers comportant plus de trois consonnes radicales.

Sur les suffixes, voir ci-dessous.

La désinence nominale par excellence est *-o:* (rarement *-a:*); mais les noms d'êtres femelles et de petits animaux ont généralement une désinence *-e:*. Cette désinence peut aussi conférer au nom une valeur diminutive ou dépréciative.

Le pluriel nominal se forme le plus fréquemment par l'adjonction au radical d'un suffixe *-i/enao*. Quelques formes de pluriel présentent une adjonction d'une consonne identique à la dernière radicale précédée de *-i-* : *buš-o:* «fils», plur. *buš-i-š-o:*.

Des marques postposées constituent des indicateurs de la fonction du mot dans la phrase, la fonction sujet étant exprimée par la forme base. Celle-ci reçoit les marques suivantes pour les autres fonctions : *-n* pour le complément d'objet (lorsque l'exige la clarté de la phrase) : *ibaro:-n eččémo tá:ne* «nous (3) recherchons (2) la vérité (1)»; *-(i)č(če/i)* pour l'attribution, la direction, le lieu : *buše:-č* «pour la femme», *šowo:-ič* «sur la terre»; *k'e:to:-č* «vers la maison»; pour le mouvement vers un lieu, la marque peut être également *-wa:n* : *ta-wá:n* «vers moi»; l'instrumental est exprimé par *-na:* : *gommo:-na:* «avec les ongles».

Il faut aussi signaler le complément adverbial qui se caractérise par la marque *-ne* : *giddó:-ne* «nécessairement», *mač'o:-ne* «en secret». — La marque du déterminatif ne s'ajoute pas à la forme-sujet, mais directement au radical : *šowo:*, forme déterminative *šowe:*. Pour les noms féminins en *-e:*, il n'y a pas de distinction entre la forme subjective et déterminative. D'autres relations peuvent être exprimées par des formes invariables placées en général après le nom qu'elles régissent.

4.2. Les formes des pronoms personnels sont les suivantes :

singulier	1	*ta:*	pluriel	*no:*
	2	*ne:*		*itto:, itto:š(i)*
	3	*bi, bo*		*bono:, bonoš(i)*
	masc.	*aro:*		*aren(a)o:*
	fém.	*are:*		

Il y a trois formes de 3ᵉ personne pour le singulier. La première, qui est employée dans les cas ordinaires, ne distingue pas de genres. La deuxième est la forme de respect. La troisième qui distingue le masculin et le féminin a une valeur peut-être dépréciative. En tout cas, elle est utilisée pour les gens de rang inférieur. La 2ᵉ personne du pluriel sert de forme d'adresse respectueuse.

La fonction des pronoms personnels dans la phrase peut être marquée, s'il est nécessaire, par des éléments postposés, semblables en partie à ceux qui sont utilisés pour les formes nominales. Ce sont ces pronoms qui sont utilisés pour marquer la possession : *bi bušo:* «son fils (lui fils)».

Des pronoms possessifs signifiant «le mien, le tien, etc.» sont formés à l'aide de ces mêmes morphèmes munis de la marque de complément d'attribution et de la désinence nominale *-o:* : *bičč-o* «le sien (le à-lui)».

Les démonstratifs sont *hin* pour l'objet rapproché et *ebi* pour l'objet éloigné.

4.3. Une forme verbale simple exprime, en kafa, les catégories suivantes. L'aspect : accompli ou inaccompli, et pour ce dernier aspect, éventuellement le temps : futur ou non futur; le mode : jussif-impératif, relatif, concessif, converbial; la personne avec des distinctions de genre : masculin ou féminin et de nombre : singulier ou pluriel. La rection interne ou externe qui peut relever de la nature sémantique du radical, peut aussi être explicitée dans un morphème particulier.

La forme minimale comporte un élément radical et un élément flexionnel. Dans ce cas, c'est élément flexionnel qui assume l'expression des déterminations d'aspect, de mode et de personne. Dans la forme maximale, ces déterminations sont marquées — de façon souvent redondante — par des morphèmes divers juxtaposés.

Le radical est de façon très largement prédominante (90 % des cas) de la forme C1VC2. Quelques verbes ont leur radical en C1VC2C3, C1VC2VC3, C1VC2C2VC3. Les radicaux en CVC peuvent avoir la deuxième consonne simple ou «géminée» (§ 2.1). Dans certains verbes, la nature simple ou «géminée» de cette consonne est constante à travers tout le paradigme et caractérise le radical en tant que tel, dans ce sens que deux radicaux différents peuvent s'opposer par ce seul trait : *bat-emmo* «je réprimanderai» : *batt-emmo* «j'oublierai». Pour d'autres, qui constituent une classe très nombreuse, la nature de la dernière consonne radicale est liée aux catégories exprimées par l'ensemble de la forme selon la distribution suivante : C1VC2C2 pour l'indicatif positif, le jussif-impératif négatif, le gérondif passé; C1VC2 pour l'indicatif et relatif négatifs, le jussif-impératif positif, le gérondif présent.

Si la forme verbale n'est pas minimale, c'est-à-dire si elle comporte un autre morphème que le radical et la désinence flexionnelle, le radical augmenté est suivi par une voyelle *i* ou *e* déterminée principalement par la nature transitive ou intransitive du procès. (Dans le gérondif en *-k'k'-*, voir ci-dessous, c'est la personne qui commande le choix de la voyelle qui peut être *e, i* ou *a*.) Le suffixe suivant caractérise une conjugaison dite longue par rapport à une courte qui semble, au moins dans certains dialectes spécifique de la proposition subordonnée. Ce suffixe varie en fonction des aspects : il est *-t-* pour l'accompli, *-h-* ou *-mm-* pour l'inaccompli, *š* pour le futur, *-b(e:)-* pour le statif.

A la place de ce suffixe d'aspect, les formes d'un mode converbial présentent un suffixe *-k'k'-* (dialectement *-čč-*).

Les désinences flexionnelles qui diffèrent selon les personnes (et aussi dans une certaine mesure selon les aspects et les modes), ne sont cependant pas assez diverses pour assumer toutes les distinctions nécessaires. Certaines formes sont ambiguës et nécessitent, lorsque le sujet n'est pas exprimé autrement, l'emploi de pronoms personnels. La série fondamentale des désinences est la suivante :

singulier	1	*-e*	pluriel	*-one*
	2	*-i(n)*		*-ote*
	3 masc.	*-e*		*-ete*
	fém.	*-a*		

Mais des formes différentes existent. Pour l'accompli de la conjugaison courte, les désinences du pluriel sont : 1. *e*, 2. *u*, 3. *e*; pour le jussif-impératif : sing. 1. *a*, 2. *i*, 3. masc. *i*, fém. *a*; plur. 1. *a*, 2. *i*, 3. *i*. A l'inaccompli de la conjugaison longue, les désinences sont celles de la série fondamentale pour les formes à suffixe *-h-*, mais avec le suffixe *-mm-* elles sont au singulier : 1. *o*, 2. *i*, 3. masc. *o*, fém. *i*.

A ces désinences flexionnelles peut être substituée la désinence *-o* pour la formation du mode relatif (au moins au singulier; les formes de pluriel ne sont pas attestées dans les documents publiés).

Pour le «concessif», il y a postposition de la particule *no* soit aux formes d'accompli et de jussif de la conjugaison longue, soit au radical augmenté de *-e*.

Enfin outre le gérondif en *-k'k'-* le kafa connaît une autre forme converbiale invariable qui est constituée par le radical augmenté de la voyelle thématique et du suffixe *-re*.

La constitution des formes verbales simples positives pourrait être schématisée comme suit :

Radical + voyelle thématique + { marque aspective / marque converbiale *-k'k'-* } + désinence flexionnelle + particule modale
marque converbiale *-re*

Exemples de formes verbales : *hamm-e* (accompli court) «il est parti»; *ge:š-ona* (accompli long) «nous ferons», *šag-we:* «qu'elle arrive»; *čučč-i-t-ete* (accompli long) «ils ont lié»; *ša:gg-e-h-e* (inaccompli long) «il épousera» *gočči-be:-te* (statif) «il travaille la terre (habituellement)»; *k'očč-i-t-o* (relatif) «qu'il avait conseillé»; *tun-e-t-a:-no* (concessif) «bien que nous soyons»; *hamm-e-k'k'-e* (converbial) «étant parti (lui)»; *mač-i-re* (converbial) «réunissant», *hamm-e-š-e* (inaccompli futur) «j'irai».

Il n'a pas été tenu compte dans ce tableau des formes négatives qui mettent en œuvre les marques suivantes suffixées au radical : *-a:č(č)-* pour l'indicatif (*kot-a:čč-e* «je ne mens pas»), *-ah-* ou *-ay-* selon les personnes pour le jussif-impératif (*ge:tt-ah-in* «ne dis pas!»), *-an-* pour le relatif et le statif (*beg-an-i* «que je n'ai pas vu»).

Pour les formes verbales dérivées, voir ci-dessous.

5. Le matériel lexical.

5.1. Sur la structure du lexème, voir § 2.1.

Le kafa ne semble pas connaître dans son lexique de formes nominales à préfixes, sauf peut-être pour les noms de nombre de 11 à 20 qui sont formés à l'aide d'un élément *-ara-* préfixé.

Le procédé de formation normal est la suffixation. De tout verbe peut être tiré un nom verbal (infinitif) par suffixation de *-o* au radical (de *-mo* pour les verbes monoconsonantiques en CV). Divers autres suffixes permettent la formation de noms-adjectifs relatifs ou qualificatifs :

-a/eto: : *dagg-eto:* «médian» (*dagg-o:* «milieu»); *-(e)no:* : *koteno:* «menteur» (*kot-o:* «mensonge»); la combinaison des deux peut être reconnue dans les formes des noms de nombres ordinaux; *-eččo* : *biy-eččo* «malade» (*biy-o:* «maladie»); *ang-eččo* «gras» (*ang* «engraisser»); le même suffixe permet de former des noms d'habitude, de métier, etc. : *gin-eččo* «lancier» (*gin-o:* «lance») les suffixes *-ano:*,

-allo: ont une valeur privative ou négative : *gid-allo:* «faible» (*gid-o:* «force»), *ary-ano:* «ignorant» (*ariy* «savoir»).

Le système de dérivation verbale est assez limité en kafa. Une formation relativement fréquente est celle du causatif par adjonction au radical du suffixe *-(i)č(č)* : *mič-* «brûler», *mič-ičč-* «incendier». C'est le même radical suffixe qui permet de former des verbes dénominatifs : *k'am-ič-* «raccourcir» de *k'am-no:* «court». Une forme fréquentative peut être obtenue par redoublement : *giggi* fréquentatif de *gi-* «entrer».

Un autre procédé de dérivation dénominale met en œuvre comme auxiliaire le verbe *y* «dire, faire» placé après le radical. Celui-ci se présente sous une forme spéciale invariable : *čufačufa y* «fumer, faire de la fumée» (voir I § 4.5.).

5.2. Les noms de nombre :

Cardinaux :	1. *ikko:*	6. *širitto:*	11. *ara-ikko:*
	2. *gutto:*	7. *šabatto:*	12. *ara-gutto:*
	3. *kemo:*	8. *šimitto:*	20. *hiyo:*
	4. *audo:*	9. *yitiyo:*	30. *šašo:*
	5. *uččo:*	10. *aširo:*	100. *ballo:*

Ordinaux : 1[er] *siččo:*, 2[e] *gutt-in-o:/eto:*, 3[e] *kejj-in-o:/eto:*, *kem-ena:*.

Texte

k'ačč'ámo:-ná	*bok'állo:-ná*	*ka:rékk'e*	*sakké:*	*dánno:*	*tunekk'é*	*taggaé.*	*k'acc'ámmo*	*rittámo-ná*
hyène-et	chacal-et	ayant-esté	singe	juge	étant	disputèrent.	hyène	elle-parlait-et

bak'alló:	*mé:no:*	*gajjémmo*	*ne*	*yikk'é*	*kassasí.*	*bok'alló:*	*dittamo:-ná*	*amollá:*	*gayá-čče*
chacal	viande	qui-a-volé	c'est	disant	accusa.	chacal	qu'il parlait-et	nulle-chose	j'ai volé

tohá	*č'o:č*	*k'awó*	*no:*	*hami-ná*	*no:*	*daččit*	*me:nó:*	*k'ačč'ammó:*	*gajji.*
ensemble	proie	chercher	nous	nous-allions-et	nous	avons-trouvé	viande	hyène	a-volé.

Traduction

La hyène et le chacal, ayant un litige, se disputèrent, le singe étant juge. La hyène parlant, accusa : « C'est le chacal qui a volé la viande». Le chacal répondit : «Je n'ai rien volé? Nous sommes allés chercher une proie ensemble et la hyène a volé la viande que nous avons trouvée».

RÉFÉRENCES

Les références complètes sont données pour les documents qui ne figurent pas dans la Bibliographie générale pour le chapitre V, pp. 306 et suiv. Pour les autres, une lettre et éventuellement un chiffre renvoient au paragraphe de la Bibliographie dans lequel il figure.

ALLAN, E. J., 1976 : «Kullo» dans Bender 1976, v. A.

AMBORN, H. *et al.*, 1980 : v. C5.

ANDRZEJEWSKI, B. W., 1957 : «Some Preliminary Observations on the Borana Dialect of Galla» dans *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XIX, 354-374.

BENDER, M. L., 1971 : «The Languages of Ethiopia» : «A New Lexicostatistic Classification and Some Problems of Diffusion», *Anthropological linguistics*, 13/5, 165-288.

BENDER, M. L., 1976 : v. A.

CERULLI, E., 1938 : v. F.

— 1951 : v. F.

COHEN, D., 1973 : v. A.

COHEN, M., 1956 : «Langues chamito-sémitiques» dans Meillet, A., Cohen, M., *Les langues du monde*, 2[e] éd., Paris, pp. 81-181.

Colizza, G., 1887 : v. C1.
Conti-Rossini, C., 1912 : v. D.
Dolgopolskij, A. B., 1973 : v. A.
Heine, B., 1974 : v. C6.
Hetzron, R., 1969 : v. D.
— 1976 : v. D.
Hudson, R. A., 1974 : v. B.
— 1976 : v. B.
Leslau, W., 1959 : v. F.
Lonfernini, B., 1971 : *I Sidamo : Un antico Popolo Cuscite*, Bologne.
Moreno, M. M., 1938 : v. F.
— 1940 : v. C7.
Olderogge, D. A., Potexin, I. I., Rajt, M. V., 1954 : «Efiopija i strany krasnomorskogo poberež'ja» dans Olderogge, D. A., Potexin I. I., *Narody Afriki*, Moscou, pp. 359-396.
Palmer, F. R., 1959 : v. D.
Ricci, L. : «Materiali per la lingua mekan», dans *Rassegna di Studi Etiopici*, XXV (1971-1972), 90-455.
Roper, T. M., 1928 : v. B.
Saeed, J. I., 1982 : v. C2.
Tucker, A. N., 1975 : «Voice quality in African languages», dans *Directions in Sudanese linguistics and Folklore* (Univ. of Khartoum), pp. 44-57.
Tucker, A. N., Bryan, M. A., 1966 : v. A.
Ullendorff, E., 1960 : *The Ethiopians. An Introduction to Country and People*, Londres.
Whiteley, W. H., 1953 : v. E.



BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRES I-II

A. CHAMITO-SÉMITIQUE

COHEN, M., 1952 : « Langues chamito-sémitiques », dans Meillet, A., Cohen, M., *Les langues du monde*, Paris, 81-181.
DIAKONOFF, I. M., 1965 : *Semito-Hamitic Languages*, Moscou.
Voir aussi les références de l'Introduction, p. 8 et des Chapitres I et II, p. 158-159.

B. SÉMITIQUE

BERGSTRÄSSER, G., 1928 : *Einführung in die Semitischen Sprachen*, Munich.
BROCKELMANN, C., 1908-1913 : *Grundriss der vergleichenden Grammatik der semitischen Sprachen*, Berlin.
CASTELLINO, G. R., 1962 : *The Akkadian Personal Pronouns and Verbal System in the Light of Semitic and Hamitic*, Leyde.
COHEN, D., 1970 a : *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques*, Paris-La Haye.
— 1970 b : *Études de linguistique sémitique et arabe*, Paris-La Haye.
— 1984 : *La phrase nominale et l'évolution du système verbal. Études de syntaxe historique*, Paris.
COHEN, M., 1924 : *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Paris.
GARBINI, G., 1984 : *Le lingue semitiche*, Naples.
KURYŁOWICZ, J., 1962 : *L'apophonie en sémitique*, La Haye.
— 1972 : *Studies in Semitic Grammar and Metrics*, Wroclaw.
MOSCATI, S., SPITALER, A., ULLENDORFF, E., SODEN, W. VON, 1964 : *Introduction to the comparative grammar of the Semitic Languages*, Wiesbaden.
PETRÁČEK, K., 1960-1964 : « Die innere Flexion in den semitischen Sprachen », dans *Archiv Orientální*, XXVIII, 547-606, XXIX, 513-545, XXX, 361-408, XXXI, 577-624, XXXII, 185-222.
RUNDGREN, F., 1959 : *Intensiv und Aspektkorrelation*, Uppsala.
— 1963 : *Erneurung des Verbalaspekts im Semitischen*, Uppsala.

C. AKKADIEN

The Assyrian Dictionary of the University of Chicago, Chicago-Glückstadt, 1956.
FINET, A., 1956 : *L'accadien des lettres de Mari*, Bruxelles.
HECKER, K., 1966 : *Grammatik der Kültepe-Texte*, Rome.
LANCELLOTTI, A., 1962 : *Grammatica della lingua accadica*, Jérusalem.
LIPIN, L. A., 1973 : *The Akkadian Language*, Moscou.

Reiner, E., 1956 : *A Linguistic Analysis of Akkadian*, La Haye.
Ryckmans, G., 1960 : *Grammaire accadienne*, 4[e] éd. revue par P. Naster, Louvain.
Soden, W. von, 1952 : *Grundriss der akkadischen Grammatik*, Rome.
— 1965 : *Akkadisches Handwörterbuch*, Wiesbaden.
Ungnad, A., 1949 : *Grammatik des Akkadischen*, 3[e] éd. Munich.

D. ÉBLAÏTE

Cagni, L. (Ed.), 1981 : *La lingua di Ebla*, Naples.
Fronzaroli, P. (Ed.), 1984 a : *Studies on the Language of Ebla*, Florence (= *Quaderni di Semitistica*, XIII).
— 1984 b : «La langue d'Ebla», dans *Histoire et Archéologie. Les dossiers*, n° 83.

E. SÉMITIQUE DU NORD-OUEST

Jean, C. F., Hoftijzer, J., 1965 : *Dictionnaire des inscriptions sémitiques de l'Ouest*, Leyde.
Donner, H., Röllig, W., 1971 : *Kanaanäische und aramäische Inschriften*, 3[e] éd., Wiesbaden.
Harris, Z. S., 1939 : *The Development of the Canaanite Dialects. An Investigation in Linguistic History*. New Haven.

F. AMORITE

Gelb, I., 1958 : «La lingua degli Amoriti», dans *Academia Nazionale dei Lincei. Rendiconti*, ser. 8, 13, 143-164.
Huffmon, H. B., 1965 : *Amorite Personal Names in the Mari Texts. A Structural and Lexical Study*, Baltimore.

G. OUGARITIQUE

Aistleitner, J., 1963 : *Wörterbuch der ugaritischen Sprache*, Berlin.
Caquot, A., Sznycer, M., Herdner, A., 1974 : *Textes ougaritiques. I. Mythes et légendes*, Paris.
Fronzaroli, P., 1955 : *La fonetica ugaritica*, Rome.
Gordon, C., 1965 : *Ugaritic Textbook*, Rome.

H. YA'UDI

Dion, P. E., 1974 : *La langue de Ya'udi*, Watterloo (Ontario).

I. HÉBREU

Andersen, F. I., 1970 : *The Hebrew Verbless Clause in the Pentateuch*, Nashville-New York.
— 1974 : *The Sentence in Biblical Hebrew*, La Haye-Paris.
Bauer, H., Leander, P., 1922 : *Historische Grammatik der Hebräischen Sprache des Alten Testamentes*, Halle.
Blau, J., 1976 : *A Grammar of Biblical Hebrew*, Wiesbaden.
Cohen, D., Zafrani, H., 1968 : *Grammaire de l'hébreu vivant*, Paris.
Genesius, W., 1910 : *Genesius' Hebrew Grammar as edited and enlarged by the late E. Kautzsch*, 2[e] éd. Oxford.
Hadas-Lebel, M., 1976 : *Manuel d'histoire de la langue hébraïque*, Paris.
Joüon, P., 1923 : *Grammaire de l'hébreu biblique*, Rome.
Segal, M. H., 1927 : *A Grammar of Mishnaic Hebrew*, Oxford.
Sperber, A., 1966 : *A Historical Grammar of Biblical Hebrew*, Leyde.

J. PHÉNICIEN

FRIEDRICH, J., 1951 : *Phönizisch-Punische Grammatik*, Rome.
MASSON, O., SZNYCER, M., 1972 : *Recherches sur les Phéniciens à Chypre*, Genève-Paris.
SEGERT, S., 1976 : *A Grammar of Phenician and Punic*, Munich.
SZNYCER, M., 1967 : *Les passages puniques en transcription latine dans le « Poenulus » de Plaute*, Paris.
VAN DEN BRANDEN, A., 1969 : *Grammaire phénicienne*, Beyrouth.

K. MOABITE

SEGERT, S., 1961 : « Die Sprache der moabitischen Königsinschrift », dans *Archiv Orientální*, XXIX, 197-267.
VAN ZYL, A. H., 1960 : *The Moabites.*

L. AMMONITE

AUFFRECHT, W. E., 1983 : « A Bibliography of Ammonite Inscriptions », dans *Newsletter for Targumic and Cognate Studies*, Suppl. nº 3.
GARBINI, G., 1981 : « Lingue e ' varietà linguistiche ' nel semitico nord-occidentale del I millenio a. C. », dans *Annali dell' Istituto Orientale di Napoli*, 95-111.
GARR, W. R., 1985 : *Dialect Geography of Syria-Palestine 1000-586 BCE*, Philadelphie.
ISRAEL, F., 1984 : « Geographic Linguistics and Canaanite Dialects » dans *Current Progress in Afro-Asiatic Linguistics : Papers of the 3rd International Hamito-Semitic Congress, London 29-31 March 1978*, Amsterdam, 363-387.
JACKSON, K. P., 1983 : *The Ammonite Language of the Iron Age*, Chico (Calif.).

M. ÉDOMITE

ISRAEL, F., 1979 : « Miscellanea Idumea », dans *Rivista Biblica Italiana*, XXIX, 171-203.
KORNFELD, W., 1985 : « Die Edomiterlisten (Gn. 36 ; 1C 1) im Lichte des altarabischen Namensmateriales », *Altes Orient und Altes Testament*, 215, 231-236.

N. ARAMÉEN

1. ALTHEIM, F., STIEL, R., 1959 : *Die Aramäische Sprache unter den Achaimeniden*, Francfort/Main.
BAUER, H., LEANDER, P., 1922 : *Grammatik des Biblisch-Aramäischen*, Halle.
BROCKELMANN, C., 1955 : *Syrische Grammatik*, 7e éd., Leipzig.
CANTINEAU, J., 1930-1932 : *Le nabatéen*, Paris.
— 1935 : *Grammaire du palmyrénien épigraphique*, Le Caire.
COSTAZ, L., s.d. : *Grammaire syriaque*, Beyrouth.
DALMAN, G., 1905 : *Grammmatik des Jüdisch-Palästinischen Aramäisch*, Leipzig.
— 1938 : *Aramäisch-neuhebräisches Handwörterbuch Targum, Talmud und Midrasch*, Göttingen.
DEGEN, R., 1969 : *Altaramäische Grammatik des Inschriften des 10-8 Jh. v. Chr.*, Wiesbaden.
FITZMYER, J. A., HARRINGTON, D. J., 1978 : *A Manual of Palestinian Aramaic Texts*, Rome.
KUTSCHER, E. Y., 1952 : *Studies in Galilean Aramaic*, Jérusalem.
LEANDER, P., 1928 : *Laut- und Formenlehre des Ägyptisch-Aramäischen*, Göteborg.
LEVIAS, C., 1900 : *A Grammar of the Aramaic Idiom Contained in the Babylonian Talmud*, Cincinnati.
MACUCH, R., 1965 : *Handbook of classical and modern Mandaic*, Berlin.
MARSHALL, J. T., 1929 : *Manual of the Aramaic Language of the Palestinian Talmud*, Leyde.
NÖLDEKE, Th., 1875 : *Mandäische Grammatik*, Halle.
— 1880 : *Kurzgefasste Syrische Grammatik*, Leipzig.
ROSENTHAL, F., 1961 : *A Grammar of Biblical Aramaic*, Wiesbaden.
— 1964 : *Die aramäistische Forschung seit Theodor Nöldeke's veröffentlichungen*, Leyde.

— (Ed.), 1967 : *An Aramaic Handbook*, Wiesbaden.
— 1936 : *Die Sprache der Palmyrenischen Inschriften und ihre Stellung innerhalb des Aramäischen*, Leipzig.
SEGERT, S., 1975 : *Altaramäische Grammatik*, Leipzig.
STEVENSON, W. B., 1962 : *Grammar of Palestinian Jewish Aramaic*, 2ᵉ éd., Oxford.
VILSKER, L. H., 1981 : *Manuel d'araméen samaritain*, trad. J. Margain. Paris.

2. BERGSTRÄSSER, 1921 : *Glossar des neuaramäischen Dialekts von Ma'lula*, Leipzig.
CANTARINO V., 1961 : *Der neuramäische Dialekt von Gubb'adin*, Chapel Hill.
GARBELL, I., 1965 : *The Jewish Neo-aramaic Dialect of Persian Azerbaidjan*, La Haye.
JACOBI, H., 1973 : *Grammatik des Thumischen Neuaramäisch (Nordostsyrien)*, Wiesbaden.
JASTROW, O., 1967 : *Laut- und Formenlehre des neuaramäischen Dialekts von Midin in Tur 'Abdin*, Bamberg.
MAC LEAN, A. J., 1895 : *Grammar of the Dialects of Vernacular Syriac*, Cambridge.
— 1901 : *Dictionary of the Dialects of Vernacular Syriac*, Oxford.
MAROGULOV, Q. I., 1976 : *Grammaire néo-syriaque pour école d'adultes (dialecte d'Urmia)*, trad. O. Kapeliuk, Paris.
NÖLDEKE, Th., 1868 : *Grammatik der neusyrischen Sprache*, Leipzig.
PARISOT, M., 1898 : *Le dialecte de Ma'lula*, Paris.
POLOTSKY, H. : «Studies in Modern Syriac», dans *Journal of Semitic Studies*, VI, 1-32.
PRYM, E., SOCIN, A., 1881 : *Der neu-aramäische Dialekt des Tur-'Abdîn.*
RITTER, H., 1979 : *Ṭūrōyō, B. Wörterbuch*, Beyrouth.
SARA, S. I., 1974 : *A Description of Modern Chaldean*, La Haye-Paris.
SIEGEL, A. : *Laut unf Formenlehre des neuaramäischen Dialekts des Tūr 'Abdīn.*
SPITALER, A., 1938 : *Grammatik des neuaramäischen Dialekts von Ma'lula (Antilibanon)*, Leipzig.
TSERETELI, K. G., 1964, *Sovremennij Assiriskij jazyk*, Moscou.

O. ARABE

1. BIRKELAND, H., 1954 : *Stress Patterns in Arabic*, Oslo.
CANTINEAU, J., 1960 : *Études de linguistique arabe*, Paris.
FLEISCH, H., 1968 : *L'arabe classique. Esquisse d'une structure linguistique*, Beyrouth.
— 1961-1979 : *Traité de Philologie arabe*, Beyrouth.
FÜCK, J., 1955 : *'Arabîya. Recherches sur l'histoire de la langue et du style arabe*, Trad. Claude Denizeau, Paris.
GAUDEFROY-DEMOMBYNES, M., BLACHÈRE, R., 1952 : *Grammaire de l'arabe classique*, 3ᵉ éd., Paris.
HOWELL, M. S., 1880-1911 : *A Grammar of Classical Arabic*, Allahabad.
RABIN, C., 1951 : *Ancient Westarabian*, Londres.
RECKENDORFF, H., 1921 : *Arabische Syntax*, Heidelberg.
WRIGHT, W., 1971 : *A Grammar of the Arabic Language*, 3ᵉ éd., Cambridge.

2. BLANC, H., 1964 : *Communal Dialects in Baghdad*, Cambridge (Mass.).
BLAU, J., 1965 : *The Emergence and Linguistic Background of Judaeo-Arabic*, Oxford.
CANTINEAU, J., 1934 : *Le dialecte arabe de Palmyre*, Beyrouth.
COHEN, D., 1963 : *Le dialecte harabe (hassânîya) de Mauritanie*, Paris.
— 1975 : *Le parler arabe des juifs de Tunis*, Paris-La Haye.
COHEN, M., 1912 : *Le parler arabe des juifs d'Alger*, Paris.
EL-HAJJÉ, H., 1954 : *Le parler arabe de Tripoli. Étude linguistique*, Paris.
ERWIN, W. M., 1963 : *A short reference grammar of Iraqi Arabic*, Washington.
FEGHALI, M. T., 1919 : *Le parler de Kfar 'Abida (Syrie-Liban)*, Paris.
— 1928 : *Syntaxe des parlers actuels du Liban*, Paris.
FISCHER, W., 1972 : *Grammatik des klassischen Arabisch*, Wiesbaden.
FLEISCH, H., 1974 : *Études d'arabe dialectal*, Beyrouth.
GROTZFELD, H., 1965 : *Surisch-Arabische Grammatik*, Wiesbaden.
JOHNSTONE, T. M., 1967 : *Eastern Arabian Dialect Studies*, Londres.
MARÇAIS, Ph., s.d. : *Le parler arabe de Djidjelli*, Paris.
MARÇAIS, W., 1902 : *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris.
— 1908 : *Le dialecte arabe des Ulâd Brahîm de Saïda (Département d'Oran)*, Paris.

Marçais, W., Guiga, A., 1958-1961 : *Textes arabes de Takroûna* II. *Glossaire*, Paris.
Mitchell, T. F., 1962 : *Colloquial Arabic. The Living Language of Egypt*, Londres.
Panetta, E., 1943 : *L'arabo parlato a Bengasi*, Rome.
Rhodokanakis, N., 1908 : *Der vulgärarabische Dialekt im Ḍofār*, Vienne.
Roth, A., 1975 : *Le verbe dans le parler arabe de Kormakiti*, Leucosie.
Sasse, H. J., 1971-2 : *Linguistische Analyse des arabischen Dialekts der Mhallamye in der Provinz Mardin (Südosttürkei)*, Berlin.
Tomiche, N., 1964 : *Le parler arabe du Caire*. Paris-La Haye.
Tsiapera, M., 1973 : *A descriptive Analysis of Cypriot Maronite Arabic*, La Haye-Paris.
Vinnikov, I. N., 1963 : «Slovar' dialekta buxarskix Arabov», dans *Palestinskij Sbornik*, X/73.
— 1969 : *Jazyk i folklor buxarskix Arabov*, Moscou.

P. SUDARABIQUE

Beeston, A. F. L., 1962 : *A descriptive grammar of Epigraphic South Arabic*, Londres.
— , Ghul, M. A., Müller, W. W., Ryckmans, J., 1982 : *Dictionnaire sabéen*, Louvain-la-Neuve-Beyrouth.
Bittner, M., 1910 : *Studien zur Laut- und Formenlehre der Mehri-Sprache in Südarabien*, Vienne.
— 1916 : *Studien zur Shawri-Sprache in der Bergen von Dofar am persischen Meerbusen*, Vienne.
Johnstone, T. M., 1975 : *The Modern South Arabian Languages*, Malibu.
— 1977 : *Harsûsi Lexicon and English-Harsûsi Index*, Oxford.
— 1981 : *Jibbâli Lexicon*, Oxford.
— 1987 : *Mehri lexicon and English-Mehri word-list*, Londres.
Leslau, W., 1938 : *Lexique Soqotri*, Paris.
Müller, D. H., 1905 : *Die Mehri- und Soqotri-Sprache*, Vienne.

Q. ÉTHIOPIEN

1. *Généralités :*

Bender, M. L., Bowen, J. D., Cooper, R. L., Ferguson, C. A., 1976 : *Language in Ethiopia*, Londres.
Hetzron, R., 1972 : *Ethiopian Semitic. Studies in Classification*, Manchester.
Leslau, W., 1965 : *An Annotated Bibliography of the Semitic Languages of Ethiopia*, La Haye.
Ullendorff, E., 1955 : *The Semitic languages of Ethiopia : a comparative phonology*, Londres.

2. *Éthiopien classique :*

Brszuski, W. K., 1972 : *Grammatyka jezyka gyyz (etiopskiego klasycznego)*, Varsovie.
Chaîne, M., 1907 : *Grammaire éthiopienne*, Beyrouth.
Cohen, M. ca. 1960 : *Traité de langue guèze* (inédit).
Conti Rossini, C., 1941 : *Grammatica elementare della lingua etiopica*, Rome.
Dillmann, C. F. A., 1865 : *Lexicon linguae Aethiopicae...*, Leipzig.
— 1899 : *Grammatik der äthiopischen Sprache. Zweite verbesserte und vermehrte Auflage von Dr. Carl Bezold*, Leipzig.
— 1907 : *Ethiopic grammar. Second edition ... by Carl Bezold. Translated by James A. Crichton*, Londres.
Gabriele da Maggiora, 1953 : *Vocabolario etiopico-italiano-latino*, Asmara.
Grébaut, S., 1952 : *Supplément au* Lexicon linguae aethiopicae *de August Dillmann et édition du Lexique de Juste d'Urbin (1850-1855)*, Paris.
Prätorius, F., 1886 : *Äthiopische Grammatik* (traduction latine : *Grammatica Aethiopica*), Karlsruhe-Leipzig.
Starinin, V. P., 1967 : *Efiopskij jazyk*, Moscou.

3. *Éthiopien septentrional :*

Tigré :

Beaton, A. C., Paul, A., 1954 : *A grammar and vocabulary of the Tigre language (as spoken by the Beni Amer)*, Khartoum.
Leslau, W., 1945 : *Short Grammar of Tigré*, New Haven.

LITTMANN, E., HÖFNER, M., 1962 : *Wörterbuch der Tigre-Sprache*, Wiesbaden.

Tigrigna :

CONTI-ROSSINI, C., 1940 : *Lingua tigrina*, Milan.
COULBEAUX, P. S., SCHREIBER, J., 1915 : *Dictionnaire de la langue tigraï*, Vienne.
LESLAU, W., 1941 : *Documents tigrigna (éthiopien septentrional)*, Paris.
MAURO da LEONESSA, 1928 : *Grammatica analytica della lingua tigray*, Rome.

4. *Éthiopien méridional :*

COHEN, M., 1931 : *Études d'éthiopien méridional*, Paris.
— 1939 : *Nouvelles études d'éthiopien méridional*, Paris.

Gafat :

LESLAU, W., 1956 : *Étude descriptive et comparative du gafat (éthiopien méridional)*, Paris.

Argobba : v. ci-dessus COHEN, M., 1931 et 1939.

Harari :

CERULLI, E., 1936 : *Studi Etiopici. I. La lingua e la storia di Harar*, Rome.
LESLAU, W., 1963 : *Etymological dictionary of Harari*, Berkeley-Los Angeles.

Gouragué :

GOLDENBERG, G., 1968 : «Kestaneňňa; Studies in a Northern Gurage language of Christians», dans *Orientalia Suecana*, XVII, 61-102.
HETZRON, R., *The Gunnän-Gurage Languages*, Naples.
LESLAU, W., 1979 : *Etymological Dictionary of Gurage (Ethiopic)*, Wiesbaden.
POLOTSKY, J. H., 1938 : «Études de grammaire gouragué», *Bulletin de la Société de Linguistique*, XXXIX/1, 137-175.
— 1951 : *Notes on Gurage grammar*, Jérusalem.

Amharique :

BAETEMAN, J., 1929 : *Dictionnaire amarigna - français suivi d'un vocabulaire français - amarigna*, Dire-Daoua.
COHEN, M., 1936 : *Traité de langue amharique*, Paris.
GUIDI, I., 1901 : *Vocabolario amarico - italiano*, Rome.
PRAETORIUS, F., 1879 : *Die amharische Sprache*, Halle.

CHAPITRE III

par Pascal VERNUS

Les publications touchant à la langue égyptienne peuvent être repérées en compulsant l'*Annual Egyptological Bibliography*, parue depuis 1947, et compilée par J. M. Janssen, éditeur Brill (Leyde), puis, depuis 1978, Aris and Philippe (Londres). On consultera aussi les rubriques appropriées de la bibliographie égyptologique classée chaque année dans la revue *Aegyptus* (Milan), et celle réunie par G. Vittman, dans *Archiv für Orientforschung* depuis 1977 (t. XXV). Pour le copte, la bibliographie est assurée par P. Du Bourguet, après J. Simon et H. Quecke, dans la revue *Orientalia* (Institut Biblique Pontifical, Rome).

Un excellent état des questions, rédigé par les meilleurs spécialistes, sur chaque problème de linguistique égyptienne se trouve dans *Textes et Langages de l'Égypte Pharaonique. Hommage à Jean-François Champollion* 1. (*Institut Français d'Archéologie Orientale — Bibliothèque d'étude* 64/1), Le Caire, 1972.

Cela posé, voici, réduite à l'essentiel, la liste des principales grammaires de la langue égyptienne. Le linguiste y trouvera d'abondants matériaux, mais, le plus souvent, une méthode avant tout philologique, ce qui est naturel, vu l'état de la documentation.

Ancien Égyptien.

EDEL, E., 1965, 1964 : *Altägyptische Grammatik* (Analecta Orientalia 34, 39) Rome.
ALLEN, J. P., 1984 : *The Inflection of the Verb in the Pyramid Texts* (*Bibliotheca Aegyptica* 2), Malibu.

Moyen Égyptien.

GARDINER, A. H., 1957 : *Egyptian Grammar — being an Introduction to the Study of Hieroglyphs*, third edition, Londres.
CALLENDER, J. B., 1975 : *Middle Egyptian* (*Afroasiatic Dialects*, 2), Malibu
POLOTSKY, H. J., 1976 : «Les transpositions du verbe en Égyptien classique», *Israel Oriental Studies*, 6, 1-50, Tel-Aviv.
JUNGE, F., 1978 : *Syntax der Mittelägyptischen Literatursprache*, Mainz.
ENGLUND, G. et FRANDSEN, P. J. (éditeurs), *Crossroad. Chaos or the Beginning of a new Paradigm. Papers from the Conference on Egyptian Grammar, Helsingor 28-30 May 1986* (*CNI Publication* 1), Copenhague.

Néo-égyptien.

KOROSTOVTSEV, M., 1973 : *Grammaire du Néo-égyptien*, Moscou.
FRANDSEN, P. J., 1974 : *An Outline of the Late Egyptian verbal System*, Copenhague.
ČERNÝ, J., GROLL, S. I., 1978 : *A Late Egyptian Grammar* (*Studia Pohl : Series Major*, 4), 2e édition, Rome.
SATZINGER, H., 1976 : *Neuägyptische Studien. Die Partikel* ir. *Das Tempussystem* (*Beihefte zur Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, 6), Vienne.

Démotique.

JOHNSON, J. H., 1976 : *The Demotic verbal System* (*Studies in Ancient Oriental Civilisation*, 38), Chicago.

Copte.

TILL, W. C., 1966 : *Koptische Grammatik (Saïdischer Dialekt)* (*Lehrbuch für das Studium der Orientalischen und Afrikanischen Sprachen*, 1), 3e édition, Leipzig.
VERGOTE, J., 1973 : *Grammaire Copte*, I, Louvain.
POLOTSKY, H. J., 1971 : *Collected Papers*, Jérusalem.

Lexicographie.

ERMAN, A., GRAPOW, H., 1926-1963 : *Wörterbuch des Ägyptischen Sprache*, Berlin.
FAULKNER, R. O., 1962, 1972 : *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford.
OSING, J., 1976 : *Die Nominalbildung des Ägyptischen*, Mainz.
CRUM, W. E., 1972 : *A Coptic Dictionary*, Cambridge.
ČERNÝ, J., 1976 : *Coptic Etymological Dictionary*, Cambridge.
VYCICHL, W., 1983 : *Dictionnaire étymologique de la langue Copte*, Louvain.

Un index des mots étudiés dans la littérature étymologique a été compilé par D. Meeks, *L'année lexicographique*, pour les années 1977 (Paris 1980), 1978 (Paris 1980), 1979 (Paris 1982).

Pascal VERNUS.

CHAPITRE IV

par Lionel GALAND

Les publications antérieures à 1954 sont signalées par A. BASSET, 1952 (v. ci-dessous, Généralités) et 1954, «Les études linguistiques berbères depuis le Congrès de Paris (1948-1954)», *Proceedings of the 23rd Internat. Congress of Orientalists, Cambridge, 21st-28th August, 1954*, pp. 377-

378. Pour la période suivante, un tableau détaillé des études berbères (centres d'enseignement et de recherche, livres et articles intéressant le libyque, le canarien et les parlers berbères) est présenté par L. Galand, 1979, *Langue et littérature berbères : vingt-cinq ans d'études*, Paris, C.N.R.S., 207 p., continué par L. Galand, 1979, «Langue et littérature berbères (XIV)», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XVII, 1978, Paris, C.N.R.S., pp. 915-935, et 1980, «Langue et littérature berbères (XV)», *A.A.N.*, XVIII, 1979, Paris, C.N.R.S., pp. 1039-1059 (Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes), puis par S. Chaker, «Langue et littérature berbères», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, C.N.R.S., XX, 1981, et suiv. Voir aussi la publication du Comité international permanent des linguistes, *Bibliographie linguistique*, La Haye, section «Lybico-berbère». Les références postérieures à 1983 n'ont pu être ajoutées ici.

La liste qui suit est réduite aux travaux propres à éclairer ou à compléter, même en cas de divergence, les analyses proposées dans le cours du chapitre. On a renoncé à citer les ouvrages les moins accessibles et, en particulier, les thèses inédites.

A. GÉNÉRALITÉS

Applegate, J. R., 1970 : «The Berber Languages», *Current Trends in Linguistics, 6, Linguistics in South West Asia and North Africa*, Mouton, pp. 596-661, partiellement repris dans C. T. Hodge (éd.), *Afroasiatic : a Survey*, The Hague-Paris, Mouton, 1971, pp. 96-118.

Basset, A., 1952 : *La langue berbère*, London-New York-Toronto, vii et 72 p., 1 carte (International African Institute); réimpr. en 1969.

— 1959 : *Articles de dialectologie berbère*, Paris, Klincksieck, xxi et 179 p. (Collection linguistique, LVIII).

Camps, G., 1980 : *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Hespérides, 352 p.

Despois, J. et Raynal, R., 1967 : *Géographie de l'Afrique du nord-ouest*, Paris, Payot, 570 p. (Bibliothèque scientifique).

B. LIBYQUE, CANARIEN, ÉCRITURE LIBYCO-BERBÈRE

Aghali Zakara, M. et Drouin, J., 1981 : «Recherches sur les tifinagh. 1. Éléments graphiques», *G.L.E.C.S.*, XVIII-XXIII, 1973-1979, pp. 245-272; — «2. Éléments sociologiques», *ibid.*, pp. 279-292.

Chabot, J.-B., 1940-1941 : *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Impr. Nat., xxiv et 248 p., XII pl.

Drouin, J., voir Aghali Zakara, M.

Galand, L., 1966 : «Inscriptions libyques», *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris, C.N.R.S., pp. 1-79, 1 carte, XII pl. (Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne).

— 1975 : «Die afrikanischen und kanarischen Inschriften des libysch-berberischen Typus : Probleme ihrer Entzifferung», *Almogaren* (Graz), IV, 1973, pp. 65-79.

Rössler, O., 1958 : «Die Sprache Numidiens», *Sybaris*, Wiesbaden, pp. 94-120 (Festschrift Hans Krahe).

Vycichl, W. : «Die Mythologie der Berber», dans H. W. Haussig (éd.), *Wörterbuch der Mythologie*, Stuttgart, Klett, pp. 555-704, V pl.

Wölfel, D. J., 1965 : *Monumenta linguae Canariae : die kanarischen Sprachdenkmäler*, Graz, A.D.V.A., xviii et 928 p., cartes.

C. PARLERS BERBÈRES

Abdel-Massih, E. T., 1968 : *Tamazight Verb Structure : a Generative Approach*, Mouton, The Hague, xiii et 230 p. (Indiana University).

Basset, A., 1929 : *La langue berbère. Morphologie. Le verbe : étude de thèmes*, Paris, Leroux, lii et 269 p. (Coll. du Centenaire de l'Algérie) (thèse).

Beguinot, F., 1942 : *Il berbero nefûsi di Fassâṭo*, 2e éd., Roma, Istituto per l'Oriente, 335 p.

Bentolila F., 1969 : «Les modalités d'orientation du procès en berbère (parler des Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba)», *La linguistique*, 1, pp. 85-96 et 2, pp. 91-111.

— 1981 : *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère : Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc)*, Paris, SELAF, 447 p. (thèse).

BYNON, J., 1969 : «Berber Nursery Language», *Transactions of the Philological Society* (London), 1968, pp. 107-161.

— 1970 : «A Class of Phonaesthetic Words in Berber», *African Language Studies*, XI, 1970, pp. 64-80.

— 1977 : «The derivational processes relating Berber nursery words to their counterparts in normal inter-adult speech», dans C. E. SNOW et C. A. FERGUSON (éd.), *Talking to Children*, Cambridge, pp. 255-263, appendice, références.

— 1978 : «The Internal Reconstruction of Berber Vowels and Semivowels», *Atti del secondo congresso internazionale di linguistica camito-semitica, Firenze, 16-19 aprile 1974*, Firenze, pp. 293-299.

CHAKER, S., 1983 : *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : Syntaxe*, Lille, 549 et 111 p. (Publ. Université de Provence) (thèse).

COLLINS, R., 1981-1982 : «Un microcosme berbère : système verbal et satellites dans trois parlers tunisiens», *IBLA* (Tunis), 148, pp. 287-303, et 149, pp. 113-129.

DALLET, J. M., 1982 : *Dictionnaire kabyle français : parler des At Mangellat, Algérie*, Paris, SELAF, XL et 1052 p. (Université de Provence, Études ethno-linguistiques Maghreb-Sahara).

— voir *Fichier de documentation berbère.*

DELHEURE, J. et REESINK, P., 1973 : «Le morphème 'n' en ouargli, préposition et/ou connectif», *Le Fichier périodique*, 119, pp. 48-73.

DESTAING, E., 1938, *Étude sur la tachelḥît du Soûs. Vocabulaire français-berbère*, Paris, Leroux, XIII et 300 p. (Bibliothèque de l'École des langues orientales vivantes).

Fichier de documentation berbère, fondé par J. M. DALLET et J. LANFRY, dirigé par J. M. DALLET, Fort-National, 1946-1972; puis *Fichier périodique : études linguistiques et ethnographiques*, dirigé par P. REESINK, Alger, 1972-1977 : périodique et série de publications (Kabylie, Mzab, Ouargla, etc.).

FOUCAULD, C. de, 1951-1952 : *Dictionnaire touareg-français, dialecte de l'Ahaggar*, Paris, Impr. Nat., 4 vol., XIII et 2028 p.

GALAND, L., 1964 : «L'énoncé verbal en berbère : étude de fonctions», *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21, pp. 33-53.

— 1966 : «Les pronoms personnels en berbère», *B.S.L.*, LXI/1, pp. 286-298.

— 1969 : «Types d'expansion nominale en berbère», *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25, pp. 83-100.

— 1974 : «'Signe arbitraire et signe motivé' en berbère», *Actes du 1er congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique, Paris, 16-19 juillet 1969*, The Hague-Paris, Mouton, pp. 90-101.

— 1974 : «Défini, indéfini, non-défini : les supports de détermination en touareg», *B.S.L.*, LXIX/1, pp. 205-224.

— 1977 : «Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère», *B.S.L.*, LXXII/1, pp. 275-303.

— 1980 : «Une intégration laborieuse : les 'verbes de qualité' du berbère», *B.S.L.*, LXXV/1, pp. 347-362.

GALAND-PERNET, P., 1964 : «Ver, coucou, coup de *takouk* : note sur un champ morpho-sémantique en berbère», *G.L.E.C.S.*, X, 1963-1966, pp. 6-14.

— 1972 : *Recueil de poèmes chleuhs. I. Chants de trouveurs*, Paris, Klincksieck, 300 p. (commentaire linguistique et littéraire).

— 1981 : «Déterminants aspectuels-temporels et 'morphèmes narratifs' en berbère», *G.L.E.C.S.*, XVIII-XXIII, 1973-1979, pp. 55-78.

GHOUBEÏD ALOJALY, 1980 : *Ǎwgălel təmajəq-təfrənsist / Lexique touareg-français* (avec K. G. PRASSE), Copenhague, Akademisk Forlag, XVI et 284 p.

HARRIES, J., 1974 : *Tamazight Basic Course*, XII et 256 p. (University of Wisconsin, African Studies Program).

LANFRY, J., 1968 : *Ghadamès : étude linguistique et ethnographique. I. Textes; notes philologiques et ethnographiques* (avec J. M. DALLET), Fort-National, F.D.B., XXXVII et 397 p.

— 1973 : *Ghadamès. II. Glossaire (parler des Ayt Waziten)*, éd. Fichier périodique, XVII et 507 p.

— voir *Fichier de documentation berbère.*

LEGUIL, A., 1982 : «La naissance des temps en chleuh», *Bull. des études africaines de l'INALCO*, II, nº 3, pp. 57-84.

— 1982 : «La phonologie au secours de la grammaire en touareg», *B.S.L.*, LXXVII/1, pp. 341-363.

PENCHOEN, T. G., 1973 : *Étude syntaxique d'un parler berbère (Aït Fraḥ de l'Aurès)*, Napoli, v et 217 p. (*Studi Magrebini*, V) (thèse).
— 1973 : *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles, Undena Publ., III et 124 p. (Afroasiatic Dialects, 1).
PETITES SŒURS DE JÉSUS, 1964 : *Contes touaregs de l'Aïr*, Introduction linguistique par L. GALAND, Commentaires de G. CALAME-GRIAULE, Paris, SELAF, 266 p.
PICARD, A., 1960 : *De quelques faits de stylistique dans le parler berbère des Irjen (Kabylie — Algérie) : de la phrase inorganique à la phrase organisée*, Alger, XXIII et 704 p. (thèse).
PRASSE, K. G., 1969 : *A propos de l'origine de* h *touareg (tahaggart)*, København, 96 p.
— 1972-1974 : *Manuel de grammaire touarègue (tăhăggart) : I-III. Phonétique, écriture, pronom*, Copenhague, Éd. de l'Université, 274 p. ; — *IV-V. Nom, ibid.*, Akademisk Forlag, 440 p. ; — *VI-VII. Verbe, ibid.*, 294 p.
— 1975 : «The Reconstruction of Proto-Berber Short Vowels», dans J. et T. BYNON (éd.), *Hamito-Semitica*, The Hague-Paris, Mouton, pp. 215-231.
— voir GHOUBEÏD ALOJALY.
REESINK, P., voir DELHEURE, J. et *Fichier de documentation berbère.*
SERRA, L., 1978 : «Le lexique commun aux dialectes berbères orientaux», *Actes du IIᵉ congrès international d'étude des cultures de la Méditerranée occidentale. II*, Alger, pp. 227-232.
— 1979 : «I 'nomina actionis' in un dialetto berbero orientale (Zuâra, Tripolitania)», *Aiôn* (Napoli), 1, pp. 213-255.
VYCICHL, W., 1957 : «L'article défini du berbère», *Mémorial André Basset (1895-1956)*, Paris, A. Maisonneuve, pp. 139-146.
— 1970 : «Das hamitosemitische Nomen Agentis *qattâl* in den Berbersprachen», *Le Muséon* (Louvain), LXXXIII, pp. 541-545.
WILLMS, A., 1966 : «Die Beziehungen zwischen dem Status des Nomens und den Personalsuffixen im Berberischen Südmarokkos», *Neue Afrikanistische Studien*, Hamburg, Deutsches Institut für Afrika-Forschung, pp. 284-292.
— 1968 : «Inwieweit kann die Berbersprachforschung der hamitosemitischen Sprachvergleichung dienen?», *Der Islam* (Berlin), 44, pp. 174-194.
— 1972 : *Grammatik der südlichen Beraberdialekte (Südmarokko)*, Hamburg, 288 p.
— 1980 : *Die dialektale Differenzierung des Berberischen*, Berlin, Reimer, 139 p. (*Afrika und Übersee*, Beiheft 31).

Lionel GALAND.

CHAPITRE V

A. COUCHITIQUE EN GÉNÉRAL

BENDER, M. L., J. D. BOWEN, R. L. COOPER, C. A. FERGUSON, 1976 : *Language in Ethiopia*, Londres.
BENDER, M. L., 1976 : *The Non-Semitic Languages of Ethiopia*, Michigan.
BRYAN, M., 1947 : *The distribution of the Semitic and Cushitic languages*, Londres.
CASTELLINO, G. R., 1975 : «Gender in Cushitic», *Hamito-Semitica* (ed. J. and T. BYNON), La Haye-Paris, pp. 333-359.
CERRULLI, E., 1948 : «Sur la conjugaison en couchitique», *GLECS*, 5, pp. 1-2.
COHEN, D., 1973 : «La mutation aspective-temporelle dans quelques langues couchitiques et le système verbal chamito-sémitique», pp. 57-63 dans J. M. C. THOMAS et L. BERNOT, *Langues et Techniques, Nature et Société*, vol. I : *Approche linguistique*, Paris.
— 1974 : «Alternances vocaliques dans le système verbal sémitique et chamito-sémitique», *Actes du premier Congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique* (éd. A. Caquot et D. Cohen), La Haye-Paris, pp. 40-48.
DOLGOPOL'SKIJ, A. B., 1983 : *Sravnitel'no-istoričeskaja fonetika kušitskix jazykov*, Moscou.
FERRARIO, B., 1923 : «La conjugazione cuscitica e il problema delle affinità e delle origine», *Archivio di glottologia e filologia africana*, 1, pp. 51-101.
GREENBERG, J., 1955 : *Studies in African linguistic classification*, New Haven.
— 1966 : *The languages of Africa*, La Haye.

Newman, P., 1980 : *The Classification of Chadic within Afroasiatic*, Leyde.
Palmer, F. R., 1970 : «Cushitic», *Current Trends in Linguistics VI* (éd. T. A. Sebeok), La Haye.
Petráček, K., 1972 : «Die Grenzen des Semitohamitischen», *AO*, 40, pp. 6-50.
Plazikowsky-Brauner, H., 1957 : «Die Hilfselemente der Konjugation in den Kuschitischen Sprachen», *ZDMG*, 107, pp. 7-30.
— 1958 : «Die determination Elemente der sog. Kuschitischen Sprachen», *MIO*, 40, pp. 446-83.
— 1959 : «Der Kausativ in der sog. Kuschitischen Sprachen», *Anthropos*, 54, pp. 129-40.
— 1963 : «Zhalen und Zahlensysteme in den sog. Kuschitischen Sprachen», *MIO*, 8, pp. 466-83.
— 1965 : «Die verbalen Bildungen in der sog. Kuschitischen Sprachen», *Rassegna di Studi Etiopici*, 21, pp. 94-110.
Ricci, L., «Materiali per la lingua Mekan», *RSE*, 25, pp. 90-455.
Tucker, A. N., 1967 : «Fringe Cushitic : an experiment in typological», *BSOAS*, 30, pp. 655-680.
Tucker, A. N., Bryan, M. A., 1956 : *The non-Bantu languages of North-Eastern Africa*, Londres.
— 1966 : *Linguistic Analysis : The non-Bantu languages of North-Eastern Africa*, Londres.
Zaborski, A., 1975 : *Studies in Hamito-Semitic I — The Verb in Cushitic*, Cracovie.
— 1976 : «Cushitic Overview», dans M. L. Bender *et al.*, 1976, pp. 67-84.

B. COUCHITIQUE SEPTENTRIONAL

Almkvist, H., 1881 : *Die Bischari-Sprache Tu-Bedawie in Nordost Afrika*, Upsala.
Andrzejewski, B. W., 1968 : «The Study of Bedauye Language : The present Position an Prospects», *Sudan Research Unit*. Faculty of Arts, University of Khartoum.
Cohen, D., 1970 : «L'inaccompli en *-n-* du bédja et le système verbal chamito-sémitique», *GLECS*, 14, pp. 69-75.
Hudson, R. A., 1973 a : «An 'Item-and-Paradigm' approach to Beja syntax and morphology», *Foundations of Language*, 9, pp. 504-48.
— 1973 b : «Syllables, moras and accents in Beja», *Journal of Linguistics*, 9, pp. 53-63.
— 1973 c : «Complex symbols dominating branching structures in Beja», *Folia Orientalis*, 14, pp. 37-51.
— 1974 : «A structural sketch of Beja», *African Languages Studies*, 15, pp. 111-142.
— 1976 : «Beja», dans M. L. Bender, 1976, pp. 97-132.
Reinisch, L., 1893 : *Die Bedauye-Sprache in Nordost-Afrika*, Vienne.
— 1895 : *Wörterbuch des Bedauye-Sprache*, Vienne.
Roper, E. M., 1928 : *Tu Bedawie; Grammar, Texts and Vocabulary*, Hertford.
Vycichl, W., 1953 : «Der bestimmte Artikel in der Bedja-Sprache und seine Beziehungen zum Ägyptischen und Berberischen», *Museon*, 66, pp. 373-379.
— 1960 : «The beja language : Tu Bedawiye : its relationship with Old Egyptian», *Kush*, 8, pp. 252-264.

C. COUCHITIQUE ORIENTAL

Sasse, M. J., 1979 : «The Consonant Phonemes of Proto-East-Cushitic (PEC)», *Afro-asiatic linguistics*, 7, p. 1.

1. ʕAfar et saho.

Bliese, L. : «Afar», dans M. L. Bender, 1976, pp. 133-165, qui fournit l'essentiel de la bibliographie pour le 'afar.
Colby, J. G., 1970 : «Notes on the Northern dialect of the Afar language», *Journal of Ethiopian Studies*, 8, pp. 1-8.
Colizza, G., 1887 : *Lingua 'Afar nel Nord-Est dell'Africa*, Vienne.
Conti-Rossini, C., 1913 : «Schizzo del dialetto Saho dell'alta Assorta in Eritrea», *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei*, sér. 5, t. 22, pp. 151-246.
Mahaffy, E., s.d. : *Notes on the phonemics and morphology on the Afar (Dankali), Languages of Eritrea*, Senafae.
Locker, E. : «L'afar e il somali», *Rendiconti dell'Istituto Lombardo di Scienze e Lettere (Classe di Lettere)*, 100, pp. 25-53.
Plazikowsky-Brauner, H., Wagner, E., 1953 : «Studien zur Sprache der Irob», *ZDMG*, 103, pp. 378-93.

Reinisch, L., 1878 : *Die Sprache der Irob-Saho in Abessinien*, Vienne.
— 1886-1887, *Die 'Afar Sprache*, Vienne.
Die Saho-Sprache :
— 1889 : I. *Texte der Saho-Sprache*, Vienne.
— 1890 : II. *Wörterbuch der Saho-Sprache*, Vienne.
Welmers, W. E., 1952 : « Notes on the structure of Saho », *Word*, 8, pp. 145-162, 236-251.

2. Somali.

Abraham, R. C., 1962 : *Somali-English Dictionary*, Londres.
— 1967 : *English-Somali Dictionary*, Londres.
Andrzejewski, B. W., 1955 : « The problem of vowel representation in the Isaaq dialect of Somali », *BSOAS*, 17, pp. 567-80.
— 1956 : « Accentual patterns in verbal forms in the Isaaq dialect of Somali », *BSOAS*, 18, pp. 103-29.
— 1960 : « Pronominal and prepositional particles in Northern Somali », *African Linguistic Studies*, 1, pp. 96-108.
— 1961 : « Notes on the substantive pronouns in Somali », *African Linguistic Studies*, 2, pp. 80-99.
— 1964 : *The declension of Somali nouns*, Londres.
— 1975 a : « Verbs with vocalic mutation in Somali and their significance for Hamito-Semitic studies », *Hamito-semitica* (ed. J. and T. Bynon), La Haye-Paris.
— 1975 b : « The role of indicators in Somali », *Afroasiatic Linguistics*, 1, p. 6.
Armstrong, L., 1934 : « The phonetic Structure of Somali », *MSOS*, 37, pp. 116-61.
Bell, C. R. V., 1953 : *The Somali Language*, Londres.
Galaal Muuse, H. I., 1956 : *Hikmaad Soomaali*, Annotated African Texts, IV. *Edited with grammatical introduction and notes*, by B. W. Andrzejewski, Oxford U.P.
Hetzron, R., 1965 : « The particle *baa* in Northern Somali », *Journal of African Languages*, 4, pp. 118-30.
Kirk, J. W. C., 1965 : *A grammar of the Somali language*, Cambridge.
Klingenheben, A., 1949 : « Ist das Somali ein Tonsprache ? », *ZPhon.*, 3, pp. 289-33.
Minozzi, M. T., Poletti-Turrini, C., 1961 : *Dizionario italiano-somalo*, Milan.
— 1962 : *Dizionario somalo-italiano, migiurtino-italiano*, Milan.
Moreno, M. M., 1955 : *Il somalo della Somalia, Grammatica et testi del Benadir, Darôd e Dighil*, Rome.
Reinisch, L., 1900-1903 : *Die Somali-Sprache* (3 vol.), Vienne.
— 1904 : *Der Dschäbärti-Dialekt der Somali-Sprache*, Vienne.
Saeed, J. I., 1982 : « Central Somali. A Grammatical Outline », *Afroasiatic Linguistics*, 8, fasc. 2.
Stepancenko, D. I., Hadji Osman, M., 1969 : *Kratkij somali-russkij i russko-somali slovar'*, Moscou.

3. Oromo.

Fr. A., 1922 : *Notions grammaticales sur la langue galla ou oromo*, Dire Daoua.
Andrzejewski, B. W., 1957 : « Some preliminary observations on the Borana dialect of Galla », *BSOAS*, 19, pp. 354-374.
— 1960 : « My recent researches into the Galla dialects », *Atti del Convegno internazionale di Studi Etiopici*, Rome, pp. 75-80.
— 1966 : « The role of tone in the Borana dialect of Galla », *Proceeding of the Third International Conference of Ethiopian Studies*, III. Addis Ababa, pp. 88-98.
— 1964 : « The position of Galla in the Cushitic Language Groupe », *JSS*, 9, pp. 135-138.
— 1974 : « Indicator particles in Somali », *Afroasiatic Linguistics*, 1, p. 6.
Foot, E. C., 1913 : *A Galla-English, English-Galla dictionary*, Cambridge.
Hodson, A. W., Walker, C. H., 1922 : *An elementary and practical grammar of the Galla or Oromo Language*, Londres.
Moreno, M. M., 1939 : *Grammatica teorico-pratica della lingua galla, con esercizi*, Milan.
Nordfeldt, F., 1939-1941 : « A Galla grammar », *Le Monde Oriental*, 33-5, pp. 1-232.
Praetorius, F., 1893 : *Zur Grammatik der Galla-Sprache*, Berlin.
Thiene, G. da, 1939 : *Dizionario della lingua galla*, Milan.
Tutschek, Ch., 1844 : *Lexicon der Galla Sprache*, Munich.
— 1845 : *A grammar of the Galla language*, Munich.
Viterbo, E., 1936 : *Vocabolorio della lingua oromonica (lingua galla)*, Milan.

4. Dasenech.

SASSE, H.-J., 1976 : «Dasenech», dans L. BENDER, 1976, pp. 196-221 (contient l'essentiel de la bibliographie).

5. Dullay.

AMBORN, H., MINKER, G., SASSE, H.-J., 1980 : *Das Dullay, Materialen zu einer ostkuschitischen Sprachgruppe*, Berlin.

6. Autres langues de l'Est.

DAMMAN, E., 1949-50 : «Einige Notizen über die Sprache der Sanye (Kenya)», *Zeitschrift für Eingeborenen-Sprachen*, 35, pp. 227-34.
FLEMING, H. C., 1964 : «Baiso and Rendille : Somali Outliers», *Rassegna di Studi Etiopici*, 20, pp. 35-96.
HAYWARD, R. J., 1978 : «Baiso revisited», *BSOAS*, 41, pp. 539-570.
— 1979 : *ibid.*, pp. 101-132.
HEINE, B., 1974 : «Notes on the Yaaku Language (Kenya)», *Africa und Übersee*, 58, pp. 27-61, 119-138.
— 1977 : «Bemerkungen zur Elmolo-Sprache», *ibid.*, pp. 278-99.
— 1978 : «The Sam languages. A history of Rendille, Boni and Somali», *Afroasiatic Linguistics*, 6/2, pp. 23-115.
OOMEN, A., 1981 : «Gender and Plurality in Rendille», *Afroasiatic Linguistics*, 8/1, pp. 35-75.
SASSE, H. J., 1974 : «Notes on the Structure of Galab», *BSOAS*, 37, pp. 407-38.
SIM, R. J., 1981 : «Morphophonemics of the Verb in Rendille», *Afroasiatic Linguistics*, 8/1, pp. 1-33.
SCHLEE, G., 1978 : *Sprachliche Studien zum Rendille*, Hambourg.

7. Sidamo.

BENDER, M. L., 1974 : «Mutual intelligibility within Sidamo», dans A. CAQUOT et D. COHEN, *Actes du 1er Congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique*, La Haye.
CERULLI, E., 1927-1938 : *La lingua e la storia del Sidamo* (= *Studi Etiopici*, II), Rome.
COHEN, M., «Du verbe sidama (dans le groupe couchitique)», *BSL*, 27, pp. 169-200.
HUDSON, G., 1976 : «Highland East Cushitic», dans M. L. BENDER, 1976 (avec bibliographie détaillée).
LESLAU, W., 1952 : «Notes on Kambatta of Southern Ethiopia», *Africa*, 22, pp. 348-359.
— «Additional notes on Kambatta in Southern Ethiopia», *Anthropos*, 51, pp. 985-99.
MORENO, M. M., 1940 : *Manuale di Sidamo*, Milan.
PLAZIKOWSKY-BRAUNER, H., 1960 : «Die Hadiya Sprache», *Rassegna di Studi Etiopici*, 16, pp. 38-76.
— 1961 : «Texte der Hadiya Sprache», *Rassegna di Studi Etiopici*, 17, pp. 83-115.
— 1962 : «Grammatik der Alaba Sprache», *Rassegna di Studi Etiopici*, 18, pp. 83-96.
— 1964 : «Wörterbuch der Hadiya Sprache», *Rassegna di Studi Etiopici*, 20, pp. 133-82.
STINSON, D. L., 1976 : «Hadiyya», dans M. L. BENDER *et al.*, 1976.

D. COUCHITIQUE CENTRAL

APPLEYARD, D. L., 1975 : «A descriptive outline of Kemant», *BSOAS*, pp. 316-350.
CONTI-ROSSINI, C., 1912 : *La langue des Kemant en Abyssinie*, Vienne.
HETZRON, R., 1969 : *The verbal system of Southern Agaw*, Berkeley-Los Angeles.
— 1976 : «The Agaw Languages», *Afroasiatic Linguistic*, 3/3.
PALMER, F. R., 1957 : «The verb in Bilin», *BSOAS*, 19, pp. 131-59.
— 1958 : «The noun in Bilin», *BSOAS*, 21, pp. 376-91.
— 1959 : «The verb classes of Agaw (Awiya)», *MIO*, 7, pp. 270-97.
— 1960 : «An outline of Bilin phonology», *Atti del Convegno internazionale di Studi Etiopici*, Rome, pp. 109-16.
— 1967 : «Affinity and genetic relationship in two Cushitic languages», *To honor Roman Jakobson*, II, La Haye.
REINISCH, L., 1883-1887 : *Die Bilin-Sprache in Nordost Afrika* (2 vol.), Vienne.
— 1884 : *Die Chamir-Sprache in Abessinien* (2 vol.), Vienne.
— 1885-1887 : *Die Quara-Sprache in Abessinien* (3 vol.), Vienne.

Tubiana, J., 1951 : «Possibilité d'une fonction d'appel en kemant», *GLECS*, 5, pp. 83-5.
— 1955 : «Note sur la distribution géographique des dialectes agaw», *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie*, 5, pp. 297-306.

E. COUCHITIQUE MÉRIDIONAL

Elderkin, E. D., 1976 : «Southern Cushitic», dans M. L. Bender, 1976, pp. 279-287 et la bibliographie, *ibid.*, p. 323.
Whiteley, W. H., 1953 : *Studies in Iraqw : An Introduction*, Kampala.
— 1958 : *A short description of Item Categories in Iraqw*, Kampala.
— 1960 : «The Verbal Radical in Iraqw», *African Language Studies*, 1, pp. 79-95.

F. LANGUES OMOTIQUES

Allan, E. J., 1976 : «Dizi», dans M. L. Bender, 1976, pp. 377-392.
— 1976 a : «Kullo», *ibid.*, pp. 324-350.
Bieber, F. J., 1908 : *Dizionario della lingua cafficio*. Boll. Soc. Geogr. Ital.
Cerulli, E., 1938 : *Il linguaggio dei Giangero et alcune sidama dell'Omo (Basketto, Ciara, Zaissè)* (= *Studi Etiopici*, III), Rome.
— 1951 : *La lingua caffina* (= *Studi Etiopici*, IV), Rome.
Chiomo, G., 1938 : *Lingua Uollamo*, Turin.
Conti-Rossini, C., 1927 : «Sui linguaggi parlati a nord dei Laghi Rodolfo e Stefania», *Festschrift Meinhoff*, Hambourg, pp. 247-250.
— 1937 : «Contributi per la conoscenza della lingua haruro», *Rendiconti Accademia dei Lincei*, sér. 6, vol. 12, pp. 621-679.
Fleming, H. C., 1969 : «Classification of West-Cushitic within Hamito-Semitic», dans D. Mac Call, *Eastern Africa History*, New York.
— 1976 a : «Cushitic and Omotic», dans M. L. Bender *et al.*, 1976, pp. 34-39.
— 1976 b : «Omotic Overview», dans M. L. Bender, 1976.
— 1976 c : «Kefa (Gonga) Languages», dans M. L. Bender, 1976, pp. 351-376.
Leslau, W., 1959 : *A dictionary of Moča (Southwestern Ethiopia)*, Berkeley-Los Angeles.
Masera, C., 1936 : *Primi elementi di grammatica caffina e dizionario*, Turin.
Moreno, M. M., 1938 : *Introduzione alla lingua ometo*, Milan.
Pascal, da Luchon, 1938 : *Grammatica della lingua wallamo*, Rome.
Plazikowsky-Brauner, H., 1950 : «Schizzo morfologico dello šinaša», *Rassegna di Studi Etiopici*, 9, pp. 65-83.
Reinisch, L., 1888 : *Die Kafa-Sprache in Nordost Afrika*, Vienne.
Toselli, Fr. G., 1939 : *Elementi di Lingua Magi*, Turin.

INDEX

Les noms de langues sont en italiques ; les chiffres renvoient aux pages ; ceux qui sont en caractères gras renvoient aux descriptions proprement dites des langues.

Abada, A., 207.
Abdel Massih, E. T., 304.
ʕbd ʔšmn, 77.
Abîbaʕal, 77.
Abraham, R. C., 308.
accent, 15, 44, 71, 99, 109, 136, 137, 148, 184, 191, 216, 253, 270, 278, 279, 283, 290.
achkenaz, 69.
adjectif, 36, 45, 46, 48, 62, 88-90, 109, 110, 112, 138, 151, 184, 185, 228, 271, 273, 279, 280, 284, 290, 291.
adiya, 247, 258, 268.
ʕafar, 10, 21, 27, 245, 249-253, 255, 256, 258-268.
africaines (langues), 7.
Afis, 84.
Agade, voir Akkad.
agaw, 3, 27, 132, 144, 244-246, 249-251, 253, 255-268, **282-288**.
Aghali Zakkara, M., 304.
Ahaggar (parlers berbères de l'), voir *touareg*.
Ahiqar, 85.
Aĥîrôm, 77.
Aistleitner, J., 298.
Aït Youssi, 207, 227, 228, 238, voir *berbère*.
akhmimique, 163, voir *copte*.
Akkad, 41.
akkadien, 1-3, 10, 11, 15, 16, 23, 24, 25-28, 31, 33, 36-39, **40-55**, 57-60, 85, 92, **adjectif** 45, 46, 48, **dérivation** 54, **enclitiques** 9, **flexion nominale** 36, 45, 46, 48, 49, **genre** 46, 49, **interrogation** 47, **négation** 47, **nom** 45-49, **noms verbaux** 51, **nombre** 46, 49, **numéraux** 53, **ordre des termes** 45, 48, **particules** 47, 53, 54, **phonologie** 42-44, **phrase** 44-48, **pronoms** 49, 52, 53, **statif** 51, 52, **texte** 54, 55, **verbe** 46-52.
alaba, 247.
alagwa, 247.
Alalakh, 41, 57.
Albright, W. F., 1, 8, 125.
Alexandre, P., 7, 8.
Algérie, 2.
Allan, E. J., 253, 294, 310.
Allaoui, M., 207.
Allen, J. P., 303.
Almkvist, H., 307.
alphabet *(sémitique)* 32, 58, 69 *(touareg)* 211.
Altheim, F., 299.
Al-'Ula, 125.
Amarna, 36, 41, 56, 58, **68**.
amarro, 248.
amartu, 248.
Amborn, H., 246, 254, 255, 294, 309.
amharique, 3, 11, 22, 28, 37, 144, **146-159**, 250, 264, **adjectif** 151, **adverbe** 155, **copule** 150, 153, 154, **définitude** 151, **gérondif** 155, **interrogation** 152, **nom** 151, **numéraux** 155, **ordre des termes** 148, **particules** 155, **phonologie** 147, 148, **phrase** 148-150, **pronoms** 151, 152, 155, 157, **relatif** 149, 150, **texte** 157, 158, **verbe** 152, 156.
ammar'ar, 244, voir *bédja*.
ammonite, 41, **82**.
amorite, 36, 37, 42, 56, **57-58**.
amorrhéen, voir *amorite*.
Amorrhéens, 41.
Amurru, 57.
anatoliennes (langues), 2.
Andersen, F. I., 298.
Andrzeyewski, B. W., 279, 294, 308.
anfillo, 248.
angila, 248.
Appelgate, J. R., 304.
Appleyard, D. L., 309.
ara, 248.
arabe, 2, 3, 10, 15-17, 21-23, 25-28, 34-38, 56, 58, 59, 81, 85, 86, 98, **105-124**, 126, 127, 207-209, 223, 227, 230, 232, 239, 240, 245, 251, 252, **adjectif** 109, 110, 112, **adverbe** 111, **définitude** 110, 111, **dérivation,** 113, 114, **écriture**32, 246, **flexion nominale** 110, 115, **genre** 111, 114, **interrogation** 121-123, **lexique** 106, 123, 124, **négation** 111, 112, 123, **ordre des termes** 110, **orthographe** 109, **particules** 122, 123, **phonologie** 107-109, **phrase** 87-89, **pronoms** 119-121, **racines** 113, 123, **schèmes** 113-115, 123, **texte** 124, **verbe** 111-113, 115-120, 122, 123.
Arabie, 3, 38.
araméens, 2, 11, 32, 36-38, 56, 59, 77, 81, **84-104**, **adjectif** 88-90, **adverbe** 91, **copule** 88, **définitude** 91, **emprunts** 92, **flexion du nom** 88, 89, **genre** 88, 89, **interrogation** 91, **lexique** 92, **négation** 91, **nom** 88, 89, **nombre** 88, 89, **numéraux** 88, 91, 92, **ordre des termes** 88, **particules** 91, 92, **phonologie** 87, **phrase** 87-89, **pronoms** 88-91, **texte** 93, **verbe** 91, 92, voir *néo-araméen*, *néo-syriaque*.
Araméens, 41.
aramanik, 247.
arbore, 246.
Argaw, M., 158.
argobba, 146.
ari, 248.
Arslan Taş, 77.
Armbruster, C. H., 5, 8.
Armstrong, L., 308.
arusi, 246.
asakh, 247.
asi, 247.
assaorta, 245, voir *saho*.
Assur, 41, 42, 85.
assyrien, 41, 42, voir *akkadien*.
assyro-babylonien, voir *akkadien*.
Auffrecht, W. E., 299.
Aurès, 216, 231, 238, voir *berbère*.
ausa, 245, voir *agaw*.
Avdat, 86.
Avignon, 78.
awsanique, 125, voir *sudarabique*.
awêra, 246.
awngi, *awŋi*, 245, 256-258, **282-288**, **adjectif** 284, 286, **auxiliaire** 284, 285, **composition** 287, **définitude** 284, **dérivation** 287, **flexion du nom** 284, **genre** 283, 284, 286, 287, **gérondif** 285, **lexique** 287, **négation** 284, 285, **nom** 284, 286, **nombre** 283, 284, 287, **numéraux** 287, **ordre des termes** 283, **phonologie** 282, 283, 286, **phrase** 283-286, **possession** 286, **pronoms** 286, 287, **texte** 287, 288, **ton** 283, **verbe** 281, 284-286.
aymellal, 146, voir *gurage*.
Aysors, 98, voir *araméen*.

babylonien, 41, 42, voir *akkadien*.
bachama, 6, voir *tchadique*.
badittu, 248, voir *kôré*.
bâdu, 245, voir *ʕafar*.
Baeteman, J., 302.
Bahît, S. M., 131.
Bakhʕa, 95, voir *néo-araméen*.
bako, 248, voir *ari*.
bana, 248, voir *hamer*.
bantou, 5, 247.
Barâqis, 125.
Bar Kokhba, 69, 94.
baskelo, 248, 251, 262, 263.
basque, 7.

Basra, 86.
Basset, A., 208, 209, 212, 229, 234-237, 303, 304.
Batnoՙam, 77.
bathari, 127, voir *sudarabique*.
Bauer, H., 298, 299.
bayso, 247, 266.
Beaton, A. C., 301.
bechada, 248, voir *hamer*.
bédja, 4, 10, 20, 22, 23, 25-28, 243, 244, 249, 251, 255-258, 260-268, **270-277**, **adjectif** 271, 273, **définitude** 267, 272-275, **dérivation** 277, **genre** 271-273, **interrogation** 271, 275, **négation** 272, 276, **nom** 271-273, **noms verbaux** 276, **nombre** 271-273, **ordre des termes** 271, **phonologie** 270, 271, **phrase** 271, 272, **pronoms** 273, 274, **racines** 276, **texte** 277, **verbe** 271, 275-277.
Beeston, A. F. L., 34, 301.
Béguinot, F., 228, 304.
Béhistoun, 85.
Bell, C. R. V., 308.
bencho, 249.
Bender, M. L., 28, 29, 158, 245-247, 249, 268, 294, 301, 306, 309.
benecho, 249, voir *bencho*.
Benfey, T., 1, 3, 8.
Beni Mgild, 20, voir *berbère*.
Bentolila, F., 207, 304.
Ben Yéhouda, E., 74.
berbère, 1, 3, 4, 6, 11, 15, 16, 18, 19, 20-22, 24, 25-27, 28, 163, 164, **207-242**, *Aït Youssi* 207, 227, 228, 238, *Aurès* 216, 231, 238, *Beni Mgild* 20, *chaouia* 238, *chleuh* 27, **207-242**, *Djebel Nefousa* 228, 237, *Ghadamès* 228, *Infḍwak* 207, *Irjen* 19, *kabyle* 10, 19-21, 23, 212, *Libye* 231, *Maroc central* 231, *Mzab* 27, 231, *tamazight* 23, *touareg* 10, 23, 25-28, 208, 209, 211, 212, 215, 216, 218, 222, 223, 226-228, 230, 231, 233, 237, 238, 240, *Tunisie* 230, *zenaga* 2, *zenata* 28, **adjectif** 228, **adverbes** 227, **conjonctions** 225-227, **définitude** 232, **dérivation** 233, 234, 237, 240, **détermination** 231, 232, **écriture** 210, **emprunts** 230, 240, **genre** 221, 228, 229, 233, **interrogation** 222, 223, **lexique** 238-240, **négation** 220, 222, 236, 238, **nom** 221, 228, 229, 233, **noms verbaux** 237, **numéraux** 230, 231, **ordre des termes** 217, 221, **participe** 236, **particules** 220, 227, 228, **phonologie** 213-217, **phrase** 217, 218, 223, 224-226, **pronoms** 219, 220, 232, 233, 236, 238, **racines** 239, **schèmes** 239, 240, **texte** 241, 242, **verbe** 210, 217, 220-222, 234-239.
Bergsträsser, G., 297, 300.
Beth Shan, 94.
bet taqwe, *244*, voir *bilin*.
bet targe, *244*, voir *bilin*.
Bibans, 207.
biblique, araméen 85, **87-94**, voir *araméen; hébreu* **68-74**, voir *hébreu*.
Bieber, F. J., 310.
bilin, 3, 244, 246, 249, 251, voir *agaw*.
bio, 248, voir *ari*.
Birkeland, H., 300.
Bittner, M., 301.
Blachère, R., 300.
Blanc, H., 300.
Blau, J., 298, 300.
Bliese, L., 307.
bocha, 248, voir *kafa*.
Boghas-köy, 41.
bogos, 244, voir *bilin*.
bohairique, 163, voir *copte*.
boni, 246, voir *awêra*.
boqus, 244, voir *bilin*.
borana 246, voir *oromo*.
boustrophédon (écriture), 33.
Bowen, J. D., 301, 306.
Brockelmann, C., 3, 8, 36, 297, 299.
Brugmann, K., 5, 8.
Brszuski, W. K., 301.
Bryan, M. A., 1, 8, 254, 306, 307.
bulla, 249, voir *cheko*.
burdji, 247, 267, 268.
burungi, 247.
Byblos, 32, 77.
Bynon, J., 305.

Cagni, L., 298.
Calassanti-Motylinski, A. de, 241.
Callender, J. B., 303.
Camps, G., 304.
cananéen, 2, 56, 58-60, 68, 78, 89.
canarien, 211, 212.
Cantarino, V., 300.
Cantineau, J., 13, 29, 239, 299, 300.
Caquot, A., 13, 18, 29, 139, 158, 298.
Carnochan, J., 6, 8.
Carthage, 78.
Castellino, G. R., 297, 305.
caucasiennes (langues), 7.
Černý, J., 303.
Cerulli, E., 19, 252, 255, 262, 263, 265, 294, 302, 306, 309, 310.
Chabot, J. B., 304.
chachago, 247.
Chaîne, M., 301.
Chaker, S., 237, 304, 305.
chaldéen, 40, voir *akkadien*.
chamito-sémitique, **généralités** 1-9, **caractéristiques linguistiques** 9-29, **dérivation** 16-23, 25-27, **flexion du nom** 21, **genre** 20, **interrogation** 27, **morphologie** 19-20, **nom** 20, **nombre** 20, 21, **phonologie** 9-15, **phrase** 15, **pronoms** 27, 28, **racine** 18, 19, **schème** 16, **verbe** 21-25.
changama, 248, voir *ari*.
chaouia, 238, voir *berbère*.
che, 249.
chekatcho, 248, voir *motcha*.
cheko, 249.
chiki, 248, voir *motcha*.
chinacha, 248, 260, 265, 267.
chinois, 255.
Chiomo, G., 310.
chîz, 249, voir *ché*.
chleuh, 27, **207-242**, voir *berbère*.
christo-palestinien (araméen), 94, 95.
Cohen, D., 7, 8, 13, 18, 26, 28, 29, 137, 238, 257, 294, 297, 298, 300, 307.
Cohen, M., 3-5, 7, 8, 21, 136, 137, 158, 159, 239, 294, 297, 300, 301, 302, 309.
Colby, J, G., 307.
Collins, R., 220, 305.
Colizza, G., 255, 295, 307.
Conti, G., 19.
Conti-Rossini, C., 255, 295, 301, 302, 307, 309, 310.
Conzelman, W. E., 137.
Cooper, R. L., 301, 306.
copte, 1-3, 10, 11, 15, 18, 21-23, 161-163, **190-199**, 204-206, **écriture** 161, 162, **nom** 191-193, **noms verbaux** 198, **ordre des termes** 198, 199, **phonologie** 190, 191, **phrase** 193-198, **pronoms** 193-195, **texte** 204-206, **verbe** 196, 197.
Cosséens, 41, voir kassites.
Costaz, L., 299.
couchitique, 1, 3, 4, 10, 11, 15, 16, 18-27, **243-295**, **généralités** 243-247, **classement** 261-269, **caractéristiques linguistiques** 249-267, **lexique** 267, **nom** 265, 266, **numéraux** 261-263, **phonologie** 249-255, **pronoms** 263-265, **racine** 255, 256, **verbe** 256-261.
Coulbeaux, P. S., 302.
Crum, W. E., 303.
cunéiforme (écriture), 1, 2, 31, 32, 58.
Cuny, A., 7, 8.
daffo, 6.
dahalo, 247, 251, 260.
Dallet, J. M., 214, 238, 305.
Dalman, G., 299.
Damman, E., 309.
damôt, damôteña, 245.
dân, 249, voir *chéko*.
Daniel, 87, 94, voir *araméen*.
darasa, 27, 247, 258, 259, 268.
dasenech, 10, 246, 259-262.
dawla, 248.
dawra, 248, voir *dawla*.
Dedan, 125.
définitude, 45, 73, 91, 110, 111, 139, 151, 167, 207, 232, 267, 272-275, 279, 280, 284, 290.
Degen, R., 299.
Delafosse, M., 7.
Delheure, J., 305.
démotique, 161-163, voir *égypto-copte*.
dérivation, 16-23, 25-27, 54, 91, 113, 114, 152, 233, 234, 237, 240, 277.
Despois, J., 208, 304.
Destaing, E., 238, 239, 305.
déterminatif (écriture), 31, 161.
Diakonoff, I. M., 297.
digîl, 245, voir *somali*.
digini, 245, voir *somali*.
dihina, 246.
Dillmann, C. F. A., 301.
dime, 248.
Dion, P, E., 83, 159, 298.
diraytat, 246, voir *gidole*.
dizi, 249, 250, 253, 259, 262-264, 266, 268.
dizu, 249, voir *dizi*.
djamdjam, 247, voir *sidamo*.
djandjero, 23, 248, 249, 250-252, 255, 256, 259, 260, 262, 263, 265-267, 268.
djandjor, 248, voir *djandjero*.
Djebel Nefousa, 228, 237, voir *berbère*.
djerma, 208.
djirati, 246, voir *gidole*.
Djub ՙadin, 95, voir *néo-araméen*.
dobase, 246.
dogo, 248, voir *basketo*.
doko, 248, voir *basketo*.
Dolgopolskij, A. B., 251, 295, 305.
dolla, 248, voir *basketo*.
dolo, 248, voir *basketo*.
Donner, H., 298.
dorcha, 249, voir *cheko*.
dorsa, 249, voir *cheko*.
dorze, 248.
Drewes. A. J., 134, 135, 159.
Drouin, J., 304.
Du Bourguet, P., 302.
dullay, 26, 27, 246, 249-251, 254-256, 259-265, 267, 268.

Ebla, 19, 56.
eblaïte, 31, **38-40**.
écriture, **31-33**, 39, 69, 81, 210, 246.
Edel, E., 303.
édomite, **81**.
Edzard, D. O., 39.
Égypte, 2, 25, 32, 162, voir *arabe, araméen, égypto-copte*.
égyptien, voir *égypto-copte*.
égypto-copte, 1-3, 11, 16, 19-22, 24-28, 32, 57, 92, **161-206**, voir *copte, démotique, moyen égyptien, néo-égyptien*.
eħkili, 127, voir *śħeri*.
eja, 146, voir *gurage*.
Elam, 42.
Elderkin, E. D., 310.
Éléphantine, 32, voir *araméen*.
El-Hajjé, H., 300.
El-Hijr, 86.
El-Hofra, 78.
elmolo, 246.
Empire (*araméen* d'), 33, voir *araméen*.
endegeñ, 146, voir *gurage*.
Englund, G., 303.
ennemor, 146, voir *gurage*.
enneqor, 146, voir *gurage*.
Erman, A., 303.
Erwin, W, M., 300.
erythraic, 1.
érythréen, 1.
Esdras, 88, 91, voir *araméen*.
estranghelo, 32, voir *syriaque*.
éthiopiennes (langues), 1-3, 26, 33-35, 56, 59, 131, 132, **133-143**, 145, **146-159**.

falacha, 132, 244.
Faulkner, R. O., 303.
fayoumique, 163, voir *copte*.
Feghali, M. T., 300.
Ferguson, C. A., 28, 301, 306.
Ferrario, B., 306.
Finet, A., 297.
fiome, 247.
Fischer, W., 300.
Fitzmyer, J. A., 299.
Fleisch, H., 300.
Fleming, H. C., 268, 309, 311.
Foot, E. C., 308.
Foucauld, C. de, 214, 237, 238, 241, 305.
Frandsen, P. J., 303.
Friedrich, J., 299.
Fronzaroli, P., 19, 29, 39, 159, 298.
Fück, J., 300.

gaba, 246, voir *dullay*.
gabena, 247.
Gabriele da Maggiora, 301.
gafat, 26, 146.
Galaal Muuse, H. I., 308.
Galand, L., 13, 18, 29, 304, 305.
Galand-Pernet, P., 238, 239, 305.
galila, 248, voir *ari*.
galiléen, 95, voir *araméen*.
galla, 246, voir *oromo*.
gandjule, 248.
Garbell, I., 300.
Garbini, G., 3, 8, 34, 57, 58, 159, 297, 299.
Gardiner, A. H., 303.
gardulla, 246, voir *gidole*.
garo, 248.
Garr, W. R., 299.
garre, 246.
gatsama, 248, voir *geleme*.
Gaudefroy-Demombynes, M., 300.
gawwada, 246, voir *dullay*.
gebra, 246.
gəʿəz, 134, voir *guèze*.
Gelb, I., 298.
geleb, geleba, 246.
gemu, 248.
genre, 20, 46, 49, 62, 88, 89, 111, 114, 138, 151, 166, 168, 184, 192, 221, 228, 229, 233, 254, 266, 271-273, 280, 283, 284, 286, 287, 290.
Gesenius, W., 298.
geleme, 248.
Gézer (calendrier dit de), 68, 69.
Ghadamès, 228, 231, voir *berbère*.
Ghoubeïd Alojaly, 238, 305.
Ghul, M. A., 302.
giditcho, 248.
gieto, 146, voir *gurage*.
gimira, 249.
gofa, 248, 262, 263, 265.
gogot, 146, voir *gurage*.
Goldenberg, G., 302.
gollango, 28, 248, 261, voir *dullay*.
gonga, 248.
Gordon, C., 159, 298.
gorowa, 247.
gorrose, 246, voir *dullay*.
Gouffé, C., 22.
Gozo, 78.
gozza, 248, voir *ari*.
Grapow, H., 303.
grawi, 127, voir *śħeri*.
Grébaut, S., 301.
grec, 2, 33, 69, 78, 93, 162, 211.
Greenberg, J., 1, 4, 8, 306.
Greenfield, J., 58, 159.
Grohmann, A., 135, 159.
Groll, S. I., 303.
Grotzfeld, H., 300,
guanche, 211.
gudella, 247, 252, voir *adiya, hadiya*.
gudji, 246.
guèze, 15, 16, 21, 23, 26, 36, 37, 56, **134-143**, 144, 250, 263, **adjectif** 138, **adverbes** 140, **définitude** 139, **genre** 138, **interrogation** 141, **nom** 138, 139, **nombre** 138, **noms verbaux** 140, **numéraux** 141, 142, **particules** 142, 143, **phonologie** 135-137, **phrase** 137, 138, **possession** 139, **pronoms** 140, 141, **racines** 138, **schèmes** 138, **texte** 143, **verbe** 139, 140.
Guidi, I., 302.
Guiraud, P., 239.
gurage, 14, 146, 248.
gurgere, 246, voir *dullay*.
Hadas-Lebel, M., 298.
hadiya, 247, 258, 268, voir *adiya, gudella*.
Hadji Osman, M., 308.
hadu, 245.
ħaḍrami, *ħaḍramoutique*, 59, 125, 126.
ħakili, 127, voir *śḥeri*.
halkal, 244, voir *agaw*.
hamar, 243, voir *hamer*.
Hamat, 84.
hamer, 243, 248, 249.
haoussa, 4-6, 10, 12, 28, 208, 240.
harami, 125.
harari, 21, 146, 263.
Harmal, 57.
Harries, J., 305.
Harrington, D. J., 299.
Harris, Z. S., 56, 298.
harro, 248.
harso, 246, 263, 264.
ħarsûsi, 127.
haruro, 248.
hasa, 143, voir *tigré*.
haskala, 68, 74, voir *hébreu*.
Hatra, 94, voir *araméen*.
Hayward, R. J., 309.
hébreu, 2, 10, 11, 15, 21, 23, 25, 27, 33-37, 59, **64-77**, 86, 92, **écriture** 32, 69-71, *biblique* **68-74, définitude** 73, **emprunts** 73, **lexique** 73, **nom** 71, 73, **phonologie** 71, 72, **phrase** 72, 75, **pronoms** 71, 73, **racines** 71, **relatif** 73, **texte** 73, 74, **verbe** 71, 72, *haskala* 68, 74, *mishnique* 74, *israélien* 68, **74-77**, **emprunts** 76, **lexique** 75, **morphologie** 75, **phonologie** 75, **texte** 76, 77.
Hecker, K., 297.
Heine, B., 295, 309.
Herdner, A., 298.
Hetzron, R., 146, 159, 245, 255, 295, 301, 302, 308, 309.
Hidjaz, 105.
hiératique (écriture), 162, voir *égypto-copte*.
hiéroglyphes, 161, voir *égypto-copte*.
himyarite, 125, voir *sudarabique*.
hittite, 2, 41.
Hittites, 59.
Hodge, C. T., 1, 8.
Hodson, A, W., 308.
Höfner, M., 302.
Hoftijzer, J., 298.
Hogar, voir Ahaggar.
Hommel, F., 125.
hottentot, 5, 7.
hourrite, 2, 41, 58.
Howell, M. S., 300.
Hudson, G., 247, 254, 309.
Hudson, R. A., 271, 295, 307.
Huffmon, M. B., 57, 159, 298.

Idaou Semlal, 238, voir *berbère*.
idéogrammes, 31, 86, 161.
Ifoghas, 237, voir *berbère*.
Ighchan, 213-242, voir *berbère*.
Illič-Svityč, V, M., 7, 8.
Infdwah, 207, 233, voir *berbère*.
interrogation, 27, 47, 91, 121-123, 141, 152, 222, 223, 271, 275, 286, 291.
iranien, 92.
Iraq, 25, voir *arabe*.
iraqw, 247, 249-251, 253, 254, 260, 263, 268.
Irjen, 19, voir *berbère*.
Israel, F., 299.
israélien, 2, 68, **74-77**, voir *hébreu*.

Jacobi, H., 300.
jibbâli, 127, voir *śħeri*.
Johnson, J. H., 303.
Johnstone, T. M., 127, 159, 300, 301.
Jouad, H., 207.
Joüon, P., 298.
judéo-babylonien (araméen), 97.
judéo-palestinien (araméen), 94.
Junge, F., 303.
Jungraithmayr, H., 5-7, 8.

kabyle, 10, 19, 21, 23-27, 207, 212, 215, 216, 218, 222, 223, 226-228, 230, 231, 237, 238, 240, 241, 246, voir sous *berbère*.
kafa, 10, 27, 247-249, 250-252, 259-261, 263-268, **289-294**, **adjectif** 290, 291, **copule** 290, **définitude** 290, **dérivation** 290-294, **déterminatif** 292, **flexion du nom** 292, **genre** 290, **gérondif** 293, **interrogation** 291, **lexique** 293, **négation** 291, **nom** 290-292, **nombre** 290, 292, **numéraux** 290, 294, **ordre des termes** 290, **parti-**

cules 292, **phonologie** 289, 290, **phrase** 290-293, **possession** 292, **pronoms** 292, **racines** 292, **relatif** 291, **statif** 290, **verbe** 290-293.
kambata, 247, 268.
Kaneš, 42, voir Kültépé.
Kapeliuk, O., 137, 159.
kara, 247.
karaïsme, 97.
Karatépé, 77.
karo, 248, voir *hamer*.
karšuni, *32*.
Kassites, 41, 42.
katchama, 248.
Katka, 85.
kayleñâ, 244, voir *falacha*.
kemant, 27, 244, 264, 267.
kerre, 248.
kəstanənna, 146, voir *aymellal*.
Khafaya, 57.
khalde, 2.
khamir, 244.
khamta, 244, 251, 268.
khoin, 5.
khwarasa, 244.
Kilamuwa, 77.
Kirk, J. W. C., 308.
Kition, 77.
Klingenheben, A., 308.
konso, 246.
kôre, 248, voir *ometo*.
Kornfeld, W., 299.
Korostovtsev, M. A., 19, 29, 303.
koyra, 248, voir *kôré*.
Kuentz, C., 7, 8.
kullo, 10, 249, 250, 251, 253, 259, 260, 262, 263, 268.
Kultépé, 41, 42.
Kuryłowicz, J., 136, 159, 297.
Kutscher, E. Y., 299.

Lakish, 68.
Lambdin, T. O., 1, 8.
Lancellotti, A., 297.
Lanfry, J., 214, 305.
Larsa, 85, 142.
latin, 69, 78, 211.
Leander, P., 298, 299.
Leguil, A., 237, 305.
lêmo, 247.
Lepsius, K. R., 1, 4, 8.
Leslau, W., 146, 253, 255, 295, 301, 302, 309, 310.
Levias, C., 299.
Levi Della Vida, G., 19, 29, 58.
lexique, 6, 54, 66, 73, 92, 103, 104, 123, 124, 238-240, 267, 282, 287, 293, 294.
libido, 247.
Libye, 2, 231, 238, voir *berbère*.
libyque, 3, 4, 78, 209, **210-211**.
Lipin, L. A., 297.
lisramic, 1.
Littmann, E., 134, 159, 302.
Locker, E., 307.
logogramme, 31, 39.
Lonfernini, B., 247, 295.
Lonnet, A., 131.
Lukas, J., 5, 8.
lycopolite, 163, voir *copte*.

maʔa, 247.
maččа 246, voir *oromo*.
machira, 248, voir *basketo*.
Mac Lean, A. J., 300.
Macuch, R., 299.
madji, 249.
Mahaffy, E., 307.
Maʕîn, 125.
malais, 33.
male, 248.
malgache, 33.
malo, 248.
maltais, 10, 78, voir aussi *arabe*.
Maʕlûlâ, voir *néo-araméen*.
mandéen, 97, 98, voir *araméen*.
Manguesh, 98, voir *néo-syriaque*.
mao, 248, voir anfillo.
Marçais, P., 300.
Marçais, W., 300, 301.
Mari, 41, 42, 57.
Mârib, 125.
marile, 246, voir *arbore*.
marle, 246, voir *arbore*.
Marrassini, P., 7, 8.
Maroc, 2, 231, voir *berbère*.
Marogulov, Q. I., 300.
Marseille, 78.
Marshall, J. T., 299.
masa, 6.
Masera, C., 310.
masqan, 146, voir *gurage*.
Masson., O., 299.
matcha, 246, voir *oromo*.
Matthiae, P., 38, 159.
Mauritanie, 2.
Mauro da Leonessa, 302.
may may, 245, voir *somali*.
mbugu, 247, voir *maʔa*.
mbulu, 247, voir *iraqw*.
mehri, 125, voir *sudarabique*.
Meillet, A., 5, 7, 8.
Meinhof, C., 7, 8.
melkites, 95.
méroïtique, 7.
Meša, 80.
Michna, 68.
michnique, 74, voir *hébreu*.
midrach, 94. 98.
minéen, 59, 125, 126, voir *sudarabique*.
miniferi, 245, voir *saho*.
Minker, G., 246, 254, 309.
Minozzi, M. T., 308.
Mitchell, T. F., 301.
moabite, 37, 56, 80.
mogogodo, 246.
Moreno, M. M., 252, 255, 259, 265, 269, 279, 282, 295, 308, 309, 310.
Moscati, S., 36, 57, 159, 297.
motcha, 248, 251, 253, 255, 256, 258, 262, 263, 268.
Motya, 78.
moyen égyptien, 162, **164-182**, **199-201** : **adjectif** 168, **auxiliaires d'énonciation** 180, 181, **composition** 166, **négation** 179, **nom** 166-168, **noms verbaux** 177, 178, **ordre des termes** 181, 182, **phonologie** 164, 165, **phrase** 168-170, **possession** 167, **relatif** 168, **schèmes** 165, **texte** 199-201, **verbe** 170-180, voir *égypto-copte*.
mubi, 5.
muher, 146, voir *gurage*.
Müller, F., 3, 4, 8, 301.
Müller, W. W., 301.
musey, 6.
Mzab, 27, voir *berbère*.

naa, 249, voir *nao*.
nabatéen, 86, voir *araméen*.
Nahal Hever, 86.
nama, 7.
nao, 249.
négation, 47, 91, 111, 112, 123, 152, 179, 220, 222, 236, 238, 272, 276, 291.
négro-africaines (langues), 5.
néo-araméen, 24, **95-97**, **texte** 95.
néo-égyptien 162, **183-190**, **201-203** : **adjectif** 184, 185, **nom** 184, 185, **noms verbaux** 185, 189, **ordre des termes** 189, 190, **phonologie** 183, 184, **phrase** 185-190, **pronoms** 186, 187, **texte** 201-203, **verbe** 185, 188-190.
néo-punique, 78, voir *phénico-punique*.
néo-syriaque, 25, 26, **98-104**, **emprunts** 104, **lexique** 103, 104, **nom** 102, 103, **numéraux** 103, **phonologie** 99, 100, **pronoms** 102, **texte** 104, **verbe** 100-102.
nestorien, 32, 98.
Newman, P., 4, 6, 8, 28, 29, 248, 307.
Newman, T. N., 4, 8.
Nicolaï, R., 214.
nilotique, 7, 132, 263, 264.
Nippur, 42, 85.
Nitsanah, 86.
Nöldeke, T., 299, 300.
nom, 16, 20, 25-27, 36, 39, 45-49, 51, 61-63, 65, 71, 73, 88, 89, 110-113, 119, 128, 138-140, 151, 166-168, 177, 178, 184, 185, 189, 191-193, 198, 217-220, 237, 265, 266, 271-273, 276, 279, 280, 284, 286, 290-292.
nombre, 20, 21, 46, 49, 62, 71, 88, 89, 114, 115, 138, 151, 166, 184, 192, 221, 228, 229, 233, 271-273, 279, 284, 287, 290-292.
Nordfelt, F., 308.
Noth. M., 58, 159.
nuna, 248, voir *kôré*.
nuba, 5.
numéraux, 36, 53, 63, 88, 91, 92, 103, 121, 122, 141, 142, 155, 230, 231, 261, 262, 281, 287, 290, 294.
Nuzi, 41.

océaniennes (langues), 7.
Olderogge, D. A., 245, 295.
Oman, 26, voir aussi *arabe*.
ometo, 25, 27, 243, 248, 250, 255, 256, 259, 260, 265, 266-268.
omotique, 4, 10, 22, 25, 27, 132, 247-269, 289-295.
Oomen, A., 309.
ordre des termes, 88, 110, 148, 181, 182, 217, 221, 271, 279, 283, 290.
orma, 246.
oromo, 10, 21, 25, 144, 146, 246-254, 257-266, 268, **278-282** : **adjectif** 279, 280, **composition** 282, **définitude** 279, **dérivation** 282, **genre** 279, 280, **lexique** 282, **nom** 279, 280, **nombre** 279, **numéraux** 281, **ordre des termes** 279, **particules** 280, **phonologie** 278, **phrase** 279, 280, **pronoms** 280, **texte** 282, **verbe** 281.
Osing, J., 303.
Ougarit, 58.
ougaritique, 2, 3, 10, 33-37, 41, **58-67** : **adjectif** 62, **adverbes** 66, **dérivation** 65, **écriture** 32, 58, **flexion du nom** 63, **genre** 62, **interrogation** 66, **lexique** 66, **négation** 66, **nom** 61-63, **nombre** 62, 65, **numéraux** 63, **particules** 66, **phonologie** 59, 60, **phrase** 60-62, **pronoms** 63, 64, **texte** 67, **verbe** 59, 60-62, 64-66.
Ourmia, 98.
oxyrinchite, 163, voir *copte*.
oyda, 248.

paléohébraïque (alphabet), 69.
palestinien (araméen), 86.
Palmer, F. R., 255, 295, 307, 309.
Palmyre, 32, 86.
palmyrénien, 86, voir *araméen*.
Panetta, E., 301.
Paradisi, U., 208.

Parisot, M., 300.
Pascal da Luchon, 310.
Penchoen, T., 208, 306.
Pennacchietti, F., 104.
Perruchon, J., 138, 159.
persan (alphabet), 33.
Persépolis, 85.
Petites sœurs de Jésus, 306.
Pétra, 86.
Petráček, K., 7, 8, 135, 159, 297, 307.
peul, 208, 240.
phénicien, 32, 37, 56, 58, 59, 77-79, voir *phénico-punique*.
phénico-punique, 2, 11, 32, 37, 56, 58, 59, 77-79.
phonogramme 161, voir *égypto-copte* (écriture).
phonologie, 9-15, 33-35, 39, 40, 42-44, 59, 60, 71, 72, 87, 95, 96, 99, 100, 107-109, 127, 128, 135-137, 147, 148, 164, 165, 183, 184, 190, 191, 213-217, 249-253, 270, 271, 278, 282, 283, 286, 289, 290.
phrase, 15, 16, 44-48, 60-62, 72, 73, 75, 87-89, 109-112, 137, 138, 148-150, 168-170, 185-190, 193-198, 217, 218, 223-226, 271, 272, 279, 280, 283-286, 290, 291, 293.
Picard, A., 234, 235, 306.
pictographie, 31.
Pirenne, J., 125, 126.
Plazikowsky-Brauner, H., 307, 309, 310.
Poletti-Turrini, C., 308.
Polotsky, H., 300, 302, 303.
polyphonie, 31.
ponctuation *(hébraïque)*, 62, 69.
Potexin, I. I., 245, 295.
Praetorius, F., voir Prätorius.
Prasse, K., 26, 29, 214, 236-238, 306.
Prätorius, F., 301, 302, 308.
pronoms, 27, 28, 36, 39, 40, 49, 52, 53, 63, 64, 71-73, 88-91, 96, 102, 119-121, 127, 128, 140, 141, 151, 152, 167, 168, 186, 187, 193-195, 219, 220, 232, 233, 236, 273, 274, 280, 286, 287, 292.
proto-sinaïtique (écriture), 32.
Prym, E., 300.
Pul-i-Daruteh, 85.
punique, 11, 77, voir *phénico-punique*.
Pyrgi, 78.

qarawi, 127, voir *šheri*.
qatabanique, 59, 125, 126.
Qoumran, 86.
Quecke, H., 302.
qwadza, 247.
qwara, 244, 266.
qwareña, 244, voir *qwara*.
qwêra, 248, voir *kôré*.

Rabin, C., 13, 29, 300.
rahawên, 245, voir *somali*.
Rajt, I. I., 245, 295.
Rashi, 69.
Ras Shamra, 58, voir Ougarit.
Raynal, R., 208, 304.
rechiat, 246, voir *dasenech*.
Reckendorff, H., 300.
Redjala, M., 207, 241.
Reesink, P., 306.
Reiner, E., 92, 159, 298.
Reinisch, L., 1, 7, 8, 307-310.
Renan, E., 1, 8.
rendille, 246, 266.
Ricci, L., 263, 295, 307.
Rif, 216, 231, voir *berbère*.
Ritter, H., 300.
Rhodokanakis, N., 301.
Röllig, W., 298.
ron, 5, 6.
Roper, T. M., 26, 255, 295, 307.
Rosenthal, F., 299.
Rössler, O., 210, 304.
Roth, A., 301.
Rundgren, F., 297.
Ružička, R., 34.
Ryckmans, G., 298, 301.

sabéen, 125, 126, voir *sudarabique*.
Saeed, J. I., 254, 295, 308.
sahidique, 165, **190-199**, voir *copte*.
saho, 28, 244, 245, 251, 253, 256, 257, 259, 266, 268.
samaritain (araméen), 94, 95.
Saqqarah, 85.
Sara, I., 300.
Sardaigne, 78.
Sargon, 41.
Sarnelli, T., 208.
Sasse, H. J., 4, 246, 254, 300, 307, 309.
sat, 248.
Satzinger, H., 303.
Schlee, G., 309.
Schlözer, 1.
Schneider, R., 139, 159.
Schreiber, J., 302.
Schuh, R. G., 4, 8.
Schuman, T., 6, 8.
sefarad, 69.
Sefiré-Soudjin, 85.
Segal, M. H., 298.
Segert, S., 299, 300.
selti, 146, voir *gurage*.
sémitique, 1-4, 10, 11, 15, 16, 18-22, 24-28, 210, **31-160** : **écriture** 31-33, **caractéristiques linguistiques générales** 33-38.
Send-qaleh, 85.
Serabit-al-khadim, 32.
Serra, L., 306.
Séville, 78.
šheri, 127.
sidama, 247.
sidamo, 22-24, 26-28, 247, 249-252, 257-262, 265-268.
Siegel, A., 300.
Siloé, 68, 69.
Sim, R. J., 309.
Simon, J., 302.
sinacha, 248, voir *chinacha*.
Sinaï, 32, 86.
Šipitbaʕal, 77.
Siwa, 2, 23, 208, voir *berbère*.
soddo, 146, voir *gurage*.
Soden, W. von, 36, 297, 298.
somali, 20, 22, 26, 146, 245, 249-254, 256-268.
songhay, 208, 240.
soqotri, 127, voir *sudarabique*.
soro, 247.
Sperber, A., 298.
Spitaler, A., 297, 300.
Stade, B., 159.
Starinin, V. P., 301.
Stepančenko, D. I., 308.
Stevenson, W. B., 300.
Stiel, R., 299.
Stinson, D. L., 309.
sudagaw, voir *awngi*.
sudarabique, 2, 10, 23, 33-37, 56, 59, 125-131, *ancien* ou *épigraphique* **125-126**; *moderne* **127-131** : **nom** 128, **numéraux** 129, **particules** 130, **phonologie** 127, 128, **verbe** 129, 130.
sumérien, 2, 31, 41, 42.
šxawri, 127, voir *šheri*.
syllabaire, 33, 134, 135, 246.
syriaque (araméen), 25, 26, 32, 95, 97, 98.
Syrie, 31.
Sznycer, M., 298, 299.

talmudique (araméen), 94, 97.
tamahaq, 209, voir *berbère*.
tamazight, 23, 27, 209, voir *berbère*.
taqbaylit, 209, voir *berbère*.
targûm (araméen), 94, 95, 97.
tašlḫiyt, 209, voir *berbère*.
Taxila, 85.
Taymâ, 86.
tchadique, 2, 4-7, 10, 12, 27, 28, 164.
tchako, 249, voir *cheko*.
tchara, 146, 249, 250-252, 262, 263, 268.
Tell el Amarna, voir Amarna.
Tell Mardikh, 41, 56, voir Ebla.
thamoudéen, 134.
tifînaɣ (écriture), 211.
tigray, 144, voir *trigrigna*.
tigré, 3, 20, 26, **143-144**, 244, 245, 263.
tigrigna, *143*, **144-145**, 244.
Till, W., 303.
timbaro, 247.
to-hasa, 143, voir *tigré*.
ton
Toselli, G., 310.
touareg, 10, 22, 23, 25-28, 208, 209, 211, 212, 215, 216, 218, 222, 223, 226-228, 230, 231, 233, 237, 238, 240, voir *berbère*.
tsamako, 246.
tsamay, 246.
Tsereteli, K. G., 300.
Tomiche, N., 300.
Tsiapera, M., 301.
Tubiana, J. 7, 8, 28, 29, 135, 159, 310.
Tucker, A. N., 1, 8, 249, 254, 295, 307.
tulama, 246, 279.
Tunisie, 2, 38, voir *arabe*, 230, voir *berbère*.
Tur ʕabdîn, 99.
tûrânî, 99, voir *néo-syriaque*.
turc, 33.
tûrôyô, voir *tûrânî*.
Tutschek, C., 308.

ulbarag, 146.
Ullendorff, E., 245, 295, 297, 301.
Umm el Amad, 94.
Ungnad, A., 298.
Ur, 41, 42, 77.
Urartu, 41.
Uruk, 85.

Van den Branden, A., 299.
verbe, 16, 21-25, 38-40, 46-52, 59, 60-62, 64-66, 71, 72, 100-102, 111-113, 115-120, 122, 123, 129-130, 139, 140, 152-156, 185, 188-190, 210, 217, 271, 275-277, 281, 284-286, 290-293.
Van Zyl, A. H., 299.
Vergotte, J., 18, 303.
Vilsker, L. H., 300.
Vinnikov, I. N., 301.
Viterbo, E., 308.
Vittman, G., 302.
Vycichl, W., 26, 29, 303, 304, 306, 307.

Wagner, M. J., 307.
welamo, 248, 259, 265.
wasi, 247, voir *alagwa*.
welataytu, 248, voir *welamo*.
welayta, 248, voir *welamo*.
wəlita, 248, voir *welamo*.
Welmers, W. E., 308.
werizoïde, 246.
Whiteley, W. H., 254, 295, 310.

Willms, A., 306.
wolane, 146, voir *gurage*.
Wölfel, D. J., 211, 304.
Wright, W., 300.

xâsi, 143, voir *tigré*.
xâsiya, 143. voir *tigré*.

yâku, 246, voir *mogogodo*.
yamma, 248, voir *djandjero*.
yamsa, 248, voir *djandjero*.
yangaro, 248, voir *djandjero*.
yaʔudi, 83.
Yémen, 125.
yéménite (tradition de lecture biblique), 69.

Zaborski, A., 4, 8, 307.
Zafrani, H., 298.
Zakho, 98.
Zakir, 84.
Zänehun, B., 157.
Zaouch, M., 207.
zayse, 248, 250, 251, 262, 263, 265, 268.
Zemmour, 216, voir *berbère*.
zenaga, 2, voir *berbère*.
zenata, 28, voir *berbère*.
Zendjerli, 77.
zergula, 248.
zet, 248.
zoulou, 5.
zway, 146.
Zyhlarz, E., 7, 8.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : **Le chamito-sémitique** 9

CHAPITRE II : **Le sémitique** 31

1. *Les écritures* 31
2. *Caractéristiques linguistiques* 33
3. *Le problème du classement* 36

I. SÉMITIQUE ORIENTAL ET SÉMITIQUE OCCIDENTAL 38

A. Akkadien et sémitique de l'Ouest 38
B. Le problème éblaïte 38

II. SÉMITIQUE ORIENTAL : L'AKKADIEN 40

III. SÉMITIQUE OCCIDENTAL 56

1. *Sémitique occidental du Nord* 56

A. Amorite 57
B. Ougaritique 58
C. Cananéen 68

a. Hébreu (Michel Masson) 68

α. Biblique 68
β. Israélien 74

b. Phénico-punique 77
c. Moabite 80
d. Édomite (Felice Israel) 81
e. Ammonite (Felice Israel) 82

D. Ya'udi 83
E. Araméen 84

a. Ancien 84
b. Classique 85

α. Palmyrénien 86
β. Nabatéen 86
γ. Autres documents 86
δ. Araméen biblique : description 87

c. Occidental 94

α. Judéo-palestinien 94
β. Samaritain 94
γ. Christo-palestinien 95
δ. Néo-araméen : le parler de Ma'lula 95

d. Oriental ... 97
α. Judéo-babylonien ... 97
β. Mandéen ... 97
γ. Syriaque ... 98
δ. Néo-araméen oriental : le parler d'Ourmia ... 98
2. *Sémitique méridional* ... 105
A. Arabe ... 105
B. Sudaradique ... 125
a. Ancien ... 125
b. Moderne ... 127
C. Éthiopien ... 131
a. Septentrional ... 133
α. Guèze (Maxime Rodinson) ... 134
β. Tigré ... 143
γ. Tigrigna ... 144
b. Méridional ... 145
α. Gafat ... 146
β. Argobba ... 146
γ. Harari ... 146
δ. Gouragué ... 146
ε. Amharique (Olga Kapeliuk) ... 146
CHAPITRE III : **Égypto-copte** (Pascal Vernus) ... 161
I. LA LANGUE ÉGYPTIENNE ... 161
II. LE MOYEN ÉGYPTIEN ... 164
III. LE NÉO-ÉGYPTIEN ... 183
IV. LE COPTE ... 190
CHAPITRE IV : **Berbère** (Lionel Galand) ... 207
CHAPITRE V : **Couchitique — Omotique** ... 243
I. LES LANGUES COUCHITIQUES ET OMOTIQUES ... 243
II. DESCRIPTION DE QUELQUES LANGUES COUCHITIQUES ... 270
A. Bédja ... 270
B. Oromo ... 278
C. Sud-agaw (Robert Hetzron) ... 282
D. Kafa ... 289
BIBLIOGRAPHIE ... 297
INDEX ... 311

CARTES INSÉRÉES DANS LE TEXTE

Les langues chamito-sémitiques : extension au Vᵉ siècle av. J.-C. et extension actuelle ... VIII
Proche-Orient : localisations relatives aux langues anciennes ... 30
Les dialectes sud-arabiques modernes ... 134

L'IMPRIMERIE BONTEMPS À LIMOGES
POUR LA TYPOGRAPHIE
LE LABORATOIRE DE RECHERCHES SUR LES IMAGES GÉOGRAPHIQUES (IMAGEO) À PARIS,
ET L'IMPRIMERIE LOUIS JEAN À GAP, POUR LA CARTOGRAPHIE
LES ÉTABLISSEMENTS GINOUX À CHEVILLY-LARUE POUR LA RELIURE
ONT COLLABORÉ À LA RÉALISATION
DE CET OUVRAGE ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN NOVEMBRE 1988